Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse
UFR Lettres et Sciences Humaines
Département d'Histoire

Année universitaire 2008-2009

****

Reconquérir la République

Essai sur la genèse de l'insurrection de Décembre 1851 dans l'arrondissement d'Apt

Mémoire de Master 2 présenté par

Romain Gardi

Sous la direction de
Natalie Petiteau

Illustration de couverture : dessin au pinceau, sous forme de placard, présent dans le dossier de François Eugène Villain, âgé de 25 ans, arrêté pour l'exposition d'un signe ou symbole propre à troubler la paix publique, le 15 septembre 1851 ; Arch. dép. Vaucluse, 2U 366.

Remerciements

Mes remerciements s’adressent en premier lieu à ma directrice de recherche, Natalie Petiteau, pour son encadrement exigeant et bienveillant, ainsi que pour son encouragement constant tout au long de l'année universitaire.

Je remercie tout autant ma famille, mes parents Max et Michèle pour leur soutien sans faille et ma tante Christiane pour ses relectures attentives. Je n’oublie pas mon frère, Frédéric, loin de toute recherche historique, mais qui, par ses compétences de chercheur, a pu me fournir une aide efficace.

A Elodie, je redis également toute ma gratitude, pour son soutien quotidien et son aide précieuse.

Qu’il me soit permis de remercier Maurice Agulhon, qui a accepté de me recevoir pour échanger des points de vue et qui a su répondre à mes interrogations malgré sa santé fragile.

Merci à Alain Daumen pour son accueil chaleureux et ses informations précises sur le village de Roussillon. Je n’oublie pas non plus les membres d’Archipal, qui m’ont ouvert leur riche bibliothèque sur le pays d’Apt. Je remercie également les membres de l’AAV, en particulier, Jacques Mouraret, Joseph Degout et Noël, avec qui les moments partagés sont toujours agréables.

Je tiens aussi à remercier le personnel des archives départementales de Vaucluse, Brigitte Azzuro, responsable des archives municipales d’Apt, ainsi que les personnels des dépôts communaux.

Introduction

Présent dans le dossier judiciaire d'un individu prévenu d'avoir « exposé dans un lieu public, un signe ou symbole propre à troubler la paix publique », le dessin reproduit en couverture[1] est un exemple de source encore rarement utilisé par l'historien du politique. Ouvrir cette étude par cette représentation, c'est annoncer notre intention de mêler le culturel au politique pour percevoir les traits essentiels des modes de politisation des anonymes, des représentations de la République sociale, des registres d'adhésions ou de contestations qu'offrent les archives relatives à la période de la Seconde République dans l'arrondissement d'Apt. Cependant, si ce document constitue un exemple représentatif de la diversité des documents disponibles dans les archives, la majorité des sources employées pour ce type d'étude provient de la correspondance émanant de l'appareil d'Etat. Grâce aux avancées historiographiques, l'historien se doit, à présent, d'émettre un avis critique sur le type de source qu'il emploie, critique des conditions dans lesquelles elle a été produite, de l'émetteur, du destinataire et du contexte. Cette remarque introductive faite, cela nous permet d'aborder le thème de notre sujet, c'est-à-dire les voies et moyens d'adhésions à la République démocratique et sociale, par l'étude de la genèse de l'insurrection de Décembre 1851 dans l'arrondissement d'Apt[2].

Du fait de l'importance des mouvements constatés, l'histoire du coup d'Etat du 2 décembre 1851 et de sa résistance a fait l'objet de nombreuses études et publications[3]. L'étude des répercussions du coup d'Etat en province a considérablement progressé depuis la parution du livre d'Henri Guillemin[4] publié à l'occasion du centième anniversaire de l'évènement « Deux décembre ». Aux grandes thèses circonscrites dans un ensemble régional ou

[1] Arch. dép. Vaucluse, 2U 366, Dossier François Eugène Villain, « Exposition dans un lieu public de signes ou symboles destinés à troubler la paix publique, provocations au crime », 15 septembre 1851

[2] Pour un aperçu du découpage administratif de l'arrondissement, voir annexes.

[3] *Cf.* Sylvie APRILE et Raymond HUARD, « Le coup d'État du 2 décembre 1851. Bibliographie », dans Raymond HUARD [dir.], *Autour de Décembre 1851 - Revue d'Histoire du XIXe siècle,* 2001/1, n°22, pp. 127-146.

[4] Henri GUILLEMIN, *Le coup du 2 Décembre*, Paris, Gallimard, 1951, 478 p.

départemental[5] et dans lesquelles le coup d'Etat constituait un chapitre de l'ouvrage sont venues s'agréger des études dans lesquelles l'évènement « prises d'armes » s'est départementalisé dans plus d'une trentaine de cas. On note cependant que l'histoire universitaire a négligé les événements vauclusiens. En effet, outre l'étude de Philippe Vigier et la communication d'Aimé Autrand[6], seul un mémoire de maîtrise est venu décrire l'insurrection du canton d'Orange[7]. Pourtant Philippe Vigier avait soulevé la particularité de l'arrondissement d'Apt, et l'insurrection importante qui s'était déclarée dans cette partie du département. Dans notre mémoire de première année[8], nous avons effectué un décryptage de l'insurrection pour connaitre son déroulement et ses spécificités. Prenant appui sur les archives produites à l'occasion de la répression du coup d'Etat, nos premières conclusions ont rejoint celle de Philippe Vigier, qui a donné l'interprétation la plus nuancée de l'insurrection de 1851. A la question portant sur la nature du mouvement insurrectionnel de Décembre 1851 dans les campagnes aptésiennes, l'auteur répond par trois types d'interrogations qui rejoignent ces remarques sur l'ensemble de la région étudiée, la « Région alpine » : le mouvement est il spontané ou organisé par les sociétés politiques et notamment les sociétés secrètes ? Le mouvement est-il orienté par les républicains alpins sans distinction de classe ? Enfin, le mouvement est-il social ou politique ? L'étude de cas arrive aux conclusions suivantes : l'insurrection alpine de 1851 est un mouvement avant tout politique, orchestré par les républicains montagnards et préparé par une intense propagande, relayée par des sociétés secrètes, un mouvement qui touche majoritairement le « peuple des campagnes », agriculteurs en grand nombre, artisans et petits commerçants pour le reste[9].

---

[5] Principalement, Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Étude politique et sociale. Tome I, les notables (vers 1845-fin 1848). Tome II, les paysans (1849-1852)*, Paris, Presses universitaires de France, 1963, 2 volumes, 328 p. et 534 p. Maurice AGULHON, *La République au village. Les populations du Var de la révolution à la Seconde République*, Paris, Plon, 1970, 543 p. et Peter MAC PHEE, *Les semailles de la République dans les Pyrénées-Orientales, 1846-1852. Classes sociales, politique et culture*, Perpignan, Publications de l'olivier, 1995, 507 p.

[6] Aimé AUTRAND, « Commémoration de la résistance vauclusienne au coup d'Etat du 2 décembre 1851 », dans *annuaire administratif et statistique de Vaucluse*, Avignon, Imprimerie Rullière frères, 1951, pp. 279-394.

[7] Françoise VEYNE, *L'insurrection républicaine dans le canton d'Orange lors du coup d'Etat du 2 décembre 1851*, mémoire de maitrise, sous la direction de Maurice Agulhon, Université d'Aix-en-Provence, 1970, 99 p.

[8] Romain GARDI, *Pour une relecture de Décembre 1851 en Vaucluse : le cas de l'arrondissement d'Apt*, Mémoire de Master 1, sous la direction de Natalie Petiteau, Université d'Avignon, 2008, 192 p.

[9] Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine, Tome II*, ouv. cité, pp. 320-338.

Cet événement de Décembre est décrit par l'historiographie récente comme une « insurrection pour la République »[10] afin de défendre le principe républicain et la Constitution violée à Paris par le président parjure. Notre étude, à partir des cas que nous offre l'arrondissement d'Apt, veut nuancer le rôle des « sociétés secrètes » dans les modes d'adhésions d'un « campagnard » à la « bonne » République, notamment par l'analyse de la construction individuelle et collective d'une identité « rouge » grâce à l'étude des sociabilités villageoises. Mais, avant de développer ces perspectives, revenons brièvement sur la valeur heuristique du concept de sociabilité, qui provient notamment de sa position à la confluence de l'histoire et de la sociologie. Ce sont bien sûr surtout les premiers travaux de Maurice Agulhon, avec *La Sociabilité méridionale*, ouvrage publié à Aix-en-Provence en 1966[11], puis à Paris deux ans plus tard sous le titre *Pénitents et Francs-Maçons de l'ancienne Provence*[12] qui introduisent le terme de sociabilité au cœur de la recherche historique. Entendu comme « aptitude générale d'une population à vivre intensément des relations publiques »[13], le terme est associé à un mode d'organisation sociale et culturelle propre au Midi de la France, qui, dans le cadre d'un habitat groupé en gros villages, favorise les interactions sociales. Cette naissance de la sociabilité comme catégorie historique est directement liée à la question du politique puisque l'analyse de la « sociabilité méridionale » vise à expliquer les processus de politisation des Provençaux. L'éveil républicain de ces populations passe successivement par différents supports associatifs : les confréries de pénitents, les loges puis les sociétés politiques révolutionnaires. A travers la sociabilité, c'est ainsi l'entrelacement de la vie associative et des pratiques de la politique qui est visé. Plus tard, dans les années 1970-1980, Maurice Agulhon insiste sur le fait que la sociabilité n'implique pas nécessairement un lien avec la vie associative : elle n'est pas réductible aux formes organisées, pas plus qu'à ses seuls aspects méridionaux[14].

---

[10] Association 1851, *1851, une insurrection pour la République*, actes des journées d'étude de 1999 à la Tour d'Aigues et de 2001 à Sainte Tulle, Les Mées, Imprimerie B.Vial, 2004, 229 p.

[11] Maurice AGULHON, *La Sociabilité méridionale. Confréries et associations en Provence orientale au XVIIIe siècle*, Aix-en-Provence, La Pensée universitaire, 1966.

[12] Maurice AGULHON, *Pénitents et Francs-Maçons de l'ancienne Provence*, Paris, Fayard, 1968. La réédition de 1984 comporte une nouvelle mise au point historiographique sur le concept de sociabilité.

[13] Maurice AGULHON, *Le Cercle dans la France bourgeoise 1810-1848. Etude d'une mutation de sociabilité*, Paris, Armand Colin, 1977, p. 7.

[14] Voir en particulier l'avant-propos dans Maurice AGULHON, *Le Cercle dans la France bourgeoise*, ouv. cité., ainsi que l'édition de 1984 de *Pénitents et Francs-Maçons de l'ancienne Provence*, ouv. cité.

En sociologie, la sociabilité est une catégorie d'analyse depuis plus longtemps, surtout depuis Georges Simmel, qui la définit en 1910 comme une « forme ludique de la socialisation »[15] . Mais c'est récemment, après une période plus sensible à l'étude des structures qu'à celle des réseaux, que cette notion connaît un engouement important en même temps que se développe une sociologie « empirique » reposant sur les données recueillies lors d'enquêtes de terrain. Comme en histoire, c'est également dans une acception informelle que les sociologues investissent désormais principalement cette notion, qui renvoie à « l'ensemble des relations qu'un individu entretient avec les autres, et aux formes que prennent ces relations »[16]. C'est donc une acception large et fortement interactionniste de la sociabilité qui prime aujourd'hui : par sociabilité, on entend généralement la façon dont les hommes vivent leurs relations interpersonnelles et s'insèrent dans leurs divers entourages[17]. C'est parce qu'il aborde différentes scènes de la vie villageoise que ce mémoire entend souligner la singularité de la politisation en milieu rural et le rôle joué par les sociabilités rurales et, en particulier, les sociabilités du monde paysan dans la formation des attitudes politiques sous la Seconde République dans l'arrondissement d'Apt.

Appréhender le politique en milieu rural sous l'angle des sociabilités permet d'abord d'inscrire les comportements politiques au sein de pratiques sociales. Les représentations politiques sont ainsi rattachées à des pratiques collectives à l'aune desquelles elles prennent sens et qui, souvent, les fondent. L'idée sous-jacente est que la compétition politique ne se limite pas à une concurrence entre des discours, et qu'elle met aussi, et surtout, en relation des pratiques collectives. Pour comprendre les conflits politiques au village[18], il s'est avéré heuristique d'étudier les pratiques rurales issues de l'usage des ressources naturelles que sont l'eau, le bois ou encore le gibier[19]. Il est apparu ainsi que les acteurs d'une mobilisation, ne sont pas uniquement liés par l'objet proclamé de cette mobilisation, mais qu'ils le sont aussi

[15] Georg SIMMEL, *Sociologie et épistémologie*, Paris, PUF, 1991, p. 125.

[16] Pierre MERCKLÉ, *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La Découverte, 2004, p. 39.

[17] Voir notamment les apports du colloque de Rennes, Annie ANTOINE et Julian MISCHI [dir.], *Sociabilité et politique en milieu rural. Actes du colloque de Rennes, Juin 2005*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, 472 p.

[18] Voir Pierre CHAMARD, « Conflit au village et politisation des campagnes au 19e siècle : Boisset-Saint-Priest (Loire), 1830-1892 », *Ruralia*, n°14-2004, pp. 11-42.

[19] Voir par exemple Maurice AGULHON, *La République au village. Les populations du Var de la Révolution à la IIe République*, ouv. cité, pp. 42-91 et Jean-François SOULET, *Les Pyrénées au XIXe siècle. L'éveil d'une société civile*, Bordeaux, Editions Sud-Ouest, 2004, pp. 401-435 et pp. 644-659.

par les relations sociales qu'ils nouent entre eux dans le cadre de la vie villageoise et du travail. Les relations qui unissent les militants d'un même « parti » ne sont pas uniquement politiques : elles sont souvent indissociablement politiques, professionnelles, associatives, amicales et familiales. Décloisonner les attitudes politiques[20] en les rapportant le plus possible aux pratiques sociales implique en second lieu d'accorder de l'importance aux phénomènes de différenciation sociale en milieu rural. Les représentations et comportements politiques sont ainsi rattachés aux groupes sociaux qui les portent, ils sont mis en relation avec les hiérarchies sociales et culturelles. Alain Corbin a bien montré, à propos des communautés de hameaux du Limousin au XIXe siècle, l'importance des clivages sociaux, notamment des rapports conflictuels que les « masses paysannes » entretiennent avec les curés et les nobles mais aussi les cabaretiers[21], meuniers et usuriers[22]. Outil de mise en lumière des pratiques et des groupes sociaux qui façonnent le politique, les sociabilités sont enfin spatialement contextualisées. Elles invitent à explorer de façon monographique les relations qui construisent le tissu social, à établir les liens entre les lieux et les pratiques. Les problématiques de l'implantation et de la réception du politique sont au centre de notre recherche. Des investigations localisées se rattachent à la tendance historiographique actuelle qui préfère les études de villages aux visions globalisantes qui ont eu cours durant « les trente glorieuses de l'histoire rurale » [23]. On assiste en effet, surtout depuis les années 1980, au tarissement des approches économiques et quantitatives au profit d'analyses mobilisant des échelles spatiales plus fines et attentives à la vie sociale quotidienne. Comme le souligne Jean-Luc Mayaud, en se diluant dans « le local », dans ce qu'il nomme la « micro-polis », l'historiographie rurale française est devenue un « carrefour disciplinaire »[24].

---

[20] Voir Maurice AGULHON, « Attitudes politiques » dans Georges DUBY et Armand WALLON [dir.], *Histoire de la France rurale. Tome 3 de 1789 à 1914,* Seuil, 1976, pp. 469-501.

[21] Voir pour le Vaucluse, le travail de Céline NAVARRO, *Cabarets et cabaretiers dans le Vaucluse au XIXe siècle*, mémoire de maîtrise sous la direction de Natalie PETITEAU, Université d'Avignon, 1999, 113 p.

[22] Alain CORBIN, *Archaïsme et modernité en Limousin*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2 volumes, 1975, pp. 224-236.

[23] Jean JACQUART, « L'histoire rurale en France. Les grandes étapes historiographiques », dans Ghislain BRUNEL et Jean-Marc MORICEAU [dir.], *L'Histoire rurale en France*, actes du colloque de Rennes (6-8 octobre 1994), *Histoire et sociétés rurales*, 3, 1er semestre 1995, pp. 19-24.

[24] Jean-Luc MAYAUD, « Pour une communalisation de l'histoire rurale », dans *Actes du Colloque international de l'École française de Rome. Rome, 20-22 février 1997, La politisation des campagnes au XIXe siècle. France, Italie, Espagne, Portugal,* Collection de l'École française de Rome, 2000, pp. 153-167.

Le rapport au politique que l'on entend éclairer est un rapport « en acte et en discours ». Analyser les mobilisations politiques dans leurs relations aux sociabilités permet d'aborder le politique au-delà de la sphère de la politique institutionnelle pour souligner l'importance du rôle politique des groupes de jeunes et de femmes alors même qu'ils sont exclus de la politique légale. Le politique s'implante à travers des organisations et des idées, mais il repose aussi sur des savoir-faire et des réseaux, il met en jeu différentes formes de sociabilité au-delà de la politique institutionnelle. L'un des objectifs de ce mémoire est de montrer en quoi les formes rurales de sociabilité nourrissent des catégories d'interprétation du politique, des modes d'approbation et de recomposition des messages politiques notamment démocrates-socialistes. Les formes rurales de sociabilité susceptibles d'être explorées sont multiples. Parmi les formes ordinaires de la sociabilité villageoise, il y a tout d'abord, bien sûr, le cercle qui joue un grand rôle dans la socialisation politique en particulier. Investir les différents réseaux de sociabilité pouvant déboucher sur une politisation, implique de ne pas considérer que certaines sociabilités favorisent « en soi » une affinité politique spécifique. Comme le souligne François Ploux à partir de l'exemple du Lot[25], la politisation des conflits locaux n'est pas automatique, elle doit être rapportée au travail politique de mobilisation des réseaux de sociabilité, au travail de conversion des solidarités locales et sociales en ressources politiques. Cette observation du politique dans ses entrelacs sociaux est particulièrement importante car les pratiques populaires du politique peuvent difficilement être mises en évidence par une histoire politique centrée sur les institutions.

La politisation populaire[26] étant partiellement exprimée et retraduite par les groupements qui entendent représenter les catégories populaires, il est nécessaire de ne pas réduire les investigations aux seules organisations structurées productrices d'importantes sources archivistiques pour se pencher sur des activités ordinaires d'ordre politique (manifestations, pétitions, rassemblements, mobilisations sporadiques) ou de pratiques non directement politiques mais auxquelles les acteurs donnent un sens politique (fêtes, chants, violences verbales, expositions d'emblèmes). Analyser la politisation des ruraux implique donc l'étude des formes populaires d'action collective et des capacités d'auto-organisation de groupes sociaux localisés. Nous reviendrons ainsi sur les formes d'action collective

[25] François PLOUX, *Guerres paysannes en Quercy. Violences, conciliations et répression pénale dans les campagnes du Lot (1810-1860)*, Paris, Éditions de la Boutique de l'Histoire, 2002, 376 p.

[26] Voir Louis HINCKER, « La politisation des milieux populaires en France au XIXe Esquisse d'un bilan (1948-1997) », *Revue d'Histoire du XIXe siècle*, 1997/1, n° 14.

auxquelles ont recours les ruraux dans des contextes particuliers, notamment sur la violence, mais aussi sur la spécificité des répertoires symboliques des mobilisations individuelles et collectives en milieu rural.

La question de la politisation[27] a longtemps été délaissée par l'histoire rurale qui s'est développée dans un contexte de domination de l'histoire économique et sociale minorant le fait politique[28]. L'intérêt porté à ce thème dans les recherches historiques s'est surtout développé à partir des années 1970 dans le prolongement des travaux de Maurice Agulhon sur « la République au village »[29]. Cette réhabilitation du politique s'est effectuée dans le cadre du modèle de « descente de la politique vers les masses » qui suppose la diffusion du politique à partir de foyers extérieurs, c'est-à-dire une politisation allant du national vers le local et de l'urbain vers le rural. Les formes de sociabilité sont alors interrogées essentiellement, comme l'a remarqué Alain Corbin, selon un « regard vertical » adossé à une lecture en termes de « propagation » : les formes villageoises de sociabilité sont assimilées à des vecteurs de pénétration de la modernité politique urbaine[30]. Dans ce contexte, la politisation a un sens idéologique précis : elle renvoie essentiellement à la radicalisation républicaine[31]. Contre ce paradigme de l'apprentissage politique[32], qui peut faire des masses paysannes les simples récepteurs passifs de la mission civilisatrice des élites urbaines, des recherches se sont développées dans les années 1980, privilégiant les opérations d'appropriation et de retraduction des normes politiques extérieures. Ainsi nous voulons

[27] Voir *La politisation des campagnes au XIX^e siècle, France, Italie, Espagne, Portugal. Actes du Colloque international organisé par l'École française de Rome en collaboration avec l'École normale supérieure (Paris), l'Universitat de Girona et l'Università degli studi della Tuscia Viterbo*, Rome, 20-22 février 1997, Rome, École française de Rome, 2000, 376 p.

[28] Voir Gilles PÉCOUT, « La politisation des paysans au XIXe siècle. Réflexions sur l'histoire politique des campagnes françaises », *Histoire et sociétés rurales*, n°2, 1994, pp. 91-125.

[29] Maurice AGULHON, *La République au village*, ouv. cité.

[30] Voir les mises au point d'Alain CORBIN, « La violence rurale dans la France du XIXe siècle et son dépérissement : l'évolution de l'interprétation politique », *Cultures et Conflits*, 9-10, printemps-été 1993, pp. 61-73.

[31] La politisation est assimilée à la diffusion de la démocratie puis à la radicalisation lorsque la démocratisation échappe à la médiation de groupes sociaux représentatifs et prend des formes conflictuelles, voir Gilles PÉCOUT, « La politisation des paysans au XIXe siècle », art. cité.

[32] Voir Christine GUIONNET, *L'apprentissage de la politique moderne. Les élections municipales sous la Monarchie de Juillet*, Paris, L'Harmattan, 1997, 328 p.

étudier non seulement la diffusion mais aussi la réception des idées démocrates-socialistes dans les espaces ruraux, ce que l'on peut nommer une politisation « par en bas »[33]. L'analyse des formes de diffusion des idées démocrates-socialistes est associée à l'étude des modalités de leur appropriation, pratique et culturelle, par les groupes sociaux ruraux. L'attention est moins tournée vers les idéologies globales que vers les processus complexes de politisation faisant intervenir des référents apparemment hétérogènes mais prenant du sens dans le cadre de la rationalité propre aux acteurs ruraux[34].

Pour terminer, exposons les articulations essentielles de ce mémoire. Le premier axe d'interrogation porte sur « l'appropriation » de la République durant l'année 1848, étude préalable aux développements ultérieurs. A travers l'évocation des formes d'action des populations rurales, les archives soulignent en quoi l'adhésion rurale peut prendre différentes formes : les thèmes des fêtes, des élections, des discours seront abordés pour permettre l'évaluation du « climat » républicain dans les campagnes de l'arrondissement d'Apt. Nous aborderons par la suite les formes de contestations de la République « conservatrice », formes qui peuvent être violentes à travers les violences verbales ou physiques, mais aussi apparaissent sous des formes plus pacifiques, avec le recours aux chansons ou aux symboles. L'analyse des contestations est ainsi rattachée aux phénomènes d'appropriation voire d'acceptation des idées démocrates-socialistes. Les formes de mobilisation collective en milieu rural, par l'étude des chambrées et cercles doivent permettre la mise en évidence du rôle majeur que constitue le mouvement sociétaire villageois dans la propagation des idées républicaines démocrates-socialistes. La question de la répression sera abordée pour percevoir l'attitude des autorités à l'égard de ces réseaux de sociabilité villageoise. La troisième partie est consacrée à la question de l'insurrection de Décembre 1851 et des représentations de la République rouge. Le pouvoir bonapartiste utilise les soulèvements ruraux pour légitimer le coup d'Etat et l'idée de « sauver la société », et l'étude des héritages et des imaginaires collectifs contribuera à délier les discours faussés des autorités, pour faire apparaitre l'essence originelle de l'insurrection de Décembre dans l'arrondissement d'Apt.

[33] Sur ces opérations d'appropriation villageoise de l'apport politique extérieur, voir notamment Alain CORBIN, *Le Village des cannibales*, Paris, Aubier, 1990 et Peter MC PHEE, *Les Semailles de la République dans les Pyrénées-Orientales 1845-1852 : classes sociales, culture et politique*, ouv. cité.

[34] Cette mise en évidence de la rationalité paysanne est au cœur de l'école historique « pyrénéenne », voir Christian THIBON, *Pays de Sault. Les villages et l'Etat dans les Pyrénées audoises*, Toulouse, CNRS, 1988.

Première partie

De l’échelle nationale à l’échelle locale : la République, des « éclairs » de Février au « coup » de Décembre dans l'arrondissement d'Apt

Les « formes » de « République » ne traduisent pas dans l'absolu l'idéal républicain. Entre février 1848 et juin 1848, la République n'est plus du même côté de la barricade. En juin 1848, la raison d'État l'emporte sur « l'ère » de la fraternité, ce terme « fraternité » qu'un artiste efface de son tableau d'un coup de pinceau blanc[35]. Si la forme du régime est toujours républicaine, « La République » n'est plus, et Gustave Courbet la porte symboliquement en terre en 1849 à Ornans[36]. Comme le fait remarquer Maurice Agulhon : « l'histoire devra donc bien distinguer deux bilans, celui de cette République idéale, régime des « quarante-huitards » véritables, idéal des montagnards, et celui de la République réelle, pratique des conservateurs qui ont effectivement gouverné »[37]. Pour certains, « La République » peut exister même si la forme du régime n'est pas républicaine ainsi que le proclame Victor Hugo à la tribune de l'Assemblée nationale le 9 juillet 1850, lors des débats d'un projet de loi sur le cautionnement de la presse[38]. D'autre part, les républicains convaincus ont perçu que la République allait au-delà de la simple apparence d'un régime politique symbolisé par Marianne. Il y avait quelque chose de « plus », un idéal matrice d'un comportement au service de l'humanité, comme l'exprimaient les proscrits républicains de Jersey en 1854 : « concitoyens de la République universelle, secourir l'homme qui souffre, c'est le devoir ; secourir l'homme qui souffre pour l'humanité, c'est plus que le devoir ». La République, au-delà de sa forme institutionnelle, serait donc un idéal humaniste de perception du monde et des hommes. A l'origine de sa naissance comme régime politique, comment ce changement est-il perçu par les populations de l'arrondissement d'Apt ? Quelle place a « la République » dans le quotidien des villageois ?

---

[35] Adolphe ROEHN, *Allégorie de la République*. Musée Salies, Bagnères-de-Bigorre.

[36] Jean-Luc MAYAUD, « Une allégorie républicaine de Gustave Courbet : *L'Enterrement à Ornans* », dans Christophe CHARLE, Jacqueline LALOUETTE, Michel PIGENET et Anne-Marie SOHN [dir.], *La France démocratique. Mélanges offerts à Maurice Agulhon*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, pp. 243-256.

[37] Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République, 1848-1852*, Paris, Le Seuil, Nouvelle Histoire de la France Contemporaine, tome VII, 1973, réédition 1992, p. 225.

[38] « Partout où ces trois principes, souveraineté du peuple, suffrage universel, liberté de la presse existent dans leur plénitude et leur toute puissance, la République existe, même sous le mot *monarchie*. Là où ces trois principes sont amoindris dans leur développement, opprimés dans leur action, méconnus dans leur solidarité, contestés dans leur majesté, il y a monarchie ou oligarchie, même sous le mot République » dans *Le Moniteur Universel*. Séance à l'Assemblée nationale en date du le 9 juillet 1850. Les débats portaient sur l'opportunité de rétablir le cautionnement de la presse, p. 2341.

Philippe Vigier indique que « la façon même dont les provinciaux accueillent les nouvelles venues de la capitale, la signification souvent originale qu'ils donnent aux initiatives parisiennes éclairent l'historien des mentalités régionales »[39]. Est-ce que les idées républicaines apparaissent dominantes au sein des populations de l'arrondissement, lorsque la proclamation de la République à Paris arrive à Apt dans la nuit du 25 au 26 février 1848 ? Au village, les réactions peuvent être perçues à travers la précocité ou non de l'installation d'un comité républicain. Dans les discours ou chansons peut-on apercevoir l'image de l'ère des bons sentiments ? Ou au contraire des tensions naissent-elles dans certaines localités ? L'illusion lyrique est caractérisée par l'idéal de fusion des différentes classes sociales et l'absence de violence[40]. Est-il question d'illusion lyrique au printemps 1848 dans l'arrondissement d'Apt ? Les notables conservent-ils un pouvoir sur les masses populaires dans la pratique du suffrage universel ? Examiner attentivement les pratiques électorales peut permettre de cerner les attentes des individus et le choix de « leur République », vis-à-vis du rôle majeur que jouent les autorités. L'étude des faits doit conduire à évaluer le climat « républicain » pour établir les « espaces » d'où peuvent émaner des oppositions.

A. 1848, ou le rôle d'une élite locale dans l'enracinement de la République

La connaissance de l'opinion semble être une des principales préoccupations du gouvernement provisoire qui remplace la monarchie déchue. En effet, dès le 25 février, le ministre de l'Intérieur, Ledru-Rollin, adresse une circulaire aux préfets, et exprime son intérêt pour connaître les réactions provinciales. Le soir même du 25 février, la République est proclamée à Avignon par des républicains de la veille, Alphonse Gent et Eugène Raspail. Un comité républicain « nommé par le peuple a été constitué »[41] et va agir conjointement avec le comité d'Apt à partir du 27 février, pour établir solidement la République dans le département de Vaucluse[42]. La République est-elle « adoptée » par la masse des paysans ? Quels sont les hommes qui interviennent publiquement pour instaurer des comités républicains au village ?

[39] Philippe VIGIER, *1848, les Français et la République*, Paris, Hachette, 1998, pp. 81-82.

[40] Philippe VIGIER, *La Seconde République*, Paris, P.U.F, 1988, p. 12

[41] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Lettre d'Eugène Raspail au nom du comité républicain, 25 février 1848.

[42] Sur 1848 en Vaucluse, voir Natalie PETITEAU, « 1848 en Vaucluse ou l'impossible République bourgeoise », dans *Cahiers d'Histoire*, n°2, 1998, pp. 223-245.

Est-ce que la pratique démocratique est acceptée par tous ou est-ce le temps d'une « illusion démocratique » ? La place des « républicains de la veille » est à observer attentivement pour examiner leur rôle dans la propagation des idées républicaines. Jouent-ils « le jeu » de la République ou essayent-ils de s'accaparer les places laissées vacantes par la Révolution de Février ? A travers leur discours observe-t-on les prémices d'une désillusion ? Les révocations et nominations des maires et conseillers municipaux s'exercent-elles selon des critères démocratiques ou s'agit-il de faire jouer les réseaux clientélistes ?

1. Organiser la République au village ou l'action résolue d'un « républicain de la veille », Elzéar Pin

Les premiers jours de la République sont-ils vécus comme une « heureuse défaillance de l'État » ou au contraire avec le sentiment que la République s'associe à un régime bon et juste en son principe ? Comme l'a fait remarquer Maurice Agulhon : « La République survint sur un fond de dépression économique grave et dans une France encore « ancienne » : campagnes lourdes de problèmes agraires non résolus, petit peuple indocile aux institutions fiscales du siècle, etc. [...] Il se pourrait que les masses pauvres et revendicatives de 1848 aient été seulement sensibles aux conditions d'inter-règne, de vacance, ou du moins d'affaiblissement des autorités, occasion propice pour régler des comptes ou s'assurer des avantages avec le plus de chance d'impunité »[43].

Le temps court de l'événement, bref et éphémère, n'est pas « au mitant du XIXème siècle, celui de l'immédiateté, mais celui des écarts, des échos, des va-et-vient et des chocs en retour »[44]. Peut-on remarquer des annonces différées dans les villages de l'arrondissement ? A l'arrivée de la nouvelle dans la nuit de 25 au 26 février, le conseil municipal d'Apt est convoqué d'urgence. Les notables, « l'élite de nos concitoyens » [45] répondent à l'appel des magistrats et des mesures sont prises pour le maintien de l'ordre et la tranquillité. La garde nationale est réorganisée grâce au concours des anciens militaires, qui se mettent à sa tête. Les

[43] Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République*, ouv. cité, pp. 36-37.

[44] Frédéric CHAUVAUD et Jean-Jacques YVOREL, « Les provinces face à février 1848. Echos et contre-échos (22 février-16 mars) », dans Jean-Luc MAYAUD [dir.], *1848. Actes du colloque international pour le cent cinquantenaire organisé par la Société de 1848*, Paris, Créaphis, 2002, p. 207.

[45] *Le Mercure Aptésien*, 27 février 1848.

dépêches du gouvernement provisoire sont lues à la population par le maire accompagné de ses adjoints, et qui parcourent les rues au son du tambour. Le sous-préfet et les diverses autorités restent à leur poste, en étant résolus à maintenir l'ordre et le respect dus aux lois. En effet, les autorités issues de la Monarchie de Juillet, comme l'indique la dépêche du préfet de Vaucluse, invitent les habitants à maintenir l'ordre grâce au concours des « bons citoyens ». Cette dépêche est immédiatement reproduite par le sous-préfet d'Apt, Philippe de Wildermeth ainsi que par le maire d'Apt, Eugène Blancard. Ici, les journaux, comme espace politique, et les dépêches, comme moyen le plus rapide de transmettre une information, annoncent l'évènement et informent sur son ampleur. Le 26 février, le maire de la Tour-d'Aigues « s'empresse de publier lui-même dans toute la commune à son de trompe et avec solennité, les dépêches télégraphiques des 24 et 25 du mois de février qui annonçaient le triomphe du peuple et le recouvrement de toutes nos libertés »[46]. Cette heureuse nouvelle a été reçue « avec joie par la population de cette commune et la tranquillité publique n'a pas cessé de régner »[47]. A Saint-Saturnin, c'est la brigade de gendarmerie qui apporte au maire, les dépêches du préfet, le 26 février. Les rédacteurs du *Mercure Aptésien* se félicitent « de vivre dans une ville où la concorde entre les citoyens s'allie aux idées d'ordre et de sage liberté »[48]. A Cadenet, un « fait fort curieux » se déroule le jour même où la nouvelle de la République est proclamée : « la persienne d'une fenêtre agitée par un violent coup de vent, frappant contre le mur d'une maison, détache un énorme fragment de plâtre au dessous duquel, à la grande stupéfaction des habitants, on lit fort distinctement ces mots tracés au pinceau : Liberté, Egalité Fraternité ! Vive la République. Place de la liberté »[49]. Est-ce un placard séditieux datant de la Monarchie de Juillet ou d'une date antérieure ? L'étude des oppositions et contestations aux gouvernements antérieurs reste à étudier, dans l'arrondissement d'Apt, pour émettre des conclusions plus fines sur ce type d'événement.

[46] Arch. dép. Vaucluse, 2M 67, Lettre du maire de la Tour-d'Aigues au citoyen délégué du comité central d'Avignon, 1er mars 1848.

[47] *Ibidem.*

[48] *Le Mercure Aptésien*, 27 février 1848.

[49] *Le Mercure Aptésien*, 2 avril 1848.

Un comité républicain[50] se forme à Apt à l'instar de celui d'Avignon, le dimanche 27 février, avec Elzéar Pin à sa tête. Tous les membres de ce comité sont des notables locaux, ce qui permet à Philippe Vigier d'affirmer que « dans l'arrondissement d'Apt, la masse ne peut être encore entendue ». En effet, un fonctionnaire libéral présent à Apt déclare : « la bourgeoisie veut exploiter ce gouvernement comme ils ont exploité l'autre…Ils ont formé un comité avec la conviction que cette position leur donnerait droit à des emplois que chacun d'eux désigne »[51]. Le sous-préfet agit de concert avec ce comité, en transmettant aux diverses communes de l'arrondissement les dépêches télégraphiques et en faisant publier les proclamations émanant des autorités supérieures[52]. Le sous-préfet déclare « concourir à l'établissement durable du gouvernement républicain pour le bonheur et la gloire de la France ». Cette adhésion du lendemain démontre le souhait des fonctionnaires de la Monarchie de conserver leur poste dans l'administration. Mais la République est également une attente du peuple, et les manifestations d'euphorie ou de joie peuvent se caractériser dans ces moments sous forme musicale comme dans la nuit du 28 février, où un aptésien, Gustave Rousset, entonne au corps de garde un hymne patriotique surnommé « L'Aptésienne », il le dédie « au citoyen Alphonse de Lamartine, ministre des affaires étrangères de la République française »[53] :

Hier, ils portaient fièrement la couronne,
Hier, ils avaient encore le sceptre en main,
Où sont-ils tous ?… ils ont fui !... sur leur trône,
Le peuple-Roi, s'est assis Souverain,
Ils sont chassés tous ces vendeurs du temple,
Ils sont chassés, par l'ombre de Brutus…
Français ! L'Europe aujourd'hui nous contemple,
Pour qu'elle suive notre exemple,
Ne lui montrons que des vertus.

Ils sont vaincus…. VIVE LA REPUBLIQUE !...
Rois ennemis, Rois aveugles… Voyez !
Vous avez ri de la voix prophétique
Qui vous disait…Vous serez tous noyés !...
Fuyez ces lieux ! Ne souillez plus ce temple,
On ne veut plus ni vendeurs, ni vendus,

[50] Les membres qui le composent sont « Elzéar Pin (Président), Brémond neveu, A. Creste, Emile Illy, Coupiny, Pascal, Mathieu Dufour et Vincent Jean », *Le Mercure Aptésien* du 5 mars 1848, ainsi que Arch. dép. Vaucluse, 2M 67, Liste des membres du comité républicain de l'arrondissement d'Apt, mars 1848.

[51] Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome I*, ouv. cité, p. 189.

[52] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Rapport du sous-préfet d'Apt au préfet, 28 février 1848.

[53] *Le Mercure Aptésien*, 5 mars 1848.

Français ! L'Europe aujourd'hui nous contemple ;
Pour qu'elle suive notre exemple,
Ne lui montrons que des vertus.

Il est trop tard !... La lumière s'est faite,
Nous avons vu qu'ils avaient tout violé,
Il faut des Rois faire courber la tête,
Pour adorer ce qu'ils avaient brûlé.
Ô Liberté… Viens, descends dans ton temple,
Sur cet autel que dressent les élus,
Français ! L'Europe aujourd'hui nous contemple ;
Pour qu'elle suive notre exemple,
Ne lui montrons que des vertus.

Embrassons-nous ? Enfin la France est libre !
Soyons égaux dans la fraternité ;
Que dans nos cœurs, un seul sentiment vibre,
Vivre et mourir pour notre liberté ;
IL ne faut pas comme eux souiller son temple,
Prouvons à tous qu'ils étaient corrompus,
Nous, restons purs… l'Europe nous contemple,
Pour qu'elle suive notre exemple,
Ne lui montrons que des vertus.

Que par nos cœurs elle soit saluée,
Comme un Messie attendu trop longtemps ;
Malheur à ceux qui l'ont prostituée ?
Pour la venger, elle aura des amants ;
Quoi la venger !... Restons dignes du Temple,
Où ma déesse a dit : grâce aux vaincus !
Pardonnons-leur ! L'Europe nous contemple,
Pour qu'elle suive notre exemple,
Ne lui montrons que des vertus.

Oh ! Si jamais, dans leur fureur impie,
Les rois voulaient arrêter l'avenir,
Que feriez-vous pour la sainte Patrie ?
Répondez-tous, Français…plutôt mourir !
Ô liberté ! Nous défendrons ton temple,
Les Rois alors s'enfuiront éperdus ;
Pour qu'elle suive notre exemple
Ne lui montrons que des vertus.

Cet hymne appelle à la sagesse, contrastant avec le temps révolutionnaire nécessaire qu'il a fallu pour retrouver la République. Retrouver le temps de l'ordre pour poursuivre la quête de la liberté démocratiquement. La nécessité de construire un nouveau régime en faisant grâce « aux vaincus » s'apparente à l'esprit de 1789. Ne pas retomber dans la violence révolutionnaire, caractérisée dans l'imaginaire populaire par « 1793 ». Cette « raison » apparait similaire aux discours de Lamartine et à l'illusion lyrique qui s'installe au printemps 1848. Le refrain appelle à exalter les peuples européens, non en exportant la République par la guerre, mais en exposant « les vertus » de ce régime, soit « l'idéal républicain ». On observe une dialectique entre « air du temps et air de chanson » pour cet hymne de Gustave Rousset.

Mais les changements de régime offrent aussi leur lot de discorde et de problème de gouvernance au niveau communal[54]. Le 29 février, le fonctionnaire responsable de l'administration des contributions indirectes à Apt mentionne au sous-préfet « que la publication faite la veille dans la ville d'Apt, annonçant l'abolition de l'administration des contributions indirectes »[55], est contraire aux prescriptions prises par le ministre des Finances en faveur de cette administration en date du 25 février. En effet, la circulaire du ministre maintient dans leur poste tous les fonctionnaires de cette administration, « puisque les contributions indirectes forment une des principales ressources de l'Etat »[56]. Certains individus installés au comité républicain profitent de ce temps d'instabilité politique, pour mettre à profit leurs idéologies, ou simplement pour éliminer d'anciens fonctionnaires devenues indésirables.

Le même jour, un comité républicain se forme à la Tour-Aigues, « chargé de veiller au maintien du bon ordre et à l'établissement solide et durable du nouveau gouvernement ». Cette formation a lieu « avec le concours de la garde citoyenne, du conseil municipal et de toute la population de la Tour-Aigues ». Deux citoyens, Roche fils et Silvestre, le premier habitant d'Oppède, le second de Ménerbes, « vont se présenter au comité central d'Avignon pour s'entendre avec lui afin d'organiser le comité de chacune de ces communes ». Le comité de Cavaillon « les recommande à la bienveillance du comité central »[57]. Mais arrivés à Avignon, Alphonse Gent leur répond qu'il « faut s'entendre avec le comité républicain d'Apt qui est chargé d'organiser les communes de son arrondissement ». Il y a là la volonté manifeste de préserver une hiérarchie administrative territoriale. Dès le 2 mars, le président du comité républicain d'Apt, Elzéar Pin et d'autres membres du comité partent en tournée dans l'arrondissement, « pour éliminer les notables pritchardistes »[58] et établir des comités républicains dans les communes où l'arrêté du 28 février n'a pas été encore appliqué. Ils

[54] Sur la vacance du pouvoir, voir Jean-Luc MAYAUD, *Les Secondes Républiques du Doubs*, Besançon, Annales littéraires de l'Université de Besançon, 474 p.

[55] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet, 29 février 1848.

[56] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Circulaire du ministre provisoire des Finances Goudechaux, 25 février 1848.

[57] Arch. dép. Vaucluse, 2M 67, Lettre du comité républicain de Cavaillon au comité central, 29 février 1848.

[58] *Le Républicain de Vaucluse* écrit « Les Pritchardistes et les Satisfaits qui sont dans les emplois publics doivent s'attendre à recevoir très prochainement leur destitution. Quel que soit l'empressement de la plupart d'entre-deux à faire leur paix avec le nouveau Gouvernement, en disant pis que pendre de l'ancien, et à offrir leurs services, il a été décidé par tous les membres du cabinet, qu'aucun d'entre eux ne serait laissé en fonctions. C'est un acte de juste sévérité auquel nous ne saurions trop applaudir », première édition du jeudi 2 mars 1848.

commencent par l'administration sous-préfectorale, car malgré ses intentions de poursuivre son action au sein de cette administration, le sous-préfet est révoqué « en vertu de l'arrêté en date du 1er mars ». Pour le remplacer, « le citoyen Adrien Creste, membre du Comité Républicain de l'arrondissement d'Apt est désigné pour remplir provisoirement les fonctions de sous-préfet »[59].

A Joucas, le 1er mars, s'organise un comité républicain, qui doit faire face à un comité déjà établi, non approuvé par la population. Le maire de Joucas a pris « des mesures de manière à apaiser la population », et à fait « élire publiquement dans la maison commune, un nouveau comité républicain »[60], pour lequel il demande l'approbation du président du comité central[61]. Le 2 mars, « Cadenet donne son adhésion au gouvernement fondé par l'héroïque population de Paris »[62], après avoir fait la veille un appel aux citoyens de Cadenet, pour désigner les membres devant faire partie du comité républicain, « que tous les citoyens de la commune ont senti le besoin de constituer »[63]. L'élection a lieu sur la place principale de la commune par « la voie du vote général »[64]. Ainsi, le président du comité ne manque pas de rappeler que cette opération a été faite « avec calme et conviction » et de poursuivre : « nous serons fiers de concourir avec vous au bonheur du peuple trop longtemps courbé sous le poids de la tyrannie ». Mais pour atteindre ce but, « vos frères du comité de Cadenet comptent sur vos utiles et patriotiques instructions »[65]. Les membres du comité sont gouvernés par un « sentiment patriotique, qui leur inspire le désir de concourir, de tous leurs efforts au maintien et à la prospérité du gouvernement Républicain que la population de Paris vient de conquérir à la France ». Ils s'associent au maintien de l'ordre « qui est la garantie la plus sûre et le

[59] Arch. dép. Vaucluse, 2M 67, Arrêté du président du comité républicain de l'arrondissement d'Apt, Elzéar Pin, 2 mars 1848.

[60] Le comité se compose de « Jules Gaudin, président du comité, élu par la population, Henri Ripert, Joseph Lazard, Bernard Jaumard, Gens Brun, Evariste Breton et Sébastien Bouscarle », Arch. dép. Vaucluse, 2M 67, Procès-verbal d'installation du comité républicain de Joucas, 1er mars 1848.

[61] Arch. dép. Vaucluse, 2M 67, Lettre du maire de Joucas au président du comité central, 1er mars 1848.

[62] Arch. dép. Vaucluse, 2M 67, Lettre du comité républicain de Cadenet aux membres du comité central, 2 mars 1848.

[63] Arch. dép. Vaucluse, 2M 67, Procès-verbal d'installation du comité républicain de Cadenet, 1er mars 1848.

[64] Sont élus Calixte Monges (Président), Jacques Bernard, Casimir Vallon (Secrétaire) Athanse Toppin, Charles Prichaud, Fidèle Boy, Sauze père, *ibidem.*

[65] Arch. dép. Vaucluse, 2M 67, Lettre du comité républicain de Cadenet aux membres du comité central, 2 mars 1848.

privilège le plus de la liberté » et s'engagent à renoncer à tout ce qui aurait rapport « pour les choses comme pour les personnes au anciennes cabales, coteries ou partis qui divisaient l'arrondissement jusqu'à ce jour »[66]. L'acclamation publique par la population permet de constater le soutien du peuple accordé aux membres des comités. Grâce à ces exemples, on peut apercevoir qu'en permettant au peuple, par ces comités, de s'exprimer dès les premiers jours du régime, les républicains de l'arrondissement d'Apt comme dans le reste du Vaucluse, assurent à celui-ci un caractère démocratique qu'il est loin d'afficher dans le reste de la région alpine[67]. Mais grâce à une étude plus localisée, nous pouvons nuancer cette affirmation. Il convient de se demander si l'ensemble des habitants soutient ou non les hommes des comités républicains.

L'installation de comités républicains se déroule dans la plupart des villages de l'arrondissement sans opposition notoire, exceptée dans la ville de Pertuis, où le maire orléaniste Arréat fait une proclamation publique avec l'assistance de son conseil municipal. Cette proclamation « a jeté de l'effervescence dans le public en signalant les membres de la délégation du comité républicain d'Apt comme des étrangers venant troubler l'ordre de la ville de Pertuis, en invitant les citoyens de cette commune à la formation d'un comité dangereux et inutile ». En effet, le 3 mars, une délégation composée d'Elzéar Pin, commissaire extraordinaire désigné par le comité central républicain d'Avignon et des citoyens Brémond et Pascal du comité de l'arrondissement d'Apt, se sont transportés dans la ville de Pertuis dans le but d'y installer un comité républicain[68]. A leur arrivée, ils convoquent diverses personnes dont Eugène Cornarel, Antoine Nicolas, adjoint à la mairie, Antoine Moël, Jérôme Billard, Bassier, Médecin « pour les inviter à s'entendre avec leurs concitoyens, connus comme étant dévoués au gouvernement républicain pour former un comité dans la ville de Pertuis »[69]. Mais les démarches de la délégation sont « restées infructueuses » et les citoyens auxquels elle s'est adressée ont refusé toute « participation personnelle à toute espèce de comité, ajoutant qu'il avait été résolu au sein du conseil municipal qu'il n'y avait pas lieu de former un comité à Pertuis, où l'ordre avait été parfaitement tenu jusqu'à ce jour ». Elzéar

[66] Arch. dép. Vaucluse, 2M 67, Rapport sur papier libre sur l'installation du comité républicain de Cadenet, 1er mars 1848.

[67] Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome I*, ouv. cité, p. 210.

[68] Arch. dép. Vaucluse, 2M 67, Procès-verbal d'Elzéar Pin constatant l'opposition dans la ville de Pertuis à l'installation d'un comité républicain, 9 mars 1848.

[69] *Ibidem.*

Pin se charge alors d'aller « dans diverses réunions au sein de la ville », pour inviter certains de ses participants à former un comité ; mais devant l'hésitation générale de ces derniers, il remet au lendemain la suite de ses démarches à Pertuis. Pourtant ce même jour, la municipalité pertuisienne vote à l'unanimité un secours de 300 francs aux parents des victimes des journées de février, et aux ouvriers de Paris momentanément privés de travail[70], ainsi qu'une adresse au gouvernement provisoire de la République, « Point de regrets, plus de crainte, point de folles espérances. Seul le gouvernement républicain est le gouvernement de tous […] Se vouer à elle, à elle seule, tel doit être le modèle de tous les cœurs… ». Une certaine contradiction est perceptible entre la lecture de cette adresse et l'attitude de la municipalité à l'égard d'Elzéar Pin. Certaines personnes de la municipalité, notamment le maire Arréat, ne comptent pas laisser la délégation aptésienne décider du sort du conseil municipal appelé à être remplacé, et fait preuve toutefois d'une résistance temporaire.

La délégation se rend à Cadenet où elle procède à la validation du comité républicain qui a été formé le 1er mars, « en vue du bien public, et qui remplit les conditions voulues pour atteindre ce but »[71]. Néanmoins, le citoyen Toppin démissionne du comité, en raison « de la charge du service public des postes » ; les membres du comité acceptent sa démission et demandent à la délégation aptésienne l'ajout au comité de trois nouveaux citoyens[72]. Dans le même temps, Elzéar Pin proclame un arrêté qui révoque le maire de Cadenet, « vu l'urgence des circonstances qui commandent impérieusement que dans chaque canton l'autorité soit concentrée dans les mêmes mains »[73]. Le lendemain 4 mars, la délégation aptésienne se rend à la Tour d'Aigues où elle procède à l'ajout de nouveaux citoyens au comité, installé depuis le 29 février. Les membres de ce comité sont ainsi portés au nombre de treize[74]. C'est au cours de ces opérations que les membres de la délégation apprennent l'entreprise du maire de

[70] Arch. com. Pertuis 1D 13, cité dans Christian MAUREL, « Ailhaud de Volx et la diffusion des idées républicaines dans le pays de Pertuis en 1848-1849 », *1851, une insurrection pour la République. Actes des journées d'étude de 1999 à La Tour d'Aigues et de 2001 à Sainte-Tulle*, Association 1851 pour la mémoire des Résistances républicaines, Les Mées, 2002, pp. 69-90.

[71] Arch. dép. Vaucluse, 2M 67, Rapport sur papier libre du président du comité républicain de Cadenet, 3 mars 1848.

[72] « Les citoyens Adolphe Ripert, Apollinaire Richaud, Paul Roland fils feront partie à l'avenir du comité », *ibidem*.

[73] Arch. dép. Vaucluse, 2M 67, Arrêté révoquant le maire de Cadenet, 3 mars 1848.

[74] Arch. dép. Vaucluse, 2M 67, Lettre du président du comité de la Tour-Aigues au comité central républicain à Avignon, 6 mars 1848.

Pertuis. De retour à Pertuis, cette délégation observe « une foule de citoyens sur la place principale ». L'attitude de la foule parait justifier la proclamation du maire, lequel voit dans les réunions organisées par la délégation une source de désordre, surtout si cette dernière « persistait à chercher à former un comité républicain à Pertuis ». Dans le même temps, le maire fait installer un poste de garde nationale à l'entrée de la mairie pour empêcher Elzéar Pin et ses adjoints d'y pénétrer. Elzéar Pin n'étant « ni escorté, ni appuyé par une force armée » renonce à former un comité républicain dans la ville, mais dresse un procès-verbal pour informer le comité central d'Avignon de l'opposition rencontrée. En effet, car « seul de tout le département, le maire de Pertuis de concert avec le conseil municipal, a méconnu les instructions du comité central républicain et refusé de reconnaître les pouvoirs confiés au commissaire extraordinaire le citoyen Elzéar Pin »[75]. Les préférences orléanistes du maire Jean Charles Scipion Roland Arréat sont alors notoires[76]. Aussi l'arrêté du 6 mars, signé entre autres d'Alphonse Gent et d'Eugène Raspail, prononce-t-il la révocation du maire, la dissolution du conseil municipal et la nomination d'un comité républicain local. Ce sera chose faite le 10 mars, date à laquelle plusieurs délégués du comité de l'arrondissement d'Apt, avec l'appui peut-être de la colonne armée prévue dans l'arrêté, procèdent finalement à l'installation du nouveau comité[77]. Le 13 mars, le comité républicain « considérant qu'aucun des dits membres ne représente au sein de ce comité la classe ouvrière », intègre le citoyen Antoine Payan, chapelier. Le 16 mars, par arrêté du sous-commissaire Pin, le comité républicain est transformé en commission municipale, aussitôt installée le 19 mars. Le pépiniériste-horticulteur Jean-Antoine Meil est nommé maire.

Parallèlement, certaines craintes ou inquiétudes naissent dans les campagnes après la proclamation du nouvel ordre républicain. Aux Beaumettes, le délégué du comité communal républicain, adresse le 4 mars une demande d'armes au président du comité central républicain « pour les 35 hommes composant la garde nationale »[78]. A Gordes, le 11 mars, le

[75] Arch. com. Pertuis 2D 2, lettre d'Elzéar Pin du 9 mars 1848, cité dans Christian MAUREL, « Ailhaud de Volx et la diffusion des idées républicaines dans le pays de Pertuis en 1848-1849 », art. cité.

[76] Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome I*, ouv. cité, p. 211.

[77] Le comité se compose de François Michel Eustache Bassier médecin, Jean-Antoine Meil pépiniériste, Jean Baptiste Cresp, Jean Jarret, Jean-Joseph Callier, Pierre Barral médecin, Joseph Jérôme Billard, François Michel Aubert.

[78] Arch. dép. Vaucluse, 2M 67, Lettre du délégué du comité communal républicain des Beaumettes au président du comité central républicain, 4 mars 1848.

président du comité républicain et maire de la commune se dit « menacé par une faction carliste » et demande sans retard « des armes et des cartouches ». De plus, il attend la venue du sous-commissaire Elzéar Pin, pour mener une instruction prouvant « la culpabilité d'un employé comme chef de cette faction »[79]. Le 12 mars, le président du comité républicain de Villelaure transmet une demande d'armes supplémentaires pour la commune, « la garde nationale s'organise avec zèle et activité ; plus de cent citoyens sont inscrits sur la liste des volontaires, il ne manque pour alimenter cet entrainement général, qu'un espoir d'obtenir un nombre d'armes proportionné à l'importance de la population ». Pour appuyer cette demande, il expose les dangers auxquels est soumise la commune, « je ne puis que vous prier de nous faire concevoir cet espoir et de le réaliser au plus tôt, pour satisfaire une population qui n'a d'autres désirs que de défendre et d'obéir. L'ordre ne sera pas un instant troublé, les personnes et les propriétés seront respectées par les habitants de la commune. Nous n'avons à redouter ici que les bandes de Piémontais, qui chassés de Marseille et du département des Bouches-du-Rhône où ils sont en très grand nombre, pourraient facilement se replier sur les petits villages pour y commettre des dévastations »[80]. A travers ces demandes d'armes, le contraste est net avec la tranquillité publique constatée à Apt, Cavaillon ou Avignon. Ces réactions peuvent dissimuler une appréhension vis-à-vis du maintien de l'ordre dans les campagnes.

De plus, certaines autorités, totalement stupéfaites[81] par ce changement de régime auquel personne ne s'attendait, prennent exemple sur les communes environnantes ou demandent des directives pour « être dans la légalité républicaine ». Les habitants de Saint-Pantaléon, pour « seconder l'action du gouvernement » et « suivant l'exemple du chef-lieu du canton, à l'effet de maintenir l'ordre et la tranquillité et de faire respecter les personnes et les propriétés », forment un comité républicain[82]. Le dimanche 5 mars, le maire de la commune de Grambois convoque le conseil municipal afin de « constituer un comité républicain chargé de veiller au maintien du bon ordre et à l'établissement solide et durable du nouveau gouvernement républicain ». Le comité se compose de neuf membres dont « six choisis au

[79] Arch. dép. Vaucluse, 2M 67, Lettre du maire de Gordes au commissaire du gouvernement, 11 mars 1848.

[80] Arch. dép. Vaucluse, 2M 67, Lettre du président du comité républicain de Villelaure au commissaire du gouvernement dans le département du Vaucluse, 12 mars 1848.

[81] Voir le *Mercure Aptésien*, 27 février 1848.

[82] Ce comité se compose des citoyens Joseph Elzéar Molinas, président, élu par le comité, Joseph Elzéar Bouscarle, Bruno Molinas, Etienne Mille et Adrien Molinas, Arch. dép. Vaucluse, 2M 67, Procès-verbal d'installation du comité républicain de Saint-Pantaléon, 4 mars 1848.

conseil municipal et trois parmi les notables ». Les membres de ce comité sont disposés « à l'unanimité » à donner la présidence au maire, mais ce dernier préfère confier les fonctions à Louis Rochel[83]. Celui-ci dans une lettre adressée au président du comité central d'Avignon décrit le choix des trois notables par les membres du conseil municipal comme « des individus qui leur ont paru des plus dignes et des plus intelligents ». L'ex-maire est chargé des registres de l'état civil. Il précise que sans l'approbation du président du comité central, « il ne pourrait, ni ne devrait, malgré son zèle patriotique accepter la présidence » et lui demande si « la formation du comité est ou paraît illégale »[84]. A Mirabeau, le maire ne sait pas « si c'est le conseil municipal qui doit prendre la dénomination de comité républicain ou bien s'il faut nommer d'autres citoyens, et enfin le nombre de membres qui doivent le composer »[85]. La nouvelle de la proclamation de la République paraît déconcerter quelques autorités communales, ce qui peut témoigner d'un scepticisme local dans des communes de l'arrondissement, qui doivent faire preuve de mimétisme, en contradiction avec certaines prises de pouvoir par le peuple dans les villages au printemps 1848.

Le changement de régime peut occasionner une indifférence chez les habitants de certains villages. A Cucuron, le 8 mars, l'ancienne municipalité est « unanimement et publiquement choisie pour former le comité républicain de la commune »[86] et le maire Elzéar Barthélémy Cauvin est nommé président du comité. La venue du délégué du comité républicain cantonal Calixte Monges, désigné par Elzéar Pin, ne fait qu'approuver la nomination des membres de ce comité « qui veut mettre en pratique par tous les moyens possibles et expliquer par leurs actes et leurs discours, la belle devise de la République française : Liberté, Egalité, Fraternité »[87]. Néanmoins le maire explique que « la commune est restée en blanc »[88] vu le peu d'importance manifestée par la population à la liste de souscription en faveur des blessés de Février.

[83] Arch. dép. Vaucluse, 2M 67, Lettre du maire de Grambois aux citoyens délégués du comité républicain central de l'administration départementale à Avignon, 5 mars 1848.

[84] Arch. dép. Vaucluse, 2M 67, Lettre du président du comité républicain de Grambois au président du comité central d'Avignon, 5 mars 1848.

[85] Arch. dép. Vaucluse, 2M 67, Lettre du maire de Mirabeau au président du comité central républicain, 5 mars 1848.

[86] Arch. dép. Vaucluse, 2M 67, Lettre du président du comité de Cucuron aux membres du comité républicain d'Avignon, 8 mars 1848.

[87] Arch. dép. Vaucluse, 2M 67, Procès-verbal d'installation de la municipalité de Cucuron, 19 mars 1848.

[88] Arch. dép. Vaucluse, 2M 67, Lettre du maire de Cucuron au commissaire du gouvernement, 24 mars 1848.

A contrario, ce qui se passe à Villelaure, commune du canton de Cadenet, est un bel exemple d'envolée lyrique, où l'enthousiasme et l'exaltation du discours du président du comité républicain local évoque la satisfaction de la population d'être en République. Le 12 mars, Calixte Monges, président du comité cantonal de Cadenet, assisté du citoyen Adolphe Ripert, membre du même comité nommé par le citoyen Elzéar Pin, délégué extraordinaire pour le gouvernement provisoire, procède à l'installation du comité républicain de Villelaure[89]. Après cette installation, le président du comité républicain de la commune s'adresse « au citoyen commissaire du gouvernement dans le département de Vaucluse », en saisissant « avec bonheur cette première occasion d'être l'interprète des sentiments de la population » auprès du commissaire. Il l'informe que les « doctrines républicaines » sont acceptées à Villelaure avec « amour et patriotisme », que « les travailleurs sentent déjà combien leur sort sera préférable à celui qui leur était fait par un gouvernement corrompu » et qu'ils rendent « journellement des actions de grâce aux braves qui leur ont conquis la république au prix de leur sang ». Ces travailleurs font « les vœux les plus ardents pour la conservation des jours de ces hommes d'élite qui ont eu assez de dévouement pour organiser la victoire et assurer le triomphe de la liberté ». Le président du comité poursuit en indiquant que « l'enthousiasme est excessif, il ne demande qu'à être éclairé ; nul doute que lorsque droits et devoirs seront connus, le peuple de Villelaure ne devienne l'un des plus dignes du département ». Une contradiction assez nette est présente dans cet exposé du président du comité républicain de Villelaure. En effet, si la population avait fait preuve « d'enthousiasme excessif », l'installation du comité n'aurait pas dû être l'œuvre du président cantonal Calixte Monges mais celle des républicains du village. De plus, la date du 12 mars démontre le désintérêt porté par la population à toute entreprise politique dans cette commune à l'inverse des communes d'Apt, Ménerbes ou Roussillon par exemple, où un comité est installé dès fin février[90].

[89] Il est composé des citoyens Antoine Durand, Antoine Bosse, Charles Boniface Girard, André Casimir Michel, Hyppolite Jean Baptiste Grégoire, Louis Angelvin, Pierre Jacqueme, « lesquels ont désigné à l'unanimité le citoyen André Casimir Michel, pour président, et le citoyen Pierre Jacqueme, secrétaire », Arch. dép. Vaucluse, 2M 67, Procès-verbal d'installation du comité républicain de Villelaure, 12 mars 1848.

[90] *Cf. supra* p. 16 et p. 19.

2. Une concorde « idéale » ? Discours officiels et illusions fraternelles

Bien célébrer le banquet fraternel et l'arbre de la liberté sont une démonstration de soutien à la République[91]. A Gordes, le 4 mars, les membres du comité républicain s'excusent de ne pas pouvoir déléguer une ou plusieurs personnes pour assister aux solennités devant se dérouler le dimanche 5 mars dans la ville d'Avignon, car « un grand banquet patriotique » doit être organisé à cette même date, « auquel prendront part un grand nombre de citoyens ». De plus, toutes les « mesures ont été prises pour célébrer une grande fête en l'honneur du triomphe de la République ». Les membres du comité en profitent pour signaler qu'à aucun moment « l'ordre et la tranquillité n'ont été troublés dans la commune »[92]. Les villageois se trouvent ainsi amenés à renouer avec les pratiques festives de la Révolution[93] et de l'Empire[94] : mais leur participation ne traduit pas forcément une adhésion spontanée à la République. Participer à un banquet public peut-être pour les villageois seulement une fête d'un jour procurant, comme toutes les fêtes villageoises, un bonheur éphémère[95].

A Apt, le dimanche 5 mars, un « service funèbre solennel pour les victimes des journées de février » est célébré par l'Archevêque de la ville, « sur la demande faite par le Comité d'Apt »[96]. Lors de la cérémonie, sont présents les membres du Comité Républicain, les autorités civiles, judiciaires et militaires ; la Garde Nationale en armes est rangée en deux colonnes dans la grande nef et autour du catafalque. Les élèves du Collège, précédés du drapeau tricolore, assistent à cette cérémonie « touchante et solennelle »[97], musique et tambour en tête. Le soir même, « un *Te deum* est chanté en actions de grâces », au milieu d'un immense concours, en présence de tous les fonctionnaires et du Comité qui, « de concert avec le clergé, n'a rien négligé pour rendre cette seconde cérémonie, imposante et en rapport avec

[91] Rémi DALISSON, « Fête publique et citoyenneté : 1848, une tentative de régénération civique par la fête », dans *Revue d'histoire du XIXème siècle*, n°18, 1999, p. 65.

[92] Arch. dép. Vaucluse, 2M 67, Lettre des membres du comité républicain de Gordes au comité central du département, 4 mars 1848.

[93] Mona OZOUF, *La fête révolutionnaire (1789-1799)*, Paris, Gallimard, Folio-Histoire, 1976, 474 p.

[94] Natalie PETITEAU, « Les mariés de l'an 1810 en Vaucluse : mannes impériales et réalités sociales », dans *Mélanges offerts à Noël Coulet. Provence historique*, décembre 1998, pp. 397-410.

[95] Voir Alain CORBIN, Noëlle GEROME et Danielle TARTAKOWSKY [dir.], *Les usages politiques des fêtes aux XIXème-XXème siècles*, Paris Publications de la Sorbonne, 1994, pp. 25-38.

[96] *Le Mercure Aptésien*, 5 mars 1848.

[97] *Le Mercure Aptésien*, 12 mars 1848.

la majesté de la religion[98] »[99]. A la nuit tombante, « pour terminer dignement cette journée » un grand bal gratuit est organisé dans la salle des élections, puis un « beau feu d'artifice » clôture la soirée conjointement à une illumination générale de la ville grâce à « des verres de couleur disposés avec une profusion qui n'exclut pas le bon goût »[100]. Dans le reste du département, les mêmes cérémonies ont été recensées à Pernes, à Mormoiron le 5, au Thor le 6, à Cheval-Blanc le 9[101].

Un grand banquet patriotique doit être organisé sur le cours à Apt, le mardi 7 mars, à deux heures de l'après-midi. La souscription est fixée à 2 francs 50 centimes. Les rédacteurs du *Mercure Aptésien* écrivent « c'est un devoir pour tous nos concitoyens de s'associer à cette fraternelle manifestation »[102]. Finalement, en raison d'une température froide, le banquet patriotique se déroule dans « la belle salle des élections » où quatre immenses rangées de tables sont disposées autour desquelles viennent se grouper « 250 convives pris dans tous les rangs et tous les âges de la société aptésienne »[103]. « La cordialité la plus expansive, l'ordre et la décence la plus parfaite » président à cette fraternelle manifestation, « qui n'avait pas d'exemple dans la ville » depuis le grand banquet fédératif donné en 1789 sur le Cours. « Au moment de se mettre à table », on apprend l'arrivée du commissaire du gouvernement provisoire pour les Basses-Alpes, Châteauneuf de Brignoles, lequel accepte l'invitation qui lui est faite par le comité d'Apt. C'est sous l'enthousiasme de son premier toast « au peuple de Paris, à l'union des citoyens » que se produisent des vivats et des applaudissements, qui accueillent les paroles du chef du comité, Elzéar Pin. Ce dernier commence son discours en stigmatisant l'ancien régime, « tombé dans le mépris » et qui vient d'être brisé par la justice du peuple. Pour Elzéar Pin, la République « est le seul gouvernement digne de l'humanité ». Ainsi, toutes les nations civilisées « veulent aujourd'hui déchirer les langes du despotisme dont elles ont peine à se sentir enveloppées dans leur enfance. Toutes tendent à un but social et philosophique. Toutes veulent la concorde, l'harmonie, la paix, la liberté, la légalité et la fraternité ». La référence au « Printemps des peuples » paraît nette, mais les mouvements

[98] Voir l'article de Jacqueline LALOUETTE, « La politique religieuse de la Seconde République », dans *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n°28 - 2004/1, pp. 79-94.

[99] *Le Mercure Aptésien*, 12 mars 1848.

[100] *Ibidem.*

[101] Natalie PETITEAU, « 1848 en Vaucluse ou l'impossible République bourgeoise », art. cité. p. 227.

[102] *Le Mercure Aptésien*, 5 mars 1848.

[103] *Le Mercure Aptésien*, 12 mars 1848.

révolutionnaires à travers l'Europe ne débutent qu'à la mi-mars. Néanmoins, la vision romantique de la République universelle est perceptible dans son propos. La France devient ainsi un exemple pour tous les peuples et reprend donc son rang à la tête des nations. Par la suite, il se félicite de la conduite du peuple aptésien, « qui est resté uni sur le seuil du temple de la liberté », car « aucun trouble n'ont agité le pays, aucun danger ne l'a menacé ». Les citoyens chargés de « la chose publique », n'ont eu aucun effort à faire pour rétablir l'ordre et l'harmonie. Que faut-il en conclure ? « C'est que là où l'amour de l'ordre domine, là où le soleil de la liberté éclaire et échauffe d'une manière égale tous les cœurs, sous les diverses nuances qu'imprime au parti, le hasard, les sentiments au fond sont tous les mêmes »[104]. Enfin, il porte un toast, « à la garde nationale et au conseil municipal, qui nous aideront à opérer l'union des cœurs et le ralliement des drapeaux ». Ce témoignage est assez parlant pour saisir « l'esprit de 1848 » à Apt.

Plusieurs toasts s'ensuivent, chacun suivi « d'unanimes bravos » : « A la République Française ! Au génie et à la gloire de ses fondateurs ! », « Au peuple de Paris ! A son héroïsme pendant le combat ! A sa magnanimité après la victoire ! A son calme dans la force ! », « A la propagation de nos libertés ! A l'union et à la concorde ! A la communion universelle des peuples ! ». Ces « prises de paroles » permettent de mettre en évidence « l'ère des bons sentiments » à Apt. Un « brave polonais » résidant à Apt, M. Reimer, rappelle « les titres que la Pologne et la France ont à une estime réciproque ». De nombreux toasts sont encore prononcés, « à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, à l'union des cultes, aux médecins de Paris, et à la guérison des blessés des grandes journées ». A la fin du repas, le chef du corps de musique Suau, chante « avec âme » les couplets de l'opéra de Charles VI, puis une promenade civique est proposée. Ainsi, défilent dans les rues et sur le quai, au son des tambours et de la musique, les citoyens d'Apt, « bras dessus, bras dessous », chantant la Marseillaise, où « par fraternité tous les rangs étaient confondus ». Le soir, un bal au profit des victimes de février est donné dans la salle des élections, lequel réunit « un grand nombre de dames, de femmes du peuple et d'artisanes », qui mêlées, et confondues dans tous les groupes et se livrant avec expansion au plaisir de la danse, « offrent un spectacle jusqu'à ce jour inconnu » dans cette ville. Les « pauvres de la ville » ne sont pas oubliés dans ces réjouissances « vraiment populaires ». La desserte du banquet leur a été réservée et une quête

[104] *Ibidem.*

faite pendant le repas « a produit le meilleur résultat »[105]. Lors des premières semaines du régime, une concorde parfaite se fait ressentir à Apt, où « tous les habitants, sans distinction, se sont regardés comme les membres d'une même famille » [106]. On se félicite que « l'ordre le plus parfait a régné parmi nous et que chacun des concitoyens rivalise d'élan pour le service de la garde nationale ».

Viennent ensuite, avec le printemps, les plantations d'arbre de la liberté. A Apt, l'opération a lieu le dimanche 26 mars. Cette cérémonie est effectuée « en grande pompe, au milieu d'un concours immense de spectateurs » sur le perron de l'Hôtel-de-Ville. L'arbre est « bariolé aux trois couleurs nationales et d'une hauteur telle qu'il domine l'édifice »[107]. Il est surmonté d'un grand coq doré, artistement travaillé par M. Eysseric, ferblantier à Apt, et qui fait le « meilleur effet ». Le nouveau maire François Laurent Brémond prononce à cette occasion le discours suivant qui est suivi des cris répétés de « Vive la République, Vive Monsieur le Maire » :

> « Jamais dans les annales de notre commune, les circonstances ne ménagèrent à aucun maire, un honneur pareil à celui qui m'est réservé aujourd'hui. J'arrive pour la première fois au milieu de vous ; c'est pour saluer avec vous tous, la République Française au berceau. Citoyens, fêtons-là dignement ; c'est la plus belle enfant qui ait jamais paru au milieu des hommes. Que chacun comprenne bien qu'il est appelé à veiller sur ses premiers jours ?...Il ne faut pour sa garde, que le dévouement du patriotisme : ce dévouement si naturel, pourrait-il ne pas se rencontrer dans nos cœurs, alors que dans toute la nation, il est passé à l'état d'héroïsme ?...
>
> Citoyens Gardes nationaux,
>
> Vous êtes désormais les soutiens et les défenseurs naturels de la République : elle comptera sur vous, toujours et dans toutes les circonstances. Que vos efforts si généreux jusqu'à ce jour redoublent encore à l'avenir ; que votre organisation se complète à l'instar de celle des troupes les plus régulières et les mieux disciplinées. Si vous aimez l'accomplissement de vos devoirs et e la discipline, on pourra dire de vous, que vous adorez la République, par cela même que vous veillerez avec ardeur à sa conservation et au maintien de l'ordre : Songez, au surplus, que le culte de la République devient désormais la suprême vertu du citoyen.
>
> Citoyens Contribuables,
>
> Attendez-vous à de grands bienfaits de la part du gouvernement républicain : toutes les préoccupations de nos représentants tendront désormais au dégrèvement des charges publiques : la répartition en sera faite dans le sens du soulagement du pauvre et du travailleur, de nos frères les plus infortunés. Aujourd'hui la République en naissant vous demande un généreux effort ; pourriez-vous sans aveuglement et sans barbarie, lui refuser les secours qu'elle réclame ? Songez à ce qu'elle doit faire plus tard pour vous tous !...J'en appelle à votre patriotisme ; il ne saurait faire défaut à la Nation, si vous vous inspirez des exemples admirables qui sont donnés de toutes parts en France.
>
> Citoyens Travailleurs,
>
> A vous, je ne puis que dire : courage ! Le temps de votre délivrance approche ; la République a les yeux sur vous : soyez calmes, soyez dignes et fiers ! Il est à tout jamais impossible que l'on efface le drapeau qui nous a tous ralliés, ces mots sublimes : Egalité et Fraternité ; ces mots sont à eux seuls, le symbole de votre rédemption et de votre bonheur prochain. Courage donc à vous ! Et puisse dans nos pénibles

[105] *Ibid*.

[106] *Le Mercure Aptésien*, 5 mars 1848.

[107] *Le Mercure Aptésien*, 2 avril 1848.

moments de transition, le sourire de l'espérance soulager vos derniers maux, pendant que vous veillez autour du berceau de la République !

Citoyens Capitalistes,

La République et la Commune comptent sur vous : vous demeurerez fermes et confiants, pour donner l'exemple des premières vertus républicaines : pour vous elles commencent par le sacrifice. Si donc jamais dans nos contrées favorisées du ciel, le malheur et la misère vous tendent la main vous songerez que vous avez prêté, aujourd'hui, le serment de fraternité de tous vos semblables !

Vous tous citoyens d'Apt,

Bannissez toute espèce d'alarmes : croyez que ceux qui voudraient en répandre parmi vous, seraient les ennemies de la République ; s'ils trompaient votre crédulité, l'ordre perdrait une de ses garanties les plus sûres, la confiance et la fermeté. Mais pourriez-vous refuser de mettre toute votre confiance dans la République, cette belle enfant dont je vous ai parlé ?...Soyez-sûrs que dans un mois elle sera forte comme ne le fut jamais aucune puissance humaine, forte comme l'airain : déjà comme lui, elle est impérissable.

Plantons cet arbre à son immortalité.

VIVE LA REPUBLIQUE !

A travers ce discours, se devine le nouveau pacte social établi entre les travailleurs et la République par le nouveau gouvernement républicain. C'est le pilier de la paix sociale. La revendication du droit au travail par les ouvriers engage la République à établir une sorte de contrat avec les travailleurs, qui restera dans l'esprit du monde du travail, jusqu'en juin[108]. Louis Blanc[109], dans son *Organisation du travail*[110], élabore le droit au travail comme le levier de la mise en œuvre de l'atelier social, société ouvrière de production appelée à grouper les ouvriers d'un même métier[111]. Dès février, avec la création des ateliers nationaux, Louis Blanc, ministre du travail du gouvernement provisoire, applique ses théories pour la nouvelle République. L'atelier national à Paris puis en province représente pendant plusieurs mois des dizaines de milliers d'emplois pour une classe ouvrière frappée par le chômage. Cette République, prenant une dimension universaliste, a vocation à rassembler toute la société dans un grand projet démocratique qui n'exclut aucune classe sociale puisqu'elle se donne pour objectif de les rassembler sur le terrain du travail, le seul qui vaille, et sur lequel puisse se fonder un gouvernement authentiquement démocratique et républicain.

D'après les philanthropes, toute initiative en direction des pauvres devait s'inscrire dans le programme d'une politique sociale rationnelle, privilégiant la démarche de prévention

[108] Francis DEMIER, « Droit au travail et organisation du travail » dans Jean-Luc MAYAUD [dir.], *1848. Actes du colloque international pour le cent cinquantenaire organisé par la Société de 1848*, ouv. cité, pp. 162-163.

[109] Sur Louis Blanc, voir Benoît CHARRUAUD, *Louis Blanc, La République au service du Socialisme - Droit au travail et perception démocratique de l'Etat*, Thèse de doctorat en histoire du droit, sous la direction de Jean-Michel POUGHON, Université de Strasbourg, 2008, 735 p.

[110] Louis BLANC, *Organisation du travail*, Paris, Cauville Frères Editeurs, [1839], réédition 1845, 284 p.

[111] Voir Rémi GOSSEZ, *Les ouvriers de Paris*, Société d'histoire de la révolution de 1848, 1967, p. 17.

par rapport aux actions palliatives censées caractériser la charité catholique[112]. A Pertuis, à la fin du mois de mars, les membres de l'administration municipale, maire et adjoints, manquant de ressources et dévoués « à secourir la classe pauvre », adressent au sous-préfet une demande de suppression du commissariat de police devenu « une charge inutile pour la commune ». Pour justifier et appuyer cet abandon, la municipalité constate que « le bon esprit anime la population » et les membres de cette administration offrent de faire « gratuitement la police dans Pertuis, de la faire même mieux et d'une manière qui sera plus au gré de la population ». Cette gestion gratuite, « tout en se rendant plus recommandables aux citoyens qui sauront apprécier cette conduite » offrira à la ville, « les moyens de secourir les pauvres en les occupant à des travaux utiles ». La solidarité manifestée par la municipalité à l'égard de la « classe pauvre » en offrant gratuitement ses services pour faire la police et réserver ces crédits pour des travaux communaux, témoigne de la mise en pratique des doctrines de Louis Blanc ou Proudhon. Dès le 23 février, Louis Blanc se serait écrié : « Notre principe c'est celui de la solidarité ». Ainsi, la solidarité « a son heure de gloire durant la révolution de 1848 et la Seconde République »[113].

A Gordes, l'arbre de la liberté est planté le 16 avril, dimanche des Rameaux, sur la place du Château. Le maire demande au curé de le bénir. Une cérémonie « très officielle » a lieu en présence d'un détachement de la garde nationale, des membres du comité « en costume », des fonctionnaires de la localité et de la presque totalité des habitants. Le curé prononce une allocution, profitant de cette occasion « pour éclairer ces messieurs sur les véritables enseignements de la religion ». A Pertuis, il est planté le 9 mai[114]. A Bonnieux, « un magnifique arbre de la liberté » est inauguré le 28 mai, sous lequel Philippe La Canorgue, directeur du bureau de poste, prononce un discours « chaleureux et patriotique »[115]. Maurice Agulhon qualifiant ce rite de « véritable mode au début du printemps », écrit au sujet des arbres de la liberté que, « leur plantation en cérémonie devint l'un des spectacles les plus fréquents et les plus typiques […] en mars et avril, relevant à la fois du domaine de la

[112] Jacqueline LALOUETTE, « Charité, philanthropie et solidarité en France vers 1848. Pour une histoire des mots et des doctrines », dans Jean-Luc MAYAUD [dir.], *1848. Actes du colloque international pour le cent cinquantenaire organisé par la Société de 1848*, ouv. cité, p. 207.

[113] *Ibidem* p. 209.

[114] Arch. com. Pertuis 1D 13, cité dans Christian MAUREL, « Ailhaud de Volx et la diffusion des idées républicaines dans le pays de Pertuis en 1848-1849 », art. cité.

[115] *Le Mercure Aptésien*, 11 juin 1848.

cérémonie publique officielle et celui de la spontanéité »[116]. La date de la plantation de l'arbre de la liberté est, selon Maurice Agulhon, significative : ainsi à travers les exemples exposés, nous constatons de fortes disparités entre les dates de ces cérémonies. Egalement, est-ce que ce rite populaire témoigne d'un certain mimétisme de l'euphorie républicaine vécue à Paris ? La plantation d'un arbre en 1848 fait-elle directement référence à la Première République qui s'associe aux idées des républicains radicaux ? Pendant la Révolution, l'arbre de la liberté est un symbole fort de la République, et son érection créa de forts antagonismes dans les villages. En parallèle, peut-on voir naître ou renaître au printemps 1848, des querelles villageoises à l'aube de la bataille politique qu'engagent les premières élections au suffrage universel masculin ?

3. La révolution au village. Pouvoir municipal et enjeux locaux

Le commissaire extraordinaire délégué pour le Vaucluse, Paul Tramier de Laboissière, nommé le 7 mars, publie le 10 mars un arrêté révoquant les maires, adjoints et conseillers municipaux de chaque commune du département[117]. Dans l'arrondissement d'Apt, ce sont 43 des 50 maires élus au suffrage censitaire en 1846 qui sont révoqués, soit un pourcentage de 86%. Au niveau du département, sur un total de 149 municipalités, seul 40 maires conservent leur poste[118], soit environ 26%. Philippe Vigier constate l'importance de ce phénomène dans l'arrondissement d'Apt, où il est plus marqué que dans le reste du département. Est-ce que les postes sont pour autant réservés à des républicains authentiques ? A travers le travail amorcé par Elzéar Pin, républicain convaincu, les comités républicains de l'arrondissement déjà installés sont, soit confirmés, soit remaniés dans les premières semaines de mars. Dans les villages, peut-on constater des luttes personnelles ou des tensions en lien avec cette révolution municipale ?

La République fait naître de nouvelles espérances « administratives ». Être chargé du pouvoir municipal par les autorités est un enjeu local important. Certains individus essayent d'exprimer leur fervente opinion républicaine dans l'espoir d'obtenir une place. A Lauris, le

[116] Maurice AGULHON, *Les Quarante-huitards*, Paris, Gallimard, [1975] réédition 1992, pp. 52-53.

[117] *Le Républicain de Vaucluse*, 12 mars 1848.

[118] Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome I*, ouv. cité, p. 211.

1er mars, un habitant se présentant « dévoué, depuis ses plus jeunes années, à la cause du parti qui triomphe aujourd'hui »[119], et qui, après « s'être réjoui de la victoire remportée », croit de son devoir « celui de tout bon citoyen » de se consacrer à son pays et de chercher à constituer son bonheur et sa tranquillité par tous les moyens possibles. Ainsi, « le gouvernement républicain pouvant seul lui donner ces privilèges », il dénonce auprès des membres du comité républicain administrant le département de Vaucluse, l'urgence de changer « au plus vite », dans cette commune de Lauris, « l'ancienne administration entièrement dévouée, même vendue à son roi qui tombe flétri et déshonoré et partout détesté, juste récompense de ses fautes commises ». Dans ces circonstances, il pense qu'il serait prudent de confier l'administration de cette commune au citoyen Pierre Christol, « qui justement indigné de la conduite d'un gouvernement souverainement corrupteur et corrompu dont il ne partageait pas du reste les opinions, s'était démis depuis quelques temps d'une autorité à lui dévolue » en qualité d'adjoint. Il poursuit en décrivant le pays qui « est ignominieusement vendu à la royauté déchue, surtout dans ses habitants les plus influents. Il n'y a donc pas de temps à perdre ! ». La probité et les convictions politiques de Pierre Christol, ses mérites connus d'administrateur « offrent et assurent toutes les garanties nécessaires dans une pareille circonstance ». L'auteur[120] de cette lettre espère grâce à « ses opinions politiques, son dévouement sans raison à la république sainte », que sa demande sera prise en considération par le comité central. Mais le comité républicain de Lauris, puis sa transformation en commission municipale ne compte aucun de ces deux hommes, le maire provisoire est Adrien Boussot et son adjoint Jean Joseph Grégoire. Les membres de la commission sont au nombre de 7[121]. Par la suite, le 15 mai, suite à la démission du maire, Benoit Roubert devient le nouveau maire de la commune[122].

La contestation des nominations arbitraires démontre toutefois qu'une communauté, certainement influencée par des leaders, peut prendre conscience de son pouvoir grâce à la nouvelle ère républicaine. Une pétition est organisée par les habitants de Lourmarin pour

[119] Arch. dép. Vaucluse, 2M 67, Lettre d'un dénommé Guiran au comité républicain administrant le département de Vaucluse, 1er mars 1848.

[120] La lettre est signée J. Guiran

[121] Arch. dép. Vaucluse, 2M 67, Liste des membres de la commission municipale provisoire de Lauris, 27 mars 1848.

[122] Arch. dép. Vaucluse, 2M 67, Nomination effectuée par Alphonse Gent, 15 mai 1848.

destituer le comité républicain qui s'est institué « arbitrairement »[123] dans la commune. En effet, considérant que les membres nommés pour constituer ce comité, « l'ont été sans l'assentiment populaire et même contrairement », que ce comité nommé « ne s'est point fait proclamer, sanctionner par la voix du peuple », les pétitionnaires demandent au comité central républicain « de casser et annuler ce comité et nommer à sa place sous l'approbation du peuple, pour président Monsieur Corgier, et pour membres, Bernard Lafferrière, Louis Ginoux, Antoine Abraham Goulin, Daniel Rouvet, Etienne Bernard, Jacques Aguiton et Monsieur Martel ». Enfin les pétitionnaires réclament « une élection générale de tous les citoyens ». 109 habitants de Lourmarin signent la pétition ; et en vertu de l'arrêté du 27 mars, 5 citoyens portés par la pétition entrent en fonctions. Paul Emile Corgier, devient maire, Pierre Jacques Aguitton adjoint, ainsi que 3 autres citoyens qui sont nommés à la commission municipale. Seul trois membres de l'ancien comité républicain trouvent un poste dans le nouveau conseil municipal, qui est donc constitué à plus de 62% par les individus portés par la pétition. L'origine populaire de la pétition est explicitement démontrée dans la lettre jointe où l'auteur explique que la pétition est passée « par les tables des pauvres », pour s'excuser d'avance de l'apparence de celle-ci. Il avertit enfin que « aucun nom élevé » n'y figure car les pétitionnaires ne se sont adressé « qu'au peuple dans le sens vulgaire ». Ainsi la victoire des pétitionnaires démontre la nouvelle légitimité démocratique de cet acte, qui contribue par ailleurs, au processus d'acculturation politique des masses populaires en rupture totale avec le prestige des notables et des paroles qualifiées, en pratique dans les pétitions sous la monarchie de Juillet[124].

S'installer « en comité » au village ne garantit pas du républicanisme sincère des participants. Pour les autorités, certains profiteraient de la période pour prendre le pouvoir au village. Néanmoins, quelle légitimité détiennent les commissaires nommés arbitrairement par le centralisme parisien face aux nominations villageoises ? Est-on uniquement bon républicain, quand on est connu comme tel par les autorités ? A Bonnieux, un comité républicain s'est formé le 28 février, autour de Francis Julien et Emile Appy, avec pour

[123] Arch. dép. Vaucluse, 2M 67, Pétition sur papier libre des habitants de Lourmarin pour constituer un nouveau comité républicain, mars 1848.

[124] Sur la question des pétitions sous la Seconde République, voir François JARRIGE, « Une « barricade de papiers » : le pétitionnement contre la restriction du suffrage universel masculin en mai 1850 », *Revue d'histoire du XIXème siècle*, n°29, 2004-2, pp. 53-70.

membres Camille Fauque, Théophile Florent, Philippe Terris, Mathieu Malbec, Victor Girard[125]. Mais le 15 mars, Elzéar Pin réorganise la municipalité en nommant pour maire, Louis Brian. Néanmoins la commission municipale regroupe les « plus zélés républicains » qui avaient formé le comité républicain. Cette décision peut venir du manque d'ordre qui règne dans la commune. L'autorité du commissaire de police de Bonnieux est « méconnue et même insultée ». Lors d'un attroupement, « il est frappé par une foule de mauvais sujets », dont les plus compromis, au nombre de neuf, sont condamnés correctionnellement à la prison[126]. A Saint-Saturnin, un comité républicain de 5 membres, formé par Albert Pascal, occupe la mairie le 28 février. Mais trois jours plus tard, sous la pression du conseil municipal, de la garde nationale, et d'un groupe de manifestants, le comité est contraint de démissionner. En vertu de l'arrêté du 10 mars, Elzéar Pin transmet une liste comprenant 20 membres pour former la nouvelle commission municipale. François Bontemps est nommé maire, Albert Pascal, deuxième adjoint. Une nouvelle crise éclate, le maire et le premier adjoint menacent de démissionner si Albert Pascal est maintenu à son poste. La municipalité est une nouvelle fois dissoute, le 22 mars, et Henri Forest devient maire, avec deux nouveaux adjoints. François Bontemps ainsi qu'Albert Pascal sont relégués aux postes de commissaires municipaux.

Les anciens maires issus de la Monarchie de Juillet veulent conserver leur place en s'opposant dans certaines circonstances aux comités républicains de leur village. A la Tour-d'Aigues, l'ancien maire Julien, docteur en médecine, est évincé de la municipalité par le comité républicain dès le 29 février. Après application de l'arrêté du 10 mars, c'est le président du comité élu le 4 mars, Antoine Michel, qui occupe le poste de maire[127]. Chateminois devient l'adjoint et la commission municipale se compose désormais de 13 membres. Mais le 16 mars, le citoyen Julien « se trouvant en présence du commissaire du gouvernement Laboissière et d'Eugène Raspail à Avignon », plaide sa cause en mettant en cause l'organisation du comité ; ainsi le commissaire Laboissière le nomme maire provisoire de la commune, et Antoine Michel se retrouve relégué au poste d'adjoint. En réponse à cette nomination, Antoine Michel écrit au sous-préfet Elzéar Pin, lequel l'avait confirmé dans ces fonctions, pour dire « que si Monsieur Laboissière manifestait l'intention de donner suite à

[125] Arch. com. Bonnieux 2D 2, Procès-verbal d'installation du comité républicain de Bonnieux, 28 février 1848.

[126] Arch. dép. Vaucluse, 1M 775, dépositions, décembre 1851.

[127] Arch. dép. Vaucluse, 2M 67, « Election du 4 mars 1848 », Liste des membres du comité républicain de la Tour d'Aigues, mars 1848.

son projet, il faut lui faire connaître que les nominations faites par vous ont reçu l'assentiment général et que le vœu de tous est de rester en l'état actuel »[128]. Le 18 mars, le sous-préfet d'Apt informe le commissaire Laboissière « qu'il ne reste plus que quelques municipalités à organiser dans l'arrondissement » et lui joint la lettre du maire de la Tour-d'Aigues en lui exposant la situation. Ainsi, Elzéar Pin indique qu'il a suspendu l'exécution de l'arrêté transmis par le commissaire relatif à la nomination du citoyen Julien en qualité de maire, et le prie de « remarquer que le citoyen Julien a signé la lettre »[129]. Faut-il en conclure que des pressions ont été exercées sur l'ancien maire Julien pour qu'il revienne sur sa décision ? La victoire d'Antoine Michel, nommé maire de la commune après l'arrêté officiel du 27 mars, démontre toutefois le rôle important et grandissant d'Elzéar Pin au sein de son pays, ayant le dernier mot sur les nominations concernant son arrondissement.

De même, la période propice à la formation de clubs électoraux exacerbe des divisions au sein des villages. A Gignac, un club politique se forme au village pour répandre les idées républicaines. Le 7 mai, son président écrit « au préfet de Vaucluse »[130] pour l'informer de cette formation, « après en avoir demandé à qui de droit » et qui a reçu « une affluence sans nombre dans la plus grande paix possible ». Se présentant comme un « républicain dans l'âme dès son origine », il tend, grâce à cette réunion, « à former le bonheur de tous dans la paix et la tranquillité ». Cependant, suite à une demande faite auprès du maire « d'avoir la complaisance de remettre aux membres envoyés, le journal de Vaucluse[131] pour être lu au club », ce dernier oppose un refus catégorique. Mais les membres du club « ont fait diligence pour en trouver un de suite et après l'avoir obtenu, lecture en a été faite ». Ensuite, les membres du club ont sommé le maire de « rendre le Buste de la République à sa destination » mais il leur a répondu « qu'il l'avait chez lui et qui la[132] gardait jusqu'à nouvel ordre ».

[128] Arch. dép. Vaucluse, 2M 67, Lettre du maire de la Tour d'Aigues au sous-préfet d'Apt, 17 mars 1848.

[129] Arch. dép. Vaucluse, 2M 67, Lettre du sous-préfet au commissaire du gouvernement, 18 mars 1848.

[130] Arch. dép. Vaucluse, 2M 67, Lettre du président de club de Gignac au préfet de Vaucluse, 7 mai 1848.

[131] *Le Républicain de Vaucluse* est un journal fondé par les membres du comité central d'Avignon, « destiné à propager les principes de liberté, d'égalité et de fraternité proclamés par le gouvernement. Les membres du comité central invitent les comités républicains de chaque commune à recevoir ce journal, l'abonnement est fixé à 20 francs par an, pour lequel un crédit de pareille somme est alloué sur les fonds libre de chaque commune pour 1848 ». Ils invitent à donner la plus grande publicité à ce journal, en le répandant parmi le peuple, Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Circulaire du comité républicain central aux comités républicains des communes, 4 mars 1848.

[132] Ici, le « la » dénonce la volonté de représenter « la Marianne ».

Devant ces refus répétés, le président du club et ses membres, « pour remettre la paix et l'union au sein de la commune » ainsi que pour les délivrer « d'un fléau qui pèse sur la plupart des habitants de la commune », demandent la « révocation dans le plus bref délai de l'auteur des troubles et de la guerre civile dans la commune, c'est-à-dire ce vénérable maire ». L'auteur de cette requête ajoute que plusieurs pétitions ont été envoyées au sous-préfet d'Apt, mais qu'elles sont restées sans réponse, et que le jour des élections, « cinquante à soixante personnes se sont déplacées auprès de sa personne pour en exposer les raisons ». Ce jour-là, le sous-préfet leur « promet beaucoup, en leur disant de se retirer pacifiquement » mais comme ils leur « tardent de s'unir et de jouir de la liberté et du droit de l'homme », ils en font la demande au préfet, « en pensant que ce dernier n'hésitera pas un seul instant, à faire renaître la paix dans la commune », grâce à cette révocation tant attendue. La révocation est effective le 15 juin, où le maire Augustin Guende est remplacé par un des membres de la commission municipale, Etienne Armand[133]. Ces troubles suscités par les changements de municipalité révèlent au grand jour les tensions pouvant exister au sein des communautés villageoises, tensions qui peuvent prendre leurs sources dans des différends beaucoup plus anciens.

La proclamation de la République semble accueillie à Apt avec joie et enthousiasme, il faut toutefois observer ce sentiment avec distance, car il émane pour majorité des autorités. Néanmoins, les fortes manifestations d'allégresse lors du banquet et de la plantation de l'arbre de la liberté, témoignent d'une concorde « sans antécédent » dans cette petite ville, où des républicains convaincus ont immédiatement pris les devants pour propager les idées républicaines, en s'installant à la place des autorités, avec à leur tête, Elzéar Pin. Dans les campagnes de l'arrondissement, l'accueil est plus contrasté. Certains villages voient très rapidement naître des comités républicains dont certains sont rapidement déchus par « la voix du peuple ». En effet, les anciennes municipalités qui ont essayé d'accaparer le pouvoir, à la Tour d'Aigues ou à Lourmarin, ont trouvé sur leur chemin le mécontentement populaire et la mise en pratique des idées démocratiques, avec par exemple, la proclamation du comité républicain par le vote général sur la place principale du village. Néanmoins, certaines autorités sont reconduites dans leur fonction comme à Cucuron où le village est resté « blanc ». L'avancée des idées républicaines voit la naissance de clubs démocratiques dans les villages. En effet, pour préparer les élections à la Constituante du 23 avril, les républicains

[133] Arch. dép. Vaucluse, 2M 67, Rapport du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 15 juin 1848.

essayent de propager leurs idées, comme par exemple grâce à la lecture du *Républicain de Vaucluse* dans le club de Gignac. Ainsi, les luttes politiques vont marquer la vie quotidienne au village sous la Seconde République. A travers l'étude des élections dans les localités de l'arrondissement peut-on percevoir ces divisions au sein des villages ?

B. La pratique du suffrage universel « au village » : de la République modérée à la République « Rouge »

En 1848, le suffrage censitaire de la monarchie de Juillet laisse place au suffrage universel masculin auquel sont appelés à participer les hommes âgés de plus de 25 ans. L'activité démocratique de masse des années 1848 à 1850 est sans doute une pré-condition à l'insurrection de 1851. Mettre l'accent sur l'impact des expériences électorales, c'est démontrer comment les luttes électorales ont pu contribuer à la mobilisation de la population, à son éveil politique, à son apprentissage de la démocratie. Pour Raymond Huard, l'insurrection de Décembre 1851 n'est pas concevable « sans cette préparation initiale qu'on peut considérer comme une sorte d'échauffement »[134]. Comment la population a-t-elle profité de ces nouvelles libertés ? Observe-t-on une domination des notables sur la vie politique locale ? Même s'ils n'ont pas eux aussi l'expérience du suffrage universel, ces notables ont déjà une pratique des élections[135] et ils ont des réseaux d'influence qu'il leur sera facile de faire jouer. L'influence des nouveaux journaux républicains sera mise en avant pour évaluer le contenu de leur message. Voit-on s'exercer une pression des autorités républicaines au printemps 1848 ? Le vote de décembre 1848[136] permet-il de constater une différence notable entre les résultats nationaux et les résultats locaux dans l'arrondissement d'Apt ? Examiner la part de voix attribuée à Louis-Napoléon Bonaparte, à Eugène Cavaignac ou à Ledru-Rollin,

[134] Raymond HUARD, « Suffrage universel et mobilisation politique en Provence et dans la région alpine de 1848 à 1851 » dans *Provence 1851. Une insurrection pour la République, Actes des journées d'étude de 1997 à Château-Arnoux et de 1998 à Toulon*, Association pour le 150ème anniversaire de la résistance au coup d'État du 2 décembre 1851, Les Mées, 2000, p. 17.

[135] Christine GUIONNET, *L'apprentissage de la politique moderne. Les élections municipales sous la monarchie de Juillet*, ouv. cité.

[136] Maurice AGULHON, « La Seconde République. Première élection au suffrage universel, 10 décembre 1848 », dans Léo HAMON et Guy LOBRICHON [dir.], *L'élection du chef de l'État en France de Hugues Capet à nos jours, Entretiens d'Auxerre 1987*, Paris, Beauchesne, 1988, pp. 111-120, et André-Jean TUDESQ, *L'élection présidentielle de Louis-Napoléon Bonaparte, 10 décembre 1848*, Paris, Armand Colin, 1965, 272 p.

permet de commencer à identifier les rapports de force au village entre les tendances politiques. D'autre part, les élections législatives du 13 mai 1849 seront examinées en point d'orgue pour évaluer la pénétration des idées « démocrates-socialistes »[137] et ainsi mettre au jour les premiers signes d'adhésion à la République sociale dans les campagnes de l'arrondissement.

1. La République « plébiscitée ». Les élections à l'Assemblée constituante du 23 avril 1848

La campagne électorale, qui débute dès la mi-mars, est marquée par l'intervention des autorités républicaines. Le gouvernement parisien est conscient de l'enjeu de cette consultation populaire. Le ministre de l'Intérieur Ledru-Rollin avertit les commissaires de la République que « ces élections doivent être animées de l'esprit révolutionnaire sinon c'est la guerre civile et l'anarchie »[138]. Après avoir remanié les municipalités dans chaque canton, Elzéar Pin, nouveau sous-préfet de l'arrondissement[139], se consacre à sa candidature pour les élections à l'Assemblée constituante. Quelles résonances obtient sa candidature dans l'arrondissement et plus globalement dans le Vaucluse ? Quels sont les candidats de l'arrondissement qui se portent devant les électeurs ? Peut-on observer une division dans les villages de l'arrondissement à travers le vote pour les candidatures de diverses sensibilités, républicaines, légitimistes, orléanistes ? « La grande affaire du jour, c'est celle des élections générales »[140] écrit le *Mercure Aptésien* le 26 mars. Fixées par le décret du 3 mars, à la date du 9 avril, les élections sont finalement reportées au 23 avril. Le 14 mars, Laboissière autorise l'ouverture d'un club électoral à Avignon, chargé de discuter des candidatures : « pour éclairer les électeurs sur les droits qu'ils ont à remplir et sur l'importance de choisir des

[137] Voir sur ce sujet, Jacques BOUILLON, « Les démocrates-socialistes aux élections de 1849 », dans *Revue française de science politique*, janvier-mars 1956, pp. 70-95, et Frédéric SALMON, « La « gauche » avancée aux élections de 1849 », *Communisme*, 1991.

[138] Arch. dép. Vaucluse, 3M 39, Circulaire du ministre de l'Intérieur aux commissaires de la République, 12 mars 1848.

[139] Le commissaire extraordinaire Laboissière nomme Elzéar Pin, sous-préfet, le 10 mars 1848. Il prend la succession d'Adrien Creste, nommé sous-préfet par Elzéar Pin, lui-même, le 1er mars, in Arch. dép. Vaucluse, 2M 67.

[140] *Le Mercure Aptésien*, 26 mars 1848.

citoyens éprouvés et fermement dévoués au Gouvernement républicain »[141]. En effet, devant le risque que pose la multiplicité des candidatures, l'autorité républicaine va proposer une liste officieuse, afin d'établir une visibilité plus propice lors du scrutin. Notons que le rédacteur en chef du *Républicain de Vaucluse,* Jamet, est élu secrétaire au bureau du club électoral. La liste des candidats à la députation dans le Vaucluse va s'accroitre pendant toute la période de la campagne, pour atteindre le jour du scrutin, le nombre de 86.

Dès la mi-mars, « de nombreuses députations de diverses communes de l'arrondissement ainsi que l'élite des artisans de la ville d'Apt » sont venues solliciter Elzéar Pin pour qu'il se présente aux élections, au coté de Laboissière et d'Eugène Raspail. Pour ces derniers, « l'énergie qu'il a déployée » soit comme président du comité républicain, soit qu'il déploit comme sous-préfet provisoire « en sont un sûr garant ». Ainsi Elzéar Pin est un des rares candidats à voir sa profession de foi[142] publiée dans le *Mercure Aptésien,* dans le *Républicain de Vaucluse* ainsi que dans le *Mémorial de Vaucluse*. Devant le récent républicanisme affiché par pléthore de candidats, il informe les « citoyens électeurs du département de Vaucluse », que le mot « République » était déjà gravé dans son cœur en 1830, lorsqu'il sortait à peine « des bancs de l'école ». Mais que face « au règne de l'égoïsme et de la peur » qui s'installait alors, un autre mot pris place à ses côtés, celui du « mépris ». Depuis ce jour, ses opinions républicaines « ne se sont jamais un seul moment démenties ». Pour le démontrer, il s'attache à évoquer sa loyauté envers ses convictions républicaines pour lesquelles, « il a constamment refusé son vote à tous les hommes qui se rattachaient de près ou de loin à la monarchie »[143]. Agriculteur, il ne cessa de « s'intéresser au sort des pauvres et des travailleurs ». Il manifeste son légalisme également, « soldat de la presse », il a toujours combattu pour la liberté « avec les armes de la liberté ». L'ordre est selon lui « la clef de voûte des sociétés, sans laquelle tout n'est que chaos et ruines », ainsi que la Religion, grâce à laquelle « nous sommes tous frères ». Il est nécessaire de mentionner que sa profession de foi est une des plus réduite en rapport à la majorité des candidats. Pour appuyer sa candidature, les rédacteurs du *Mercure Aptésien* n'hésitent pas à avancer que « les études spéciales d'Elzéar Pin ainsi que les principes qu'il a toujours professés, l'intelligence, le sang-froid, la

[141] *Le Républicain de Vaucluse*, 16 mars 1848.

[142] Ecrite le 23 mars à Apt, elle est publiée le 26 mars dans le *Mercure Aptésien* et le *Républicain de Vaucluse.*

[143] Elzéar Pin était un électeur censitaire sous la Monarchie de Juillet qui payait en 1847, 339 francs d'impôts, Arch. mun. Apt, 1K 2, Liste des électeurs censitaires sous la Monarchie de Juillet.

modération », font espérer que « sa candidature sera accueillie avec faveur, non seulement dans l'arrondissement d'Apt, mais encore dans tout les reste du département »[144].

A l'inverse, la candidature du président du tribunal d'Apt, Devèze-Biron, s'apparante à ceux que le *Républicain de Vaucluse* qualifie de « pritchardistes », professant « l'immortelle et sainte devise : Liberté, Egalité, Fraternité », comme bons nombres « de bleus, de blancs, et de métis, parlant la même langue, n'opérant une communion, non pas dans les âmes mais seulement dans les mots ». Le *Républicain de Vaucluse* publiant un article de *La Réforme* dénonce :

> « Cette hypocrisie nous révolte. Qu'y a-t-il, en effet de plus triste, pour les consciences fermes et droites, que ces scandaleuses palinodies, que ces prostituions misérables, filles de l'intérêt et de la peur ? La dignité du caractère, la probité de l'esprit, la pudeur de la vie, toutes les forces morales tombent, et l'intrigue ignoble fait son nid sous les dogmes de la République, comme autrefois sous les privilèges de la monarchie. Les citoyens déjà fatigués, les timides et les bonnes gens, applaudissent à tous ces adultères ; ils saluent l'universelle conciliation : ils cueillent déjà, sur l'arbre des rêves, les pommes d'or de la paix éternelle. Aveugles, qui ne voient pas la trahison sous la phrase et le serpent sous la fleur ? Comment voulez-vous que nos maîtres d'hier, si durs au peuple, si gloutons, si prodigues de notre or et de notre honneur ; comment voulez-vous que ces sangsues nous soient devenues tout à coup fraternelles ? Comment voulez que ces habiles qui, de père en fils, depuis cinquante ans, ont fait le service des trahisons ; comment voulez-vous que ces industriels de la politique se soient tout à coup transformés en Washingtons, conservateurs hier, apôtres aujourd'hui ? […] Dans les premières journées de notre révolution l'on chantait aussi le verset des frères et l'on faisait la Pâque républicaine ; mais les conspirations vinrent bientôt balayer tous ces mensonges, et le secret des consciences éclata sur les lèvres et dans les luttes. Aujourd'hui comme alors, les vieux partis nous trompent, et les citoyens doivent y songer. Nous croyons que ces convertis d'hier sont plus dangereux que les émigrés de 92, et que s'ils passent, ils n'y aura rien qu'un roi de moins »[145].

Devant la profusion des candidatures, le *Républicain de Vaucluse* choisit dès le 28 mars, de mettre en avant cinq candidats, « véritables patriotes, qui ne se sont pas compromis par leurs opinions dynastiques, qui n'ont pas repoussé la République par leurs actes […] qui en un mot aiment la République avec ferveur parce qu'ils l'appellent depuis longtemps de tous leurs vœux ». En effet, seul cinq candidats « méritent véritablement le titre de républicain » :

---

[144] *Le Mercure Aptésien*, 19 mars 1848.

[145] *Le Républicain de Vaucluse*, 26 mars 1848.

> « Le citoyen Laboissière, administrateur habile, patriote éprouvé, ami des hommes énergiques au milieu desquels il a lutté contre les tendances liberticides des gouvernements déchus. Nommer le citoyen Raspail, c'est nommer un homme qui a souffert pour la bonne cause, qui a combattu à coté de son oncle, l'illustre chimiste, pour la propagation des bons principes. Le citoyen Gent apportera à l'assemblé ses lumières, de jurisconsulte, son patriotisme éprouvé dans la dernière crise, le poids de son influence sur toute la population ouvrière du département de Vaucluse. Agricol Perdiguier a à peine besoin d'être soutenu. Qui ne connait le dévouement, les sacrifices de ce courageux ouvrier, cherchant au milieu des difficultés les plus rebutantes, des haines les plus violentes, la fusion des différents compagnonnages, la conciliation des travailleurs ? Au nom de ces hommes si dignes, nous ne craindrons pas d'adjoindre celui de notre collaborateur, A. Jamet, professeur au Lycée, un des fondateurs de notre journal. Lui non plus n'a pas attendu le 25 février pour être républicain, lui aussi a été persécuté pour la franchise de ses opinions, que l'on traitait d'imprudence, il ya un mois à peine […] Le choix de notre sixième candidat n'est pas encore déterminé. Ce choix, nous le ferons avec conscience, avec maturité ; nous pouvons cependant déclarer à l'avance qu'il portera sur un agriculteur »[146].

En parallèle, le *Mercure Aptésien* fait de même, sans s'attarder sur la question, en faisant observer le besoin d'un rapprochement autour de la question de la géographie des personnes et du scrutin, plus que sur une représentation des différentes classes de la population :

> « Les candidats qui paraissent réunir le plus de chances, en ce sens qu'ils s'appuient l'un sur l'autre et qu'ils marchent sur la même ligne, ce sont P. Laboissière pour Carpentras ; Alp. Gent et Eugène Raspail pour Avignon ; Elzéar Pin pour Apt ; Dupuy, avocat et Reynaud-Lagardette pour Orange. Après tout nous n'avons pas à nous prononcer sur le mérite de telle ou telle candidature ; c'est au bon sens des électeurs qu'il convient de laisser le choix »[147].

Il faut remarquer la nuance dans les candidatures proposées par ces deux journaux. Le *Républicain* apparaît extrêmement centralisé autour d'Avignon, voire dans l'arrondissement d'Avignon mais ne reflète en aucun cas, les tendances au niveau du département et des autres arrondissements. Le journal créé par deux professeurs avignonnais indique néanmoins les idées du jour de manière fort éclaircissante. Mais le choix sur les candidats, clairement exposé dans les pages du *Républicain* irrite le parti révolutionnaire, notamment l'un de ses membres, Denis Petibon, adjoint à la mairie d'Avignon depuis la Révolution de Février, qui dénonce « la réclame électorale » effectuée par le journal en faveur des candidats Laboissière, Gent et

[146] *Le Républicain de Vaucluse*, 28 mars 1848.

[147] *Le Mercure Aptésien*, 26 mars 1848.

Raspail, « agissant comme l'organe d'une coterie »[148]. Face à cette accusation, l'un des rédacteurs du *Républicain*, Chapsal, répond de manière virulente et déterminée. Il rappelle l'article défendant l'adjoint Petibon, accusé pour la tenue quelque peu anarchique des réunions du club électoral[149], pour bien démontrer l'impartialité du journal. D'ailleurs, dans l'édition du 16 mars, les rédacteurs du *Républicain* annonçaient avec plaisir « la candidature du citoyen Petibon qui s'est distingué au sein du comité républicain par son activité, son intelligence, et son dévouement patriotique. Le citoyen Petibon, adjoint à la mairie provisoire, est connu de tous, et sa candidature sera une de celle qui seront prises le plus en considération »[150]. Mais une dizaine de jours plus tard, le ton a radicalement changé :

> « Le *Républicain* n'appuiera jamais la candidature de l'adjoint Petibon, et certes, si en tenant ce langage nous produisons un mauvais effet, nous sommes certains que ce ne sera pas sur l'esprit des hommes sensés et éclairés. Quoique nous soyons loin de vouloir nous ériger en prophète, nous pouvons prédire, sans crainte d'être démenti, par le résultat du scrutin, que le nom de l'adjoint Petibon ne sortira point de l'urne »[151].

La campagne est fortement marquée par les ambitions électorales personnelles, ce qui fait dire à Philippe Vigier, « que cela va faire le jeu des candidatures de clocher »[152]. Ainsi à l'instar d'Avignon, un club portant le nom de « Société des droits de l'Homme » s'ouvre à Apt sous la présidence du citoyen Estelle, ex-secrétaire du comité républicain, le 26 mars. Le but affiché par ce club est « d'éclairer le peuple sur les droits des candidats aux prochaines élections, et de la discussion, faire naitre l'ensemble dans le vote ». Contrairement aux tumultes constatés à Avignon, les réunions se déroulent « avec le concours de la population aptésienne dans l'amour de l'ordre » pour atteindre « facilement ce but louable », malgré l'exigüité de la salle « qui ne permet l'entrée que de 300 à 400 personnes »[153]. Un second club s'ouvre sous le titre de « Club de l'Union », tenant ses séances au café américain, sous la présidence du citoyen Berthelot, vérificateur de l'enregistrement. *Le Mercure Aptésien* se

---

[148] *Le Mémorial de Vaucluse*, 26 mars 1848.

[149] A la suite de la création du club électoral, légitimistes et *carbonari* s'opposent violemment lors des réunions, démontrant la fracture dans la ville d'Avignon entre les deux formations « ultras » ainsi que la faible présence de républicains modérés, voir *Le Républicain de Vaucluse* du 19 mars et *l'Union nationale* du 18 mars.

[150] *Le Républicain de Vaucluse*, 16 mars 1848.

[151] *Le Républicain de Vaucluse*, 28 mars 1848.

[152] Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome I*, ouv. cité, p. 236.

[153] *Le Républicain de Vaucluse*, 28 mars 1848.

réjouit de l'ouverture de ces réunions « qui ont pour but d'éclairer les citoyens sur leurs droits et leurs devoirs dans les circonstances solennelles actuelles », tout en s'étonnant car « Apt n'est d'ordinaire pas la ville des Clubs »[154]. Grâce à ces réunions, un candidat à la députation, Victor Courtet de l'Isle se présente le dimanche 9 avril dans la ville d'Apt pour exposer ses principes. Les réponses faites à la foule d'électeurs « ont été en général satisfaisantes et quelques unes ont obtenu d'unanimes applaudissements ». Ainsi le *Mercure Aptésien* appelle les candidats à suivre cet exemple « car c'est par la discussion publique des principes et des actes, que les électeurs éclairent leur conviction »[155].

De leur coté, les légitimistes du Vaucluse constituent un « comité central des amis de l'ordre » le 18 mars à Avignon, et se mettent en relation avec des comités locaux et cantonaux pour établir une liste départementale. Le 4 avril, cette liste voit le jour, elle ne comprend que des partisans de la monarchie légitimiste, où y figurent 4 membres de la noblesse comtadine pour 6 candidats : D'Olivier, De Gaillard, Laborde et De Jocas ainsi que Bérard, chef de file de nombreux artisans et portefaix d'Avignon qui suivent les directives des chefs légitimistes locaux, et l'ancien directeur du Muséum d'Avignon, Requien[156]. Les légitimistes ne manquent pas de dénoncer l'intervention des autorités républicaines dans les élections[157], mais leur camp se déchire entre exaltés et modérés[158]. En effet, Hubert d'Anselme désapprouve la non-nomination de républicains modérés dans cette liste, pour essayer d'établir une liste d'ouverture. Ce radicalisme ne trouvera qu'un faible écho dans les urnes électorales vauclusiennes. De même, le résultat démontrera l'absence totale de résonance de cette liste légitimiste dans l'arrondissement d'Apt.

La question qui parait bien résumer la lutte démocratique en vue des élections du dimanche de Pâques, est de savoir « quelle République sortira des urnes ? ». Au printemps 1848, « tout le monde est républicain, mais tout le monde ne l'est pas de la même manière »[159]. *Le Mercure Aptésien*, fidèle à sa ligne éditoriale, celle de son créateur Joseph-

[154] *Le Mercure Aptésien*, 16 avril 1848.

[155] *Ibidem.*

[156] *L'Union nationale*, 8 avril 1848.

[157] *L'Union nationale*, 1er avril 1848.

[158] Voir sur les royalistes et les élections au XIXe siècle, Stéphane RIALS, « Les royalistes français et le suffrage universel au XIXe siècle », *Pouvoirs*, n°26, 1983, pp. 145-152.

[159] *Le Mercure Aptésien*, 9 avril 1848.

Sauveur Jean, fervent catholique, ancien journaliste de *L'Avenir*, illustre son sentiment profond de prudence, dans la mouvance du « parti » conservateur[160] et prend parti pour une république chrétienne, avec pour modèle la République des Etats-Unis, tout en mettant en garde ses lecteurs :

> « Quelques uns rêvent, sous le nom de république, la réalisation d'utopies destructives de la propriété et de la famille et subversives de tout l'ordre social ; ceux-ci espèrent faire de la France, un vaste phalanstère, ceux-là enrégimenter ses habitants dans les couvents communistes […] les anciens serviteurs du gouvernement qui vient de tomber qui s'appuient sur les traditions du despotisme, est beaucoup plus redoutable que le précédent, car le parti utopique choque trop profondément le bon sens public pour avoir des chances de triomphe […] si le parti des despotes l'emporte, la liberté ne sera qu'un vain mot, il n'y aura d'égalité que dans la servitude et quiconque ne partagera pas les opinions des gouvernants sera, pour cela seul, déclaré coupable de lèse opinion ».

Toutefois, malgré les dissensions à cause des ambitions électorales personnelles, et après une réunion commune de quatre clubs électoraux républicains d'Avignon, une liste composée de 6 candidats, tous républicains de la veille, est entérinée, qui n'est pas pour autant officielle[161]. Elle est composée de cinq fonctionnaires de l'actuel gouvernement, Paul de Laboissière, commissaire extraordinaire du gouvernement, Eugène Raspail, secrétaire général de la préfecture, Elzéar Pin, sous-commissaire de l'arrondissement d'Apt, Reynaud-Lagardette, sous-commissaire de l'arrondissement d'Orange, Alphonse Gent, maire d'Avignon et Agricol Perdiguier, seul membre de la liste a ne pas être un candidat-fonctionnaire. En même temps, Laboissière proclame : « Il n'y a pas de liste officielle ». Les autorités républicaines agissent néanmoins de partout avec un « zèle souvent excessif »[162]. Ainsi la veille du scrutin, on peut percevoir que cette liste n'a pas réussi à s'imposer auprès de tous les républicains. Le *Républicain* publie une liste de 8 candidats, reprenant la précédente liste en y joignant deux nouveaux noms, ceux du docteur Bourbousson (ancien orléaniste libéral très populaire dans une partie de l'arrondissement d'Orange[163]) et du rédacteur en chef du *Républicain*, A. Jamet[164]. En parallèle, un pamphlet intitulé « *Appel aux électeurs patriotes. Dernier mot sur les 86 candidats du département de Vaucluse. L'union fait la*

[160] René GROSSO [Dir.], René MOULINAS, Alain MAUREAU, André SIMON, *Histoire de Vaucluse. Les Vauclusiens dans la vie nationale de 1793 à nos jours*, Avignon, A. Barthélémy, 1993, p. 145.

[161] *Le Républicain de Vaucluse*, 6 avril 1848.

[162] Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome I*, ouv. cité, p. 238.

[163] *Ibidem*, p. 236.

[164] *Le Républicain de Vaucluse*, 22 avril 1848.

force » écrit par un dénommé Rougier, agriculteur, rappelle une nouvelle fois l'intérêt des électeurs à ne point diviser leurs votes pour les réserver aux républicains de la veille[165], candidats de la liste officieuse.

Le dimanche 23 avril, le résultat des élections est sans appel, cinq candidats de la liste officieuse républicaine sont élus. Les députés élus, dans l'ordre des voix obtenues sont, Paul de Laboissière, Eugène Raspail, Reynaud de la Gardette, Elzéar Pin, Agricol Perdiguier, et le docteur Bourbousson. Seul le dernier cité est un ancien orléaniste, rallié à la République depuis les événements de Février. Il s'agit donc d'une large victoire des partisans du gouvernement républicain. Le taux de participation, à ces législatives, fût très élevé, aux alentours de 84% en moyenne pour l'ensemble du territoire. La participation de l'arrondissement d'Apt avoisine les 74%, mais le *Mercure Aptésien* se félicite :

> « Les villages du canton sont venus en grand nombre prendre part au vote. Une masse nombreuse de citoyens composée en grande partie des membres de la *Société des Droits de l'Homme*, ayant drapeau et tambour en tête, allait à leur rencontre et fraternisait avec eux. C'était ainsi d'heure en heure une véritable procession civique défilant dans nos rues et sur la place de l'Hôtel de Ville, en présence de la Garde Nationale assemblé et chantant des airs patriotiques. Ajoutons que le plus beau soleil a favorisé le voyage de nos voisins et a donné un air de fête à notre cité qui jamais n'avait été témoin d'un si grand concours et d'un spectacle aussi imposant »[166].

Philippe Vigier souligne que l'influence du clergé explique certainement en partie le nombre élevé des votants[167]. De plus, « la France a voté conformément à la ligne de la majorité du gouvernement provisoire. République libérale sans révolution sociale ni réaction monarchique »[168] constate Maurice Agulhon. Pour Pierre Lévêque, ces élections peuvent apparaître comme l'entrée dans une certaine modernité, d'une population aux trois-quarts rurale et anticipent « le modeste début d'un processus d'émancipation par rapport aux tutelles accoutumées »[169]. Il s'agit à présent d'observer les résultats du vote dans les cantons de l'arrondissement.

---

[165] Arch. dép. Vaucluse, 3M 39, Pamphlet « *L'union fait la force* » de Rougier, agriculteur.

[166] *Le Mercure Aptésien*, 30 avril 1848.

[167] Philippe VIGIER, *La Seconde République*, ouv. cité, p. 33.

[168] Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République*…ouv. cité, p. 55.

[169] Pierre LEVÊQUE, « Les campagnes françaises et la Deuxième République », *Revue d'histoire du XIXème siècle*, n°14, 1997, p. 82.

	Nombre d'électeurs inscrits	*Nombre de votants*	**Elzéar Pin**	**Paul de Laboissière**	**Eugène Raspail**	**Reynaud-Lagardette**	**Agricol Perdiguier**	**Alphonse Gent**	**Moyenne de la liste officieuse des autorités républicaines**
Canton d'Apt	5063	3952	3747	3012	2936	2860	2714	2242	
Pourcentages		78%	94.8%	76.2%	74.3%	72.3%	68.7%	56.7%	73.8%
Canton de Bonnieux	2106	1425	1330	1105	886	568	954	418	
Pourcentages		67.6%	93.3%	77.5%	62.2%	39.8%	66.9%	29.3%	62.1%
Canton de Cadenet	3300	2238	1840	1659	1254	1283	720	832	
Pourcentages		67.8%	82.2%	74.1%	56%	57.3%	32.2%	37.2%	56.5%
Canton de Gordes	2314	1842	1778	1555	1471	1453	190	1417	
Pourcentages		78.8%	96.5%	84.4%	79.8%	78.9%	10.3%	76.9%	71.1%
Canton de Pertuis	4716	3635	2601	2674	2636	2362	1804	1303	
Pourcentages		77%	71.5%	73.5%	72.5%	65%	49.6%	35.8%	61.3%

Tableau 1. Voix et pourcentages obtenus par chaque candidat de la liste républicaine officieuse, par canton de l'arrondissement d'Apt, aux élections à la Constituante du 23 avril 1848.

La liste officieuse des autorités républicaines obtient 65% des suffrages exprimés dans l'arrondissement d'Apt[170]. Philippe Vigier comparant les divers résultats du département en prenant appui sur les résultats par arrondissement, souligne la nette victoire des autorités républicaines dans cette partie du département. En effet, dans le reste du département, la liste officieuse des autorités républicaines n'obtient en moyenne que 41.3% des suffrages. La floraison des candidats de « clocher » a affaibli considérablement la portée même de la liste dans certains cantons. Dans le reste du département, des administrateurs locaux républicains ont fortement contribué au faible score des autorités où, par exemple, dans le canton de l'Isle-sur-la-Sorgue, le candidat local Victor Courtet, républicain du « lendemain », obtient le premier score avec 2293 voix contre une moyenne de 1126 voix pour les candidats de la liste officieuse[171]. Dans l'arrondissement d'Orange, les résultats sont encore plus serrés ; le maire d'Orange, Dupuy, fervent républicain, obtient les meilleurs scores dans les deux cantons d'Orange. Le socialiste-chrétien Charles Dupuy de Cavaillon, obtient de très bons scores dans les cantons de Cavaillon, de Gordes, de Cadenet et de Pertuis. Ainsi, comme le constate Philippe Vigier, beaucoup de leaders républicains locaux ont fait voter pour des candidats républicains de « proximité ». Des orléanistes libéraux, ralliés « au nouvel ordre républicain » tels l'ancien maire d'Orange Monier et le docteur Bourbousson obtiennent un nombre élevé de voix dans les cantons de Malaucène et de Vaison. A l'inverse, dans l'arrondissement d'Avignon, les suffrages des électeurs se partagent entre la liste officieuse et la liste légitimiste[172].

En analysant finement les scores de l'arrondissement d'Apt, on observe que la liste des autorités républicaines obtient un score éclatant. Notamment dans les cantons d'Apt (73,8%) et de Gordes (71,1%) et où la victoire est quasi-unanime. Le travail effectué par Elzéar Pin, sous-commissaire après la Révolution de Février, qui a modifié 43 des 50 municipalités de l'arrondissement, n'y est pas étranger[173]. Il obtient des scores écrasants, dans le canton d'Apt (94.8%), dans le canton de Bonnieux (93.3%) et dans le canton de Gordes (96.5%). Ainsi l'œuvre des autorités républicaines permet la victoire de la liste officieuse, avec pour constat, une adhésion massive de l'arrondissement d'Apt où le nombre de candidats locaux, réduits à

[170] Arch. dép. Vaucluse, 3M 39, Tableau général du recensement des votes par candidat et par section électorale.

[171] *Ibidem.*

[172] Dans les deux cantons d'Avignon, 979 voix vont à la liste officieuse et 947 vont à liste légitimiste dans Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome I*, ouv. cité, p. 252.

[173] *Cf. supra* sur l'organisation des municipalités par Elzéar Pin en mars 1848, pp. 15-26.

Elzéar Pin, sous-commissaire, sans réel adversaire, (tels le président du tribunal d'Apt Devèze-Biron et l'ancien maire orléaniste de Pertuis Arréat), a permis la report de nombreuses voix sur la seule liste républicaine. Néanmoins certains noms ont parfois été rejetés. Par exemple, dans le canton de Gordes, on a certainement remplacé le nom d'Agricol Perdiguier par celui du socialiste-chrétien Charles Dupuy de Cavaillon, qui obtient un score très semblable à celui des membres de la liste officieuse, alors que Perdiguier n'obtient que 190 voix, faisant ainsi chuter la moyenne obtenue par la liste des autorités dans ce canton. En prenant en compte le vote Dupuy, la liste dépasserait les 80% dans ce canton. Le triomphe d'Elzéar Pin dans l'arrondissement est salué dès le résultat des dépouillements connus, « par une manifestation solennelle de joie qui a fait arriver sous ses fenêtres la garde Nationale en armes, le corps de Musique de la ville et les flots de la population, heureuse de saluer dans le représentant du peuple, l'enfant de la cité. Des salves de boîtes, des chants de triomphe ont retenti à l'instant même et ont salué cette imposante élection »[174]. Le lendemain dimanche 30 avril, une autre manifestation « non moins solennelle lui est réservée »[175]. Le corps de musique de Saignon s'étant rendu dans la ville d'Apt, est allé conjointement avec le corps de la ville d'Apt sous les fenêtres du représentant Elzéar Pin, pour exécuter plusieurs morceaux « dont la justesse et la précision ont été appréciés ». Le soir, trois feux d'artifices viennent clôturer la fête organisée en l'honneur de l'élection d'Elzéar Pin. Cette élection unanime et cette cérémonie fraternelle témoignent d'un soutien général alloué à cette élite locale et de l'influence considérable de ce notable dans le pays d'Apt.

La score plus contrasté dans le reste du département de la liste des autorités républicaines, où le travail en faveur de cette liste a été rendu plus difficile devant le nombre très important de candidatures, tempère le succès républicain. On ne peut pas déclarer que le département de Vaucluse adhère massivement au républicanisme. Ce constat permet de nuancer l'enthousiasme officiel. *Le Républicain de Vaucluse* commentant les résultats du scrutin pousse des cris de victoire : « cette brillante députation est la plus pure, la plus sincèrement démocratique de tous les départements du Midi, et peut-être de toute la France »[176]. Ainsi dans quelle mesure les électeurs ont-ils voté pour d'authentiques républicains, ou pour les candidats de l'autorité ou des autorités ? Etudier les élections sur une

[174] *Le Mercure Aptésien*, 30 avril 1848.

[175] *Le Mercure Aptésien*, 7 mai 1848.

[176] *Le Républicain de Vaucluse*, 29 avril 1848.

période plus large va nous permettre d'évaluer « la véritable teneur » du républicanisme vauclusien et particulièrement le républicanisme au sein de l'arrondissement d'Apt. Puisque le résultat de ces élections est travesti inévitablement par le succès évident du fait de la pression administrative exercée sur les populations du département par les républicains gouvernementaux. Ce qui fait conclure à Philippe Vigier que « le scrutin du 23 avril n'est pas seulement l'aboutissement d'une période où les notables, républicains de la veille ou du lendemain mènent le jeu et font plébisciter presque partout le République du *National,* c'est aussi une première étape de l'évolution qui va progressivement conduire la République bourgeoise à l'échec total »[177].

Une élection complémentaire doit se dérouler le 4 juin, après le choix de l'option parisienne par Agricol Perdiguier, élu dans le Vaucluse et à Paris. Ce choix fait renouer le Vaucluse avec une campagne électorale émaillée par l'opposition de plus en plus féroce entre Alphonse Gent, candidat des républicains et des autorités, nouveau commissaire de la République dans le département, après le départ de Laboissière à l'Assemblée, et les légitimistes qui soutiennent l'ancien maire d'Avignon D'Olivier. La troisième candidature, celle de Victor Courtet est anecdotique. Au niveau départemental, seulement 36% d'électeurs se déplacent pour voter, alors que pour l'arrondissement d'Apt, le pourcentage d'abstention est encore plus marquant avec seulement 28% de participation. L'époque peu propice[178] explique la très faible participation électorale. Alphonse Gent sort vainqueur de la consultation, obtient 25% de ses voix dans le seul arrondissement d'Apt dans lequel il est venu en tournée le samedi 3 et le dimanche 4[179]. Mais suite à de nombreuses protestations, le scrutin est annulé après une enquête diligentée par l'Assemblée Nationale[180]. En observant les résultats électoraux dans l'arrondissement d'Apt, on remarque un fait rare dans la section électorale de Saint-Martin-de-Castillon, canton d'Apt. Le candidat légitimiste arrive en tête du scrutin. Il obtient 37% des suffrages exprimés contre 21% à Alphonse Gent. Notons également que le maire du village de Saint-Martin-de-Castillon Ferry-Dupommier a obtenu 100 voix soit 34% des suffrages, ainsi déclarées nulles. Quelle signification a cet événement

[177] Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome I,* ouv. cité, p. 259.

[178] Le 4 juin est la pleine saison de l'éducation des vers à soie et le début des grands travaux agricoles. *Cf. Le Républicain de Vaucluse* du 6 juin 1848 et le *Mercure Aptésien* du 11 juin 1848.

[179] *Le Mercure Aptésien,* 4 juin 1848.

[180] Voir Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome I,* ouv. cité, p. 286 et *L'Union nationale* des 26, 29 juillet et 16 août 1848.

unique dans le département ? Toutefois, Alphonse Gent obtient une majorité écrasante dans le reste des sections de l'arrondissement : 80% dans la section d'Apt[181], 76% dans la section de Bonnieux, 77% dans la section de Ménerbes, 59% dans la section de Cadenet, 87% dans la section de Gordes, 93% dans la section de Pertuis, et 98% dans la section de Grambois. Ainsi une opposition apparaît nettement entre les communes situées au nord du canton d'Apt et le reste des communes de l'arrondissement.

Une nouvelle élection doit se dérouler le 17 septembre 1848. Entre temps, les élections municipales qui ont eu lieu pendant l'été mériteraient une analyse fine pour évaluer les tendances politiques des nouvelles assemblées communales. Mais l'analyse de Philippe Vigier permet de constater une tendance générale constante dans l'arrondissement d'Apt, dans lequel les commissions provisoires nommées par Elzéar Pin à la suite de la Révolution, « triomphent sans grande difficulté », prenant appui sur les cas d'Apt, Pertuis et Cadenet dont les nouveaux conseils municipaux sont tous dévoués au nouveau régime[182]. Néanmoins, il faudrait étudier les cas des communes situées au nord du canton d'Apt, notamment Saint-Martin-de-Castillon, Castellet, Gignac, et Viens, dans lesquelles une certaine opposition au régime républicain est visible grâce aux résultats des élections législatives partielles de juin. En septembre, la participation est encore moins importante que pour le scrutin de juin. Certains maires ont tenté de prévenir les autorités supérieures afin d'organiser le scrutin au village, car « les électeurs sont tellement ennuyés de ce travail que s'ils sont obligés d'aller voter au chef-lieu de canton, le nombre en sera très peu considérable »[183]. Mais le vote est resté concentré sur le chef-lieu de canton, avec la création d'une deuxième section par canton afin de diviser les distances à parcourir. Néanmoins la participation reste très faible à 34% au niveau du département et à 23% au niveau de l'arrondissement d'Apt. La victoire d'Alphonse Gent est beaucoup moins évidente comme en attestent les résultats : sur un total de 26994 voix, le candidat républicain Gent obtient 12073 voix, Henri Monier, ancien orléaniste et

[181] Le sous-commissaire Brémond exprime sa jubilation au commissaire Gent, en lui mentionnant les résultats du canton d'Apt : « le canton d'Apt ne vous donne non pas une majorité mais une unanimité » puis « Voilà mon cher (en quittant le style officiel), tout ce que mon cœur peut pour vous. J'irai probablement vous embrasser représentant du peuple jeudi. Sinon, vous serez toujours mon bien aimé commissaire ; Mais que dis-je ? Pas pour longtemps » *in* Arch. dép. Vaucluse, 3M 39, Lettre du sous-commissaire Brémond au commissaire du gouvernement Gent, 4 juin 1848.

[182] Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome I,* ouv. cité, p. 296.

[183] Arch. dép. Vaucluse, 3M 39, Lettre du maire de Joucas au préfet de Vaucluse, 5 septembre 1848.

ancien maire d'Orange, rallié à la République, obtient 4576 voix, et Raousset-Boulbon, candidat modéré des légitimistes, préféré à « l'ultra » Albert d'Olivier obtient 9322 voix[184]. Dans l'arrondissement d'Apt, Alphonse Gent remporte 74% des suffrages[185], avec en point d'orgue 88% des suffrages exprimés dans le canton de Pertuis. Raousset-Boulbon obtient le score dérisoire de 21% au niveau de l'arrondissement, contre 34.5% au niveau du département. Mais la présence d'un vote « blanc », bien que minoritaire est perceptible dans la section de Saint-Martin-de-Castillon, contrastant avec les résultats du canton d'Apt. C'est la seule section de l'arrondissement où le candidat légitimiste obtient un nombre de voix conséquent.

Dans l'arrondissement d'Apt, une certaine continuité est visible tout au long de l'année 1848. Les divers scrutins viennent confirmer la tendance nettement républicaine des électeurs, contrastant avec les terres comtadines, où une persistance « blanche » se fait nettement sentir, présageant une lutte très serrée lors des futures élections. A la fin de l'année 1848, un nouveau scrutin appelle les électeurs aux urnes, l'élection présidentielle du 10 décembre 1848. Ainsi nous allons pouvoir constater si une évolution est perceptible dans la pratique électorale. L'apparition de la « Montagne », véritable « organe » de soutien au candidat Ledru-Rollin, sera analysée afin de percevoir les débuts de son influence dans l'arrondissement. De plus, le vote pour Louis-Napoléon Bonaparte permettra de comparer la teneur du vote « bonapartiste » aux pourcentages obtenus au niveau communal et au niveau national. Enfin, nous analyserons le vote « Cavaignac », représentant de l'autorité et des républicains du *National*.

[184] Arch. dép. Vaucluse, 3M 39, Recensement général des suffrages exprimés à l'occasion de l'élection d'un représentant à l'Assemblée Nationale en remplacement du citoyen Gent dont l'élection a été annulée, 20 septembre 1848 à Avignon.

[185] Contre 44% au niveau départemental, voir *ibidem*.

2. L'apparition de la « Montagne » et l'élection présidentielle du 10 décembre 1848

L'élection présidentielle est un sujet d'inquiétude pour le gouvernement. Le 2 novembre 1848, le ministre de l'Intérieur Dufaure adresse aux préfets une circulaire :

> « La République est fondée depuis huit mois, mais, par de douloureuses nécessités, elle a froissé des intérêts, blessé des convictions. Elle rencontre des adversaires qui cherchent à lui créer des entraves, des ennemis qui aspirent à la renverser, pour lui substituer soit une dictature violente et démagogique, soit une des formes de gouvernement monarchique qui, depuis 50 ans, ont tour à tour prouvé leur impuissance à gouverner le pays. Toutes ces hostilités se donneront peut-être rendez-vous au scrutin qui va s'ouvrir pour l'élection du Président. Elles s'efforceront de mettre un représentant de leurs idées subversives en face de cette Assemblée qui a si fermement et avec tant d'intelligence fondé un vrai gouvernement républicain sur les bases antiques et respectées de notre ordre social »[186].

En conséquence, les préfets reçoivent la mission de combattre « l'insouciance » des électeurs et ceux qui, par leur « fatale indifférence », peuvent compromettre « tout ce que l'Assemblée nationale a fondé depuis six mois dans l'intérêt de l'ordre et de la liberté ». Quels sont les candidats en compétition ? Il y a d'abord le « chef du pouvoir exécutif » depuis la répression de l'insurrection de juin 1848 à Paris : le général Cavaignac, ce militaire « qui a bien mérité de la patrie », « aussi fidèle à sa religion politique qu'à sa vocation de soldat »[187]. Il est opposé au candidat de la rue de Poitiers, le champion des conservateurs libéraux ou catholiques et des nostalgiques des anciennes monarchies : Louis-Napoléon Bonaparte, « ni programme défini, ni homme vraiment connu, mais une légende accrochée à son nom »[188]. L'opposition de gauche est représentée par Ledru-Rollin, l'ancien ministre du gouvernement provisoire, le chantre du suffrage universel qui peut réunir sur son nom les suffrages des républicains bourgeois les plus avancés, jusqu'aux partisans les plus modérés du socialisme. Plus à gauche, Raspail interné à Vincennes, incarne le courant socialiste, intransigeant et révolutionnaire.

Pour soutenir Ledru-Rollin, une association « pour le développement des intérêts et des droits de la démocratie » est crée à Paris sous le nom de « Solidarité républicaine », le 4

[186] Arch. dép. Vaucluse, 3M 26, Circulaire du ministre de l'Intérieur aux préfets, 2 novembre 1848.

[187] Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République*…ouv. cité, p. 95

[188] *Ibidem*

novembre 1848, par de nombreux représentants dont Ledru-Rollin, Agricol Perdiguier, Martin Nadaud ou Charles Delescluze[189]. Cependant dans le Vaucluse, le « parti » Montagnard a pris naissance à partir de l'aile révolutionnaire qui existait au sein du « parti » républicain, représenté essentiellement par les sociétés de *carbonari*[190] d'Avignon, de Carpentras et de Cavaillon[191]. Dans l'arrondissement d'Apt, aucune société de *carbonari* n'est mentionnée dans les archives, hormis aux Beaumettes, où le maire Charasse « a été affilié à ces sociétés de *carbonari* qui se sont transformées en sociétés montagnardes »[192]. Néanmoins, la création de cercles montagnards où les républicains rouges adhèrent se confirme à l'autonome 1848. De plus, un rapport du commissaire spécial Monier va dans ce sens. La surveillance de Louis Deschamps d'Avignon, par un agent spécial, conduit à percevoir les prémices de « l'organisation des républicains rouges dans le Vaucluse »[193]. Louis Deschamps, après avoir été à Nîmes, compagnon de captivité de Barbès, reçoit ce dernier à Paris lorsque la Révolution éclate et que les prisonniers politiques sont libérés. Il côtoie également Lamartine et Bastide pendant le mois de mars 1848. Cet individu est donc en contact avancé avec des républicains et des révolutionnaires d'envergure nationale. Après les journées de Juin, il revient à Avignon, où il organise les « républicains rouges » du département, dans chaque commune, à partir des clubs issus de la Révolution de Février. Ainsi, pour l'arrondissement d'Apt, grâce à ce rapport, on repère la création de sociétés démocratiques dans trois communes. A Apt, les « républicains rouges » sont 378, répartis dans 13 sociétés, à Pertuis, ce sont également 13 sociétés qui comptent 409 sociétaires « rouges » et à Cadenet, 419 sociétaires « rouges » sont respectivement membres de 14 sociétés. Louis Deschamps, dont

[189] Voir le *Républicain du Vaucluse* du 18 novembre 1848 qui reprend en intégralité le communiqué évoquant la création de cette association, pour laquelle le journal adhère sans retard « Nous ne saurons donner trop d'éloges aux citoyens dévoués qui ont imaginé et propagé le plan de cette vaste association démocratique, qui doit contenir dans son vaste sein les amis actifs de notre cause. Quand tous les démocrates de France auront un lieu commun, ils choisiront tous la même voie pour arriver au même but […] Cet exemple suffira, pour faire sentir au peuple combien il lui importe d'entrer dans des vues aussi larges, dont l'application doit le rendre véritablement souverain ».

[190] Voir Odile BELLOT-SINGLA, *Les carbonari en Vaucluse, 1833-1852*, mémoire de maîtrise sous la direction de Christine Peyrard, Université de Provence, Aix-en-Provence, 1999. 181 p.

[191] Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome I*, ouv. cité, p. 308.

[192] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Rapport du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 8 janvier 1849.

[193] Arch. dép. Vaucluse, 1M 756, Renseignements particuliers du commissaire spécial Monier, 28 octobre 1848.

l'action est qualifiée de persévérante, « devient réellement redoutable pour le gouvernement »[194].

A Gordes, à l'automne, alors que débute la campagne pour l'élection présidentielle, le maire de Gordes Germain dit Saint-Martin reçoit Charles Dupuy, *carbonaro* et maitre de pension socialiste-chrétien de Cavaillon, renommé pour « l'exaltation de ses principes démagogiques ». Charles Dupuy est reçu à la maison Imbert, aiguiseur, dont on a orné la salle du rez-de-chaussée. Du haut de l'escalier qui lui sert de tribune, d'où il est censé prêcher des idées républicaines, il débite, écrit le curé, « quelques paroles décousues »[195]. A l'issue de cette réunion, les citoyens se constituent en société. Cette société est dite des « Montagnards ». En octobre 1848, Germain dit Saint-Martin en déclare lui-même l'existence au sous-préfet. En font partie, d'après lui, « des citoyens honnêtes et entièrement dévoués par leur opinion au gouvernement de la République ». Le sous-préfet s'empresse d'en savoir plus en recevant deux habitants venus tout exprès l'en entretenir : l'un membre du conseil général et l'autre notaire. Ils lui apprennent ainsi que le maire est membre actif et dominant de la société, et que, malgré lui, mais subissant l'influence du maire dont il espère une augmentation de traitement, le commissaire de police en fait également partie. Le club se fait une publicité restreinte, tient des réunions quotidiennes et correspond avec ceux de Cavaillon et de Cabrières du Comtat. Ainsi en Vaucluse la création des premiers réseaux de Montagnards est antérieure à la création de la Solidarité républicaine sur le plan national[196].

De plus, l'agitation des membres de cette société préoccupe le sous-préfet. Le 21 octobre 1848, le sous préfet d'Apt adresse au maire de Gordes une correspondance confidentielle : « on aurait promené le drapeau rouge dans la commune, drapeau qui n'est pas celui de la République »[197]. Il précise au préfet que le maire aurait participé à cette promenade où se trouve exhibé un drapeau portant l'inscription « Liberté, Egalité, Vive les Montagnards ». Le cortège aurait été composé essentiellement des individus affiliés aux

[194] *Ibidem.*

[195] Jean-Louis MORAND, *Gordes, Notes d'histoire*, Gordes, Mairie de Gordes, 1987, p. 117.

[196] Comme le constate Philippe Vigier, en citant également un rapport du commissaire de police d'Avignon en date du 26 avril 1850 : « l'existence des sociétés de Montagnards pour le département de Vaucluse en général, comme pour Avignon en particulier remonte à octobre 1848 » *in* Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome I*, ouv. cité, p. 309.

[197] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Lettre du sous-préfet d'Apt au maire de Gordes, 21 octobre 1848.

carbonari de Cavaillon[198]. Le sous-préfet reconnaît toutefois que la commune ne s'en est guère émue[199] ; puis il apprend du maire que le drapeau « n'était pas totalement rouge » et qu'il était entouré de drapeaux nationaux. Quand aux cris, ils se sont limités, selon le maire, à ceux de « vive la Montagne » tandis que des chants patriotiques ont retenti autour de l'arbre de la liberté. Toutefois, le sous-préfet précise qu'il existe dans la commune, un cercle[200] montagnard auquel appartient précisément le maire qui est alors invité à s'abstenir de tels engagements[201]. Outre une sourde opposition entre autorité préfectorale et pouvoir municipal, apparaît ici l'attention alors portée aux symboles[202], jusque dans le détail de l'agencement des couleurs.

La campagne présidentielle se déroule autour de plusieurs banquets démocratiques organisés dans les villes du Vaucluse. Un banquet démocratique organisé à Avignon, où doit venir une partie des membres de chaque société du département, est fixé en date du 29 octobre. Avant ce banquet, de nombreuses discussions ont lieu au sein des sociétés démocratiques sur la « grande question qui est celle de la Présidence ». Bien que Ledru-Rollin ait été désigné comme le seul candidat à adopter par le « parti » démocratique et social, une partie des sociétaires du département veulent voter pour Barbès ou Raspail ; d'autres, mais en plus petit nombre, veulent se porter sur le nom de Caussidière. Mais Deschamps et ses amis, « en surmontant avec beaucoup de peine ces difficultés, ont réussi à convaincre les sociétaires et aujourd'hui pas un socialiste ne pense à voter pour un autre que Ledru-Rollin »[203]. A la fin du mois d'octobre, le grand rassemblement des républicains rouges et des socialistes doit permettre à Ledru-Rollin de remporter les élections présidentielles. Ainsi, pour appuyer sa candidature, Deschamps va publier une circulaire où il dira « que personne n'est plus que lui, ex-compagnon de Barbès, désireux de le voir à la Présidence, mais que dans la situation actuelle, il est persuadé que Ledru-Rollin peut sauver la France »[204]. L'agent ajoute qu'en cas

[198] Sur Cavaillon en 1848, voir Corinne MIRALLES, *Cavaillon en 1848, une ville soumise aux rouges ?*, mémoire de maîtrise sous la direction de Natalie Petiteau, Université d'Avignon, 2002, 120 p.

[199] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750 Lettre du sous-préfet d'Apt au maire de Gordes, 23 octobre 1848.

[200] Sur les cercles voir Maurice AGULHON, *Le cercle dans la France bourgeoise, 1810-1848. Etude d'une mutation de sociabilité*, ouv. cité.

[201] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Lettre du sous préfet d'Apt au maire de Gordes, 29 octobre 1848.

[202] *Cf. infra* notre sous-partie sur les symboles, pp. 141-148.

[203] Arch. dép. Vaucluse, 1M 756, Renseignements particuliers du commissaire spécial Monier, 28 octobre 1848.

[204] *Ibidem*.

d'échec de leur candidat à l'élection, « les sociétaires du département n'auraient aucun scrupule à se lever à main armée ». Le jour du banquet, 1800 personnes, venues de tout le Vaucluse, y participent sous la présidence d'Alphonse Gent. Des toasts sont portés au droit au travail, à la réforme de l'impôt, à la suppression de l'usure par la création des banques hypothécaires[205]. A la suite de ce banquet, dans une réunion de la société où sont affiliés Alphonse Gent et Eugène Raspail, représentants du peuple, « le candidat a été irrévocablement choisi. C'est le sieur Ledru-Rollin. Il y avait opposition en faveur de Raspail (le chimiste) mais la majorité l'a emporté »[206]. On peut ainsi percevoir toute l'influence qu'à François-Vincent Raspail dans le Vaucluse en 1848, et cette décision aura pour conséquence de le priver de nombreuses voix à l'élection du 10 décembre :

> « A François-Vincent Raspail, Représentant du peuple
>
> Mon cher maitre,
>
> Le département de Vaucluse, qui vous a vu naître, qui vous a vu souffrir pour la sainte cause que vous défendez encore, aurait été fier d'unir ses acclamations à celles des démocrates de Paris, et d'aller vous prendre au donjon de Vincennes pour vous porter au Capitole. Mais le comité central a pensé trop tard à cette justice suprême, et la candidature de Ledru-Rollin avait trop pris racine au cœur des populations républicaines pour l'en arracher sans faire un grand mal moral à notre cause ; car Ledru-Rollin nous donnera sans doute toutes les améliorations sociales que nous promettent ses ardents discours dans nos banquets patriotiques. Confiants dans cette espérance, nous voterons pour lui dans Vaucluse, en jetant sur notre illustre prisonnier un regard de regret et de foi. Oui, citoyen, vous serez un jour le président de la République française, ou il n'y aura plus de président de la république que vous nous feriez serait trop robuste pour nos poitrines débiles. Nous travaillerons à nous fortifier dans le but de nous rendre dignes.
>
> Mon cher maître, mon bien-aimé maître, illustre et grand citoyen, Salut, respect et fraternité »[207].

Néanmoins, on perçoit que certains démocrates-socialistes ont le regret de ne pas faire voter Raspail[208], notamment à Carpentras, sa ville natale où le président du Club national, Denis Bruno le soutient et à Cavaillon, où Charles Dupuy, socialiste-chrétien et ancien élève de Raspail au collège de Carpentras lui était très favorable. D'autre part, les autorités sont inquiètes devant la propagande montagnarde, et donnent elles-mêmes du Vaucluse l'image d'un département rebelle. Le 3 novembre, le capitaine commandant de la gendarmerie de

[205] *Le Républicain de Vaucluse*, 31 octobre 1848.

[206] Arch. dép. Vaucluse, 1M 756, « Département de Vaucluse. Situation le 15 novembre 1848 ».

[207] *Le Républicain de Vaucluse***,** 7 décembre 1848.

[208] *Le Républicain de Vaucluse*, 21 novembre 1848.

Vaucluse dresse le rapport suivant : « Dans le département du Vaucluse, les montagnards se donnent beaucoup de mouvement ; outre les banquets, il y a des clubs dans presque toutes les villes ou les villages. Fort heureusement, le nombre des affiliés dans chacune de ces localités n'est pas aujourd'hui très considérable, mais il s'accroît tous les jours »[209]. Alors que, comme l'indique par ailleurs l'entrée en matière de ce rapport, les autorités voient partout l'hydre d'une « Montagne » résolue à tout faire pour obtenir la victoire de Ledru-Rollin aux élections présidentielles, on s'efforce en Vaucluse de conserver la sérénité en se refusant à toute dramatisation, tout en n'oubliant pas de reconnaitre l'activisme des républicains[210].

Le Républicain de Vaucluse ne tarde pas à soutenir ardemment le candidat de la « Montagne », Ledru-Rollin[211]. Dans son édition du 14 novembre, il attaque les autres candidats de manière virulente :

> « Louis Bonaparte, on ne saurait trop le répéter, c'est l'usurpation, plus ou moins prochaine, sur la souveraineté du peuple. Et au profit de qui se fera cette usurpation ? Evidemment au profit des Bourbons de la branche ainée. […] Les légitimistes le savent si bien, que ceux d'entre eux qui voteront donneront leur voix au prince Louis.
>
> Le général Cavaignac, c'est l'oppression […] Il représente les vainqueurs, il doit nécessairement obéir à sa mission, en comprimant les vaincus. Ce n'est pas avec lui que peut s'établir la conciliation, que l'harmonie peut renaitre. […] Il entraine la France dans les dangers d'un gouvernement prétorien qui est de tous le plus instable, le plus fécond en révolutions et en calamités…
>
> La majorité des démocrates a déjà fait son choix ; il s'est arrêté sur le citoyen Ledru-Rollin […] Ledru-Rollin est l'intermédiaire obligé entre les vainqueurs et les vaincus dont nous parlions tout à l'heure. C'est nécessairement l'homme de la réconciliation ; c'est lui qui fera disparaitre les partis, revivre les harmonies ; c'est lui qui doit être à l'intérieur un gage de liberté sérieuse, à l'extérieur une garantie pour les peuples qu'ils ne seront ni opprimés, ni abandonnés. S'il a été l'objet d'attaques si violentes de la part d'alarmistes intéressés, c'est précisément parce qu'ils connaissent que c'est là son rôle, et qu'il sera un obstacle insurmontable au rétablissement du système monarchique, qu'ils regrettent. Ledru-Rollin signifie pour eux : affermissement du présent, foi dans l'avenir, point de retour vers le passé. C'est là son crime aux yeux des monarchistes ; c'est son grand mérite à nos yeux. Ledru-Rollin sait qu'il faut consolider la République par les républicains : et c'est de là qu'est venu contre lui tout se déchainement de colères ; on suppose qu'il veut exclure, qu'il veut opprimer. Calomnies que tout cela ! il veut organiser ; et c'est pour cela que vous l'attaquez, vous qui voulez fatiguer la France par le provisoire, et la faire revenir, de guerre lasse, à votre régime de privilège et d'exploitation.
>
> Mais le bon sens du peuple ne s'y trompera pas. Les partisans de la monarchie se sont démasqués trop tôt pour pouvoir tromper personne : les démocrates ne peuvent plus être trompés cette fois, comme aux premières élections générales, où ils ont pris pour des républicains sincères les nouveaux convertis. Tous leurs bulletins porteront le nom de Ledru-Rollin »[212].

[209] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Rapport du capitaine commandant la gendarmerie du Vaucluse au ministre de l'Intérieur, 3 novembre 1848.

[210] Natalie PETITEAU, *1848 en Vaucluse, ou l'impossible République bourgeoise*, art. cité, p. 241.

[211] Pour le Var, voir Maurice AGULHON, « La diffusion d'un journal montagnard, le *Démocrate du Var* sous la deuxième République », dans *Provence historique*, n° 39, 1960, pp. 2-27.

[212] *Le Républicain de Vaucluse*, 14 novembre 1848.

Le risque majeur est donc la dispersion des voix. D'ailleurs, le 29 novembre, alors qu'Alphonse Gent part pour la capitale, on entend encore à Avignon, « vive la Montagne, vive Barbès, vive Raspail ». Le 7 décembre, le *Républicain de Vaucluse* rappelle en première page, le programme et l'intérêt du vote Ledru-Rollin, qualifié de candidat des démocrates-socialistes. Le changement de qualificatif est intéressant à observer. Dans les premières semaines de la campagne électorale, Ledru-Rollin[213] était présenté avant tout comme le candidat des démocrates et de la « Montagne ». Avec l'apparition de cette terminologie, on aperçoit la nécessité de rassembler le plus de voix possible sur son nom, des républicains bourgeois aux socialistes. De plus, le symbole de ralliement de cette candidature est le fait qu'il est candidat des Montagnards :

> « Que vous propose LEDRU-Rollin ? Les montagnards. Or les montagnards ont constamment voté pour le peuple, ils ont voulu le droit au travail ; la presse, l'association, dégagées de toute entrave ; l'établissement du crédit foncier par les banques hypothécaires ; l'égalité du service militaire ; la répartition équitable de l'impôt ; l'instruction gratuite pour tous ; l'abolition de la peine capitale, de la contrainte de corps, si contraire à la dignité de l'homme. Ils ont voulu mette en pratique la devise de la République : Liberté, Egalité, Fraternité.
> Peuple, vois et juge, et tu déposeras dans l'urne le nom de LEDRU-ROLLIN »[214].

Le 10 décembre 1848, le verdict des urnes est sans appel et il faut se rendre à l'évidence : Louis-Napoléon Bonaparte a triomphé en remportant de manière très confortable cette première élection d'un président de la République. Il arrive en tête du scrutin avec 5 587 759 voix soit 74% des suffrages. Ensuite viennent par ordre décroissant : Louis Eugène Cavaignac obtient 1 474 687 voix soit 19% des suffrages, Alexandre Ledru-Rollin obtient 381 026 voix soit 5% des suffrages, François-Vincent Raspail obtient 37 121 voix soit 0,5% des suffrages, Alphonse de Lamartine obtient 21.032 voix soit 0,3% des suffrages. Grâce aux résultats par commune et par section[215], nous allons tenter d'interpréter le vote dans l'arrondissement d'Apt et dans les différentes communes, nous basant sur les suffrages obtenus par les trois premiers candidats :

---

[213] Sur Ledru-Rollin, voir Alvin Rosenblatt CALMAN, *Ledru-Rollin après 1848 et les proscrits français en Angleterre*, Paris, F. Rieder et Cie, 1921.

[214] *Le Républicain de Vaucluse***,** 7 décembre 1848.

[215] Arch. dép. Vaucluse, 3M 26, Feuilles de résultats par commune et Procès-verbal des résultats par canton du Vaucluse, 14 décembre 1848.

	Louis-Napoléon Bonaparte	Eugène Cavaignac	Alexandre Ledru-Rollin
France	5 587 759	1 474 687	381 026
	(74%)	(19%)	(5%)
Vaucluse	26921	15347	7950
	(52.3%)	(29.8%)	(15.44%)
Arrondissement	4385	3187	1708
d'Apt	(46.8%)	(34%)	(18.2%)
Canton d'Apt	1408	891	349
	(52.8%)	(33.4%)	(13.1%)
Section	287	604	313
d'Apt	(23.7%)	(50%)	(25.8%)
Section de	378	35	8
Saint-Martin-de	(89.8%)	(8.3%)	(1.9%)
Castillon			
Section de	445	238	13
Saint-Saturnin	(63.4%)	(33.9%)	(1.85%)
Section de	298	14	15
Viens	(90.8%)	(4.2%)	(4.6%)
Canton de Bonnieux	509	379	120
	(49.7%)	(37%)	(17.5%)
Section de	289	169	74
Bonnieux	(54%)	(31%)	(13.8%)
Section de	16	20	16
Buoux	(30.2%)	(37.7%)	(30.2%)
Commune	70	139	3
d'Oppède	(31.8%)	(63.2%)	(1.36%)
Commune de	134	51	27
Ménerbes	(63.2%)	(24%)	(12.8%)
Canton de Cadenet	479	671	562
	(27.8%)	(39%)	(32.7%)

Section de	166	147	217
Cadenet	(31.3%)	(27.7%)	(40.9%)
Section de	65	136	157
Lauris	(19.2%)	(40.1%)	(46.3%)
Section de	80	166	160
Lourmarin	(19.7%)	(40.8%)	(39.4%)
Canton de Gordes	671	748	168
	(41.6%)	(46.4%)	(10.4%)
Commune de	259	277	91
Gordes	(41.1%)	(44%)	(14.4%)
Section de	225	64	0
Joucas	(77.9%)	(22.1%)	
Section de	136	224	32
Goult	(34.2%)	(56.4%)	(8%)
Commune de	51	183	44
Roussillon	(17.7%)	(61.6%)	(14.8%)
Canton de Pertuis	1318	498	510
	(56.3%)	(21.2%)	(21.8%)
Section de	410	28	9
Beaumont	(90.3%)	(6.1%)	(1.3%)
Section de	379	85	27
Grambois	(77.2%)	(17.3%)	(5.5%)
Section de	275	41	38
Sannes	(77.7%)	(11.6%)	(10.7%)
Section de	251	344	436
Pertuis	(34.1%)	(33.1%)	(42%)

Tableau 2. Résultats des élections présidentielles du 10 décembre 1848, par candidat et par section électorale, pour l'arrondissement d'Apt.

Premièrement, la participation au scrutin de l'élection présidentielle du 10 décembre en Vaucluse est faible : 63% des électeurs se sont déplacés aux urnes. Ce chiffre est encore plus marquant pour l'arrondissement d'Apt : 53% de participation. En effet, la période est qualifiée par de nombreux maires de l'arrondissement d'Apt, comme peu propice à la participation électorale à cause « du froid casanier »[216]. Les électeurs étrangers au chef-lieu de canton ou de section « auront du mal à s'éloigner de leur demeure », ce qui motive les nombreuses demandes des maires des communes de l'arrondissement pour l'organisation du vote au village[217]. L'étude des résultats montre une nette opposition entre le vote des campagnes et celui des bourgs ou villes : les campagnes ont voté Louis-Napoléon Bonaparte ou Eugène Cavaignac en majorité, alors que Ledru-Rollin a obtenu de très bon score dans les 3 plus grosses communes de l'arrondissement. Dans les sections d'Apt (25.8%), de Cadenet (40.9%) et de Pertuis (42%), les idées démocrates-socialistes ont convaincu bien plus d'électeurs que dans les villages de la vallée du Calavon. Ainsi l'étude du vote à partir de la commune permet d'obtenir une étude plus précise, là où Philippe Vigier ne peut constater que les parts de vote au niveau du canton, nous pouvons percevoir des distinctions encore plus fines. Ainsi dans son étude, il avance que « Ledru-Rollin n'obtient la majorité dans aucun canton du Vaucluse, et ne recueille jamais plus de 35% »[218]. En prenant appui sur le vote au niveau de la commune, si chère à Jean-Luc Mayaud[219], on aperçoit des scores autrement plus significatifs. Pour le vote Louis Napoléon Bonaparte, Maurice Agulhon souligne son caractère irrationnel, et indique « que les républicains de toutes tendances prendront désormais le bonapartisme comme le test et la mesure du simplisme en politique »[220]. Avec l'exemple des petites communes rurales du canton d'Apt, on aperçoit le lien entre le vote légitimiste et le vote Louis Napoléon Bonaparte. Les journaux et personnalités légitimistes du Vaucluse ont appelé à voter Louis-Napoléon Bonaparte. Ainsi les communes situées dans la partie montagneuse, au nord-est du canton du canton d'Apt, et qui ont voté en majorité pour le

[216] Arch. dép. Vaucluse, 3M 26, Lettre du maire de Mérindol au sous-préfet d'Apt, 16 novembre 1848.

[217] Voir les nombreuses demandes de communes réclamant l'établissement d'une section électorale sur leurs terroirs, notamment Goult, Les Beaumettes, Mérindol, Lacoste, Cucuron, courant novembre, *in* Arch. dép. Vaucluse, 3M 26.

[218] Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome I*, ouv. cité, p. 324.

[219] Jean-Luc MAYAUD, « Pour une communalisation de l'histoire rurale », dans *La politisation des campagnes au 19e siècle. France, Italie, Espagne, Portugal. Actes du colloque international de Rome, 20-22 février 1997*, Rome, École française de Rome, 2000, pp. 153-167.

[220] Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République*, ouv. cité, p. 100.

candidat légitimiste en juin et septembre 1848, se portent unanimement sur le nom de Louis-Napoléon Bonaparte (89.8% à Saint-Martin-de-Castillon et 90.8% à Viens), le 10 décembre 1848. On note également que les votes de quelques ultras se sont portés sur le nom de Changarnier, candidat des légitimistes intransigeants. Dans le canton de Gordes, la majorité du vote des électeurs s'est portée sur le représentant du pouvoir, le général Cavaignac, confirmant l'idée que ce canton suit de près les consignes des autorités républicaines au pouvoir. La seule section de Joucas a considérablement fait baisser la moyenne obtenue par le général Cavaignac dans ce canton. La situation géographique des communes ayant voté à la section de Joucas, confirme l'hypothèse que le vote Louis-Napoléon Bonaparte dans l'arrondissement d'Apt est un vote conservateur des petites communes rurales montagneuses. Ainsi le vote de la section de Beaumont dans le canton de Pertuis réaffirme cette hypothèse. Enfin, il faut savoir que de nombreux partisans de la cause montagnarde se sont résignés à voter entre Eugène Cavaignac et Louis-Napoléon Bonaparte pour « ne pas perdre leurs voix »[221].

Observer le nombre de voix que le candidat démocrate-socialiste a obtenu dans l'arrondissement d'Apt permet d'entrevoir la résonance que va obtenir la diffusion des idées « démocrates-socialistes » dans les villages. La « Montagne » a obtenu un bel écho dans les gros bourgs (Apt, Cadenet, Pertuis), mais n'a encore que très peu pénétré les campagnes. Les électeurs de nombreuses communes de l'arrondissement (Gordes, Roussillon, Bonnieux, Ménerbes) ont voté Ledru-Rollin dans la même proportion que les électeurs des communes de l'ensemble du département de Vaucluse, c'est-à-dire aux alentours de 15%[222]. Les seules communes rurales ayant fortement votés pour le candidat de la « Montagne » sont les communes appartenant aux sections de Lauris (46.3%) et de Lourmarin (39.4%). Finalement, si l'on compare les effectifs présumés de républicains « rouges » dans les communes de l'arrondissement d'Apt à l'automne 1848 par les autorités, on constate une similitude comparable et intéressante au vote Ledru-Rollin, le 10 décembre 1848[223].

[221] Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome I*, ouv. cité, p. 313.

[222] Moyenne toutefois bien supérieure à la moyenne nationale qui est de 5%

[223] *Cf. supra*, p. 55.

3. Une terre de contraste « rouge » en Vaucluse. Les élections législatives du 13 mai 1849

Les résultats obtenus par le candidat de la « Montagne » aux élections présidentielles renforcent les « démocrates-socialistes » dans leur résolution de développer leur propagande en présentant un plan cohérant de réformes populaires, qui s'adressent avant tout aux habitants des campagnes. En effet, le vote du 10 décembre a révélé le poids du vote paysan. Il s'agit donc grâce à la diffusion des idées « démocrates-socialistes »[224], de rallier le vivier de voix que constituent les campagnes, à la cause montagnarde. La « Montagne » a dans ses rangs en Vaucluse, le secrétaire du Club des représentants de la Montagne, Alphonse Gent. Il ne désespère pas comme les « Montagnards », de pouvoir bientôt accéder au pouvoir, grâce aux outrances de la réaction royaliste et au découragement des hommes du *National*[225]. En Vaucluse, la division au sein du « parti » républicain est consommée depuis l'automne 1848. Paul de Laboissière, représentant élu unanimement en avril 1848 a accusé le préfet Poupart, de faire le jeu des « Montagnards », et a obtenu sa révocation en octobre. Le *Républicain de Vaucluse* a attaqué avec virulence l'attitude de Laboissière, alors qu'il le soutenait considérablement au printemps 1848[226]. Cette affaire permet de constater le basculement des opinions républicaines en Vaucluse, en ruptures avec les opinions des notables républicains du *National* dont fait parti Laboissière. Désormais, en Vaucluse, la cause républicaine est confisquée par les « Montagnards »[227]. Dans l'arrondissement d'Apt, quel écho a la propagande « démocrate-socialiste » au début de l'année 1849 ? Quelles petites notabilités ou élites locales ont une implication prépondérante dans la campagne électorale ? Par quels procédés prennent-ils partis en faveur de la « Montagne » ? A travers l'étude de la campagne électorale, engagée très tôt par les « Montagnards », nous allons mettre en évidence les moyens de diffusion des idées « démocrates-socialistes » dans les campagnes du pays d'Apt et du Luberon, afin de mettre au jour les caractéristiques rurales du vote du 13 mai 1849. De

[224] Voir Annie BLETON-RUGET, « Aux sources de l'agrarisme républicain : la propagande démocrate-socialiste et les campagnes (1848-1851) », dans *Cahiers d'histoire*, tome 43, n°2, 1998, pp. 283-299.

[225] Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome II*, ouv. cité, p. 183.

[226] *Le Républicain de Vaucluse* du 9 novembre 1848 en particulier, et les éditions de la mi-octobre à début novembre 1848.

[227] Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome II*, ouv. cité, p. 183.

plus, les élections législatives du 13 mai 1849 sont les premières où se dessine une répartition précise des opinions politiques[228].

Le Républicain de Vaucluse diffuse le programme et les mots d'ordre de la « Montagne » dès la fin du mois de décembre 1848. Il fait appel à l'union de tous les républicains, et n'hésite pas à recommander aux « démocrates-socialistes » du Vaucluse, de se constituer en association :

> « La société des montagnards a pour mission de défendre et propager le grand principe de la démocratie. Socialiste, montagnard, démocrate, républicain, signifient tous également le règne de la démocratie, c'est-à-dire de la fraternité et de la justice de Dieu sur la terre. […] L'association, c'est la base de l'organisation. […] En un mot, les individus, de même que les partis, éprouvent un profond éloignement pour l'isolement, et mettent toute leur espérance dans l'association. L'isolement c'est l'emblème de la faiblesse, l'association c'est l'emblème de la force.
>
> C'est ainsi que de nos jours, à cette heure même, l'idée du socialisme, qu'on redoute tant, envahit les esprits et les cœurs, y germe, y grandit, et s'y développe irrésistiblement […] le socialisme est destiné à subjuguer le globe, à vaincre les rois, à abattre les tyrans et les aristocraties, à anéantir tous ses ennemis, et à triompher avec tous ses amis. […]
>
> Le commencement du socialisme, c'est l'association. Procédons à cette grande œuvre avec calme et prudence. Dans tous les départements, les socialistes, les montagnards, les républicains, tous frères, tous voulant atteindre le même but, doivent sans retard s'organiser : A jour fixe le 7 ou 14 janvier prochain, une grande réunion aura lieu paisiblement dans toutes les communes du département de Vaucluse, dans le but de former une liste d'association démocratique. Séance tenante, il sera composé, à la majorité des voix, un comité de sept membres dans les simples communes et de neuf dans le chef-lieu de canton…»[229].

Cet article permet de mesurer les prémices du mouvement associatif montagnard qui va se développer dans le Vaucluse et plus particulièrement dans l'arrondissement d'Apt. La nécessité de se rassembler dans chaque village est manifeste, et ne tardera pas à être mise en application. Néanmoins, Philippe Vigier avance que ces sociétés qui vont se constituer courant janvier-avril 1849, se comportent déjà comme des sociétés secrètes[230]. Notre hypothèse est plus nuancée, rejoignant les conclusions de Maurice Agulhon : « Le problème principal pour l'histoire est de définir les moyens par lesquels se liaient tous ces gens, depuis

[228] Jacques BOUILLON, « Les démocrates-socialistes aux élections de 1849 », art. cité, p. 70

[229] *Le Républicain de Vaucluse*, article d'un médecin d'Entraigues, A. Roubaud, 30 décembre 1848

[230] Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome II*, ouv. cité, p. 184.

l'état-major parlementaire jusqu'à la base. On ne saurait exclure l'utilisation, ici ou là, de ces formations déjà traditionnelles qu'étaient la franc-maçonnerie, ou telle ou telle société du type charbonnerie, ou assimilable. Mais ce n'est pas le principal : les sociétés secrètes reviendront surtout après l'amputation du suffrage universel, au milieu de 1850 et en 1851, et nous en reparlerons alors. Dans la phase typiquement optimiste et ascendante de l'histoire de la « Montagne », de la fin de 1848 à l'été 1850, nos démoc-soc ont voulu le succès électoral, donc une propagande large, et un recrutement massif. La loi, certes rendait les clubs à peu près impossibles, à force de dispositions restrictives, mais il y avait bien d'autres formes de réunions »[231]. En effet, là où la Montagne obtient un écho populaire important, les « chambrées » existantes depuis le début du XIXème siècle se sont « tout naturellement politisées » à l'occasion des campagnes électorales, avec en premier lieu, celle de 1849.

La difficulté de se réunir en association, en lien avec le décret du 28 juillet 1848, qui concerne les clubs et les réunions politiques va induire l'utilisation des chambrées existantes à des fins politiques. De plus, l'article 19 du décret du 28 juillet permet une exception. Cet article autorise les réunions électorales « préparatoires »[232]. Ainsi, la campagne électorale en vue des élections du 13 mai 1849, se déroule en grande partie, comme à l'automne 1848, autour de banquets démocratiques organisés dans les localités du département. Le premier banquet démocratique doit se dérouler le dimanche 25 février à Pertuis, afin de commémorer le 24 février, date commémorative pour les républicains, auquel doit participer Charles Dupuy de Cavaillon, André Ailhaud, garde général des Eaux et Forêts, ainsi que le rédacteur de la *Voix du Peuple* de Marseille[233]. Le maire de Pertuis, qui a fait part de ses inquiétudes au sous-préfet, suppose qu'ils ont l'intention de lui demander toutes les autorisations nécessaires pour le banquet. Ainsi, le maire agit par avance sur la population, afin de leur faire observer que la fête commémorative de la proclamation de la République est fixée au 4 mai et non pas au 24 février, « anniversaire uniquement consacré aux cérémonies religieuses ». Une fois de plus, les « Montagnards » ne se reconnaissent pas dans cette République et préfèrent commémorer une date réellement significative à leurs yeux, celle de la Révolution. Le sous-préfet est prêt à donner l'autorisation d'organiser ce banquet, sous certaines conditions : « Les convives devront se rendre au banquet par petits groupes, sans cortège, ni farandole, sans déployer

[231] Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République*, ouv. cité, p. 122, voir le chapitre en entier « Moyens d'action et d'organisation ».

[232] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Circulaire du Ministre de l'Intérieur Léon Faucher aux préfets, 17 février 1849.

[233] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 22 février 1849.

aucun signe, si ce n'est le drapeau national. Enfin, le banquet devra se dérouler au dehors de la ville et la gendarmerie de Pertuis devra exercer une surveillance toute particulière lors de cette manifestation »[234].

Le banquet est finalement ajourné en date du 4 mars[235]. Le nombre de souscripteurs est de 500 à 600. La participation financière pour assister à ce banquet a été fixée à 50 centimes[236]. L'autorisation a été accordée selon les modalités requises par l'autorité supérieure, après que la demande eut été faite par André Ailhaud[237]. La manifestation s'est déroulée dans la plus parfaite tranquillité[238], mais les autorités ayant repéré certains symboles comme « la cocarde rouge avec au centre du noir » sur des chapeaux, ont invité ces citoyens à retirer les cocardes, « sous peine de s'exposer à en subir les conséquences ». Devant cette sommation, les individus concernés les ont retirées mais « avec indignation »[239]. Le banquet attire au final environ 200 personnes et la réunion qui suivit, environ 400 auquel assistent des femmes et des enfants. Les discours prononcés, « allant à l'encontre des principes du gouvernement actuel et débités de manière à tourner en ridicule l'administration locale », ont provoqué quelques expressions ardentes tel Pierre Chabran qui s'est exclamé : « Mais si cela ne doit point être ainsi, nous avons des fusils »[240]. De plus, Charles Dupuy de Cavaillon s'emporte, dénonçant l'attitude des républicains modérés, qu'il traite « d'hermaphrodites, d'escambarla[241] » et recommandant à son auditoire les « rouges », mais les « rouges écarlates ». En effet, les républicains modérés accusés de faire le jeu du pouvoir, sont vivement critiqués par les républicains « rouges » au niveau départemental[242] et national. Dans le discours d'André Ailhaud, la référence aux insurgés de Juin[243], désignés comme « Martyrs de la liberté » témoigne des références ou figures héritées afin de développer un

[234] *Ibidem.*

[235] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 24 février 1849.

[236] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Procès-verbal du maire de Pertuis, 4 mars 1849.

[237] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 3 mars 1849.

[238] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 5 mars 1849.

[239] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Procès-verbal du maire de Pertuis, 4 mars 1849.

[240] *Ibidem.*

[241] « qui a un pied dans chaque camp » *in Dictionnaire Etymologique Occitan.*

[242] *Cf. supra*, le paragraphe sur le représentant Laboissière et les attaques du *Républicain.*

[243] Voir Laurent CLAVIER, Louis HINCKER, Jacques ROUGERIE, « Juin 1848. L'insurrection », dans Jean-Luc MAYAUD [dir.], *1848. Actes du colloque international pour le cent cinquantenaire organisé par la Société de 1848*, ouv. cité, p. 133.

sentiment d'union pour lutter et acquérir un but identique. D'autre part, à travers l'organisation de ce banquet, on peut percevoir les réseaux démocrates locaux. Assistent à ce banquet, des démocrates de la vallée de la Durance dont Marescot, un représentant des démocrates « les plus écarlates » de la ville d'Aix, Châteauneuf de Lambesc, propagateur d'idées socialistes, Charles Dupuy de Cavaillon ardent socialiste-chrétien et André Ailhaud, garde général à Pertuis[244]. Le pays d'Aigues est alors le sujet de multiples manifestations démocratiques afin de préparer les élections.

Les autorités locales peuvent participer à ces manifestations montagnardes, malgré l'avis de l'autorité supérieure, qui tente par tous les moyens de les en dissuader. Le maire de la Tour d'Aigues « en personne » doit participer, ainsi que les sieurs « Marescot d'Aix, Dupuy de Cavaillon, et Ailhaud, ex-garde général, au « banquet socialiste » du 1er avril, organisé à la Tour d'Aigues[245]. A ce nouveau banquet, 600 personnes « presque toutes étrangères au pays » doivent s'y rendre et la souscription est de 60 centimes. Une certaine continuité est perceptible, les mêmes meneurs « Montagnards » devant présider ce banquet[246]. Mais le banquet est annulé après les recommandations du sous-préfet faites au maire de la Tour d'Aigues[247]. Ainsi, le maire dissout la société qui était à l'origine de l'organisation de ce banquet. Dans le rapport du sous-préfet destiné au préfet de Vaucluse, on perçoit les prémices des futurs « malentendus » autour de la question des « chambrées ». Cette simple chambrée « détournée de son but par le contact répété avec des démagogues voisins, était devenue une véritable réunion politique, non publique et non autorisée »[248]. Plus généralement, le sous-préfet prévient que toutes les chambrées des cantons de Cadenet et de Pertuis, « dans les circonstances actuelles, doivent être réformées ou au moins sagement réglementées, sans quoi elles tourneront petit à petit à la société politique »[249]. L'autorité parait désemparée dans ce cas type, auquel nous porterons une attention particulière. Ainsi, nous reviendrons plus loin dans notre développement, sur les fonctionnements ambigus de ces chambrées sous la Seconde République.

[244] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Lettre du maire de Pertuis au sous-préfet d'Apt, 6 mars 1849.

[245] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Rapport de la gendarmerie de Pertuis, 28 mars 1849.

[246] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 29 mars 1849.

[247] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Rapport du lieutenant de la brigade de gendarmerie d'Apt, 30 mars 1849.

[248] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 30 mars 1849.

[249] *Ibidem.*

A l'inverse, certaines municipalités, afin de ne pas se compromettre auprès de l'autorité sous-préfectorale, refusent de cautionner l'agitation montagnarde. Charles Dupuy de Cavaillon se rend à Apt le 12 avril. Il demande au maire de réunir les démocrates de la ville dans la mairie, mais ce dernier refuse. Ensuite, essuyant le refus de plusieurs cafetiers, il organise finalement son discours dans une auberge, dans laquelle se rassemblent deux à trois cents personnes. Charles Dupuy a exposé ses principes républicains « au milieu d'un silence peu ordinaire dans ces sortes de réunions ». Le discours de Charles Dupuy est autrement décrit que par les autorités du « midi » de l'arrondissement. En effet, dans ce discours, le commissaire de police d'Apt entend « qu'il fallait respecter la Constitution et le président de la République, l'élu du suffrage universel, et neveu d'un grand homme dont la France se glorifie »[250]. Ensuite, il a donné la liste des candidats qu'il recommandait d'élire pour la prochaine législature. En tête de la liste figurent Alphonse Gent, Elzéar Pin, Eugène Raspail, Dupuy d'Orange, Adrien Benet et lui-même. Après avoir engagé tous les républicains à voter pour ces candidats, la séance a été levée sous les cris de « Vive Dupuy ». Par ailleurs, le commissaire de police est étonné de ne point entendre les cris de « Vive la Montagne ». A la fin du mois d'avril, deux banquets sont finalement préparés à la Tour d'Aigues et à Lourmarin, les 22 avril et 29 avril[251]. Celui de la Tour d'Aigues rassemble environ une centaine de personnes autour d'un repas « qui consistait en deux tranches de saucisson »[252]. Les trois orateurs présents, Dupuy de Cavaillon, l'ex-garde général Ailhaud et Bruno, président du cercle national de Carpentras ont ensuite ouvert la réunion à tous. Charles Dupuy a fait part de sa profession de foi et a été unanimement applaudi « par tous les socialistes ». Elle porte principalement sur la diminution des impôts et sur toute sorte d'améliorations en faveur du peuple. Il a ensuite exhorté son auditoire à observer le plus grand calme et à voter en faveur des « démocrates-socialistes ». Les gendarmes présents ont repéré environ « quatre vingt individus de Pertuis, quelques uns de la Tour-d'Aigues et les autres des communes voisines ». Ils font le (rare) constat que « toutes les interventions successives ont été dans les convenances »[253].

[250] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Lettre du conseiller de préfecture secrétaire général au préfet de Vaucluse, 18 avril 1849

[251] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 19 avril 1849.

[252] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Rapport de la brigade de gendarmerie de Pertuis, 22 avril 1849.

[253] *Ibidem.*

Le banquet du 29 avril semble être l'ultime grand rassemblement avant les élections du 13 mai. En effet, un banquet « républicain démocratique et social » doit se dérouler à Lourmarin, en présence d'Alphonse Gent, Elzéar Pin et Eugène Raspail. Les invitations ont été lancées dans tout le département et une foule nombreuse est attendue sur les lieux[254]. Le jour du banquet Dupuy d'Orange et Charles Dupuy de Cavaillon sont présents, rassemblant ainsi tous les candidats démocrates du département, sauf Elzéar Pin qui « s'est finalement refusé à participer à ce banquet »[255]. Environ 600 convives présidés par Alphonse Gent se sont réunis dans « le plus grand calme ». Alphonse Gent a principalement visé la politique du gouvernement et a engagé les Montagnards au calme « car nous n'aurons besoin ni de police, ni de gendarme » s'est-il exclamé[256]. Il a également recommandé aux membres de l'auditoire, « sa candidature, celle d'Eugène Raspail, sur laquelle il a insisté et Dupuy de Cavaillon, mais il n'a pas parlé de celle d'Elzéar Pin du fait du refus de celui-ci de participer à ce banquet »[257]. Une grande partie des bourgeois de Lourmarin y ont participé. De plus, parmi les 600 convives, 150 proviennent des départements des Basses-Alpes et des Bouches-du-Rhône. De nouveau, les réseaux entre les départements du Midi permettent l'implication sérieuse de nombreux individus dans le mouvement « Montagnard », et témoignent de la place importante que constitue le pays d'Aigues dans la transmission des idées « démocrates-socialistes » entre le Vaucluse et les deux départements limitrophes que sont les Basses-Alpes et les Bouches-du-Rhône.

A la suite de ce banquet, Alphonse Gent doit se rendre à Apt afin d'organiser une réunion électorale à la mairie de cette ville[258]. Mais après le refus du maire à leur requête, Alphonse Gent et Dupuy d'Orange réunissent les démocrates de la ville d'Apt dans un café limitrophe à la sous-préfecture. La foule d'auditeurs se compose d'environ 400 personnes. Le premier à prendre la parole est Dupuy d'Orange ; « sans s'écarter des convenances », il a déclaré « que si le peuple le nommait, il resterait fidèle à la République démocratique » [259]. Au contraire, Alphonse Gent a fait « une longue harangue diffuse faisant le rapprochement de certaines idées, exprimées en termes dont la conséquence pouvait être prise comme une

[254] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Lettre du maire de Lourmarin au sous-préfet d'Apt, 23 avril 1849.

[255] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 30 avril 1849.

[256] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Communication du capitaine de gendarmerie, 30 avril 1849.

[257] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 30 avril 1849.

[258] *Ibidem*.

[259] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Lettre confidentielle du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 1er mai 1849.

excitation à la guerre civile ; il a épuisé ce catéchisme socialiste qui consiste à promettre au peuple un éden terrestre sans jamais rien préciser »[260]. De plus, il a ajouté une requête particulière en faveur de l'élection d'Eugène Raspail : « le département de Vaucluse serait entaché, s'il ne renvoyait pas à Paris ce représentant, qui n'a donné un soufflet, que pour céder courageusement à un sentiment généreux et honorable ». Il espère « que le peuple réhabilitera cet honnête et loyal représentant condamné par contumace, par des juges sévères ». Parlant du sort du peuple, il prononce des paroles plus subversives : « tu n'auras pas la vraie République tant qu'il y aura la misère, à bas la misère. L'on t'accable de calomnie, mais tu prouveras ce que tu as été dans deux révolutions, par une troisième s'il le faut, et le jour n'en est peut être pas éloigné. Non ! Crois-moi ton triomphe approche ». Ces phrases sont délayées dans d'autres de manière à démontrer une certaine réserve sur l'entrainement que peuvent provoquer de telles paroles sur son auditoire.

Les rapports ne mentionnent pas le même type de discours, dévoilant l'attitude de certains fonctionnaires, qui voulant faire du zèle auprès de l'autorité supérieure, exposent des jugements arbitraires. Ainsi après des investigations poussées, le commissaire de la Tour d'Aigues avertit le sous-préfet d'Apt que « le canton de Pertuis est parsemé de sociétés secrètes dans lesquelles le néophyte, les yeux bandés dans le lieu de la réunion, doit prêter solennellement le serment dont un des principaux engagements consiste à jurer de marcher sur Paris, dans le cas où l'assemblé législative ne serait pas composée des éléments d'anarchie »[261]. Ainsi le sous-préfet, jugeant cette affaire très grave demande au préfet de prendre une jurisprudence administrative « afin de déterminer formellement les limites à apporter aux réunions électorales »[262]. L'ex-garde général Ailhaud est présenté comme le principal organisateur de cette conversion, étant « le correspondant local de la Solidarité républicaine dont le siège est à Paris »[263]. Mais l'attitude des autorités vise avant tout à organiser une répression finement ciblée sur les meneurs du « parti » Montagnard qui menacent continuellement le pouvoir en place, afin de susciter une peur des « rouges ».

Le comité central démocratique de Vaucluse publie le 19 avril, la liste des candidats démocrates à porter dans les urnes le 13 mai 1849. Les cinq candidats sont Alphonse Gent,

[260] *Ibidem*.

[261] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 19 avril 1849.

[262] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Lettre confidentielle du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 23 avril 1849.

[263] *Ibidem.*

Eugène Raspail, Elzéar Pin, tous les trois représentants, Dupuy d'Orange, avocat et Dupuy de Cavaillon, maitre de pension[264]. Un vote s'est déroulé pour choisir lesquels des candidats étaient dignes de représenter tous les démocrates du Vaucluse, et seul Adrien Benet, ancien sous-commissaire d'Orange s'est vu finir à la sixième et dernière place, l'éliminant ainsi de la liste définitive. A cette occasion, le *Républicain* publie la profession de foi de Charles Dupuy de Cavaillon où l'on perçoit très bien la nécessité de s'adresser et de convaincre « les agriculteurs, ménagers et petits propriétaires »[265]. De même, cette campagne électorale très active des « Montagnards » doit faire face à l'activisme des « blancs » dans les terres comtadines, qui redoublent d'efforts afin de constituer une liste de conciliation efficace. Cette élection amène une lutte très nette entre les deux camps. En effet, alors qu'en avril 1848 le nombre de candidats à la députation s'était élevé à 86, en mai 1849 seules deux listes officielles ont la prétention de réunir des suffrages significatifs. Une liste rassemblant des candidats de l'autorité, réunis autour d'un comité constitutionnel, obtient très peu d'écho et de soutien. Dans le camp des démocrates, la victoire semble acquise. Alphonse Gent après avoir débarqué triomphalement à Avignon le 25 avril, sous les cris de « vive la Montagne »[266], a entrepris une tournée dans le département. Nous avons remarqué dans l'arrondissement d'Apt, les nombreux banquets organisés par les démocrates et qui ont reçu un vif succès. Le 10 mai, le *Républicain* écrit :

> « La marche triomphale de notre ami Gent dans le département, c'est une suite ininterrompue de cortèges, cavalcades, sérénades…Gent est ici par excellence l'homme du peuple. C'est sur lui que se reporte tout l'enthousiasme de reconnaissance pour les services rendus par la Montagne. […] Les élections de 1849 ne démentiront pas celles de 1848… La victoire ne peut nous échapper »[267].

Sur le plan national, les élections du 13 mai 1849 ont été étudiées par Jacques Bouillon[268]. De la première analyse du vote, il ressort que « le 13 mai voit l'écrasement du centre et l'apparition de deux extrêmes », à partir duquel se polarise des régions conservatrices et des régions « rouges ». Pour l'auteur, « c'est la première ébauche d'un regroupement régional des opinions politiques, dont certains traits subsisteront dans la

[264] *Le Républicain de Vaucluse*, 19 avril 1849.

[265] *Le Républicain de Vaucluse*, 21 avril 1849.

[266] *Le Républicain de Vaucluse*, 26 avril 1849.

[267] *Le Républicain de Vaucluse*, 10 mai 1849.

[268] Jacques BOUILLON, « Les démocrates-socialistes aux élections de 1849 », art. cité, pp. 70-95.

seconde moitié du XIXème, et parfois jusqu'à nos jours »[269]. De plus, si le « parti de l'ordre » gagne les élections du 13 mai 1849 avec plus de la moitié des voix exprimées, les « démocrates-socialistes » progressent spectaculairement avec 34,8% des suffrages exprimés au niveau national alors que les républicains modérés sont laminés (environ 11 % des voix)[270]. Au grand effroi des conservateurs qui voient l'avancée du « spectre rouge », la France se divise politiquement. Dans la Région Alpine, les « rouges » l'emportent alors que seul le Vaucluse donne une majorité aux « partisans de l'ordre » représentés par des légitimistes et orléanistes[271]. Les résultats des élections législatives en Vaucluse sont beaucoup plus serrés que ceux du 23 avril 1848 ; la liste du Comité de conciliation remporte le scrutin. Les trois légitimistes Léo de Laborde, Albert d'Olivier et Bernardi, joints à deux orléanistes, le docteur Bourbousson et Frédéric Granier obtiennent 30 720 voix de moyenne contre 25890 voix de moyenne pour les candidats de la liste démocrate[272]. Le mode de scrutin adopté (le scrutin de liste) permet de voir les votes en faveur d'opinions plus que pour des personnes, les candidats devant se regrouper autour d'idées communes. L'étude du vote « démocrate-socialiste » dans l'arrondissement d'Apt, qui donne une forte majorité aux candidats de la liste démocrate, contrairement au reste du Vaucluse, doit mettre en évidence les villages « rouges » où la propagande montagnarde a fortement pénétrée et les zones dites de « persistance conservatrice » où la « Montagne » n'obtient qu'une minorité de voix :

	Elzéar Pin	**Alphonse Gent**	**Dupuy d'Orange**	**Eugène Raspail**	**Dupuy de Cavaillon**	**Moyenne des voix obtenues par la liste démocrate**
Canton d'Apt	2196 *(62.1%)*	2001 *(56.6%)*	2027 *(57.3%)*	1961 *(55.4%)*	1921 *(54.3%)*	2021 *(57.1%)*
Section d'Apt (Apt, Auribeau, Gargas, Saignon)	1311 *(73.6%)*	1174 *(65.8%)*	1216 *(68.2%)*	1164 *(65.3%)*	1140 *(64%)*	1201 *(67.4%)*

[269] *Ibidem*, p. 70.

[270] *Ibid*. p. 78.

[271] Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome II*, ouv. cité, pp. 209- 222.

[272] Arch. dép. Vaucluse, 3M 39, Procès-verbal du recensement général des votes

Section de Saint-Martin-de-Castillon (Saint-Martin-de-Castillon, Caseneuve, Castellet)	181 *(38.3%)*	174 *(36.8%)*	170 *(36%)*	172 *(36.4%)*	172 *(36.4%)*	174 *(36.8%)*
Section de Saint-Saturnin (Saint-Saturnin, Lagarde, Villars)	473 *(54.7%)*	419 *(48.5%)*	410 *(47.5%)*	394 *(45.6%)*	378 *(43.8%)*	415 *(48%)*
Section de Viens (Viens, Gignac, Rustrel)	231 *(55.3%)*	231 *(55.3%)*	231 *(55.3%)*	231 *(55.3%)*	231 *(55.3%)*	231 *(55.3%)*
Canton de Bonnieux	796 *(62.7%)*	777 (61.2%)	782 *(61.6%)*	760 *(59.9%)*	756 *(59.5%)*	774 *(61%)*
Section de Bonnieux (Bonnieux, Lacoste)	501 *(77%)*	480 *(73.8%)*	489 *(75.2%)*	466 *(71.7%)*	458 *(70.5%)*	478.8 *(73.7%)*
Section de Buoux (Buoux, Sivergues)	65 *(80.2%)*	64 *(79%)*	64 *(79%)*	64 *(79%)*	65 *(79%)*	64.4 *(79.5%)*
Section de Ménerbes (Ménerbes)	153 *(48.4%)*	156 *(49.4%)*	153 *(48.4%)*	153 *(48.4%)*	156 *(49.4%)*	154 *(48.7%)*
Section d'Oppède (Oppède)	77 *(34.5%)*	77 *(34.5%)*	76 *(34.1%)*	77 *(34.5%)*	77 *(34.5%)*	76.8 *(34.4%)*
Canton de Cadenet	1735 *(70.4%)*	1628 *(66.1%)*	1609 *(65.3%)*	1602 *(65%)*	1585 *(64.3%)*	1631.8 *(66.3%)*
Section de Cadenet (Cadenet, Villelaure)	769 *(84.3%)*	769 *(84.3%)*	758 *(83.1%)*	756 *(82.9%)*	753 *(82.6%)*	761 *(83.4%)*
Section de Cucuron (Cucuron, Vaugines)	246 *(53%)*	174 *(37.5%)*	174 *(37.5%)*	172 *(37.1%)*	172 *(37.1%)*	187.6 *(40.4%)*
Section de Lauris (Lauris, Mérindol, Puget)	440 *(71.1%)*	404 *(65.3%)*	398 *(64.3%)*	396 *(64%)*	398 *(64.3%)*	407.2 *(65.8%)*
Section de Lourmarin (Lourmarin, Puyvert)	280 *(59.8%)*	281 *(60%)*	279 *(59.6%)*	278 *(59.4%)*	262 *(56%)*	276 *(59%)*
Canton de Gordes	457 *(28.1%)*	412 *(25.4%)*	406 *(25%)*	404 *(24.9%)*	409 *(25.2%)*	417.6 *(25.7%)*
Section de Gordes (Gordes)	131 *(19.8%)*	124 *(18.7%)*	127 *(19.2%)*	129 *(19.5%)*	126 *(19.1%)*	127.4 *(19.3%)*
Section de Goult (Goult, Les Beaumettes, Saint-Pantaléon)	110 *(27.6%)*	108 *(27.1%)*	106 *(26.6%)*	106 *(26.6%)*	106 *(26.6%)*	107.2 *(27%)*

Section de Joucas	41	40	39	39	42	40.2
(Joucas, Lioux, Murs)	*(15.8%)*	*(15.4%)*	*(15%)*	*(15%)*	*(16.2%)*	*(15.5%)*
Section de Roussillon	175	135	134	135	135	142.8
(Roussillon)	*(57.2%)*	*(44.1%)*	*(43.8%)*	*(44.1%)*	*(44.1%)*	*(46.6%)*
Canton de Pertuis	2095	1989	1942	1934	1923	1976.6
	(67.1%)	*(63.7%)*	*(62.2%)*	*(62%)*	*(61.6%)*	*(63.3%)*
Section de Pertuis	1105	1090	1082	1072	1064	1082.6
(Pertuis, La Tour-d'Aigues, La Bastidonne)	*(66.4%)*	*(65.5%)*	*(65%)*	*(64.5%)*	*(64%)*	*(65.1%)*
Section de Sannes	350	275	275	275	275	290
(Sannes, Ansouis, Cabrières-d'Aigues, La-Motte-d'Aigues)	*(71%)*	*(55.8%)*	*(55.8%)*	*(55.8%)*	*(55.8%)*	*(58.8%)*
Section de Beaumont	225	180	180	214	179	195.6
(Beaumont, Mirabeau)	*(62.5%)*	*(50%)*	*(50%)*	*(59.4%)*	*(49.7%)*	*(54.3%)*
Section de Grambois	415	410	405	407	405	408.4
	(68.5%)	*(67.6%)*	*(66.8%)*	*(67.2%)*	*(66.8%)*	*(67.4%)*
(Grambois, La-Bastide-des-Jourdans, Peypin-d'Aigues, Saint-Martin-de-la-Brasque, Vitrolles)						

Tableau 3. Résultats des voix obtenues par les candidats de la liste démocrate par canton et par section dans l'arrondissement d'Apt lors des élections du 13 mai 1849.

En premier lieu, la participation électorale des électeurs de l'arrondissement d'Apt est plus faible que celle constatée pour le département : 67.6% contre 74.7%. Au niveau départemental, les deux candidats de tendance orléaniste obtiennent les plus gros scores électoraux avec respectivement 32603 voix (55.4%) pour le docteur Bourbousson et 32056 voix (54.5%) pour Frédéric Granier. Ensuite viennent les trois candidats légitimistes, avec 30373 voix (51.6%) pour Albert d'Olivier, 28 787 voix (48.9%) pour Bernardi et 27 530 voix (46.8%) pour Léo de Laborde. Le contraste est net avec les élections d'avril 1848, qui avaient vu élire en Vaucluse, cinq représentants républicains et un représentant orléaniste rallié alors à la République[273]. Les candidats de la liste démocrate obtiennent respectivement avec Elzéar

[273] *Cf. supra*, notre sous-partie sur les élections à la Constituante du 23 avril 1848, pp. 40-53.

Pin en tête, 26 618 voix (45.2%), Alphonse Gent obtient 26 325 voix (44.7%), Dupuy d'Orange obtient 25 925 voix (44%), Eugène Raspail obtient 25 542 voix (43.4%) et Dupuy de Cavaillon obtient 25 013 voix (42.5%). Alors que dans la majorité des circonscriptions électorales du Vaucluse, la liste conservatrice a obtenu la majorité des suffrages, dans l'arrondissement d'Apt, seul le canton de Gordes donne un nombre de voix très important aux candidats conservateurs[274]. Au sein de l'arrondissement d'Apt, un contraste très fort apparait entre le canton de Gordes et le reste de l'arrondissement. Les électeurs de la commune de Gordes, qui avaient voté en majorité républicain en avril et en décembre 1848, se sont majoritairement portés sur la liste conservatrice[275]. Le prosélytisme du maire Germain dit Saint-Martin, très virulent en faveur de la « Montagne », a dû certainement effrayer un certain nombre d'électeurs. De plus, la répression des manifestations « blanches », contrairement à la complaisance en faveur des nombreuses manifestations montagnarde, a vue s'établir un climat délétère dans cette commune. Au sein de la section électorale de Joucas, la tendance n'est pas nouvelle. Nous avons constaté avec le vote, « Louis-Napoléon Bonaparte » en décembre 1848, un fort encrage du conservatisme dans cette zone rurale du canton de Gordes. La seule commune qui donne un nombre de voix significatif aux candidats démocrates, est le village de Roussillon (46.6%). Le maire républicain Icard n'y est pas étranger. Nous verrons plus précisément la teneur de son action à travers l'étude du cercle Mathieu, qui au village, rassemble les républicains les plus modérés jusqu'aux « Montagnards ».

De fait, les résultats de la liste démocrate dans le canton de Gordes font chuter l'honorable moyenne obtenue dans le reste de l'arrondissement. Dans le canton d'Apt, la propagande montagnarde a permis le basculement de nombreuses voix en faveur des démocrates. Alors que la section de Saint-Martin-de-Castillon avait unanimement plébiscité Louis-Napoléon Bonaparte lors de l'élection du 10 décembre 1848 (environ 90% des suffrages), les démocrates obtiennent 36.8% des suffrages. La section d'Apt donne une nette majorité (67.4%) aux candidats démocrates ; dans cette majorité, il est intéressant de noter que les voix favorables à Cavaignac en décembre, se sont très majoritairement reportées sur la liste démocrate, à l'inverse de la commune de Gordes par exemple. Les deux cantons du sud de l'arrondissement, Cadenet et Pertuis ont voté très majoritairement en faveur des

[274] Pour une vue d'ensemble des élections sur le département de Vaucluse, voir Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome II*, ouv. cité, pp. 212-214.

[275] Les candidats démocrates obtiennent le score dérisoire de 19.3%

démocrates, démontrant la continuité du vote Ledru-Rollin. La campagne des banquets, organisés dans de nombreuses localités de ces deux cantons, a permis aux idées « démocrates-socialistes » de conquérir de nouvelles voix dans les campagnes (sections de Beaumont et Sannes), témoignant de l'action efficace des montagnards de cette contrée (André Ailhaud). La section de Cadenet en est un excellent exemple ; elle donne une véritable unanimité à liste démocrate (83.4%). En effet, nous avions constaté en décembre 1848, le début de la pénétration de la « Montagne » dans les cantons de Cadenet et de Pertuis, sensibilisés surtout dans les chefs-lieux de canton, mais au printemps 1849, les campagnes situées au sud du Luberon se sont majoritairement ralliées à l'idée d'une République démocratique et sociale. Le canton de Bonnieux est à rapprocher de ce constat. Après avoir faiblement voté Ledru-Rollin à l'élection présidentielle, la liste démocrate obtient un très bon score (61%). Les communes de Bonnieux, Lacoste, Buoux, Sivergues et Ménerbes ont voté majoritairement démocrate alors que seule la commune d'Oppède reste conservatrice en mai 1849. Les réseaux montagnards devront être étudiés dans ces communes, afin de comprendre cette évolution de l'opinion. Ainsi l'arrondissement d'Apt appartient à cette France « rouge » qui sort des urnes le 13 mai 1849 et qui effraie les conservateurs, lesquels ne cachent plus leurs inquiétudes : « la situation de la France n'est pas brillante : les idées communistes font de rapides progrès »[276]. Philippe Vigier expose : « la révélation brutale des progrès extraordinaires réalisés en quelques semaines par les idées démocratiques provoque une émotion difficile à imaginer. Cette « révolution nouvelle » remplie les uns d'espoir, les autres de terreur »[277]. En effet, le sous-préfet d'Apt écrivant au préfet de Vaucluse décrit cette inquiétude :

> « Jusqu'à ce jour aucun désordre grave ne m'a été signalé dans l'arrondissement, l'ordre n'y a pas été troublé. Cependant il règne une sorte de stupeur générale. Le parti exalté quoiqu'un peu surpris de sa défaite ne laisse pas dire d'être fier du chiffre qu'il a obtenu dans les élections, il ne se livre à aucune manifestation publique. Les chefs de ce parti, qui néanmoins ne voudraient pas aller trop loin, sont presque effrayés des nouvelles apportées du département où les socialistes ont eu le dessus. Ils sentent la nécessité d'apporter dans leur conduite un peu plus de modération. D'un autre coté, les partisans de la liste blanche ne sont pas très satisfaits de leur triomphe, la minorité imposante des suffrages obtenue par

[276] Arch. mun. Avignon, Lettre d'Athénosy, 23 mai 1849 cité dans Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome II*, ouv. cité, p. 223.

[277] Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome II*, ouv. cité, p. 222.

les rouges leur donne sujets à de sérieuses réflexions pour ne pas dire qu'elle leur inspire crainte et terreur »[278].

Pour l'autorité, ce vote vient confirmer l'idée qu'elle se fait d'un arrondissement « rouge » qui doit être attentivement surveillé. L'action entamée par les autorités, au début de l'année 1849, afin de réprimer l'action des « Montagnards » va s'accentuer et va trouver une forte résistance. L'étude de cette répression doit conduire à percevoir les changements de municipalité opérés dans les communes de l'arrondissement, pour évaluer l'action de certains maires auprès de leurs administrés. De plus, observer les répercussions du combat des autorités contre des conspirations suspectées, doit amener à évaluer le degré d'attention portée par les autorités, aux sociétés montagnardes et à leurs actions dans les villages et campagnes de l'arrondissement. Toutefois, cette suspicion arbitraire et abusive doit mettre en évidence la mise en avant d'une peur des « rouges » forgée sur des imaginaires. Enfin, cette surveillance active de la part des autorités est présente jusque dans l'organisation des fêtes locales ; mais la répression se heurte à un folklore ancré de manière profonde, et s'exerce très difficilement sur ce type de manifestation, car il remet en cause les coutumes et traditions locales. Ainsi, mettre au jour le degré de « répression » permettra l'étude et l'évaluation de la corrélation avec la « résistance » des espaces concernés par la mise en évidence des modes de contestation au pouvoir.

C. La République contre les « authentiques républicains ». Aspects de la répression gouvernementale dans un arrondissement « rouge »

1. La démocratie communale remise en question. Révocations et remplacements des autorités républicaines villageoises

A la suite des élections du 13 mai 1849, les « rouges » d'Apt manifestent leur victoire électorale. Au soir de cette élection, « la classe ouvrière qui avait pris l'initiative dans Apt pour la liste Rouge, fit une manifestation triomphale en l'honneur de leur victoire »[279]. Deux à trois cents personnes défilent dans les rues de la ville et l'autorité s'en inquiète. Le sous-préfet

[278] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 21 mai 1849.

[279] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 13 mai 1849.

expose l'incapacité du commissaire de police à prouver la sédition présente dans des couplets entendus en place publique[280]. Il rajoute « je dois vous signaler l'absence totale de la conscience de ses fonctions » et il propose d'obtenir sa démission : « il faudrait pour cela lui donner une position en compensation, sa famille avec laquelle je me suis entendu travaille dans ce but. Il y aurait un double résultat pour l'administration, celui d'avoir un bon commissaire de police, et celui non moins important dans ce moment, de ne pas heurter une partie de la population »[281]. De plus, les espoirs montagnards s'évanouissent avec les événements parisiens du 13 juin et lyonnais du 15 juin 1849. La mise en place d'un appareil réactionnaire va entamer de nombreux postes locaux, occupés par des républicains depuis les élections municipales de juillet 1848, et qui avaient vu donner une forte majorité de maires et de conseils municipaux avancés dans les communes de l'arrondissement d'Apt.

Dans un rapport en date du 12 février 1850, le sous-préfet d'Apt fait état de la composition des commissions municipales de l'arrondissement. Avant tout, il tient à signaler « que dans cet arrondissement les populations ont été vivement agitées par les idées démagogiques et qu'elles se distinguent par un caractère particulier, la méfiance pour ne pas dire la haine de la bourgeoisie, principalement de cette partie qui se fait remarquer par une éducation distinguée et des mœurs que j'appellerai de bonne société »[282]. La conséquence en a été cette impression populaire « de faire surgir dans les élections municipales des hommes ouvriers ou ménagers sans instruction, sans éducation ; je dois dire qu'à quelques exceptions près, ces derniers sont choisis parmi les paysans les plus capables, relativement, bien entendu ». L'intérêt de l'ordre, a priori primordial pour le sous-préfet, n'est pas celui des municipalités de l'arrondissement. Les maires « sans connaissances des idées et des besoins gouvernementaux » et « sous la mauvaise pression populaire » se mettent souvent en tête du désordre. Mais le sous-préfet précise que cela dépend avant tout des habitants de la commune : « si la commune est animée d'un bon esprit ou d'un mauvais esprit ; dans ce dernier cas, les maires sont les chefs organisés des fauteurs du désordre avec toutes les conséquences désastreuses que cela présente pour l'administration communale »[283]. Ainsi « l'inconstance du suffrage universel », dépeint par le sous-préfet, évoque une remise en cause de la démocratie communale par des nominations arbitraires.

[280] Voir notre sous-partie « La voix du peuple : exprimer ses idées par la chanson populaire », pp. 115-125.

[281] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 21 mai 1849.

[282] Arch. dép. Vaucluse, 2M 68, Rapport du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 12 février 1850.

[283] *Ibidem*.

En effet, pour le sous-préfet « un autre inconvénient important de la nomination des maires par l'élection, c'est que rarement le gouvernement peut compter sur eux pour les renseignements à prendre sur la situation des esprits… ». Le contenu de cet avis démontre une volonté de contrôler les espaces ruraux qui représentent une source de danger pour les autorités, « le gouvernement n'est nullement représenté par aucune autorité dans les communes qui tendent continuellement à se soustraire à l'action de l'autorité gouvernementale »[284]. Par exemple, dans la commune de Lourmarin, « un maire du parti rouge » a organisé un banquet démocratique durant la campagne électorale du printemps 1849 et a donné sa démission huit jours avant « laissant à son successeur tous les embarras surgis de l'exaltation qu'il avait provoquée »[285]. De même, à la suite des événements de juin 1849, le maire de la Tour d'Aigues, Antoine Michel « a tenu des propos incendiaires dans un café » provoquant immédiatement sa révocation et celle de ces adjoints et leur remplacement « par des hommes très modérés »[286]. A Cadenet, tous les administrateurs ont pris parti en faveur du maire révoqué, Louis Eugène Michel. A la suite d'une manifestation « triomphale avec musique de la garde nationale et bonnet phrygien en tête » organisée par le maire de Cadenet, ce dernier est suspendu le 8 mai 1849 et révoqué le 16 juillet 1849 par le sous-préfet. Un membre du conseil d'arrondissement et la majorité du conseil municipal « ont prit fait et cause pour lui et après avoir protesté contre le décret de révocation, l'administration municipale prit une attitude des plus hostiles ». De plus, les nouveaux administrateurs nommés ainsi que le conseil municipal en entier, ont donné leur démission, car le sous-préfet avait décidé de ne pas accepter la liste composée en grande majorité de « rouges ». La population sympathisant entièrement avec ses administrateurs, le sous-préfet n'a trouvé aucun homme disposé à occuper cette charge dans cette commune, pensant même la donner éventuellement au commissaire de police. Une certaine pression populaire est perceptible dans la commune de Cadenet, qui a donné une très forte majorité à la liste démocrate lors des élections du 13 mai 1849[287]. La commune étant unanimement rouge, le sous-préfet éprouve une difficulté majeure pour trouver une municipalité fidèle aux autorités gouvernementales[288].

[284] *Ibid.*

[285] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Lettre du maire de Lourmarin au sous-préfet d'Apt, 23 avril 1849.

[286] Révocation effective le 25 septembre 1849, *in* Arch. dép. Vaucluse, 2M 68, Tableau des nominations des maires de l'arrondissement d'Apt.

[287] *Cf. supra*, le tableau récapitulatif sur les résultats électoraux par section en mai 1849.

[288] Quatre maires se succèdent à la tête de la commune de Cadenet entre mai 1849 et décembre 1851, Louis Eugène Michel est révoqué le 16 juillet 1849, Antoine Hubert Rolland est demis de ses fonctions à la suite de la

De plus, une tentative d'assassinat sur la personne du commissaire de police a été perpétrée au début de l'année 1850[289], tentative sur laquelle nous reviendrons plus en détail dans le cadre de l'étude du climat rébellionnaire de l'arrondissement.

La gestion communale des « rouges » est également un sujet de discorde avec l'autorité préfectorale. Le conseil municipal de la commune de Saint-Martin-de-Castillon, composé de « rouges » « avait failli essaimer de graves désordres par le recouvrement d'une taxe affouagère, qui avait été présentée sous des formes régulières, mais qui n'était cependant que l'établissement direct d'un impôt irrégulier et illégal ». Une suspension a été prononcée à l'encontre du conseil municipal puis a été suivie par la démission de la majorité du conseil[290]. Néanmoins, l'exemple le plus caractéristique de l'activisme « rouge » de certains maires de l'arrondissement est celui de Fortunat Germain dit Saint-Martin, maire de Gordes de février 1848 à janvier 1849. Lors des élections municipales de juillet 1848, Germain Saint-Martin, maire provisoire depuis février, est élu « dans des circonstances de fraudes et d'escamotage »[291]. Le scrutin aurait été ouvert pendant une demi-heure seulement, de manière à recevoir les votes des frères et amis, sans attendre les « hommes d'ordre » qui étaient en majorité. Alexis Amie se transportant auprès d'Alphonse Gent, commissaire du gouvernement à Avignon, afin de protester sur le résultat de ces élections, reçoit une fin de non-recevoir : « j'avais donné l'ordre à Germain de réussir par tous les moyens possibles »[292]. De plus, Germain fait venir Dupuy de Cavaillon à l'automne 1848 afin de créer un cercle montagnard, et après que cette information parvienne au sous-préfet d'Apt, ce dernier demande à Germain « de s'abstenir de tels engagements »[293]. Des manifestations montagnardes qui ont lieu à l'automne sont vivement condamnées par le sous-préfet[294]. Une sourde opposition nait entre

---

dissolution du conseil municipal le 4 octobre 1849, Marie-Casimir Vallon est révoqué le 27 mars 1851 et Charles-André Richaud est nommé le 18 août 1851, Arch. dép. Vaucluse, 2M 68, Tableau des nominations des maires de l'arrondissement d'Apt.

[289] Voir Arch. dép. Vaucluse, 2U 355, Dossier judiciaire sur la tentative d'assassinat du commissaire de police de Cadenet, Février 1850.

[290] Suspension par arrêté de Joseph Roux, maire de Saint-Martin-de-Castillon, agriculteur, le 2 octobre 1849 et remplacé par Placide Méritan, son adjoint, *in* Arch. dép. Vaucluse, 2M 68, Tableau des nominations des maires de l'arrondissement d'Apt.

[291] Arch. dép. Vaucluse, 1M 775, Déposition d'Alexis Amie, percepteur à Gordes, 29 décembre 1851.

[292] *Ibidem*.

[293] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 23 octobre 1848.

[294] *Cf. supra*

l'autorité préfectorale et le pouvoir municipal. Le maire accusé d'empêcher les manifestations « du parti adverse » se voit menacé par Gens Adrien Marre, président d'une société qui voulait organiser un bal dans un local, devant lequel le maire a refusé de donner son autorisation[295].

Dès son arrivée en Vaucluse, on signale la commune de Gordes au nouveau préfet Jean Debry, comme étant un foyer de désordres. Elle est ainsi devenue l'objet de toute sa sollicitude. Le lundi 18 décembre 1848, dernier jour de foire, deux bandes de jeunes gens parcourent le village en farandole, musique en tête. Le maire ceint son écharpe et, accompagné de deux gendarmes, intime l'ordre à l'une des bandes, celle qui ne professe pas ses opinions politiques, de se disperser et aux musiciens de cesser de jouer. Le plus grand nombre obéit, sauf un individu qui encourage les musiciens à continuer et adresse au maire de grossières injures. Le maire le saisit au collet et veut le faire conduire en prison. Il est aussitôt en butte aux invectives d'une foule ameutée contre lui qui crie « On ne l'emmènera point! ». On se rue sur lui pour le forcer à lâcher le prisonnier, des couteaux sont même tirés. La foule grossit. Les gendarmes, « craignant un grand malheur », rendent sa liberté au récalcitrant et les attroupés se dispersent[296].

Informé de ce désordre, le préfet juge que, s'il est de l'intérêt de l'administration supérieure d'éloigner un maire qui use arbitrairement et avec passion de son autorité, « elle ne doit pas moins le faire respecter tant qu'il est en exercice et revêtu de ses insignes »[297]. Des poursuites judiciaires sont engagées contre les auteurs des troubles. Devant le tribunal correctionnel, Germain « est attaqué avec passion par trente témoins cités à la requête du ministère public »[298]. Des hommes tels que Moulin, membre du conseil général, le percepteur, un notaire, l'ex-maire Roustan, ennemi personnel de Saint-Martin et, selon le sous-préfet, « chef d'une coterie qui ne vaut pas mieux que celle qu'elle combat »[299], se sont rendus à Apt au milieu d'un nombre considérable d'habitants de Gordes venus manifester leurs antipathies. Le tribunal, puisant le motif de son indulgence dans le comportement du maire, condamne deux coupables à trente francs d'amende et acquitte les cinq autres. Cependant, des magistrats

[295] Arch. dép. Vaucluse, 1M 767, Plainte de Gens Adrien Marre au préfet de Vaucluse, novembre 1848.

[296] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Rapport de la brigade de gendarmerie d'Apt, 20 décembre 1848

[297] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 22 décembre 1848.

[298] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 8 janvier 1849.

[299] *Ibidem*.

ne cachent pas « la fâcheuse impression que leur a faite l'acharnement du parti opposé à Germain et son honteux concert pour étouffer la vérité ». Et le sous-préfet a vu, à cette occasion, « un exemple frappant des haines acharnées et de la mauvaise foi de tous ces pitoyables partis qui sont la perte de ce pays »[300]. Le comportement de Germain l'excède et il tente en vain d'obtenir sa démission. Sur ordre, le sous-préfet a demandé au maire de démissionner mais celui-ci s'y refuse, et attend d'être révoqué[301].

Le préfet ne dissimule plus au sous-préfet d'Apt et au procureur de la République qu'il veut détruire la « pernicieuse influence » du maire. Il ne tarde pas à y parvenir. Germain dit Saint-Martin est, depuis le 24 décembre 1843, adjudicataire de la ferme des droits de pesage et mesurage de Gordes. On voit soudain une incompatibilité absolue entre cette fonction et celle de maire. Le 6 janvier 1849, d'après un arrêté du conseil de préfecture, le préfet exclut Germain des fonctions de maire de Gordes[302]. Mais il semble avoir beaucoup de mal à se défaire de « prétentions à l'autorité »[303]. En effet, Fortunat Germain veut conserver un siège au conseil municipal. Ce dernier s'appuit sur l'arrêté du préfet, qui selon lui précise seulement son exclusion des fonctions de maire mais en aucun cas du conseil municipal. Le sous-préfet indique au préfet toute sa détermination à faire échouer la tentative de Germain « s'il persiste dans ses projets de lutte contre l'administration supérieure, dans les menées provocantes, et j'appellerai alors sur lui, toute la sévérité de l'autorité judiciaire à laquelle il a des droits acquis »[304]. Ainsi l'autorité préfectorale tente par tous les moyens d'obtenir la démission des maires « rouges » de l'arrondissement.

Le maire des Beaumettes est révoqué dans un esprit similaire quoique plus complexe. Napoléon Charasse, maire des Beaumettes, est présenté comme un ancien condamné politique, affilié à une société de *carbonari* qui s'est transformée en société montagnarde[305]. C'est un homme « qui a eu des opinions démocratiques avancées » mais aucun club n'existant dans la commune des Beaumettes, c'est au cours de « réunions accidentelles » que des propos condamnables auraient été professés. Un brigadier de gendarmerie le présente comme « un

[300] *Ibid*.

[301] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 22 décembre 1848.

[302] Arch. dép. Vaucluse, 1M 767, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 10 janvier 1849.

[303] Arch. dép. Vaucluse, 1M 767, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 19 janvier 1849.

[304] Arch. dép. Vaucluse, 1M 767, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 24 janvier 1849.

[305] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 8 janvier 1849.

chaud démocrate mais un honnête homme dans le fond ». Le brigadier indique que le maire veut garder sa fonction pour calmer les esprits « haineux » dans sa commune, qui divisée en deux camps, ne cessent de se quereller, et le soutient dans sa position. A l'inverse, le « parti adverse » dans la commune, groupé autour du curé et de son fils adjoint au maire, tente d'attirer l'attention du préfet. Précisant que le sous-préfet ignore les plaintes formulées à l'encontre du maire, l'adjoint motive sa démission en déclarant que le maire Charasse s'est emparé « avec violence de la mairie le 29 février 1848 et que le désordre est allé croissant dans la commune »[306]. De plus, exerçant une vive « propagande avec l'instituteur communal », ces derniers ont jeté la discorde et la crainte « parmi plusieurs notables habitants ». Enfin, il accuse le sous-préfet « de partialité évidente » dans cette affaire car il n'a pris aucune mesure à l'encontre du maire. A travers cette affaire, on perçoit un conflit au village, partagé entre un maire républicain et un curé conservateur, autour duquel le sous-préfet arrive très difficilement à faire revenir un semblant de calme dans la commune. Le sous-préfet prétend que le maire, proche « des opinions du général Cavaignac » est « sinon irréprochable, au moins digne de certains égards », et demande conseil auprès du préfet pour décider de l'avenir du maire Charasse. Ce dernier conserve sa fonction avant que sa révocation n'intervienne le 29 août 1849[307]. La nomination, le 13 janvier 1850, d'un « ami de l'ordre » en la personne de Jean-Pierre Yot permet à l'autorité supérieure de déclarer « que la population de la commune, un moment égarée, rentre dans la bonne voie »[308].

L'autorisation donnée, par des maires et des conseils municipaux, à l'égard de sociétés composée de « Montagnards », ouvre une voie d'opposition entre le pouvoir municipal et l'autorité préfectorale. Le conseil municipal de Mérindol « composé d'hommes très exaltés » ainsi que le maire, ont favorisé par leur influence, la création d'une société dans le village, qui a été dissoute par l'autorité préfectorale[309]. Néanmoins, le nouveau maire nommé est perçu par les autorités comme un homme « qui n'est que la doublure du maire révoqué »[310]. De

[306] [306] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Démission motivée de l'adjoint au maire de la commune des Beaumettes, 5 janvier 1849.

[307] Arch. dép. Vaucluse, 3M 40, Décret du Président de la République révoquant le sieur Charasse, maire de la commune des Beaumettes, 29 août 1849.

[308] Arch. dép. Vaucluse, 3M 40, Renseignements sur les maires et adjoints de l'arrondissement d'Apt, 13 février 1850.

[309] Arch. dép. Vaucluse, 2M 68, Lettre du préfet de Vaucluse au Ministre de l'Intérieur, 19 septembre 1849.

[310] Arch. dép. Vaucluse, 2M 68, Rapport du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 12 février 1850.

plus, il est « l'ami de l'ancien maire »[311]. On voit toute la difficulté pour les autorités de nommer un individu proche du « parti de l'ordre » dans les villages de l'arrondissement. Le cas de la commune de Buoux semble similaire. Auguste Chauvin, maire élu au suffrage universel masculin en juillet 1848, est obligé de démissionner à la suite de cris séditieux proférés en faveur de « Ledru-Rollin » et de la « République Rouge » à l'occasion de la campagne électorale des élections présidentielles du 10 décembre 1848[312]. Jacques Chauvin n'accepte pas le poste de maire que lui propose le sous-préfet, le 4 janvier 1849[313]. Henri Chauvin, nommé le 11 mars 1849, est démissionnaire de ses fonctions de maire et Auguste Chauvin retrouve sa fonction de maire, le 26 mai 1850. Il faudrait mener une étude plus fine sur cette commune afin de déceler les liens familiaux entre les maires successifs et la teneur de leur engagement politique respectif. La commune de Lacoste « dont la majorité des habitants sont amis de l'ordre et assez pacifiques » ont cependant élu un conseil municipal « mauvais » et un maire « exalté » qui a dû démissionner sous la pression exercée par le sous-préfet[314]. La perception de l'autorité sur une population d'un village peut-elle être faussée ? Pourquoi les autorités voyant dans les habitants du village de Lacoste, des personnes paisibles, voient-elles un pouvoir municipal exalté ? L'autorité ne profite-t-elle pas de divisions villageoises pour nommer un maire dévolu à la cause du gouvernement, bafouant irrémédiablement les principes démocratiques ? De même que le maire de Cabrières d'Aigues, Jean-Marc Ripert, présenté par le sous-préfet comme ayant « des opinions politiques mauvaises et protégeant dans sa commune, un parti politique très exalté et très dangereux »[315], est suspendu le 24 juillet 1850 avec l'ensemble du conseil municipal du village[316]. Affirmant de manière exagérée l'incapacité de certaines municipalités à gérer une commune, le sous-préfet dissimule avant tout le désir du pouvoir central de contrer la domination des éléments républicains dans les campagnes.

[311] Arch. dép. Vaucluse, 3M 40, Renseignements sur les maires et adjoints de l'arrondissement d'Apt, 13 février 1850.

[312] *Cf. infra*, notre sous-partie sur la « violence verbale et délit politique », pp. 126-140.

[313] Arch. dép. Vaucluse, 2M 68, Tableau des nominations des maires de l'arrondissement d'Apt.

[314] Arch. dép. Vaucluse, 2M 68, Rapport du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 12 février 1850.

[315] Arch. dép. Vaucluse, 3M 40, Renseignements sur les maires et adjoints de l'arrondissement d'Apt, 13 février 1850.

[316] Arch. dép. Vaucluse, 2M 68, Tableau des nominations des maires de l'arrondissement d'Apt.

A travers l'étude de cas dans deux communes, cette hypothèse se vérifie explicitement. Pierre Etienne, maire du Castellet, a été suspendu et remplacé car il appuyait les « rouges » de son village[317]. Son adjoint, Jules Larmet, « ami dévoué de l'ordre », nommé maire provisoire a permis de faire rentrer la population du Castellet « dans la bonne voie dont elle s'était écartée par le fait de l'ex-maire »[318]. La ville d'Apt « vivement passionnée par les révolutionnaires démocratiques » est un exemple frappant de ce phénomène. Le sous-préfet se plaint « de l'inconvénient de ne pouvoir prendre un maire en dehors du conseil municipal »[319]. En effet, le conseil municipal « a été composé avec beaucoup d'habileté de la part de quelques ambitieux » et il n'est composé que d'ouvriers et quelques bourgeois sur lesquels l'autorité ne peut compter[320]. Le sous-préfet accuse Laurent Brémond, maire d'Apt, d'avoir « complètement abandonné l'administration de la commune sous le rapport matériel » et de ne pas avoir usé de son influence afin d'imprimer « la bonne direction » aux populations. Au contraire, il a joué extérieurement un rôle passif, « sympathisant et favorisant dans l'ombre le parti exalté »[321]. Le sous-préfet énonce explicitement son intention hostile envers « l'appui et le soutien occulte » du « parti Républicain » de la ville d'Apt[322]. Le préfet a pris l'initiative de demander au sous-préfet d'obtenir sa démission grâce à l'incompatibilité de ses fonctions avec celle de son père, percepteur. Mais le sous-préfet constate toute la difficulté de trouver un élément capable d'occuper les fonctions de maire, à cause de la sympathie des membres du conseil municipal « éprouvée » envers le maire démissionnaire[323]. De même, l'adjoint Pierre Grand pressenti pour le poste de maire provisoire, se résout à donner sa démission « pour ne pas supporter la solidarité d'une administration antipathique »[324]. Mais le sous-préfet tente, par d'étranges manœuvres, de faire nommer un homme mourant en la personne de Jacques Meyssard, drapier, afin de forcer dans l'avenir la dissolution du conseil municipal pour

[317] *Ibidem.*

[318] Arch. dép. Vaucluse, 3M 40, Renseignements sur les maires et adjoints de l'arrondissement d'Apt, 13 février 1850.

[319] Arch. dép. Vaucluse, 2M 68, Rapport du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 12 février 1850.

[320] Voir Arch. mun. Apt, série K, liasse sur les élections municipales.

[321] Arch. dép. Vaucluse, 2M 68, Rapport du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 12 février 1850.

[322] Arch. dép. Vaucluse, 2M 68, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 8 janvier 1850.

[323] Voir les nombreuses lettres du sous-préfet d'Apt adressées au préfet de Vaucluse, au début de l'année 1850, où il essaye tant bien que mal de trouver une « marionnette » en la personne de Jacques Meyssard « proche de la mort » *in* Arch. dép. Vaucluse, 2M 68, dossier Apt.

[324] Arch. dép. Vaucluse, 3M 40, Renseignements sur les maires et adjoints de l'arrondissement d'Apt, 13 février 1850.

organiser, par de nouvelles élections, une nouvelle municipalité[325]. De plus, Jacques Meyssard meurt le 25 avril, mais cela n'empêche aucunement le sous-préfet de déclarer au préfet « qu'il faudrait que Monsieur Meyssard soit nommé comme s'il était en vie, pour cela il faudrait que ces nominations soient faites immédiatement »[326]. Un homme mort est nommé maire d'Apt en la personne de Jacques Meyssard, par le décret du Président de la République en date du 1er mai 1850[327]. Cette combinaison doit aboutir à la maitrise du pouvoir municipal, refuge ultime des républicains locaux, afin d'éviter l'utilisation des moyens administratifs municipaux par ces derniers à des fins politiques.

Toutefois, toutes les municipalités ne sont pas menacées. Dans certaines communes, la présence d'hommes jugés « dévoués à l'ordre » permet à l'autorité d'avoir un semblant de résonance qui provoque l'irritation des populations « rouges ». Dans la ville de Pertuis, le maire est présenté comme un des rares hommes « fidèles à la cause de l'ordre » en rupture avec son conseil municipal composé d'hommes « très exaltés »[328]. Mais remplissant ses fonctions avec zèle et abnégation, il s'est attiré l'hostilité de la majorité de la population de Pertuis qui est « très exaltée ». Ainsi la stricte application des devoirs de maire attire irrémédiablement une défiance de la population envers des hommes dévoués à l'autorité. De même, dans des communes de l'arrondissement, des maires et conseils municipaux présentés comme « républicains modérés » évitent les révocations arbitraires. A Bonnieux, Emile Appy, adjoint du maire Louis Brian, est présenté comme un homme « d'une intelligence et d'une capacité né élevées, exerçant une grande influence sur son canton comme républicain modéré »[329]. Dans la commune de Murs, Charles Isidore Vien, maire, est un riche propriétaire « ami de l'ordre auquel il a intérêt » et républicain modéré. A Gignac, le maire et la municipalité modérés ont toutefois subi l'influence du « parti exalté ». Le maire de Roussillon Théophile Icard, présenté comme républicain modéré, endure néanmoins des réprimandes de

[325] Arch. dép. Vaucluse, 2M 68, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 24 avril 1850.

[326] Arch. dép. Vaucluse, 2M 68, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 25 avril 1850.

[327] Arch. dép. Vaucluse, 2M 68, Décret du Président de la République pour la nomination du maire et adjoints de la ville d'Apt en vertu de l'article 10 du décret du 3 juillet 1848, 1er mai 1850.

[328] Arch. dép. Vaucluse, 2M 68, Rapport du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 12 février 1850.

[329] Arch. dép. Vaucluse, 3M 40, Renseignements sur les maires et adjoints de l'arrondissement d'Apt, 13 février 1850.

l'autorité préfectorale, à cause de son action résolue au sein du cercle Mathieu[330]. Malgré cela, le sous-préfet d'Apt défend ce maire devant le préfet, qu'il juge avant tout comme « un ami de l'ordre dévoué à la République »[331]. A Mirabeau, l'adjoint du maire Frédéric Rouset quoique « honnête homme » a donné « un peu trop dans les idées révolutionnaires »[332]. De même que le maire de Saint-Martin-de-la-Brasque, « ami de l'ordre et républicain modéré » a un caractère porté « un peu trop à l'indulgence ». François Paul Toppin, maire de Vaugines, est également un républicain modéré[333].

A l'inverse, à la Motte d'Aigues, la population « toute rouge » a Daniel Armand à sa tête, chef des « exaltés » de la commune. La commune de Peypin d'Aigues offre la même administration, où la population « est en grande partie rouge ». Le maire de Puyvert, beau-père de l'instituteur révoqué de Lourmarin, est « sous de mauvaises influences politiques ». Ainsi le cercle restreint de la famille offre l'occasion de constater l'action importante de membre de famille sur leur semblable dans l'objectif de propager les idées « démocrates-socialistes ». Néanmoins, dans certaines localités, des ambigüités permettent de constater la division manifeste de certaines populations villageoises. Placide Méritan, maire de Saint-Martin-de-Castillon, « un instant égaré par les idées révolutionnaires » est rentré depuis longtemps dans la « bonne voie ». Il a puisé une nouvelle attitude très énergique dans l'intérêt « du triomphe des amis de l'ordre qui l'ont récompensé de son zèle » en le nommant maire en remplacement de son prédécesseur, suspendu de ses fonctions et démissionnaire[334]. A Saint-Saturnin, le maire a une conduite politique douteuse, « flattant le parti dans lequel il croit espérer rencontrer une amélioration de sa fortune qui a besoin d'un complément pour lui donner une position aisée ». Dans la commune de Villars, alors que le maire est un « ami intéressé et dévoué de l'ordre », l'adjoint Marius Pin est animé « d'un très mauvais esprit politique qui est légèrement contenu par l'influence du maire. Néanmoins, l'influence du

[330] Voir notre sous-partie « Le cercle Mathieu et la société montagnarde à Roussillon : un exemple de vie en symbiose », pp. 163-172.

[331] Voir la correspondance entretenue entre le sous-préfet d'Apt et le préfet de Vaucluse à son sujet, *in* Arch. dép. Vaucluse, 2M 68, avril-août 1850.

[332] Arch. dép. Vaucluse, 3M 40, Renseignements sur les maires et adjoints de l'arrondissement d'Apt, 13 février 1850.

[333] *Ibidem.*

[334] Sur le maire « rouge » dans cette commune, *cf. supra*. p. 82.

maire n'est pas assez puissante pour l'empêcher de diriger une société « qui est très dangereuse et dont il est le président »[335].

L'efficacité de l'action répressive menée par les préfets et sous-préfets dépend ainsi en grande partie de la façon dont les maires et les municipalités appliquent leurs instructions, voire leurs décisions. L'attitude de ces autorités municipales est pour beaucoup dans le succès ou l'échec de la politique de réaction entamée par le gouvernement après l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte en décembre 1848. Dans l'arrondissement d'Apt, une grande partie des municipalités élues au suffrage universel masculin en juillet 1848 sont républicaines modérées ou « rouges ». De ce fait, les sous-préfets successifs éprouvent beaucoup de peine à réorganiser les conseils municipaux des villages de l'arrondissement, et doivent attendre un acte d'hostilité déclarée de leur part, ou un délit quelconque qui permette de les suspendre puis de demander au Conseil d'Etat leur révocation. Le pourcentage de révocations de maires dans l'arrondissement pour la période 1849-1851 est un des plus élevé sur le plan national[336]. Alors que dans le reste du Vaucluse, les élections municipales voient la victoire du « parti de l'ordre », dans l'arrondissement d'Apt, l'élection de « rouges » à la tête de nombreux villages, conduit le sous-préfet Louis Grave à entamer une vague de révocations successives dans de nombreuses communes, démontrant ainsi l'impossibilité de l'autorité à s'appuyer sur un individu fidèle au gouvernement. La persistance d'autorités républicaines au village et l'acharnement administratif à leur encontre, conduisent de nombreuses populations à manifester ouvertement leur hostilité envers l'autorité supérieure et le gouvernement. Loin de calmer les « rouges », cette répression ne stoppe pas la propagation des idées « démocrates-socialistes » et l'étude de l'attitude des autorités qui interprètent des conspirations et des complots[337] dans les manifestations ou de nombreux agissements montagnards doit permettre

[335] Arch. dép. Vaucluse, 3M 40, Renseignements sur les maires et adjoints de l'arrondissement d'Apt, 13 février 1850.

[336] Pierre LEVEQUE, « Les élections municipales et cantonales en 1848 » dans Jean-Luc MAYAUD [dir.], *1848. Actes du colloque international pour le cent cinquantenaire organisé par la Société de 1848*, Paris, Créaphis, 2002, p. 91.

[337] Sur le thème des complots et des conspirations, voir Frédéric MONIER, *Le complot dans la République. Stratégies du secret de Boulanger à la Cagoule*, Paris, La Découverte, 1998, p. 339. et Frédéric MONIER [dir.], *Complots et conspirations en France du XVIIIe au XXe siècle*, Valenciennes, Presses Universitaires de Valenciennes, 2003, 150 p.

de mettre en exergue l'imaginaire et la peur agités par le pouvoir afin de justifier l'orchestration d'une répression implacable.

2. L'éternel « complot socialiste ». L'imaginaire des conspirations et le discours des autorités

Au lendemain de la révolution de février 1848, « la nouvelle législation permet à beaucoup de sociétés secrètes de devenir des clubs. Selon le ministère de la Justice, la loi du 28 juillet 1848 visant à réorganiser ces clubs est la raison première de la réapparition des sociétés secrètes »[338]. Tout d'abord, par son article 4, il permet la présence d'un commissaire de police : « L'autorité qui aura reçu la déclaration pourra toujours déléguer, pour assister aux séances des clubs, un fonctionnaire de l'ordre administratif ou judiciaire. Ce fonctionnaire prendra une place spéciale, à son choix, et devra être revêtu de ses insignes ». Et par son article 7 : « Sont interdits : les rapports, adresses et tout autres communications de club à club, les députations ou délégations de commissaires faites par un club, quel que soit l'objet de la mission des députés ou délégués. Sont également interdits : toutes affiliations entre club, tous signes extérieurs d'association et toutes affiches, proclamations et pétitions collectives de clubs. Il est interdit à tous les clubs ou réunions de rependre des résolutions dans la forme de loi, décrets, arrêtés, ordonnances, jugements ou autres actes de l'autorité publique ». La loi a pour effet de prohiber les affiliations de club à club. Pour le gouvernement, le club est un lieu de débat public perverti par les « rouges », qui souhaitent y mener une action subversive. Par conséquent, ils ne peuvent ni accepter la présence d'un agent de l'administration, ni accepter de ne pas se coordonner entre eux. . D'ailleurs, le gouvernement est tellement persuadé que les clubs sont ou seront à l'origine de sociétés secrètes, que dès le 29 juillet 1848, le lendemain du vote de la loi, les ministères de la Justice et de l'Intérieur font partir simultanément une circulaire :

> « Monsieur le procureur général (ou Monsieur le préfet), il résulte des renseignements qui parviennent au gouvernement que les agitateurs se sentant impuissants à attaquer la République à force ouverte, s'efforcent de préparer contre elle une guerre sourde et incessante. Les sociétés secrètes se

[338] Anthony PONCIER, « L'idée de complot dans le discours du pouvoir sous la Seconde République », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, 1999/1, p. 96.

> réorganisent soit à Paris, soit dans les départements où des émissaires sont envoyés pour fomenter de nouveaux troubles »[339].

Dans la continuité de cette exposition de craintes, le préfet de Vaucluse écrit au Ministre de l'Intérieur, le 25 novembre 1848, pour le prévenir de la venue à Paris de Louis Deschamps, ouvrier peintre en bâtiment, faisant partie de la société des carbonari d'Avignon, dans le but d'assassiner le Général Cavaignac. Néanmoins, le ministre de l'Intérieur Dufaure ne manque pas de répondre aux inquiétudes du préfet de Vaucluse par : « Cet homme est, en effet, arrivé dans la capitale le 28 du même mois, mais sa conduite depuis son séjour, n'a donné lieu à aucune remarque digne d'intérêt »[340]. Nous avons perçu l'activisme de ce *carbonaro* dans la création de sociétés démocratiques rassemblant les républicains « rouges » des villages du Vaucluse au cours de l'été 1848 ; il est donc attentivement surveillé par les autorités vauclusiennes. Toutefois, l'attitude du Ministre de l'Intérieur évoque un relativisme qui tempère l'alarmisme d'un fonctionnaire local zélé.

Les tentatives d'assassinat sont le plus souvent à la base des enquêtes de la sûreté générale. Néanmoins, ces soupçons relayés au niveau national verraient dans l'action de sociétés secrètes parfaitement reliées et coordonnées, un complot permanent contre l'Etat ou le chef de l'Etat :

> « Les sociétés secrètes travaillent en ce moment d'une manière fort active. Il résulte d'un nouveau plan du parti anarchique que la France est divisée en dix sections formant chacune un centre d'action où elles aboutissent toutes. L'assassinat du Président de la République y a été décidé. En effet, dans chaque section, on a tiré au sors pour former la légion des assassins dont le nombre a été porté à cinq par section. Tous ont leur numéro d'ordre. Ce qui parait donner quelque consistance à cet avis, c'est qu'il désigne comme chargé d'attenter le premier aux jours du Président de la République un nommé Joseph Henri ou Perbosc que vous devez avoir déjà été précédemment signalé comme devant se rendre dans ce but coupable d'Avignon à Paris »[341].

[339] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Circulaire du Ministre de l'Intérieur, 29 juillet 1848.

[340] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Lettre du Ministre de l'Intérieur Dufaure au préfet de Vaucluse, 16 décembre 1848.

[341] Arch. dép. Vaucluse, 1M 758, Lettre du Ministre de l'Intérieur Faucher au préfet de Vaucluse, 27 janvier 1849.

A partir de ces informations, il est demandé au préfet de Vaucluse d'exercer une surveillance toute particulière à l'égard des « sociétés secrètes ». Le préfet transmet donc cette information à ses sous-préfets pour qu'ils recueillent sur le terrain des informations plus précises sur le fonctionnement des « sociétés secrètes »[342]. L'étude attentive des sociétés crées à l'automne et pendant l'hiver 1848, ne corroborent en aucun cas, la création de « sociétés secrètes ». Il y a la volonté légale des républicains de se réunir en associations pour unir leurs forces, comme le répète le *Républicain de Vaucluse* après les élections du 10 décembre 1848[343]. C'est le pouvoir central qui veut voir dans l'activisme des républicains, un activisme clandestin, qui leur permet de promulguer des lois liberticides. La *Solidarité républicaine* est l'association qui subit une attention particulière des autorités gouvernementales. Pour le Ministre de l'Intérieur, cette société constitue « un Etat dans l'Etat » et par conséquent est une source de danger. Par ailleurs, la presse républicaine se saisit des annonces calomnieuses du gouvernement pour attaquer sa politique, notamment au sujet de « l'insurrection sans insurgés » du 29 janvier 1849 :

> « Ainsi voilà qui est clair ! Le ministère, qui éprouvait le plus grand besoin d'une émeute, voit ses projets déjoués par la population parisienne, éclairée par les événements […] Qu'on vienne maintenant parler d'un complot formé dans toute la France par la République rouge ! Que la réaction crie bien haut que nous sommes en révolte contre la souveraineté nationale ! Les faits parlent ils assez haut maintenant ? Et n'est-ce pas le ministère qui, bien inutilement, grâces en soient rendues à Dieu et au bon esprit de la population parisienne, a organisé un complot contre la paix publique ? […] Que voyons nous cependant et qu'entendons nous de tout coté ! *Ce sont les républicains qui tuent la République ! Nous voulons la République sans les républicains ! Il n'y a que Thiers et Bugeaud qui puissent suivre la République !* »[344].

Par la même occasion, les rédacteurs du *Républicain* voient clair dans le jeu du gouvernement et mettent en garde les républicains devant les pièges tendus par l'administration pour décrédibiliser le mouvement républicain :

> « Votre complot, sur lequel vous comptiez tant pour refaire vos affaires délabrées, vous échappe, ma mie, absolument comme à Paris. Vous, républicains timides, mais honnêtes et convaincus, comprendrez-vous enfin où l'on veut vous mener, sous prétexte d'ordre ? Sentirez-vous enfin que ce sont les éternels ennemis des libertés publiques qui cherchent à vous effrayer, à vous tromper, pour faire

[342] Arch. dép. Vaucluse, 1M 758, Brouillon de lettre du préfet de Vaucluse aux sous-préfets, 30 janvier 1849.

[343] Voir les éditions de la fin du mois de décembre et en particulier celle du 29 décembre 1848.

[344] *Le Républicain de Vaucluse*, 6 février 1849.

> triompher leurs pauvres idées ? Comprenez-vous qu'on veut établir une division entre les républicains du drapeau tricolore et de prétendu républicains d'un drapeau rouge, le tout au profit du drapeau blanc ? Et vous, républicains plus ardents, plus impatients ne fermez jamais l'œil ni sur vos ennemis, ni sur vous-même. Vous êtes entourés de pièges ; vous êtes criblés de provocation. Evitez les pièges ; méprisez les provocations ; gardez vous avec grand soin de manifestation »[345].

De même, accusés de conspirer, les républicains dénoncent l'action des « conspirateurs réactionnaires », qui veulent piéger à leur tour les « rouges » :

> « La conspiration réactionnaire, qui existe à Avignon comme dans tous les autres départements, a voulu vous faire tomber dans un piège. Quelques-uns, plus zélés que prudents, s'y sont laissés prendre. Mais, néanmoins, le coup monté a manqué, grâce à la sagesse du plus grand nombre. Ils n'ont pu engager bataille pour laquelle ils avaient pris toutes leurs mesures. Maintenant ils veulent nous diviser »[346].

La Montagne et ses dirigeants sont également visés par les calomnies de la réaction ; en effet Ledru-Rollin est signalé comme « le chef de toutes les conspirations, de tous les complots contre le salut de la patrie, comme coupable de nouveaux attentats contre le pays ». La Montagne est désignée comme « un état-major de révolutionnaires qui semblent avoir vendu la nation à de misérables calculs, et qui espèrent faire accepter à la France leur domination sanguinaire ». Ils accusent de « vouloir livrer Paris à dix mille bandits avides de pillage, de vouloir le retour de la guillotine et des massacres, et d'avoir l'intention de placer aux avant-postes, sur leur remparts, sur les barricades, les femmes et les enfants, en égorgeant sans pitié les suspects, pour ne livrer aux assaillants victorieux qu'une ville incendiée et détruite »[347]. La presse légitimiste reprend le crédo du « complot rouge ». Le journal *la Liberté* du légitimiste Raousset-Boulbon publie, dans un article en date du 3 janvier 1849, les éléments à charge prouvant un « complot rouge » :

> « Trois cent mille brigands liés entre eux comme un faisceau par les sociétés secrètes, munis de chefs audacieux, d'armes et de poudre, sont prêts à se lever au premier signe et à se ruer en désespérés sur l'ordre social »[348].

---

[345] *Ibidem.*

[346] *Le Républicain de Vaucluse*, 8 février 1849.

[347] *Le Républicain de Vaucluse*, 8 février 1849.

[348] *La Liberté*, 3 janvier 1849.

Le chiffre mis en avant ne représente guère que celui des électeurs qui ont voté pour Ledru-Rollin. Pour le *Républicain,* voter Ledru-Rollin, c'est en effet vouloir le renversement de la société, mais « contre l'établissement d'un gouvernement qui reconnait à certains individus le droit d'exploiter leurs semblables, qui ne veulent point extirper la misère, qui n'ont trouvé d'autres palliatif à la faim (cette funeste conseillère du pauvre) que la poudre à canon et le fer des baïonnettes, qui refusent d'inscrire le droit au travail, dilapident les finances, ne veulent point régler les dépenses sur les recettes et conduisent enfin le char de l'Etat dans un gouffre affreux, qui s'appelle la banqueroute, la hideuse banqueroute »[349]. Utilisant le ton de l'ironie, un rédacteur ne manque pas de dénoncer une certaine erreur dans les propos de Raousset-Boulbon, dénonçant « un complot non pas ourdi contre la société, mais contre la République » ainsi les authentiques républicains « sont parfaitement prêts à défendre la République »[350]. De même, le pouvoir utilise « cette vieille tactique des pouvoirs aux abois, qui consiste à faire peur des révolutions, à simuler de grands dangers, à frapper les imaginations par un vaste appareil de répression, pour se proclamer ensuite les sauveurs de l'ordre et les soutiens indispensables de la société ».

Les autorités gouvernementales sont toujours prêtes à déjouer un éventuel « complot socialiste », grâce aux renseignements, quelques peu imprécis, fournis par leurs agents secrets. Par exemple, le ministre de l'Intérieur, après avoir pris connaissance d'une note de police soumise au préfet de la Seine-Inférieure, indique qu'un mouvement insurrectionnel se prépare avec à sa base :

> « Le parti Socialiste convaincu d'avance de l'échec qu'il doit éprouver dans les élections, risquerait son va tout dans une seconde édition des journées de juin, mais les modalités d'action seraient différentes : Le jour serait fixé du 15 au 20 mai, jusque là l'organisation doit se parfaire et les préparatifs doivent s'achever. Le but est le renversement du Président de la République, celui du Ministère et sa mise en accusation, la réalisation du manifeste socialiste auquel se rallient les députés de la Montagne. Aux journées de juin le mouvement devait rayonner de Paris aux départements ; cette fois-ci, le mouvement doit rayonner des départements au centre. Ainsi le plan général est celui-ci : Dégarnir par des émeutes locales les chefs-lieux des départements d'une partie de leur garnison pour faciliter le mouvement de ceux-ci ; agir simultanément dans quinze ou vingt départements, afin de tenir en échec les garnisons et les gardes nationales et empêcher toute concentration à Paris ; arriver même au déplacement des troupes de la capitale. Déjà des provisions de poudre sont faites ; déjà chaque acteur a ses armes cachées. On

[349] *Le Républicain de Vaucluse*, 10 février 1849.

[350] *Ibidem.*

cite déjà à Lyon, Marseille, Toulouse, Montpellier, Rouen, Limoges, Avignon comme les villes devant donner simultanément le signal. On désigne comme chefs des mouvements les sieurs Carpentras, cadet, à Marseille, Coste à Lyon (Croix-Rousse), Thor à Avignon »[351].

Devant ces soupçons de conspirations savamment orchestrés au plan national, les autorités locales tentent d'évaluer le danger potentiel dans leur arrondissement. Ainsi, le sous-préfet d'Apt apprend au préfet de Vaucluse, que « les projets du parti socialiste, dont les menées dans cet arrondissement ne corroborent que trop les renseignements donnés par le préfet de Rouen, verraient environ 1200 individus capables de jouer un rôle actif dans les désordres qui pourraient surgir dans cet arrondissement. Dans le cas où ils tenteraient un coup de main sur Apt, la concentration des brigades de gendarmerie et les gardes nationaux bien disposés pour l'ordre, feraient une force de résistance suffisante »[352]. Le triomphe de l'ordre passe par la mise en œuvre de moyens répressifs légitimés par ces suppositions. Chaque nouvelle année voit la mise en avant d'un éventuel complot socialiste. Le préfet de Vaucluse communique à ses homologues des Bouches-du-Rhône, du Rhône, du Gard, de l'Ardèche et de la Drôme, les informations qu'il détient, et qui le laissent croire « qu'en ce moment, le parti socialiste s'occupe activement et en silence d'un mouvement général qui éclaterait le mois prochain dans toutes les villes du Midi. Des agents secrets de la Montagne seraient en courses pour donner le mot d'ordre et communiquer les instructions des comités directeurs. La commune de Pont-St-Esprit (Gard) serait le quartier général de l'insurrection »[353]. Des feux sont aperçus pendant la nuit du 30 juillet 1850 sur des points culminants du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, et des mesures sont prises par l'autorité préfectorale afin d'être « promptement informée sur d'éventuels mouvements »[354].

Toutefois, le complot le plus médiatisé et dont l'écho est le plus retentissant sous la Seconde République est le soi-disant « complot de Lyon » qui aurait eu pour chef et base, le vauclusien et ex-représentant Alphonse Gent. Alphonse Gent, non réélu aux élections législatives du 13 mai 1849, est resté un temps à Paris puis est venu défendre à Lyon des

[351] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Note de police remise au préfet de Seine-Inférieure, 14 avril 1849.

[352] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Lettre confidentielle du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 30 avril 1849.

[353] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Brouillon de lettre du préfet de Vaucluse aux préfets des Bouches-du-Rhône, du Rhône, du Gard, de l'Ardèche, et de la Drôme, 19 juillet 1850.

[354] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Brouillon de lettre du préfet de Vaucluse au Ministre de l'Intérieur, 31 juillet 1850.

insurgés lyonnais où il se fait remarquer par l'ardeur de la défense qu'il exerce en faveur des accusés, en obtenant plusieurs acquittements[355]. Suite à des menées dans de nombreux départements, Alphonse Gent est suspecté de conspirer et d'organiser la « Nouvelle Montagne » dans les départements du Midi. Philippe Vigier qui a étudié le complot de Lyon[356] mentionne très pertinemment « que le Vaucluse prend une part réduite à la tentative d'unification de la Montagne entreprise dans le Sud-Est par celui qui est, pourtant, le plus illustre des démocrates locaux, Alphonse Gent »[357]. Ce dernier est arrêté le 24 octobre 1850, puis dans les jours suivants, ses nombreux correspondants sont également arrêtés[358]. La presse gouvernementale annonce « avec grands fracas » qu'une prise d'armes devait avoir lieu dans le Midi pour le 11 novembre. A l'inverse, la presse républicaine dénonce une calomnie et rappelle le précédent du 29 janvier 1849 de « l'insurrection sans insurgés ». En outre, Charles Delescluze prétend que « le complot de Lyon a été imaginé de toutes pièces par le gouvernement inquiet des répercussions de la loi du 31 mai et persuadé que les républicains tenteraient par tous les moyens d'obtenir le rétablissement du suffrage universel ». De plus, l'accusation a énormément de mal à regrouper des preuves tangibles sur ce complot. En décembre 1850, le procureur général Thourel écrit à propos du Vaucluse : « Lorsque j'appris que l'ancien représentant Gent était regardé comme le chef du complot de Lyon, je m'attendais à trouver dans le Vaucluse, où cet inculpé exerce une grande influence, des ramifications de ce complot. Mes prévisions furent heureusement trompées, aucun indice n'est venu les réaliser »[359]. Dans la *Voix du Proscrit*, Dupont écrit, suite à plusieurs libérations en juin 1851, que « le complot de Lyon tombe en ruine ». Mais l'autorité ne veut pas perdre la face et veut obtenir coûte que coûte des condamnations. Pour être sûr que les « comploteurs » soient condamnés, le gouvernement et les magistrats instructeurs hésitent sur la juridiction adéquate. Ils éliminent la Haute Cour, puis la Cour d'assises, pour adopter enfin la proposition du procureur général Gilardin : le conseil de guerre. L'acte d'accusation est rédigé en ce sens. Il y est expliqué que Gent avait comploté afin de renverser le gouvernement par

[355] Marcel DESSAL, « Le complot de Lyon et la résistance au coup d'Etat dans les départements du Sud-Est », *1848, Revue des Révolutions contemporaines*, n°189, décembre 1951, p. 83.

[356] Philippe VIGIER, *Le Mouvement montagnard dans la vallée du Rhône en 1850*, DES, 1945 et Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome II*, ouv. cité, pp. 285-292.

[357] Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome II*, ouv. cité, p. 285

[358] Pour un développement plus détaillé, voir Marcel DESSAL, art. cité, pp. 83-85.

[359] Arch. nat. BB 30 282, Rapport du 9 décembre 1850, cité dans Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome II*, ouv. cité, p. 285

une insurrection programmée le 11 novembre, date de la rentrée de l'Assemblée. D'après le rapport du procureur général, « l'insurrection devait d'abord éclater dans l'arrondissement d'Apt, où 6 000 démocrates devaient se regrouper dans la montagne du Luberon, sous les ordres de l'horloger Hubert, président de l'association montagnarde d'Apt. À ce signal, Marseille et Toulon se seraient soulevés et les insurgés s'emparaient des ports pour tenter de rallier les marins de la Flotte et l'Algérie. Le mouvement s'amplifiant, les frontières suisse et savoyarde passaient sous le contrôle des réfugiés de Genève »[360]. Toutefois, un fonctionnaire local ne manque pas de remarquer que « les bruits ont été tellement vagues concernant les affaires de Lyon que personne dans les communes de Ménerbes, Lacoste et Oppède n'y attache aucune importance »[361]. Le seul individu à être soupçonné d'être mêlé de loin à cette affaire est Benoit Duplan, cafetier à Ménerbes. Il aurait reçu « une somme de 70 francs de la société montagnarde pour aller à Avignon et dans d'autres localités afin d'y faire de la propagande ». De plus, une insurrection qui aurait pour base l'arrondissement d'Apt, qui plus est avec l'évaluation des forces estimée à 6000 hommes, est évidemment une accusation sans aucun fondement. De plus, comme nous le constaterons plus loin dans notre développement, des lettres ou des correspondances incriminées par la justice pouvaient être interprétées dans le sens de l'accusation, mais il s'agissait en fait que de simples présomptions. Pour le Vaucluse et donc l'arrondissement d'Apt, Philippe Vigier conclut que « l'instruction du complot de Lyon révèle que le département a beaucoup moins bien répondu à l'attente de l'ancien député de Vaucluse que la Drôme ou les Basses-Alpes, par exemple. Nul n'est prophète en son pays »[362]. Plus généralement, ce dernier conclut que les magistrats qui ont instruit le complot de Lyon ont, pour des raisons évidentes, fortement exagéré la portée de ce prétendu complot. « Ils n'ont pas voulu voir qu'Alphonse Gent s'est contenté le plus souvent de coordonner l'action de meneurs et de sociétés secrètes préexistantes, mais qui agissaient jusque-là en ordre dispersé »[363]. Cette organisation devait avoir un but défensif et offensif : défense de la Constitution et de la République, si elles étaient attaquées, mais aussi possibilité de passer à l'action pour rétablir le suffrage universel.

[360] Marcel DESSAL, *idem*, pp. 88-89.

[361] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre du commissaire de police de Bonnieux au sous-préfet d'Apt, 28 décembre 1850.

[362] Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome II*, ouv. cité, p. 285. Ce dernier ajoute que les charges retenues contre les quatre Vauclusiens inculpés avec Alphonse Gent dans le complot de Lyon se sont révélées assez minces au cours de l'instruction ; finalement ces quatre inculpés n'ont été condamnés qu'à des peines légères, *ibidem*.

[363] Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome II*, ouv. cité, p. 291.

D'autre part, la notion de « complot socialiste » revient invariablement dans le discours des autorités. En outre, une lettre du capitaine commandant de la gendarmerie de Vaucluse avertit le préfet qu'un « mouvement général socialiste » doit avoir lieu en même temps dans toute la France[364]. D'après les renseignements recueillis, les clubs et cercles montagnards ont été avertis de se tenir prêts pour le 28 janvier 1851. De plus, « Paris (contrairement à ce qui avait été décidé jusqu'à présent) participera aussi bien que les provinces. L'heure n'est pas encore fixée mais des émissaires le feront connaître à temps ». Le déroulement de l'insurrection doit se dérouler comme suit :

> « Le tocsin sonnera dans toutes les communes ; Les socialistes des campagnes se précipiteront à la fois sur les villes, pour aider les montagnards qui s'y trouvent, à s'emparer des autorités et du pouvoir. Les détachements composés d'hommes courageux et dévoués se porteront vivement aux préfectures et aux mairies ; des embuscades seront disposées de manière à s'emparer des officiers supérieurs et autres, dans le trajet qu'ils auront à parcourir pour rejoindre les casernes, et ceux qui chercheraient à opposer la moindre résistance, seront poignardés. On compte sur la défection d'une partie des régiments et particulièrement du corps des sous-officiers. Les montagnards qui doivent occuper les places des autorités actuelles son déjà désignés et entreront immédiatement en fonctions, aussitôt le triomphe du parti socialiste »[365].

L'arrestation des principaux chefs de « l'union des communes et des défenseurs de la République » à Paris, permet aux autorités de croire que « les projets des socialistes » seront retardés dans leur mise à exécution. Ainsi, la surveillance la plus active des meneurs du parti Montagnard en Vaucluse doit être exercée continuellement mais, cependant, avec une grande réserve. Le préfet informe les sous-préfets du département afin qu'ils puissent mettre cette surveillance en application. Le commissaire de Bonnieux écrit à ce sujet au sous-préfet d'Apt pour le tenir informé qu'il est toujours en surveillance contre les « Montagnards » de Bonnieux[366]. Les informations qu'il transmet à l'autorité supérieure infirment totalement l'idée « d'une insurrection socialiste imminente ». En effet, « les Montagnards de Bonnieux sont depuis quelques temps beaucoup plus réservés que ce qu'ils étaient. Il en est de même à

[364] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre du capitaine commandant de la gendarmerie de Vaucluse, 24 janvier 1851.

[365] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Brouillon de lettre du préfet de Vaucluse au Ministre de l'Intérieur, 25 janvier 1851.

[366] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre du commissaire de police de Bonnieux au sous-préfet d'Apt, 27 janvier 1851.

Lacoste »[367]. La seule information qui tende à démontrer un certain « activisme » est celle concernant le chef des « Montagnards » de Bonnieux, Coulomme, qui, accompagné par trois de ses acolytes, s'est rendu à Lacoste dans la nuit du 26 janvier[368]. Dans le canton de Gordes, malgré la surveillance poussée du commissaire de police et des gardes champêtres[369] et forestiers qui sont chargés de recueillir, dans leurs tournées, des informations « concernant le gouvernement », le canton est « dans un état paisible, le bon esprit des habitants règne et ils ne parlent pas de politique »[370]. Les fonctionnaires locaux se chargent de surveiller les moindres mouvements de personnes suspectes et de saisir lors des petits rassemblements, le sujet de leurs conversations ainsi que les moindres signaux particuliers. Mais depuis que Germain dit Saint-Martin n'est plus à Gordes, « il n'y a plus aucune trace de démagogie dans le pays ». Néanmoins, l'autorité ne peut relever tous les mouvements des « Montagnards », et ce rapport doit être mis en relation avec le calme relativement présent de manière constante dans les campagnes du canton de Gordes depuis le départ et la révocation de Germain dit Saint-Martin qui a dirigé « la Montagne » à Gordes, jusqu'à son arrestation pour rébellion envers la gendarmerie. De même, les communes de Cadenet[371] et de Lumières sont parfaitement tranquilles[372]. Au midi de l'arrondissement, les indices sur une éventuelle insurrection sont plus saillants. Plusieurs groupes d'individus appartenant au « parti Montagnard » promenant aux alentours de Cucuron, puis passant la soirée dans les chambrées et les cafés du pays auraient déclarés : « Ah ! Nous sommes au bout ; Ah ! Tout à l'heure tout cela va finir ; Ah ! Nous sommes à la fin »[373]. De plus, à la Tour d'Aigues, « la non-arrivée des journaux » dans cette localité fait jaser les « rouges ». Pour certains « l'on se bat à Paris »,

[367] *Ibidem.*

[368] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre du commissaire de police de Bonnieux au sous-préfet d'Apt, 27 janvier 1851.

[369] Voir sur le sujet, Isabelle VERNHET, *Les gardes-champêtres en Vaucluse au XIXe siècle. L'exemple de l'arrondissement de Carpentras*, mémoire de maîtrise sous la direction de Natalie PETITEAU, Université d'Avignon, 1999, 127 p.

[370] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre du commissaire de police de Gordes au sous-préfet d'Apt, 27 janvier 1851.

[371] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre du commissaire de police de Cadenet au sous-préfet d'Apt, 28 janvier 1851.

[372] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre du commissaire de police de Bonnieux au sous-préfet d'Apt, 28 janvier 1851.

[373] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre du commissaire de police de Cucuron au sous-préfet d'Apt, 27 janvier 1851.

pour d'autres, « on a peut-être tué le Président de la République »[374]. L'absence d'information permet la naissance de rumeurs qui colportées, peuvent répandre un climat d'instabilité politique au niveau local[375].

Le jour même de l'insurrection supposée, l'arrondissement est parfaitement calme[376]. Le commissaire de Gordes émet toute son assurance et sa confiance dans les habitants du pays, « malgré les bruits qui circulent, d'une manifestation qui doit avoir lieu aujourd'hui, dans les principales villes de France, cela ne fait pas éprouver la moindre inquiétude à cette grande masse d'habitants paisible de ce pays »[377]. Le préfet lui-même ne manque pas de manifester sa satisfaction au sujet de la mise en échec du « projet socialiste » au Ministre de l'Intérieur, en expliquant « que la surveillance incessante a peut être fait reculer les Montagnards devant l'incertitude du succès »[378]. Néanmoins, la communication entre les autorités n'est pas jugée satisfaisante par le préfet. Dans l'arrondissement d'Orange, le sous-préfet ayant pris « le risque de complot très au sérieux » a prescrit ostensiblement des mesures coercitives « et cette imprudence de sa part a eu pour résultat de jeter l'alarme et l'inquiétude dans les esprits ». Ces mesures ont provoqué un grave incident dans la commune de Jonquières ; un coup de fusil a été tiré par un factionnaire de la garde nationale sur trois « Montagnards » de cette commune, car ils ont refusé de répondre au cri répété de « qui vive », du garde national. Un des « Montagnards » a été touché au bas ventre mais « sa blessure présente peu de gravité »[379]. Devant cette erreur manifeste d'un fonctionnaire, qui a transformé « un avis confidentiel » en « une circulaire aux maires avec invitation de le publier et afficher dans les communes », le préfet ne manque pas de dénoncer une attitude irresponsable et témoigne de la nécessité pour le pouvoir, d'agir dans le secret. Au final, l'agitation autour d'une prétendue insurrection, témoigne d'une peur des « rouges » présente

[374] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre du commissaire de police de la Tour d'Aigues au sous-préfet d'Apt, 28 janvier 1851.

[375] Voir François PLOUX, *De bouche à oreille, naissance et propagation des rumeurs dans la France du 19e siècle*, Paris, Aubier, 2003, 289 p.

[376] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 31 janvier 1851.

[377] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre du commissaire de police de Gordes au sous-préfet d'Apt, 28 janvier 1851.

[378] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Brouillon de lettre du préfet de Vaucluse au Ministre de l'Intérieur, 30 janvier 1851.

[379] *Ibidem.*

dans le discours du pouvoir ; mais l'autosatisfaction engendrée par ce type de comportement dénonce avant tout l'incohérence du discours des autorités avec les réalités locales.

L'omniprésence du discours des autorités sur un éventuel complot fait présenter, le moindre acte de la vie quotidienne comme une source de danger potentiel. L'observation des feux[380], et leur assimilation à des signaux d'insurrection ou des modes de communications clandestines en est un exemple. Depuis qu'un rapport de police transmis au préfet de Vaucluse fait état que « les socialistes adopteraient pour signaux d'insurrection générale, des feux placés, la nuit, auprès des télégraphes ou sur d'autres points culminants »[381], les autorités observent chaque feu avec attention. De plus, le Ministre de l'Intérieur communique ces informations dans une circulaire, qui ont « le mérite d'avertir les autorités »[382]. C'est le commissaire de police de Cavillon qui est à l'origine de cette suspicion. Dans une lettre du 18 février 1850, il rend compte au préfet que « les Montagnards ont adopté pour signal de nuit, un feu qui placé sur une hauteur correspond avec un autre »[383]. Il constate à nouveau ce fait le 1er mars « à minuit moins dix » où un feu est allumé sur le prolongement de la montagne de Gordes dans la direction de la tour de Sabran. Un autre feu qui correspond avec ce dernier est également allumé entre Robion et Maubec sur le versant nord du Luberon. A partir de ce constat, le commissaire de police de Cavaillon demande une surveillance renforcée de ces points culminants. Le sous-préfet demande au commissaire de police de Gordes d'organiser une enquête auprès des paysans des environs de la tour de Sabran, pour découvrir le but de ces feux. Les réponses des paysans « ne laissent pas de doute que ces feux ont été produits par le hasard attendu que c'est l'époque que l'on fait les guisots[384] »[385]. Pour ce fonctionnaire, il n'est donc pas étonnant d'apercevoir ce phénomène autour de ces lieux. De plus, il est conforté dans son idée le lendemain lorsqu'un nouveau feu est aperçu près d'Oppède, où la

[380] Sur le sujet des feux au XIXe siècle et leurs liens avec la protestation, voir en général, Jean-Claude CARON, *Les feux de la discorde : conflits et incendies dans la France du XIXe siècle*, Paris, Hachette Littératures, 2006, 355 p.

[381] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Note sur papier libre du préfet de Vaucluse, 24 février 1850.

[382] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Circulaire du Ministre de l'Intérieur, 23 février 1850.

[383] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre du commissaire de police de Cavaillon au préfet de Vaucluse, 2 mars 1851.

[384] Petit tas de bois secs que l'on recouvre de terre et que l'on fait bruler.

[385] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre du commissaire de police de Gordes au sous-préfet d'Apt, 10 mars 1850.

même réponse lui est donnée par les habitants de la localité[386]. Ainsi, le sous-préfet d'Apt ne manque pas de signaler au préfet de Vaucluse que malgré la surveillance la plus active, « aucun renseignement digne de remarque ne lui a été adressé au sujet du projet des socialistes de se servir des feux pour signaler une insurrection et que les feux en question n'avaient aucun rapport avec des causes politiques »[387]. Le nouveau commissaire de police de Gordes, suite à un rapport des gardes champêtres du canton de Gordes, voit dans des feux sur la montagne du Luberon près de Cucuron, « des signaux et des emblèmes »[388]. Le sous-préfet d'Apt tente de tempérer ses observations, ne voyant pas « de rapport à la politique » dans les feux sur la montagne du Luberon, qui de plus est à une « trop grande distance de Gordes pour bien les apprécier ». La peur des conspirations est omniprésente dans le discours des autorités. L'objectif de ces discours doit conduire à justifier les mesures de répression engagées, et provoquer un climat d'instabilité politique qui vise à discréditer l'action des « rouges », érigés en véritables conspirateurs par le pouvoir central et soumis à une surveillance draconienne.

3. L'espace public épié. Les fêtes locales, un objet de contrôle et de surveillance

La fête St-Elzéar organisée à Apt à l'automne des années 1850 et 1851 est l'archétype de la fête surveillée et jugée dangereuse par les autorités[389]. Dans un premier temps, la fête St-Elzéar a fait l'objet d'une pétition pour obtenir l'autorisation du maire afin de célébrer à nouveau cette fête dans la ville. Devant l'ampleur de cette pétition, le maire transmet auprès du sous-préfet son désir d'autoriser cette célébration. Mais le sous-préfet émet plusieurs réserves, « je regrette Monsieur le Maire de ne pouvoir exaucer vos désirs en tolérant la célébration de cette fête ». Plusieurs motifs s'y opposent :

> « D'abord la fête St-Elzéar était depuis longtemps tombée dans l'oubli. Ce n'est que l'année dernière qu'une certaine coterie voulait la faire revivre. Je dois constater à cette époque que la célébration de cette fête n'était qu'un prétexte à une manifestation politique bien caractérisée par les insignes séditieux

[386] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre du commissaire de police de Gordes au sous-préfet d'Apt, 11 mars 1850.

[387] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 18 mars 1850.

[388] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre du commissaire de police de Gordes au sous-préfet d'Apt, 28 janvier 1851.

[389] Sur le climat rébellionnaire des fêtes, voir Yves-Marie BERCE, *Fête et révolte : Des mentalités populaires du XVIe au XVIIIe siècle*, Paris, Hachette Littératures, 2006, 253 p.

qui accompagnaient le cercle où les prix étaient attachés. Le bal donné sur la voie publique n'était pas public comme cela devrait être et une société privilégiée en avait le monopole. Les illuminations qui étaient aux fenêtres des maisons aux abords du bal portaient un caractère séditieux bien connu dans ce pays. En un mot la célébration de cette fête était une provocation de la part d'un parti exalté au point que l'attention de Monsieur le Ministre de l'Intérieur dut attirée sur cet état de chose. Par toutes ces appréciations, Monsieur le Maire, considérant que la démarche faite par quelques individus pour célébrer la St-Elzéar fait présumer que cette célébration se ferait dans les mêmes conditions de l'année dernière ; Considérant qu'il est du devoir de l'autorité de prendre toutes les précautions nécessaires pour empêcher des manifestations politiques provocatrices et pouvant troubler l'ordre public »[390].

Le sous-préfet appuie sa décision par les arrêtés pris par le préfet de Vaucluse en date du 25 mai et 13 juillet 1850. Ainsi l'autorisation demandée par le maire ne peut être accordée et des « ordres sévères seront donnés pour que toute contravention à ces instructions soient réprimée conformément aux lois ». L'autorité s'érige donc en « trouble fête ». Malgré sa détermination à ne pas autoriser la fête, le sous-préfet constate que les membres du conseil municipal sont prêts à passer outre le besoin d'autorisation préalable. Le samedi 21 septembre, les commissaires de la fête portent chez le commissaire de police, « un immense placard imprimé annonçant la célébration de la fête pour le 29 et 30 septembre ». Ils déclarent au commissaire « qu'ils subiraient tranquillement les conséquences des procès-verbaux contre leur manque d'autorisation de la part du maire, mais que si l'on usait de la force ils résisteraient, et qu'alors on verrait »[391]. Après cette information, le sous-préfet est dans l'expectative. Il prend une journée « pour apprécier la tournure » que prennent les événements. Ainsi, il constate que cette affaire devient « grave et dangereuse, la population est en émoi, l'on attend dans une sorte de terreur ». Pour le sous-préfet, le parti démagogique, en action, s'occupe beaucoup. Dans la soirée du dimanche, le sous-préfet passant sur la promenade du cours, se fait interpeller par des cris accompagnés de persiflages provenant d'un groupe d'une vingtaine de personnes : « nous sommes les maitres et nous danserons toute la nuit » [392]. Les décisions de l'autorité nettement et ouvertement négligées par les « rouges », publiquement, démontrent toute la faiblesse de l'autorité préfectorale dans cet arrondissement.

[390] Arch. mun. Apt, 1I 16, Lettre du sous-préfet d'Apt au maire d'Apt, 31 août 1850.

[391] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 23 septembre 1850.

[392] *Ibidem.*

Les gendarmes ont l'ordre de veiller minutieusement à ce que les affiches ne soient pas apposées. La gendarmerie s'est déplacée dans les communes rurales afin de maintenir le « bon ordre à l'occasion de la fête patronale du pays ». Les gendarmes constatent la pose d'une affiche par Baptistin Richaud, boulanger à Apt, accompagné d'un inconnu, sur un mur de la commune de Viens. Cette affiche annonce le programme de la fête St-Elzéar à Apt pour le 29 et 30 septembre. Les affiches apposées sont confisquées par les gendarmes qui les déposent au greffe du tribunal correctionnel d'Apt comme pièces à conviction, à l'appui du procès-verbal déclaré à l'encontre du nommé Richaud, qui, « sans autorisation préalable s'était constitué afficheur public ; délit puni par l'article 290 du code pénal et par la loi du 16 février 1834 »[393]. De plus, des renseignements prouvent que les mêmes affiches ont été apposées à Forcalquier, ainsi que dans les Bouches-du-Rhône et partout autour d'Apt. Ce constat fait craindre au sous-préfet, « la venue de tous les frères et amis montagnards des pays voisins à Apt »[394]. En présence de cet état des choses, en tant que responsable du maintien du bon ordre et du respect de l'autorité et des arrêtés préfectoraux, le sous-préfet requiert l'appui d'une force imposante, la gendarmerie n'étant pas suffisante. Il demande l'envoi d'une compagnie sur laquelle il pourra compter « pour ne pas reculer devant les moyens extrêmes qu'il faudra peut-être prendre ». L'alarmisme du sous-préfet doit être nuancé. Le désir de réprimer est omniprésent ; voyant dans une fête patronale le symbole d'une manifestation tumultueuse, l'autorité se doit d'agir et de légitimer l'emploi d'une force disproportionnée face à la primauté de l'enjeu festif[395]. Le sous-préfet arguant que la persistance des « démagogues » justifie sa détermination à employer les moyens extrêmes pour réprimer toute tentative de désordre, a toutefois « jeté l'effroi parmi les hommes timides ». Plusieurs citoyens d'Apt sont venus s'adresser au sous-préfet pour trouver un moyen de conciliation. Ils expriment le désir que l'autorité municipale célèbre la fête du patron d'Apt, en lui enlevant tout caractère politique, par le concours de tous les habitants sans distinction d'opinion et des autorités religieuses. Le sous-préfet consent qu'à ces conditions, la fête pourrait se célébrer. Toutefois, il faut prévoir de « changer les commissaires responsables de l'organisation, en nommant des hommes d'ordre et des notables aux opinions modérées »[396].

[393] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Procès-verbal de la gendarmerie d'Apt, 22 septembre 1850.

[394] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 23 septembre 1850.

[395] Peter Mc Phee évoque la symbiose entre le folklore et la politique dans Peter MC PHEE, *Les Semailles de la République…* ouv. cité, p. 296.

[396] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 23 septembre 1850.

On constate la résignation des autorités supérieures qui sont dans l'obligation d'autoriser la tenue de cette fête. En effet, l'adjoint Grand, introduit dans les fonctions de maire[397] par le sous-préfet, se porte garant du bon déroulement de la fête. Il presse le sous-préfet de l'autoriser à réunir le conseil municipal afin de délibérer sur les mesures à prendre pour célébrer par une cérémonie officielle, la fête St-Elzéar[398]. Le sous-préfet ne manque pas de mentionner que cette délibération ne doit avoir rien de commun avec la fête projetée, « qui porte le caractère d'une provocation au désordre et d'une manifestation politique » et pour la célébration de laquelle l'autorité ne fera aucune concession. Enfin, « le respect de la loi ne devra jamais être infirmé ». Le sous-préfet se joint au conseil municipal pour éprouver toute la prudence nécessaire « dans l'intérêt du plaisir et de l'amusement à procurer aux habitants d'Apt »[399]. Le conseil municipal de la ville d'Apt par une réunion extraordinaire du 28 septembre, et en vertu de l'autorisation donnée par le sous-préfet, confirme « que la fête patronale de St-Elzéar sera célébrée aux frais de la ville dimanche six octobre prochain, et vote à cet effet, à prendre sur les fonds libres de 1850 la somme de quatre cents francs »[400]. De plus, pour prendre toutes les mesures nécessaires à la célébration de la fête, les membres du conseil municipal deviennent commissaires de l'organisation de la fête. Le préfet approuve le vote de 400 francs pour la célébration de la fête de St-Elzéar, déclarant de fait l'officialité de cette fête, mais désapprouve la partie concernant la nomination d'une commission particulière qui doit demeurer en permanence et remplacer l'action du maire. Il présume que la somme allouée à la fête pourrait être détournée vers un but illégal, si le maire ne surveille pas l'organisation de manière rigoureuse « ayant seul qualité pour surveiller et ordonner de pareilles dépenses »[401]. Cette commission n'a pas d'existence légale aux yeux des autorités supérieures, mais elles ne voient « aucun inconvénient dès l'instant qu'elle est en parfaite communion d'idée avec le maire »[402]. Le préfet se fait l'appui énergique du sous-préfet, en lui proposant sa venue lors de la fête St-Elzéar. Le sous-préfet reconnaissant tous ses ennuis, refuse toutefois cette visite sous prétexte que « ce serait donner aux démagogues trop d'importance et cela pourrait procurer au préfet une peine sans nécessité »[403]. Le sous-préfet

[397] *Cf. supra.*

[398] Arch. mun. Apt, 1I 16, Lettre du sous-préfet d'Apt au maire d'Apt, 27 septembre 1850.

[399] *Ibidem.*

[400] Arch. mun. Apt, 1I 16, Délibération du conseil municipal d'Apt, 28 septembre 1850.

[401] Arch. mun. Apt, 1I 16, Lettre du sous-préfet d'Apt au maire d'Apt, 3 octobre 1850.

[402] *Ibidem.*

[403] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 25 septembre 1850.

répond de tout et a même l'espoir que le déploiement des forces mises à disposition par le préfet ait intimidé les fauteurs de désordre. Néanmoins, le sous-préfet reconnait que les « Montagnards » ne se rebutent pas et qu'ils persistent dans leur projet. Les affiches ont été adressées aux communes et placardées « par les Montagnards affiliés avec un mystère impénétrable »[404]. Le sous-préfet a fait passer une circulaire aux maires des communes pour faire arracher ces affiches. Il a également pris un arrêté dans le but qu'il soit affiché dans toutes les communes. Pour tenir la ville sous bonne garde, des mesures ont été prises pour accueillir les soldats et les loger dans une salle de la mairie, qui peut facilement contenir 100 hommes. L'absence de Laurent Brémond et d'Elzéar Pin, qui veulent s'abstenir lors de cette fête, démontre toute la méfiance qui s'est installée à l'égard de l'autorité. Sachant pertinemment qu'ils risquent de se compromettre et satisfaire ainsi le désir de répression outrancier des autorités, les dirigeants républicains expriment toutes leurs réserves. Malgré la crainte pressentie autour de cette manifestation, « toute la population a pris part à la fête, la tranquillité la plus absolue n'a cessé de régner, pas le moindre chant s'est fait entendre »[405]. La mauvaise appréciation des autorités ne peut que confirmer la volonté sournoise du pouvoir d'interpréter chaque manifestation comme une démonstration dangereuse du parti Montagnard, confortant l'idée d'une répression aveugle s'exerçant sur les citoyens de l'arrondissement.

L'année suivante, le même processus s'engage entre le pouvoir municipal et l'autorité préfectorale. Le conseil municipal adresse au sous-préfet d'Apt, une pétition signée par 21 membres du conseil municipal tendant à obtenir l'autorisation de se réunir exceptionnellement pour entendre le rapport de la commission relative à l'organisation de la fête St-Elzéar[406]. La fête est fixée au 28 septembre 1851, et une division se manifeste entre le conseil municipal et le maire à propos de deux musiques. En effet, la commission nommée « s'est crue omnipotente et a élevé la prétention de tout diriger, mais Monsieur le maire a revendiqué et maintenu ses droits », ce qui a provoqué des discussions très vives et très irritantes. Le conseil municipal veut que la fanfare fasse en grande partie les honneurs de la fête alors que le maire entend réserver ce privilège à la musique de la ville. Cette scission n'a que « trop transpiré et produit en ville une certaine sensation ». De ce fait, le maire a demandé

[404] *Ibidem.*

[405] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 6 octobre 1850.

[406] Arch. dép. Vaucluse, 1M 889, Lettre du maire d'Apt au sous-préfet d'Apt, 22 septembre 1851.

au sous-préfet d'écrire au préfet pour mettre un terme à tous ces ennuis, en décidant que la fête n'aurait pas lieu. Le sous-préfet expose les raisons d'une telle décision :

> « Depuis quelques jours surtout la rivalité des deux musiques prend un caractère sérieux : la querelle s'envenime singulièrement, et c'est une guerre de partis : on se divise en deux camps. Le conseil municipal et les « rouges » veulent le triomphe de la fanfare alors que les modérés s'attachent de plus en plus à la musique de la ville. L'existence de la fanfare est donc l'unique cause de toute cette agitation. Monsieur Reybaud le répète à chaque instant, mais il ne veut point dissoudre cette société et prétend qu'une autorité supérieure à la sienne doit prendre une pareille mesure. Il est impossible de le dissuader à ce sujet. Monsieur Reybaud voudrait exercer les fonctions de maire sans se faire d'ennemis. Monsieur le Commissaire de police craint, comme Monsieur le maire, qu'il n'y ait du scandale et de graves désordres, si la fête a lieu. On redoute avec raison des conséquences d'une lutte établie entre deux musiques, dont l'une est adaptée par les « rouges » ; et l'autre, par le parti modéré. Et on pense aussi que le conseil municipal veut fatiguer la patience de Monsieur le maire, pour le forcer à donner sa démission. Par tous ces motifs, je serais d'avis que la fête n'ait pas lieu. Premièrement surtout par cette considération : c'est qu'une grande partie de la population, dans cette circonstance, entend moins glorifier St Elzéar, que rendre hommage à un ex-Représentant. Avant la République la fête de St Elzéar n'avait pas un grand éclat »[407].

Pour les autorités, la fête St-Elzéar est à priori une manifestation politique destinée à rendre hommage à Elzéar Pin, ex-représentant élu en avril 1848, qui a joué un rôle très important dans l'enracinement de la République dans l'arrondissement, et qui jouit d'une popularité considérable auprès des républicains locaux. L'attitude ferme des autorités va une fois de plus se relâcher, après que la maire d'Apt se soit porté garant de l'organisation de la fête[408]. Cependant, le préfet a pris un arrêté pour permettre au sous-préfet d'en faire usage si le besoin s'en fait ressentir[409]. L'agitation des « rouges » s'est amoindrie au fil des jours « quand ils ont compris que l'autorisation de se réunir pour discuter sur le programme de la fête ne leur serait pas accordée »[410]. En effet, pendant plusieurs jours, les membres du conseil municipal « ont lutté avec acharnement contre Monsieur Reybaud, s'efforçant de l'annihiler, de l'absorber, en voulant l'amener à donner sa démission ». Le sous-préfet rend compte de la situation en déclarant que les « rouges » du conseil municipal ont été très étonné de la

[407] Arch. dép. Vaucluse, 1M 889, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 22 septembre 1851.

[408] Arch. mun. Apt, 1I 16, Lettre du sous-préfet d'Apt au maire d'Apt, 24 septembre 1851.

[409] Arch. dép. Vaucluse, 1M 889, Brouillon de lettre du préfet de Vaucluse au sous-préfet d'Apt, 23 septembre 1851.

[410] Arch. dép. Vaucluse, 1M 889, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 22 septembre 1851.

résistance opérée par le maire car « ils avaient espéré le gouverner à 23 contre 1 »[411]. De plus, la fête se déroule sans incident dans le calme le plus parfait. De même, la fête votive de St-Martin-de-la-Brasque s'est passée « pendant les deux jours de sa durée, avec le plus grand calme et la plus grande tranquillité, pas un seul refrain, pas une seule chanson politique n'a été chantée, aucun emblème politique et de ralliement n'a été posté »[412]. A la Tour d'Aigues, la fête votive du 6 octobre 1851 s'est passée sans le moindre trouble et sans aucune manifestation politique, cependant « trois individus avaient un ruban rouge », que le commissaire de police a fait immédiatement disparaitre[413]. Les fêtes sont l'objet d'une attention particulière de la part des autorités, mais ils ne découvrent généralement aucun indice de désordre, contrairement à ce qu'ils craignent fréquemment.

Toutefois, à l'occasion de fêtes plus locales et mineures, les autorités constatent des signes de manifestations montagnardes. Une fête se déroule à un petit ermitage sur le territoire de Grambois, où se rendent un grand nombre de personnes « soit par dévotion, soit pour s'amuser ». Des gens de Pertuis passant par la Tour d'Aigues chantent « des chansons démagogiques et portent chacun un bouquet de thym qui selon eux est la plante des Montagnards parce qu'elle est cueillie sur la montagne »[414]. Le commissaire de la Tour d'Aigues ne manque pas de préciser « qu'il reste sur leur passage afin de les surveiller ». Ainsi sept jeunes gens de Pertuis, montés sur une charrette et entrant dans la commune de la Tour d'Aigues en chantant *la Marseillaise*, sont immédiatement arrêtés « au troisième vers » par le commissaire de police, qui leur arrache au passage leur emblème montagnard (le thym). Sur cette réprimande, les autres « Montagnards » ont suivi les recommandations du commissaire et leur retour s'est déroulé dans le plus grand calme, sans chant, ni emblème[415]. Ainsi le commissaire de police n'a pas cru devoir dresser un procès-verbal à l'encontre des sept jeunes gens de Pertuis. Les fêtes peuvent être l'occasion de constater la division des

[411] *Ibidem.*

[412] Arch. dép. Vaucluse, 1Z 33, Lettre du commissaire de police de la Tour d'Aigues au sous-préfet d'Apt, 23 septembre 1851.

[413] Arch. dép. Vaucluse, 1Z 33, Lettre du commissaire de police de la Tour d'Aigues au sous-préfet d'Apt, 6 octobre 1851.

[414] Arch. dép. Vaucluse, 1Z 33, Lettre du commissaire de police de la Tour d'Aigues au sous-préfet d'Apt, 13 mai 1851.

[415] Arch. dép. Vaucluse, 1Z 33, Lettre du commissaire de police de la Tour d'Aigues au sous-préfet d'Apt, 20 mai 1851.

communautés entre « blancs » et « rouges ». A Lacoste, le 30 décembre 1850, jour de foire, un bal doit être organisé sans la commune. Le maire a pris un arrêté pour régler les conditions des bals. Mais le « parti Montagnard qui est très exalté depuis quelques temps dans cette commune », méconnait les prescriptions de l'arrêté du maire, et organise un bal « au sein duquel quelques femmes et hommes sont exclus par les « Montagnards », qui les mettent à la porte en les injuriant, en les apostrophant de « blancs » etc.… »[416]. Les gendarmes et le maire sont disposés à faire exécuter l'arrêt du maire, lorsque ce dernier cède devant l'attitude provocatrice des « Montagnards » en retirant son arrêté. Le sous-préfet ne manque pas d'adresser un blâme au maire de Lacoste pour sa conduite « d'une faiblesse sans égale »[417].

Les fêtes officielles du 4 mai sont l'occasion pour l'autorité de surveiller les regroupements de « rouges ». Mais les autorités constatent qu'il « règne une grande tranquillité publique »[418] contrastant avec la méfiance ressentit par de nombreux fonctionnaires de police. Lors du 4 mai 1851, « la plus grande tranquillité a régné dans les communes de la vallée de la Durance, ainsi que dans les communes de la Bastidonne, Grambois et la Tour d'Aigues »[419]. Le commissaire de police de la Tour d'Aigues a demandé au garde champêtre des communes concernées d'être très attentif « à la moindre manifestation des démagogues ». Par exemple, à la Bastidonne, « une fête patronale d'une société s'est déroulé dans l'ordre, sans la moindre manifestation ». Néanmoins, le commissaire de police n'éprouve pas une confiance aveugle dans les fonctionnaires locaux. Le garde champêtre de Cabrières d'Aigues déclare que « tout s'est passé dans l'ordre » dans sa commune mais le commissaire de police ne manque pas d'observer « qu'il ne peut point se fier à lui à cause de ses opinions politiques »[420]. De plus le constat du sous-préfet d'Apt en date du 6 mai 1850 permet d'interpréter au plus près la signification véritable de l'anniversaire du 4 mai :

> « L'anniversaire du 4 mai a été célébré dans l'arrondissement conformément à votre arrêté. Je n'ai encore reçu aucun rapport qui me signale le moindre événement digne de votre attention. Les fonctionnaires seuls et les corps municipaux ont concouru à cette cérémonie, il y eu moins que de

[416] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Rapport de gendarmerie, 7 janvier 1851.

[417] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 15 janvier 1851.

[418] Arch. dép. Vaucluse, 1Z 33, Rapport du commissaire de police de la Tour d'Aigues, 4 mai 1851.

[419] Arch. dép. Vaucluse, 1Z 33, Rapport du commissaire de police de la Tour d'Aigues, 5 mai 1851.

[420] *Ibidem.*

l'enthousiasme, une froide indifférence de la part de tous les partis s'est faite remarquer d'une manière toute particulière »[421].

Le 4 mai, anniversaire de la proclamation de la République, n'occupe pas la place qu'occupe par exemple, la fête du 24 février, véritable occasion festive pour les « authentiques républicains ». En effet, les autorités manifestant leur intérêt pour le 4 mai, l'opposition « rouge » ne manque pas de se désintéresser totalement de cette manifestation. Cela peut être une explication partielle à l'atonie observée par les agents du pouvoir, qui n'est en réalité, que plus significative du désamour populaire pour cette « mauvaise » République installée par les burgraves de 1849.

L'étude du climat « républicain » conduit à constater le glissement des opinions républicaines des populations du pays d'Apt et du Luberon entre avril 1848 et mai 1849, qui se rallient majoritairement aux idées « démocrates-socialistes ». Nous avons observé le rôle important joué par Elzéar Pin au cours des « premiers mois de République », qui se traduit par un véritable plébiscite en sa faveur aux élections à la Constituante le 23 avril 1848, notamment dans le pays d'Apt. Mais la République est rapidement soumise à rude épreuve avec les journées de Juin, mettant en avant le coté répressif d'une République qui se voulait fraternelle. A partir de cet événement, une division commence à s'installer entre les républicains modérés et les républicains avancés qui se regroupent autour d'un mouvement politique hérité de la Révolution française, « la Montagne »[422]. Cet organe politique va travailler les masses populaires pour propager l'idée d'une « République démocratique et sociale ». Dans un premier temps, l'écho à cette propagande se manifeste fortement dans les bourgs de l'arrondissement que sont Apt, Cadenet et Pertuis. Mais lors des élections du 13 mai 1849, l'arrondissement d'Apt, contrairement au reste du Vaucluse, vote majoritairement pour la liste « rouge », avec le constat d'un début de conquête « rouge » des campagnes[423],

[421] Arch. dép. Vaucluse, 1M 879, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 6 mai 1850.

[422] « La Montagne », groupe politique des représentants avancés se tenant en haut de l'Assemblé nationale où siège notamment Robespierre, leader des Montagnards pendant la Première République. Les républicains aux idées progressistes se veulent les descendants des montagnards de la Première République, contrairement aux modérés qui ont pour référence 1789 et non 1793.

[423] Voir les nombreux exemples similaires dans Bernard VANDEPLAS [dir.], *Fidélité républicaine et monde rural, (1848-1851)*, Actes du colloque d'Aurillac, 27-28 août 1999, rassemblées par Jean-Eric Lung, Aurillac, Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts, « La Haute-Auvergne », tome 7, 2001.

qui avaient faiblement plébiscité Ledru-Rollin le 10 décembre 1848[424]. Cependant, au niveau national, le parti de l'ordre remporte le scrutin et l'apparition du « spectre rouge » va contraindre le pouvoir central a organisée une répression ciblée sur les zones où « la Montagne » s'est implantée. L'arrondissement d'Apt se retrouve au cœur de cette répression aveugle qui s'exerce en premier lieu sur les représentants du pouvoir municipal, les maires « rouges » vont être révoqués et remplacés arbitrairement par des partisans de l'ordre. De plus, érigé en véritable alarme, l'idée imaginaire d'un « complot socialiste » au niveau national permet aux autorités locales d'accroitre la répression sur les « rouges » ainsi que de la justifier à l'opinion publique. Les sociétés montagnardes accusées de se reconstituer secrètement vont subir une surveillance draconienne. Mais cette répression[425] inefficace de la part des agents du pouvoir central ne provoque que plus d'exaspération chez les masses populaires. En effet, la moindre fête ou manifestation est l'occasion pour les autorités de manifester leur réserve et parfois leur désaccord, exerçant un véritable travail arbitraire, d'où n'émane, au final, aucune manifestation tumultueuse ou politique des « Montagnards ». Néanmoins, des résistances sont visibles dans certains espaces. Afin de mettre au jour, les moyens d'action des militants de la République « démocratique et sociale », nous allons étudier ces espaces de résistance à travers l'arrondissement, d'où émanent des paroles, écrits ou symboles contestataires à la République « conservatrice ». L'étude attentive des structures, cercles ou sociétés, doit permettre la création d'une cartographie des réseaux « rouges » dans l'arrondissement. Nous tenterons de nuancer le terme de « sociétés secrètes », qui doit être examiné avec attention, à partir du constat de la production de rapports arbitraires et inexacts de la part des « autorités conservatrices » sur l'idée tronquée qu'évoque le « complot rouge ».

[424] *Cf. supra*, pp. 60-64.

[425] Voir particulièrement, John M. MERRIMAN, *The Agony of the Republic, The Repression of the Left in Revolutionary France, 1848-1851*, New Haven Conn., Yale University Press, 1978, 298 p.

Deuxième partie

Résistance(s). Espaces publics et oppositions à la « République conservatrice »

Dans un rapport en date du 23 septembre 1850, le sous-préfet exprime que la situation morale de l'arrondissement d'Apt n'est pas satisfaisante, « sur tous les points il y a résistance à l'autorité, insubordination ; les maires animés d'un bon esprit sont fatigués et à bout d'énergie. L'action de la loi est insuffisante, ceux qui sont chargés de l'appliquer manquent d'énergie »[426]. Il attribue cet état des choses à l'organisation montagnarde dont les relations sont établies dans toutes les communes. Comment identifier les « individus » ou les « espaces » d'une cause républicaine s'opposant à la « République conservatrice » ? La résistance[427] peut prendre des formes insoupçonnées lorsqu'elle joue sur les mots. Ainsi, pour certains républicains partisans de la « bonne République », s'opposer va de soi, en s'exposant publiquement à la répression des agents du gouvernement. La résistance joue aussi sur les symboles. En mai 1850, la gendarmerie d'Apt en inspectant les campagnes sur ordre du sous-préfet ne manque pas de repérer un bouquet de thym entouré par un ruban rouge sur la porte d'un café[428]. A l'intérieur, ils découvrent une galerie de portraits exposés dans le café représentant Ledru-Rollin, Armand Barbès et François-Vincent Raspail. Trois époques ont été distinguées depuis 1800 au cours desquelles les façons de dire « non » au pouvoir se sont transformées : le temps de l'insurrection (1800-1871), de l'institutionnalisation (1880-1939) et le temps de la spécialisation (depuis 1945)[429]. Le moteur de l'action serait le besoin de reconnaissance d'un groupe en quête consciente ou inconsciente d'une identité collective qui transcenderait les clivages sociaux, identité dans laquelle pourraient se reconnaître les républicains démocrates-socialistes œuvrant pour l'avènement d'une République « démocratique et sociale ». Charles Tilly s'est aussi intéressé à l'histoire de la contestation en France sur une période plus vaste, recouvrant quatre siècles. Il analyse les événements à travers le filtre conceptuel des « répertoires de l'action collective » qu'il définit de la manière suivante : « Toute population a un répertoire limité d'actions collectives, c'est-à-dire de moyens d'agir en commun sur la base d'intérêts partagés »[430]. Selon lui, vers les années 1850, aux formes d'expressions traditionnelles de la contestation (farandoles, chansons et cris

[426] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 23 septembre 1850.

[427] Voir François MARCOT et Didier MUSIEDLAK [dir.], *Les Résistances, miroirs des régimes d'oppression : Allemagne, Italie, France*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2006, 472 p.

[428] ADV 1Z 33, rapport du commissaire de police de pertuis au sous-préfet d'Apt, le 13 juillet 1850.

[429] Jérôme LAFARGUE, *La protestation collective*, Paris, Nathan Collection « 128 Sciences sociales », 1998, 127 p. et *Protestations paysannes dans les Landes. Les gemmeurs en leur temps (1830-1870)*, Paris, Éditions L'Harmattan, 2001, 216 p.

[430] Charles TILLY, *La France conteste de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986, p. 541.

« séditieux ») s'ajoutent progressivement les menaces et les agressions physiques des représentants de l'ordre. De même que repérer les aires d'influences des « Montagnards », doit permettre la mise en évidence des réseaux « contestataires » qui se créent entre la fin de l'année 1848 et l'année 1851. Alors que la répression devient implacable après 1849, l'opposition devient pour partie, clandestine. Les agents « Montagnards » ou démocrates-socialistes convaincus se groupent dans des sociétés, dans un premier temps légales puis sous le coup des dissolutions arbitraires des autorités, deviennent agissantes dans des locaux plus reculés dans les campagnes. Observer la création de ces sociétés à travers le territoire, permet de percevoir la propagation des idées « démocrates-socialistes » dans les campagnes. Toutefois, la résistance peut prendre la forme de rébellion, lorsque le « seuil d'exaspération » est atteint[431]. Les hommes et les femmes, ne tolérant plus cette répression car les espaces d'expression devenues trop exigus, exercent des violences envers les forces de l'ordre ; ainsi dans les cas extrêmes, seule la violence permet d'exprimer sa contestation. La place des délits quotidiens jouent un grand rôle dans le sentiment d'opposition car la répression n'est plus occasionnelle, mais permanente. Travail sémiotique donc, car il s'agit d'interroger le sens de ces manifestations, et politique parce qu'il regarde l'inscription de ce sens dans un espace social[432], l'engagement public des sujets concrets, avec leurs désirs exprimés sous forme diverses et variées, chants, paroles ou symboles porteurs de significations larges, manifestés dans des moments particuliers de la vie publique.

A. Occuper l'espace public. Vecteurs d'adhésions et d'identification locale à une autre République

L'individu qui conteste un régime émet dans l'espace public une opinion qui exerce une influence sur la communauté. Emettre à répétition des symboles s'opposant au pouvoir permet une visibilité qui dépasse le simple cadre de la protestation occasionnelle. S'opposer par l'adhésion à une autre idée politique de celle qu'émet le pouvoir en place, n'est-il pas un droit légitime dans une démocratie moderne ? De ce constat, la chanson peut être utilisée à

[431] Voir notamment l'épisode de l'été 1841, Jean Claude CARON, *L'été rouge. Chronique de la révolte populaire en France. (1841),* Paris, Aubier, 2002, 348 p.

[432] Voir Jürgen HABERMAS, *L'espace public*, Paris, Payot, 1996, 330 p.

des fins « politiques »[433]. Mais une chanson qui semble « politique » a-t-elle réellement des liens intrinsèques explicites, reconnus avec un évènement, un engagement particulier, que l'étude du processus de création pourrait expliciter ? Au contraire est-elle devenue politique à réception, le public s'emparant d'un objet à qui il octroie une valeur, une signification particulière ? Pour notre étude, l'évènement sert de vecteur principal à la chanson politique. Chanter peut-il être un acte de résistance[434] ? De certaines chansons peut émaner une violence que l'on retrouve dans le quotidien des individus sous forme de « violence verbale »[435]. Cela nous amène à nous poser la question de la violence verbale comme délit politique, délit politique vis-à-vis d'une autorité précise. Les paroles proférées par un individu dans l'espace public sont interceptées par les agents du pouvoir et dans certains cas retranscrites pour permettre une sanction. Peut-on observer des styles particuliers de « violence verbale » sous la Seconde République dans l'arrondissement d'Apt ? Les délits politiques que constituent ces paroles ne sont pas observés de la même manière par l'autorité selon l'émetteur. Arborer dans l'espace public sous la Seconde République un tissu ou un vêtement de couleur[436] rouge exprime un signe de ralliement fort qui symbolise pour l'autorité une audace, un affront qui s'inscrit dans une prise de conscience identitaire plus générale des individus. S'identifier à un idéal, à un espoir, à « une autre République » passe par différents vecteurs qui se doivent d'être étudiés pour observer les espaces d'oppositions « communs » ou « individuels ».

1. La « voix du peuple » : exprimer ses idées par la chanson populaire.

Etudier la chanson peut permettre d'analyser les processus de politisation, en utilisant les problématiques de l'histoire politique, mais aussi celles de l'histoire sociale et culturelle, afin « d'appréhender le politique dans l'entrelacs des pratiques et des représentations », selon la formule de Pierre Rosanvallon. Dans le cadre d'une étude locale, la rareté des sources n'est

[433] Voir Céline CECCHETTO et Michel PRAT [dir.], *La chanson politique en Europe*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 2008, 427 p.

[434] Voir Roger BONNIOT, *Pierre Dupont, Poète et Chansonnier du Peuple*, Paris, Librairie Nizet, 1991, 444 p.

[435] Natalie PETITEAU, « Violence verbale et délit politique. 1800-1830 », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n°36, 2008/1, pp. 75-90.

[436] Sur les notions de couleur et d'identité politique, voir Denise TURREL, Martin AURELL, Christine MANIGAND, Jérôme GREVY, Laurent HABLOT et Catalina GIRBEA [dir.], *Signes et couleurs des identités politiques du Moyen-âge à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, 540 p.

pas un inconvénient et on peut supposer qu'elles sont lacunaires. Les paroles de chansons parviennent au chercheur par le biais de feuilles volantes ainsi que par des rapports de police ou de justice rapportant les actes de surveillance du pouvoir central. Ces sources sont toutefois lacunaires, à cause des modes de diffusion de la chanson : l'oral joue encore un rôle déterminant dans la transmission des paroles pendant les courtes années de la Seconde République. Mais lacunaires aussi par la nature même de ces sources qui excluent de très nombreux textes, y compris imprimés, n'ayant été l'objet ni d'un dépôt légal, ni d'une surveillance particulière des représentants de l'Etat central. Il ne faut pas, également, sous-estimer le poids des langues régionales, qui dans de nombreux rapports, sont délibérément occultées au profit de la seule traduction francisée.

La chanson[437] aurait-elle le pouvoir, le devoir même, de porter au plus haut sa force performative, celle qui la fait « arme » et peut lui offrir un rôle à jouer sur la scène historique et politique ? Néanmoins, elle s'affirme comme le plus « populaire » des modes d'expression, non seulement à cause de son succès dans les couches les plus démunies, et les moins lettrées de la population, mais aussi, et surtout, parce qu'elle est la seule littérature qui revendique d'avoir aussi été écrite par des hommes du « peuple ». Les chants séditieux, blasphématoires, licencieux ou injurieux sont particulièrement efficaces pour enflammer le cœur des hommes et pour invoquer un espoir naissant. Dans la soirée du 14 mai 1849 à Apt, après le résultat connu du scrutin des élections législatives, qui donne « pour la section d'Apt les deux-tiers des voix à la liste avancée »[438], les électeurs « rouges », poussés par quelques meneurs, proclament leur victoire par une démonstration. A dix heures du soir, ils promènent au flambeau, un buste de la liberté[439] et le cortège peu fourni à l'origine, se grossit à mesure qu'ils circulent dans les rues de la ville et « des adhérents et des curieux entonnent des chansons ou cris patriotiques »[440]. Auguste Alaric, peigneur de chanvre, « connu pour l'exaltation de ses idées », chante successivement par deux reprises, sur les places Saint-

[437] Louis-Jean CALVET, *Chanson et société*, Paris, Payot, « Langages et Sociétés », 1981, 155 p.

[438] Arch. dép. Vaucluse, 2U 349, « Affaire Alaric », Rapport du procureur de la République, 6 juin 1849.

[439] Arch. dép. Vaucluse, 2U 349, Déposition d'Auguste Ripert, marchand drapier à Apt, 25 mai 1849.

[440] Arch. dép. Vaucluse, 2U 349, Rapport du procureur de la République, 6 juin 1849.

Pierre et Sainte-Croix, une chanson en vers et en patois provençal[441] en cinq couplets dont la traduction littérale est la suivante :

« Fasur d'ésprit, ramassurs de mounédo
Despié longtems préchez l'égalita
Quant finirez de canta de sourneto,
Alors crieren que dias la vérita
Sian ben sugar qué fis leis sangulottos
Deper dormier n'en mettez leis calsons
Voudrias enca nous tira de carrotos
Fournissen tout et paguen la façoun

Dins nouastei pra recuillen de fourragé
Et noustei muon mangeoun que d'esparcé
La flous d'oou bla seroo per vouasté usagé
Mangen de pen qué néi qué de rassé
Nouasteis habits soun fa qué de ratino,
Per fa lou drap nourrissen leis moutons,
Avez la rose et naoutré les espignos
Fournissen tout et paguen la façoun

Si l'estrangié attaque la frountièro
Lou sac aou dos nous faou estré soldar,
A mon oustaou y areu sur la pramièro
Aco es eyaou fouon tout abandonnar
Nouasteis esforts nous dounoun la victoiro,
Su lei journaou mettez que vouastei noums
Aven la forço et voatrei avez la gloiro
Fournissen tout et paguen la façoun

Sé l'ennemi attaquo la frontiero,
Nous appelez : courayé meis enfans.
Sé per malhur l'ennemi nous culbuto
Coum'un rempart nous mettez en avant
Se sian pu fouar ayantez leou lei plaços
Nouastéis ouvriers n'en sian à l'abandoun
Doubla l'impos per fairé soupo grasso
Fournissen tout et paguen la façoun

Sé quaouqué jour avian léspoir de veiré…
Vous prouvarian cé qués l'égalita ;
Ecrasarion voustrei trôné de veiré ;
A nouastrei pé vendrias vous prousterna.
En chaque endré l'y aurié une poutenço ;
Aou mai resten aou mai prenen l'aploun
Sarés ségurs qué malgré voustro scienço,
Fournirés tout, pugarés la façoun »[442].

« Faiseurs d'esprit, ramasseurs de monnaies
Depuis longtemps vous prêchez l'égalité
Quand finirez-vous de chanter des sornettes ?
Alors nous croirons que vous dites la vérité
Nous serons biens surs que vous faites les sans culottes
Par derrière vous en mettez les caleçons,
Vous voudriez encore nous tirer des carottes ?
Nous fournissons tout et payons la façon.

Dans nos près, nous récoltons du fourrage,
Et nos mulets ne mangent que du sain foin,
La fleur du blé sert pour votre usage,
Nous mangeons du pain qui n'est que du son.
Nos habits ne sont faits que de ratine ;
Pour faire le drap nous nourrissons les moutons,
Vous avez la rose et nous autres les épines !
Nous fournissons tout et payons la façon.

Si l'étranger attaque la frontière,
Le sac au dos il nous faut être soldats ;
A ma maison, il n'y a pas de pain,
C'est égal, il faut tout abandonner.
Nos efforts nous donnent la victoire,
Sur les journaux vous mettez vos seuls noms.
Nous avons la force et vous avez la gloire,
Nous fournissons tout et payons la façon.

Si l'ennemi attaque la frontière,
Vous nous appelez : courage-mes enfants !
Si par malheur l'ennemi nous culbute,
Comme un rempart vous nous mettez en avant.
Si nous sommes les plus forts, vous prenez bien vite les places,
Nous autres ouvriers, nous sommes à l'abandon.
Vous doublez l'impôt pour faire soupe-grasse !
Nous fournissons tout et payons la façon.

Si quelque jour nous avions l'espoir de voir…
Nous vous prouverions ce qu'est l'égalité.
Nous écraserions vos trônes de verre.
A nos pieds vous viendriez vous prosterner.
A chaque pas il y aurait une potence,
Plus nous restons, plus nous prenons d'aplomb,
Vous serez sûrs que malgré votre science,
Vous fournirez tout et paierez la façon. »

[441] Voir les exemples très intéressants de René MERLE, « Quelques remarques sur l'usage de la langue d'Oc dans la propagande démocrate-socialiste sous la Seconde République », dans *Lengas*, CNRS, Université Paul Valéry-Montpellier II, n°46, décembre 1999.

[442] Arch. dép. Vaucluse, 2U 349, « les couplets ont été dictés le lendemain de la manifestation par Alaric en présence du commissaire de police, signés par Alaric », Ordonnance de Prise de Corps, le 13 juin 1849. Chanson écrite en patois provençal sur un feuillet libre et signé Auguste Alaric, 17ème pièce de la procédure.

Le commissaire de police de la ville d'Apt, Jean-Baptiste Bertrand rapporte dès le lendemain 15 mai, les faits qu'il a observé la veille :

> « Dans la soirée d'hier de neuf à dix heures et demi du soir, une foule de cinq à six cents personnes circulait dans les murs de notre ville, portant sur un brancard le buste de la Liberté, les drapeaux tricolores surmontés d'aigrettes de thym accompagnaient ce buste ; éclairés par les torches, ces citoyens témoignaient ainsi leur joie par les chants du départ de la Marseillaise des Girondins, parce que le dépouillement du scrutin dans notre commune avait présenté la majorité de la liste montagnarde. Le tout, avec autorisation préalable. Le nommé Auguste Alaric, peigneur de chanvre, ex-frères des écoles chrétiennes, ex-secrétaire du projet de cercle du cabaret du cours, société de montagnards demeurant en cette ville, sur les places publiques a monté sur une chaise et a chanté une chanson patoise violente, anarchiste, subversive de l'ordre public, de nature à exaspérer la classe pauvre contre la propriété. Les couplets de cette chanson disaient que dans toutes les questions politiques, administratives le pauvre était sacrifié d'une manière ignoble aux intérêts du riche qui en retirait le plus grand profit. Par exemple, il disait dans ses rimes patoises : vient-il la guerre et la défaite vous nous imposez à la mitraille pour vous servir de rempart. Vient-il la guerre et la victoire votre seul nom figure pour la gloire vous vous emparez de toutes les places. En disant ces mots Alaric faisait des gestes accapareurs, se posait les mains en épaulettes, faisait des signes de menaces en secouant la main ouverte d'une façon oblique au niveau du menton. […] La pluie étant survenu la foule s'est dispersée, tout a été tranquille »[443].

Dans un premier temps, la manifestation a donné lieu à l'entonnement du *chant du départ* qui est « une des plus célèbres chansons patriotiques de la Révolution... composée pour commémorer les victoires françaises de l'an II. Pendant un certain temps, elle rivalisa en popularité avec *La Marseillaise.* Si le texte fait allusion à des événements récents comme le martyre des jeunes enfants Bara et Viala, les sentiments exprimés ont en général une portée plus universelle : l'amour de la patrie et la nécessité de défendre la liberté et la République. Méhul les a traités avec intelligence : la mélodie, facile à retenir, a un caractère vigoureux et, quand les paroles l'exigent, elle a souligné le contraste entre les rois ennemis de la République et les braves citoyens par un changement de mode. Le refrain est un remarquable appel aux armes »[444]. On peut penser que ce chant, « dont les mots respiraient le triomphe, comme ceux

[443] Arch. dép. Vaucluse, 2U 349, Procès-verbal du commissaire de police d'Apt, 15 mai 1849.

[444] Marc HONEGGER et Paul PREVOST [Dir.], *Dictionnaire des œuvres de l'art vocal,* tome A-F, Paris, Bordas, 1991, cité dans Jean-François DOMINE, « *Le chant du départ* de Marie-Joseph Chénier et Etienne Méhul », in *Annales historiques de la Révolution française,* numéro 329, juillet-septembre 2002, pp. 89-100.

de la Marseillaise respiraient la fureur »[445], est entonné par la totalité des participants dans un esprit de fête, pour célébrer la victoire électorale.

A l'inverse, les couplets de la chanson patoise, remettant en cause l'ordre social établi, constituent au vue de l'autorité, un délit de provocation puni par la loi du 17 mai 1819 et appellent à la haine des citoyens les uns contre les autres, puni par l'article 7 de la loi du 11 août 1848. Devant ces faits, le procureur de la République ouvre un dossier de procédure, en requérant des informations supplémentaires et un mandat de comparution envers le prévenu. La déposition de Gustave Rousset fournit un détail intéressant : « dans les deux derniers couplets, la chanson formulait l'espoir d'un changement et d'amélioration pour les classes pauvres. Elle fut couverte d'applaudissements par une partie de ceux qui entouraient le chanteur. Je compris que l'espoir de changement formulé dans ce couplet s'était traduit par des mots violents en voyant l'effet qu'ils avaient produit autour de moi »[446]. La chanson permet pour ce groupe (qui applaudit) de se constituer en affirmant une unanimité : autour de représentations sociales, mais aussi autour d'une manière d'être, le silence ou les applaudissements entérinent une division manifeste au sein de la foule. La chanson diffuse clairement une revendication politique dans laquelle peuvent se retrouver différents corps de métiers pour créer une sociabilité. Ainsi, l'ouvrier et le paysan occupent une place particulière dans les vers, dressant un portrait de la société, qui caricaturée, est capable de séduire un large public. Pour exemple, à la Tour d'Aigues, une vingtaine d'ouvriers « chantent la démagogie »[447] au cours d'un repas organisé par le sieur Sénéaux ou encore des ouvriers travaillant à la route départementale à Grambois, « se sont permis de chanter des chansons socialistes »[448]. La pratique de la chanson, surveillée parcimonieusement, est néanmoins un mode d'expression éminemment influent dans le quotidien des ruraux.

L'enfant peut être amené à s'exercer à la chanson politique. Déjà en 1848, l'enfant affiche en public l'intérêt qu'il porte à la chanson. En effet, Victor Hugo observe à Paris un enfant âgé de sept ans, lancer sa casquette après chaque refrain d'une chanson dans laquelle il

[445] Alphonse de LAMARTINE, *Histoire des Girondins*, Paris, Plon Frères, 1847, chapitre XIII, livre 56e, pp. 774-775

[446] Arch. dép. Vaucluse, 2U 349, Déposition de Gustave Rousset, 17 mai 1849.

[447] Arch. dép. Vaucluse, 1Z 33, Rapport du commissaire de police de la Tour d'Aigues, 7 avril 1851.

[448] Arch. dép. Vaucluse, 1Z 33, Rapport du commissaire de police de la Tour d'Aigues au sous-préfet d'Apt, 23 avril 1851.

est question de guillotine et de vengeance, de Louis-Philippe et de Guizot[449]. A Mirabeau, un enfant, aperçu sur la place publique par les gendarmes, chante « à haute et intelligible voix une chanson dont le refrain se termine par ces mots : « ran tan plan vive les Rouges et à bas les blancs »[450]. L'enfant âgé de onze ans se nomme Eugène, fils de Luc Bernard dit Pascal, cultivateur et de Baptistine Ravel. Les gendarmes l'interrogent pour savoir les raisons qui le poussent à chanter cette chanson et qui la lui fait chanter. Il indique « qu'on l'appelle dans deux sociétés, dont l'une est composée de 25 à 30 individus qui se qualifient de rouges et l'autre composée en grande partie de jeunes gens qui influencés par la première et que tous les soirs ils allaient apprendre par cœur cette chanson ». Ainsi les enfants sont amenés à participer « à l'exaltation des idées de la communauté » au sein des sociétés montagnardes, en liant « culture populaire et politique » par le biais de la chanson. Le contenu des chansons permet l'élaboration de modes de résistance, de ruses visant à contourner les pressions extérieures[451]. Ainsi cette chanson est chantée tous les soirs dans les deux sociétés mais l'enfant reconnait qu'il la chante « à toute heure du jour dans les rues »[452]. Louis Pardigon « l'exhorte beaucoup à chanter cette chanson » et déclare qu'il en est le principal auteur. Alors que la mère de l'enfant vient le chercher dans la maison commune, l'enfant qualifie les gendarmes « de brigand, de voleur et de coquin » et sa mère déclare « que si elle avait une faucille elle couperait la tête au gendarme, ainsi qu'a plusieurs autres infâmes ». Devant « un grand rassemblement », les gendarmes ne peuvent ni interpeller la mère, ni prendre acte de cette rébellion par un procès-verbal. La mère poursuit ces admonestations par le fait « qu'elle aussi chante cette chanson et que personne ne l'emprisonnerait attendu qu'elle ne craint pas les autorités, et aussitôt elle se met à chanter la chanson ». Pauline Roland décrivait ainsi le statut de la chanson pour le monde ouvrier en mars 1850 : « Puis chacun chantait à son tour, les hommes, les femmes et les petits enfants…la plupart des ouvriers font maintenant des chansons eux-mêmes et ils n'y perdent rien…la muse, fille des palais, descend dans l'atelier ; bientôt elle visitera les chaumières et elle fera rayonner le front des laboureurs. Encore un peu

[449] Victor HUGO, *Choses vues, 1847-1848*, Paris Gallimard, 1972, p. 296 cité dans Frédéric CHAUVAUD, « Gavroche et ses pairs : aspects de la violence politique du groupe enfantin en France au XIXe siècle », dans *Cultures & Conflits*, n° 18 (1995) p. 30.

[450] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Rapport du gendarme Amédée Maximin de la brigade de Mirabeau au sous-préfet d'Apt, 5 avril 1850.

[451] Voir les exemples cités dans Robert SERRE, *1851, dix mille drômois se révoltent. L'insurrection pour la République démocratique et sociale*. Crest, Editions Peuple Libre/ Notre Temps, 2004, pp. 96-99.

[452] *Ibidem.*

d'attente, encore un peu d'instruction et tous les hommes vivront de cette vie d'intelligence, la seule qui puisse aider à supporter les peines et les misères de l'autre »[453]. Nous constatons par notre exemple, que pour le cultivateur, la place de la chanson dans la vie de l'individu est tout autant importante, les campagnes de l'arrondissement d'Apt, étant peuplées en majorité de paysans[454]. A la suite de cette rébellion, le maire de la commune de Mirabeau promet à l'autorité supérieure de visiter les trois sociétés du village ainsi que les auberges avec un gendarme et des gardes champêtres où ils constatent « que tout est tranquille »[455]. A Cadenet, un rassemblement se forme sur la place du village après qu'une femme ait commencé à entonner *la Marseillaise*[456]. Les femmes ne sont pas étrangères à la politique et participent aux audaces repérées contre l'autorité, indiquant leur pratique quotidienne des symboles révolutionnaires[457].

L'exercice du chant peut donner lieu à de véritables manifestations communautaires, la chanson n'est alors plus le fait d'un individu mais de tout un groupe. Un rassemblement de cent personnes chante ou « vocifère une chanson de la Montagne »[458], sur la place publique dite du portail à Cadenet, le 9 mai 1850, jour de l'ascension. Le commissaire de police voit dans ce rassemblement, une menace flagrante, car « les instruments aratoires qu'ils portaient à leurs épaules, pouvaient dans leurs mains devenir des armes offensives ». Le commissaire ne disposant d'aucune force pour arrêter les auteurs de ce chant, craignant les insultes et la violence de leur réaction, se contente de repérer les individus qu'il reconnaît. Parmi les douze individus qu'il reconnaît, six sont artisans, deux sont conseillers municipaux, deux sont agriculteurs, deux sont au chômage. On constate la présence de personnels politiques, dépositaires de l'autorité dans la commune, participants à cette manifestation « qui provoque l'effroi des gens de l'ordre ». Le rassemblement, après être allé au devant de l'arbre de la Liberté, se divise, et certains se rendent au café dit du tambour d'Arcole, lieu où les

[453] Michèle RIOT-SARCEY, *La démocratie à l'épreuve des femmes-Trois figures critiques du pouvoir, 1830-1848*, Paris, Albin Michel, 365 p.

[454] Voir Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome I,* ouv. cité, p. 21

[455] Arch. dép. Vaucluse, 1Z 33, Rapport du maire de Mirabeau au sous-préfet d'Apt, 11 avril 1850.

[456] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Rapport du commissaire de police de Cadenet au sous-préfet, 28 janvier 1851.

[457] Voir toutefois Michel VOVELLE, « La Marseillaise : la guerre et la paix », dans Pierre NORA [dir.], *Les lieux de mémoire*, Tome 1. *La République*, Paris, Gallimard, coll. Quarto, 1997, p. 107-152.

[458] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Rapport du commissaire de police de Cadenet, 9 mai 1850.

Montagnards se rassemblent habituellement. L'autorité observe une crainte étonnante lors de ces manifestations d'où émane une certaine force grâce à l'union de tout un groupe.

Les locaux des sociétés montagnardes ou les auberges transmettent certaines paroles de chanson politique, qui arrivant aux oreilles des commissaires de police, ne passent pas inaperçues. Ainsi à la Tour d'Aigues, lors d'une tournée dans le village, le commissaire de police entend Denis Sauvecane chanter « une chanson politique scandaleuse dans laquelle il n'était question que de massacrer, guillotiner les Blancs et incendier leurs propriétés »[459] dans le local de la société dite de l'Espérance. Le prévenu avoue, « très fièrement et sans difficulté » avoir chanté la chanson, démontrant un rare aplomb devant l'autorité. A Gordes, quatre républicains exaltés, Jean Bourgues, Jean Martin, André Blanc et Mey ont chanté une chanson en patois intitulé « le massacre de la Saint-Barthélemy » dont le refrain est : « tas de brigands de protestants qui votent pour les Blancs »[460], dans l'auberge du sieur Brun. Devant l'attitude de l'aubergiste qui est lui-même « blanc », ils ironisent à chanter une chanson « d'Henry Cinq », mais l'aubergiste tempère en déclarant qu'il ne veut ni l'une ni l'autre. Les chansons amènent les individus à déclarer une haine perceptible envers les « blancs » mais qui ne se traduit pas, dans de nombreux cas, par la violence.

Les autorités s'opposent entre elles dans certaines circonstances pour permettre des manifestations jugées avant tout « patriotiques ». A Cadenet, le maire autorise le corps de musique communal à entonner divers chants patriotiques sur la place publique du Portail, le 23 août 1850[461]. *Le chant du départ* donne lieu à des cris de « vive la République et à de grands applaudissements ». Le commissaire de police de Cadenet accompagné de Barthelemy, garde champêtre, s'interpose devant le chef du corps de musique « pour lui rappeler la défense d'exécuter des chants, prévue par l'arrêté du préfet en date du 25 mai 1850 ». Le nommé Savournin, musicien, répond « avec insolence accompagné d'un geste de la main, que le maire le leur ont permis, et qu'ils en subiraient tous les conséquences, et au même instant ils jouent *la Marseillaise* ; ainsi tout le monde répond par les mêmes cris et les mêmes manifestations »[462]. Le maire défend « qu'il est l'autorité supérieure à Cadenet »

[459] Arch. dép. Vaucluse, 1Z 33, Rapport du commissaire de police de la Tour d'Aigues au sous-préfet d'Apt, 5 août 1850.

[460] Arch. dép. Vaucluse, 1Z 33, Rapport du commissaire de police de Gordes au sous-préfet d'Apt, 10 mai 1851.

[461] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Rapport du brigadier de gendarmerie Chabalet à Lourmarin, 28 août 1850.

[462] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Rapport du commissaire de police de Cadenet, 23 août 1850.

devant les réprimandes que lui fait le commissaire de police, ce dernier prétextant que le maire de Pertuis fait interdire ce type de manifestation dans sa commune. Le commissaire de police ajoute « que l'arrêté du préfet est précis et qu'il défend tout chants et manifestations séditieuses ». En réponse, le maire fait savoir « que personne pas même le président de la République lui empêcherait de faire exécuter ces chants ». Le maire, devant les observations faites par le commissaire termine par des menaces : « Prenez y garde, si vous touchez à un musicien. Moi et la musique nous représentons le pays, et vous êtes trop faible, vous n'avez pas quatre cent hommes de troupes pour vous obéir »[463]. Le lendemain, une véritable scène de violence éclate entre le maire et le commissaire de police. Le maire invitant le commissaire de police dans son bureau, « se précipite sur lui comme un enragé, rouge de colère, son visage contre celui du commissaire à le toucher, puis vocifère des cris de Vive la République accompagnés de jurement ». Le maire poursuit son intervention virulente : « Est-ce-que vous serez capable vous commissaire de police de nous empêcher de chanter la République, nous la chanterons malgré vous, si elle vous fait mal aux oreilles, nous en sommes bien fâchés, égorgez-la cette République, alors seulement nous la chanterons plus, rappelez-vous commissaire de police, que la République vous fait manger. Je procède contre vous pour excès de pouvoir ». Par la suite, le maire criant de toutes ses forces « Vive la République », une multitude se rassemble « devant la porte de la mairie et sur la place, au dessous des fenêtres ouvertes » démontrant l'isolement du commissaire dans la commune. Dans cette affaire, les chants ne sont pas l'objet d'une manifestation montagnarde, mais pour l'autorité, tout chant appelle inévitablement à un rassemblement jugé dangereux pour le maintien de l'ordre. L'attitude du maire révèle une certaine animosité envers les républicains, qui défendent un régime qui n'a plus de républicain que le nom. A partir de ce constat, la République évoque pour l'individu un régime idéal sans répression, qui amène de nombreux républicains modérés à devenir partisan de la Montagne. Ainsi à Cabrières d'Aigues, une centaine de personnes, hommes et femmes, ont chanté en présence de l'autorité et de l'instituteur de la commune, une chanson dont le refrain est « Carlistes, confessez vos crimes, et genoux à genoux, devant Barbès, confessez vos crimes »[464]. Un conseiller municipal tient ensuite ces propos : « si nous n'avons pas notre République aux élections, nous l'aurons à la pointe de la baïonnette ». La radicalisation de nombreux républicains semble être les

[463] *Ibidem.*

[464] Arch. dép. Vaucluse, 1Z 33, Rapport du commissaire de police de Pertuis au sous-préfet d'Apt, 13 juillet 1850.

conséquences de la répression, et montre un lien permanent entre répression et activisme « rouge ».

A Apt, l'autorité voit dans chaque usage du chant la manifestation « d'agents des sociétés secrètes ou du parti démagogique occupés à faire de la propagande, et à réunir dans les lieux publics la population qu'ils poussent à l'exaltation par des chants séditieux »[465]. Le sous-préfet d'Apt s'accorde à reconnaître « qu'il existe un vieil usage dans cet arrondissement, celui d'ouvrir les jours de fête et dans d'autres circonstances, des cafés chantants ». Ainsi des chanteurs étrangers viennent se faire entendre dans ces cafés pendant un temps « plus ou moins long ». Cet usage qui a pu n'être qu'un « but de récréation et de plaisir devient aujourd'hui dangereux pour le maintien de la tranquillité publique ». Les chanteurs font preuve de ruse, en effet, « les plus séduisants, les plus extravagants lorsqu'ils sont sous l'œil de l'autorité, ne font entendre aucun chant condamnable mais une fois hors de toute surveillance, ce qui arrive dans les communes rurales, ils recommencent leurs coupables manœuvres ». Le sous-préfet demande au préfet d'interdire aux chanteurs l'accès des lieux publics, par la promulgation d'un arrêté général, qui éloignerait le danger pour ce pays « si facile à exalter et à entrer dans la voie du désordre »[466]. L'autorité reconnaît que le chant est un excellent moyen de propagande, et à du mal à combattre ce phénomène dans les communes rurales, où l'espace public est moins surveillé par les agents du gouvernement. Néanmoins, à Grambois, « trois à quatre maçons qui chantent des chansons de République » cessent immédiatement de chanter à la vue des autorités[467] et à Joucas, Maurice Chateminois, serrurier à Saint-Saturnin, a chanté des chansons prohibées, à la suite d'un discours où les convives l'ont applaudi frénétiquement[468]. Une procédure auprès du procureur de la République a été ouverte à la suite de cette information. Chanter dans l'espace public à la vue de tous permet aux autorités de contrôler cette pratique, grâce aux bruits et mots qui circulent dans les communautés « par la clameur publique ».

Les chansons peuvent être découvertes par les autorités après des visites domiciliaires. La perquisition effectuée au domicile d'André Ailhaud[469], a permis la découverte d'une

[465] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Rapport du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 27 août 1850.

[466] *Ibidem.*

[467] Arch. dép. Vaucluse, 1Z 33, rapport du commissaire de police de la Tour d'Aigues, 7 avril 1851.

[468] Arch. dép. Vaucluse, 1Z 33, rapport du commissaire de police de Gordes, 14 juin 1851.

[469] *Cf. infra*.

chanson écrite sur papier libre, intitulée « La Monarchie ou Robespierre »[470]. Elle évoque la nécessité d'un réveil républicain, rappelant les actes du 28 juillet 1830, « jour où le peuple s'est éveillé ». Les journées de Décembre, après que la répression se soit abattue sur les insurgés, offrent à l'historien une quantité de chansons découvertes soit sur les insurgés arrêtés, soit à leur domicile. Dans le dossier de Germain dit Saint-Martin, une chanson écrite certainement pour l'insurrection, appelle le peuple à prendre les armes[471] : « France debout et que chacun des tes enfants/ La main sur son épée en sursaut se réveille/ et réponde à leur cris par l'hymne de *la Marseillaise/* oui, que dans tous les rangs le cri représente/ soit guerre à nos tyrans Clémence et liberté/ Debout représentants ! Montagnards sociétaires/ Soutenez les martyrs car vous êtes leurs pères » « Debout jeunes guerriers, soyez républicains/ Maintenez vos droits de citoyens ». La fonction de la chanson semble double, elle vise d'une part à atténuer par le paroxysme prophétique un présent dur à vivre, en invitant au combat social avec des explications sur le droit de citoyen, en rappelant le gouvernement tyrannique, et d'autre part l'avenir perdu « si le peuple perd son indépendance », le peuple aura tout perdu. La chanson se caractérise par des images très similaires de l'énonciateur et du destinataire, doublement présents : les proches (« les martyrs » voués au sacrifice et à la mort), aux mêmes convictions (les représentants montagnards), à qui on intime violemment la prise d'armes avec des impératifs forts (« l'indépendance du peuple ») pour assurer un contact efficace. L'ennemi quant à lui est omniprésent (« le roi » ou « le tyran ») et doit avoir peur de la masse (« en entendant les cliquetis de fer »).

Le récit révolutionnaire véhiculé par ces chansons doit l'essentiel de sa popularité et de sa prégnance à son éternel retour sur la même image : la justice triomphera de l'injustice. Les paroles expriment les représentations dont elles sont porteuses, et qui font des interprètes, des acteurs conscients, engagés dans l'espace public, donnant un sens individuel (imaginaire singulier) aux messages symboliques inscrits dans la culture et la mémoire de certaines pratiques collectives (imaginaires pluriel) sédimentées sur des liens sociaux complexes. Les contradictions entre des aspirations au bonheur pour tous et la présence récurrente des contenus sémantiques concrets autour de la guerre, du combat et de la mort, consistent à combler par l'émotion les vides persistants dans l'expérience individuelle. Le destin tragique

[470] Arch. dép. Vaucluse, 2U 351, « Affaire André Ailhaud et consorts. Délits politiques », Chanson sur papier libre « La Monarchie ou Robespierre ». En très mauvais état, le papier est déchiré à de multiples endroits.

[471] Arch. dép. Vaucluse, 1M 782, « Dossier Germain dit Saint Martin », Chanson écrite sur papier libre.

qui porte la perte de la vie pour rendre possible le triomphe du peuple ou de la révolution devient une valeur positive. Le sacrifice nécessaire pour la construction d'un monde meilleur, d'une autre vie, comporte un évident relent religieux qui donne à la révolution un indéniable sens transcendant[472].

2. « Violence verbale et délit politique »[473]

Les cris séditieux ne se réduisent pas à un jaillissement de mots envers des adversaires, hommes ou institutions. Ils s'inscrivent toujours dans un contexte qui leur donne sens et vie. Il faut mentionner l'importance de multiples facteurs, comme par exemple la langue, le cadre juridique[474] ou le cadre politique et social. Ainsi le contexte dans lequel ces paroles sont proférées participe-t-il très largement au sens qu'on lui prête. Lorsque les paroles proférées font effectivement lieu de contrôle par les autorités, c'est parce que l'auteur, la cible et les tiers partagent au moins partiellement un langage, un système de références et de valeurs[475]. Porter attention aux « lieux » de pouvoir visés par ces paroles séditieuses, c'est également examiner pour l'auteur, sa visibilité au sein même de l'espace public. L'oral joue, au XIXème siècle, un rôle majeur dans la circulation des opinions, avec une implication encore plus prononcée dans le monde rural, où nombreuses sont les personnes encore illettrées et analphabètes. Même avec la pratique du suffrage universel sous la Seconde République, l'individu est amené à exprimer son opinion et à mesure que le régime se durcit, la voix du peuple est sanctionnée, bâillonnée par les autorités locales. Ainsi pour le Vaucluse, douze affaires sont instruites pour « cris séditieux » ou « délit politique » par la Cour d'assises de Carpentras pour la période 1848-1851. C'est ainsi que les mots hostiles au régime sont

[472] Voir Jesùs Cuenca DE LA ROSA, « Le combat politique en chanson : esthétique de la régénération par la mort » dans Céline CECCHETTO et Michel PRAT [dir.], *La chanson politique en Europe*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 2008, pp. 58-67.

[473] Nous reprenons là le titre de l'article de Natalie PETITEAU, « Violence verbale et délit politique. 1800-1830 », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n°36, 2008/1, pp. 75-90.

[474] Voir Denis SZABO, « Les délits politiques et leurs modes de répression législative » dans Jean-Louis BEAUDOIN, Jacques FORTIN et Denis SZABO, *Terrorisme et justice. Entre la liberté et l'ordre : le crime politique*, Montréal, Les Editions du Jour, 1970, pp. 15-74.

[475] Voir Thomas BOUCHET, Matthew LEGGETT, Jean VIGREUX, Geneviève VERDO [dir.], *L'insulte (en) politique. Europe et Amérique latine du XIXe siècle à nos jours*, Dijon, Editions universitaires de Dijon, 2005, 291 p.

pour une part d'entre eux, parvenus jusqu'à l'historien, délimitant un espace de la violence verbale. Nous mentionnerons d'autre part, les nombreux mots « délictueux » présents dans les rapports des maires ou des commissaires de police. Comparant les mots et les espaces de la violence verbale à travers le département, nous essaierons de percevoir la spécificité de l'arrondissement d'Apt, pour, au vue des archives consultables et conservées, examiner la teneur même des paroles licencieuses et leurs portées dans l'espace public.

L'installation de la République en Vaucluse ne laisse pas indifférents ses habitants et l'étude de la violence verbale fait apparaître une « opposition formelle », qui jusqu'à aujourd'hui, a été peu développée[476]. La victoire des républicains aux élections d'avril 1848 mécontente « les blancs » qui manifestent leur désapprobation envers le régime républicain. L'ordre républicain est contesté à Monteux, où Gens Berthier, cultivateur, est accusé d'avoir, le 25 septembre 1848, proféré publiquement des « cris séditieux » en criant : « Vive Henri V, merde pour la République, ni bleu, ni rouge, vive le blanc »[477]. Mais également après avoir acheté un drapeau dans un magasin de la ville, le prévenu a traîné le drapeau national, signe public de l'autorité du gouvernement. Devant ce comportement, le commissaire de police a tenté de s'interposer mais il a essuyé des insultes, tout comme le maire de Monteux : « j'emmerde le maire, je pisse au cul du commissaire de police, je le méprise comme Républicain ». Les injures ici se couplent contre le régime en place et contre les représentants locaux de l'autorité. A Entraigues, Baptiste Arnaud, cultivateur, est accusé d'avoir le 29 avril 1849, dans le café du sieur Gasquet, proféré publiquement les cris de « à bas la République, nous ne la voulons plus, vive Henri Cinq »[478]. Ces paroles se placent dans le contexte de la campagne électorale, en vue des élections législatives du 13 mai 1849. Ces cris témoignent de la difficulté à voir la République triompher dans l'opinion des anciens légitimistes, qui occupaient le devant de la scène avant 1848 en Vaucluse. Dans les anciennes terres du Comtat, les manifestations hostiles à la République, démontrent la persistance de l'opinion

[476] Le champ « du culturel et du politique » étant assez récent, les études de Philippe Vigier et de Jonathan Skinner n'abordent, pour le Vaucluse, que succinctement les aspects des « cris séditieux » dans leurs études respectives. Néanmoins voir notamment, Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome II*, ouv. cité, p. 297.

[477] Arch. dép. Vaucluse, 2U 344, « Affaire Gens Berthier. Cris séditieux et outrages envers le Maire et le commissaire de police de Monteux », Acte d'accusation du 21 octobre 1848.

[478] Arch. dép. Vaucluse, 2U 349, « Affaire Baptiste Arnaud. Cris séditieux », Réquisitoire du 12 juin 1849.

légitimiste, ancrée depuis la Révolution, et soulignent bien la volonté des « blancs », ne songeant « qu'à la restauration de la monarchie et à la destruction de la République »[479].

La répression des mots et des paroles prononcées dans les lieux publics, change à mesure que le régime change de nature. Ainsi après l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte en décembre 1848, l'action de Léon Faucher, ministre de l'Intérieur amène à réprimer les éléments républicains avancés qui constituent désormais une menace pour le pouvoir. A Courthézon, Jean-Esprit Fabre est accusé d'avoir le 20 février 1849, porté dans des lieux et réunions publics, des signes ou symboles de ralliement non autorisés par la loi, ainsi que d'avoir proféré à plusieurs reprises soit dans les rues, soit dans des cafés, les cris ou chants : « Vive la Montagne, vivent les Montagnards, les Montagnards ne périront pas »[480]. Mais ce dernier n'est pas seul à être accusé ; avec lui deux autres prévenus sont accusés. André Gautier est accusé d'avoir résisté avec violences au commissaire de police et François Hyacinthe Onde est accusé d'avoir défendu ce dernier en frappant le commissaire de police de Courthézon en lui disant « vous êtes un gueux, lâchez cet homme, vous valez moins que lui ». Cette scène est révélatrice de la façon dont se mêlent violence physique et violence verbale. Quels rôles jouent les inimitiés personnelles ou les conflits intracommunautaires dans ce type d'accusation ? Il faudrait poursuivre l'enquête après ce constat. Toutefois, il est important de noter la solidarité qui se manifeste entre les Montagnards, qui devant la répression exercée par les représentants de l'autorité, n'hésitent pas à soutenir leur camarade.

La période pré-électorale du printemps 1849 est propice aux expressions politiques en tout genre et aux manifestations en faveur de la Montagne. André Ailhaud, garde général des eaux et forêts du canton de Pertuis, lève son verre devant 800 personnes, à l'occasion d'un banquet démocratique organisé à Manosque : « A l'abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme ! »[481]. Dès le lendemain, André Ailhaud est révoqué de ses fonctions, en réponse

[479] Voir Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome II*, ouv. cité, p. 255 et notamment p. 202, où le Vaucluse fait cas d'exception dans la Région alpine, car « rares sont ceux qui, comme les ultra-légitimistes de Vaucluse, proclament ouvertement leur hostilité au régime républicain ».

[480] Arch. dép. Vaucluse, 2U 349, « Affaire Jean-Esprit Fabre, André Gautier, François Hyacinthe Onde. Délit politique à Courthézon », Acte d'accusation du 26 avril 1849.

[481] Arch. nat. BB18 1469, Rapport du procureur général d'Aix, 23 mars 1849, cité dans Christian MAUREL, « Ailhaud de Volx et la diffusion des idées républicaines dans le pays de Pertuis en 1848-1849 », *in 1851, une insurrection pour la République. Actes des journées d'étude de 1999 à La Tour d'Aigues et de 2001 à Sainte-*

aux demandes du préfet de Vaucluse, pour menées démagogiques et propos séditieux[482]. Le 27 avril 1849, André Ailhaud se présente à Saint-Martin-de-la-Brasque, petite localité du canton de Pertuis où il commence par « pérorer sur des questions politiques sur la place publique, en présence d'un assez grand nombre de personnes »[483] pour ensuite aller dans une société « qui existe depuis cinquante ans »[484]. Au milieu de la foule, Ailhaud déclare que « d'après l'article 62 de la Constitution, le Président de la République avait droit à un traitement de six cent mille francs, que cependant il en recevait aujourd'hui douze cent mille, et qu'il y avait violation de la Constitution »[485]. Il ajoute « que si les représentants que nous allons nommer voulaient nous ravir la République, s'ils voulaient détruire le vote universel et nous priver de nos droits de citoyens, le peuple devait se soulever en masse et prendre les armes »[486]. Remarquons que, ce faisant, André Ailhaud s'en tient à la lettre même de la Constitution du 4 novembre 1848, qui confie au peuple la garde du régime.

Les propos, qu'André Ailhaud tient à la Tour d'Aigues le 10 mai 1849 « juste avant les élections », apparaissent encore plus radicaux. Animant « une réunion de la Société dite des Amis du Peuple, maison Albin, dont la porte était ouverte à tout venant et en présence d'une foule considérable qui débordait jusqu'en dehors de la porte » [487], André Ailhaud « monté sur une table » déclare « avec chaleur »[488] et « véhémence » : « Citoyens, respectons

---

Tulle, Association 1851 pour la mémoire des Résistances républicaines, Les Mées, 2002, p. 79. L'article de Christian Maurel mentionne les propos d'André Ailhaud mais ils sont utilisés de manière uniquement descriptives pour évoquer la propagation des idées républicaines, sans évoquer d'interprétations, ni de commentaires sur les délits politiques que constituent ces propos.

[482] Voir *La Voix du Peuple* des 31 mars et 11 avril 1849 cité dans Christian MAUREL, « Ailhaud de Volx et la diffusion des idées républicaines dans le pays de Pertuis en 1848-1849 », art. cité, p. 79.

[483] Arch. dép. Vaucluse, 2U 351, « Affaire André Ailhaud et consorts. Délits politiques », Déposition de Louis Roman, tailleur d'habits à Saint-Martin-de-la-Brasque, 12 mai 1849.

[484] Arch. dép. Vaucluse, 2U 351, Déposition d'Antoine Sédaillan, cultivateur de Saint-Martin-de-la-Brasque, 18 mai 1849.

[485] Arch. dép. Vaucluse, 2U 351, Déposition de Louis Roman, tailleur d'habits à Saint-Martin-de-la-Brasque, 12 mai 1849.

[486] Arch. dép. Vaucluse, 2U 351, Déposition de Daniel Roman, cultivateur, demeurant à Saint-Martin-de-la-Brasque, 12 mai 1849. Il rapporte les mêmes propos que Louis Roman, avec moins de précision.

[487] Arch. dép. Vaucluse, 2U 351, Déposition de François Pau, maquignon, demeurant à la Tour d'Aigues, 8 juin 1849.

[488] Arch. dép. Vaucluse, 2U 351, Déposition de Michel Laugier, cultivateur, demeurant à la Tour d'Aigues, 8 juin 1849.

les riches et leurs propriétés, mais il ne faut pas que les pauvres travaillent ; et en se refusant à travailler, ils seront tout aussi riches que les bourgeois. Si ces derniers ont de l'argent pour acheter du pain, vous irez chez eux et partagerez avec eux, ainsi vous deviendrez leurs égaux ». Après ces paroles, le commissaire de police a une altercation avec André Ailhaud. Ce dernier demande au commissaire de sortir de la salle car sa présence est « contraire à la loi », mais le commissaire réplique qu'il a « des ordres pour assister à cette séance »[489]. Devant l'attitude du commissaire, Ailhaud clôt la séance en manifestant son mécontentement : « Si j'étais membre de la Société, je vous prendrais par le bras et vous mettrais à la porte ». Les propagandistes républicains n'hésitent pas à soulever les classes populaires contre la bourgeoisie. La violence verbale, ainsi repérée par les autorités, est de l'ordre d'un registre subversif, dangereux, aux yeux du pouvoir. Cette répression puise sa source dans l'action du Ministre de l'Intérieur Léon Faucher ; en effet, « le zèle des préfets et sous-préfets permet d'imposer un commissaire prêt à verbaliser dans toutes les réunions électorales, et d'interdire ces réunions le dimanche durant la célébration de l'office »[490], avec comme perspective, de préparer efficacement pour le parti de l'Ordre, les élections de mai 1849.

D'autres dépositions permettent d'interpréter au plus près le sens des mots pour le récepteur : « Je ne compris pas grand-chose à tout ce qu'il disait. Je saisis seulement ce que voici : Il ne faut pas que les pauvres travaillent pour les riches. Méfiez-vous de la bourgeoisie »[491]. Ainsi les mots ne sont pas reçus de la même manière par chacun des membres présents dans la salle. La compréhension même des propos remet en cause leur réception. Mais le rapport d'instruction du juge du tribunal civil d'Apt ne retient pas les mêmes mots déclarés au cours des nombreuses dépositions, et interprète à sa façon le discours d'Ailhaud : « Quand les pauvres demandent du travail et n'en obtiennent pas, ils doivent aller dans la maison des riches, s'asseoir à leur table et partager avec eux. Les Blancs ne méritent pas de porter le titre de citoyen. Ils en sont indignes. Méfiez-vous de la bourgeoisie, les

[489] Arch. dép. Vaucluse, 2U 351, Déposition d'Auguste Troussier, bourrelier, demeurant à la Tour d'Aigues, 9 juin 1849.

[490] Michel PAPAUD, « La répression durant le ministère de Léon Faucher (janvier-mai 1849) » dans Philippe VIGIER [dir.], *Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIXème siècle. Actes du colloque de Paris et Nanterre, 8-10 décembre 1983,* Paris, Éditions Créaphis, 1987, p. 100.

[491] Arch. dép. Vaucluse, 2U 351, Déposition de Louis Ravoux, cultivateur demeurant à la Tour d'Aigues, 6 juin 1849.

bourgeois de nos jours représentent la noblesse d'autrefois. Les ouvriers doivent cesser de travailler pour les fabricants qui s'enrichissent de la sueur des ouvriers »[492]. Manifester son hostilité envers la classe dirigeante attire contre soi la violence de la répression. Les ordres émanant des autorités supérieures démontrent la volonté sournoise des tenants du pouvoir à faire condamner les leaders du parti Montagnard. Prétextant que ces propagandistes appellent à la révolte des pauvres contre les riches[493], le pouvoir tente, par les moyens répressifs, de faire taire l'opposition aux tenants de la « République bourgeoise ».

André Ailhaud n'est pas seul à prononcer des propos virulents envers les « possédants », il est accompagné d'Etienne Joseph Charles Girard, et ce dernier harangue aussi la foule : « Braves citoyens, soutenons les Montagnards, car si les Montagnards ne réussissent pas dans les élections, les riches nous mèneront à la baguette. Les Montagnards veulent mettre en pratique l'égalité. Avec eux la commune prospérera et tout ira bien. Si par malheur la bourgeoisie réussit et la noblesse reprend ses droits, nous serons menés comme nous étions autrefois. Avec les Montagnards, l'enseignement sera gratuit pour toutes les classes ; le taux de l'argent sera réduit au deux et demi pour cent ; les capitalistes seront obligés d'y descendre tandis qu'aujourd'hui l'intérêt, y compris les frais de courtage ou d'hypothèque s'élèvent à près de dix pour cent. Les puissances avaient promis de ne pas intervenir les uns chez les autres. Le Président de la République a manqué à sa parole, en faisant une intervention à Rome et en commençant une guerre pour verser le sang des Français. Braves citoyens, criez Vive Ledru-Rollin »[494]. Tout ceci affleure dans le contexte d'une exaspération des ouvriers et à la violence sociale que vivent les « petits », se traduisant par la misère des classes les plus pauvres, vient se joindre une violence verbale qui la dénonce énergiquement.

---

[492] Arch. dép. Vaucluse, 2U 351, Ordonnance de renvoi du tribunal de première instance de l'arrondissement d'Apt, 3 septembre 1849.

[493] Philippe Vigier mentionne un cahier appartenant au cordonnier Panisset de la Tour d'Aigues, dont les discours qu'il contient sont très intéressants : « Ne faisons qu'une seule famille. Voyez nos voisins les Pertuisiens…, les pauvres sont ceux qui gouvernent la ville ; et à Manosque, les pauvres sont mille contre trois cents : quand ils vont voter, vous les voyez tous là pour se défendre. Et vous autres, vous avez peur. Mais les riches n'ont pas peur, qui ne cherchent qu'à vous tromper… Les riches ont toujours été les ennemis des pauvres… » dans Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome II*, ouv. cité, p. 201. Cette pièce a disparu du dossier judicaire, *Cf. infra*.

[494] Arch. dép. Vaucluse, 2U 351, Déposition de François Pau, maquignon, demeurant à la Tour d'Aigues, 8 juin 1849.

L'espace public est alors occupé par les idéologies « d'un socialisme rural dressant le peuple contre les notables »[495] qui irritent les autorités. Une fois de plus les mots retenus par le procureur de la République sont tout autre que ceux mentionnés dans les dépositions : « La bourgeoisie veut remplacer l'ancienne noblesse ; méfiez-vous des bourgeois ; laissez les de côté, garantissez-vous de leur influence. Ils ne sont pas citoyens, je leur refuse le titre. La bourgeoisie en remplaçant la noblesse, traitera les pauvres comme ils traitaient les anciens nobles qui en retournant de la chasse ne craignaient pas de faire égorger un de leurs vassaux pour réchauffer leurs pieds dans ses entrailles fumantes. Ne travaillez pas pour les riches. Ils vous disent qu'avec leur argent ils feront venir des ouvriers du dehors. Vous irez vous asseoir à leur table et partagez avec eux. Les ouvriers doivent cesser de travailler pour les fabricants. Ceux-ci en employant sept ou huit ouvriers à raison d'un franc cinquante ou deux par jour, gagnent environ quinze francs sur leur travail. Cela ne doit pas être. Le gouvernement fournira à tous les ouvriers le travail et des outils gratuitement, il fournira aux cultivateurs des engrais pour leur terre. Chacun travaillera pour soi ; voilà ce que nous voulons »[496]. Dans les cas présentés ci-dessus[497], chaque prévenu a été acquitté par la Cour d'assises de Carpentras. Mais l'affaire dite d'André Ailhaud voit, suite au réquisitoire prononcé par le procureur général le 24 septembre 1849, la condamnation, par arrêt du 21 novembre, d'André Ailhaud à une peine de trois mois de prison et vingt cinq francs d'amende et de son compagnon Girard à une peine d'un mois de prison.

L'ordonnance évoque également des propos qu'aurait tenus André Ailhaud, le 17 mai à Pertuis dans le café National, « devant un grand nombre de personnes », il aurait déclaré : « Les Blancs ont réussi dans les élections par l'influence jésuitique et sacerdotale, mais il ne faut pas fléchir. Quand vous passez à côté d'eux, s'ils sont humbles, passez ou laissez passer ; s'ils vous regardent, fixez aussi vos regards sur eux et s'ils continuent à vous regarder, frappez »[498]. Le dossier conservé aux archives départementales étant incomplet[499],

[495] VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome II*, ouv. cité, p. 202.

[496] Arch. dép. Vaucluse, 2U 351, Ordonnance de renvoi du tribunal de première instance de l'arrondissement d'Apt, 3 septembre 1849.

[497] *Cf. supra*, les cris séditieux « légitimistes » proférés à Avignon, Entraigues et Monteux.

[498] Arch. dép. Vaucluse, 2U 351, Ordonnance de renvoi du tribunal de première instance de l'arrondissement d'Apt, 3 septembre 1849.

[499] Grâce à l'inventaire de l'instruction encore présent au sein du dossier, nous constatons la disparition de nombreux feuillets et pièces de la procédure judiciaire.

aucune pièce de la procédure ne mentionne cet évènement, ainsi ni les rapports de police, ni les dépositions de témoins ne permettent de constater la véracité de ces propos. En effet, l'ordonnance rapporte « les témoins déclarent que le mot « frappez » indiquait par les gestes énergiques qui l'accompagnaient l'emploi des armes, et que peu d'instants après, une bande d'agitateurs mettant en pratique ces conseils, se porta sur le café Angelvin en chantant des couplets provocateurs dont le refrain était « les bons républicains, le poignard à la main »[500]. Nouveaux propos, nouveaux délits, pour les autorités ce fait constitue le délit d'avoir, par l'un des moyens énoncés en l'article 1er de la loi du 17 mai 1819, cherché à troubler la paix publique en excitant le mépris ou la haine des citoyens les uns contre les autres, délit prévu et puni par les articles 4 et 5 du décret du 11 août 1848[501]. Suite à sa condamnation, André Ailhaud se pourvoit en cassation mais il est débouté et condamné à payer une amende de 150 francs au Trésor public[502].

La procédure diffère selon la nature même de la violence verbale, les autorités recourant à une dépolitisation dans de nombreux cas (le sujet est « alcoolisé ») et minorent ainsi la portée de cette violence verbale. Pour les représentants du pouvoir, porter atteinte à la République n'est pas condamnable de la même manière que les propos tenus par Ailhaud qui visent, selon les autorités, toute une classe de la société. Ainsi, le procureur général de Nîmes peut écrire au Garde des Sceaux : « Les bonnes dispositions du jury de Vaucluse se confirment ; une nouvelle condamnation vient d'être prononcée à l'audience du 22 de ce mois contre deux des chefs les plus dangereux du parti radical de l'arrondissement d'Apt. Le sieur Ailhaud, ex garde général des Forêts, révoqué des ses fonctions et le sieur Girard, l'un des clubistes les plus ardents de la ville de Pertuis »[503]. Ainsi, les autorités judiciaires visent avant tout à condamner les « rouges » représentant une menace beaucoup plus importante que les « blancs », pour la conquête du pouvoir.

[500] Extrait du refrain de *La Farigoule*, entendu également en juillet 1851 à Villars (canton d'Apt), « Bon républicain arraparas (tu voleras) et rararas (tu décapiteras) » *in* Arch. dép. Vaucluse, 1M 774, Déposition de Marius Bernard de St-Pour, propriétaire, 3 janvier 1852.

[501] Arch. dép. Vaucluse, 2U 351, Réquisitoire du procureur-général de la Cour d'Appel de Nîmes

[502] Arch. dép. Vaucluse, 2U 351, Extrait des Minutes de la Cour de Cassation, le 7 janvier 1850.

[503] Arch. nat. BB 18 1474B, cité dans Christian MAUREL, « Ailhaud de Volx et la diffusion des idées républicaines dans le pays de Pertuis en 1848-1849 », art. cité, p. 88.

La victoire des « blancs » aux élections législatives du 13 mai 1849 fait naître du côté des légitimistes, un sentiment d'espoir, celui de voir rétablir la monarchie. André Prat, cuisinier boulanger, 18 ans, profère le 28 mai à Avignon, sur la place publique dite de l'Oule au devant d'un café, à haute voix ces mots : « La République je l'ai au cul ! Vive Henri Cinq ! »[504]. La jeunesse de l'auteur de ces paroles interpelle, ayant 18 ans, il n'a connu que le régime de la Monarchie de Juillet, pour lui la République n'évoque aucune mémoire, bien au contraire, ses propos permettent de constater la persistance, au sein des classes populaires, d'une vision nécessairement personnelle de la pratique du pouvoir[505]. Au Thor, le 10 juin, un groupe de trois individus, Eugène Grangier, Hippolyte Tamisier et Malachie Trevey sont accusés d'avoir parcourus les places et promenade de la commune en criant : « Vive Henry V. Vive le drapeau blanc, vive Henry V, nous l'avons, nous le tenons, nous ne voulons qu'en Henry V pour roi » ainsi que d'avoir chanté des couplets contenant ce vers « Le drapeau d'Henri V flottera sur la France »[506]. Mais la démonstration ne s'est pas arrêtée à cette simple manifestation de soutien, elle s'est poursuivie par des outrages envers le commissaire de police du Thor, qui se sont caractérisés par des huées et par des paroles injurieuses : « grosse salope, si vous ne faites pas sortir Grangier, il arrivera de grands désordres ». Les dépositions de témoins rapportent une tout autre affaire. En effet, Marie Porte, faisant partie de la foule de jeunes gens qui forment un corps de musique au Thor, dont font partis les trois accusés, déclare :

> « Revenant de la campagne Jouffret où nous venions de fêter par une collation, l'admission du fils Jouffret dans notre corps de musique, nous prîmes des fleurs blanches et rouges pour les attacher à nos boutonnières et nos chapeaux. Nous prîmes également des sarments et pendant la route que nous avons faite ensemble pour arriver au devant de la demeure de Seigle au quartier Saint Roch, quelques uns jouaient la Marseillaise pendant que les autres faisaient la chaîne entre eux, puis nous sautions tous ensemble en faisant la farandole […] Nous crions Vive Napoléon mais je n'ai entendu ni cri, ni chanson en l'honneur d'Henry V et je n'ai point vu de mouchoirs blancs. »[507].

---

[504] Arch. dép. Vaucluse, 2U 349, « Affaire André Prat. Cris séditieux », Réquisitoire du 25 juin 1849.

[505] Voir la conclusion de Natalie PETITEAU, « Violence verbale et délit politique. 1800-1830 », art. cité, p. 90

[506] Arch. dép. Vaucluse, 2U 351, « Affaire Eugène Grangier, Hippolyte Tamisier et Malachie Trevey. Cris séditieux et outrages envers le commissaire de police du Thor », Rapport du procureur de la République, 30 juin 1849.

[507] Arch. dép. Vaucluse, 2U 351, Déposition de Marie Porte, âgée de 23 ans, sans profession, demeurant au Thor, 18 juin 1849.

Les habitants du Thor interrogés confirment cette version des faits, Jean Bigoir entend « le dimanche dix juin, sur les huit heures du soir, une foule de jeunes gens faisant un très grand bruit et criant à pleine voix, Vive Napoléon, Vive Laborde[508], qui se culbutaient entre eux comme des gens complètement ivres au point de se renverser[509] ». Après que les jeunes gens soient arrivés au café Fellon, « Eugène Grangier continue à crier « Vive Napoléon », quand survient le commissaire de police qui l'arrête sans rencontrer aucune résistance. Cinq à six minutes après, toujours sur la place de la Mairie, il s'élève au sujet de cette arrestation, une discussion entre le nommé Victor Petit et le Maire du Thor qui soutient qu'il est défendu de crier « Vive Napoléon », qu'à la suite de cette discussion, une autre discussion assez vive se déroule entre le Maire du Thor et Trevey, et que le Maire ayant voulu l'arrêter, celui-ci s'échappe sans que l'on ait entendu d'injures »[510]. Les interrogatoires des trois prévenus permettent de constater une discordance au sein des déclarations. Tandis qu'Hyppolite Tamisier et Malachie Trevey affirment qu'Eugène Grangier a uniquement crié « Vive Napoléon, le Président de la République, après avoir frappé avec son sarment sur une table du café » [511], Eugène Grangier s'accorde à dire que « chemin faisant pour aller chez Jouffret et dans la campagne, le groupe de jeunes gens « sans être entendu de personnes, a crié Vive Henri V, puis a chanté *la Marseillaise* et *le chant des Girondins* et qu'une fois arrivé chez Jouffret, a attaché un mouchoir blanc au bout d'un bâton »[512]. Il est difficile d'interpréter le sens de cette affaire, mais il est intéressant de noter que pendant l'arrestation d'Eugène Grangier, le fils du maire, âgé de quatorze ans à quinze ans, aurait traité Hyppolite Tamisier, « de gueux, de coquin » puis lui dit que « le lendemain, il le tuerait, tout en le frappant à plusieurs reprises de coups de baguette »[513]. Faut-il y voir une querelle au sein des jeunes du village ? L'affaire est-elle un prétexte pour régler un différent antérieur entre ces jeunes gens ? Toutefois une déposition permet d'établir une hypothèse plus probable, en effet le sieur

[508] Arch. dép. Vaucluse, 2U 351, Déposition de Jean Bigoir, cultivateur demeurant au Thor, 18 juin 1849

[509] Arch. dép. Vaucluse, 2U 351, Déposition de Charles Hyppolite Mourier, aspirant au notariat, demeurant au Thor, 18 juin 1849. Il rapporte les mêmes cris que Jean Bigoir.

[510] Arch. dép. Vaucluse, 2U 351, Déposition de Joseph Jacques Bruno Antoine Paul Mourier, sans profession, 18 juin 1849.

[511] Voir les interrogatoires d'Hyppolite Tamisier et de Malachie Trevey, Arch. dép. Vaucluse, 2U 351.

[512] Arch. dép. Vaucluse, 2U 351, Interrogatoire d'Eugène Grangier, âgé de 18 ans ½, cultivateur, né au Thor et y demeurant, 13 juin 1849.

[513] Arch. dép. Vaucluse, 2U 351, Déposition de Marguerite Houty épouse Petit, sans profession, 18 juin 1849 et Déposition de Louis Boniface, cultivateur demeurant au Thor, 18 juin 1849.

Grangier a entendu les cris de « Vive Henri V, vire ou vive Napoléon ! »[514]. La présence du mot « vire » parait être plus compréhensible dans ce type de déclaration, puisque déclarer « vive Henri V » puis « vive Napoléon » a un sens clairement contradictoire, qui n'apparait pas cohérent au vue du contexte politique.

Il faut mentionner « le particularisme politique » que constitue l'élection des hommes du parti de l'Ordre dans le Vaucluse. Les cris de « Vive Laborde » démontrent un soutien au député légitimiste, élu le 13 mai 1849, membre de la liste du « Comité central de conciliation ». En Vaucluse, le parti de l'Ordre se constitue autour des légitimistes mais compte très peu de bonapartistes. Lors de l'élection présidentielle, Léo de Laborde a soutenu publiquement le choix de Louis-Napoléon Bonaparte. Donc il faut mettre en relation les cris de « Vive Napoléon, Vive Laborde » ou de « Vive Henri V », avec le contexte spécifique du département de Vaucluse, qui voit la persistance d'un vote « blanc » qui n'est pas censé explicitement appuyer le président Louis-Napoléon Bonaparte, mais qui peut traduire le désir de voir revenir sur le trône, le prétendant de la branche légitimiste Henri V. Ainsi, de ce constat, peuvent naître de nombreuses ambigüités. Il faudrait poursuivre le sondage d'archives pour interpréter au mieux le sens de cette affaire dans la commune du Thor. Au final, les accusés sont acquittés par la Cour d'assises de Carpentras, le 22 novembre 1849[515].

A l'inverse, certains propos sont sans ambigüité. A Gordes, le 3 août 1849, un groupe de jeunes gens âgés de 14 à 17 ans, avec à sa tête le fils ainé du maire « rouge » révoqué, Germain dit Saint-Martin, se manifeste devant la fenêtre du juge de paix, pour crier jusqu'à dix heures du soir les cris de « Vive Ledru-Rollin ! Vive Barbès ! A bas Louis-Napoléon ! A bas le président de la République ! A bas les blancs ! A bas les aristocrates ! »[516]. Les propos proférés démontrent la permanence, au sein de l'espace public du village, de querelles politiques touchant le « groupe des jeunes ». Le président de la République est également visé par des cris à Lauris, où le nommé Marescot a déclaré lors d'un banquet que, « dans quinze jours, le Président de la République sera décapité et ses Ministres seront chassés »[517]. Les cris séditieux ne sont pas l'œuvre uniquement d'anonymes, et se déclarent parfois en provenance

[514] Arch. dép. Vaucluse, 2U 351, Déposition du sieur Grangier, cultivateur au Thor, 4 juillet 1849.

[515] Arch. dép. Vaucluse, 2U 351, Décision du jury de la Cour d'assises de Carpentras, 22 novembre 1849.

[516] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Rapport du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 9 août 1849.

[517] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Rapport de la brigade de gendarmerie de Lourmarin au sous-préfet d'Apt, 1er avril 1850.

des autorités locales. A Buoux, le maire, l'adjoint et « presque tout le conseil municipal, à l'issue d'un repas démagogique qui s'est déroulé à l'hôtel de ville », se sont mis à la tête d'une farandole, où le drapeau national a été insulté par les cris séditieux souvent répétés de « Vive la République rouge ! Vive Ledru-Rollin ! »[518]. Les partisans de l'Ordre dénonçant cet acte répréhensible sont surpris de voir qu'aucun des fonctionnaires n'a été suspendu et qu'aucune enquête n'a été diligentée dans la commune pour « provoquer la découverte de la vérité ». Les inscriptions peuvent être le témoignage d'une volonté de manifester ses idées politiques ; aux Beaumettes, sur la porte d'un aubergiste, réputé pour être « un des plus exaltés socialistes rouges du pays », est écrit « Vive Barbès, signé Boussot »[519]. A l'interrogation portée par le commissaire de police de Gordes à la femme de Boussot, sur l'origine de cette inscription, elle a supposé « que c'était l'œuvre de son petit ». Faut-il y voir, une politisation précoce de l'enfant de ce « rouge » ou une volonté dissimulée de la femme de l'aubergiste, qui viserait à protéger son mari d'éventuelles poursuites judiciaires ? Toutefois, la perception de l'inscription témoigne d'une volonté des autorités de réprimer les actes de soutien avec la même vigueur répressive que pour les actes de violence verbale exercées envers le pouvoir. Dans l'espace public, soutenir une personne politique ou déclarer vouloir l'abattre apparait comme étant synonyme.

Durant l'année 1851, le climat politique du département paraît très pesant. A Avignon, « blancs » et « rouges » en sont venus aux armes lors d'une rixe, dans la nuit du 26 au 27 avril 1851[520]. A Orange, Auguste Lassia, serrurier, est accusé d'avoir, à diverses reprises, le 11 mai, proféré les cris séditieux de : « Vive la République démocratique et sociale » et à un autre moment de la soirée : « Vive le Roi, à bas la République ; mort aux Républicains ». Cette accusation paraît à première vue assez étrange. Mais l'origine de ces deux propos antagonistes, est en réalité, à mettre en relation avec des inimitiés personnelles. Dans la soirée du 11 mai, Auguste Lassia se rend au café Cornilliac où il rencontre des républicains qu'il connaît. « Ne l'invitant pas à boire à leur table », il leur fait observer un « vous n'êtes que des

[518] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Lettre de Marius Blanc, Jean Deyme et Laurent Chabaud au préfet de Vaucluse, 26 décembre 1849.

[519] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Rapport de la brigade de gendarmerie de Lumières au sous-préfet d'Apt, 2 avril 1850.

[520] Voir le dossier d'instruction de l'affaire, Arch. dép. Vaucluse, 2U 365.

républicains de me… »[521]. Après s'être joint à ses compagnons, et à la suite d'une discussion, pour prouver qu'il « est aussi républicain qu'eux »[522], Auguste Lassia s'écrie « Vive la République démocratique et sociale ». Miaille étonné par ces paroles, lui rétorque « si tes amis de l'ordre connaissaient ta conduite, ils te mettraient à la porte de leur cercle ». Lassia lui répond alors : « Je me f… bien des amis de l'ordre, je suis plus républicain que vous autres. Les républicains ne sont pas le diable ». Par la suite, sortant ensemble du café, et alors que « Lassia continuait ses fanfaronnades »[523], une rixe éclate, après que « Blanc ait porté atteinte à la vanité d'Auguste Lassia en lui disant : tu n'es pas le diable, Auric t'a fait caponner »[524]. Après l'intervention d'un gendarme, ce dernier ramène Auguste Lassia à son domicile. Mais « à peine arrivé chez lui », « étant furieux », il crie de toutes ces forces à sa fenêtre : « A bas la République, Vive le Roi, mort aux républicains ». Ainsi, la violence verbale se lie au quotidien des individus, mêlant espace privé et espace public dans l'affrontement politique. En approfondissant l'enquête, on repère que dans certains cas, le constat d'un conflit intracommunautaire conduit à minorer la politisation de tels propos. A l'inverse de ce constat, à Gordes, deux individus se sont querellés à la suite d'un toast que l'un a porté « à la République ». L'autre lui répondant « je l'emmerde ta République », ils sont sortis pour se battre mais cinq minutes plus tard ils sont rentrés dans l'auberge « bras dessus, bras dessous sans s'être battu »[525]. La violence n'est pas une pratique omniprésente dans le quotidien des individus où les querelles politiques voient la naissance de règlements plus courtois pour normaliser les différents[526].

L'arrondissement d'Apt est touché à un degré moindre par ces rixes ou accrochages constatés dans le reste du département entre « blancs » et « rouges » car il est largement soumis au « parti des Montagnards ». En effet, l'arrondissement d'Apt apparaît « comme un véritable îlot rouge » au sein d'un département divisé entre « partisans de l'Ordre » et « Montagnards ». On peut néanmoins mentionner un accrochage, ayant eu lieu à Pertuis, où à la suite de la publication d'une proclamation du président de la République faite par le

[521] Arch. dép. Vaucluse, 2U 365, « Affaire Auguste Lassia. Coups et blessures volontaires et cris séditieux », Déposition de Jean-Baptiste Blanc, cordonnier à Orange, 13 mai 1851.

[522] Arch. dép. Vaucluse, 2U 365, Rapport du procureur de la République, 18 juin 1851.

[523] *Ibidem.*

[524] *Ibid.*

[525] Arch. dép. Vaucluse, 1Z 33, Rapport du commissaire de police de Gordes au sous-préfet d'Apt, 10 mai 1851.

[526] Voir Norbert ELIAS, *La civilisation des mœurs*, Paris, Presses Pocket, 1976 (1ère édition, 1939), 342 p.

fourrier de ville, Alexis Breuyne, cultivateur, « faisant allusion au président de la République », s'est écrié « A bas le porc, à bas les blancs ! ». En réponse, Pierre Sibon a riposté par un « à bas les rouges » puis une querelle s'est déclenchée sur laquelle un dossier judiciaire a été ouvert par le procureur de la République[527]. Aucune manifestation royaliste ou de partisans de l'Ordre spontanée ne se déroule dans les villages de l'arrondissement, et à l'inverse, la violence verbale tient sa source, dans l'expressionisme des « rouges ». A Saint-Martin-de-Castillon, au hameau du Boisset, « des individus exaltés des campagnes environnantes » font des farandoles en proférant des cris séditieux tels que « Vive Ledru-Rollin, Vive la Montagne, Vive *la Farigoule*, blasphémant contre le Président de la République, le gouvernement et le prêtre du hameau »[528]. Ces cris, proférés à l'occasion de la fête annuelle de la proclamation officielle de la République fixée au 4 mai, témoignent d'une vitalité montagnarde singulière, qui est contrôlée jusque dans les plus petits hameaux de l'arrondissement. Le 18 octobre 1851, Paul Victor Hébert est prévenu d'avoir crié, sur une place à Pertuis « Vive la République démocratique et sociale, il faut que la Sociale arrive, elle viendra bientôt, rien ne m'empêchera de crier vive la Sociale. A bas les blancs »[529]. La diffusion des idées des « démocrates-socialistes » progressent tout au long de la Seconde République et inquiètent les représentants du pouvoir. Les mots que stigmatise le régime indiquent combien l'espace du politique voit la progression des idéologies, qui permettent de constater une évolution des processus de politisation au sein des communautés rurales.

D'autre part, les placards offrent à l'historien la possibilité de saisir les mots de la violence verbale. Un grand placard affiché au printemps 1851 à Apt, surmonté par une guillotine et « placardé grâce à de la mie de pain mâchée »[530] déclare : « Vive la guillotine, prêtres, religieux et légitimistes, préparez vous. L'heure va sonner. Vive Barbès, Ledru-Rollin, Digne et Mule. Vive Robespierre. Vive la Rouge. Mort aux tyrans. Mort aux préfets, aux employés. Démocrates, armez-vous pour exterminer, c'est le moment »[531]. Dans cette

[527] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Rapport du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 20 juin 1849. Les archives judiciaires du Tribunal civil d'Apt étant perdues pour la période 1841-1853, nous ne pouvons pas dans de nombreux cas poursuivre nos investigations. Seul les dossiers transmis à la Cour d'assises siégeant à Carpentras, nous ont permis de « voir au plus près » les affaires de « cris séditieux » ou de « délit politique ».

[528] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Rapport du brigadier de gendarmerie Colivet au sous-préfet d'Apt, 7 mai 1850.

[529] Arch. dép. Vaucluse, 2U 366, Réquisitoire du procureur de la République à Carpentras, 21 novembre 1851.

[530] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Procès-verbal du commissaire de police d'Apt, 10 mai 1851.

[531] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Rapport du sous-préfet d'Apt, 10 mai 1851.

âpre protestation contre des groupes sociaux distincts surgissent des mots qui sont des réminiscences révolutionnaires indéniables puisque l'on appelle à une levée en masse. On appelle à l'insurrection en prenant pour référence, les chefs d'insurrection de la Seconde République : Armand Barbès, qui dirigea celle du 15 mai 1848, et Ledru-Rollin, candidat des Montagnards à la présidence de la République en décembre 1848, qui dirigea l'insurrection du 13 juin 1849, d'après les autorités, lesquelles propagent ainsi des identifications personnelles fortes. On appelle à un véritable soulèvement, et les premières cibles seraient les « tenants » du pouvoir politique et économique. Les représentants du pouvoir en place « préfets et employés » sont autant visés que les « conservateurs historiques », « légitimistes et religieux ». D'autre part, dans la légende populaire, Robespierre fût le chef de la Révolution. Jean Clément Martin écrit à son sujet : « en aucun cas, il n'y eut de « dictature de Robespierre » dans les faits, mais bien dans les consciences manipulées »[532]. En effet, au XIXème siècle, le jacobinisme se situe au centre d'un débat idéologique, qui situe Robespierre comme le principal décideur de la Terreur. Mais en réalité, l'image véhiculée et voulue par ces accusateurs, c'est-à-dire « consacrer Robespierre chef de la Révolution, permet à des individus comme Fouché, Tallien ou Barras de continuer à exercer le pouvoir en faisant oublier leurs actions « terroristes ». L'opération aura aussi convaincu le pays pendant les siècles suivants »[533]. Les légendes et mémoires héritées jouent donc un important rôle mobilisateur dans la vie politique du XIXème siècle.

L'étude de la violence verbale « lisible dans l'espace politique des anonymes »[534] révèle les écarts qui existent dans le quotidien des vauclusiens. Certains se réfèrent encore à des personnages marquants de la vie politique, mais l'apparition de nouvelles idées permet de saisir de ce qui est jugé par le pouvoir comme « paroles dangereuses et subversives ». Les autorités voient, dans l'ordre public menacé par « les agents du désordre », l'occasion de mettre en pratique la propagande du parti de l'Ordre pour attiser cette « peur des rouges ». Les manifestations en faveur de la « République démocratique et sociale » ou de la « Sociale » démontrent l'écho particulier qu'obtiennent les idées « démocrates-socialistes » dans l'arrondissement d'Apt. L'espace public dans le reste du département voit fleurir une violence verbale « blanche » démontrant la difficulté de voir s'enraciner la République dans les

[532] Jean-Clément MARTIN, *La Révolution française*, Paris, Editions Le Cavalier Bleu, Collection idées reçues, p. 46.

[533] *Ibidem*, p. 49.

[534] Natalie PETITEAU, « Violence verbale et délit politique. 1800-1830 », art. cité, p. 89.

anciennes terres du Comtat. Ainsi, au sein du département de Vaucluse, durant la Seconde République, se prononcer sur le politique, passe par des styles antagonistes, d'où l'intérêt d'une telle étude sur ce département.

3. Braver l'autorité : la couleur rouge, symbole d'identité politique séditieuse

Avant de se pencher sur le sujet proprement dit, il est nécessaire de faire quelques remarques lexicales. Les mots « emblèmes » et « symboles » sont souvent considérés comme synonyme ou bien employés dans des sens vagues, contradictoires, voire fautifs. Rappelons les définitions actuelles de ces deux mots, celles qui doivent être à l'œuvre dans tout travail portant sur ces domaines. L'emblème est un signe qui dit l'identité d'un individu ou d'un groupe d'individus, tandis que le symbole a pour signifié « non pas une personne physique mais une identité abstraite, une idée, une notion, un concept. Cependant, certains signes, certaines figures, certains objets sont parfois ambivalents, à la fois emblème et symbole »[535]. Du coté des couleurs, il faut noter la forte connotation liée à la couleur rouge dont la signification va au-delà de la seule coloration. Dire qu'un drapeau est « rouge » c'est énoncer bien plus qu'une simple notation colorée. Examiner les rôles que jouent ces symboles et ces couleurs au sein de l'espace public, c'est étudier la place du porteur de symboles et de sa visibilité au sein de l'espace politique. Un certain paroxysme de l'expressionisme « rouge » est fort perceptible au cours des journées de Décembre, sur lesquelles, nous porterons une attention particulière, où pour le coup, il est à observer dans les dépositions de témoins ou de rapports de gendarmerie. Pour comprendre, ce que représente le drapeau rouge pour ceux qu'ils l'arborent à la vue de tous, y compris à celle des autorités, il est nécessaire de faire un bref aperçu rétrospectif, pour cerner l'origine de sa signification politique.

En 1830, Louis Philippe redonne au drapeau tricolore, son statut de drapeau national, acceptant l'héritage de la Révolution française. Mais les mouvements de contestation du roi bourgeois prennent le drapeau rouge comme emblème de leur volonté d'opérer une

[535] Michel PASTOUREAU, « Pour une histoire des emblèmes et des couleurs » dans Denise TURREL, Martin AURELL, Christine MANIGAND, Jérôme GREVY, Laurent HABLOT et Catalina GIRBEA [dir.], *Signes et couleurs des identités politiques du Moyen-âge à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 13.

transformation radicale de l'ordre politique et social[536]. Il apparait lors des funérailles du Général Lamarque le 5 juin 1832 puis lors de l'insurrection de juin 1832 sur les barricades parisiennes, comme « symbole de ralliement populaire », car il faut un signe de ralliement autre que le drapeau tricolore, arboré par la garde nationale. Le drapeau rouge n'est pas identifié alors comme celui d'un parti déterminé, mais la presse orléaniste en fait le pavillon du désordre, de la terreur et se met à parler de drapeau « sanglant », des « rouges »[537]. Les journalistes conservateurs réécrivent l'histoire en inventant un drapeau rouge qui aurait été un emblème de la Terreur de 1793. En 1848, il surgit dans la rue, contestant le drapeau tricolore qui, aux yeux de l'extrême gauche, est l'emblème de la bourgeoisie et non du peuple. Un moment fort marque le combat mené par les républicains modérés pour empêcher d'être débordé par ces revendications : le discours de Lamartine le 25 février. Pendant l'insurrection une foule envahit l'Hôtel de Ville. Les meneurs réclament le changement de drapeau, le drapeau tricolore étant l'emblème du régime renversé, il leur semble naturel de l'écarter. Au terme de longs débats, Lamartine fait repousser cette demande. Son argumentation s'articule principalement autour de l'opposition entre le rouge, qui est la couleur d'un parti, et le bleu-blanc-rouge, qui représente la nation française :

> « Citoyens, vous pouvez faire violence au gouvernement vous pouvez lui commander de changer le drapeau de la nation et le nom de la France. Si vous êtes assez mal inspirés pour imposer une République de partis et un pavillon de terreur, le gouvernement est aussi décidé que moi-même à mourir plutôt qu'à se déshonorer en vous obéissant. Quand à moi, jamais ma main ne signera ce décret. Je repousserai jusqu'à la mort ce drapeau de sang et vous devriez le répudier plus que moi : car le drapeau rouge que vous-mêmes rapportez, n'a jamais fait que le tour du Champ-de-Mars, trainé dans le sang du peuple en 1791 et 1793, et le drapeau tricolore a fait le tour du monde avec le nom, la gloire et la liberté de la patrie ».

Le tableau de Philippoteaux, *Lamartine repoussant le drapeau rouge à l'Hôtel-de-Ville, le 25 février 1848*[538], a pour fonction de marquer les esprits pour rendre définitive cette décision. De ce fait, en 1848, les gouvernants interdisent les emblèmes concurrents que la

[536] Jérôme GREVY, « Les trois couleurs nationales en France et en Italie », dans *Signes et couleurs des identités politiques du Moyen-âge à nos jours*, ouv. cité, p. 102.

[537] Marc ANGENOT, « Le drapeau rouge : rituels et discours » dans *L'esthétique de la rue, actes du colloque d'Amiens*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 74.

[538] Henri PHILIPPOTEAUX, *Lamartine repoussant le drapeau rouge à l'Hôtel-de-Ville, le 25 février 1848*, Musée du Petit Palais.

monarchie de Juillet avait tolérés. Ainsi se profile avant la fin de l'année, une division entre républicains, d'une part les républicains modérés restant fidèles à la République tricolore « bourgeoise », et d'autre part les républicains radicaux, devenant les partisans de la « République rouge ». Face à cette floraison d'emblèmes « rouges », le préfet de Vaucluse, Jean Debry commence par proclamer un arrêté préfectoral, le 20 novembre 1848, qui interdit « la tenue de Bonnets rouges, sur les Places et Edifices publics qui existent dans quelques commune du département, et devront être remplacés immédiatement par le Drapeau tricolore. Le Bonnet rouge devra également disparaître des drapeaux arborés sur les maisons particulières »[539]. Le 25 décembre 1848, dans une lettre adressée au préfet, le sous-préfet d'Apt l'informe « que les Bonnets rouges de Cadenet et de Lauris ont disparus ». Mais que l'exécution tardive de l'arrêté préfectoral ne provient pas de la « mauvaise volonté, mais provient de difficultés que les maires auraient rencontrés, n'osant pas abattre l'arbre pour le replacer ensuite. Néanmoins les opérations se sont déroulées sans la moindre objection »[540]. Ce courrier fait suite à une remontrance faite par le préfet au sous-préfet d'Apt, en date du 16 décembre, lui indiquant de donner ordre aux maires de Lauris et Cadenet, de faire respecter l'arrêté du 20 novembre 1848. Néanmoins au début de l'année 1849, certaines localités voient « le bonnet rouge » persister dans l'espace public des villages du Luberon. Un journal d'Avignon rapportant « que le bonnet rouge est encore arboré à la Tour d'Aigues et dans plusieurs communes de l'arrondissement d'Apt »[541], le préfet invite le sous-préfet à donner « des ordres immédiats pour que toutes les communes de l'arrondissement soient visitées par les diverses brigades de gendarmerie ». Néanmoins, « après la visite de toutes les communes, il résulte de cette inspection que pas un bonnet rouge, pas un drapeau rouge n'existe et n'a existé dans aucunes des communes de l'arrondissement » depuis la publication de l'arrêté préfectoral du 20 novembre. Le sous-préfet essaye de défendre son autorité, pour ne pas apparaître aux yeux de ses supérieurs comme un impuissant, en indiquant qu'il est victime « des mensonges irritants semés par les journaux ou les coteries qu'ils représentent ». Il mentionne tout de même « la présence d'une plaque de plomb évoquant la cocarde tricolore, en haut de l'arbre de la Liberté de la Tour d'Aigues, mais qui ne parait pas être représentative d'un bonnet phrygien ». Face à ce constat, il indique que l'arbre devra être « déplanté et dépouillé de tout ». Le bonnet rouge ou « bonnet phrygien », est adopté en France au début de

[539] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Arrêté du préfet Jean Debry, 20 novembre 1848.

[540] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 25 décembre 1848.

[541] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 12 mars 1849.

l'été 1790 comme symbole de la liberté et du civisme, puis devient ensuite symbole de la Révolution française. Pour le pouvoir en place sous la Seconde République, le « bonnet rouge » est un symbole révolutionnaire, représentant un esprit en inadéquation avec la « République autoritaire » instaurée après les journées de juin. Ainsi, tout symbole proscrit par le régime permet aux contestataires d'avoir des symboles de ralliement, évoquant aussitôt leur opposition. A Lourmarin, à la fin de l'année 1489, on peut encore observer la présence d'emblèmes séditieux, où la maison d'un individu arbore « un bonnet rouge en fer blanc, haut de 35 cm sur 26 cm de largeur, lequel est placé en forme de guidon sur le sommet de la toiture de sa maison »[542].

La campagne électorale du printemps 1849 offre aux « Montagnards », l'occasion d'arborer fièrement leurs symboles. Au cours de « banquets démocratiques », la reconnaissance des individus du groupe passe par l'exhibition d'un ruban rouge et d'une branche de thym, « symbole de la Montagne ». Lors du banquet de Lourmarin, auquel ont participé « 600 souscripteurs de l'arrondissement ainsi que 150 souscripteurs du département des Bouches-du-Rhône et des Basses-Alpes », chaque individu de ce cortège emmené par Alphonse Gent, a arboré « à la boutonnière de son vêtement un ruban rouge et une branche de thym »[543]. Par la suite, une véritable procession triomphale s'est déroulée dans les deux cantons où les Montagnards ont défilé en brandissant des drapeaux rouges. Le 17 juin, à Villelaure, alors que le corps de musique est convoqué par le maire pour publier une proclamation du président de la République, « un individu étranger à ce corps prend le drapeau rouge qui avait servi à la manifestation Gent et l'arbore sur la place publique, au milieu de la musique »[544]. Le drapeau rouge est-il présent sur la place publique depuis le banquet organisé par Alphonse Gent ? La persistance des symboles montagnards dans ce village permet d'infirmer les déclarations du sous-préfet et démontre une certaine permanence de l'appropriation de l'objet pour évoquer un espoir. Ainsi le maire du village ayant remarqué le drapeau, ordonne de le faire disparaître, mais le chef du corps de musique « répond bravement que si le drapeau venait à disparaître la musique se retirerait ». Ainsi se termine la manifestation. L'occupation pacifique de l'espace public par cet emblème est destinée à démontrer et à prouver sa visibilité, la réaction du chef du corps de musique et la passivité de

[542] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Rapport du lieutenant de gendarmerie Latil au sous-préfet d'Apt, 2 décembre 1849.

[543] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 30 avril 1849.

[544] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 20 juin 1849.

la foule, exprime un appui sans équivoque envers la présence de ce drapeau, symbolisant une audace envers les autorités.

A l'occasion de la fête votive du village de Saint-Saturnin, le 5 août 1849, des jeunes gens de Gargas insultent des jeunes de Saint-Saturnin dans un café, par des chansons injurieuses. Les gargassiens « se disant Montagnards, forment un cercle dans lequel ils s'enferment joyeusement grâce à leurs cravates et leurs ceintures rouges »[545]. A la suite de cette démonstration, François Monestier, âgé de 22 ans donne un coup de poing à Vincent Gay, boulanger à Saint-Saturnin, « lui faisant saigner le nez ». Les gendarmes, s'interposant entre les jeunes gens, arrêtent François Monestier et lui confisquent sa cravate rouge. Frédéric Chauvaud a abordé la question de la violence entre « jeunes garçons ». La violence juvénile a été tolérée dans les campagnes sous la Restauration et elle se déployait selon un système d'appartenance communautaire. A partir de notre exemple, nous pouvons constater que les jeunes, associés à cette rixe, dérapent vers une violence extrême. Mais à l'inverse du constat de Frédéric Chauvaud qui qualifie ces violences juvéniles davantage de « rite identitaire que de manifestation politique »[546], nous observons une violence, politisée par la présence des symboles montagnards exhibés de manière à chercher l'affrontement envers les jeunes de Saint-Saturnin, village réputé pour son conservatisme politique[547]. Les gargassiens font voir « rouge » aux jeunes de Saint-Saturnin, en les narguant lors cette fête votive. En effet, dans le midi, folklore et politique s'entrelacent où il arrive que la mascarade et la violence symbolique tournent en affrontement physique[548]. A Saint-Martin-de-Castillon, une farandole de jeunes gens a lieu à neuf heures du soir le 5 mai 1850 où les cris de « Vive Ledru-Rollin, Vive Robespierre » se font entendre, avant que le maire n'intervienne et arrive à dissoudre le rassemblement de manière temporaire. Peu après celui-ci se reforme, et ainsi méconnait « l'autorité du maire en l'injuriant et en la menaçant ». Dans la nuit, on accroche au portail de la mairie, « une branche de peuplier de la hauteur de 4 mètres, ornée d'un bouquet de thym et de trois bandes rouges »[549]. Les « rouges » s'attaquent au symbole des représentants de

[545] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Rapport du lieutenant de gendarmerie Latil au sous-préfet d'Apt, 7 août 1849.

[546] Frédéric CHAUVAUD, « Gavroche et ses pairs : aspects de la violence politique du groupe enfantin en France au XIXe siècle », dans *Cultures & Conflits*, n° 18 (1995) p. 30.

[547] *Cf. supra*, les résultats des élections législatives de 1848 et 1849.

[548] Jean-Louis ORMIERES, « Les rouges et les blancs », dans Pierre NORA [dir.], *Les lieux de mémoire. Les France*, volume 1 : *Conflits et partages*, Paris, Éditions Gallimard, 1992, p. 242.

[549] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Rapport du brigadier de gendarmerie Colivet au sous-préfet d'Apt, 7 mai 1850.

l'autorité au niveau communal, premier échelon du pouvoir et des actes répressifs, par une allégorie qui évoque l'opposition nette dans ce village, entre le maire, représentant de l'autorité et les jeunes Montagnards.

A Cabrières d'Aigues, « un mai » planté devant la porte du cabaretier Perrin, arbore « un morceau de tissu en coton couleur rouge ». Au dessus de la porte d'entrée du cabaret, « un rameau en buis auquel se trouve fixé un bouquet de thym attaché avec un ruban rouge »[550]. L'autorité qualifiant ces insignes de « révolutionnaires » les fait immédiatement retirer pour les déposer au parquet. Ainsi chaque espace, en particulier les cafés ou cabarets voient la persistance de l'expression des deux symboles de la Montagne, le rouge et le thym, démontrant, ainsi une certaine audace vis-à-vis des autorités. Poursuivant l'inspection au sein du cabaret, on retrouve, placardé au mur d'une salle « les portraits de Ledru-Rollin, François-Vincent Raspail et Armand Barbès ainsi que ceux de Charles Lagrange, Lamenaie, Alphonse Gedin et Félix Pyat »[551]. Ainsi la présence des symboles, ajoutés aux portraits de révolutionnaires et montagnards, permet à l'autorité de repérer aisément les repères du « parti rouge ». Malgré cette surveillance active, des jeunes gens du village font « la farandole à l'entrée du village où la plupart sont ceints d'écharpes rouges, en ayant à la tête de la farandole, une grande fille âgée d'environ vingt ans coiffée d'un grand bonnet phrygien, ayant un châle rouge sur les épaules et ceinte d'une écharpe de la même couleur, faisant figure de déesse de la Liberté »[552]. Peu avant cette manifestation, ces jeunes gens aurait déguisé un âne en président de la République[553] mais « pour l'autorité, il serait difficile de faire prouver les faits, attendu que dans le pays jamais personne n'a rien vu, ni entendu »[554].

Après l'arrêté du 30 mai 1850, qui interdit en Vaucluse « l'exposition publique du drapeau rouge, du bonnet rouge ou de tout symbole propice à propager l'esprit de rébellion ou

[550] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Rapport du maréchal des logis Peyrard de la brigade de gendarmerie d'Apt, 20 mai 1850.

[551] Arch. dép. Vaucluse, 1Z 33, Rapport du commissaire de police de pertuis au sous-préfet d'Apt, 13 juillet 1850.

[552] Arch. dép. Vaucluse, 1Z 33, Lettre du greffier au juge de paix du canton de Pertuis, 21 juillet 1850.

[553] Voir Paul BACOT, Eric BARATAY, Denis BARBET, Olivier FAURE, Jean-Luc MAYAUD [dir.], *L'animal en politique*, Paris, L'Harmattan, 2003, 384 p. et Jean-Luc GUICHET, Thomas BOUCHET, Elizabeth HARDOUIN-FUGIER, Marie GAILLE [dir.], *Usages politiques de l'animalité,* Paris, L'Harmattan, coll. Librairie des humanités, 2008, 279 p.

[554] Arch. dép. Vaucluse, 1Z 33, Lettre du greffier au juge de paix du canton de Pertuis, 21 juillet 1850.

à troubler la paix publique »[555], le préfet reconnait que certains hommes profitent des imprécisions de cet arrêté pour, dans certaines communes, par l'exhibition en public, exposer des « casquettes ou képis rouges, des ceintures rouges, des cravates rouges, ou pièces d'étoffes rouges ». Ces exhibitions prennent un caractère particulier « de gravité lorsque le nombre de leurs auteurs, le choix du temps ou du lieu, révèlent l'intention coupable de braver l'autorité et désobéir à la loi ». Le préfet demande aux agents de l'autorité de poursuivre les coupables conformément à l'article 6 du décret du 11 août 1848 portant sur le port public de tous signes extérieurs de ralliement non autorisés par la loi ou par les règlements de police, en étant indulgent « pour les faits qui tiendraient à la légèreté et à l'inexpérience inséparable de la jeunesse »[556]. Ainsi, une nouvelle fois, l'autorité dépolitise les actes politiques émanant des jeunes. Toutefois, appliquant la circulaire du préfet, le commissaire de police de la Tour d'Aigues « ne laisse porter aucun ruban rouge aux chapeaux, ni ceinture, ni cravate de cette couleur » indiquant que cette couleur donne de l'arrogance au « rouge » qui la porte[557]. Ainsi la chanteuse de café Désirée Pin, « qui a l'habitude de se vêtir entièrement en rouge, ne chante plus qu'en costume de ville » lors de la fête votive de Grambois ou au café Estachon à la Tour d'Aigues[558]. A l'inverse, à Villars, le 26 août 1850, Jules Julien, âgé de 21 ans, s'est promené avec une écharpe rouge en sautoir, précédé d'un tambour. Dans un premier temps, le maire voit dans cette manifestation, un fait de peu d'importance, mais une fois l'autorité avertie, la gendarmerie envoyée par le sous-préfet a dû enquêter pour dresser un procès-verbal[559], en vertu de l'arrêté préfectoral du 30 mai. A Apt, deux tambours passant devant la sous-préfecture, battant la caisse et portant un ruban rouge à leur chapeau, ont rapidement été saisi par le commissaire de police sur ordre du sous-préfet, puis traduits devant le tribunal de police et condamnés[560]. La répression exercée par les agents du gouvernement, ne se contente plus de traduire les prévenus devant le tribunal civil de la ville d'Apt, car le président du tribunal est perçu par les autorités supérieures comme un républicain « faisant tout son possible pour

[555] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Circulaire du préfet de Vaucluse relative aux emblèmes séditieux, 24 janvier 1851.

[556] *Ibidem*.

[557] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre confidentielle du commissaire de police de la Tour d'Aigues au préfet de Vaucluse, 31 août 1851.

[558] Arch. dép. Vaucluse, 1Z 33, Rapport du commissaire de police de la Tour d'Aigues au sous-préfet d'Apt, 26 mai 1851.

[559] Arch. dép. Vaucluse, 1Z 33, Procès-verbal de la brigade de gendarmerie de Saint-Saturnin, 8 septembre 1850.

[560] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Rapport du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 22 septembre 1851.

éviter des condamnations aux coupables de manifestation séditieuse ». A présent, la justice se fait, pour ces actes « de sédition », à travers le tribunal de police, permettant « une condamnation immédiate du prévenu ».

Aux Beaumettes, un drapeau rouge est exhibé au bout d'une canne de trois mètres de haut dans un champ, adjoint de deux bouquets de « romarin que l'on nomme dans ce pays, farigoule ». Le drapeau est assez élevé pour qu'il « soit perçu de tous les voyageurs passant par la route nationale n°100 à destination de la commune de Goult »[561], lieu de foire. C'est la seconde fois que ce fait s'y manifeste. La gendarmerie de Lumières rapporte ce fait dans un procès-verbal mais l'autorité supérieure se plaint de la conduite du procureur de la République qui « a relâché les prisonniers malgré le zèle du brigadier, à cause de l'absence de flagrant délit ». Cette jurisprudence parait, aux yeux du sous-préfet, « un peu débonnaire ». Le drapeau rouge présente les potentiels sémiques suivants : il est sans quartier, (symbolisant l'unité) contrairement au drapeau tricolore français où chaque couleur devient le symbole d'une tendance politique. Le bleu, sous la Seconde République, représente les républicains modérés emmenés par le général Cavaignac en décembre 1848[562], le blanc reste le symbole de la monarchie et des légitimistes mais également des partisans de l'ordre, et le rouge est le symbole de la « Montagne », parti des républicains avancés. Ainsi, il émet en de multiples « évidences » par tropes et par figures : le rouge rappelle analogiquement le sang du peuple et métonymiquement, les luttes sociales ou la révolution[563]. Aussi, au cours des journées de Décembre, les partisans de la République Rouge arborent la couleur rouge[564] comme symbole de ralliement[565].

[561] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Rapport de la brigade de gendarmerie de Lumières, 3 décembre 1850.

[562] Voir Dépositions, *in* Arch. dép. Vaucluse, 1M 774.

[563] Marc ANGENOT, « Le drapeau rouge : rituels et discours » dans *L'esthétique de la rue, actes du colloque d'Amiens*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 75.

[564] Voir le placard représentant « une Marianne provençale au combat » dans le dossier de François Eugène Villain, âgé de 25 ans, arrêté pour l'exposition d'un signe ou symbole propre à troubler la paix publique, le 15 septembre 1851, Arch. dép. Vaucluse, 2U 366 ; ainsi que pour une approche bibliographique, Maurice AGULHON, *Marianne au combat – L'imagerie et la symbolique républicaines de 1789 à 1880*, Paris, Flammarion, 1980, 233 p.

[565] Voir notre *Pour une relecture de Décembre 1851 : le cas de l'arrondissement d'Apt*, ouv. cité, *passim.*

B. Conquérir les territoires. Répandre les idées démocrates-socialistes par l'utilisation des moyens d'expression de la sociabilité coutumière au profit de la « Montagne »

Le « réseau » républicain de la Seconde République n'est pas un réseau au sens propre du terme, mais se constitue d'une multitude de petites structures politiques, où à l'origine une multiplicité d'entités peuvent être mises en évidence. Les cercles[566], chambrées, sociétés constituent une sociabilité[567] complexe à étudier, de part son hétérogénéité. Il faut également mettre en exergue la difficulté d'observation que forme la création des sociétés montagnardes dans les zones rurales où les autorités sont peu présentes. Au cours de la Seconde République, le gouvernement ne cesse de mettre sous contrôle le mouvement associatif sans réellement y parvenir sur le terrain. Dans la phase typiquement optimiste et ascendante de l'histoire de la « Montagne », de la fin de 1848 à l'été 1850, les démocrates-socialistes ont voulu le succès électoral, donc une propagande large, et un recrutement massif. La loi, certes, a rendu les clubs à peu près impossibles, à force de dispositions restrictives, mais il y a eu bien d'autres formes de réunions. Maurice Agulhon indique très pertinemment le type d'étude à entreprendre :

> « On ne saurait oublier qu'au milieu de ce XIXe siècle c'était la grande vogue des cercles, dans la bourgeoisie comme dans les classes moyennes, avec même, en certaines régions, et sous des noms divers, des imitations de cercles jusqu'en milieu populaire. La raison d'être d'un cercle était de grouper les hommes par affinités, pour d'agréables loisirs communs ; ce caractère amical les prédisposait déjà à l'homogénéité politique. Une autre raison d'être était l'abonnement commun aux journaux, qui étaient chers, et leur lecture collective (qui se faisait à haute voix dans les groupements populaires où il y avait des illettrés). Autre raison pour que le cercle, en principe «société d'agrément», vienne toucher à la politique, puisque en ce temps la politique était le souci de tous. Nous disons cercle ici, au sens large du mot, évoquant, dans ce survol rapide du problème, aussi bien les cercles effectivement dotés de statuts, d'un local à eux, déclarés et autorisés, que les groupes d'amis habitués sans autre formalité à se retrouver dans le même café, ou encore que les «chambrées» ou «chambrettes», cercles à recrutement populaire tel qu'il en existait dans les régions méditerranéennes à l'habitat rural concentré »[568].

[566] Sur les cercles, voir notamment Maurice AGULHON, *Le cercle dans la France bourgeoise, 1810-1848. Etude d'une mutation de sociabilité*, Cahiers des Annales, Paris, Armand Colin, 1977, 107 p.

[567] Voir en particulier, Maurice AGULHON, *La République au village*, ouv. cité, pp. 384-389.

[568] Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République*, ouv. cité, pp. 122-123.

1. De l'ancienne chambrée à la société montagnarde ou les étapes d'un processus de mutation hétérogène[569]

Les recherches faites par Maurice Agulhon, Philippe Vigier et Raymond Huard tendent à conclure qu'il existait bien pendant la Seconde République, dans le Midi alpin, provençal et languedocien, « à la fois un mouvement sociétaire spontanée d'une vitalité d'autant plus grande qu'il pouvait s'appuyer sur une sociabilité coutumière ancienne, et des organisations secrètes, de rayonnement moins large sans doute, mais fort vivaces puisqu'au moment du coup d'Etat, elles avaient dans de nombreux départements servi d'ossature au mouvement insurrectionnel provincial »[570]. Dans le même sens, Ted Margadant avertit le chercheur qui s'aventure sur le thème des « sociétés secrètes »[571] :

> « Peu de problèmes historiques sont plus difficiles à analyser que les conjurations politiques. Par leur nature même, les sociétés secrètes opèrent en dehors des voies normales de l'activité politique et de la presse, pamphlets, brochures... La seule preuve de leur existence est toujours apportée par les espions et les agents de la police dont les informations sont grossièrement exagérées ou complètement fausses. Même lorsque les sources officielles sont corroborées par des preuves judiciaires établies sur le témoignage des conjurés, le réseau de telles organisations est difficile à retracer. Ceci est particulièrement vrai pour les sociétés montagnardes de la Seconde République »[572]

La clandestinité des sociétés était dans la majorité des cas, nous y reviendrons, pour reprendre une phrase de Maurice Agulhon, « d'une clandestinité contingente et non structurelle »[573]. A l'origine de la « discussion » se trouve le caractère des premières sociétés montagnardes. Dans une lettre confidentielle en date du 19 janvier 1849, le préfet de

---

[569] Pour un aperçu de mutation similaire antérieure, voir l'article de Christine PEYRARD, « Du club à la chambrée : la résistance républicaine en Provence pendant la Terreur Blanche », dans *La France démocratique. Mélanges offerts à Maurice Agulhon*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 207-216.

[570] Raymond HUARD, « Une structure politique ambigüe : les sociétés secrètes quarante-huitardes dans le midi de la France » dans Michèle TILLOY, Gabriel AUDISIO et Jacques CHIFFOLEAU [dir.], *Histoire et clandestinité du Moyen-âge à la première guerre mondiale*, Actes du colloque de Privas de 1977, Albi, Atelier professionnels de l'OSJ, 1979, p. 355.

[571] Voir Iouda TCHERNOFF, *Associations et sociétés secrètes sous la IIème République*, Paris Editions Pedone, 1905, 71 p.

[572] Ted MARGADANT, *French peasants in revolts. The insurrection of 1851*. Princeton University press, 1979, p. 121.

[573] Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République*, ouv. cité, p. 117.

Vaucluse, suite à une demande du Ministre de l'Intérieur, adresse une requête au sous-préfet d'Apt pour obtenir des renseignements précis sur les clubs prévenu par l'article 15 de la loi du 28 juillet 1848 qui peuvent exister dans l'arrondissement d'Apt. La connaissance de l'influence qu'exercent ces sociétés, les dispositions dans lesquelles elles se manifestent et le degré d'inquiétude qu'elles créent aux autorités sont les principaux motifs de cette demande[574]. Le sous-préfet demande à son tour des informations sur les éventuelles sociétés créées à Apt au maire de cette ville en mentionnant qu'il est informé que :

> « des émissaires parcourent les départements du Midi sous d'apparentes missions, mais en réalité pour rallier les membres des clubs ou sociétés politiques à une vaste association qui s'est formé à Paris sous le titre de Solidarité Républicaine, laquelle association ne tendrait à rien moins qu'à créer dans l'Etat un Etat nouveau »[575].

Les réponses formulées par l'ensemble des autorités locales tendent à laisser croire qu'aucune succursale de la Solidarité républicaine n'existe dans les villages de l'arrondissement, hormis à Pertuis. Il existe dans certaines communes des chambrées où « les paysans passent les longues soirées d'hiver à jouer aux cartes, à boire ou à parler de sujet sans importance »[576] mais aucun club ou réunion politique non publique n'existe au village. Néanmoins à Bonnieux, le commissaire de police reconnait que sur « les deux chambrées (cercles villageois), composées l'une de cent, l'autre de vingt personnes, il y en a qui causent sur la politique, sur le dire des journaux »[577]. A Pertuis, une dizaine de républicains exaltés « cherchent un local pour former une société politique laquelle correspondrait avec celle de Paris ayant pour titre la Solidarité républicaine »[578]. Néanmoins, la volonté de ces individus est de « ne pas se réunir sans au préalable en avoir prévenu l'autorité ». Parmi ces républicains figure en première ligne André Ailhaud, garde général de Pertuis ; mais suite à la vigilance de l'autorité locale, André Ailhaud a ajourné son projet « tout en continuant ses

[574] Arch. dép. Vaucluse, 1Z 83, Lettre confidentielle du préfet de Vaucluse au sous-préfet d'Apt, 19 janvier 1849.

[575] Arch. dép. Vaucluse, 1Z 83, Lettre du sous-préfet d'Apt au maire d'Apt, 23 janvier 1849.

[576] Voir la correspondance importante entre le sous-préfet et les maires de l'arrondissement en date de janvier 1849, dans Arch. dép. Vaucluse, 1Z 83.

[577] Arch. dép. Vaucluse, 1Z 83, Lettre du commissaire de police de Bonnieux au sous-préfet d'Apt, 25 janvier 1849.

[578] Arch. dép. Vaucluse, 1Z 83, Lettre du maire de Pertuis au sous-préfet de Vaucluse, 26 janvier 1849.

déclamations contre le gouvernement et l'administration »[579]. Le maire de Pertuis reconnait cependant que sa ville détient une vingtaine de chambrées qui se comportent toutes « très bien »[580].

Antérieurement à la tentative de constitution des succursales de la grande organisation que devait être la « Solidarité républicaine » au niveau national, et qui, menacée de poursuites après les élections de décembre 1848, a fini par se dissoudre au début de 1849, l'origine des sociétés de « Montagnards » puise sa source dans les organisations secrètes fondées sous la Monarchie de Juillet. En janvier 1849, la seule commune de l'arrondissement à posséder un « cercle montagnard » connu des autorités, est la commune de Gordes. À l'automne 1848, alors que débute la campagne pour l'élection présidentielle, Germain dit Saint-Martin, maire de Gordes, appelle Charles Dupuy, maître de pension socialiste chrétien de Cavaillon, renommé pour l'exaltation de ses principes socialistes. Dupuy est reçu à la maison d'Imbert, aiguiseur, dont on a orné la salle du rez-de-chaussée. Du haut de l'escalier qui lui sert de tribune, d'où il est censé prêcher des idées républicaines, il débite, écrit le curé, « quelques paroles décousues ». Cette société, la première du genre à Gordes, est dite « des Montagnards ». En octobre 1848, Germain dit Saint-Martin en déclare lui-même l'existence au sous-préfet. Le règlement de cette société, identique à celle de Cavaillon, puisque « importée » par Dupuy dans le village, permet d'entrevoir le but et l'esprit des premières sociétés montagnardes. « Cette société est démocratique et philanthropique. Démocratique, ayant pour but de soutenir la république démocratique une et indivisible, ainsi qu'elle a été proclamée par l'assemblée nationale. Philanthropique, ayant pour but de venir au secours de l'un de ses membres qui se trouverait dans le besoin. Cette société est organisée par section de dix membres. Chaque section aura un chef et sous-chef, auxquels les sectionnaires seront tenus d'obéir aveuglément dans tout ce qui concerne la société. Elle a pour principe la liberté, l'égalité et la fraternité »[581]. Cette organisation se veut une société d'ordre. Les affiliés sont invités à se tenir correctement dans la société et au dehors, sous peine d'être renvoyés comme en attestent les articles 9 à 11 :

[579] Arch. dép. Vaucluse, 1M 758, Rapport du sous-préfet d'Apt sur les clubs et réunions politiques non publiques de l'arrondissement d'Apt, 12 février 1849.

[580] Arch. dép. Vaucluse, 1Z 83, Lettre du maire de Pertuis au sous-préfet de Vaucluse, 26 janvier 1849.

[581] Arch. dép. Vaucluse, 1M 782, Règlement de la société de la Montagne trouvé au domicile de Germain dit Saint-Martin en date de l'année 1848. La date précise du règlement n'est pas indiquée, ni son auteur.

> « Nul ne pourra être admis dans la société s'il a contre lui le jugement pour vol ou pour escroquerie et s'il a défaut de se mettre souvent dans l'ivresse car cette profession met l'homme au dessous de la brute. Tous membres de la société qui étant en état d'ivresse troubleraient la tranquillité des réunions ou manqueraient grossièrement à un ou plusieurs membres seront soumis pour la première fois à la réprimande, la seconde fois, cette réprimande aura lieu devant la société assemblé et la troisième fois, il sera exclu de la société et signalé dans toutes celles qui existeront en France […] Il est expressément défendu à tout affilié de tenir des propos indécents, offensants et provocateurs, soit dans la société ou tout lieu public. La société voulant l'ordre, le respect des personnes, la morale et la fraternité ; celui de ses membres qui se rendra coupable de pareils actes, sera réprimandé comme à l'article 10 »[582].

Les « Montagnards » ne sont pas les « agents du désordre » comme veulent le croire les autorités ; ils savent que l'ordre républicain est primordial au bon déroulement de la démocratie, et espèrent, grâce au suffrage universel, remporter les futures élections. Ainsi, ils apportent leur contribution à la République démocratique, et tentent de pallier le manque de politique sociale des républicains modérés qui sont à la tête du gouvernement. « Les associés se doivent secours et assistance. Ils sont comme une famille de frères » témoigne l'article 12. De plus, l'article 13 atteste que « chaque sociétaire lors de son admission versera une somme de trois francs cinquante entre les mains du trésorier et en outre, une cotisation de vingt-cinq centimes par semaine ; le tout, pour subvenir aux dépenses telles que loyer et secours à distribuer le cas échéant, à ceux des membres reconnus dans le besoin par la société en assemblée, réunie à cet effet ».

En font partie, d'après Germain dit Saint-Martin, « des citoyens honnêtes et entièrement dévoués par leur opinion au gouvernement de la République ». Le sous-préfet s'empresse d'en savoir plus en recevant deux habitants venus tout exprès l'en entretenir, l'un membre du conseil général et l'autre notaire. Ils lui apprennent ainsi que le maire est membre actif et dominant de la société. Une fois informé, le sous-préfet prescrit à Germain, étant le maire, « de s'abstenir de tels engagements »[583]. A la suite de la révocation de Germain, le nouveau maire informe que la seule réunion non publique existant à Gordes est la société dite des « Montagnards ». Elle a changé de nom à la mi-janvier pour prendre celui de société dite du Rocher du Barriot (nom de la rue où se trouve la maison de leurs réunions). Le maire précise qu'elle existe « illégalement, en ce sens qu'il n'a été fait en cette mairie aucune des

[582] *Ibidem.*

[583] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 23 octobre 1848.

déclarations prescrites par la loi du 28 juillet 1848 »[584]. Le commissaire de police, dans la lignée des autorités, tient un discours alarmiste : « cette société reconnue politique, occasionne de la terreur aux gens de la campagne et aux personnes tranquilles ou pour ainsi dire sans opinions, elle ne peut être que nuisible à l'endroit, bien que l'on n'ait à reprocher à ces individus là, que de s'être réunis en société secrète. Société qui est hostile au gouvernement actuel et qui n'est pas autorisée par l'autorité supérieure et locale »[585]. Egalement, le fait que la société soit propriétaire d'un local, pose problème à l'autorité :

> « Leur salle n'étant pas placée à leur gout, ces Montagnards, pour s'y établir, font restaurer un vieux bâtiment, qui se trouve sur la place de la fontaine. Local qui comme l'autre, leur permettra de comploter malgré l'action de la police, que sitôt ses apparitions fréquentes, il n'est plus question de parler politique, mais de boire »[586].

Le président de la société est Germain dit Saint-Martin et le vice-président est Frédéric Rousset. Une correspondance est établie entre la société et celle de Cavaillon et « probablement avec d'autres ». Cette correspondance permet de constater les liens qu'ont les Montagnards de Gordes avec ceux de Cavaillon, démontrant une attractivité en direction de Cavaillon et non d'Apt. A la différence du pays d'Apt ou du pays d'Aigues, qui ne connaissent pas de société de *carbonari*, la création de la société des « Montagnards » à Gordes est en lien direct avec la transformation de l'ancienne société de *carbonari* de Cavaillon en société montagnarde, qui a pour président Charles Dupuy. Les premières sociétés de « Montagnards » qui apparaissent dans le Vaucluse sont dirigées par des *carbonari* comme l'ouvrier peintre en bâtiment Louis Deschamps qui avait été condamné par les Assises du Rhône en 1841 pour le complot dit de Marseille[587]. Dès l'année 1848, en lien direct avec les anciennes terres du Comtat telles les villes de Cavaillon, Carpentras ou Avignon, où se répandent des sociétés de « Montagnards » qui héritent des structures antérieures liées au carbonarisme de la Monarchie de Juillet. Le cas de Gordes relié à celui de Cavaillon en est un exemple singulier pour l'arrondissement d'Apt. De même, les sociétés composées de francs-maçons se heurtent également aux formalités administratives prescrites

[584] Arch. dép. Vaucluse, 1Z 83, Lettre du maire de Gordes au sous-préfet d'Apt, 30 janvier 1849.

[585] Arch. dép. Vaucluse, 1Z 83, Lettre du commissaire de police de Gordes au sous-préfet d'Apt, 30 janvier 1849.

[586] *Ibidem*.

[587] Jean-Noël TARDY, « Les mystères de Marseille : secret et sociétés secrètes à Marseille et dans le Vaucluse en 1841 », dans *Revue d'Histoire du XIXème siècle*, n°35, 2007/2, pp. 91-105.

par la loi du 28 juillet 1848. Dans le village de Gargas, « une société de Francs-maçons, composé d'une trentaine de personnes environ » est la seule société de la commune à s'occuper « principalement d'objets politiques »[588]. Les membres se réunissent à des époques indéterminées et dans des lieux différents, presque toujours de nuit ; ce qui n'a pas permis à la société, d'avoir l'autorisation de se constituer suivant la forme conçue par la loi du 28 juillet 1848. Le président de la société est François Dufour, « dont les opinions politiques sont très exaltées dans le sens du parti démagogique ». Toutefois, dans les autres localités de l'arrondissement, il faut étudier la sociabilité coutumière pour entrevoir l'origine des sociétés composées de « Montagnards ». Maurice Agulhon explique :

> « ce n'est pas à dire que les montagnards aient choisi jamais, délibérément, de s'appuyer sur les réseaux de la « sociabilité coutumière » pour la transformer en organisme de parti. Mais, dans les régions où, à la faveur de tel ou tel mouvement ouvrier ou paysan, au cours de telle ou telle campagne électorale, l'opinion s'était massivement portée en leur faveur, les associations existantes s'étaient tout naturellement « politisées » du même coup, et l'action politique n'allait plus consister qu'à relier les cercles les uns aux autres, par correspondance ou par visite . Ce sera, comme nous le verrons plus loin, une occasion inépuisable de malentendus et de tracasseries »[589].

A Apt, les sociétés dites « démocratiques » créées au lendemain de la Révolution de Février constituent une expérience politique commune qui permet aux anciens membres de se réunir entre « rouges ». Dans la ville d'Apt, deux clubs se sont formés après la Révolution de Février, « mais ils ont cessé d'exister avant la promulgation de la loi du 28 juillet 1848. Les membres de ces clubs ne se sont plus réunis depuis leur séparation, et n'ont fait aucune démarche pour se reconstituer »[590] explique le sous-préfet. Toutefois, au sein de ces sociétés, environ une vingtaine de personnes ont pu être jugées dangereuses par les autorités et doivent être surveillées. Pour l'autorité préfectorale, ce groupe d'individus, composé de « rouges » tente par tous les moyens d'armer « le pauvre contre le riche, semblables à tous ceux que la moindre des villes possèdent aujourd'hui en plus ou moins grand nombre, ils seraient même des instruments inutiles pour toute association qui tenteraient de s'en servir ». Néanmoins, Gaillard, peintre décorateur, a essayé de former une « société démocratique » au cours du mois de janvier 1849 dans la ville d'Apt. Une réunion préparatoire très peu nombreuse a eu

[588] Arch. dép. Vaucluse, 1Z 83, Lettre du maire de Gargas au sous-préfet d'Apt, 9 février 1849.

[589] Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République*, ouv. cité, p. 123.

[590] Arch. dép. Vaucluse, 1M 758, Rapport du sous-préfet d'Apt sur les clubs et réunions politiques non publiques de l'arrondissement d'Apt, 12 février 1849.

lieu et le maire d'Apt, Laurent Brémond, qui a une forte influence sur les républicains « rouges » de sa ville, a fait à Gaillard « quelques sages conseils » et a obtenu aisément de lui, qu'il renonce à son projet de club[591]. Les lieux de réunions peuvent parfois être simplement une auberge. Une réunion composée de douze ou quinze individus « d'opinions assez avancées » se déroule presque quotidiennement dans l'auberge du sieur Dufour à Apt mais la réunion « quoique toujours composée des mêmes individus » n'est point exclusive. Elle a lieu dans une salle publique et la consommation s'y fait de façon à prouver qu'elle n'est pas un prétexte. D'autre part un café est également le rendez-vous habituel « des jeunes gens les plus disposés à l'exagération ». Ainsi la constitution d'une société n'est pas une nécessité et les « rouges » d'Apt qui se rassemblent quotidiennement dans des auberges ou cafés n'essayent point de se soustraire à la surveillance de l'autorité. Le sous-préfet se félicite bien que la ville d'Apt compte « environ 300 individus à peu près, d'opinions avancées », ces individus ne donnent à l'autorité aucun sujet d'inquiétude. De même, « les écarts du parti Républicain, s'il y en a, seront passagers, accidentels ; rien ici ne se rattache aux actions combinées des vastes associations qui ont été signalées par l'autorité supérieure »[592]. Il existe dans tout l'arrondissement des cercles « connus sous le nom de chambrées », Apt excepté. L'étude des espaces ruraux de l'arrondissement doit permettre de cerner les prémices de la transformation des chambrées en sociétés montagnardes par l'éveil politique que provoquent les premières élections sous le Seconde République.

Les chambrées très présentes et vivaces dans le canton de Pertuis constituent le principal socle associatif des républicains du pays d'Aigues. Au début de l'année 1849, Pertuis ne compte pas moins de vingt chambrées composées chacune de trente à quarante abonnés. Ces cercles ont tous reçu l'autorisation de l'administration municipale et ils ont des règlements exactement suivis. Le fait qu'une grande majorité des individus qui les composent « appartiennent à l'opinion avancée et ont voté Ledru-Rollin aux dernières élections », ne constitue pas un sujet d'inquiétude pour l'autorité, car ces chambrées regroupent « des cultivateurs et des artisans qui ne sont pas portés instinctivement au désordre ». A l'inverse, la tentative de constitution d'une société à la Tour d'Aigues, sous la présidence du citoyen Gaillard, cause à l'autorité une grande préoccupation. Cette constitution surveillée de près par le commissaire de police, a permis la découverte des intentions de la société, suite à

[591] *Ibidem.*

[592] *Ibid.*

l'interrogation de Gaillard sur ses démarches. Forcé de se conformer à l'article 2 de la loi du 28 juillet 1848, Gaillard « a formellement déclaré que la maison qui devait servir de lieu de réunion serait fermée à partir de ce jour »[593]. La situation présente est à l'origine des « tracasseries » qui se créent entre les autorités et les républicains. Maurice Agulhon avance que ces créations de sociétés, pour éviter une dissolution arbitraire, doivent éviter de se déclarer auprès de l'autorité et de fait créent une ambigüité[594]. Philippe Vigier voit au contraire, au début de l'année 1849, la multiplication des sociétés secrètes[595]. Le détenteur de l'autorité, le commissaire de police de la Tour d'Aigues, informe le citoyen Gaillard « qu'il se trouverait lui et les siens plus que jamais en contravention à la loi prescrite, s'il s'occupait de politique en réunion secrète »[596]. La réunion serait secrète vis-à-vis de la législation en vigueur, émise au sein d'un Etat de droit. Mais le secret est-il à la base de la création de la société ? N'est-elle pas jugée secrète uniquement par les autorités dans un but de répression ? Alors qu'au début de l'année 1849, commence tout juste la question « des sociétés secrètes », revenir aux sources n'est pas inutile. En effet, à partir des premiers documents émis par les autorités, la perception d'une volonté de légalité est manifeste, puisque la société en question ne se constitue pas, après les avertissements émis par le commissaire de police. De plus la mise en avant du rôle que jouent les locaux des aubergistes ou des cabaretiers dont ils sont souvent les propriétaires « leur permettent de recevoir toutes sortes de travailleurs ». Ce constat fait dire au commissaire de police « qu'il est donc difficile à la police locale de se rendre compte de ce qui se passerait chez eux dans le cas de contravention ».

Pour être dans la légalité, les républicains qui veulent constituer un cercle doivent en faire la déclaration auprès du maire de leur commune. Ensuite le maire doit transmettre ses appréciations au sous-préfet qui doit procéder à la validation ou au refus de la constitution de leur cercle. A Viens, Chaudronnier Clément, Jean-Baptiste Richaud, Augustin Madon, Jean-Baptiste Cheïlan et Denis Anselme transmettent au maire « leurs intentions de former un cercle ou réunion non publique et dans un but non politique ». Ils précisent que l'objet qu'ils proposent « n'est autre que celui d'un cercle ordinaire, c'est-à-dire l'amusement et la

[593] Arch. dép. Vaucluse, 1Z 83, Lettre du commissaire de police de la Tour d'Aigues au sous-préfet d'Apt, 10 février 1849.

[594] Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République*, ouv. cité, p. 123.

[595] Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome II*, ouv. cite, pp. 261-263

[596] Arch. dép. Vaucluse, 1Z 83, Lettre du commissaire de police de la Tour d'Aigues au sous-préfet d'Apt, 10 février 1849.

fréquentation des membres qui en font partie »[597]. Mais le maire voit dans cette tentative de constitution la volonté cachée de se réunir dans un but politique. En effet, le maire transmettant à nouveau la demande au sous-préfet ne cache pas sa suspicion :

> « Monsieur le sous-préfet, je viens donc vous mettre de nouveau cette prière sous les yeux et vous prier de me dire si je dois leur refuser cette autorisation. Mon avis est toujours le même, c'est-à-dire que je crois que quoique cette lettre dise que ce cercle n'a lieu que pour l'amusement et la fréquentation des membres, ces messieurs veulent se réunir dans un but politique, puisque quelque temps avant ils avaient cherché à se réunir secrètement dans une chambre ce que je leur fis défendre de suite »[598].

Les discours du pouvoir municipal et du représentant du pouvoir central, le commissaire de police, peuvent néanmoins être en contradiction, mettant au jour la transformation de simples chambrées en sociétés composées de « Montagnards ». Nous avons vu que les principales structures à être surveillées et jugées dangereuses sont les sociétés de « Montagnards ». Leur multiplication et la création de succursales au sein des villages, préoccupent le nouveau sous-préfet d'Apt, Louis Grave. Une société dite « montagnarde » trouble les autorités au début de l'été 1849 à Cabrières d'Aigues. Cette société se composant de quatre vingt individus existe depuis la Révolution de Février[599]. Nous avons là un exemple de la transformation d'une société démocratique issue de la Révolution en société montagnarde. L'autorité est préoccupée du fait qu'elle « continue à s'occuper de politique ». Son président Victor Poutel, marchand de romarin, domicilié à Cabrières y tient « les propos les plus incendiaires et les plus anarchiques » selon l'autorité. La présence, au sein de la société, du maire, de son adjoint ainsi que celle de l'instituteur de la commune inquiètent le maréchal des logis. Un rapport du commissaire de police de la Tour d'Aigues vient ajouter à cette inquiétude des accusations importantes. Cette même société a accueilli André Ailhaud, le dimanche de Pâques 9 avril pour les élections de mai 1849[600], lequel « s'y est rendu pendant la nuit » pour y tenir une réunion publique au cours de laquelle Victor Poutel « était décoré de l'écharpe rouge en sautoir et du bonnet phrygien ». Ils ont également chanté toutes sortes de chansons montagnardes et sur une table en face d'eux se trouvaient les bustes de

[597] Arch. dép. Vaucluse, 1Z 83, Lettre de Chaudronnier Clément, Jean-Baptiste Richaud, Augustin Madon, Jean-Baptiste Cheïlan et Denis Anselme au maire de Viens, 3 juillet 1849.

[598] Arch. dép. Vaucluse, 1Z 83, Lettre du maire de Viens au sous-préfet d'Apt, 8 juillet 1849.

[599] Arch. dép. Vaucluse, 1Z 83, Rapport du Maréchal des logis Peyrard, 10 juillet 1849.

[600] Arch. dép. Vaucluse, 1Z 83, Rapport du Maréchal des logis de gendarmerie Peyrard à Pertuis, 26 septembre 1849.

Robespierre et de Ledru-Rollin. François Dausand, Louis Arnoux père, Joseph Girodon, Pierre Blanc, qui font partie de la société montagnarde « ont répété que lorsqu'ils furent reçus membres, Mathieu Sadeilon dit Piero leur a attaché les mains derrière le dos et leur a mis un bandeau sur les yeux ». De plus, pour être reçus membres de ce club, on fait passer des épreuves aux candidats : « sur ceci il fut fait à François Dausand des questions, d'aller tuer les deux pasteurs le catholique et le protestant, à Louis Arnoux, père, d'aller chez Monsieur de Sannes le tuer lui et ses bestiaux »[601]. Les jours et horaires de réunions seraient le jeudi et le samedi soir de vingt-trois heures à deux heures du matin. La détention d'un stock considérable de poudre et de balles, procurés clandestinement par les membres de la société et par Victor Poutel, avant les élections, alarment la gendarmerie[602]. Toutefois, l'exactitude des accusations portées dans ce témoignage peut être nuancée par le fait qu'il est uniquement basé sur les déclarations de l'aubergiste Boudoire « qui se croit bien renseigné par les affiliés eux-mêmes, attendu qu'une grande partie de ces individus sont ses débiteurs »[603].

La loi du 19 juin 1849 sur les clubs oblige les autorités municipales à expliquer les intentions et le caractère des différents clubs présents au sein de leur village. Le maire de Cabrières d'Aigues n'a pas le même discours à l'égard des clubs de sa commune que du commissaire de police de la Tour d'Aigues ou de la gendarmerie que nous venons d'exposer :

> « Il existe dans ma commune trois de ces sortes de chambrées connues sous les numéros suivants : société n°20, 16 et 3. La chambrée n°20 se tient dans un local appartenant à la veuve Henriette Perrin au quartier du pont ; elle compte 48 membres et ne reçoit pas de journal. Ses membres sont républicains et leur républicanisme n'a jamais donné lieu à aucune manifestation bruyante et séditieuse si ce n'est le cri constitutionnel de Vive la République ! Le bon sens qui anime tous ses membres, garantit parmi eux la plus grande tranquillité. La chambrée n°16 a pour lieu de réunion, le local d'Auguste Pilanchon membre du conseil municipal. Ce local est situé au quartier dit Fontaine de la Gaie. Les sociétaires sont au nombre de 80 et reçoivent le journal hebdomadaire *La Constitution* dont je vous transmets un numéro pour vous faire juger de son esprit. Quant aux manifestations et aux sentiments politiques, ce que je vous ai dit à propos de la chambrée n°20 peut s'appliquer à celle n°16. […] La chambrée n°3 dont les sociétaires sont au nombre de 53 se réunissent dans local appartenant au sieur Louis Arnoux, fermier à

[601] Arch. dép. Vaucluse, 1Z 83, Lettre du commissaire de police de la Tour d'Aigues au sous-préfet d'Apt, 29 août 1849.

[602] Arch. dép. Vaucluse, 1Z 83, Rapport du Maréchal des logis Peyrard, 10 juillet 1849.

[603] Arch. dép. Vaucluse, 1Z 83, Rapport du Maréchal des logis de gendarmerie Peyrard à Pertuis, 26 septembre 1849.

Lauris. Il y est reçu *le Républicain de Vaucluse* ; mêmes sentiments politiques que les deux autres chambrées. Leurs manifestations ont été jusqu'ici toutes pacifiques »[604].

La présence au sein du même village de trois chambrées, toutes républicaines, témoigne de la vigueur du républicanisme rural au midi de l'arrondissement, et vient confirmer la force et l'origine du vote Ledru-Rollin dans le canton de Pertuis lors de l'élection présidentielle du 10 décembre 1848. De plus, le maire de Cabrières d'Aigues ne manque pas de soulever le problème de la répression qui commence à s'exercer contre les clubs et les chambrées, « si la faculté qu'ont eue jusqu'ici les habitants de Cabrières d'Aigues de se réunir d'une manière inoffensive, leur était ravie, on leur ôterait le moyen de se délasser agréablement des dures fatigues de la semaine ». La transformation des chambrées n°16 et n°20, issues d'une sociabilité coutumière ancienne, en sociétés politisées, date des mois consécutifs à la Révolution de Février. « La propagande et les prédications incendiaires d'André Ailhaud alors garde général à Pertuis secondé dans son œuvre politique par Victor Poutel […] ont converti tous les membres de ces deux sociétés aux doctrines de deux apôtres du désordre et sont devenues les partisans dévoués de l'anarchie ». L'action résolue des deux « propagandistes » que sont André Ailhaud et Victor Poutel a permis la conversion des anciennes chambrées en sociétés politisées composées de « Montagnards » contrairement au constat « de transformation en sociétés plus ou moins secrètes »[605] qui ne parait pas être le terme adéquat à ce stade de la chronologie. Cependant, les membres « les plus exaltés » de ces deux sociétés à Cabrières d'Aigues converties « aux nouvelles doctrines politiques », ont commencé des réunions dans un local spécial prenant le nom de club sans cependant cesser de fréquenter leur société primitive. L'observation des prémices de liens entre des individus politisés qui entreprennent la création d'une société montagnarde distincte de la chambrée d'origine, permet de percevoir l'évolution du processus. Nous reviendrons à partir d'un exemple distinct, celui de Roussillon, sur les liens que peuvent entretenir les cercles et les sociétés montagnardes au sein d'un même village. A Cabrières d'Aigues, le radicalisme politique des nouveaux Montagnards, qui entreprennent « de fusiller et de pendre les bustes en pied de Napoléon présents dans chacune des deux chambrées » commence à attirer le regard des autorités. En effet, au sein de chaque société, chaque sociétaire n'est pas montagnard et cela peut occasionner quelques complications. Le président de la chambrée

[604] Arch. dép. Vaucluse, 1Z 83, Lettre du maire de Cabrières d'Aigues au sous-préfet d'Apt, 24 juillet 1849.

[605] Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome II*, ouv. cité, p. 185.

n°16 n'a pas apprécié que le buste soit fusillé et « le leur fit payer »[606]. Ainsi la société montagnarde se constitue définitivement le 2 septembre 1849, « jusqu'à alors les membres ont fréquenté les autres sociétés dont ils ont fait partie jusqu'à cette date »[607], démontrant le rôle joué par la chambrée ancienne dans le processus de constitution d'une entité montagnarde au village.

Le particularisme de l'arrondissement d'Apt est mis en avant par le sous-préfet d'Apt, lors de la prise d'un avis auprès du Ministre de l'Intérieur, sur l'application de la loi du 19 juin, « dans des circonstances toutes particulières » que présente « un ancien usage dans cette partie du Midi, usage établi dans presque tous les villages, même les moins populeux, qui consistent dans l'établissement de réunions dites chambrées » :

> « Les chambrées avaient été jusqu'à la Révolution du 24 février étrangères à la politique, un certain nombre d'individus se liaient par un règlement et une cotisation pour louer une salle particulière dans laquelle ils établissaient une buvette achetant les liquides ou les comestibles au nom de la société, que par ce moyen ils obtenaient bien meilleur marché. Presque tous les ouvriers et agriculteurs divisés en coteries formaient autant de chambrées objet de leurs réunions de plaisir et de délassement. Depuis la Révolution de février elles ont pris un caractère dangereux et même séditieux dans certaines localités. Les agitateurs nombreux ont trouvé dans cette organisation naturelle de sociétés un élément favorable à leurs projets de propagande et d'agitation. Ils s'en sont emparés complètement et se divisant la besogne ils n'ont pas manqué d'aller dans chacune d'elles donner de ce qu'ils appellent des séances de démocratie qui ne sont autre chose que de prédications démagogiques les plus exaltées, les plus séditieuses. Ces menées bien disciplinées n'ont pas tardé à porter leurs fruits et c'est ainsi que le parti exalté, organisé jusque dans les plus petits villages, a marché dans les élections avec un ensemble remarquable et qui dans ce moment-là est un obstacle sérieux pour l'administration et un danger menaçant dans la prévision d'un mouvement révolutionnaire » [608].

Le sous-préfet se plaint que les administrations municipales de l'arrondissement soient quasiment toutes issues de ces chambrées et y soient donc favorables. L'autorité supérieure ne peut donc pas compter sur une surveillance exercée à l'encontre de ces chambrées. De plus, la mise en avant de « la présentation de l'avènement de la République rouge comme le palladium de toutes les puissances matérielles, comme le moyen d'avoir de la fortune au

[606] Arch. dép. Vaucluse, 1Z 83, Rapport du Maréchal des logis de gendarmerie Peyrard à Pertuis, 26 septembre 1849.

[607] *Ibidem.*

[608] Arch. dép. Vaucluse, 1M 758, Lettre du sous-préfet d'Apt au Ministre de l'Intérieur, 28 juin 1849.

détriment bien entendu de ceux qu'ils appellent les aristocrates, c'est-à-dire ceux qui sont plus riches qu'eux »[609] permet d'entrevoir le moyen efficace qu'est la chambrée dans le processus de propagation de la République démocratique et sociale. L'autorité, devant le « danger pour la société » qu'elles représentent, se résout à les dissoudre toutes, ce qui laisse présager au sous-préfet : « qu'à cause de l'ancien usage qui s'est incarné dans les mœurs des populations de ce pays-ci, une opposition se lèvera contre cette mesure » laquelle « ne doit pas arrêter l'autorité » dans la poursuite de son entreprise de répression envers chaque manifestation ou entité qui a pour base les « rouges ».

L'autorité préfectorale, voulant prendre des mesures afin de supprimer les chambrées de l'arrondissement d'Apt, ne peut pas faire appliquer l'article 14 de la loi du 28 juillet 1848 sur les sociétés secrètes du fait « de moyens de police insuffisants » et du comportement des autorités municipales, qui fidèles aux chambrées ne collaborent aucunement aux désirs de l'autorité supérieure pour y « percevoir la transformation des chambrées en de véritables clubs très dangereux »[610]. La vision d'une autorité inquiète et désireuse d'agiter le « spectre rouge » permet de déceler l'origine des malentendus au sujet des sociétés secrètes. En effet, lors des journées de Décembre, le gouvernement promulgue un décret, le 8 décembre 1851, qui considère comme susceptibles d'être transportés en Afrique tous les individus reconnus coupables d'avoir fait partie d'une société secrète, qu'ils aient ou non participé à la résistance contre le coup d'Etat. En étudiant attentivement les rapports des juges de paix ou de police rédigés après l'insurrection, on devine la nécessité pour l'autorité d'avoir « l'alibi » des sociétés secrètes présentées comme un vaste réseau factieux enserrant les départements du Midi ; et leur attribuer une importance tout à fait disproportionnée. Certaines sociétés de *carbonari* ont pu garder leur forme secrète après leur transformation en société montagnarde à l'automne 1848. En étudiant les rapports entre une société montagnarde et un cercle républicain villageois, nous allons tenter de mettre au jour la vision partiale d'une autorité prête à tout pour se convaincre qu'un insurgé est nécessairement un membre actif d'une société secrète et qui aurait comme unique but, de « comploter » contre la gouvernement.

[609] *Ibidem.*

[610] Arch. dép. Vaucluse, 1M 758, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 28 juin 1849.

2. Le cercle Mathieu et la société montagnarde à Roussillon : un exemple de vie en symbiose[611]

Après l'échec de l'insurrection de Décembre, les documents concernant la répression exercée à l'encontre des participants au soulèvement armé, permettent d'entrevoir la clandestinité contingente et non structurelle des sociétés montagnardes. L'exemple de l'interrogatoire de François Bourne est très instructif. Répondant avec aplomb aux accusations de « bande destinée au pillage » de l'autorité sur la colonne armée partie d'Apt, et que les républicains de Roussillon ont rejoint au pont Julien, François Bourne explique formellement l'utilisation de bons de subsistance qui permet de constater le légalisme des chefs républicains au cours des journées de décembre[612] :

> « Nous partîmes de Roussillon vers neuf heures du matin le lundi huit mais ce n'était pas dans un but de pillage ; au contraire je recommandais de ne rien prendre nulle part sans payer et je pourrai le prouver »[613].

Les questions relatives à la société secrète du village permettent d'entrevoir la différence entre la création de la société montagnarde en 1849 et sa transformation en société secrète à l'été 1850. François Bourne développe que « la société secrète existe depuis un an et demi environ à l'instigation de Bourgue dit le Gros de Gargas et de Dufour de la même commune »[614] alors que la société de « la Montagne » existe à Roussillon depuis 1849, où deux Montagnards d'Apt, le nommé Hubert, horloger à Apt, « démagogue ardent » et le nommé Méritan, un jeune homme de petite taille, figure ronde affublé d'une grande cravate rouge, se sont rendus afin de réunir chez Hippolyte Bourgue, cabaretier, un certain nombre d'habitants dans le but d'organiser dans la commune, la société montagnarde[615]. Le nombre d'habitants présents au commencement de la société est de 15, puis François Bourne a reçu lui-même « montagnard » plusieurs habitants de Roussillon.

---

[611] Nous suivons l'exemple de Raymond HUARD, « Une structure politique ambigüe : les sociétés secrètes quarante-huitardes dans le midi de la France », art. cité, p. 359.

[612] Bons de subsistance délivrées dans les communes de Goult et de l'Isle-sur-la-Sorgue présents dans le carton 1M 775.

[613] Arch. dép. Vaucluse, 1M 782, Interrogatoire de François Bourne, perruquier à Roussillon, 29 janvier 1852.

[614] *Ibidem.*

[615] Arch. dép. Vaucluse, 1M 775, Déposition de François Théophile Denis Icard, maire de la commune de Roussillon, 26 décembre 1851.

L'étude de la société montagnarde permet d'entrevoir les transformations de la société, devenant secrète pour éviter la répression, tout en organisant un organisme de « défense républicaine » au village. François Bourne, qui fait partie du cercle Mathieu, est le chef de « la société des Montagnards » à Roussillon. Il joue également le rôle de recruteur dans cette société[616]. Ceci nous permet de voir l'arrivée, dans les communes, du mode d'organisation du parti montagnard comme le démontre Ted Margadant[617]. De plus, nous sommes là, à proprement parler, dans la période de formation de la Nouvelle Montagne et cette organisation clandestine demande des sociétés locales structurées[618]. Le groupe des jeunes tient une place prépondérante au sein de la « Montagne » et la « jeune Montagne » est également représentée à Roussillon. Adrien Cartoux est enrôlé dans la société de la « jeune Montagne » par Hippolyte Jouval âgé de 19 ans, le même qui a enrôlé François Clot, Castel cadet, Théophile Carle, Laurent Grand, Grégoire et Rippert ainé. Tous ces jeunes gens sont âgés de 17 à 19 ans. On ne peut être admis dans la « jeune Montagne » qu'en dessous de 20 ans et le montagnard atteignant cet âge passe de droit dans la « vieille Montagne ». Hippolyte Jouval fait prêter un serment dans le local d'un moulin à huile[619]. Il bande les yeux puis fait jurer «d'être prêt à tuer celui qui voudrait être roi ou empereur et de partir dès qu'il en donnerait le signal, promettant de marcher en tête ». Lorsqu'il enlève le bandeau qui couvre les yeux de l'initié, Jouval tient un pistolet sur sa poitrine et devant lui des instruments tranchants : « Voilà pour te donner la mort, si jamais tu trahis ton serment » lui dit-il. De temps en temps, Jouval les convoque et les réunit, ils se retrouvent alors « tantôt 15, tantôt 20 ». Il fait payer 25 centimes par mois[620], destinées selon Jouval « à secourir les sociétaires qui seraient malades »[621]. Cette société doit permettre le jour du départ, un rassemblement

[616] Arch. dép. Vaucluse, 1M 775, Déposition de Daniel Jouve, maçon à Roussillon, 27 décembre 1851.

[617] « Le parcours de la diffusion des sociétés montagnardes est partout la même : les militants des villes et des bourgs de marché adoptent les rituels et commencent à initier des recrues dans des communes plus petites. » in Ted. W. MARGADANT, *French Peasants in Revolt. The Insurrection of 1851*, ouv. cité, p. 131.

[618] Frédéric NÉGREL, *Clandestinité et réseau républicain dans le Haut-Var. La société secrète montagnarde d'Artignosc (1849-1851)*, ouv. cité, p. 155.

[619] Philippe Vigier note ainsi pour les départements qu'il a étudiés, la fréquence des lieux isolés pour l'organisation des réceptions, *La Seconde République dans la région alpine. Étude politique et sociale. Tome I, les notables (vers 1845-fin 1848)*, ouv. cité, 328 p.

[620] Arch. dép. Vaucluse 1M 775, Déposition d'Adrien Cartoux, cultivateur, 27 décembre 1851.

[621] Frédéric Négrel évoque le sujet en démontrant que l'on « rencontre souvent des républicains présentant leurs adhésions comme l'entrée dans une société de secours mutuel. C'est quelque fois le paravent que les sociétés secrètes s'étaient données, paravent toujours virtuel, la fraternité étant un valeur fort prisée par les républicains

rapide des membres afin de « secourir la République qu'ils se sont promis de défendre ». Ainsi dans la matinée du lundi 8 décembre, le chef communal de la société montagnarde parcourt les maisons des affiliés afin de les rassembler sur la place du village.

D'autre part, parmi les quelques 130 insurgés partis de Roussillon, 58 appartiennent au cercle Mathieu[622]. Afin de mieux comprendre les différences entre la participation des membres du cercle Mathieu et les membres de la société montagnarde, une étude plus fine sur ces deux sociétés doit permettre de distinguer, les membres du cercle des affiliés à la « Montagne ». Ainsi le maire de Roussillon « farouchement républicain », a formé la chambrée dite « cercle Mathieu » pour organiser le « parti » républicain dans le village pour les élections futures[623]. Pour première explication, la nécessité d'organiser au sein du village un lieu de sociabilité où le maire peut « convertir » des habitants au républicanisme permet de soulever la question des élections au village et de leurs répercussions. A l'occasion des élections cantonales des 27 août et 3 septembre 1848, le maire de Roussillon Icard a soutenu le républicain De Zanobis, tandis que le parti de l'Ordre a soutenu le candidat Moulin, notaire ; ce dernier ayant remporté les élections à Roussillon, le maire, pour préparer « sa revanche » a fondé ce « club politique » en septembre 1848[624] dans le but de faire des habitants de Roussillon de « bons républicains ». Ainsi les membres de ce cercle, « républicains modérés » ou « Montagnards » participent activement aux bandes insurrectionnelles et se joignent aux républicains d'Apt au pont Julien.

Une plainte adressée au préfet d'un homme d'ordre de Roussillon permet d'entrevoir la suspicion qui s'est abattu sur le cercle Mathieu crée par le maire de Roussillon :

> « Je soussigné au nom de tous les pères de famille de la commune de Roussillon. J'ai l'honneur de signaler à votre administration paternelle qu'il existe dans le pays un établissement privé qui sous le titre de cercle est un véritable club démocratique fréquenté par les individus les plus exaltés de la commune à la tête desquels se trouve Monsieur le maire qui par sa présence autorise les discours les

---

d'alors », dans *Clandestinité et réseau républicain dans le Haut-Var. La société secrète montagnarde d'Artignosc (1849-1851)*, ouv. cité, p. 147.

[622] Arch. dép. Vaucluse, 1M 775, Déposition de Pierre Anselme, garde champêtre de la commune de Roussillon, 2 janvier 1852.

[623] Arch. dép. Vaucluse, 1M 775, Déposition d'Alexis Amie, percepteur demeurant à Gordes, 29 décembre 1851.

[624] Arch. dép. Vaucluse, 2M 68, Lettre de Tamisier de Roussillon au préfet de Vaucluse, 10 avril 1850.

> plus dangereux et les menaces les plus audacieuses qu'adressent en toutes occasions aux amis de l'ordre les membres de cette réunion démocratique et sociale »[625].

L'exercice de propagation des idées républicaines et de la défense de la République, au cœur du débat entre ce partisan de l'ordre et le maire républicain de Roussillon, qu'est Denis Icard, est dénoncé à travers cette plainte destinée au préfet. Les élections constituent un exercice de démocratie propice à l'activisme politique des « patrons » que peuvent être les maires dans les villages. Mais cette activité en faveur de la République fait poindre au village une division manifeste entre les « blancs » qui se déguisent sous le nom « d'hommes d'ordre » et les « rouges » qui veulent la République démocratique et sociale :

> « Cet état des choses n'existerait pas si le maire dont tout le monde connait les idées extravagantes en politique et l'ambition personnelle n'autorisait pas cette réunion par sa présence et par ses paroles lorsqu'il s'écriait en présence de toute une population rassemblée à l'occasion des élections générales pour la présidence de bien se garder de nommer Louis Napoléon, notre illustre président, que nommer un tel homme, un homme de race primaire se serait reculer de cent ans en politique et qui n'était qu'un étourdie, un incapable et un intrigant. Lorsqu'il s'écriait encore à l'époque des élections départementales de ne pas nommer ces nobles agitateurs ennemis du progrès mais de donner leurs suffrages aux citoyens Gent et compagnie avec lequel il était alors en grande relation ainsi qu'avec la famille Germain de Gordes ses amis politiques dont l'un vient de faire six mois de prisons pour insulte à l'autorité locale et l'autre est en fuite sous la prévention des plus mauvaises affaires domestiques »[626].

Cette attitude démontre bien la haine sournoise du système républicain nourrie par les partisans de l'ordre, qui ne veulent point voir le débat naître autour des idées nouvelles mis en avant par les propagandistes de la République démocratique et sociale. Pour le maire, l'ennemi de la République est désigné en la personne du président Louis-Napoléon Bonaparte, mais également des anciens notables locaux qui sont « réfractaires aux idées de progrès » ; le dénonciateur demande donc « la fermeture immédiate de l'établissement dont l'existence est une occasion continuelle de discussion politique et de désordres ». Le regret de l'ancienne administration de Monsieur Anselme dont l'activité donnait « un calme et une atmosphère paisible avant la République » prouve l'animosité envers le régime républicain des partisans de l'ordre, qui rejettent ouvertement les conséquences de la démocratie à travers de tels propos.

---

[625] Arch. dép. Vaucluse, 1Z 83, Lettre de Jean Icard au préfet de Vaucluse, 22 juillet 1850.

[626] *Ibidem.*

Antérieurement à cette plainte, une première dénonciation a eu lieu au cours du mois d'avril 1850 contre le maire de Roussillon, mais le sous-préfet appuie l'attitude du maire, qui selon lui, est « un homme sage et très modéré, incapable de tenir la conduite dont on l'accuse »[627]. Le sous-préfet ajoute que les griefs imputés au maire de Roussillon sont « complètement dénués de fondement » et approuve son administration dans cette commune « car il a été assez heureux jusqu'à ce jour par son influence de maintenir ses administrés dans un esprit de modération et d'ordre ». Enfin, « l'individu qui a signé cette dénonciation est un homme sans valeur, gardant rancune au maire pour quelque affaire d'intérêt privé » car « le fait de la propagande socialiste est en dehors de l'administration de ce maire ». Le dénonciateur se caractérise comme « amoureux de l'ordre ». Cette « dénonciation calomnieuse »[628] contre le maire de Roussillon émise auprès de l'autorité préfectorale permet de constater les « griefs » émis contre le cercle et l'attitude du maire, créateur du cercle :

> « Il faut vous dire Monsieur le préfet qu'un cercle existe depuis dix-huit mois dont le maire en fait partie et même il en a été le créateur. Dans ce cercle, il y a beaucoup qui ne sont pas du côté de l'ordre et qui se permettent de provoquer. Le 24 février dernier, jour de l'anniversaire de la République, une quinzaine ou vingtaine d'entre eux furent convoqué comme gardes nationaux à accompagner Monsieur le maire à l'église pour assister à la messe des morts de février. Après diner ces mêmes gardes nationaux se permirent dans le café de Bourgues de chanter des chansons contre le gouvernement dont beaucoup de personnes qui se trouvèrent présentes furent indignés de ces sortes de provocations. Ensuite dans la nuit toujours les mêmes passant par les rues en chantant ces blasphèmes et puis se sont regroupés vers l'arbre de la liberté et là débitèrent tout ce qui a de plus infâmes envers la société de l'ordre en disant qu'il fallait embrocher les napoléonistes et pendre les carlistes etc etc…De telle manière que les habitants furent indignés en disant que le maire ne leur défendit pas ces provocations. En outre, Monsieur le préfet il s'agit de fréquenter des réunions socialistes mais des plus mauvais qui s'assemblent deux ou trois fois par mois avec ceux d'Apt, Gargas et Gordes et ces réunions si fréquentes pourraient donner lieu à des collisions qui certainement seraient funestes pour le pays »[629].

Le maire tolérerait les manifestations hostiles au gouvernement dans sa commune. Cependant le fait qu'il n'y ait pas de commissaire de police dans cette commune et que les brigades de gendarmerie de Lumières, Bonnieux ou Saint-Saturnin soient éloignées, peuvent entrainer des manifestations qui ne sont pas repérées par les autorités. Les maires peuvent néanmoins faire figure d'autorité mais nous avons vu que les maires de nombreuses

[627] Arch. dép. Vaucluse, 2M 68, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 25 avril 1850.

[628] *Ibidem.*

[629] Arch. dép. Vaucluse, 2M 68, Lettre de Tamisier de Roussillon au préfet de Vaucluse, 10 avril 1850.

communes de l'arrondissement, sont plus favorables à leurs administrés qu'aux directives du pouvoir central. La réponse du sous-préfet au préfet démontre la vision opportune de l'administration du maire de Roussillon auprès de l'autorité supérieure et tend à faire croire que le maire ferme les yeux sur de telles manifestations en tenant une sorte de double discours auprès de ses supérieurs. Le sous-préfet manifeste sa confiance envers ce maire qui selon lui, n'est que la victime « d'ennemis personnels cherchant la satisfaction d'une vengeance personnelle plutôt que l'intérêt général »[630]. Appuyant cette vision par un portrait élogieux du maire, le sous-préfet maintient l'idée que le maire soutient l'actuel gouvernement :

> « Monsieur Icard, maire de Roussillon, et membre du conseil d'arrondissement se comporte très bien depuis mon arrivée dans ce pays, il ne prend aucune mesure sans me consulter, aux dernières élections, je crois qu'il a voté pour la liste de la préfecture et dans tous les cas il n'a donné lieu à aucune observation blâmable. […] Maintenant que Monsieur Icard est vu l'avènement de la République avec plaisir ? Je le crois ; Qu'il n'ait pas voté pour le président de la République et qu'il ait donné son vote à Cavaignac, je le crois encore. […] Je le considère comme homme d'ordre et en effet, la commune de Roussillon a toujours été fort tranquille. […] Quant au cercle dont il est question, il y a longtemps qu'il existe, il est composé de toutes les nuances d'opinion et le maire lui-même m'a dit n'en faire partie que pour, y maintenir par sa présence, le bon ordre et empêcher autant que possible qu'on s'y occupe de politique »[631].

A contrario, les autorités jugeant les insurgés de Décembre, voient dans l'activité du cercle Mathieu « la même chose qu'une société secrète »[632]. Cette accusation inexacte, puisque le cercle Mathieu a une autorisation légale, montre la volonté manifeste d'interpréter la participation à l'insurrection comme liée aux sociétés secrètes et comme dans « un but de guerre civile et de pillage », pour justifier la répression mise en place. L'autorité ne veut en aucun cas y percevoir la tentative de simples hommes se levant pour défendre la République. Les nombreux interrogatoires permettent de constater, grâce au cas très précieux que nous offre le village de Roussillon, l'intérêt qu'il y a pour les autorités à affirmer que le cercle Mathieu n'est autre que le repère « d'intrigants et de socialistes ». Hyppolite Bourgues,

---

[630] Arch. dép. Vaucluse, 2M 68, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 25 juillet 1850.

[631] *Ibidem.*

[632] Allégations du juge d'instruction Guillibert en charge du dossier des inculpés de l'arrondissement d'Apt *in* Arch. dép. Vaucluse, 1M 782, Interrogatoire de Camille Grand, âgé de 30 ans, propriétaire cultivateur demeurant à Roussillon, 6 mars 1852, Interrogatoire de Pierre Rey, âgé de 22 ans, cultivateur à Roussillon, 6 mars 1852.

aubergiste à Roussillon, accusé de s'être porté au sein de la bande de Roussillon et d'avoir apporté des provisions à la colonne stationnée au pont Julien[633] se défend :

> « Je n'ai jamais fait partie de la société secrète à Roussillon, j'étais seulement dans le cercle Mathieu comme tant d'autres bons citoyens qui n'ont pris aucune part au soulèvement »[634].

Le témoignage d'un client régulier de l'auberge d'Hyppolite Bourgues vient appuyer cette version, lequel écrit une lettre au juge d'instruction Guillibert dans le but d'obtenir la libération du prévenu, emprisonné dans la prison d'Apt :

> « Bourgues Hyppolite, aubergiste chez lequel je loge depuis vingt ans fut du nombre des prisonniers de la commune de Roussillon. Connaissant les opinions modérées de cet homme ma surprise fut grande et les hommes d'ordre avec lesquels je parlai furent stupéfaits. Hyppolite Bourgues est un très honnête homme, souvent je parlai politique avec lui, et toujours il manifesta un éloignement invincible pour les sociétés secrètes. […] Vous connaissez Monsieur, ma franchise et ma haine pour tous ces fauteurs de désordres. […] Veuillez, je vous prie, excuser la liberté que je prends mais comme je sais que vous êtes un homme excessivement juste, je n'ai pas hésité à vous écrire et à vous recommander cette famille qui sous tous les rapports nécessite quelque bienveillance»[635].

En conséquence, le détenu Hyppolite Bourgues est libéré de la prison d'Apt dans laquelle il est écroué depuis son arrestation. L'interrogatoire de l'instituteur Joseph Coudray offre l'occasion de voir le faible nombre d'adhésions que détient la société montagnarde dans la commune, même si ce dernier en fait partie :

> « Je conviens que lorsque je fus établi à Roussillon, je cédai aux sollicitations de François Bourne et ce fut lui qui me reçut membre de la société montagnarde […] Quoique j'eusse prêté serment, je n'avais aucun rapport avec les montagnards »[636].

---

[633] Arch. dép. Vaucluse, 1M 782, acte d'inculpation d'Hyppolite Bourgues, aubergiste à Roussillon, décembre 1851.

[634] Arch. dép. Vaucluse, 1M 782, Interrogatoire d'Hyppolite Bourgues, âgé de 39 ans, aubergiste demeurant à Roussillon, 5 janvier 1852.

[635] Arch. dép. Vaucluse, 1M 782, Lettre d'un client de l'auberge d'Hyppolite Bourgues au juge d'instruction Guillibert, 5 janvier 1852.

[636] Arch. dép. Vaucluse, 1M 782, Interrogatoire de Joseph Coudray, 24 ans, instituteur primaire demeurant à Roussillon, 4 janvier 1852

D'autre part, Camille Grand, qui fait également partie du cercle Mathieu déclare « qu'il n'a jamais été membre de la société secrète » et qu'il appartient seulement au cercle Mathieu. Mais pour le juge d'instruction, être membre du cercle Mathieu « qui a donné 70 insurgés, c'est à peu près la même chose »[637]. Dans l'interrogatoire de Joseph Grégoire, l'on perçoit la même accusation :

> « D. Vous étiez de la société secrète et c'est pourquoi vous allâtes vous joindre à la bande de frères et amis ?
> R. J'étais membre du cercle Mathieu.
> D. C'est bien à peu près la même chose, puisque plus de la moitié (70) des membres du cercle s'enrôlèrent dans la bande et y jouèrent le rôle principal »[638].

Le juge d'instruction Guillibert explique à Benoit Clot, les raisons qui le poussent à émettre des mandats d'arrêt : « Je n'ai fait arrêter que les plus compromis parmi les 150 environ qui formaient la bande de Roussillon. Vous avez été du nombre des 23 ou 24 frappés du mandat d'arrêt pour la raison que vous avez été signalé, comme exalté et membre de la société secrète »[639]. Les arrestations dépendent donc des dépositions quelques fois partiales, et sans rapport avec une quelconque « vérité ». Le nombre des « membres de la société secrète » parait infime[640] en comparaison de la participation des sociétaires du cercle Mathieu qui fournit plus de 50% des insurgés de Roussillon. Les liens tissés au sein de ce cercle paraissent jouer un rôle mobilisateur important, de nombreux insurgés partent du fait « du nombre ». On voit le rôle des liens étroits dans les communautés villageoises lors du mouvement insurrectionnel. Le rôle du meneur montagnard François Bourne, chef de la société montagnarde et « économe et administrateur »[641] du cercle Mathieu, est essentiel à la

[637] Arch. dép. Vaucluse, 1M 782, Interrogatoire de Camille Grand, âgé de 30 ans, propriétaire cultivateur demeurant à Roussillon, 6 mars 1852.

[638] Arch. dép. Vaucluse, 1M 782, Interrogatoire de Joseph Grégoire dit le Rouge, âgé de 26 ans, cultivateur au hameau des Ferriers, territoire de Roussillon, 6 mars 1852.

[639] Arch. dép. Vaucluse, 1M 782, Interrogatoire de Benoit Clot, âgé de 22 ans, cultivateur à Roussillon, 5 mars 1852.

[640] D'après le juge Guillibert, seulement 23 ou 24 habitants de Roussillon font partis de la société montagnarde, sur un total de 150 insurgés, pourcentage faible au regard d'autres communes pour lesquelles seuls les membres de sociétés montagnardes participent à l'insurrection.

[641] Frédéric Blanc est également membre du cercle Mathieu et n'est pas membre de la société montagnarde, Arch. dép. Vaucluse, 1M 782, Interrogatoire de Frédéric Blanc, âgé de 39 ans, cultivateur à Roussillon, 8 mars 1852.

compréhension du mouvement dans ce village, et permet de souligner l'importance des meneurs montagnards dans l'insurrection de Décembre. Toutefois, le rôle du maire n'en est pas moins considérable ; il a fourni volontairement ses armes au jeune Pierre Rey :

> « Je n'avais point d'arme, Tamisier dit l'ainé me remit un fusil et le maire Icard lui-même me remit une épée. Il m'offrit également un tromblon que je refusai. Le maire me fit observer que cette épée venait de son aïeul, portait un signe qui n'était pas à l'ordre du jour (un aigle ou une fleur de lys) et il me recommanda de le limer. Je le fis disparaitre en partie. L'épée me fut bientôt retirée par Elzéar Bouis qui s'en arma et je gardai seulement le fusil.
> D. Le maire Icard vous confia-t-il volontairement son épée ?
> R. Sans doute ; il me conduisit chez lui pour me la remettre. Ce fut là qu'il m'offrit le tromblon. Lorsque j'eus ceint l'épée, il riait en présence de témoins en disant qu'il m'avait monté comme un sous-officier »[642].

Malgré la « compression » politique qui caractérise la Seconde République pendant presque toute son existence[643], le cercle Mathieu a subsisté jusqu'à l'insurrection de Décembre. Les autorités qui ont prononcé la dissolution de nombreuses chambrées, ne se sont pas inquiétées du cercle Mathieu, qui pourtant, a fait l'objet de plusieurs plaintes. Mais l'attitude favorable de l'administration du maire, a permis la sauvegarde de cette forme d'expression de sociabilité coutumière, véritable organe politique non déclaré, qui a coexisté avec la société montagnarde communale. Un processus de « contamination » peut être mis en évidence avec le rôle joué par François Bourne, tant dans le cercle que dans la société montagnarde. Le cercle Mathieu comprend donc des affiliés et des non-affiliés, et les liens noués entre les membres de ce cercle ont pu incarner une impulsion mobilisatrice sur la population de la commune, le jour de l'insurrection. Néanmoins, chaque chambrée ou cercle n'a pas pu bénéficier de la même négligence des autorités. L'action entreprise par les agents du gouvernement conduit à réprimer toutes les formes de sociabilité, accusées de s'être politisées et d'être devenues le lieu privilégié de propagande des « rouges ».

---

[642] Arch. dép. Vaucluse, 1M 782, Interrogatoire de Pierre Rey, âgé de 22 ans, cultivateur à Roussillon, 6 mars 1852.

[643] Voir John M. MERRIMAN, *The Agony of the Republic, The Repression of the Left in Revolutionary France, 1848-1851*, New Haven Conn., Yale University Press, 1978, 298 p.

3. L’impuissance des autorités. De la dissolution à la reconstitution informelle des sociétés ou la persistance d’un usage coutumier

La loi transitoire du 19 juin 1849, par son article 1er, permet au gouvernement d'interdire les clubs : « le Gouvernement, est autorisé, pendant l'année qui suivra la promulgation de la présente loi, à interdire les clubs et autres réunions publiques qui seraient de nature à compromettre la sécurité publique ». Cette loi à caractère « transitoire » a été renouvelée le 6 juin 1850 et le 21 juin 1851. Ce moment marque pour l'Etat le début d'une offensive contre les sociétés dites « secrètes » :

> « Ce fut alors que les sociétés secrètes se multiplièrent de tous côtés et sous toutes formes. Abusant du droit d'association consacré par la loi du 28 juillet 1848, elles se cachèrent presque partout sous les apparences d'une société non politique autorisée. Dans les contrées méridionales de la France, elles prirent principalement le nom de cercles et de chambrées. Dans les autres parties du pays, et même dans le Midi, ce furent des sociétés dites Fraternelles ayant pour but apparent les secours mutuels entre ouvriers. Sur plusieurs points, elles dissimulèrent leur existence en s'enveloppant du mystère le plus absolu »[644].

L'ensemble des associations (secours mutuels, fédérations...) est visé. La loi est adaptée à cette nouvelle analyse de la situation politique. Les sociétés philanthropiques, qui deviennent politiques et perdent ainsi leur caractère primitif, tombent sous le coup de la loi du 28 juillet. Ces dernières, aux termes de la loi, sont assimilées aux sociétés secrètes. Ainsi le soin de juger ces infractions revient alors aux Cours d'assises. Cependant, certaines associations sont soupçonnées de se livrer à une double activité, philanthropique et politique. La loi du 28 juillet 1848, étrangère aux sociétés de bienfaisance, se trouve donc sans effet. Celle du 15 juillet 1850 a été prévue spécialement pour ce type de société. Le législateur en a profité pour changer le degré de juridiction dont relève ce délit, lui permettant de mener à bien une répression plus efficace. En effet, il n'est pas simple pour le ministère public de convaincre un jury d'assises de la culpabilité d'un prévenu, comme le parquet a déjà pu s'en rendre compte avec la réforme de la loi sur la presse. Aussi, la répression menée envers les sociétés de bienfaisance est-elle appliquée par les tribunaux de police correctionnelle, ce qui autorise une plus grande souplesse. Cette volonté législative de réprimer l’élan de sociabilité

[644] Arch. nat. BB30 394, Rapport du ministère de la Justice concernant les sociétés secrètes, cité dans Anthony PONCIER, « L’idée de complot dans le discours du pouvoir sous la Seconde République » dans *Revue d’histoire du XIXe siècle*, 1999/1, p. 96.

mêlé de politique, qui s'installe au cours de la Seconde République dans les villages, peut être montrée par l'étude d'un cas précis.

La chambrée dite saint-Mathias à Villelaure, en référence à la date de fête du saint, le 24 février, peut être étudiée sur toute la période de la Seconde République grâce au dossier d'instruction présent dans le carton 2U 367 des archives départementales. La mise en évidence de la persistance de la chambrée malgré les dissolutions prononcées par les autorités, doit permettre le constat du phénomène de résistance d'un moyen d'expression et de vie coutumière, qu'est la chambrée au village. Cette société se constitue le 1er novembre 1849[645] sans obtenir d'autorisation préalable du maire. Les membres de la société se présentent néanmoins au maire avec une liste contenant plusieurs noms, et lui font part du projet qu'ils ont de former une société. Le maire leur fait observer que cette liste n'est pas satisfaisante « au vœu de la loi » et leur donne quelques conseils pour qu'ils se mettent en règle[646]. Mais ces conseils sont oubliés ou méconnus. De plus, pour le maire de Villelaure, cette chambrée se compose de « tout ce qu'il y a de plus mal posé dans la commune ; elle se constitue souvent en comité secret, et les mesures sont prises pour que les visiteurs imprudents ne dévoilent aucun des secrets ; elle est visitée par des exaltés de Cadenet, lesquels ont des rapports fréquents avec les Montagnards d'Apt, ce qui fait supposer qu'elle fait partie du réseau socialiste organisé dans tout le département et ailleurs »[647]. Cependant, cette chambrée ne s'est « pas assez compromise » aux yeux du maire pour qu'il en demande sa fermeture. Le préfet proclame néanmoins l'arrêté de dissolution de la chambrée dite Saint-Mathias le 16 août 1850, « considérant que le cercle dit Saint-Mathias, dans la commune de Villelaure s'occupe de politique et de propagande démagogique et qu'il est contraire à l'ordre et à la sécurité publique »[648] en vertu du décret du 28 juillet 1848.

La société dite Saint-Mathias, également appelée « de la Montagne »[649] doit être immédiatement fermée après la proclamation de cet arrêté, et « ne pourra se reconstituer dans

[645] Arch. dép. Vaucluse, 2U 367, Mot du vice-président de la société Saint-Mathias au président de cette société, 28 octobre 1849.

[646] Arch. dép. Vaucluse, 2U 367, Lettre du maire de Villelaure au sous-préfet d'Apt, 11 janvier 1851.

[647] Arch. dép. Vaucluse, 2U 367, Lettre du maire de Villelaure au sous-préfet d'Apt, 22 janvier 1850.

[648] Arch. dép. Vaucluse, 2U 367, Arrêté du préfet de Vaucluse, 16 août 1850.

[649] Arch. dép. Vaucluse, 2U 367, Liste des chambrées de Villelaure par le maire au sous-préfet d'Apt, 22 janvier 1850.

un autre local, ni sous quelques dénominations que ce soit ». Le sous-préfet d'Apt est chargé de l'exécution de l'arrêté. Cependant, pour se conformer à la législation, les fondateurs et administrateurs du cercle Saint-Mathias, fondent le 15 septembre 1850, « un cercle non politique et non public, sous la dénomination de cercle Saint-Mathias », qui doit ouvrir à cette même date dans un local appartenant à Prosper Augier. Dans une lettre destinée au maire de Villelaure, les membres de ce cercle invoquent l'article 14 du décret du 28 juillet 1848 pour appuyer leur démarche légale, tout en expliquant, que l'objet du cercle est « la récréation et le délassement moral ». De plus, les fondateurs, administrateurs et directeurs du cercle garantissent de se soumettre aux règlements de police concernant les lieux publics « en tenant la porte de leur local ouverte au commissaire de police du lieu »[650]. Sur ce constat, le maire, persuadé que la création de ce nouveau cercle est en opposition avec l'arrêté préfectoral en date du 16 août 1850, prévient les déclarants que leur situation est illégale. Néanmoins, les fondateurs du cercle « assument sur eux toute la responsabilité de leur conduite »[651]. Un premier jugement rendu par le juge de paix du canton de Cadenet, condamne à trois francs d'amende la société de Saint-Mathias ; sitôt après l'audience, les membres du cercle se consultent et vont voir le maire, et décident conjointement de demander au juge de paix « le rappel en cassation de la condamnation »[652].

L'entraide entre les Montagnards du pays d'Aigues va permettre la récolte des fonds nécessaires au pourvoi en cassation. La société des Pompiers de Cadenet met en place une liste de souscription, pour la réouverture de la société Saint-Mathias de Villelaure. Le 16 octobre 1850, les sociétaires viennent déposer la somme de cinq cent francs, pour les frais de procédure du pourvoi en cassation. Plusieurs sociétés du département cotisent pour apporter une participation financière aux frais de cette procédure, témoignant de la solidarité entre « Montagnards ». Les sociétaires auraient déclarés : « c'est une affaire de vingt cinq centimes pour chacun »[653]. A la Tour d'Aigues, les « Montagnards » de l'ancienne société des amis du peuple, dissoute, se réunissent au café Mombrion, où ils reçoivent un individu de Cadenet, un dénommé Allemand, pour dresser une liste de souscription en faveur des membres de la

[650] Arch. dép. Vaucluse, 2U 367, Procès-verbal du maire de Villelaure, 18 septembre 1850.

[651] *Ibidem.*

[652] Arch. dép. Vaucluse, 2U 367, Lettre du commissaire de police de Cadenet au sous-préfet d'Apt, 7 octobre 1850.

[653] Arch. dép. Vaucluse, 2U 367, Lettre du commissaire de police de Cadenet au sous-préfet d'Apt, 17 octobre 1850.

société Saint-Mathias de Villelaure[654]. Le commissaire de police de la Tour d'Aigues, devant ce constat, prévient le maire de la commune pour faire cesser cet acte illégal, car « il faut avoir obtenu l'autorisation du maire pour se livrer à de pareils faits dans un lieu public »[655]. La liste est saisie par les autorités, et les membres de l'ancienne société des amis du peuple sortent du café avec le sieur Allemand avec l'ordre de ne plus réitérer ce type d'acte. Le maire ne manque pas de dénoncer le café Mombrion comme le lieu de fréquentation exclusif des anciens membres de la société dissoute des amis du peuple[656]. La saisie de cette liste permet à l'autorité, l'obtention des noms d'individus sur lesquels une surveillance pourra être exercée. La présence d'un meneur Montagnard en tête de liste ne surprend guère le maire, Jacques Bibal, « toujours prêt à entrainer les autres », fait partie des plus « exaltés » de la Tour d'Aigues et le maire veut trouver « l'occasion et les moyens d'en débarrasser la Tour d'Aigues »[657]. La société dite l'Etoile à Cadenet, qui a refusé de payer la patente et qui « vient d'acheter des chandeliers de terre pour que la saisie n'ait rien à prendre », a voté le don de quinze francs en faveur de la société Saint-Mathias de Villelaure[658]. L'attitude des membres de sociétés voisines témoigne d'une volonté de solidarité entre les « victimes » de la répression engagée par le gouvernement.

La Cour de cassation déclare l'incompétence des tribunaux de police pour ce type d'affaire et casse le jugement rendu par le tribunal de police de Cadenet, selon l'article 13 du décret du 28 juillet 1848, qui prévoit que les peines prononcées « doivent être correctionnelles ». Les autorités subissent un revers qui permet aux membres de la société Saint-Mathias de continuer à se réunir dans leur local. C'est un « triomphe » pour cette société, qui célèbre cette décision par un banquet auquel tous les membres prennent part, avec « bon nombre d'invités choisis seulement parmi les personnes qui ont souscrit pour les frais du procès »[659]. La présence du maire de Cadenet, Casimir Vallon, à ce banquet, permet à

[654] Arch. dép. Vaucluse, 2U 367, Lettre du commissaire de police de la Tour d'Aigues au sous-préfet d'Apt, 24 octobre 1850.

[655] *Ibidem.*

[656] Arch. dép. Vaucluse, 2U 367, Lettre du maire de la Tour d'Aigues au sous-préfet d'Apt, 24 octobre 1850.

[657] *Ibidem.*

[658] Arch. dép. Vaucluse, 2U 367, Lettre du commissaire de Cadenet au sous-préfet d'Apt, 8 novembre 1850.

[659] Arch. dép. Vaucluse, 2U 367, Déposition de Jean-Pierre Victor Gadel, Maréchal des logis de gendarmerie demeurant à Pertuis, 23 août 1851.

l'autorité supérieure d'invoquer ce grief pour obtenir la révocation de ce maire « rouge »[660]. Le repas se déroule le 20 décembre dans l'auberge du sieur Becaru, où se réunissent soixante treize individus sous la direction de Benjamin Rampal[661]. Les réunions quotidiennes des membres de la société vont être émaillées par l'intervention répétée de la gendarmerie. Le 21 décembre 1850, les gendarmes de Pertuis, « informés que la société Saint-Mathias composée d'individus du parti Montagnard est réunie malgré l'arrêté de Monsieur le préfet en date du 16 août 1850 qui a ordonné la dissolution de la dite société »[662] se rendent à Villelaure dans le but de dresser une contravention. Dans l'appartement qui sert de local à la société, ils dénombrent trente un individus disposés autour de deux grandes tables, en train de boire. Parmi les individus, se trouvent Prosper Augier, président de la société, François Poncel de Lauris, Louis Choffard de Pertuis, Pierre Autemens ainsi que d'autres habitants de Villelaure. La présence d'individus de communes environnantes confirme la vigueur du réseau montagnard local.

Conformément à la déclaration de Prosper Augier au maire de Villelaure, les gendarmes trouvent la porte d'entrée ouverte au public. Les gendarmes font observer à tous les membres de la société « qu'ils se trouvent en contravention à l'arrêté préfectoral en date du 13 juillet 1850 qui défend les banquets et réunions tumultueuses et à celui du 16 août 1850 ». Les membres de la société répondent aux gendarmes « que leur autorisation est une lettre de leur avocat qui leur annonce qu'ils ont gagné leur procès et qu'ils peuvent se réunir ». Les gendarmes « sûrs d'eux » dressent un procès-verbal, qui n'est que le premier d'une longue série. La gendarmerie procède à des visites presque « quotidiennes » pour dresser des contraventions et dissuader les membres de la société de se réunir dans leur local. Le 24 décembre, la même opération que le 21 se déroule, où douze membres sont priés d'évacuer le local. Prosper Augier, le président, respecte la décision en disant : « nous savons que vous êtes les domestiques de loi et nous allons obéir »[663]. Le 25 décembre, à neuf heures et demie du soir, une nouvelle intervention de la gendarmerie à cheval de Pertuis, fait évacuer les six membres présents autour d'un poêle, que sont Prosper Augier, André Miffre, Jean-

[660] *Cf. supra* notre sous-partie sur les révocations de maires dans les villages de l'arrondissement d'Apt, pp. 79-90.

[661] [661] Arch. dép. Vaucluse, 2U 367, Procès-verbal de la gendarmerie à cheval de Pertuis, 21 décembre 1850.

[662] Arch. dép. Vaucluse, 2U 367, Procès-verbal de la gendarmerie à cheval de Pertuis, 21 décembre 1850.

[663] Arch. dép. Vaucluse, 2U 367, Procès-verbal de la gendarmerie à cheval de Pertuis, 24 décembre 1850.

André Miffre, Marius Becarru, Jean-Baptiste Vagues et Jérôme Million[664]. Le 27 décembre, à la même heure, une nouvelle contravention est dressée contre les dix membres présents dans une salle au rez-de-chaussée du local, devant laquelle Prosper Augier fait remarquer « qu'il n'a qu'un regret, celui d'avoir fermé la société la première fois qu'on lui en a donné l'ordre »[665]. De plus, les gendarmes soupçonnant le retour des sociétaires dans la soirée, reviennent sur les lieux vers onze heures du soir, mais ils reconnaissent que personne ne s'y trouve.

Chaque intervention des gendarmes est effectuée dans le plus grand calme, et les sociétaires obtempèrent sans aucune résistance. Le 28 décembre, une réunion composée de vingt trois membres est interrompue par la gendarmerie « qui n'obtient aucune réponse des sociétaires après l'exposition des contraventions »[666]. Le 30 décembre, dix individus récidivent provoquant une nouvelle contravention[667]. Le 1er janvier, ce sont les gendarmes de Cadenet qui interviennent dans le local de la société, et qui demandent aux quinze sociétaires présents « de rentrer chez eux »[668]. Le 2 janvier, les gendarmes interviennent plus tôt dans la soirée, à huit heures du soir, et ils remarquent que la salle de la société Saint-Mathias est vide, mais la présence de bouteilles, de verres, du poêle allumé et de deux bougies, leur fait croire que les membres, prévenus de l'arrivée des gendarmes se sont retirés temporairement pour éviter les admonestations de la gendarmerie. Afin d'observer la reconstitution, les gendarmes reviennent à neuf heures du soir, et observent attentivement l'attitude d'un homme, qui se détachant d'un groupe, court en direction de la société. Les gendarmes voient deux individus fermer la porte de la société, André Guyon et Aimable Vague, tous les deux de Villelaure, qui leur déclarent : « vous pouvez de nouveau venir demain, nous nous trouverons réunis comme d'habitude »[669]. Devant ces paroles, les gendarmes comprennent que les sociétaires « n'ont nullement l'intention de cesser de se réunir ». L'opération de gendarmerie est réitérée le 3 janvier[670] et le 5 janvier, au cours de laquelle les gendarmes procèdent à de multiples

[664] Arch. dép. Vaucluse, 2U 367, Procès-verbal de la gendarmerie à cheval de Pertuis, 25 décembre 1850.

[665] Arch. dép. Vaucluse, 2U 367, Procès-verbal de la gendarmerie à cheval de Pertuis, 27 décembre 1850.

[666] Arch. dép. Vaucluse, 2U 367, Procès-verbal de la gendarmerie à cheval de Pertuis, 27 décembre 1850.

[667] Arch. dép. Vaucluse, 2U 367, Procès-verbal de la gendarmerie à cheval de Pertuis, 30 décembre 1850.

[668] Arch. dép. Vaucluse, 2U 367, Procès-verbal de la gendarmerie de Cadenet, 1er janvier 1851.

[669] Arch. dép. Vaucluse, 2U 367, Procès-verbal de la gendarmerie à cheval de Pertuis, 2 janvier 1851.

[670] Arch. dép. Vaucluse, 2U 367, Procès-verbal de la gendarmerie de Cadenet, 3 janvier 1851.

interventions dans l'après-midi, de deux heures à cinq heures, où des contraventions sont dressées à chaque heure aux sociétaires présents dans le local[671].

L'attitude des membres de la société Saint-Mathias commence à exaspérer les gendarmes, « nous devons dire qu'il est vraiment à déplorer que des individus se montrent aussi récalcitrants envers la force publique chargée de faire exécuter les lois, car il est à remarquer qu'à chaque instant du jour, on trouve les individus réunis et souvent les mêmes, quoique cependant ils obtempèrent sur le champ lorsque nous donnons l'ordre d'évacuer la salle »[672]. Le comportement « railleur » des sociétaires montre le jeu permanent installé entre les « Montagnards » et les représentants de l'autorité qui dénoncent : « ils obtempèrent disons nous, avec sang froid, indifférents et le sourire sur les lèvres et ont bien soin de ne rien répondre à nos observations »[673]. Néanmoins, l'exaspération s'installe également du coté des sociétaires, le 8 janvier, qui est le fait d'une douzième intervention de la gendarmerie de Pertuis, Prosper Augier déclare aux gendarmes « qu'il lui tarde de recevoir la copie pour savoir définitivement s'ils ont le droit ou non de se réunir et qu'ils détiennent la somme de six mille francs pour plaider ». Le président ne manque pas d'ironiser sur la situation en faisant remarquer aux gendarmes « que s'ils étaient venus une demie heure plus tôt, ils auraient pu constater la réunion de soixante individus »[674]. Le sentiment réel d'incapacité des gendarmes à faire respecter les arrêtés du préfet véhicule un affront difficilement contenu par l'autorité. Alors que les gendarmes procèdent à une nouvelle évacuation du lieu de réunion, le 10 janvier à huit heures et demie du soir, à neuf heures, la présence renouvelée d'individus dans ce local irrite les gendarmes, qui « font sortir brusquement Jean-Baptiste Vague et Alfred Becarud de l'établissement, sans qu'ils montrent aucune résistance »[675]. Dans ces cas répétés, la résistance ne s'exerce pas physiquement mais elle devient psychologique et morale. Devant cette résistance passive mais efficace, les gendarmes ne peuvent employer la force au risque de compromettre leur action.

La présence répétée de la gendarmerie à Villelaure et la surveillance exercée sur les membres de la société permet l'observation du port de tenues séditieuses par deux membres

[671] Arch. dép. Vaucluse, 2U 367, Procès-verbal de la gendarmerie à cheval de Pertuis, 5 janvier 1851.

[672] *Ibidem.*

[673] *Ibid.*

[674] Arch. dép. Vaucluse, 2U 367, Procès-verbal de la gendarmerie à cheval de Pertuis, 8 janvier 1851.

[675] Arch. dép. Vaucluse, 2U 367, Procès-verbal de la gendarmerie à cheval de Pertuis, 10 janvier 1851.

de la société. André Guyon, âgé de 19 ans et François Bagnoly, âgé de 23 ans se sont promenés dans les rues de Villelaure « enveloppés dans des manteaux rouges, tout habillés de rouge et masqués avec de grands mouchoirs rouges qui leur couvre la tête », le 12 janvier à trois heures de l'après-midi[676]. Les gendarmes ont procédé le même jour et le lendemain à une nouvelle évacuation du local de la société Saint-Mathias. Les représentants de l'autorité dénonçant le port « de ce costume séditieux effrayant, qui porté par deux exaltés Montagnards porte la terreur au fond de l'âme aux honnêtes gens du pays », agitent le crédo de la peur des « rouges » pour appuyer la nécessité d'une action répressive envers les membres de la société Saint-Mathias. Les opérations de gendarmerie se poursuivent de manière quotidienne jusqu'au 12 février 1851[677] et les réunions de la société rassemblent en moyenne une vingtaine de sociétaires quotidiennement. Aucune des deux parties ne semblent résolue à céder.

Cette « persistance » contraint les autorités à méditer sur la méthode à employer pour poursuivre les membres du cercle Saint-Mathias[678]. Le préfet veut poursuivre correctionnellement les membres de la société comme des membres d'une société secrète, « attendu que les membres ont persisté à se réunir malgré la dissolution ». De plus, le Ministre de l'Intérieur émet l'avis suivant :

> « La société de Saint-Mathias établie à Villelaure persiste à se réunir nonobstant votre arrêté qui lui enjoint de se dissoudre. En l'état des choses vu la persistance que la société met à braver vos prohibitions, il ne saurait plus être question de résoudre la difficulté par de simples mesures administratives. La Justice doit statuer. Vous pensez que le tribunal de police correctionnelle est compétent tandis que Monsieur le Procureur de la République croit qu'il y a lieu de saisir la Cour d'assises comme il s'agit d'une infraction ou d'un délit prévu par l'article 14 du décret du 28 juillet 1848, il me semble pour ce qui me concerne que l'opinion de Monsieur le Procureur de la République est préférable et que l'affaire doit être portée devant le Jury […] Il m'a paru que Monsieur le Garde des Sceaux devait seul résoudre aujourd'hui la question que votre rapport soulève »[679].

Le 18 février, la procédure judiciaire est lancée par le procureur de la République du tribunal de l'arrondissement d'Apt. Le juge d'instruction est chargé « de décerner tous

[676] Arch. dép. Vaucluse, 2U 367, Procès-verbal de la gendarmerie à cheval de Pertuis, 13 janvier 1851.

[677] Voir les nombreux procès-verbaux de gendarmerie *in* Arch. dép. Vaucluse, 2U 367

[678] Arch. dép. Vaucluse, 2U 367, Lettre du préfet de Vaucluse au sous-préfet d'Apt, 11 janvier 1851.

[679] Arch. dép. Vaucluse, 2U 367, Lettre du Ministre de l'Intérieur au préfet de Vaucluse, 27 janvier 1851.

mandats nécessaires contre les membres du cercle Saint-Mathias »[680]. L'instruction met au jour l'abonnement personnel de Prosper Augier, au *démocrate de Vaucluse*, ce dernier apportant quelques fois le journal à la société pour en faire la lecture[681]. L'accusation de société « politique » est uniquement basée sur ce fait ainsi que sur la composition montagnarde de la société. Les nombreux interrogatoires témoignent de l'incapacité des autorités judiciaires à prouver la culpabilité des membres de la société Saint-Mathias. L'inculpation de 37 membres de cette société « comme faisant partie d'une réunion assimilée à une société secrète »[682] aboutit à l'acquittement de tous les prévenus[683]. Deux ans après sa création, la société Saint-Mathias de Villelaure obtient « gain de cause » contre les accusations portées par les autorités. L'accusation de « société secrète » ne peut être retenue au vue du dossier d'instruction. L'étude de cette résistance passive, qui s'organise au sein de la commune de Villelaure, met en avant la légèreté des griefs retenus par le pouvoir central à l'égard de chambrées présentes dans de nombreuses communes. Les multiples interventions de la gendarmerie n'ont pas fait plier les sociétaires de la chambrée Saint-Mathias, lesquels convaincus « d'être dans leur droit », ont su obtempérer à chaque intervention, sans pour autant se soumettre à l'ordre. Les réunions quotidiennes organisées au sein de cette chambrée permettent de souligner l'importance d'un moyen d'expression hérité de la sociabilité coutumière présente dans le Midi depuis le début du XIXe siècle.

Le vaste mouvement sociétaire qui existe dans chaque commune de l'arrondissement permet aux « Montagnards » de garder un lieu commun d'expression, mais également de mettre à profit ces lieux de réunion pour répandre les idées démocrates-socialistes. L'utilisation très précoce des cercles et chambrées permet aux membres de chaque société de prendre part à la politique. Pour annihiler ce vaste élan démocratique, les autorités tentent de dissoudre les chambrées en multipliant les arrêtés contre celles qui sont soupçonnées de s'occuper ostensiblement de politique. Cette position mène de nombreuses chambrées à se

[680] Arch. dép. Vaucluse, 2U 367, Ordonnance du procureur de la République, 18 février 1851.

[681] Voir l'interrogatoire de Louis Rey, âgé de 36 ans, boulanger à Villelaure, 17 septembre 1851, Arch. dép. Vaucluse, 2U 367

[682] Arch. dép. Vaucluse, 2U 367, Ordonnance de prise de corps du tribunal de première instance d'Apt, 4 octobre 1851.

[683] Arch. dép. Vaucluse, 2U 367, Compte-rendu final de la décision du jury de la Cour d'assises de Carpentras, 5 décembre 1851.

reconstituer de manière informelle, provoquant l'irritation des autorités. Cette irritation se forge sur l'idée que « les lois sont bafouées quotidiennement par les Montagnards » et déclenche l'acharnement administratif de l'autorité, bien décidée à faire condamner les « Montagnards » comme des membres de « sociétés secrètes ». La « mythologie des sociétés secrètes »[684] est perceptible dans des cas précis avec l'exemple des accusations perpétrées à l'égard du cercle Mathieu de Roussillon, qui a permis la mobilisation de nombreux républicains modérés ou « Montagnards » lors des journées de Décembre. Cependant, le secret est bien présent dans certaines affiliations montagnardes. Certaines affiliations ont hérité des traditions liées au carbonarisme, comme la société montagnarde de Gordes, créée en octobre 1848 ou encore les sociétés de la Nouvelle Montagne, qui ont, néanmoins, peu de rayonnement dans l'arrondissement d'Apt contrairement aux Basses-Alpes, par exemple, comme la souligner Philippe Vigier.

La résistance « démocratique » peut être perçue comme l'élément de base du mouvement républicain démocrate-socialiste au cours de l'insurrection de Décembre. Cependant, soulever les masses populaires pour défendre un idéal républicain doit amener la participation d'une masse hétéroclite d'individus dans le mouvement révolutionnaire. Ainsi, appeler le peuple entier aux armes lors des journées de Décembre, consent outre « la participation du groupe des militants instruits et politisés, si cet appel est massivement entendu » la mobilisation d'une partie de la population plus frustre « dont les causes de mécontentement sont plus locales que nationales ou plus sociales que politiques »[685]. La notion de liberté peut être mise au cœur de la volonté réelle et quotidienne des campagnards ; étudier les espaces du mécontentement social doit permettre la mise en évidence des questions intimement liées au climat rébellionnaire. L'omniprésence de ce climat, dans l'arrondissement d'Apt, parmi lequel de nombreux habitants s'érigent en permanence contre l'autorité, constitue l'enjeu de l'étude du comportement des individus, qui concilient dans de nombreuses circonstances, attente politique et attente sociale.

[684] Voir John Morris ROBERTS, *La Mythologie des Sociétés Secrètes*, Paris, Payot, 1979, 346 p.

[685] Préface de Maurice Agulhon dans Robert SERRE, *1851, dix mille drômois se révoltent. L'insurrection pour la République démocratique et sociale*. Crest, Editions Peuple Libre/ Notre Temps, 2004, p. 7.

C. Les campagnes en rébellion ? Les résistances « quotidiennes » à l'autorité

L'approche des rébellions sous la Seconde République[686] réalisée par le prisme de l'histoire culturelle, politique et sociale permet désormais d'interpréter au mieux le caractère hétérogène du phénomène rébellionnaire. Dans l'étude d'Aurélien Lignereux, 63% des rébellions étudiées, pour la seule Seconde République, sont accompagnées de références partisanes. Le thème qui prévaut « qu'en République tout est permis »[687] met en évidence une conception extensive des libertés. Aborder les comportements et les réactions des ruraux par rapport à la question du droit de chasse ou des délits forestiers, c'est tenir compte du poids du mécontentement d'une question éminemment centrale dans le quotidien des contemporains. L'esprit de rébellion doit être mis en relation avec la continuité des divers moyens de « résistances » abordés dans notre étude ; pour ne pas isoler l'insurrection de Décembre comme un acte séparé du quotidien des individus, la nécessaire mise en valeur du rôle crucial de la violence dans une époque de tensions sociales et d'apprentissage heurté de la vie politique, conduit à porter attention aux « résistances quotidiennes ». D'autre part, mesurer attentivement les discours officiels, toujours prêts à caricaturer de simples bravades, peut permettre l'inversion de la vision confuse et utopique d'une République où « tout est permis ». Il doit en émaner le constat d'une ligne de démarcation entre la république officielle, conservatrice, et la « vraie », la « belle » république qu'attendent les démocrates-socialistes. En effet, il n'est pas rare que les interventions de gendarmes soient rejetées en son nom. Les fermetures de cafés, de cabarets, les contraventions, la surveillance des fêtes locales, sont le sujet de menaces envers la force publique. L'échéance de 1852 et la perspective d'un renversement du rapport de force redoublent ces menaces. Les représentants de la Montagne partagent-ils l'idée que gendarmerie et République sont incompatibles ? Ont-ils cherché à exploiter ce fond d'hostilité ? Renouvier et Fauvety jettent à bas l'édifice autoritaire et leur système n'évoque plus les gendarmes, remplacés par les légions communales[688]. La prudence est toutefois de mise, annoncer la suppression de la gendarmerie accréditerait les accusations du parti de l'Ordre, qui y verrait le préalable à la ruine de la société.

---

[686] Aurélien LIGNEREUX, *La France rébellionnaire. Les résistances à la gendarmerie (1800-1859)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, pp. 187-214.

[687] *Ibidem*, p. 189.

[688] Charles RENOUVIER et Charles FAUVETY [dir.], *Organisation communale et centrale de la République. Projet présenté à la nation pour l'organisation de la commune, de l'enseignement, de la force publique, de la justice, des finances, de l'Etat,* Paris, Librairie républicaine de la liberté de penser, 1851, 421 p.

1. « Liberté et droit de chasse » : une question centrale dans les campagnes du Luberon ?

Éminent spécialiste de la chasse à l'époque contemporaine[689], Christian Estève s'est intéressé à cette question de savoir si « en décembre 1851, la question de la liberté de chasse put être un facteur mobilisateur. Est-ce que le droit de chasse appartenait alors aux revendications du monde paysan ? Est-ce qu'une telle revendication fut susceptible de favoriser le rassemblement de milliers d'individus ? Et dans ce cas là, sous couvert de défense de la constitution, est ce qu'a pu jouer la crainte de ne pas voir aboutir, à la suite des élections prévues en 1852, le règlement heureux de cette question ? »[690]. Peut-on utiliser cette réflexion dans le cadre restreint de l'arrondissement d'Apt ? L'étude de cette question doit être abordée dans un cadre temporel plus large afin d'en percevoir l'évolution. La perte des archives du tribunal correctionnel d'Apt pour la période 1842-1853 ne nous permet pas d'avoir accès aux précieuses sources qu'auraient pu nous fournir les dossiers liés aux infractions du droit de chasse, soit les affaires dites de délit de chasse. Toutefois, le renvoi à la contestation de la loi de police sur la chasse de 1844 mais aussi sur les échecs parlementaires de la Seconde République en ce domaine, doit prendre en compte la propagande démocrate-socialiste sur cette question. La loi sur la chasse de 1844 met en place un permis obligatoire pour toute activité cynégétique[691]. Cette mesure permet la verbalisation immédiate d'un contrevenant, et engendre par la même occasion, les réactions les plus violentes. Pour obtenir un permis de chasse il faut alors payer 25 francs (soit pratiquement un mois de salaire pour un journalier). De plus, le contrevenant s'expose aux seize francs d'amendes prévus par la loi ainsi qu'à la confiscation ultérieure du fusil. La chasse aux « sans permis » s'est développée avec d'autant plus d'efficacité que la loi du 25 mai 1845 revoit à la hausse la gratification des agents : huit francs au lieu de trois francs pour tout délit prévu par l'article 11 de la nouvelle loi[692]. Les

[689] Pour un aperçu d'ensemble, voir Christian ESTEVE, « Le droit de chasse en France de 1789 à 1914 : conflits d'usage et impasses juridiques », *Histoire et sociétés rurales*, 2004, n° 21, p. 73-114.

[690] Christian ESTEVE, « Liberté et droit de chasse : au cœur ou en marge de l'insurrection de 1851 ? », dans Sylvie APRILE, Nathalie BAYON, Laurent CLAVIER, Louis HINCKER, Jean-Luc MAYAUD [dir.], *Comment meurt une République ? Autour du 2 décembre 1851*, ouv. cité, pp. 327-348.

[691] Voir en particulier, Christian ESTEVE, « Les tentatives de limitation et de régulation de la chasse dans la première moitié du XIXème siècle », *Revue historique*, 297/1, 1997, p. 125-164.

[692] *Le journal de la gendarmerie*, mai 1845, pp. 147-148 cité dans Christian ESTEVE, « Liberté et droit de chasse : au cœur ou en marge de l'insurrection de 1851 ? », art. cité, p. 328.

contestations et les arrestations se lient dans un climat où l'Etat-gendarme s'installe au mitant du XIXe siècle[693]. Grâce à la mise en avant d'une affaire de délit de chasse dans *le Mercure Aptésien* en date du 20 février 1848, on peut percevoir toute l'importance qu'à la chasse dans les terres du pays d'Apt et du Luberon avant l'installation de la République[694].

Le 11 février 1848, comparait au tribunal correctionnel d'Apt, Antoine Franque, de la Bastide-des-Jourdans, pour délit de chasse et utilisation d'engin prohibé. *Le Mercure Aptésien* ne manque pas d'introduire l'article sur cette affaire par un état des lieux de la chasse dans les campagnes du pays :

> « Encore un hiver comme celui de 1848, et le gibier, malgré la loi de 1844, sera chez nous à l'état de mythe. La neige qui a séjourné dans nos campagnes pendant une bonne partie du mois de janvier, les avaient converties en un véritable champ de bataille. Ce n'était partout *qu'engrainées*, pièges et feux croisés. De là de nombreuses razzias de chasseurs dans lesquelles les gendarmes à pied de la Bastide-des-Jourdans et de Saint-Saturnin, peuvent revendiquer la meilleure part. On remarque qu'il n'en a pas été tout-à-fait ainsi des gardes en général et des gardes champêtres en particulier : *aures habent et non audient, oculos habent et non videbunt, manus habent et non palpabunt* »[695].

L'importance du phénomène parait sérieuse, notamment dans les zones rurales montagneuses. La brigade de Saint-Saturnin s'occupe principalement des monts du Vaucluse situés au nord du pays de Gordes, où les communes de Joucas, Murs et Lioux se situent. Nous avons déjà noté que ces terres sont sous l'emprise du conservatisme politique sous la Seconde République. La brigade de la Bastide-des-Jourdans se situe sur un territoire situé sur le haut-Luberon, aux confins de l'arrondissement, dans la zone géographique limitrophe aux Basses-Alpes. Toutefois, malgré l'impact du phénomène sur l'environnement, « le tribunal se montre plus ou moins sévère suivant la gravité des cas »[696]. L'article mentionne les différents cas de contravention et leurs teneurs :

---

[693] Voir Aurélien LIGNEREUX, *La France rébellionnaire. Les résistances à la gendarmerie (1800-1859)*, ouv. cité, p. 188.

[694] Voir Christian ESTEVE, « Recherches sur la question cynégétique en 1848 », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, 1999/1, n° 18, pp. 27-47.

[695] *Le Mercure Aptésien*, 20 février 1848.

[696] *Ibidem.*

> « S'agit-il d'un simple fait de chasse sans permis ou en temps de neige ? Vous êtes quitte pour une amende de 16 francs ou même 8 francs, pour peu que vous soyez âgé de moins de seize ans ; la circonstance de neige se joint-elle à défaut de permis ? L'amende est portée à 25 francs. ; S'agit-il enfin d'un mode de chasse prohibé ? On vous applique le *minimum* ; mais ce *minimum* est de 50 francs, n'eussiez vous fait qu'un simple *quatre de chiffres*.

Le cas d'Antoine Franque, de la Bastide-des-Jourdans, ne semble pas être un cas isolé, mais au contraire l'exemple d'une pratique répandue parmi la population des campagnes. Les gendarmes l'ont surpris au moment où il alimentait de grains de seigle, sept à huit de ces pièces, vulgairement appelés « lèques » : selon lui, ils étaient uniquement destinés à prendre des pies et de geais ; pour preuve, il a amené une queue de pie au tribunal ; il l'a trouvée sur l'un de ses pièges et il a oublié de le signaler aux gendarmes au moment même de son arrestation, et il l'amène ainsi au tribunal comme pièce à décharge. De plus, son plaidoyer écrit, retranscrit textuellement dans *le Mercure Aptésien*, indique les méthodes de défense employées par le prévenu :

> « Monsieur le procureur du Roi, et tous le auteur de la loi. Je vien aux jourd'huis ici pour me soumaitre à la loi et à réservoir juste jugement que vous trouveré convénable, a pré avoir vu ma triste possition. Et tempt presque tous le jours aux bligé d'allé cherché un fagox de branche de chaine ver par faire mengé les fuille à dix brebis que javai, ensuite brulé le bois par se soufai, qui é la saison.
>
> Le 11 jeanvier sur le dix ou onze heurs a peu pré et temp monté sur la trasse que je vous faire voir à l'autre page[697] en passen pré d'une leique que j'avai mal'heureisémen tendu, le gendarme venant à ma poursuite voye que j'avai jetai un peu de grapier de saigle sous la pierre ; on me crie : arrte la ou ave jetai de l'engranée, alor je me rétourne et pour lui faire voir la lèque que javai fai en criyen pas qui soi défendu de se permetre de faire lèque sur tous pour prendre de pie et de gey que je nan voi de toute par qui charcher de aglan sou le chaine ver ; en me faisen faire ma déclaration javai oubli de lui faire voir celle qui liavé laiché quatre plume de sa queue que le lendemain à ve aporte a M. le brigadier par lui faire voir parce que javai pas l'esprit présent aux moment où été sur le lieux et puis vous le faire a porté a un voisin pour vous le faire voir ; je déclare à levé la main comme ayen dit la vérité deven les auteur de la loi entre le ciel et la surface de la terre.
>
> Permete moi, siouplai, que je vou donne une idée du mal que me fon commenchan par lé légume le momen que sor, ensuite le amende fine et le figues fleur, les noix et jeune ameurier si cache la tizze en pousse, le gey les agriote, le poid pointu é les allico noir et ensuite aglan jusqu'aux au jourd'hui nen trouve encore sous le chene ver, cé que mavai aucassioné de me permetre de tendre des sept-hui lèque ; an vous demenden pardon, je lirétournere plus »[698].

[697] Une carte des lieux est fournie avec le plaidoyer.

[698] L'orthographe initiale a été respectée.

La maladresse d'un tel discours évoque néanmoins les dégâts que peuvent occasionner le gibier sur les plantations agricoles. Ce problème, certainement fréquent, ne provoque pas la clémence du tribunal, qui condamne Antoine Franque à 50 francs d'amende. Dans *La Feuille du village* de Joigneaux, on revendique la liberté de la chasse, en lien avec les dégâts causés par le gibier ; le journal, se faisant écho des plaintes de plusieurs communes de Seine-et-Marne, commente :

> « Ceci nous rappelle ce bon temps des seigneurs qui empêchent M. de Montalembert de dormir […] Alors, les paysans avaient juste le droit de taper sur leurs sabots pour les faire partir […] Aujourd'hui ils ne peuvent se contenter de cela, c'est pour cela qu'on demande la liberté de la chasse »[699].

Christian Estève qui a étudié la question du droit de chasse sous la Révolution[700] commente : « Inévitable était alors le détour par le Révolution et les tentatives de Robespierre pour élargir, plus encore, la liberté de chasse »[701]. Joigneaux conclue :

> « Le peuple, il faut le reconnaître, a la conscience de son droit naturel sur la chasse. Après chaque révolution, quand son instinct peut se manifester librement, il pose des écriteaux pour faire respecter les propriétés, mais il renverse les poteaux des chasses réservées »[702].

Il y a donc bien une utilisation politique des récriminations qui s'élèvent alors dans le pays, même si elle doit passer par un brin de démagogie. Mais le fait de mobiliser un tel discours signifie que sont soupesées les chances de le voir atteindre sa cible. D'où l'auréole dont est entouré le braconnier, nouveau « Robin des bois » de la République sociale :

> « Pour nous, le braconnier, c'est presque un artiste, un passionné, un ardent qui trouve une brèche pour exercer son droit naturel, en attendant que la République le réintègre dans droits qui lui ont été ravis par la monarchie ».

---

[699] *La Feuille du village*, 20 janvier 1851, p. 27 ., citée dans Christian ESTEVE, « Liberté et droit de chasse : au cœur ou en marge de l'insurrection de 1851 ? », art. cité. p. 335

[700] Voir Christian ESTEVE, « Les transformations de la chasse en France : l'exemple de la Révolution, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, avril-juin 1998, pp. 404-424.

[701] Christian ESTEVE, art. cité, p. 335.

[702] *La Feuille du village*, 27 février 1850, n°5, pp.38-39., citée dans *ibidem.* p. 336.

Habile, le plaidoyer présente tout de même des risques. Cautionner de tels agissements, n'est-ce pas ouvrir la porte au désordre, à l'anarchie ? Destinée à réactiver la haine des supposés tenants de l'Ancien Régime, et donc comprise comme levier électoral, cette évocation sert plus à tenter de discréditer les royalistes qu'à nourrir une revendication sociale. L'intérêt pour la chasse n'est, semble t-il, que superficiel, éloigné de la « passion » cynégétique des habitants des campagnes. Le plaisir de la chasse n'est, chez Joigneaux, pas essentiel. Du moins si l'on en croit la manière dont il balaye l'argument de la prochaine disparition du gibier, comme l'exemple que nous avons donné dans l'article du *Mercure Aptésien* :

> « Si la liberté est totale, il n'y aura plus de gibier, me direz-vous. C'est faux, il sera rare, c'est tout, on chassera moins […]. Pour lui, il n'y aurait aucun malheur à l'arrêt de mort du dernier chevreuil ».

L'important, c'est la préservation des récoltes. La disparition du grand gibier ne serait donc pas dommageable. Quand au petit gibier, le seul utile à l'agriculture, il serait préservé car objet de dédain de la part des chasseurs : « A défaut de grives, on tue quelques fois des merles, mais à défaut de lièvres et de perdrix, on ne s'accommoderait ni des moineaux, ni des mésanges »[703]. N'en demeure pas moins que cela a débouché sur la promesse d'une remise à plat explicite de la législation, de cette « ténébreuse loi sur la chasse »[704]. Ainsi dans le numéro du 12 décembre 1850, Joigneaux explique :

> « *La Feuille du village* s'incline devant les lois, mais dans le nombre, il en est qu'elle voudrait bien rapporter. La loi sur la chasse est de celles-ci. Elle engendre trop de jalousies, trop de procès. De loin, la chasse n'a pas l'air d'avoir d'importance, de près c'est différent, elle a un arrière-goût d'Ancien Régime qui vexe le pauvre monde. Avec nos idées nouvelles, les privilèges sont mal venus dans nos campagnes. Vingt-cinq francs, c'est le loyer annuel d'une maison ordinaire, c'est dix doubles décalitres de froment, c'est donc pour les riches […] ».

Cette juste contestation, poursuit Joigneaux, repose ni plus ni moins sur le droit de propriété. Doublement habile, mais assortie d'une contrevérité évidente portant sur la répartition foncière de l'époque, cette construction se réfère d'une part au droit cynégétique initialement issu de 1789, et d'autre part coupe l'herbe sous le pied aux attaques des réactionnaires contre les « Partageux » :

---

[703] *La Feuille du village*, 6 décembre 1850, n°45, p. 553., citée dans *ibid*.

[704] *La Feuille du village*, 28 février 1850, n°19, p. 149., citée dans *ibid*.

> « Le pauvre, lui, n'a pas le droit de tuer un lièvre, dans ces choux. Il paie les contributions, il nourrit le gibier, mais il ne peut le tuer. Le riche, lui n'a pas de terres (sic), ne paie donc pas d'impôt foncier, mais il peut chasser. Voyons, chauds amis de la propriété, trouvez-vous qu'il n'y ait rien à redire à cela ? »

A Bonnieux, à l'occasion de l'installation d'une brigade de gendarmerie dans la commune, les discours des chefs des « démagogues » pointent du doigt les riches propriétaires qui se livrent à la chasse, et qui veulent faire surveiller leurs terres pour empêcher les plus démunis de chasser sans permis :

> « Si nous avons une brigade de gendarmerie, nous la devons à quelques personnes riches du parti de l'Ordre qui se livrent à la chasse pour empêcher une infinité d'autres personnes qui de tout temps se sont livrés sans permis de chasse à ce genre d'activité »[705].

Pour attiser l'irritation de l'autorité, et dénoncer le comportement des riches propriétaires, le 5 octobre 1851, trente petits propriétaires, avec en tête un des chefs de la « démagogie » de Bonnieux, font publier à son de trompe « que tout individu qui serait trouvé dans une de ses propriétés serait poursuivi par eux devant les tribunaux compétents »[706]. Cette annonce est bien entendu, destinée aux partisans de l'Ordre. Le commissaire de police ne manque pas de dénoncer cet acte malvenu :

> « C'est vraiment pitoyable de voir des personnes aussi malveillantes toujours prêtes à tourner en mal les moyens que le gouvernement prend pour maintenir l'ordre et la tranquillité ; aussi il n'y a que quelques personnes qui ont vues avec plaisir l'installation de cette brigade à Bonnieux ».

La gendarmerie n'est pas la bienvenue dans les campagnes. Elle se retrouve en première ligne pour constater et pourchasser les chasseurs coupables de délits, et peut être la cible de manifestations hostiles. Des habitants de la commune de Ménerbes ont hué les gendarmes de la brigade de Lumières, « qui cherchaient à atteindre des chasseurs ». Les coupables ont été jugés par le tribunal de police et ont été condamnés à vingt quatre heures de prison et seize francs d'amende[707]. Les autorités en accroissant leur surveillance contribuent à

[705] Arch. dép. Vaucluse, 1Z 29, Lettre du commissaire de police de Bonnieux au sous-préfet d'Apt, 5 octobre 1851.

[706] *Ibidem.*

[707] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 22 septembre 1851.

colorer de « politiques » ces moments de vie privée que constituent les parties de chasse, et voient dans ces parties des occasions de rassemblement « montagnards ».

Les scènes de résistances aux tentatives d'arrestations de chasseurs par les gendarmes poussent la hiérarchie à leur faire des recommandations de prudence. Devant songer à leurs charges de familles, on leur demande en effet de ne dresser que des procès-verbaux et de ne point prendre de risque en cas de résistance[708]. Néanmoins la répression des délits de chasse ne cesse de s'accentuer pour la période 1842-1851. Christian Estève a pu établir à partir des *Comptes généraux de la justice criminelle*, une géographie de la criminalité cynégétique au milieu du XIXe siècle. Il en ressort une augmentation progressive du nombre de prévenus depuis la mise en place de la loi de 1844 avec un répit en 1848, « peut-être en raison du laxisme des autorités locales en une période de transfert de pouvoir ». En se référant à l'année 1850, Christian Estève établit un classement des taux de répression par département (nombre de prévenus pour 10 000 hommes du recensement de 1851). Le constat qu'il en ressort est que les départements soulevés en décembre 1851 arrivent largement en tête : le Vaucluse arrive premier avec 33 prévenus pour 10 000 hommes, ensuite viennent la Drôme (29,8), l'Hérault (28), et le Gard (26,8)[709]. Tous se situent au dessus de la moyenne nationale qui est de 14,8. Ce durcissement de la répression, durant les années 1849-1851, a des conséquences sur le monde rural.

D'une part, le nombre de gendarmes victimes d'attaques s'accroit sur cette période. D'autre part, le parti de l'Ordre est bien décidé à faire l'amalgame entre « activisme rouge » et « braconnage »[710]. A Murs, les noms des participants de cette commune à l'insurrection de Décembre, « qui avaient tous votés pour le parti de l'Ordre jusqu'aux dernières élections de 1850 »[711], surprennent un notable local. Celui-ci est « étonné » d'avoir appris les noms de ceux qui sont partis grossir la colonne insurrectionnelle le lundi 8 décembre : « je ne

[708] Pierre MIQUEL, *Les gendarmes*, Paris, Orban, 1990, p.164.

[709] Christian ESTEVE, « Liberté et droit de chasse : au cœur ou en marge de l'insurrection de 1851 ? », art. cité. p. 329.

[710] « Les gendarmes et les gardes forestiers [étaient] volontiers enclins à assimiler les « rouges » aux malfaiteurs des campagnes » dans Pierre LEVEQUE, « Décembre 1851 : faibles réactions en pays rouges. Le cas de la Saône-et-Loire », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n°22, 2001/1, p. 67.

[711] Arch. dép. Vaucluse, 1M 776, Déposition d'Alexis Amie, âgé de 47 ans, percepteur demeurant à Gordes, 29 décembre 1851.

comprends pas la cause du désordre de Murs car aucun d'eux n'est méchant et ni dangereux »[712]. Parmi les partants, se trouve le conseiller municipal Joseph Bourgue[713] ; pour cet individu, le notable, qui dit connaitre « à fond le pays », soutient que :

> « Si il s'est laissé enrôler dans la société montagnarde de Murs, c'est parce qu'on avait dressé contre lui un procès-verbal pour délit de chasse »[714].

La répression en matière de délit de chasse, serait à l'origine de la conversion à la « Montagne » d'hommes dévoués antérieurement au parti de l'Ordre dans la commune de Murs. Dans l'article du *Mercure Aptésien*[715], l'arrière-pays de Gordes, constitué des communes de Joucas, Murs et Lioux, serait le terrain privilégié de la brigade de gendarmerie de Saint-Saturnin pour observer l'activité de chasse illégale. Comme l'explique ce notable, ces communes sont réputées pour leur conservatisme politique[716]. Les oppositions qui émanent des campagnes, contre une répression mal vécue, peut être la source d'une évolution vers le « parti » rouge. La répression, s'exerçant en particulier dans ces localités, sur une activité fortement répandue qu'est la chasse, doit être perçue comme un élément de radicalisation non négligeable. De plus, cette répression pour délit de chasse serait également « le motif » de conversion à la « Montagne » de deux habitants de Joucas, qui sont partis rejoindre l'insurrection :

> « Rastouil[717], père à Joucas ainsi que Alexis Tossis de la même commune n'ont pas eu d'autres motifs que Bourgue de Murs »[718].

---

[712] *Ibidem.*

[713] Joseph Bourgue, âgé de 47 ans, cultivateur et conseiller municipal a été condamné à 5 ans d'internement pour sa participation à l'insurrection, Arch. dép. Vaucluse, 1M 779, Etat des prévenus classés par catégorie.

[714] Arch. dép. Vaucluse, 1M 776, Déposition d'Alexis Amie, âgé de 47 ans, percepteur demeurant à Gordes, 29 décembre 1851.

[715] *Le Mercure Aptésien*, 20 février 1848.

[716] *Cf. supra*, pp. 75-79.

[717] Joseph Rastouil, insurgé de la commune de Joucas, a été condamné à la peine « Algérie + », Arch. dép. Vaucluse, 1M 779, Etat des prévenus classés par catégorie.

[718] Arch. dép. Vaucluse, 1M 776, Déposition d'Alexis Amie, âgé de 47 ans, percepteur demeurant à Gordes, 29 décembre 1851.

En somme, pour obtenir des conclusions plus pertinentes sur le lien entre la question du droit de chasse et l'insurrection 1851, des études plus fines doivent être menées, à partir, par exemple de comparaisons entre les listes des victimes du 2 Décembre avec celles des individus condamnés antérieurement pour délit de chasse.

2. Les biens communaux[719] menacés : des inquiétudes populaires localisées

Dans *La République au village*, Maurice Agulhon avance « qu'être paysan ce n'est pas seulement posséder ou exploiter quelques parcelles, c'est participer à l'usage collectif d'un certain nombre de biens, de droits, ou de coutumes »[720]. En commençant par « le plus important, c'est le bois »[721], on comprend tout l'intérêt qu'ont les questions liées aux ressources forestières pour les campagnards au milieu du XIXe siècle. Notre étude ne se veut pas statistique ; mais à partir de quelques exemples, nous voulons procéder à l'étude des animosités populaires liées à la gestion des parcelles communales par les autorités municipales[722], dont les mentions sont très rares dans les archives.

Une lettre du Ministre de l'Intérieur au préfet de Vaucluse, en date du 16 février 1849, rend compte d'un rapport de la gendarmerie d'Apt au sujet d'une effervescence populaire qui s'est produite à Pertuis le 8 février 1849. Cette effervescence aurait été provoquée « par les délibérations du conseil municipal sur la vente des Iscles[723] de la Durance »[724]. Le rapport de gendarmerie émet l'hypothèse qu'André Ailhaud, garde général des Forêts à Pertuis, et propagandiste de la République sociale dans les campagnes du pays d'Aigues, n'est « point étranger à cette manifestation, car depuis son arrivée à Pertuis, il s'y est imposé en chef de parti et en brouillon dans les chambrées ». Le projet visant à procéder à la vente des Iscles communales de la Durance a été débattu dans l'après-midi du 6 février, et après la séance, un

[719] Voir particulièrement Nadine VIVIER, *Propriété collective et identité communale. Les biens communaux en France, 1750-1914*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, 352 p.

[720] Maurice AGULHON, *La République au village*, ouv. cité, p. 42.

[721] *Ibidem.*

[722] Ces animosités très localisées ne peuvent pas entrer dans un cadre de comparaison avec les révoltes signalées dans Jean-Luc MAYAUD, *Les Secondes Républiques du Doubs*, ouv. cité, pp. 181-191.

[723] Définition : banc de sable dans une rivière.

[724] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Lettre du Ministre de l'Intérieur au préfet de Vaucluse, 16 février 1850.

des membres du conseil, certainement hostile à ce projet, est allé répandre la décision dans toutes les chambrées de la ville[725]. Le soir même, de huit à neuf heures, un attroupement de deux cents individus se forme devant l'hôtel de ville « pour protester et réclamer hautement contre ce projet de vente ». L'intervention du maire Antoine Meil et de ses adjoints fait entendre « raison à cette foule, qui s'est dispersée immédiatement sans désordre et sans le secours de la force armée ». Le lendemain de cette manifestation, le maire Meil et son adjoint Jarret démissionnent de la municipalité, démission fondée sur « l'atteinte portée à leur considération et à leur autorité par la manifestation tumultueuse de la classe agricole de la veille »[726]. Le sous-préfet, apprenant ces démissions, part immédiatement à Pertuis pour témoigner « tout l'appui nécessaire que l'autorité supérieure entend faire à la municipalité de Pertuis, si sage et si dévouée, et dont la retraite serait pour cette ville, un service inévitable de désordre »[727]. Arrivé dans la commune, le sous-préfet manifeste son appui à la municipalité, en donnant au nom du préfet, « l'assurance de l'estime et de l'appui de l'autorité supérieure à l'administration municipale de Pertuis »[728]. Par cette intervention, le sous-préfet obtient des démissionnaires leur maintien dans leurs fonctions municipales respectives. Afin de mettre au jour l'importance des bois communaux pour la population, un document inédit[729] présent dans les archives départementales, permet d'évaluer la valeur intrinsèque de ces biens dans l'arrondissement d'Apt.

L'enquête réalisée par un fonctionnaire au XIXe siècle dans l'arrondissement, conduit à conclure « que dans la majorité des communes propriétaires de bois de l'arrondissement d'Apt, il y existe des anticipations et des usurpations considérables ». Maurice Agulhon, pour le Var, a mis en avant ce phénomène qui mêle « l'économie domestique du pauvre et l'économie commerciale du riche », et qui tous deux, se jettent sur la forêt avec une avidité accrue :

---

[725] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Rapport du Lieutenant commandant de la gendarmerie de l'arrondissement d'Apt au Capitaine commandant de la gendarmerie de Vaucluse, 8 février 1849.

[726] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 9 février 1849.

[727] *Ibidem.*

[728] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 11 février 1849.

[729] Ce document s'intitule « Procès sur l'usurpation et l'anticipation qui existent dans les bois communaux de l'arrondissement d'Apt », Arch. dép. Vaucluse, 7M 355. Aucune date n'est mentionnée, on peut seulement affirmer qu'il est produit au XIXe siècle postérieurement à 1812.

« L'économie du pauvre, parce qu'il y a toujours des pauvres, qu'en certains cantons au moins, le recul de l'industrie rurale les appauvrit encore, qu'ils ont de plus en plus besoin de terrain collectif pour nourrir quelques chèvres ou brebis, besoin de bois à bruler gratuit, besoin de menus produits de cueillette dont la rente soit pur bénéfice (au début du second Empire encore on verra les paysannes d'Evenos faire quatre heures de marche pour venir à Toulon vendre selon la saison des escargots, des champignons, des bottes d'herbes aromatiques, ou même des fagots de bois). L'économie du pauvre, c'est encore l'absence d'engrais chimique ou animal, et par conséquent le besoin de cueillir du bois et des végétaux du sous-bois pour la fabrication du fumier dans les rues »[730].

Dans le canton de Pertuis, cette avidité accrue sur la forêt se traduit par une ruine totale des bois de la commune de Mirabeau :

« Il existe dans la commune de Mirabeau des anticipations et usurpations qui s'étendent sur tout les environs des bois communaux. Durant la Révolution, les habitants défrichèrent considérablement. Ces défrichements fermiers en gland donneraient à l'avenir des beaux taillis. Les bois sont totalement ruinés et rabougries, au point que l'on est là peine d'assoir une coupe qui ait quelque valeur. Si une délimitation générale y avait lieu, que l'on y fit des recépages conséquents, enfin que ses bois fussent totalement reformés, elles redeviendraient ce qu'elles étaient autrefois, une des plus riches des forêts du département »[731].

Les « isles » sur la Durance « qui autrefois étaient probablement boisées, sont à présent totalement défrichées ». Les terres qui jouxtent les bords de la Durance ont du être renforcées par des digues, car les nombreuses « irruptions » de la rivière ont causé d'importants dégâts sur les terres arables. Le déboisement conduit inévitablement à l'érosion des sols, ce qui permet d'affirmer au fonctionnaire responsable de l'enquête, que la Durance nécessite des « fortifications ». Le bornage réalisé dans les bois communaux parait nettement insuffisant. A Rustrel, l'opération a été faite avec une telle légèreté qu'elle mérite « impérieusement » de nouvelles délimitations. Les bornes sont trop nombreuses pour être relatives, et sont au dessus de toute tolérance. Le bornage réalisé avec efficacité rapporterait selon les explications du fonctionnaire, « de nouvelles recettes pour les communes et ne pourrait être que très avantageux à la masse des habitants ». A Saint-Saturnin, ce sont près de 500 hectares que la commune récupérerait, si le bornage était effectué avec application. Les propriétaires aisés des terrains sont à l'origine des usurpations et des anticipations. La

[730] Maurice AGULHON, *La République au village*, ouv. cité, pp. 44-45.

[731] Arch. dép. Vaucluse, 7M 355, « Procès sur l'usurpation et l'anticipation qui existent dans les bois communaux de l'arrondissement d'Apt », XIXe siècle.

récupération des terrains par les communes concernées ne peut être que profitable pour les travailleurs pauvres, qui se servent des bois communaux pour s'alimenter en bois de chauffe ou s'y rendent pour les cueillettes saisonnières. On conçoit le rôle prépondérant qu'à la forêt pour l'économie domestique du pauvre.

Cependant, toutes les délimitations des forêts ne sont pas usurpées à profusion. A Joucas, il existe « quelques usurpations peu considérables » et à Lioux, « la commune ne connait aucune usurpation marquante ». Dans la commune de Gordes, bien que les bois « aient été dévastés pendant la période de la Révolution », les parcelles qui commencent à être bien gardées et peu usurpées, donnent l'espoir d'être bientôt repeuplées. A Murs, « les bois sont assez beaux et bien venant ». Dans les communes de Bonnieux, Buoux et Lauris, il existe très peu d'anticipations et d'usurpations, « qui pourraient totalement disparaitre avec peu de frais ». Par ces considérations, le fonctionnaire prescrit un « besoin urgent pour les communes de l'arrondissement d'Apt de faire réclamation », pour interrompre la prescription qui « va bientôt peser sur elles ». En effet, cette prescription risquerait de leur enlever définitivement une partie bien précieuse de leurs propriétés et cela porterait un préjudice notable à la majorité des habitants[732].

Les contraventions pour délits forestiers constituent une source de conflit avec l'autorité responsable de la surveillance des forêts. La période de vacance de pouvoir qu'offrent les premiers mois de 1848, voit naître dans la commune de Mérindol, la seule manifestation hostile clairement définie contre des agents forestiers[733]. Le 2 mars 1848, quarante habitants de la commune de Mérindol, « dont un certain nombre de femmes, se portent chez le Maire et lui présentent un écrit portant les résolutions suivantes : Demande de révocation des deux gardes forestier et champêtre ; Demande de leur remplacement par tels ou

[732] *Ibidem.*

[733] Rien de comparable avec les faits signalés dans le reste de la France en 1848 par Albert SOBOUL, « La question paysanne en 1848 », dans *La Pensée*, n° 18, n° 19 et n° 20, 1948, pp. 55-66, pp. 25-37 et pp. 48-56, réédité sous le titre « Les troubles agraires de 1848 », dans Albert SOBOUL, *Problèmes paysans de la Révolution, 1789-1848*, Paris, F. Maspero, 1976, pp. 293-334. D'ailleurs Philippe Vigier n'aborde à aucun moment cette question pour l'arrondissement d'Apt, contrairement aux nombreux cas recensés pour l'Isère, Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome I*, pp. 201-206.

tels individus ; Demande des plaques des gardes »[734]. Le maire fait observer aux pétitionnaires qu'il n'a que le pouvoir de suspendre le garde champêtre et que le conseil municipal serait consulté pour cela. Le maire ajoute que seul le sous-préfet a le droit de révocation, et la députation sur cette remarque, indique qu'il n'y a plus de sous-préfet, et insiste pour que la remise des plaques lui soit faite. La pression exercée sur les membres du comité républicain, qui, de plus, ne tiennent pas à perdre la confiance de la population, a le dessus, et les plaques des gardes qui sont présents sont remises à la députation. La demande de remplacement de ces fonctionnaires issus de l'administration de la Monarchie de Juillet ne retient aucune opposition des membres du comité républicain de l'arrondissement, présidé par Elzéar Pin :

> « Nous déplorons comme vous que les habitants de votre commune aient révoqué les gardes ; mais puisque aujourd'hui ce fait est accompli, il est inutile d'y revenir. Il sera plus tard statué sur leur remplacement »[735].

Les procédures entamées par le comité républicain d'Apt, pour révoquer un certain nombre de municipalités dans le courant du mois de mars 1848, ne font que confirmer la volonté populaire de chasser de leur poste les anciens fonctionnaires de la Monarchie de Juillet. Néanmoins, la remarque du comité républicain de Mérindol conduit à penser qu'une volonté de neutralité reste la base de gouvernance dans cette commune, qui ne met pas à profit cette période de vacance du pouvoir, pour s'accaparer des postes de fonctionnaires :

> « P.S : Si le garde forestier doit être remis dans ses fonctions, il faudrait qu'il fût bien entendu que cette mesure ne sera accompli que par ces messieurs du comité d'Avignon. Le comité de Mérindol veut rester étranger à la révocation comme à la réintégration du garde. Sa neutralité lui est commandé par l'état des esprits à Mérindol »[736].

La gestion communale et administrative des municipalités, qui veulent mettre en place des taxes destinées aux habitants ayant le droit de prendre du bois dans les forêts communales, soit l'affouage, peut rencontrer des animosités populaires. A Saint-Martin-de-Castillon, la décision du conseil municipal de mettre en place une taxe affouagère, « a failli de

[734] Arch. dép. Vaucluse, 2M 67, Lettre du comité républicain de Mérindol au comité central d'Avignon, 8 mars 1848.

[735] *Ibidem.*

[736] *Ibid.*

semer de graves désordres »[737]. A l'inverse lors des journées de Décembre, la prise du pouvoir municipal par les insurgés constitue l'application locale du « programme » populaire de la République démocratique et sociale pour « rendre au peuple ce qui lui revient de droit », notamment l'exploitation des bois communaux. A Beaumont, la prise d'un décret par le « comité insurrecteur » démontre le contenu et la teneur profonde de la volonté des insurgés :

> « Comité démocratique et républicain.
> Citoyens et frères de la commune de Beaumont. Nous pensons faire aux périls de notre vie ce que jamais aucun législateur n'eut le courage de faire, ce que jamais aucun législateur n'eut le courage de faire prononcer à sa bouche. Donc nous décrétons comme membres du comité démocratique et républicain nommé par vous peuple, ce qui suit : […] art. 9. Partage des biens communaux au profit du peuple[738]. Premièrement, ont droit à ce partage tous les français et françaises majeurs résidents et établis dans la commune depuis un an et un jour. Deuxièmement, le citoyen qui sera accusé ou a été accusé du crime de lèse-majesté national, n'a pas droit à ce partage s'il est reconnu comme tel. Troisièmement, le peuple jouissant de ses biens devra payer une redevance annuelle à la commune. Délibérée par le comité et votée par le peuple […] Vive la République démocratique et sociale »[739].

Les bois communaux constituent une richesse importante pour les communautés rurales. Ce décret stipule néanmoins la nécessaire mise en place d'une redevance, afin que l'exploitation ne soit pas outrageusement anarchique. La République démocratique et sociale, ce n'est pas l'anarchie[740]. Les règles strictes émises dans ce décret au niveau communal expriment bien la nécessité de règlementation qu'entend faire respecter les tenants de la « sociale ». On constate qu'après avoir pris le pouvoir municipal, le comité démocratique et républicain de Beaumont commence à mettre en pratique certains points particulièrement populaires du programme montagnard. C'est d'ailleurs par suite du contenu social du programme qui leur était offert, que paysans et artisans ont adhéré en grand nombre aux idées démocrates-socialistes. En se soulevant en masse, ceux des insurgés qui dépassaient le stade de l'obéissance passive ou de leur peur ont été surtout poussés par l'espoir de voir enfin réalisé « La Belle », « La République démocratique et sociale »[741].

---

[737] Arch. dép. Vaucluse, 2M 68, Rapport du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 12 février 1850.

[738] Le secrétaire de la mairie rapporte « le partage des bois communaux »

[739] ADV 1M 774, Proclamation du comité insurrecteur de Beaumont, 7 décembre 1851, ci-dessus la proclamation n'est pas retranscrite dans son intégralité.

[740] Voir notre sous-partie « Le spectre rouge de 1852… », pp. 244-271.

[741] Notre analyse sur le contenu de cet espoir, de voir naitre en 1852, la République démocratique et sociale, est étudié dans notre troisième partie, « S'insurger pour la République rouge ? ». pp. 212-244.

3. Les forces de l'ordre en première ligne : un climat rébellionnaire ?

La situation morale de l'arrondissement d'Apt n'est pas satisfaisante, « sur tous les points il y a résistance à l'autorité, insubordination. […] L'action de la loi est insuffisante, ceux qui sont chargés de l'appliquer manquent d'énergie »[742] explique dans un rapport, le sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse. Les attaques contre la gendarmerie constituent l'élément le plus fréquent de cette « résistance » à l'autorité. Les commissaires de police sont également touchés par le phénomène. Pour le sous-préfet d'Apt, « ces actes de révolte contre la gendarmerie, qui se manifestent depuis quelques temps, sont la conséquence de l'esprit de désordre qui a gagné la basse classe du peuple »[743]. La gendarmerie est envoyée en tournée nocturne pour la suppression des jeux et la fermeture des lieux publics. A Ménerbes, les gendarmes constatent la non-fermeture à l'heure indue de l'auberge de Jean-Baptiste Dufour, où des individus jouent et boivent. Après avoir fait ce constat en compagnie du maire de la commune, les gendarmes se retirent dans leur résidence de Lumières. Mais arrivés « au bas du pays vers l'angle de la route, ils sont attaqués et assiégés par des pierres lancées contre eux, après avoir entendu chanter par plusieurs individus, des chansons improvisées : Ca ira nous les tuerons, nous les écraserons les canailles etc., etc. »[744]. Les gendarmes n'interviennent pas pour les chansons, mais après avoir vu monter les individus sur le haut du rocher qui surplombe la route, ils reçoivent des pierres « qui roulent sur eux », alors se voyant attaqués, « les gendarmes font feu tous les trois »[745]. Poursuivant leur patrouille en allant réveiller le juge de paix, ils présument que ce sont les occupants de l'auberge de Dufour, « réunion ordinaire des rouges ou montagnards exaltés du pays », qui une fois sortis du lieu, sont allés les attaquer. De ce constat, ils prennent les noms de deux individus qui sont passés à côté d'eux à la sortie de l'auberge mais ne peuvent pas avoir d'informations certaines sur les fauteurs de troubles, attendu qu'ils n'ont trouvé personne à la suite de leurs investigations nocturnes.

Le sous-préfet, malgré l'ouverture d'une instruction sur cette affaire, craint que la justice « n'arrive à aucun résultat ». Néanmoins, l'ordre d'envoyer deux brigades de gendarmerie accompagnées du Lieutenant de gendarmerie et du juge d'instruction à

[742] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 23 septembre 1850.

[743] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 23 décembre 1849.

[744] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Rapport de la gendarmerie de Lumières, 23 décembre 1849.

[745] *Ibidem.*

Ménerbes, doit permettre « d'en imposer aux populations »[746]. En mars 1850, les cinq prévenus accusés de rébellion et de l'attaque contre les gendarmes sont acquittés par le tribunal correctionnel d'Apt. Cet acquittement « a produit un effet d'autant plus mauvais que Laurent Brémond, leur défenseur n'a pas négligé de donner à ces poursuites, un caractère de persécution partiale contre les « rouges »[747]. La défense organisée met en avant cette répression intolérable que subissent les Montagnards, cette restriction des libertés provoque une montée de la colère populaire. Dans le même sens, le fait, que le président du tribunal, Devèze-Biron, soit un fervent républicain, n'est pas étranger aux nombreux acquittements prononcés en faveur des accusés « Montagnards » de l'arrondissement d'Apt[748]. Lors du discours de la remise des prix du collège d'Apt, le président du tribunal a tenu un discours « entaché d'exagération démocratique », dans lequel était exprimé :

> « Que les fonctionnaires n'obtenaient leur avancement qu'à la force d'actes de servilité, que le Président de la République devait être subordonné au respect de la Constitution, que l'on devait être soumis à la République démocratique une et indivisible, et enfin, une allocution a invité les jeunes élèves à conserver l'amour de la liberté et de l'indépendance etc. »[749].

Pour le sous-préfet d'Apt, « ces incriminations à des enfants ont paru inopportunes et toutes les personnes d'ordre en ont été blessées »[750]. Les fonctionnaires dans la ville d'Apt, pour une part, fidèles aux principes républicains, ne manquent pas d'user de leur pouvoir pour alléger la répression endurée par les « rouges »[751]. D'ailleurs, les « rouges » ont chaudement applaudi le discours du président du tribunal[752]. Dans ce contexte, le sous-préfet ne peut que se plaindre « que la majorité des juges d'Apt fassent défaut aux exigences de la situation politique, en usant très souvent d'une indulgence féconde en fâcheuses conséquences »[753].

---

[746] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 23 décembre 1849.

[747] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 20 mars 1850.

[748] Voir l'acquittement d'un colporteur de tableaux, où figuraient des représentants montagnards, arrêté par le commissaire de police de Pertuis, Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 20 mars 1850.

[749] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 14 août 1850.

[750] *Ibidem.*

[751] Voir l'action du maire d'Apt Laurent Brémond, avant sa révocation, ainsi que l'attitude passive du commissaire de police devant une manifestation montagnarde, le 13 mai 1849. *Cf. supra* pp. 116-117

[752] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 14 août 1850.

[753] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 20 mars 1850.

L'implication croissante de la gendarmerie conjuguée à l'agitation des opposants entraine une multiplication des heurts. Le contrôle du respect strict des arrêtés de dissolution des chambrées et sociétés attise l'exaspération des « rouges ». Le 23 septembre 1849, le brigadier Magister et le gendarme Mouret de la brigade de Lumières, font une patrouille nocturne dans le village de Gordes et trouvent ouverte la Guinguette de la Fraternité[754]. Cette société n'est autre que la société montagnarde de Germain dit Saint-Martin, recomposée à plusieurs reprises sous différentes appellations. Le brigadier Magister, trouvant la réunion assez nombreuse, envoie le gendarme Mouret chercher le maire. Dans la salle, huit individus y sont à boire, à jouer et à discuter. Outre Frédéric Rousset, le tailleur, il y a là Hilarion Perret, cordonnier, Victor Béridot, dit Catalan, Jean Imbert. Le brigadier qui attend sur le seuil de la porte, fait un pas à l'intérieur de la maison, et il est aussitôt attaqué par Germain qui le prend par derrière, le frappe à coups de poings, l'empoigne par l'estomac en déchirant sa chemise, le renverse en arrière à trois reprises « en le traitant de brigand, canaille, lâche ». L'arrivée du maire et du gendarme Mouret met fin à la lutte, mais provoque de la part de Germain, un nouveau débordement d'injures[755]. Le brigadier Magister, abreuvé d'outrages saisit Germain au collet et lui dit : « je vous arrête au nom de la loi » ; mais les amis de Germain prennent une attitude si menaçante, que sur les invitations réitérés du maire de Gordes, Magister doit lâcher le prévenu. Les gendarmes se retirent, sous les sifflets, les huées et les cris, chez le juge de paix, pour lui faire part de cette résistance. Le 2 octobre, le brigadier Magister revient à Gordes, avec toute la brigade de Lumières pour arrêter Germain, en vertu d'un mandat d'arrêt de justice. Le prévenu trouble l'ordre une nouvelle fois, en répondant par des invectives et des menaces contre la gendarmerie et même contre le juge de paix, venu pour l'inviter à obéir à la loi : pérorant et gesticulant du haut d'un balcon, « il semble vouloir ameuter la foule nombreuse qui l'entoure, mais ses efforts demeurent impuissants et il finit par céder et se laisser conduire »[756].

Le procès s'ouvre le 16 novembre, Germain dit Saint-Martin est accompagné par 8 autres prévenus, qui se sont compromis dans cette affaire d'outrages et de rébellion contre la gendarmerie. Les débats commencent par un incident, quelque peu inattendu, Germain fait citer le sous-préfet et le lieutenant de gendarmerie comme témoins à décharge. Le sous-préfet,

[754] Voir Gérard LEBOUCHET, *Aspects de la vie à Gordes de la Révolution à l'aube du XXème siècle*, Gap, Editions c'est-à-dire, 2007, p. 252.

[755] *Le Mercure Aptésien*, 2 décembre 1849.

[756] *Ibidem.*

sentant l'importance de sa déposition et qui ne tient pas non plus à dérouler devant le public, une série d'actes administratifs, engage la défense et le prévenu à renoncer à son audition. Mais voyant que ces observations sont inutiles, le sous-préfet d'Apt consent à fournir les renseignements qu'ils lui sont demandés :

> « Dès mon arrivée dans le département, Monsieur Germain me fut signalé comme l'auteur ou le fauteur de tous les troubles et désordres qui agitaient le canton de Gordes. Il avait été révoqué quelque temps avant parce que, d'après le chef de l'administration départementale, il induisait ces populations dans la voie du mal. L'expérience des hommes et des choses dans cet arrondissement m'ont prouvé que tout ce qui m'avait était dit sur Monsieur Germain, était en dessous de la vérité ».

Le lieutenant de gendarmerie Latil, évoque les multiples dénonciations faites par Germain à l'encontre du brigadier Magister, dénonciations sans fondements selon le témoin :

> « Loin d'être un ivrogne, ce militaire remplit ses fonctions avec exactitude, probité et dévouement ; et que s'il a été puni à raison de cette affaire par son colonel, le prévenu en connait très bien le motif, lui témoin, ayant été chargé par son colonel, en réponse à une nouvelle dénonciation de Germain, de dire à ce dernier dans la prison : Oui, j'ai puni le brigadier, je le ferai peut-être mettre à la retraite ; mais pour avoir souffert tant d'injures de votre part et ne vous avoir pas planté sa baïonnette dans le ventre, quand vous avez osé le frapper et le maltraiter ».

Quant à la défense, elle se base sur un fait précis ; le premier pas fait dans le cercle par le brigadier Magister. Ce cercle, auquel l'autorisation a été refusée en vertu de la loi du 19 juin 1849, est considéré, par la défense comme « un domicile », que le gendarme a eu tort de violer, sans aucun mandat. En agissant ainsi, le gendarme s'est exposé à se voir repoussé par la force, et à entendre crier « à bas le gendarme »[757]. Les plaidoiries durent deux jours pendant lesquels l'avocat « fait du pathétique très rouge »[758]. La salle d'audience est remplie « des frères et amis des accusés ». Germain avance que le préfet l'a fait destituer par mesure électorale. Le sous-préfet rapporte dans une lettre au préfet, en date du lendemain du procès, que le maire, Tournefort, qu'il trouve « lâche », et son adjoint, déposent « d'une manière pitoyable, sous l'impression de sentiments par trop sympathiques au principal accusé qu'ils décrivent comme un tendre agneau »[759]. Après de longs débats, le 17 novembre, Germain est

[757] *Ibid.*

[758] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 18 novembre 1849.

[759] *Ibidem.*

condamné à 6 mois de prison, Imbert et Rousset à 2 mois, Béridot, à 1 mois, Perrot à 15 jours, et Roque, Jean-Baptiste Béridot et Maillet sont acquittés[760].

Le *Mercure Aptésien* ayant critiqué de manière sévère, dans un des articles dédiés au récit du procès, la vie publique et privée de Germain dit Saint-Martin, ce dernier répond au journal. La publication de cette juste réponse permet de saisir les idées politiques qui animent Fortunat Germain. Cette longue harangue, fait état de ses sentiments politiques, mais également des faits qu'ils lui sont imputés :

> « Monsieur, lorsque je fus condamné, le 17 novembre, par le tribunal d'Apt, je ne m'attendais pas à avoir à répondre, du fond de ma prison, à des attaques, dirigées contre ma réputation et mon honneur ; mais puisque j'ai encore ce malheur à déplorer et ce devoir à remplir, je le ferai avec la modération et la réserve que vous auriez dû garder vous-même. Vous m'avez attaqué comme homme privé et comme expression d'un parti politique. Comme homme privé, vous auriez dû vous rappeler que vous perdiez peut-être l'avenir de trois enfants que j'ai laissés en larmes aux portes de la prison. Comme expression d'un parti politique, vous auriez dû vous souvenir que les hommes que vous avez voulu flétrir ne demandent que l'ordre et la paix comme vous ; seulement ils veulent les asseoir sur des institutions démocratiques. Sur ce dernier rapport, vous avez eu tort de m'abreuvez d'outrages. […] Vous m'accusez [ensuite] de n'être pas riche, de n'être pas revêtu de tous les avantages de fortune dont vous avez peut-être à vous glorifiez vous-même ; mais depuis quand avez-vous le droit de m'insulter parce que je ne suis pas doué de tout ce qui rend la vie heureuse et facile, de m'appeler anabaptiste de femmes et de biens ; et de m'accabler ensuite de toutes les invectives que la révolution de février a engendrées ? Vous m'avez fait une très grande injure en m'appelant communiste, car dans le sens que vous l'entendez, cela signifie voleur et pillard, et si je vous demandais la preuve des faits que vous alléguez, je ne sais pas si vous pourriez aisément la fournir »[761].

L'amalgame entre l'homme sans fortune, communiste, « voleur et pillard » est le rapprochement calomnieux ordinaire fait par les conservateurs, partisans de l'ordre contre les républicains « rouges », défenseurs d'une République égalitaire. Agiter le spectre « rouge » dans le but d'apeurer les bourgeois, pour justifier la répression exercée à l'encontre des Montagnards, forme l'essentiel de l'idéologie réactionnaire. Le *Mercure Aptésien*, journal conservateur, et fidèle aux autorités au pouvoir, avance de nombreux préjugés sur les hommes de progrès. Germain répond aux accusations portées sur son administration :

[760] *Le Mercure Aptésien*, 2 décembre 1849.

[761] *Le Mercure Aptésien*, 16 décembre 1849.

« Si vous aviez bien étudié l'histoire de la révolution de février, vous sauriez que peu de temps après la proclamation de la République, la population était assez émue pour n'avoir eut besoin d'excitation étrangère ; cette agitation régnait partout ; dans les plus grandes villes comme dans les bourgs les moins populeux. Placé alors à la tête de l'opinion républicaine à Gordes, je fus chargé de diriger le mouvement ; plus que personne j'étais à même de le faire sans danger pour la paix et pour la tranquillité publique, pendant tout le cours de mon administration. Je n'enlevais rien à la liberté de ce que je pouvais lui laisser sans péril ; je laissais déployer les manifestations pacifiques, persuadé qu'il n'est rien de moins dangereux pour un pays que la libre démonstration des citoyens. Lorsque, comme vous le dites si bien, la réaction arriva, je cédais le pouvoir à ceux qui demandaient, en tremblant, un nouvel ordre des choses. Si je fus nommé maire de Gordes, je ne dus cet honneur qu'à la fermeté de mes principes, et beaucoup de vos amis doivent leur traitement à d'autres préjugés. Lorsque l'émeute gronda dans la capitale, je n'allais pas me cacher dans mes greniers ou dans ma cave, je sortis dans la rue pour faire respecter les personnes et les propriétés, supposé même qu'elles aient jamais été menacées, et j'en connais beaucoup qui n'eurent pas ce courage ; on me porta à l'administration sans cabales, sans intrigues, et j'aurais désiré, pour leur honneur, que mes ennemis se fussent conduits avec autant de délicatesse et de désintéressement »[762].

La personnalité de Germain dit Saint-Martin inspire des sentiments contrastés à Gordes. Les « partisans de l'ordre » le voient comme les autres « rouges », c'est-à-dire comme « un homme dangereux pour la société ». Moulin, notaire, membre du conseil général, voit en lui un homme qui a réuni, dans sa société, « ce qu'il y a de plus immonde à Gordes ». Pierre Amie, ancien percepteur, comme « un homme taré autant qu'on peut l'être ». Néanmoins, sa personnalité peut être observée de manière plus objective. Le curé, qui n'est pas un fidèle partisan de la République voit en lui un homme qui, « malgré sa conduite privée et ses opinions politiques, avait du cœur et l'intelligence des moyens pour administrer d'une manière utile au bien et aux intérêts des pauvres ». Le sous-préfet lui-même, tout en se pliant aux exigences de l'autorité supérieure, ne dissimule pas, en dénonçant sans cesse les excès de ses adversaires, « une certaine mansuétude pour l'ancien maire ».

La surveillance constante exercée envers les hommes se réunissant dans son cercle, est dénoncée dans le plaidoyer de Germain, justifiant au passage, l'esprit de rébellion qui anime les authentiques républicains luttant contre les excès de pouvoir engendrés par la réaction :

« Le 23 septembre dernier, quelques habitants de Gordes s'étaient réunis dans un cercle légalement constitué ; on y fumait, on y buvait, rien de plus paisible que cette société ; nous ne nous croyions pas si

[762] *Ibidem.*

> mal famés près de l'administration pour être l'objet d'une surveillance constante ; les personnes qui s'y trouvaient ce soir là, accoutumées à vivre péniblement du travail de leurs mains, croyaient être libres, sous un système républicain, de venir se délasser ensemble des sueurs de la journée, sans voir à redouter les soupçons de l'autorité, mais malheureusement l'Inquisition veillait sur nous. Notre réunion était considérée comme un club, et pendant les élans de notre joie commune ; que voyons-nous ? Une tête de gendarme qui passait à travers les rideaux de la porte pour y écouter les paroles, reconnaitre les personnes et retenir leurs noms : il pénétra immédiatement au milieu de l'appartement. Etonnés d'une pareille violation de domicile, notre premier mouvement fut de prier le gendarme de se retirer ; sa résistance et son obstination donnèrent lieu au procès. […] Le brigadier Magister avait-il le droit d'entrer seul, sans mandat aucun, dans ce domicile ? […] En y entrant, le brigadier Magister ne s'est-il pas rendu coupable d'un excès de pouvoir ? ».

La République doit être garante de certaines libertés offertes aux citoyens. Ces libertés bafouées par le pouvoir conservateur engendrent une irritation des milieux populaires, lesquels voient dans la sociabilité coutumière le moyen unique qu'ils ont à leur disposition pour se délasser du travail enduré la journée. Se rassembler le soir sous la forme d'une réunion, pour discuter, boire, jouer aux cartes et fumer constitue le point de discorde entre les autorités et les sociétaires. L'autorité perçoit la chambrée comme le moyen de propagande efficace du « parti » rouge. Certes, les chambrées se sont politisées au cours des élections, mais sont-elles pour autant des sociétés secrètes qui complotent contre le gouvernement ? Elles subissent une répression machinale, qui engendre un mécontentement utilisé au profit de la propagation d'un espoir d'avenir, plus juste et égalitaire, le projet soutenu par la « Montagne », la République démocratique et sociale.

Le mécontentement des membres de chambrées ou de sociétés peut engendrer des outrages contre les commissaires de police. A Pertuis, le 14 octobre 1849, deux individus membres de la société de la Colonne sont condamnés, « pour outrages à un commissaire de police dans l'exercice de ses fonctions », suite à la volonté de ce fonctionnaire de dissoudre un attroupement formé à la suite de chansons séditieuses dans le local de la société de la colonne. Condamnés respectivement à trois et cinq jours de prison, par jugement du tribunal correctionnel d'Apt[763], les deux individus sont membres du conseil municipal de Pertuis. Le sous-préfet se félicite de ce jugement qui « a produit un très bon effet et contribuera au raffermissement de l'ordre et au respect de l'autorité » dans cette ville. Le respect de l'autorité constitue le combat permanent de l'administration dans l'arrondissement d'Apt. La période de

[763] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 15 octobre 1849.

la tentative d'assassinat contre le commissaire de Cadenet constitue le point d'orgue de la panique observée par l'autorité supérieure en charge de l'administration de l'arrondissement. Le sous-préfet d'Apt tient un discours alarmiste dans sa correspondance avec le préfet en date du 20 février 1850 :

> « La panique est répandue dans toute la population. La polémique des journaux, les mesures prises par le gouvernement, la tentative d'assassinat de Cadenet, et les menées du parti démagogique, tiennent en haleine tous les esprits, répandent la méfiance et presque une terreur sombre. Cependant, la confiance inspirée par l'attitude du gouvernement, rassure les amis de l'ordre, et provoquent même de leur part des résolutions de défense et de concours hâtifs si besoin était. Un mouvement extraordinaire se fait remarquer dans les Montagnards. A Pertuis, ces jours derniers, le courrier de Paris ayant fait défaut, un groupe d'exaltés s'était réunis sur la place publique et dans un café, tenant des propos mystérieux, puis ils envoyèrent des émissaires dans les communes voisines pour les prévenir. Le lendemain, ils allèrent au devant du courrier, et du plus loin qu'ils purent lui parler, ils l'interpellèrent vivement, lui demandant si les journaux étaient arrivées, sur la réponse affirmative du courrier, ils parurent désappointés et ils s'en revinrent. Dans les communes de Lauris, Cadenet, Villelaure, Lourmarin, on remarque que les Montagnards se font de fréquentes visites, tiennent des conciliabules secrets »[764].

La tentative d'assassinat alerte le sous-préfet, qui craint une aggravation du climat politique. Des lettres anonymes adressées au maire, au notaire et au commissaire de police de Cadenet, avec menaces de mort pour ce dernier, ont constitué un prélude à l'exécution de ces intimidations. La « vengeance du parti Montagnard »[765] en constitue la principale source d'inquiétude. La fermeture de la société de la Cougourde à Cadenet, par un arrêté du préfet en date du 17 janvier 1850, constitue le point de départ de la montée de la colère[766]. Le 4 février, le commissaire de police de Cadenet reçoit à son domicile, un pli contenant un avertissement explicite :

> « Monsieur.
> Nous savons que vous êtes contre nous. Je suis Montagnard. Nous ferons tout pour vous compromettre. Malheur à vous si vous nous attaquer.
> Montagne.
> Le 4 février »[767].

[764] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 20 février 1850.

[765] *Ibidem.*

[766] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre du commissaire de police au sous-préfet d'Apt, 4 février 1850.

[767] Arch. dép. Vaucluse, 2U 355, « Dossier sur la tentative d'assassinat sur le commissaire de police de Cadenet », Lettre anonyme destinée au commissaire de police, 4 février 1850. L'orthographe a été rétablie.

Le 9 février, à neuf heures du soir, un « guet-apens » est tendu au commissaire de police de Cadenet. Un individu, posté dans une rue, tire un coup de pistolet à bout-portant dans le dos du commissaire. La balle traverse « le burnous, le paletot et la chemise pour venir s'amortir sur la peau »[768] et ne provoque qu'une blessure. La suspicion est rapidement dirigée vers les membres de la société de la Cougourde, notamment le président de la société dissoute, « qui avait proféré des menaces de mort contre Monsieur Boy et contre tous les individus qui sont sensés appartenir ou avoir des relations avec l'administration »[769]. Jean-Baptiste Coste, président de la société, avait déclaré à la suite du refus soumis par l'administration locale à la demande faite par le propriétaire d'un appartement destiné aux réunions de la société dissoute :

> « Monsieur Boy Fidèle, notaire à Cadenet est l'auteur de la fermeture de notre société, il faut que je m'en charge car c'est un brigand, un scélérat, il faut qu'il périsse de mes mains, faudrait-t-il attendre un mois ; D'ailleurs, je ne suis pas le seul qui ai les mêmes idées, mais je désirerais pour ma satisfaction être celui qui put le déchirer dans mes mains, mais le cas ne se présentera pas. Je suis plus qu'assuré, que deux mois ne s'écoulerons point qu'ils viendront se jeter à nos pieds, en parlant des personnes contraire à leur manière de voir, pour demander pardon de leur scélératesse »[770].

Ces menaces sont accompagnées d'intimidations envers les gardes forestiers, Jean-Baptiste Coste, toujours en « état de furie », leur dit : « malheur à vous si vous aviez participé aussi à la fermeture de cette société car vous éprouveriez le même sort que Monsieur Boy »[771]. En présence de l'attitude hostile de toute la population, et particulièrement du corps municipal démissionnaire, qui laisse la commune sans administration, le sous-préfet d'Apt croit devoir « frapper un grand coup d'autorité pour en imposer à tous les fauteurs de désordres »[772]. Le notaire Boy ne croit pas devoir accepter le poste de maire que lui propose le sous-préfet, du fait des menaces qui lui ont été faites.

Le sous-préfet part immédiatement, dans la matinée du 10 février, pour Cadenet afin d'adresser une allocution à la population et aux membres du conseil municipal démissionnaire, et « tâcher de leur faire sentir leur conduite coupable, et leur égarement, ainsi

[768] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 10 février 1850.

[769] *Ibidem.*

[770] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre du commissaire de police au sous-préfet d'Apt, 4 février 1850.

[771] *Ibidem.*

[772] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 10 février 1850.

que la volonté ferme du gouvernement de se faire respecter ». Par la même occasion, le sous-préfet veut procéder à la dissolution de toutes les chambrées de Cadenet où se trouvent « des exaltés », mais le préfet préfère dissoudre toutes les chambrées de Cadenet[773]. Tous les reproches effectués à l'ancienne administration ne rencontrent aucune protestation et chacun des anciens membres font « amende honorable »[774]. Le sous-préfet évoque la tentative d'assassinat comme le résultat d'un « complot » perpétré à l'encontre du commissaire Sibon. La Justice informe pendant le mois de février. L'envoi d'une force armée, pour éviter d'éventuels troubles, est décidé par le préfet[775]. Deux compagnies d'infanterie partent d'Aix pour Cadenet afin d'y stationner « tant que l'ordre public y sera menacé ». Les « Montagnards » ne fléchissent pas pour autant sur leur attitude rebelle, une lettre anonyme adressée au notaire de Cadenet évoque une nouvelle fois, l'origine de la discorde, après que la tentative d'assassinat ait eu lieu. Cette lettre a été reçue le 18 février par le notaire Boy :

> « Mon cher Fidelle, je t'écris ces deux mots de lettre pour un peu mieux te comporter dans le pays parce qu'on m'a dit que tu as écrit au préfet pour faire fermer la société de la gourde que tu as fait mettre le pays en état de siège d'après le récit du commissaire, si tu veux taquiner cette société, c'est en vouloir à tout le pays ainsi mon cher, tâche de te comporter un peu mieux »[776].

Une seconde lettre envoyée le même jour, destinée au commissaire de police de Cadenet, contient des propos plus virulents, présentant ce fonctionnaire comme étranger au pays, une haine très emportée abreuve un torrent d'insultes et de menaces :

> « Monsieur je vous écris ces deux mots de lettre pour vous faire savoir le peu d'estime que nous avons de vous d'après votre manière d'agir car vous agissez non seulement pas comme un brave, mais comme un homme coquin, comme scélérat, un brigand. C'est vous qui venez nous dicter des lois dans notre pays. C'est vous qui venez nous faire des menaces. Apprenez que les Montagnards non pas peur d'un homme de votre espèce. Nous sommes ici pour défendre notre sainte cause. Moi-même qui écris cette lettre je suis coupable de votre rendre raison. Infâme monstre de dire que vous vous voulez faire des victimes dans notre pays. Et par conséquent, je ne t'en dis pas d'avantage que de te méfier de moi et de

[773] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre du préfet de Vaucluse au général commandant le département de Vaucluse, 11 février 1850.

[774] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 11 février 1850.

[775] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre du préfet de Vaucluse au général commandant le département de Vaucluse, 11 février 1850.

[776] Arch. dép. Vaucluse, 2U 355, Lettre anonyme destinée au maire de Cadenet, sans date. L'orthographe a été rétablie, mais la syntaxe initiale a été respectée.

bien d'autres encore car je ne suis pas seul pour t'exterminer. Bougre de voleur de banqueroutier, mangeur de commune, vas t'en en Californie.

La « sainte-cause », que défendent les « Montagnards » avec dévouement, est l'établissement d'une République plus juste, la République démocratique et sociale. Le phantasme des autorités qui consiste à percevoir dans la tentative d'assassinat du commissaire de Cadenet, un lien quelconque avec un complot d'envergure nationale « qui ramènerait Ledru-Rollin en France pour occuper le poste de dictateur »[777], démontre toute l'agitation et toutes les conclusions imaginaires que sont prêtes à dresser les autorités supérieures d'un tel acte. La répression que veut exercer le sous-préfet dans la commune de Cadenet rencontre une résistance passive. Les investigations menées par le procureur de la république et par le juge d'instruction du tribunal d'Apt, n'ont pas permis la découverte d'éléments concrets à la charge des présumés coupables. Le juge d'instruction, qui a fait toutes les perquisitions possibles en vue de découvrir l'organisation de la société secrète de la « Montagne », n'a trouvé aucun document « parce que, à proportion que la correspondance arrive, elle est immédiatement brulé ». De plus, dans leur enquête, les magistrats n'ont trouvé aucun concours parmi les fonctionnaires du pays. Seules des convictions émanent de l'enquête judiciaire, pour les magistrats, « la tentative d'assassinat est le résultat d'un complot formé dans la société montagnarde, que Coste, homme féroce, en est le complice, que c'est lui qui a donné le pistolet, et qu'il n'est pas l'auteur de l'assassinat »[778]. La difficulté, pour les magistrats, d'obtenir des renseignements, leur fait dire que « ces populations ne sont que des barbares » et craignent « que la vie du commissaire de police soit en grand danger »[779]. Pour parer à toutes éventualités, le commissaire de police est obligé « d'être armé jusqu'aux dents et d'avoir toujours le pistolet à la main ».

L'autorité commence à s'inquiéter de la situation de la troupe stationnée à Cadenet, « qui ne cesse d'être travaillée dans le sens démagogique », et de l'inopportunité actuelle de

[777] « La démagogie annoncent le retour de Ledru-Rollin comme dictateur. Une panique générale mais sourde et comme instinctive est répandue. La tentative d'assassinat du commissaire de police de Cadenet par les membres présumés d'une société montagnarde semblent se rattacher à cette manifestation projetée, c'était pour eux un moyen de se débarrasser d'une autorité embarrassante et énergique ». Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 13 février 1850.

[778] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 15 février 1850.

[779] *Ibidem.*

dissoudre les chambrées attendu qu'il y a dans peu de temps des élections, « et que si le résultat qui en ressort est mauvais, l'application de l'arrêté devra être exécutée ». La peur d'une « irritation » de la classe populaire en conséquence d'une dissolution générale des chambrées fait reculer les autorités sur ce sujet[780]. La volonté affirmée du sous-préfet, de conclure « qu'un complot a été ourdi par les montagnards de Cadenet » se confronte à la réalité :

> « Il est impossible jusqu'à ce jour d'obtenir des témoignages précis et catégoriques […] mais il serait cependant bien important de trouver le fil de cette conspiration, soit pour purger cette malheureuse commune de ces montagnards barbares, soit pour donner un exemple salutaire à cette population égarée, soit pour déconsidérer cette organisation montagnarde, qui dans un moment donné peut devenir un grand danger. Pour obtenir ce résultat, je crois Monsieur le préfet, que l'administration possède un moyen infaillible, il consiste à aller à Cadenet, deux mouchards soi-disant affiliés aux sociétés montagnardes. Ces eux individus devraient être pris à Marseille parce qu'entre Cadenet et Marseille, il y a de nombreuses relations. […] Ce moyen me parait le seul fructueux à employer pour découvrir la vérité »[781].

L'utilisation de suspicions ne constitue pas moins le seul argument des autorités. Le recours à des « mouchards »[782] témoigne de l'impossibilité de découvrir de faits susceptibles d'être intéressants pour justifier une répression autoritaire. De plus, le retour à Cadenet des deux individus prévenus de complicité dans cette affaire, faute de charges suffisantes, offre l'occasion aux montagnards de manifester leur triomphe sur l'autorité. Le sous-préfet conclue, à regret, « que cet état de chose démontre que les passions anarchiques sont en grande fermentation à Cadenet, et que loin de se calmer, l'esprit de désordre ne fait qu'empirer »[783]. Au final, le procès intenté aux membres de la société de la Cougourde, se conclut par un acquittement général, le 9 juillet 1850[784]. Par la suite, pendant l'année 1851, les manifestations hostiles à l'autorité se font rares. L'attente des élections de 1852 constitue le principal enjeu et de ce fait, le calme apparent règne. Seul à Ménerbes, les gendarmes de Lumières se font huer, alors qu'ils cherchent à atteindre des chasseurs. Quelques habitants de

[780] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 14 février 1850.

[781] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 18 février 1850.

[782] Voir John MERRIMAN, « Au temps des sociétés secrètes : le rôle des mouchards et des rumeurs en Ardèche sous la IIe République », dans *Fidélité républicaine et monde rural 1848-1851. Actes du Colloque d'Aurillac 27-28 août 1999*, ouv. cité, pp. 287-307.

[783] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 14 avril 1850.

[784] Arch. dép. Vaucluse, 2U 355, Ordonnance d'acquittement, 9 juillet 1850.

cette commune passent devant le tribunal de police, qui facilitant la procédure pour les autorités, condamne les prévenus à vingt-quatre heures de prison et seize francs d'amende[785].

L'arrondissement d'Apt appartient à cette France rébellionnaire[786]. Le mode de contestation principal autour de la question de la fermeture des chambrées, en constitue l'enjeu majeur sous la Seconde République. Se rebeller contre les agents de la répression, répression qui se caractérise par la fermeture arbitraire des chambrées et des cercles suspicieux, susceptibles de renfermer des « Montagnards », provoque des discordes et mécontentements populaires, qui favorisent la résonance des idées démocrates-socialistes, amenant les masses paysannes de l'arrondissement à une République plus juste, plus égalitaire. Les attentes sociales se caractérisent et se manifestent pendant les journées de Décembre, par la mise en application du programme montagnard, à partir du décret du comité de Beaumont[787]. Cependant la violence est présente dans quelques cas de rébellion, violence utilisée par les agents du gouvernement pour faire valoir le côté « sanguinaire » et « primitif » des « Montagnards », décrédibilisant l'essence même de leur lutte. L'utilisation de la violence peut néanmoins évoquer la situation « insoutenable » des néophytes « rouges ». Tout juste amenés à la politique, ils éprouvent le besoin de partager leurs opinions dans les cercles, qui permettent de passer les longues soirées d'hiver en communauté. Les chambrées peuvent constituer le moyen efficace de se procurer les biens alimentaires de première nécessité en grande quantité, pour bénéficier de prix attractifs sur les denrées ou boissons, démontrant le « côté » indispensable de ces sociétés.

Plusieurs modes de contestation à cette « fausse République »[788] ont été mis au jour. Les chansons séditieuses hostiles aux détenteurs du pouvoir économique et politique montrent le rôle de la chanson populaire dans le processus de politisation dans les campagnes. Déclarer

[785] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 22 septembre 1851.

[786] Voir la carte de la France dans Aurélien LIGNEREUX, *La France rébellionnaire. Les résistances à la gendarmerie (1800-1859)*, ouv. cité, p. 197.

[787] *Cf. infra* pp. 236-237.

[788] Arch. dép. Vaucluse, 1M 774, Discours de Félix Pyat du 24 février 1849, propagande électorale démocratique et sociale aux paysans de la France.

son hostilité envers les « blancs » s'exerce également par la violence verbale[789]. Les voies d'adhésions à la République rouge sont tout autant visibles dans l'espace public. Les chants en faveur de la Montagne, de Ledru-Rollin et de la République démocratique et sociale constituent une autre forme de contestation, qui mêle opposition d'un instant présent à l'espérance d'un avenir meilleur. La couleur rouge permet la reconnaissance d'un individu, son appartenance à un groupe et à des idées bien définies, celles mises en avant par la « Montagne ». Les anciennes chambrées jouent un rôle prépondérant dans la propagation des idées « démocrates-socialistes » et deviennent la source d'inquiétude principale pour les autorités. Bien décidées à faire dissoudre ces sociétés issues d'une sociabilité coutumière, les autorités se heurtent à une résistance passive des sociétaires. A Villelaure, cette résistance s'opère quotidiennement, dans le calme, avec le plus grand respect de la force publique[790]. A Gordes, l'exaspération éprouvée par les amis de Germain dit Saint-Martin et par lui-même, les amènent à utiliser la violence contre la gendarmerie. Les sociétés montagnardes constituent le socle permanent d'une sociabilité « rouge ».

Cependant, dans certaines localités, le rôle joué par les municipalités ou le maire, par la bonne perception de leur administration par l'autorité supérieure, permettent la constitution d'un cercle républicain officieux au village. A Roussillon, l'œuvre entreprise par le maire Icard, permet le jour de l'insurrection, de trouver dans le cercle, qui a une existence officielle, puisque déclaré aux autorités, près de la moitié des participants du village à l'insurrection[791]. A Cabrières d'Aigues, la création d'une société montagnarde distincte de la chambrée, s'opère après que la radicalisation des montagnards ne se soit opérée au sein même de l'ancienne chambrée. L'application stricte des arrêtés préfectoraux constitue le point de départ d'une montée des radicalisations. Cette radicalisation se caractérise par la tentative d'assassinat contre le commissaire de police de Cadenet, le 9 février 1850[792]. Toutefois, ces contestations et cette violence qui s'exerce contre les forces de l'ordre, ne peuvent être comprises sans la prise en compte de la teneur exagérée de la répression. La vision imaginaire de complots ourdis contre le gouvernement où les sociétés secrètes constitueraient une base pour les « rouges », ne passe jamais le cadre de l'enquête judiciaire. Chaque enquête menée, soit à Villelaure, soit à Cadenet, soit à Pertuis, débouche sur un non-lieu ainsi que sur

[789] *Cf. supra* pp. 126-140.

[790] *Cf. supra* pp. 172-181.

[791] *Cf. supra* pp. 163-171.

[792] *Cf. supra* pp. 204-208.

l'acquittement général des accusés prévenus d'appartenir à des sociétés secrètes. Le combat mené par les autorités contre les tenants de la République démocratique et sociale, fait poindre l'utilisation des rumeurs, d'accusations mensongères, afin d'apeurer les populations par l'agitation du « spectre rouge »[793].

L'idéal républicain, que constitue la République démocratique et sociale, est attendu pour les élections de 1852. Durant l'année 1851, une attente s'opère dans les campagnes, « dans toutes nos localités, la démocratie fait son chemin, elle est magnifique à voir, paysans et ouvriers ne s'occupent plus que de la grande question de 1852 »[794]. Les femmes peuvent être amenées à manifester leur impatience de voir naître dans les élections de 1852, la République démocratique et sociale. La femme d'Isidore Gent, propagandiste acharnée se dit impatiente d'engager le combat : « 1852, n'est pas loin. Il faut espérer que d'ici au beau temps, il y aura du changement…Pour mon compte, je voudrais que l'on commence demain. Tout mon désir est qu'une bataille s'engage au plus tôt »[795]. Mais le coup d'Etat du 2 décembre de Louis-Napoléon Bonaparte coupe court à cette espérance.

[793] Voir notre sous-partie « Le spectre rouge de 1852… » pp. 244-271.

[794] Arch. dép. Vaucluse, 1M 785, Lettre de Millet à Isidore Gent, 11 octobre 1851.

[795] Arch. dép. Vaucluse, 1M 785, Lettre de la femme d'Isidore Gent à son mari, 20 novembre 1851.

Troisième partie

S’insurger pour la République rouge ?
Représentations, discours et héritages

Le 2 décembre 1851, au petit matin, à Paris, Louis-Napoléon Bonaparte, anticipant l'échéance électorale présidentielle de 1852 et révisant à sa manière la Constitution de novembre 1848, se maintient au pouvoir par un coup d'Etat. La nouvelle de cette violation manifeste du droit par un président en exercice déclenche au sein de l'arrondissement d'Apt une insurrection particulièrement singulière car le reste du Vaucluse y demeure presque totalement étranger[796]. L'insurrection n'est pas seulement un acte de protestation contre Louis-Napoléon, elle est également porteuse d'une véritable Révolution nouvelle qui doit fonder la République démocratique et sociale. On se soulève pour instaurer un régime nouveau, tant attendu, mais dont l'espoir est rendu vain par le coup de force qui supprime l'échéance de 1852. On disait qu'en 1852, « la vraie République l'emporterait sur la fausse, celle des notables »[797]. Effectivement la résistance de Décembre contre le viol de la Constitution, contre « l'assassinat de la République », apparait comme ayant deux objectifs : premièrement, défendre la République, c'est-à-dire surtout défendre la possibilité de la transformer en une République démocratique et sociale, « La Rouge » ou « La Belle », celle que les Républicains de 1851 espéraient tant faire sortir des urnes d'avril et mai 1852[798] comme l'atteste un montagnard de Cheval-Blanc : « en 1852, nous renouvellerons la semence de la terre, nous ferons un monde nouveau »[799]. Dans le mouvement insurrectionnel aptésien, cette volonté est manifeste, de nombreux insurgés s'écrient « Vive la République Rouge ou vive la Sociale»[800] ou encore le but indiqué par un émissaire aux habitants des campagnes est qu'il faut « renverser le gouvernement »[801]. Le second objectif, plus insurrectionnel, est de permettre « au peuple de reprendre ses droits », d'où l'expression de Maurice Agulhon caractérisant le mouvement de Décembre de « légaliste par sa finalité et révolutionnaire par sa méthode »[802]. Par quelles représentations les campagnes ont-elles adhérées à l'idée d'une République sociale, et dans quelles proportions l'année 1852 a-t-elle constitué une échéance critique pour les populations rurales ? Nous avons vu les moyens de cette propagande

[796] Voir notre mémoire de Master de première année, *Pour une relecture de Décembre 1851 en Vaucluse : le cas de l'arrondissement d'Apt*, mémoire cité.

[797] Francis DEMIER, « Le coup d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte », *L'Histoire*, n°260, décembre 2001.

[798] Frédéric NÉGREL, *Clandestinité et réseau républicain dans le Haut-Var. La société secrète montagnarde d'Artignosc (1849-1851)*, ouv. cité, p. 179.

[799] Arch. dép. Vaucluse, 1M 776.

[800] Arch. dép. Vaucluse, 1M 774, Déposition de Jean Briol, gendarme à la résidence d'Apt, 21 décembre 1851.

[801] Arch. dép. Vaucluse, 1M 774, Déposition de Placide Méritan, maire de St Martin de Castillon, 26 décembre 1851.

[802] Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République*, ouv. cité, p. 193.

démocrate-socialiste, active dans les campagnes, par l'utilisation des cercles et des chambrées et la lecture des journaux républicains qui s'y faisait dans chaque village. S'interroger sur le contenu des représentations de cette République « démocratique et sociale » conduit à s'interroger sur le premier « socialisme rural », auquel les « Montagnards » adhèrent au cours de la brève période de la Seconde République. Cette promesse faite aux masses paysannes, qui consiste à annoncer la victoire de la « vraie » République en 1852, peut être étudiée sous différents aspects. La place de « 1852 » dans les discours des ruraux durant l'année 1851, mais également la mise en avant de la République rouge au cours des journées de Décembre permet de penser que plus qu'une défense de la République, c'est sa transformation en République sociale qui constitue la primeur de l'enjeu. D'autre part, l'étude de la propagande antagoniste du parti de l'Ordre et de la réaction, qui vise à dénoncer « 1852 » comme le « retour de la Terreur de 1793 », doit mettre en évidence le rôle des héritages révolutionnaires dans le discours des adversaires de la République rouge. Enfin, nous conclurons notre troisième partie par l'analyse des persistances républicaines après les évènements de Décembre.

A. 1852 ou l'espoir d'une République « démocratique et sociale »

Albert Thomas, auteur du tome du *Second Empire*[803]de la collection *L'Histoire socialiste*[804] dirigée par Jean Jaurès, analyse longuement et magistralement le problème des aspirations économiques naissantes, fait état de leur intégration au programme et à l'idée de République. Des aspirations sociales pressantes apparaissent sous la Seconde République et donnent souvent l'impulsion majeure aux ouvriers et aux paysans : mais étant déjà assez politisés pour comprendre que la République préserve le moyen de « lutter » pour faire aboutir ces revendications, ils saisissent que le coup d'Etat va les refréner, en renforçant le pouvoir des puissances économiques locales de toute nature. Par exemple, une liaison entre les idées de « République » et de « socialisme » est au centre du discours de François-Vincent Raspail. Pour les masses, il y a peut-être quelque chose de plus intime et de plus général à la fois ; l'idée que la République par essence ne saurait être autre chose que le Bien du peuple.

[803] Dans la collection citée ci-dessous, Albert THOMAS, *Le Second Empire 1852-1870*, Paris, Editions Rouff, 1901, 392 p.

[804] Jean JAURES [dir.], *L'Histoire socialiste 1789-1900*, Paris, Editions Rouff, 1901-1908, 12 volumes.

« Tant il est vrai que dans l'esprit de tous ces hommes qui attendaient et préparaient le renouveau républicain de 1852, la forme politique républicaine et les revendications sociales traditionnelles, inconsciemment demeuraient inséparables »[805]. L'échéance de 1852 ne peut se comprendre sans l'étude des idées avancées par le groupe politique de la « Montagne ». Dans l'arrondissement d'Apt, les idées montagnardes peuvent être propagées par l'action de multiples petits leaders locaux, partisans de la République sociale, qui cependant se gardent d'attiser ouvertement la haine du peuple contre un gouvernement antirépublicain[806]. La « Montagne » n'est pas homogène, certains représentants plaident pour une « Révolution sociale », alors qu'une majorité défend l'idée que seul, le suffrage universel, peut donner à la France la République démocratique et sociale.

1. La « Montagne » et l'avancée de la « Sociale » dans les campagnes

L'idée d'une République démocratique et sociale a son origine dans le combat des révolutionnaires de Février. La France rurale, majoritaire avec le suffrage universel, n'est pas prête au printemps 1848 à adhérer aux idées politiques avancées des faubourgs parisiens. La République démocratique et sociale, aspiration populaire présente dans le discours des insurgés de Juin, fait poindre une division irrémédiable entre les ouvriers[807] et la République. « En temps d'absence presque totale de travail, et puisqu'on parle de supprimer les ateliers nationaux, il y a revendication, plus ou moins clairement exprimée, tout ensemble du droit au travail, de l'organisation nécessaire du travail, que ne saurait réaliser qu'une République « démocratique et sociale ». Les définitions que donnent de cette « bonne » République plusieurs accusés sont diverses, mais suffisamment explicites : « c'est le gouvernement des ouvriers », « le bon droit de la République ». Les insurgés voulaient la République démocratique et sociale, le droit d'association et des ateliers dirigés par eux ». La formulation

[805] Maurice AGULHON, « La résistance au coup d'État en province. Esquisse d'historiographie », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, tome 21, janvier-mars 1974, p. 25.

[806] Par exemple, les discours d'André Ailhaud, beaucoup plus subversifs que les idées défendues par Elzéar Pin.

[807] Voir Rémi GOSSEZ, *Les ouvriers de Paris. L'organisation. 1848-1851*, Bibliothèque de la Révolution de 1848, tome XXIV, 1968, 442 p.

est parfois plus précise encore : ainsi celle d'un certain Guillet, au nom du « poste des insurgés de mairie du VIIIe arrondissement »[808] :

> « Nous (…) demandons : Une République démocratique et sociale. L'association libre du travail, aidée par l'Etat. La mise en accusation des Représentants du peuple et des Ministres, et l'arrestation immédiate de la Commission exécutive […] Citoyens, songez- que vous êtes souverains […] »[809].

On demande en bloc l'organisation du travail, par l'instauration de la République démocratique et sociale. Dans les campagnes, les propagandistes ne s'adressent qu'à une minorité d'ouvriers. Le contexte n'est pas le même qu'à Paris. Avec le suffrage universel, les tenants d'une République sociale comprennent rapidement le poids énorme des campagnes lors des élections. Pour s'attacher à les conquérir, le programme montagnard doit être axé sur les préoccupations du monde rural. Toutefois, les républicains de la veille que sont Alphonse Gent et Eugène Raspail, deux représentants du Vaucluse qui se réclameront de la « Montagne », avancent très tôt, dès le mois de mars 1848, la nécessaire intervention de l'Etat républicain :

> « Plus d'exploiteurs, organisation du travail, ateliers nationaux. Plus d'impôts vexatoires et onéreux, amélioration du sort des classes ouvrières, secours aux vieillards, aux enfants, aux infirmes qui ne peuvent plus travailler. A tout enfant l'instruction. A tout jeune homme l'impôt du sang, l'obligation d'être soldat. A tout homme, le travail toujours. A tout vieillard, un asile et un pain. Plus de pauvres que les pauvres volontaires »[810].

> « Tous mes efforts tendront à faire disparaitre l'antagonisme qui jusqu'à présent a divisé la Nation en deux classes : les riches et les pauvres. Aux premiers, assurons le respect de la propriété, aux seconds, la prompte et trop juste solution du grand problème de l'organisation du travail. Il appartient au gouvernement républicain de remplir cette magnifique mission, parce que seul il s'appuie non plus sur une classe, mais sur le peuple, sur la Nation toute entière »[811].

---

[808] Laurent CLAVIER, Louis HINCKER, Jacques ROUGERIE, « Juin 1848. L'insurrection », dans Jean-Luc MAYAUD [dir.], *1848. Actes du colloque international pour le cent cinquantenaire organisé par la Société de 1848*, ouv. cité, p. 133.

[809] Proclamation « Au nom du Peuple souverain », *Curiosités révolutionnaires, Les Affiches rouges…par un Girondin*, Paris, 1851, p. 260, cité dans Laurent CLAVIER, Louis HINCKER, Jacques ROUGERIE, « Juin 1848. L'insurrection », art. cité, p. 133 dans Jean-Luc MAYAUD [dir.], *1848.…*, ouv. cité.

[810] Alphonse Gent dans *Le Républicain de Vaucluse*, 7 mars 1848.

[811] Eugène Raspail dans *Le Républicain de Vaucluse*, 21 mars 1848.

Il faut attendre la fin de l'année 1848 et la campagne de l'élection présidentielle pour percevoir la propagation, dans le Vaucluse, des idées défendues par Ledru-Rollin, candidat à l'élection présidentielle du 10 décembre 1848, qui se veut le défenseur d'une République démocratique et sociale. Avec l'apparition de la « Montagne »[812], organe de soutien à la campagne de Ledru-Rollin, les leaders montagnards vauclusiens offrent les premières résonnances importantes du programme démocrate-socialiste dans les villes vauclusiennes. *Le Républicain de Vaucluse* se fait le porte-parole de la « Montagne » dans le département :

> « Que vous propose LEDRU-ROLLIN ? Les montagnards. Or les montagnards ont constamment voté pour le peuple, ils ont voulu le droit au travail ; la presse, l'association, dégagées de toute entrave ; l'établissement du crédit foncier par les banques hypothécaires ; l'égalité du service militaire ; la répartition équitable de l'impôt ; l'instruction gratuite pour tous ; l'abolition de la peine capitale, de la contrainte de corps, si contraire à la dignité de l'homme. Ils ont voulu mette en pratique la devise de la République : Liberté, Egalité, Fraternité.
> Peuple, vois et juge, et tu déposeras dans l'urne le nom de LEDRU-ROLLIN »[813].

La lecture du journal *Le Républicain de Vaucluse* dans les chambrées et cercles villageois, cercles qui ont soit un abonnement, soit un de leur membre abonné qui apporte le journal pour en faire la lecture aux autres membres, constitue le socle de la communication des idées défendues par le candidat des démocrates-socialistes, Ledru-Rollin. Les banquets démocrates organisés dans les grandes agglomérations, que sont Cavaillon, Carpentras[814] et Avignon[815], à l'automne 1848 permettent également la mise en avant des idées montagnardes, par les toasts[816] portés par les deux députés vauclusiens qui se réclament de la « Montagne », Alphonse Gent et Eugène Raspail par exemple[817]. Cependant, aucun banquet n'est organisé dans l'arrondissement d'Apt avant la campagne électorale du printemps 1849. Peu de jours avant le vote du 10 décembre 1848, *Le Républicain de Vaucluse* rappelle le programme de Ledru-Rollin :

---

[812] *Cf. supra*, notre première partie, pp. 54-64.

[813] *Le Républicain de Vaucluse*, 7 décembre 1848.

[814] Voir les éditions du *Républicain*, fin octobre 1848.

[815] Le plus important de tous, 1800 personnes se réunissent sous la présidence de Gent, voir *Le Républicain de Vaucluse*, 31 octobre 1848.

[816] Toasts qui réclament en particulier, le droit au travail, la réforme de l'impôt, et la suppression de l'usure par la création des banques hypothécaires.

[817] *Le Républicain de Vaucluse*, 14 octobre 1848.

« La révolution de février semblait devoir assurer au peuple : 1° La reconnaissance du droit au travail ; le droit de travailler, c'est le droit de vivre. Puisque la société nous enlève notre liberté absolue, elle doit en échange nous garantir la vie, c'est-à-dire le travail. 2° La liberté de la presse ; la liberté d'association. Le peuple étant souverain, toute loi émane de lui ; pour que ses délégués puissent exécuter sa volonté, il faut qu'il ait le droit de l'exprimer : c'est la liberté de la presse. La liberté de s'associer est inséparable de la liberté de penser ; elle en est le corollaire. 3°La suppression ou au moins la réduction des taxes iniques. Est-il juste que l'impôt décuple le prix du sel, par exemple, qui serait pour l'agriculture une si précieuse ressource ? Est-il juste que l'ouvrier paie l'air empoisonné qu'il respire par le trou de la lucarne ? Est-il juste que la piquette du pauvre paie les mêmes droits que les vins exquis du riche ? 4° L'établissement de l'impôt progressif. Jusque à quand verra-t-on le riche ne payer qu'une faible portion de son superflu, et le travailleur des campagnes retrancher sur son nécessaire ? 5° La constitution des banques agricoles. […] 6° L'instruction gratuite universelle. C'est là une condition indispensable pour rendre le citoyen digne de la liberté. Le citoyen doit être éclairé et avoir la conscience de ses actes ; sinon il court le risque de commettre ou de laisser commettre des fautes par entrainement ou par surprise. 7° La diminution des armées permanentes, jusqu'à ce qu'on vienne à l'abolition complète. […] 8° La création de retraites pour les travailleurs des villes et des campagnes. Trop longtemps la royauté, fainéante et oppressive, a eu ses palais entretenus par les sueurs du peuple. Il est temps que le peuple ait des asiles modestes, où la vieillesse trouve la récompense des travaux qu'il a accomplis pour la prospérité commune. 9° L'abolition de la peine de mort […] Voilà ce que vous vouliez tous, peuples des villes et des campagnes […] Mais les exploiteurs sont venus, qui, voyant se perdre leurs gains illicites, se renverser leurs fortunes usurpées, ont calomnié, ont semé la désunion, ont fait croire à des frères qu'ils avaient des ennemis dans leurs frères, ont crié à la République rouge, ont détourné les esprits des améliorations sociales, pour les gouverner par la terreur. On s'est armé impudemment du mensonge pour dire au paisible habitant des campagnes : Les républicains rouges en veulent à ton champ et à ta vie ; ils veulent te dépouiller et t'assassiner. Habitants des campagnes, ouvriers des villes, travailleurs de toutes les conditions, ne vous laissez pas tromper par les calomniateurs intéressés à garder leurs privilèges […] »[818].

Ce programme a séduit de nombreux électeurs des bourgs de l'arrondissement d'Apt. Le 10 décembre, Apt, Cadenet, Pertuis et la Tour d'Aigues ont voté Ledru-Rollin à un niveau bien supérieur au reste de la France[819]. Les zones rurales qui ont voté fortement en faveur de Ledru-Rollin, sont les campagnes situées autour de Lauris, dans le canton de Cadenet. Dans le reste de l'arrondissement, les campagnes ont voté dans des proportions diverses[820]. Un travail de propagande doit s'exercer en direction des masses paysannes. La campagne pour les

[818] *Le Républicain de Vaucluse*, 7 décembre 1848.

[819] Voir Annexe 4, carte du vote « Ledru-Rollin » dans l'arrondissement d'Apt pour l'élection présidentielle du 10 décembre 1848, p. 349.

[820] *Cf. supra*, notre première partie, pp. 60-64

élections législatives du 13 mai 1849 commence très tôt, dès le mois de février. André Ailhaud, dans la partie méridionale de l'arrondissement, va s'employer à utiliser les chambrées existantes pour propager les idées démocrates-socialistes.

D'autre part, Elzéar Pin, membre de l'élite locale, s'est penché en particulier sur la question agricole[821]. « Monsieur Pin a fort bien compris que la question politique est à peu près vidée, en ce qui concerne la forme de gouvernement. Maintenant que le suffrage universel a élevé tous les Français au rang de citoyens, il ne s'agit plus de conquérir des droits politiques autrefois contestés, mais d'obtenir le droit de vivre, c'est-à-dire le droit au travail »[822]. Elzéar Pin, qui, par ailleurs connait très bien le problème paysan, puisqu'il a lui-même a exercé la profession d'agriculteur pendant les longues années de la Monarchie de Juillet, exprime ses idées sur la question du droit au travail agricole[823] :

> « Toute la situation se résume dans un mot : le travail, non le travail stérile, mais le travail efficace et producteur, le travail qui indemnise largement le gouvernement, par des résultats avantageux, du prix du travail lui-même. Après ces grandes questions de crédit et de colonisation qui ont été posées en février, il est difficile que le gouvernement ne fasse pas au moins une tentative, un essai qui donne la mesure du possible, et éclaire l'avenir »[824].

Elzéar Pin regrette l'inaction du gouvernement, « l'on pourrait accuser de stérilité la révolution de février, si elle n'entrainait pas quelconque grande mesure dans l'intérêt agricole ». Cet intérêt pour la classe agricole, le fait jouir d'une grande popularité auprès des paysans du département et en particulier de l'arrondissement d'Apt. La connaissance des besoins urgents de la profession lui permet de mettre en avant certaines réformes nécessaires : « une institution de crédit est indispensable pour l'agriculture, qui est la première richesse des nations ; c'est un point désormais hors de doute. Ce que le gouvernement doit se proposer pour but, c'est de trouver une solution qui soit à la fois avantageuse pour les campagnes et nullement onéreuse pour l'Etat ». L'exode rural qui commence à se faire ressentir dans les

[821] Elzéar PIN, *Projet de ferme régionale et essai d'endiguement de la Durance*, Paris, imp. de René, 1848, 48 p.

[822] *Le Républicain de Vaucluse*, 24 janvier 1849.

[823] Voir sur cette question, Denis BOUILLER, *Les questions agricoles à l'Assemblée législative de la Seconde République (mai 1849-décembre 1851)*, thèse de 3ème cycle, sous la direction de Philippe Vigier, Paris X, 1988.

[824] Elzéar PIN, *Projet de ferme régionale et essai d'endiguement de la Durance*, ouv. cité.

campagnes, notamment celles de l'arrondissement d'Apt[825], serait endigué au bénéfice de l'intérêt général :

> « Une fois ce problème résolu, vous ne verrez plus s'éloigner de l'agriculture tous ces ouvriers qui abandonnent le travail des champs, trop mal rétribué, pour aller chercher dans les villes des ressources factices, qui venant à manquer, engendrent le désespoir et tous les désordres qu'il traine à sa suite[826] ; vous ne verrez plus les fils des petits propriétaires ruraux vouloir tous embrasser des professions libérales, qui leur promettent honneur et fortune, et ne leur apportent véritablement la plupart du temps que des déboires et regrets. […] Le pays en général tirera un grand avantage de cette application aux travaux des champs ; les produits agricoles, obtenus à meilleur marché, procureront plus de bénéfice au producteur, en même temps que le consommateur profitera de la baisse des denrées ».

L'essor de l'industrie « qui marche à pas de géant » est la cause de cette attractivité des villes. Cet exode entraine le manque de bras dans les campagnes et cause la cherté des denrées, responsable du faible « pouvoir d'achat » des ouvriers dans les villes. Cette « faute », explique l'auteur, commise par tous les gouvernements depuis la monarchie ne doit pas être reproduite par la République[827]. Outre le travail d'Elzéar Pin, Charles Dupuy, qui fait partie de la liste des candidats démocrates de Vaucluse avec Alphonse Gent, Eugène Raspail, Elzéar Pin et Dupuy d'Orange, pour les élections législatives du 13 mai 1849, expose sa définition de la République démocratique et sociale :

> « […] Je veux la République démocratique, celle qui fait tout pour le peuple et par le peuple. Je ne veux pas que les aristocrates mettent la main à son gouvernail, car les aristocrates ont toujours été les ennemis du peuple ; et s'ils dirigeaient la République, ce serait pour la briser contre les écueils.
> Je veux la République sociale…Mais ici entendons-nous bien. Je n'entends pas le socialisme comme feignent de l'entendre ceux qui le calomnient. Je ne dis pas que la propriété est un vol. Je suis propriétaire et je ne suis pas un voleur. Ce que je me suis acquis par un travail honnête, je veux le conserver et le léguer à mes enfants. […] Mais je veux toutes les réformes sociales rendues possible par la République. Guerre à mort à tous les abus, nouvelle assiette des impôts ; diminution des charges qui pèsent sur le peuple ; abolition de la patente infâme, de l'impôt sur le sel, de l'impôt sur le vin, sur les premières nécessités de la vie ; abolition de l'impôt du sang qui pèse exclusivement sur les classes déshéritées ; abolition de l'usure par l'organisation du crédit public et par l'établissement des banques

[825] Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine, Tome II*, ouv. cité, pp. 142-146.

[826] Sur les liens entre migrations, travail et conflits, voir Pierre-Jacques DERAINNE, *Le travail, les migrations et les conflits en France : représentations et attitudes sociales sous la Monarchie de Juillet et la Seconde République*, thèse de doctorat en Histoire sous la direction de S. Wolikow, Dijon, 1999, 409 p.

[827] *Le Républicain de Vaucluse*, 24 janvier 1849.

> hypothécaires…Je veux que la devise inscrite sur notre drapeau devienne enfin une vérité. […] Ma place serait à l'extrême gauche, du côté d'où partent les bonnes paroles et les bons votes populaires »[828].

Cependant, il n'y pas que les candidats démocrates qui participent à la propagation des idées montagnardes[829]. André Ailhaud et Charles Girard, qui parcourent les chambrées du midi de l'arrondissement[830], participent à la conversion de nombreux habitants du pays d'Aigues à la « Montagne », par la mise en avant de l'idéologie « d'un socialisme rural dressant le peuple contre les notables »[831] :

> « Braves citoyens, soutenons les Montagnards, car si les Montagnards ne réussissent pas dans les élections, les riches nous mèneront à la baguette. Les Montagnards veulent mettre en pratique l'égalité. Avec eux la commune prospérera et tout ira bien. Si par malheur la bourgeoisie réussit et la noblesse reprend ses droits, nous serons menés comme nous étions autrefois. Avec les Montagnards, l'enseignement sera gratuit pour toutes les classes ; le taux de l'argent sera réduit au deux et demi pour cent ; les capitalistes seront obligés d'y descendre tandis qu'aujourd'hui l'intérêt, y compris les frais de courtage ou d'hypothèque s'élèvent à près de dix pour cent »[832].

Les idées exposées aux habitants des petites communes rurales, par Ailhaud et ses compagnons, sont beaucoup plus subversives que celle présentées par les candidats démocrates-socialistes, qui font preuve de plus de prudence dans les méthodes à mettre en place pour obtenir l'égalité. On voit poindre ici la division entre les partisans d'une voie légaliste et ceux qui n'hésitent pas à vouloir le soulèvement des masses populaires contre la bourgeoisie. Ce sont ces paroles jugées licencieuses qui vont être utilisées par la propagande du parti de l'Ordre pour faire naître chez les petits propriétaires, la peur des « rouges ». Pour contrer cette propagande, les leaders montagnards ne cessent d'appeler au calme, « car nous

[828] *Le Républicain de Vaucluse*, 19 avril 1849.

[829] Voir également sur la propagande démocrate-socialiste en Provence, René MERLE, « Quelques remarques sur l'usage de la langue d'Oc dans la propagande démocrate-socialiste sous la Seconde République », dans *Lengas*, CNRS, Université Paul Valéry-Montpellier II, n°46, décembre 1999.

[830] Par exemple, André Ailhaud se présente à Saint-Martin-de-la-Brasque, petite localité du canton de Pertuis où il commence par « pérorer sur des questions politiques sur la place publique, en présence d'un assez grand nombre de personnes » pour ensuite aller dans une société « qui existe depuis cinquante ans », Arch. dép. Vaucluse, 2U 351, Déposition d'Antoine Sédaillan, cultivateur de Saint-Martin-de-la-Brasque, 18 mai 1849.

[831] Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome II*, ouv. cité, p. 202.

[832] Arch. dép. Vaucluse, 2U 351, Déposition de François Pau, maquignon, demeurant à la Tour d'Aigues, 8 juin 1849.

n'aurons besoin ni de police, ni de gendarme »[833] s'exclame Alphonse Gent au banquet de Lourmarin du 29 avril 1849.

Les perquisitions de l'après coup d'Etat permettent à l'historien de connaitre les feuilles et écrits que les insurgés possédaient à leur domicile, notamment des exemplaires de la propagande démocratique et sociale. Un placard destiné aux paysans, dont le contenu est un discours de Félix Pyat, représentant siégeant à la « Montagne », démontre l'importance du vote paysan pour la reconquête pacifique de la République[834]. Un appel est adressé à « celui qui nourrit le pays », « Paysan veut dire homme du pays, cultivateur du pays, défenseur du pays ». Cependant, Félix Pyat rappelle l'action des ouvriers de Paris, a qui la France des campagnes doit sa liberté et la République. Les paysans égarés lors de l'élection présidentielle du 10 décembre, doivent porter la plus grande attention sur le choix des représentants, « n'allez pas prendre les loups pour les bergers, l'ivraie pour le froment, les royalistes pour les républicains », pour « avoir enfin la République ». La « vraie » République se fait attendre, le rejet de la forme républicaine héritée du vote du 10 décembre est vivement dénoncé par le représentant montagnard :

> « Non pas cette fausse République, cette République du juste milieu, la République des 45 centimes et des budgets de 1 800 millions, non pas la République des Rateau, des Barrot, des Bugeaud ! La République du chacun pour soi, chacun chez soi. La République d'égoïsme et d'injustice, de violence et de peur, qui n'a d'armée qu'à Paris, qui veut faire de la France une Hongrie et de nos généraux des bans de Croates ! Non pas cette République demi-troupière, demi-bourgeoise, qui a mis un tricorne par-dessus son bonnet de coton […] Mais la République de tous pour tous, la République de courage et d'honneur, de vérité et de justice, la République du crédit et du travail, d'association et d'assurance, de solidarité et d'amour. Oui, il dépend de vous que nous ayons la vraie République : la République démocratique et sociale !...où vous puissiez vivre vous et vos familles en travaillant, où vous puissiez manger le blé que vous avez semé, boire le vin que vous aurez récolté »[835].

La République en danger, le paysan[836] est érigé en « sauveur de la patrie », mais cette opération doit être pacifique, « car cette fois vous la sauverez pacifiquement, non plus par les

[833] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Communication du capitaine de gendarmerie, 30 avril 1849.

[834] Arch. dép. Vaucluse, 1M 774, Propagande démocratique et sociale, toast porté au banquet du 24 février 1849 à Paris, par Félix Pyat, aux paysans de France.

[835] *Ibidem.*

[836] Voir Eugen WEBER, « The Second Republic. Politics and the Peasant », *French Historical Studies*, n°11, 1980, pp. 521-550.

armées mais par vos votes[837], par la seule force du nombre et de l'union. Vous sauverez la République, la France et l'humanité ». Le vote du 13 mai 1849 révèle la progression spectaculaire des idées démocrates-socialistes au niveau national. Malgré la victoire du parti de l'Ordre, les candidats démocrates-socialistes recueillent 34,8% des suffrages exprimés[838]. L'arrondissement d'Apt, contrairement au reste du Vaucluse, adhère, par le vote, à la République démocratique et sociale[839]. C'est le début d'une politique réactionnaire qui vise à soulager l'effroi causé aux conservateurs par l'apparition de cette « France rouge ». Mais le score obtenu entretient l'espoir de voir poindre aux prochaines élections nationales, la victoire du « parti rouge ». Malgré une répression fermement orchestrée par les agents du gouvernement, les tenants de la République démocratique et sociale ne désespèrent pas de créer « un monde nouveau » par un succès aux élections de 1852.

2. 1852, l'année « climatérique » du XIXe siècle[840]

La République ne garantissant pas les libertés qu'elle est censée assurer aux citoyens, les authentiques républicains ne pensent qu'à la reconquête impérative de la République. Dans une lettre adressée à Germain dit Saint-Martin, emprisonné à Apt à la suite de son accusation d'outrages et de la rébellion contre la gendarmerie, l'auteur intitule sa correspondance par « 1 Messidor An 3 de la République non encore reconquise »[841]. L'échéance de 1852 se place dans la lignée de cette volonté de reconquête. La question majeure est la tactique à employer pour s'assurer de la reprise efficiente du pouvoir. Entre temps, la souffrance endurée par les républicains ne peut être que salutaire :

> « Patience, mon ami ; plus nous aurons souffert, plus nous aurons de mérite, et vous aurez pour votre part une belle place dans le martyrologe des démocrates de Vaucluse »[842].

---

[837] Sur les relations entre le vote et les campagnes, voir Maurice AGULHON, « Le suffrage universel et la politisation des campagnes françaises » dans *Histoire vagabonde* Tome III, Paris, Gallimard, 1996, pp. 61-82. et Mélanie ATRUX, « La politisation des campagnes lyonnaises au 19e siècle : Collonges-au- Mont-d'Or (Rhône), 1830-1853, *Ruralia*, n°12/13-2003, pp. 33-64.

[838] Jacques BOUILLON, « Les démocrates-socialistes aux élections de 1849 », art. cité.

[839] *Cf.* notre première partie pp. 65-78.

[840] *Le Démocrate de Vaucluse*, 13 août 1851.

[841] Arch. dép. Vaucluse, 1M 782, Lettre destinée à Germain dit Saint-Martin, 19 juin 1850.

[842] *Ibidem.*

Le « martyr » Germain dit Saint-Martin exprime « l'attente qui l'anime avec patience, d'une République meilleure et plus vraie »[843]. Sa vision place le souci d'espérance au cœur de la réalité politique, car selon lui « la démocratie peut être vaincue une fois, deux fois, cent fois même ; mais jamais abattue, son triomphe est assuré ». Malgré la répression supportée par les républicains, le désir de persévérer est omniprésent dans le discours des « rouges ». Plaçant l'avenir au centre de la stratégie des républicains, Germain peut se laisser dire que « nous n'aurons pas longtemps à l'attendre, puisqu'elle est de nature telle que le mal qu'on veut lui faire, les obstacles par lesquels on veut l'entraver, tourne toujours à son plus grand bien, et ne font qu'accélérer sa marche victorieuse ». Avoir « bon espoir » reste le principal souhait du leader montagnard, mais également la « prudence » doit être la première qualité d'un républicain. Cette prudence à observer est en lien avec la répression gouvernementale, qui « oppresse le citoyen », et peut entrainer le discrédit du camp républicain. Préserver cet espoir pacifiquement, constitue la discussion majeure au sein du camp républicain et, de fait, une division se manifeste au sein du « parti », du sommet à la base. Cependant, l'option légaliste est majoritaire : « On le sait la Montagne était fort divisée quant à la façon de préparer l'avènement de la République démocratique et sociale. Aux révolutionnaires (les 24) s'opposaient les légalistes (les 84) »[844]. Cette division entraine inévitablement des préparations différentes selon les lieux et les hommes. Le *Démocrate de Vaucluse* s'adresse à tous les démocrates du département dans le but d'inviter les habitants des campagnes à ne pas tomber dans les pièges tendus par le pouvoir, et de rester dans la légalité républicaine « jusqu'aux élections générales de 1852 » :

> « Avis aux démocrates. Depuis la révolution de Février et l'établissement de la République, les rôles des divers partis politiques sont complètement renversés. Sous la République, les républicains sont les hommes de la légalité […] Quels sont les hommes qui, depuis Février, d'une manière patente ou cachée, n'ont cessé de conspirer ou de fomenter des conspirations contre la Constitution, et, par la même, contre le progrès ? Ne sont-ce pas les partisans des dynasties diverses qui ont régné sur la France ? Du jour où le parti républicain s'est montré convaincu de ces vérités, les affaires des partis rétrogrades sont allées de mal en pis […] Ce calme sentiment de légalité, cette ferme résolution de ne plus compromettre notre sainte cause dans des conflits partiels, déconcertent la réaction à l'intérieur et à l'extérieur. C'en est fait d'elle, si le parti républicain persiste dans cet imposant accord de sa conduite avec son idée. Cette invincible idée gagne aujourd'hui toutes les consciences ; elle s'insinue à la fois

[843] Arch. dép. Vaucluse, 1M 782, Lettre de Germain dit Saint-Martin à ses « frères » montagnards de Gordes.

[844] Raymond HUARD, « Une structure politique ambigüe : les sociétés secrètes quarante-huitardes dans le midi de la France », art. cité, p. 365.

> dans les faits et dans les esprits avec plus de facilité encore que la lumière ne pénètre dans les yeux, et l'air dans les poumons. […] Pour arrêter cette irrésistible propagation de nos principes, tous les moyens sont bons aux conspirateurs réactionnaires. Après avoir épuisé toutes les ressources de la force, ils essaient maintenant de dissoudre dans l'ombre la redoutable homogénéité du parti républicain. Dans ce but, des émissaires parcourent nos villes et nos campagnes, où ils sèment toutes sortes de faux bruits : c'est tantôt une levée générale de boucliers dont l'initiative part de Londres et de la Suisse, tantôt une insurrection qui doit éclater à tel jour et à telle heure dans tel département voisin. Que les républicains, dans les campagnes surtout gardent bien de donner dans ces pièges grossiers ! Qu'ils soient fermement persuadés que le parti démocratique est le seul, en ce moment, qui ne conspire pas et n'a nul intérêt à conspirer ! Vigilance, union, lutte incessante par les moyens légaux : tels sont nos devoirs jusqu'aux élections générales de 1852 »[845].

Pour l'ensemble des partisans de la « sociale », l'année 1851 s'opère dans l'attente des élections de 1852[846]. « 1852 doit décider de tout »[847] s'est exclamé Alphonse Aubert, en visite à la Tour d'Aigues, revenant de Paris au pays pour quelques jours de repos. Dans cette perspective, « la République du peuple doit triompher sur celle qui existe ». Les autorités, très méfiantes vis-à-vis de cette propagande démocratique et sociale, tentent de surveiller et de signaler les principaux correspondants « de cette entreprise établie à Paris sous la direction d'Eugène Carpentier »[848]. L'espérance placée dans ces élections est au centre de toutes les discussions. L'annonce de la condamnation à la déportation d'Alphonse Gent[849], « auteur du complot de Lyon », produit, « sur la population rouge » du midi de l'arrondissement, un étonnement qui ne manque pas d'abattre et attrister les « rouges », mais qui, cependant, n'est que passager. Quelques leaders montagnards expliquent à leur troupe « que les condamnés ne le seront pas pour longtemps, que 1852 est près »[850]. Devant cet espoir, les autorités locales tentent par tous les moyens de faire taire les manifestations des « rouges ». Le commissaire de police de la Tour d'Aigues « ne laisse porter aucun ruban rouge aux chapeaux, ni ceinture, ni cravate de cette couleur » indiquant que cette couleur donne de l'arrogance au « rouge » qui la

[845] *Le Démocrate de Vaucluse*, 12 mars 1851.

[846] Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome II*, ouv. cité, p. 293.

[847] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre du commissaire de police de la Tour d'Aigues au sous-préfet d'Apt, 1er août 1851.

[848] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre du Ministre de l'Intérieur au préfet de Vaucluse, août 1851.

[849] Dépêche du 28 août 1851.

[850] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre du commissaire de police de la Tour d'Aigues au sous-préfet d'Apt, 31 août 1851.

porte[851]. Ainsi la chanteuse de café Désirée Pin, « qui a l'habitude de se vêtir entièrement en rouge, ne chante plus qu'en costume de ville » lors de la fête votive de Grambois ou au café Estachon à la Tour d'Aigues[852]. Le 18 octobre 1851, Paul Victor Hébert est prévenu d'avoir crié, sur une place à Pertuis « Vive la République démocratique et sociale, il faut que la Sociale arrive, elle viendra bientôt, rien ne m'empêchera de crier vive la Sociale. A bas les blancs »[853]. L'approche de l'échéance inquiète les représentants du pouvoir, lesquels arrêtent tout individu qui exprime sa publique adhésion aux idées démocrates-socialistes.

Les élections de 1852 doivent aussi servir « de phare » à l'Europe entière. La France retrouve son rang de première puissance révolutionnaire, exportatrice des libertés individuelles, cette fois-ci non pas par la guerre mais par « la puissance de la démocratie » :

> « Ici, c'est la France qui représente la Liberté ; là, le despotisme et ses innombrables cohortes qui foulent de leurs pieds parricides la plus vaste partie de l'Europe […] Ici c'est le peuple de France qui attend dans la mansuétude du Juste et dans le calme du Fort l'heure d'exprimer ses sentiments par le droit du suffrage. Car il est son maitre à lui, ce peuple ; le temps des idoles est passé pour les enfants de la vieille Gaule : à la triade brutale de Nicolas, de François-Joseph et de Frédéric Guillaume, le peuple français oppose la trinité démocratique : Liberté, Egalité, Fraternité ! Peuples ! Ouvrez les yeux et contemplez ! Peuples, méditez et instruisez-vous à ces grands exemples ! L'urne du scrutin de 1852, voilà le phare vers lequel vous devez tournez vos regards ! […] 1852 est là : aucune force humaine n'est capable de venir poser sa main entre lui et sa main s'étendant sur l'urne du scrutin. Et cette main dictera la loi en traçant ces mots : Indépendance des peuples. Car l'indépendance des peuples, c'est la vie de l'Europe, c'est le développement du travail et du bien-être, c'est la gloire féconde et vivifiante de la paix substituée à la vanité stérile et meurtrière des champs de bataille. […] Peuples, 13 mois nous séparent des élections de mai 1852 ! Vous le voyez, la France représente le point d'appui du levier d'Archimède qui doit renverser le monde féodal de Nicolas. Peuples, fixez vos regards sur elle, recueillez-vous et méditez ! […] Peuples, adressez-vous directement au peuple français par des proclamations dans lesquelles vous mettrez constamment sous ses yeux la grandeur de l'œuvre humanitaire qu'il est appelé à accomplir en mai 1852 ! »[854].

[851] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre confidentielle du commissaire de police de la Tour d'Aigues au préfet de Vaucluse, 31 août 1851.

[852] Arch. dép. Vaucluse, 1Z 33, Rapport du commissaire de police de la Tour d'Aigues au sous-préfet d'Apt, 26 mai 1851.

[853] Arch. dép. Vaucluse, 2U 366, Réquisitoire du procureur de la République à Carpentras, 21 novembre 1851.

[854] *Le Démocrate de Vaucluse*, 9 avril 1851.

Dans le même esprit, Félix Pyat depuis Londres exprime son engouement : « 1852 approche ! Esclaves, voilà la liberté ! Travailleurs, voilà de l'ouvrage ! Affamés, voilà du pain »[855]. L'attente de « l'échéance de 1852 » se mêle d'espérances nationales et internationales. Au niveau local, cette attente est forte chez certains montagnards. L'espoir placé dans la victoire des élections de 1852, qui doivent voir la victoire des « rouges » et la proclamation de la « vraie République », la « République démocratique et sociale » est une des premières sources d'insurrection[856], lors des journées de Décembre ; car, irrémédiablement, le coup d'Etat coupe court à cette espérance. L'ex-instituteur Jullien a pris une part active à l'insurrection de Beaumont. Durant la nuit du 6 au 7 décembre, il crie dans les rues : « Républicains levez-vous ! C'est le temps de marcher »[857]. Un mois avant l'insurrection ce même Jullien a déclaré au secrétaire de la mairie : « Eh bien ! Nous sommes bientôt en 1852 ? », « Oui et qu'est ce que cela veut dire ? » lui demande le secrétaire, « Cela veut dire que vous n'êtes pas seul capable d'être secrétaire de la mairie et que 6 autres le feront alors à votre place ». Jullien a employé tous les moyens pour « convertir tout le monde à ses principes démagogiques », soit par des discours en public, soit par des manœuvres secrètes. Il allait de maison en maison « pour propager adroitement ses maximes »[858]. Une autre fois il a montré au secrétaire de mairie « une lettre adressée au recteur de l'académie dans laquelle il le menaçait de 1852 »[859]. Cette perception engendre une peur visible chez les conservateurs. En conséquence, les légitimistes, en premier lieu, opposés à ce coup de force, qui fait s'évanouir pour eux, l'espoir de voir renaitre la monarchie, se rallient à l'idée de Louis-Napoléon Bonaparte, pour éviter « un renversement de la société ». C'est principalement cette crainte populaire, habilement mise en avant par les conservateurs, qui trouble un peuple dont le pouvoir politique est récent.

Cependant le vote de 1852 doit se préparer, la victoire ne peut être acquise de fait. Attendre patiemment l'issue du scrutin comme l'arrivée providentielle du messie peut

[855] *Le Démocrate de Vaucluse*, 8 octobre 1851.

[856] Frédéric NÉGREL, *Clandestinité et réseau républicain dans le Haut-Var. La société secrète montagnarde d'Artignosc (1849-1851)*, ouv. cité, p. 179.

[857] Arch. dép. Vaucluse, 1M 774, Déposition de Jean Baptiste Sauvan, secrétaire de la mairie de Beaumont, 11 janvier 1852.

[858] Arch. dép. Vaucluse, 1M 774, Déposition de Joseph Astic, commissaire de police à Pertuis, 13 janvier 1852.

[859] Arch. dép. Vaucluse, 1M 774, Déposition de Jean Baptiste Sauvan, secrétaire de la mairie de Beaumont, 11 janvier 1852.

conduire à une nouvelle désillusion : « Défions-nous autant des endormeurs que des provocateurs. Patience ne veut pas dire indifférence, calme ne signifie pas inaction. Le 13 mai 1852 seront fixées les destinées du pays. Il faut que nous tous, grands ou petits, illustres ou obscurs, nous travaillons dès aujourd'hui à mettre en ligne tous les défenseurs de la République. Il faut dès aujourd'hui aguerrir nos vieilles colonnes, recruter de fraiches troupes. Il ne faut pas laisser débander notre armée ; il manquerait trop de monde à l'appel du 13 mai 1852 ; il faut discipliner nos soldats, et chaque jour remplir nos cadres. Il faut entretenir l'ardeur et la confiance chez les nôtres, et provoquer la désertion chez l'ennemi »[860]. Les accents guerriers d'un tel discours émettent la représentation d'une bataille qui est sur le point de s'engager et qui doit décider du sort de la France. Le combat jugé inégal, « les lois si tolérantes pour nos adversaires, tracent autour de nous un cercle de fer », est censé n'être qu'une épreuve de plus sur le long périple à quoi s'attendent les républicains. Pour passer outre ces difficultés, l'appel à chacun des républicains dans le but d'agir en tant que militant, évoque l'implication nécessaire du citoyen au combat politique :

> « Le dévouement et le zèle infatigable peuvent suppléer à la liberté qui nous manque. Si les lois sur la presse diminuent le nombre de lecteurs, si la loi sur les clubs enlève aux orateurs de nombreux auditeurs, des milliers de citoyens peuvent, cependant, parler à leurs amis, à leurs voisins, aux compagnons de leurs travaux. Vous ne pouvez colporter une brochure, récitez-là. Vous ne pouvez distribuer une chanson : chantez-là. Vous ne pouvez prêter une pièce de vers, il y a jugement, déclamez-là. N'abordez pas un ami sans lui dire : Préparez-vous ; préparez les vôtres pour 1852. Ne dites pas il faut attendre, dites il faut agir jusqu'en 1852. Il faut être prêts pour exercer nos droits en 1852 ; prêts pour remplir nos devoirs avant ce temps, si les fauteurs de solutions osaient passer des menaces aux actes. Agissons donc tous dans la stricte limite de la légalité, ne donnons aucun prétexte d'attaque à nos ennemis, mais agissons. Treize mois, c'est bien court pour préparer tout un peuple à l'accomplissement d'un grand acte. Chaque minute perdue, c'est peut-être un combattant de moins. Le droit est de notre côté ; mais n'oublions pas que la victoire appartient aux gros bataillons »[861].

Dans le même esprit, *La Feuille du Village* de Joigneaux avertit que « 1852 ne se fera pas seul »[862]. En politique, comme aux champs, qui ne sème rien n'a rien, qui ne sue pas ne produit pas. « N'attendons pas comme des gobe-mouches ; ne nous endormons pas aux caresses de l'espérance, ne moisissons pas dans le présent si nous tenons à vivre dans

[860] *Le Démocrate de Vaucluse*, 19 avril 1851.

[861] *Ibidem.*

[862] *Le Démocrate de Vaucluse*, 4 octobre 1851.

l'avenir ». Il ne faut pas que la propagande républicaine se ralentisse. Le programme des démocrates-socialistes est important car il permet de constater point par point, les avancées attendues, mais également la dénonciation des sujets réprouvés par les authentiques républicains :

> « Nous sommes pour la majesté du droit, contre la brutalité de la force. Pour la vile multitude et le suffrage universel, contre l'aristocratie électorale te le suffrage restreint ; Pour la Constitution qui ferme la porte à la monarchie, contre la révision qui la lui ouvre. Pour l'article 45, contre Monsieur Louis Bonaparte. […] Pour l'enseignement laïc, contre l'enseignement clérical ; Pour les lycées, contre les séminaires. Pour la sincérité de l'Histoire, contre les mensonges du père Loriquet. Pour la liberté de la presse, le droit de réunion, d'association, contre les mesures qui entravent, mutilent, étouffent ces droits inviolables et sacrés. […] Pour un impôt unique, contre les octrois et les impôts de consommation. Pour le crédit foncier, contre l'usure. Pour le commerce, contre l'agiotage. Pour l'instruction primaire gratuite et obligatoire qui élève anoblie l'âme, contre l'ignorance qui avilit. […] Pour le travail qui honore toujours, contre l'aumône qui humilie souvent ; Pour les sociétés fraternelles, contre l'hôpital. Pour les colonies pénitentiaires qui favorisent les repentirs, contre les bagnes qui favorisent les récidives. Pour l'abolition de la peine de mort, contre la guillotine. […] Pour la liberté contre l'oppression, pour l'égalité, contre le privilège, pour la fraternité, contre l'égoïsme. Nous sommes enfin pour la République universelle, contre la monarchie universelle »[863].

La décision appartient aux masses paysannes du pays[864]. « Les paysans sont les rois du pays », 25 ou 26 millions sur 36 millions de Français, un peu plus des deux tiers, presque les trois quarts de la nation. Le paysan tient dans ses mains toutes les élections, depuis celle du dernier conseiller municipal jusqu'à celle du président de la République[865]. Mathieu de la Drôme, représentant montagnard, reproche aux paysans leur manque d'expérience politique pour se servir de manière adéquate du suffrage universel : « Les cinq cents royalistes qui siègent à l'Assemblée, chevaliers pleureurs de Henri V, défenseurs attardés du comte de Paris ou courtisans empressés de Monsieur Bonaparte, qui les a nommés ! Vous. Qui a nommé Monsieur Bonaparte lui-même ? Vous. […] Si l'on fait toutes ces choses et tant d'autres que je passe et que j'oublie, amis, c'est votre faute, votre très grande faute ; c'est vous qui l'avez voulu. Il vous a pris fantaisie de choisir des royalistes pour faire les affaires de la République,

[863] *Le Démocrate de Vaucluse*, 1er octobre 1851.

[864] Voir Chloé GABORIAUX, *Le paysan français, un enjeu idéologique au XIXe siècle. Perspectives françaises et perspectives sur la France*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Lucien Jaume, IEP de Paris, 2008.

[865] Jean-Luc MAYAUD, « Les paysanneries françaises face à la Seconde République », dans *1848, révolutions et mutations au XIXème siècle*, n° 6, 1990, pp. 55-64.

vous voyez comme ils s'en acquittent »[866]. Néanmoins, le paysan peut corriger sa faute en apprenant à se servir de cet outil qu'est le droit de vote, et prenant conscience de son pouvoir sur les progrès à obtenir et à réaliser :

> « Mais autant vous pouvez de mal avec le suffrage universel, autant vous vous pourrez de bien lorsque vous saurez vous en servir. Il n'est pas d'outil qui n'exige un peu d'apprentissage. […] Parlons d'abord des impôts. […] Un préfet sous la République a-t-il besoin d'un hôtel de grand seigneur, d'un carrosse à deux chevaux et de trois ou quatre laquais. Pourquoi n'en dirais-je pas autant des évêques. […] Il ya de charges, trop d'impôts. […]Le financier, le rentier qui, au lieu de près, de vignes ou de champs, a des écus à remuer à la pelle. N'est-il pas exempt des contributions directes, absolument comme le seigneur avant 89. […] Avec l'économie dans les dépenses et de l'équité dans la répartition, on réduirait d'une bonne moitié, mes chers paysans, les contributions qui pèsent sur les travailleurs de la ville et les travailleurs de la campagne. […] Eh bien ! Ne l'oubliez pas, il dépend de vous de changer tout cela, de refaire le budget de la France, de modifier les impôts, de les mieux répartir, de mettre l'ordre à la place du gaspillage, la justice à la place des abus, le bien à la place du mal. Il dépend de vous d'organiser le crédit qui vivifie le travail, de tuer ainsi l'usure qui l'épuise et qui le ruine. Avec l'argent à 3%, vous pouvez dessécher vos marais, défricher vos landes, entreprendre des irrigations, faire des plantations, acheter de meilleures charrues, vous procurer de plus forts attelages, améliorer, agrandir votre patrimoine. […] Voilà l'avenir, voilà ce que vous déciderez en 1852. Comprenez-vous maintenant votre rôle, l'étendue de votre puissance ? Vous tenez suspendues sur l'urne du scrutin de 1852 les destinées du monde »[867].

Ne pas attendre les élections mais agir dans le respect de la légalité est le mot d'ordre des républicains pour convertir les masses à l'idée d'une République sociale. La méfiance est nécessaire, car la victoire qui se profile pour les « rouges » augmente la crainte dans les rangs des conservateurs. « Le premier devoir des démocrates est d'éviter avec soin tout prétexte, toute occasion de conflit soit avec ces agents, soit avec les hommes notoirement connus pour être les ennemis de la République et de la Constitution. […] Donc de la vigilance, de l'union, de la prudence ! Attendons patiemment 1852, ce solennel rendez-vous de tous les cœurs, de toutes les pensées, de toutes les espérances ! Jusque-là, ayons un œil sur nos ennemis, un autre sur la Constitution »[868]. Effectivement la défense de la Constitution[869] ne peut que

[866] *Le Démocrate de Vaucluse,* 11 octobre 1851.

[867] *Ibidem.*

[868] *Le Démocrate de Vaucluse*, 19 avril 1851.

[869] Anne GIROLLET, « La Constitution de 1848 face au risque de césarisme », dans Sylvie Aprile, Nathalie Bayon, Laurent Clavier, Louis Hincker, Jean-Luc Mayaud [dir.], *Comment meurt une République ? Autour du 2*

garantir le bon déroulement des élections de mai 1852. La vision d'une échéance inévitable et promise au peuple instaure un climat de sérénité qui fait affront au pouvoir, lequel essaie par tous les moyens de faire taire cet espoir. A Montpellier, le simple port de cravates rouges conduit « à des brutalités policières sur les socialistes ». Toutefois, la force est dans le camp républicain :

> « Qu'ils nous frappent, nous insultent, nous emprisonnent : ils ne tarderont pas d'un instant le lever du soleil régénérateur qui luira en 1852 »[870].

Une véritable chasse aux républicains est organisée par les agents du gouvernement, attitude vivement dénoncée par la presse démocratique. L'ironie est de rigueur, de sorte qu'un véritable tableau de la propagande calomnieuse dirigée contre les « rouges », explique « le régime russe rigoureusement mis en pratique dans les villes et campagnes de France »[871] :

> « D'autres moins confiants dans l'avenir, n'ont pas envisagé sans effroi la ténébreuse échéance de 1852. […] Il est clair comme le jour, qu'il n'y a pas, en ce moment, en France, une ombre quelconque d'orléanistes, de légitimistes, et d'impérialistes. Restent donc les républicains : voilà les seuls et vrais ennemis de l'Autorité, car pour le quart d'heure au moins, autorité et République, c'est tout un. Donc, sus aux républicains ! En avant, commissaires, inspecteurs, sergents de ville, brigadiers et gendarmes ! La chasse est ouverte aux rouges : tayaut, tayaut, en avant et sans quartier ! Apprenez, bons gendarmes, souvenez vous, gentils commissaires, inculquez vous bien, aimables sergents de ville, que les rouges sont tous gens de sac et de corde, des pillards, des partageux, des buveurs de sang, des ennemis de la religion, de la famille, de la propriété, et, pour tout dire en un mot, des ennemis de la police et la gendarmerie ! […] Un rouge ne doit pas chanter : car s'il chantait, il chanterait la Marseillaise, qui est un chant prohibé. Un rouge ne doit pas crier vive la République ! Car, dans la bouche d'un rouge, vive la République ! veut dire : vive l'anarchie ! Un rouge ne doit pas danser […] En cas de contravention de la part d'un rouge, vous avez le droit de l'interroger, mais il n'a pas le droit de vous répondre. […] S'il crie, c'est un appel à l'insurrection, crime prévu et puni, etc. S'il ne dit mot, il médite trahison : dans ce cas, méfiez-vous de lui et mettez-lui les menottes, le tout, en vertu de l'article. […] Un rouge qui sort d'un café ou d'un cabaret est nécessairement ivre. Deux rouges qui dinent ensemble constituent un banquet politique. Trois rouges qui se réunissent pour lire un journal constituent un club. Un club, chose

---

Décembre, Actes du colloque de Lyon - décembre 2001, Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIXème siècle, Paris, Créaphis, 2004, pp. 113-126

[870] *Le Démocrate de Vaucluse*, 30 avril 1851.

[871] *Le Démocrate de Vaucluse*, 26 septembre 1851.

terrible ! Un rouge qui parle de 1852 est un affilié du complot de Lyon, un ennemi personnel du président de la République »[872].

Dans l'arrondissement d'Apt, la perception des républicains, de la volonté sournoise des autorités de nuire « à la République et aux républicains », est identique. Eugène Coulomme, leader des Montagnards à Bonnieux, dénonce l'attitude de la police et de la gendarmerie, dans une lettre ouverte au chef du parquet du tribunal d'Apt. Les auteurs de violences sur un enfant à Goult, « n'ont pas été poursuivis car le père de la victime était un républicain »[873]. Le secret des correspondances n'est plus respecté. Une lettre à destination de Bonnieux a eu son cachet brisé et a été recachetée ensuite avec de la colle à bouche. L'auteur interroge : « Qu'espère la réaction en enfonçant ainsi dans le front populaire la couronne d'épines que sa main a si habilement tressée ? Tuer l'idée ! Elle est incompressible et insaisissable. Pousser à des imprudences ! Ne voit-on donc pas que le peuple, calme et patient, est décidé à tout souffrir, et qu'il attend, pour faire justice de nos persécuteurs et reprendre sa souveraineté, 1852 ». De fait, « Plus nous irons, plus la propagande sera active, la propagande légale, entendons-nous. Donc dans quatre mois et même moins, nous aurons la fièvre de 1852, la fièvre de l'espoir chez nous autres. Elle éveillera ce qui dorment […] par le temps qui court, il y a véritablement de l'audace à se tenir ferme dans la Constitution »[874]. Défendre la Constitution de 1848, pour pouvoir exercer les possibilités qu'offre le suffrage universel, même amputée, constitue l'enjeu majeur de la lutte mais la menace d'une conspiration fait poindre l'engagement imminent du combat. « Les vieux partis dynastiques veulent en finir, mais ils ne trouvent pas le joint pour disloquer la République. S'ils attendent 1852, ils sont perdus ; ils le savent parfaitement, et, en désespoir de cause, ils agissent de manière à précipiter la crise, comme dernière planche de salut »[875] écrit César Azémar au Médecin Appy, leader de la « Montagne » à Gordes depuis le départ de Germain dit Saint-Martin pour Carpentras. La division entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif est expliquée par la profonde discorde qui existe entre les « napoléonistes, les légitimistes et les orléanistes » sur les moyens et sur le but pour « disloquer la République ». Les manœuvres « habiles » de Louis-Napoléon Bonaparte visent à diviser les rangs « de la Gauche », laquelle ne veut pas voter avec l'Elysée, et laquelle tente de juguler la tentation des représentants de la

[872] *Ibidem.*

[873] *Le Démocrate de Vaucluse*, 18 octobre 1851.

[874] *Ibidem.*

[875] Arch. dép. Vaucluse, 1M 782, Lettre de César Azémar au médecin Appy de Gordes, 26 novembre 1851.

réaction, « qui veulent s'emparer du commandement des troupes, en vue des élections de 1852, pour avoir raison du suffrage universel ». Les républicains s'abstiennent de participer au jeu du président, qui se veut populaire par les demandes faites auprès de l'assemblé, d'abroger la loi du 31 mai ou d'abolir l'octroi et l'impôt sur les boissons. Cependant « la gauche » tente de « biaiser » le jeu et manœuvre de façon à conquérir l'armée[876]. Pour appuyer la vision de la division entre la majorité de l'Assemblée composée de légitimistes et orléanistes et du président de la République, César Azémar cite une phrase « d'un enfant terrible de la réaction, Monsieur Léo de Laborde, un des représentants de Vaucluse : Il faut, et il faut qu'il sache, que nous foutions ce bougre là dehors, avant l'échéance de 1852, de l'hôtel garni où nous l'avons logé ! »[877]. Par cette phrase, on entrevoit « la fraternisation » des « blancs » et « rouges » au cours des premiers jours suivants le coup d'Etat à Avignon[878]. L'impossible prévision de l'avenir conduit à penser « que des coup d'Etat se préparent de divers côtés ». L'espérance utopique que « la République sortira triomphante de la crise et des prétentions monarchiques » conduit néanmoins à prévoir de dures épreuves à traverser pour les républicains :

> « La réaction est habile et Monsieur Bonaparte vient de grimacer pour la première fois le mot de République. Préparons-nous donc aux plus étranges péripéties, et veillons, oui veillons, car chaque matin nous ménage une surprise et une révolution me parait imminente »[879].

Les républicains sont lucides quant à l'avenir politique difficile qui se prépare. A travers ce témoignage, on ressent leur impuissance à résister à un éventuel coup de force, de la réaction ou du président, qui est imminent. Parallèlement, la stratégie des chefs de la « Montagne » en Vaucluse parait indécise, comparable à celle de la « Montagne » au plan national, c'est-à-dire soit engager le combat de 1852 pacifiquement avec optimisme, soit se préparer à « voter les armes à la main ». L'accueil fait aux propagandistes républicains permet d'espérer la victoire en 1852 ; ainsi s'explique, pour une part ce qu'on pourrait appeler le « légalisme » des chefs du parti rouge[880]. Toutefois, reflet d'un schisme politique et social

---

[876] *Ibidem.*

[877] *Ibid.*

[878] Voir particulièrement, M. GLOCKNER, *Le parti républicain à Avignon au coup d'Etat et sous le Second Empire 1851-1870*, DES, sous la direction de Monsieur Guiral, Université d'Aix-en-Provence, 1964, pp. 18-30.

[879] Arch. dép. Vaucluse, 1M 782, Lettre de César Azémar au médecin Appy de Gordes, 26 novembre 1851.

[880] Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République, 1848-1852*, ouv. cité, p. 117.

grandissant parmi les républicains, une partie de la mobilisation clandestine des « démoc-socs » rejette cette aspiration légaliste, car selon eux en 1852, le pouvoir irait à la démocratie insurrectionnelle : les masses, admises légalement au suffrage ou pas, devaient voter les armes à la main et imposer le triomphe d'une République de paysans et d'artisans. Dans l'arrondissement d'Apt, les démocrates évitent de se mesurer ouvertement à l'autorité, et respectent les mises en garde des leaders, sur la prudence à observer dans chaque circonstance ; ce qui n'empêche pas certains républicains d'être arrêtés pour port de cravate rouge[881]. « Huit jours avant le 7 décembre à peu près » [882], quatre des principaux chefs républicains du Vaucluse se sont donnés rendez-vous dans le domaine d'Elzéar Pin près d'Apt, les chefs en question sont, « Rampal demeurant à Marseille, Crest dit d'Alençon, propriétaire et conseiller municipal d'Apt, Monsieur de Laboissière, juge de paix à Bollène et Elzéar Pin ». Cette réunion a pour but de préparer « l'échéance de 1852 », qui pour la plupart des « rouges » est devenue année messianique comme l'atteste un chant du lyonnais Pierre Dupont en 1850[883]. Dans cette réunion, le problème important concerne les tactiques à employer en 1852, mais également la vigilance semble être de mise, car les échos d'un coup d'Etat imminent engendrent des réflexions autour d'un éventuel combat à mener. La nouvelle du coup d'Etat coupe court à toute préparation et hésitation de la part des chefs républicains, et devient « *ipso facto* un signal d'insurrection »[884]. Un discours de Germain dit Saint-Martin démontre la préparation psychologique et idéologique d'une partie des républicains, ce dernier veut que la République soit défendue les armes à la main, d'où la nécessité, dès l'annonce du coup d'Etat, de se lever pour la « sainte cause » :

> « Citoyens. En présence des persécutions honteuses qu'exercent les réactionnaires, je ne puis m'empêcher de dire, que c'est trop souffrir de l'insolence de nos oppresseurs ; croyants avoir étouffés tous les germes de la République, ces hommes prennent plaisir à nous torturer et à nous injurier, le droit des gens, ils le foulent aux pieds. Combien de citoyens ne gémissent-ils pas sous des fers indignes ? Il est temps de sortir de notre assoupissement. Nos ennemis, loin de se décourager de l'échec du […] juillet, qui leur a prouvé que la République était plus ferme qu'ils ne le croyaient, redoublent d'efforts au contraire pour saper les racines de la liberté, qui ne peuvent mourir. Tant de persécutions ne nous

[881] Arch. dép. Vaucluse, 1M 774, Rapport du commissaire de police d'Apt, 29 novembre 1851.

[882] Arch. dép. Vaucluse, 1M 774, Déposition de Joseph Imbert Combe, commissaire de police d'Apt, 19 décembre 1851.

[883] Peter MAC PHEE, *Les semailles de la République dans les Pyrénées orientales 1846-1852*, ouv. cité, pp. 354-355.

[884] Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République, 1848-1852*, ouv. cité, p. 193.

> forcent-elles pas de courir aux armes ? La République outragée, la Constitution violée, le vote universel mutilé, la presse détruite…Non, je ne craindrai point de dire que lorsqu'un homme libre est accablé par tant d'injustices et tant d'outrages, il n'est point assez lâche pour les souffrir. Et y a-t-il quelqu'un d'autre que vous qui puisse ignorer les odieuses conspirations tramées en secret contre la République ? Les ennemis du peuple ayant formés le dessein de le subjuguer, le combat est devenu nécessaire et comme le mal est violent le remède doit l'être aussi, et si la crainte de tomber dans un esclavage honteux a quelque pouvoir sur vos esprits, vous devez vous tenir prêts à repousser des chaines que vous ne porteriez jamais. Car je ne pense pas qu'il y ait quelqu'un de vous qui soit d'humeur d'obéir en aveugles à des tyrans qui ne devraient être que vos égaux. Je crois parler à des hommes qui sont prêts à défendre au péril de leur vie, toute attaque à la République. Les intérêts que nous défendons nous sont communs à tous : ce sont ceux du peuple. Nous n'avons qu'à paraitre sous les armes et nos ennemis reculeront frappés d'épouvante. En effet, qui peut résister contre le peuple, qui sent le prix de sa liberté ? Quel est celui qui oserait arrêter sa marche ? Le peuple, est ce soleil brillant qui parcourt sa marche triomphale, entouré de gloire et de splendeur, et que rien ne saurait arrêter. Allons donc, citoyens, soyons prêts à défendre la liberté menacée, et aux premiers cris poussés par la République, courrons tous aux armes avec le peuple, et la terre apprendra qu'il est des gens de cœur dans cette République qui savent perdre les tyrans. Vive la République »[885].

La défense de la République nécessite du peuple, une prise d'armes. Le légalisme des républicains a conduit à attendre les élections de 1852 dans l'espoir de faire triompher le suffrage universel et la démocratie. Se soulever contre le coup d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte par la mise en avant du viol de la Constitution de 1848, ne constitue pas l'élément mobilisateur profond[886]. Ce thème défendu par de nombreux leaders doit être allié à la perspective de 1852, la Constitution étant la garante de la démocratie. La mort de la République engendre la fin des rêves de République démocratique et sociale. Pour éviter l'enterrement de cet espoir, la lutte au cours des journées de Décembre prend les accents d'une Révolution nouvelle, qui doit permettre de reconquérir le République pour la transformer en une République démocratique et sociale.

[885] Arch. dép. Vaucluse, 1M 782, Discours de Germain dit Saint-Martin aux citoyens de Gordes, sans date.

[886] Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome II*, ouv. cité, p. 331.

3. Le « coup » de Décembre entre l'aplomb et l'évanouissement d'une aspiration populaire

Les « mots » entendus au cours des journées insurrectionnelles de Décembre, témoignent de la signification immédiate de la prise d'armes : s'organiser au niveau communal, pour établir la République rouge au niveau national. Dans la ville d'Apt, après la prise de la sous-préfecture et de la mairie par les insurgés, le nommé Guigue, entrant dans la sous-préfecture, déclare aux gens réunis dans la salle de la mairie au nombre desquels est Monsieur Archias adjoint du maire, revêtu de son écharpe : « nous ne voulons aucun des fonctionnaires publics du gouvernement actuel, pas même vous, c'est un comité qu'il nous faut ». Cette prise du pouvoir municipal vise à renverser les représentants du pouvoir déchu. Le président ayant trahi la Constitution, on peut en déduire que les autorités locales continuant à obéir au président « doivent être frappées de la même déchéance et remplacées par des citoyens résolus à défendre la Constitution »[887]. Quelques instants plus tôt, le sieur Archias déclarait à la foule : « soyez tranquille, le conseil municipal va être réuni sur le champ. Les lettres de convocation sont distribuées ». Puis sur le perron, il avait tenu des paroles similaires : « soyez calmes mes braves, le conseil municipal sera bientôt réuni et vive la République ». En réponse, Joseph Goudard criait « c'est le comité qu'il nous faut, vive la République Rouge ! »[888]. Ainsi, alors qu'un comité se forme à l'hôtel de ville envahi par les insurgés, l'insurrection signale aussitôt la naissance d'un nouvel ordre, celui de la République démocratique et sociale. De même à Bonnieux, Antoine Laurent parcourt les campagnes du canton « pour soulever en masse les paysans à l'insurrection au cri de vive la République rouge »[889].

L'espoir d'une République plus juste aveugle certains insurgés, qui négligent le combat qui leur reste à mener pour conquérir cette nouvelle République. Dans la soirée du dimanche 7 décembre 1851, on raconte dans la commune de Roussillon, les « troubles graves » qui ont éclaté dans la journée à Apt. Le maire se trouve « dans la réunion Mathieu » vers 10 heures du soir avec 4 ou 5 personnes lorsque Bourne ainé entre et dit : « A présent, nous pouvons crier vive la sociale ! Après demain, nous parlerons encore plus sur. Si nous

[887] Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République, 1848-1852*, ouv. cité, p. 200.

[888] Arch. dép. Vaucluse, 1M 774, Déposition de Jean Briol, gendarme à la résidence d'Apt, 21 décembre 1851.

[889] Arch. dép. Vaucluse, 1 M 775, Rapport sur les insurgés du canton de Bonnieux, 11 décembre 1851.

voulons vous laisser dans vos fonctions de maire vous les conserverez, autrement non ». Ainsi la menace de remplacement du maire est imminente. La prise de la mairie et le remplacement de la municipalité sont des actes symboliques forts pour les populations villageoises. Cette déchéance doit être mise en relation une fois de plus avec l'article 68 de la Constitution de 1848. Un exemple similaire est vérifiable à Barjols où « le conseil municipal est dissout ; une nouvelle municipalité se forme. La République Sociale est proclamée »[890]. Cependant, le maire de Roussillon n'est pas démis de ses fonctions dans la soirée du dimanche, ce qui témoigne de son influence et de l'estime qu'il détient auprès des « rouges » de son village. Dans l'étude du cercle Mathieu, la place prépondérante du maire dans cette entité républicaine au village, vient confirmer les liens que peuvent entretenir les autorités locales et les partisans de la République sociale.

Toutefois, avant de prendre les armes pour aller se joindre aux forces insurrectionnelles, la mise en application d'une partie du programme montagnard par les insurgés de Beaumont offre à l'échelon communal, une esquisse du projet soutenu par les tenants de la République démocratique et sociale. Le décret proclamé par les membres du « comité insurrecteur » de Beaumont annonce faire au péril de sa vie « ce que jamais aucun législateur n'eut le courage de faire prononcer à sa bouche. Donc nous décrétons comme membre du comité démocratique et républicain, nommé par vous peuple, ce qui suit » :

> **« Article 1er** : Toute abolition d'usure, reconnue par toi peuple souverain
> **Article 2ème** : Délivrance de notre malheureuse commune des dettes imposées par des hommes qui ne connaissaient en rien ce que c'était que le droit du peuple.
> Premièrement. Plus de budget pour le prêtre.
> Deuxièmement. Toute la tyrannie, qui ronge jusqu'aux os, l'argent des bois et des octrois que produit notre localité, est renversée et détruit par nous, membres du comité.
> **Article 3ème** : Instruction gratuite pour tous les enfants du pays.
> Premièrement. Tous les enfants âgés de 5 ans à 14 ans ont droit à cette école.
> Deuxièmement. L'instituteur sera nommé par le peuple.
> Troisièmement. Le prix de l'instituteur sera réglé par le comité et payé par la caisse du dit comité.
> **Article 4ème** : Tous les conseils étant tenus dans notre commune par un nombre voulu par la loi sont regardaient comme étant tout.
> Premièrement. La responsabilité de ses actes pris sur eux est refusée rigoureusement par nous membres du comité.

[890] Frédéric NÉGREL, *Clandestinité et réseau républicain dans le Haut-Var. La société secrète montagnarde d'Artignosc (1849-1851)*, ouv. cité, p. 187.

Article 5ème : Le peuple a droit et est de son devoir de nous dénoncer les hommes coupables du crime de lèse-majesté national.

Premièrement. Seront jugés par nous et puni par la volonté du peuple.

Deuxièmement. Tous les crimes qui ont porté atteinte à la souveraineté du peuple, sont énoncés comme crime de lèse-majesté.

Troisièmement. La peine que doit encourir le coupable sera exécutée au moment nommé par les membres du comité.

Article 6ème : Les journées de prestation en nature voulues par la loi et votées par un conseil n'étant pas en nombre sont nulles et repoussées par le comité.

Article 7ème : Plus d'octroi dans le pays.

Article 8ème : Les clubs et réunions sont en pleine liberté.

Premièrement. La justice pèse sur nos têtes.

Deuxièmement. Les ouvertures des clubs devront être faites au comité en déclarant tous les membres des clubs inférieurs.

Article 9ème : Partage des biens communaux au profit du peuple.

Premièrement. Ont droit à ce partage tous les français et françaises majeurs, résidants et établis dans la commune depuis un an et un jour.

Deuxièmement. Le citoyen qui sera accusé ou a été accusé du crime de lèse-majesté national, n'a pas droit à ce partage s'il est reconnu comme tel.

Troisièmement. Le peuple jouissant de ses biens devra payer une redevance annuelle à la commune. Délibérée par le comité et votée par le peuple.

Article 10ème : Les membres du comité s'engagent jusqu'à nouvel ordre de respecter les articles ci-dessus énoncés et de les faire respecter jusqu'au péril de leur vie.

Premièrement. Si quelque membre failli, le peuple a le droit de prononcer sa sentence.

Deuxièmement. Quand le peuple ne voudra plus de ce comité, il n'aura qu'à se prononcer car le peuple est.

Troisièmement. Le comité décrètera séance publique.

Quatrièmement. Tout pour et tout par le peuple.

Vive la République démocratique et sociale »[891].

Les signatures apposées au bas du placard sont celles des nommés François Blanc, président, Filassier, Nallin, Boyer et Massot[892]. On constate qu'après avoir pris le pouvoir municipal, les chefs républicains commencent à mettre en pratique certains points particulièrement populaires du programme démocrate-socialiste. C'est d'ailleurs par suite du

[891] Arch. dép. Vaucluse, 1M 774, Proclamation du comité insurrecteur de Beaumont, 7 décembre 1851.

[892] Arch. dép. Vaucluse, 1M 774, Déposition de Jean Baptiste Sauvan, secrétaire de la mairie de Beaumont, 11 janvier 1852.

contenu social du programme qui leur était offert que paysans et artisans ont adhéré en si grand nombre à la « Montagne ». En se soulevant en masse, ceux des insurgés qui dépassaient le stade de l'obéissance passive ou de leur peur ont été surtout poussés par l'espoir de voir enfin réalisé « La Belle », « La République des paysans »[893]. Le désir d'égalité, par la mise en place d'un enseignement gratuit pour les enfants de 5 à 14 ans, exprime toute la maturité politique des insurgés, qui prennent conscience des possibilités qu'offre la démocratie. La fin des pratiques usurières et l'annulation des dettes constituent « une Révolution en soi ». La liberté accordée aux cercles et associations dénonce ce que représente le régime répressif pour les villageois, qui n'ayant plus le droit de se rassembler légalement, appliquent un des points forts du programme montagnard, qui veut que la liberté d'association « soit sans entrave et totale ». Enfin, la volonté démocratique est manifeste dans ce décret, « quand le peuple ne voudra plus de ce comité, il n'aura qu'à se prononcer, car le peuple est », ce n'est pas une dictature des « petits », comme peuvent le redouter les adversaires politiques des partisans de la République démocratique et sociale.

Malgré le soulèvement de nombreux Montagnards des communes du Luberon et des Monts du Vaucluse, l'insurrection échoue. En effet avec un effectif fort d'environ 1600 insurgés, la colonne insurrectionnelle, partie d'Apt dans la matinée du 8 décembre, avait espoir de se joindre aux républicains de l'arrondissement de Carpentras et du canton de Cavaillon à l'Isle-sur-la-Sorgue[894]. Mais les insurgés ne trouvent à l'Isle aucun détachement en provenance des communes de l'ancien Comtat, seulement 80 insurgés venus de Velleron[895]. Malgré une grande agitation dans l'arrondissement de Carpentras, les carlistes se joignant à l'ordre arrêtent de nombreux émissaires ou meneurs républicains, tandis qu'à Avignon les légitimistes offrent leur concours au préfet Malher et rompent ainsi totalement avec les républicains avancés. La déception est grande dans les rangs de la colonne insurrectionnelle venue d'Apt. Devant cet échec, de nombreux républicains rentrent dans leurs foyers tandis que certains irréductibles tentent de rallier la ville de Cavaillon et espèrent y trouver Elzéar Pin

[893] Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome II*, ouv. cité, pp. 332-333.

[894] Romain GARDI, *Pour une relecture de Décembre 1851 en Vaucluse : le cas de l'arrondissement d'Apt*, mémoire cité, pp. 140-147.

[895] Aimé AUTRAND, « La résistance vauclusienne au coup d'Etat du 2 décembre 1851 », dans *Annuaire administratif et statistique de Vaucluse*, 1951, p. 340.

avec les républicains soulevés dans la vallée de la Durance[896]. Mais ce dernier a complètement échoué dans sa mission[897]. Le détachement composé d'une centaine d'insurgés se débande dès les premiers combats engagés avec la colonne mobile venue d'Avignon le mercredi 10 décembre[898]. Quant à la partie méridionale du département du Vaucluse, touchée la première par le phénomène insurrectionnel, elle n'a pu se soulever et rejoindre les Montagnards de l'autre versant du Luberon[899]. En effet la décision prise à la foire de Manosque le 6 par les Montagnards était de se soulever sans attendre l'ordre de départ des chefs républicains d'Avignon ou d'Apt. Pendant quelques heures les émeutiers de Pertuis, maîtres de la ville ont cru pouvoir gagner les habitants des campagnes à leur cause mais l'arrivée de la troupe le dimanche au matin a fait échouer la tentative insurrectionnelle du canton de Pertuis. Malgré cet échec, des ardents républicains de Beaumont unis aux républicains de Mirabeau ont tenté de secourir leurs « frères » de Pertuis ; mais cette tentative n'a pas trouvé assez d'échos pour se mesurer à la troupe stationnée à Pertuis. Au sein du canton de Cadenet la venue du chef républicain Elzéar Pin a été un échec. En effet chargé de soulever les républicains de ce canton, ce dernier n'y parvient que partiellement. Malgré de nombreux rassemblements, les mauvaises nouvelles annoncées finissent par dissuader les républicains et mettent fin au mouvement insurrectionnel[900].

A l'enthousiasme naïf, au fol espoir d'un soulèvement général irrésistible, succède le découragement et la rancœur. Les causes immédiates de l'échec sont multiples : organisation défectueuse, pauvreté de l'armement, absence de véritable direction politique et stratégique, l'attentisme de certains chefs ou encore la succession d'ordres et de contre-ordres. Ainsi l'indécision et le désarroi des chefs républicains comme Elzéar Pin, face à la pression des militants de base[901], mènent à un échec prévisible. A postériori, l'altercation entre Méritan dit Barbès et Elzéar Pin montre la rancœur d'un partisan actif du soulèvement qui croyait ferme

[896] Romain GARDI, *Pour une relecture de Décembre 1851 en Vaucluse : le cas de l'arrondissement d'Apt*, mémoire cité, pp. 148-150.

[897] *Ibidem* pp. 178-184.

[898] *Ibid*. pp. 150-154.

[899] *Ibid*. pp. 155-184

[900] *Ibid*. p. 182.

[901] Elzéar Pin aurait déclaré : « Je sais quelle haute responsabilité j'assume sur moi. Mais je suis pressé des deux côtés à Avignon et ici (Apt). Il m'est impossible de reculer. Je vais partir pour visiter l'autre versant du Luberon », Arch. dép. Vaucluse, 1M 774, Déposition d'Adolphe Aillaud de Luzerne, avocat demeurant à Apt, 9 janvier 1852.

en la victoire finale[902]. Meneur incontesté du « parti » républicain dans l'arrondissement d'Apt, Elzéar Pin, après avoir approuvé une insurrection dont il n'avait pas donné le signal, et tenté timidement de diffuser le mouvement, s'est bien gardé de se placer à la tête de la colonne marchant sur Avignon : par son abstention, il a considérablement affaibli l'ardeur des insurgés[903]. L'attitude d'Elzéar Pin, notable local, confirme la tiédeur de l'engagement des notables républicains dans les divers mouvements insurrectionnels provinciaux[904]. Leur part de responsabilité est grande dans l'échec du mouvement. Un insurgé de Bonnieux en parlant du chef de section local Coulomme déclare : « Si les regrets y faisaient quelque chose ! Si je rencontrais Coulomme, je crois que je lui brulerais la cervelle »[905].

Républicain plus que révolutionnaire dans l'âme, Elzéar Pin, dont l'aura manifeste auprès des masses paysannes de l'arrondissement a joué un rôle mobilisateur important, a échoué plus par l'inexpérience d'une telle entreprise, que par tiédeur. Attitude aux conséquences immenses, cet échec est compréhensible à postériori. Les leaders républicains qui ont engagé les Montagnards pendant toute l'année 1851, à préparer les élections de 1852, à garder leur sang froid devant les intimidations du pouvoir, d'observer une certaine méfiance vis-à-vis des provocations des partisans de l'Ordre, n'étaient que très peu préparés pour un mouvement insurrectionnel. L'espoir placé dans l'acte démocratique qui devait s'accomplir au printemps 1852, afin de marquer le légalisme des « rouges », n'a pas permis une préparation armée comme l'ont avancé les bonapartistes après le mouvement de Décembre. Les républicains confiants dans leurs forces pacifiques, ne pensaient pas qu'un coup d'Etat

[902] Méritan reproche à Elzéar Pin « de les avoir autant qu'il avait pu, poussés à l'insurrection et à la guerre civile et d'avoir ensuite déserté son propre parti ». Durant cette scène, les choses ont été si loin que craignant quelque chose pour la vie de Elzéar Pin, le secrétaire de la mairie fait évader ce dernier par les portes du cabinet conduisant au jardin commun à la sous-préfecture, Arch. dép. Vaucluse, 1M 774, Déposition d'Hyppolite Seymard, secrétaire en chef de la mairie d'Apt, 30 décembre 1851.

[903] Par exemple une scène qui se déroule à l'Isle-sur-la-Sorgue en est un témoignage magnifique : Joseph Lebon, un des chefs de la colonne insurrectionnelle partie d'Apt, deux pistolets à la main, menace deux individus qui veulent rentrer dans leur foyer, de tirer sur eux s'ils exécutent leur projet en leur disant : « Ne savez vous pas que Pin nous attend avec quinze mille hommes ? », Arch. dép. Vaucluse, 1M774, Déposition de Joseph Imbert Combe, 19 décembre 1851.

[904] Philippe VIGIER, *La Seconde République*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1975, p. 116 ou encore Alain CORBIN, *Archaïsme et modernité en Limousin au XIXème siècle (1845-1880)*, Paris, M. Rivière, 1975, p.798.

[905] Arch. dép. Vaucluse, 1M 775, Déposition de Xavier Chabaud, marchand de bois demeurant à Bonnieux, 21 décembre 1851.

trouverait autant d'appui dans l'armée[906]. La confiance observée et la préparation légaliste d'une échéance électorale par une grande majorité des républicains ont joué en défaveur des insurgés. Néanmoins, là où les meneurs ont été les plus radicaux, à l'image d'André Ailhaud, véritable chef de l'insurrection bas-alpine, les hommes du peuple, préparés au combat depuis plusieurs années se sont battus ardemment contre les forces militaires envoyées par le pouvoir central[907]. Le contenu des discours des différents leaders Montagnards apparaissent cruciaux dans les causes finales de l'échec de l'insurrection. Le légalisme d'une majorité de leaders républicains, refusant toute idée de participation aux « sociétés secrètes » se préparant à la défense de la République, et plaçant l'avenir des élections de 1852 comme la priorité politique d'une propagande qui s'est voulu pacifique et légale, permet de constater la faible préparation des « sociétés secrètes montagnardes »[908] :

> « Ce n'est pas par hasard certainement si c'est après le 31 mai qu'on voit surtout signaler à nouveau « les sociétés secrètes ». Mythe ou réalité ? Mythe certes, pour une part, en ce sens que, devant un redoublement de tracasseries administratives, les sociétés, cercles, clubs, chambres et autres lieux où l'on parle politique dissimulent cette vocation, ce qui les fait dire « secrets », mais avec orchestration quelque peu abusive du terme. Réalité aussi d'autre part, cependant, car il n'en faut plus douter : certains républicains (quoique moins nombreux qu'on ne l'a dit à l'époque) ont bel et bien retrouvé les vieux chemins de la conspiration, c'est-à-dire les « sociétés secrètes », que nous dirions plus volontiers « à initiation », avec recrutement très circonspect […] »[909].

La répression s'exerçant en priorité sur des « prétendus » membres des sociétés secrètes, liée à la puissante entreprise de propagande bonapartiste, a fait des « sociétés

[906] Le jour de l'insurrection à Bonnieux, un insurgé déclare : « Il faut que vous sachiez tout ; un soulèvement général éclate. Apt est au pouvoir des insurgés. De tous les côtés, l'on part en masse et nous allons partir pour l'Isle où nous nous trouverons réunis au nombre de vingt mille au moins pour marcher sur Avignon. Nous rentrerons dans cette ville sans même tirer un coup de fusil ; l'armée est avec nous », Arch. dép. Vaucluse, 1M 775, Déposition de François Rippert, bourrelier à Bonnieux, 20 décembre 1851.

[907] Voir Christian MAUREL, « André Ailhaud dit de Volx (1799-1854), héros de l'insurrection républicaine bas-alpine de 1851 », in *Provence 1851. Une insurrection pour la République*, Actes des journées d'étude de 1997 à Château-Arnoux et de 1998 à Toulon, Association pour 150ème anniversaire de la résistance au coup d'Etat du 2 décembre 1851, Les Mées, 2000.

[908] Comme le conclue Frédéric Négrel, « instrument de liaison entre les républicains […] les sociétés secrètes de la Nouvelle Montagne n'avaient fait aucun préparatif de caractère insurrectionnel » dans Frédéric NÉGREL, *Clandestinité et réseau républicain dans le Haut-Var. La société secrète montagnarde d'Artignosc (1849-1851)*, ouv. cité, p. 220.

[909] Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République, 1848-1852*, ouv. cité, pp. 169-170.

secrètes », les moteurs et les sources d'insurrections dans chaque village. Ces « noyaux durs » de convaincus, ne pouvant à eux seuls combattre l'armée, ont nécessairement vu se joindre à eux des républicains de tous horizons, conquis par l'idée d'instaurer une République démocratique et sociale. La répression ne s'exerçant que sur des hommes soupçonnés d'être impliqués dans des sociétés montagnardes, non autorisées, les nombreux insurgés non membres de sociétés montagnardes, jamais arrêtés ou inquiétés par les autorités, n'ont pu être pris en compte dans les statistiques de la répression. Cette « invisibilité » ne peut permettre une conclusion précise sur le rôle prépondérant ou non d'une quelconque affiliation montagnarde. Dans le village de Roussillon, l'autorité voulait effectivement percevoir les membres du cercle Mathieu comme des affiliés d'une société secrète, alors que ce cercle bénéficiait d'une autorisation bien légale et était de ce fait déclaré auprès des autorités. Le cercle Mathieu, avec 130 sociétaires, a constitué au village de Roussillon, une entité républicaine infiltrée de quelques Montagnards. Pas moins, de 70 membres du cercle ont participé à l'insurrection, sans pour autant être des affiliés de la société montagnarde du village. Des habitants vus comme des « hommes d'ordre » se sont joints à la troupe insurrectionnelle[910], témoignant du caractère hétéroclite de l'insurrection de Décembre. Maurice Agulhon perçoit les difficultés d'une interprétation générale :

> « On peut réfléchir aux causes profondes de la désaffection qui atteint nos rebelles préférés. Il y a plus d'un quart de siècle que j'ai écrit et même fait imprimer l'hypothèse suivante : nos héros qui ont pris le fusil pour défendre la loi et singulièrement la Constitution violées se sont heurtés à deux réticences symétriques : prendre le fusil, marcher, s'insurger, assiéger les sous-préfectures, cela fait tout de même un peu inquiétant pour les sensibilités conservatrices et les bourgeoisies vite apeurées. Mais prendre le fusil seulement pour défendre la loi, la loi abstraite, la loi formaliste, c'est un peu insuffisant, ou timide pour ceux qui voudraient voir le peuple établir la Justice sociale. La théorie républicaine qui justifiait nos insurgés était d'un strict formalisme : en démocratie libérale la violence est mauvaise mais elle redevient légitime pour défendre cette démocratie libérale, et pour cela seulement. Encore une fois, c'est un peu trop chaud pour la droite et un peu trop timide pour l'extrême gauche. Les insurgés de 1851 étaient les hommes d'un centre gauche, par nature moins enthousiasmant que les tendances antagonistes. On ne m'a guère contredit sur cette analyse, mais on ne l'a pas beaucoup reproduite non plus »[911].

[910] *Cf. supra*, pp. 169-170.

[911] Maurice AGULHON, « Histoire et commémoration », *Provence 1851. Une insurrection pour la République*, Actes des journées d'étude de 1997 à Château-Arnoux et de 1998 à Toulon, Association pour 150ème anniversaire de la résistance au coup d'Etat du 2 décembre 1851, Les Mées, 2000, p. 15.

Les conservateurs, mettant en avant le « spectre rouge », ont justifié par les événements insurrectionnels de Décembre l'acte de Louis-Napoléon Bonaparte, comme le moyen ultime de sauver « la société et la civilisation ». « L'Ordre social n'a pas seulement triomphé de la Démagogie socialiste le jour où le coup d'Etat de Décembre est venu enlever à l'improviste les chances de 1852 aux bandes de pillards, d'incendiaires et d'égorgeurs qui se disposaient à fondre sur la France comme une nuée d'oiseaux de proie […] Louis-Napoléon, en se levant dans sa force et son patriotisme, a marché sur le fantôme blanc du Passé et sur le spectre rouge de l'Avenir »[912]. L'expression de « jacquerie » va naître de la propagande calomnieuse menée par les bonapartistes[913] :

> « La commune des Beaumettes, située entre Avignon et Apt, possédait une riche collection de démagogues très exaltés aussi lorsqu'Apt fut au pouvoir des socialistes, une bande fut-elle envoyée le 7 décembre au soir, pour aller chercher les frères et amis de cette localité ; voici les noms et sobriquets démocratiques des principaux meneurs : Malbec dit le Pendeur, Appy dit Barbès, Fallet dit l'Ennemi de Dieu, Jean Farraud dit l'Ecorcheur. Les acolytes de ces quatre brigands dont les surnoms caractérisent parfaitement les sentiments […] saccagèrent la maison du maire. […] Puis au milieu des chants et des cris les plus horribles, ils absorbèrent un hectolitre de vin […] et se dirigèrent ensuite vers le presbytère en poussant des hurlements épouvantables : plus de Dieu, plus de religion ! hurlait Fallet, qui ajoutait à son surnom celui de l'Avocat du Diable, plus de calotins, nous voulons l'enfer ! s'écriait-il. Les enfants de Malbec le pendeur et d'autres s'étaient précipités sur le jardin du curé, pour le dévaster en criant : Sian a la terrour ! Sian a la terrour ! (nous sommes à la terreur ! Ceci n'est plus au curé, c'est à nous) »[914].

La « terreur », objet de propagande des conservateurs, voyant dans les événements de Décembre, un exemple de ce qui devait se dérouler en 1852, exprime des réminiscences révolutionnaires. La barbarie et l'archaïsme des campagnards, dénoncés, se lient avec l'expression de « jacquerie » qui sera la thèse officielle jusqu'à la chute de l'Empire. Cette insurrection, partie des campagnes, ne peut être qu'issue d'une population arriérée, dont la brutalité des mœurs et la rancœur expliquent la soi-disant violence, et la réaction simpliste du pauvre contre le riche. Enjolivant son récit de détails inventés, d'incidents défigurés, la presse conservatrice se repait de traits horrifiants, de faits sanglants, de destructions, de pillages, autant d'images qu'on veut coller au socialisme et à la démocratie. La conclusion est toute à

[912] Paul BELOUINO, *Histoire d'un coup d'État (décembre 1851) d'après les documents authentiques, les pièces officielles et les renseignements intimes*, Paris, L. Brunet & Cie, 1852, p. 6.

[913] Ernest DU BARRAIL, *Histoire de la Jacquerie de 1851*, Paris, aux bureaux du *Public*, 1852, 80 p.

[914] *Ibidem*. p. 79.

son avantage : Louis-Napoléon devient le sauveur providentiel par son action du 2 décembre, et le parti de l'ordre, défenseur de la civilisation contre la barbarie, se ressoude face aux menaces révolutionnaires et bestiales. La presse déchainée décrit donc longuement « ce déferlement de hordes paysannes à demi sauvages, surgies du fond des campagnes et portant à feu et à sang les bourgs et les villes »[915]. Cette propagande officielle, qui ne sera que magistralement mise à mal qu'à partir de l'étude d'Eugène Ténot en 1865[916], a également ses origines dans les accusations et les discours des conservateurs sous la Seconde République. Pour comprendre avec quelle facilité cette propagande calomnieuse trouve un écho dans la France du Second Empire, les méthodes utilisées quotidiennement, entre 1848 et 1851, par la réaction, pour discréditer l'action des « rouges », peuvent être mises en évidence par l'étude des différents thèmes des discours employés par les conservateurs.

B. Le « spectre rouge » de 1852 : « Le fantôme de 1793 » ou le rajeunissement du spectre de la Terreur au profit de la réaction

Le Spectre rouge de 1852[917], que publie Auguste Romieu en avril 1851, n'est tiré qu'à 6000 exemplaires[918], mais il n'en connait pas moins un retentissement extraordinaire par les commentaires qu'il suscite. Presque tous les journaux en donnent un compte-rendu, parfois assez critique. Lamartine, par exemple, dans le *Pays*, y voit « un catéchisme de la mitraille », la « fin du monde du bon sens »[919]. Boilay, dans le *Constitutionnel*, y voit l'œuvre d'une « imagination exubérante » : « Cette imagination qu'il portait autrefois dans le rire, il la porte aujourd'hui dans la mélancolie politique, et même qu'à une autre époque elle multipliait devant lui les côtés comiques des choses humaines, elle lui exagère aujourd'hui les aspects

[915] Robert SERRE, *1851, dix mille drômois se révoltent. L'insurrection pour la République démocratique et sociale*, ouv. cité, p. 332.

[916] Eugène TÉNOT, *La Province en décembre 1851, Étude historique sur le coup d'État*, Paris, Lechevalier, 1865, 360 p.

[917] Auguste ROMIEU, *Le Spectre rouge de 1852*, Paris, Ledoyen, 1851, 100 p.

[918] Trois éditions, tirés chacune à 2000 exemplaires furent publiées en avril et mai 1851 cité dans François FOURN, « 1849-1851, l'anticommunisme en France. *Le Spectre rouge de 1852* » dans Sylvie APRILE, Nathalie BAYON, Laurent CLAVIER, Louis HINCKER [Dir.], *Comment meurt une République : autour du 2 Décembre 1851*, ouv. cité, p. 147.

[919] *Le Pays*, 16 avril 1851, cité dans *ibidem*.

tragiques »[920]. Le mot « communisme » employé « pour cristalliser des terreurs qui hantent la société française sous la Seconde République, est aussi le nom de toutes les utopies socialistes pour ceux qui les combattent. Aux espoirs qu'entretiennent les socialistes en particulier dans les classes pauvres, répond l'effroi qu'entretiennent les anticommunistes dans la bourgeoisie »[921]. L'anticommunisme ne se propose pas de conjurer les peurs qu'il peut inspirer, mais de les aggraver : il ne relève pas d'une volonté de démystification des utopies, mais d'une mystification visant à renforcer un système de domination. Ainsi, « jusqu'au délire, les « décembriseurs » en usent pour écraser sans état d'âme ceux qui ont entrepris de leur résister. Pour aggraver cette lutte contre les « rouges », les conservateurs, légitimistes, et autorités n'hésitent pas à faire appel aux héritages révolutionnaires pour exprimer leur crainte « des descendants de Robespierre ». La presse blanche utilise particulièrement le thème de « 1793 » pour justifier « la peur des rouges ». Pour les « blancs », 1852, doit être la répétition de la Terreur de 1793. Il n'est que plus facile pour les réactionnaires d'agiter l'épouvantail de la guillotine et du sang pour discréditer l'action des républicains « rouges ». Pour étudier les différents discours des opposants politiques sous la Seconde République d'où émanent les récits rétrospectifs de 1793, il est nécessaire de mentionner en parallèle les récits faits par les républicains sur la Terreur blanche de 1815, provoquant une véritable guerre par voie de presse interposée. Les autorités utilisent les quelques bravades « rouges » sur la Terreur et sur 1793 pour dénoncer la volonté sanguinaire manifeste des tenants de la République rouge. La propagande liant le présent au passé joue des mythes et des imaginaires populaires pour justifier le coup d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte et la répression qui s'ensuit contre les « barbares ».

1. « Terreur rouge, Terreur blanche ». La « guerre des mots » dans la presse vauclusienne ou la déformation des héritages de la Révolution

Les références au passé révolutionnaire abondent dans les discours des adversaires politiques sous la Seconde République. Premièrement, les républicains évoquent cette logique de continuité, après 1789 et 1830, intervient février 1848 ; continuité qui n'est pas remise en cause par les conservateurs. Après les journées de Juin, la division se caractérise par le début

[920] *Le Constitutionnel*, 21 et 22 avril 1851, cité dans *ibidem.*

[921] François FOURN, « 1849-1851, l'anticommunisme en France. *Le Spectre rouge de 1852* », art. cité, p. 144.

d'une guerre des héritages dans la presse vauclusienne. Puis, avec les débuts de la « Montagne » sur la scène politique, la référence à Robespierre apparait claire. Les « rouges » et « Montagnards » vont être perçus comme les dignes héritiers de Robespierre et par conséquent liés à la mémoire qui lui est attribuée, celle de la Terreur de 1793. Considérons d'abord l'attitude présentée par *Le Républicain du Vaucluse*, où l'on distingue une orientation inconsciente vers la Première Révolution. La révérence au passé, des sacrifices, des martyrs, des héros de cette époque restent un des éléments-clés de sa philosophie. Précisons quand même qu'au lendemain des journées révolutionnaires de février 1848 le point de repère reste 1789, plutôt que 1793. La Révolution se dépeint comme un mouvement bienfaisant, c'est une ère dorée dont février 1848 constitue une suite logique :

> « La Révolution préparée depuis des siècles par les sages qui nous ont précédés dans la carrière, inaugurée en 1789 par l'abolition des privilèges odieux et ridicules, victorieux un moment en 1830 pour être bientôt comprimée par le despotisme le plus abject, la Révolution a poursuivi son œuvre glorieuse… La République a vaincu »[922].

Les républicains ne renoncent pas à l'influence des révolutions précédentes. Les patriotes persécutés en 1815 sont, selon le journal, « les pères sans doute des rouges d'aujourd'hui »[923], et on n'hésite pas non plus à souligner la responsabilité de la jeune génération à imiter les exploits héroïques des premiers révolutionnaires. On parle par exemple de « la République que nos pères ont décrétée et que nous avons mission de rendre à jamais durable »[924]. Etre républicain est en effet une véritable profession qui se transmet de génération en génération. C'est une carrière que les jeunes se trouvent obligés de suivre ; une sorte de mission sacrée à laquelle ils sont d'une certaine manière prédestinés. Cette prise de position contraste distinctement avec celle des légitimistes, pour qui l'époque révolutionnaire s'était avéré le nadir des fortunes, et ne suscite que des souvenirs pénibles. Vingt-cinq ans restent donc gommés de la perception légitimiste du passé[925]. Si dans la presse « blanche » de la Seconde République il existe des récits rétrospectifs, ils remontent plutôt soit à l'Ancien Régime pour citer des victoires militaires de François Ier et de Louis XIV, soit à la

[922] *Le Républicain de Vaucluse*, 27 mai 1848.

[923] *Le Républicain de Vaucluse*, 2 août 1849.

[924] *Le Républicain de Vaucluse*, 14 octobre 1848.

[925] René RÉMOND, *La Droite en France de la première Restauration à la V^e^ République*, Paris, Aubier-Montaigne, 1971, 470 p.

Restauration qui a témoigné de succès plus modestes, comme la conquête de l'Algérie. Néanmoins, dans les deux cas la France se dépeint comme un Etat puissant et prestigieux sous la tutelle d'un monarque respecté dans les affaires internationales. Remarquons qu'il reste toujours l'idée sous-jacente, que c'est une réputation que la Révolution n'a fait que souiller. Si à l'étranger la France remportait des succès, la tranquillité de l'intérieur ne se voyait pas menacée. En l'idéalisant beaucoup, les journalistes « blancs » soulignent l'harmonie de la société villageoise de l'Ancien Régime.

Le style emprunte clairement des traits à la littérature romantique : on regrette la disparition de cet âge doré, où un seigneur veillait sur les récoltes abondantes. Deux optiques différentes donc, au lendemain de la révolution de Février, mais l'harmonie qui règne entre « rouges » et « blancs » au lendemain immédiat de l'installation du régime républicain ne tarde pas à s'effriter. Peu à peu les opinions politiques se polarisent. L'intérêt d'obtenir les voix d'un peuple ayant droit au suffrage universel masculin augmente, une lutte de propagande outrancière est déclarée et on n'hésite plus à faire référence aux épisodes perçus de manière antagoniste entre les tendances politiques. C'est la fin de l'ère des « bons sentiments » et en conséquence une bataille journalistique se déclenche. Il faut constater que ce sont les républicains qui, tourmentés par l'attitude des « républicains du lendemain », entament un dialogue plus acharné. C'est une tactique logique et compréhensible, étant donné la mentalité révolutionnaire qu'on a décrit ci-dessus ; tactique qui peut s'avérer néanmoins tout à fait néfaste aux ambitions républicaines. Cette obsession rétrospective produit d'abord des comparaisons entre la situation politique de la Seconde République et celle de « la Grande Révolution de 1789 ». On nomme les modérés « nos modernes Girondins qui prétendent de même nous donner une République basée sur les principes monarchiques » et qui se trouvent opposés aux « nouveaux montagnards »[926]. En un saut on quitte le terrain modéré et stable de 1789 et on se lance dans le tourbillon de 1793. De plus l'acceptation de bon gré de la désignation « montagnard » ne pouvait aux yeux de leurs adversaires que « rajeunir le spectre de la Terreur»[927] . Dans une deuxième analogie il s'agit de la nomination à la préfecture du Vaucluse au mois d'octobre 1848 de Jean Debry, dont le père, administrateur thermidorien,

[926] *Le Républicain de Vaucluse*, 1er février 1849.

[927] Maurice AGULHON, *1848, ou l'apprentissage de la République*, ouv. cité, p. 119.

avait présidé la Terreur blanche de l'an III. *Le Républicain de Vaucluse* prévoit que « le fils de l'ancien renégat » va « renouveler sans doute l'œuvre de feu son père »[928].

Une prolifération de références à la Terreur blanche s'ensuit, exprimant le poids de la mémoire révolutionnaire dans les discours partisans de la Seconde République. Pour la plupart, c'est sur les horreurs de la réaction royaliste de 1815 que se concentrent les récits qui couvrent les pages des journaux républicains. Au mois de juin 1849, on peut y lire un feuilleton intitulé « Les saturnales sanglantes à Marseille en 1815 ». Le meurtre d'un certain Ollivier, « vieux patriote de 89 » est typique du genre. La description en est méticuleuse et souligne la cruauté et la couardise des assassins, ainsi que le caractère bienfaisant et généreux de la victime. Point de détail sur le comportement révolutionnaire d'Ollivier[929]. Pendant les semaines suivantes, les références aux meurtres s'amoncèlent. On fait un inventaire des excès commis à Avignon :

> « Pillage et incendie de plusieurs maisons d'Avignon ; les soldats de l'ordre pendent trois invalides aux arbres de la porte du Rhône. Les femmes de la Fusterie et du Limas (quartiers d'Avignon) assomment à coups de cailloux les brigands qui revenaient de l'armée ; Pointu, Nadeau, Magnan, Ginjourlé etc. Ils semaient la terreur et l'effroi dans la ville en assassinant les patriotes, pillant et incendiant leurs maisons, encouragés par la garde urbaine, très amie de l'ordre qui assistaient à ces sanglantes saturnales, l'arme au bras » [930].

De même dans le Vaucluse, « les bandes soldées des Pointus et Nadeaux pillaient, volaient, brûlaient, assassinaient en plein jour sans encourir le moindre risque »[931], tandis que l'on emprisonnait des jeunes républicains pour des transgressions tout à fait banales, en les traquant « comme des bêtes fauves, comme des bandits indignes de voir le jour »[932]. On discute également les manœuvres des égorgeurs notoires du Gard (Trestaillons aux alentours de Nîmes, Quatretaillons autour d'Uzès), les assassinats des généraux Lagarde et Ramel et des maréchaux Ney et Brune, ainsi que de toute une série de meurtres commis dans la France

[928] *Le Républicain de Vaucluse*, 22 février 1849.

[929] *Le Républicain de Vaucluse*, juin 1849.

[930] *Le Républicain de Vaucluse*, 20 février 1849.

[931] *Le Républicain de Vaucluse*, 12 juillet 1849.

[932] *Le Républicain de Vaucluse*, 28 octobre 1848. (Trois jeunes Avignonnais ont été incarcérés pour cris séditieux. Ils avaient chanté dans un cabaret « Nous savons bien que l'Empereur voulait le bonheur de la France », *Le Républicain de Vaucluse*, 12 juillet 1849)

entière, de Carcassonne à Montpellier, de Melun à Paris, d'Alençon à Bordeaux[933]. On se plaint de la complicité des autorités royalistes, en prétendant par exemple que les « boucheries épouvantables » sont commises à Grenoble en mai 1816 et à Lyon en 1817 sans suite judiciaire[934]. Si les références à la Terreur blanche de la Restauration se multiplient, celles qui traitent de la réaction royalistes des années II à VIII sont moins répandues. On publie quand même la lettre d'un certain Estival Ainé, qui décrit ses souvenirs d'une enfance profondément touchée par les exploits des « compagnies de Jésus » et par l'assassinat d'un convoi de prisonniers républicains à Mondragon en prairial an III[935].

Dorénavant, les rixes entre « blancs » et « rouges » qui se produisent avec régularité sur les places et dans les cafés vauclusiens sont presque sans exception comparées dans la presse républicaine, aux menées des égorgeurs de l'époque révolutionnaire. Suite à une bagarre à Carpentras, par exemple, on prétend que « les assassinats de 1815 menaçaient de se renouveler dans nos contrées »[936], tandis qu'un témoin du tapage nocturne à Barbentane (Bouches-du-Rhône) considérait « les scènes de désordre tellement graves et ignobles » qu'il se croyait « en pleine Restauration » :

> « 1815 n'en produisaient pas de pire, et à mon avis, si la réaction marche toujours avec l'allure qu'on lui laisse prendre, sous peu les héros de cette époque néfaste auraient dans cette commune trouvé leurs maitres »[937].

A Arles, on fait référence au même phénomène dans un article intitulé « La Terreur blanche en 1849 » : « De nouvelles compagnies de Jésus organisées publiquement sous le nom d'armée des amis de l'ordre sont toutes prêtes à recommencer les hauts faits de 96 à 1815 »[938] . En se servant des références à l'époque révolutionnaire, on cherche d'ailleurs à attribuer les défauts des royalistes contre-révolutionnaires aux « blancs » de la Seconde République, qui héritent donc de tous les traits impitoyables et sanguinaires « des égorgeurs

[933] *Le Républicain de Vaucluse*, 5 septembre 1848. A propos du maréchal Ney, on constate : « Cette faction royaliste qui assassina le maréchal Brune et traîna son cadavre sanglant dans les rues de la ville (d'Avignon), cette noble victime, qui pendant trente ans avait versé son sang pour la défense et la gloire de son pays ».

[934] *Le Républicain de Vaucluse*, 20 février 1849.

[935] *Le Républicain de Vaucluse*, 22 février 1849.

[936] *Le Démocrate du Vaucluse*, 9 mars 1850.

[937] *Le Républicain de Vaucluse*, 22 mars 1849.

[938] *Le Républicain de Vaucluse*, 22 février 1849.

de 1815 ». Toujours est-il qu'on accentue le caractère sournois des royalistes de l'époque révolutionnaire. On prétend que ce sont eux qui ont provoqué la guerre civile en Vendée manipulant les contre-révolutionnaires vendéens :

> « En 93, je le tiens de mon pauvre père, qui était grenadier de la République, il y avait des nobles et des curés qui disaient aux Vendéens : « N'ayez pas peur, battez-vous, les balles des bleus ne vous feront pas de mal ; si elles vous tuent vous ressusciterez dans trois jours ». Voilà comment on trompait les paysans »[939].

Bien sûr, comme le démontre cet exemple, un processus de sélection dicte l'omission des évènements antérieurs qui ont provoqué la révolte vendéenne. Les royalistes sont dépeints comme des traîtres. Ce sont « des émigrés qui ont glané à l'étranger des épées contre la patrie », pour ne rentrer que sous des circonstances les plus ignobles : « Après avoir combattu vingt-cinq ans contre la France, ils y sont rentrés en groupe derrière les cosaques »[940]. Un surnom est né ; les « blancs » sont dénommés dorénavant cosaques. Ce ne sont pas de véritables Français, ce ne sont pas non plus des patriotes à « cent pour cent », comme les révolutionnaires qui sont restés sur le sol français pour en défendre les sillons, souvent au prix de leur vie. Qui plus est, ces émigrés n'ont pas cessé depuis leur rentrée en France de représenter une corvée financière considérable pour l'Etat. Ce sont des parasites qui ont continué à miner la richesse de la nation en réclamant le milliard des émigrés[941]. Selon la presse républicaine il y a peu de distinction entre les « blancs » de 1848 et ceux d'une soixantaine d'années auparavant, c'est-à-dire des accapareurs et des affameurs du peuple. Si l'ère de prospérité tarde à arriver, ce n'est pas la faute du gouvernement républicain récemment installé, c'est la faute des « blancs ». A ce sujet, et tout à fait typiquement, *Le Républicain de Vaucluse* ne se prive pas d'une comparaison entre la situation actuelle et celle de l'époque révolutionnaire :

> « Est-ce une nouvelle conspiration comme celle de 1792. Les écus voudraient-ils émigrer comme jadis les parchemins et serions-nous menacés, après le pacte de famine et de honte, d'un pacte de banqueroute »[942].

---

[939] *Le Républicain de Vaucluse*, 5 mai 1849.

[940] *Le Républicain de Vaucluse*, 20 septembre 1849.

[941] *Le Républicain de Vaucluse*, 29 août 1848.

[942] *Le Républicain de Vaucluse*, 16 mars 1848.

La presse républicaine exploite à contre-profit la phobie des « blancs ». Il ne faut avoir aucune confiance dans ce parti légitimiste tout à fait discrédité à cause de son passé. A maintes reprises on se sert de la prétendue citation de Napoléon « les blancs seront toujours les blancs ». Les « blancs » de la Seconde République sont donc désignés comme « des hommes de 1815[943], des hommes de trahison et de l'étranger »[944], « les émigrés de Coblentz, voltigeurs de 1814, fils de croisés et de la « sainte » inquisition, hommes de cours prévôtales et des assassinats de Midi, hommes des ordonnances, hommes des lois de septembre et des bastilles, hommes de toutes les corruptions, de toutes les lâchetés, de toutes les hontes »[945].

Au lendemain de Février 1848, les pages des journaux républicains dominés par les principes de la démocratie sociale, sont vite noyées sous une vague d'invectives antiroyalistes. Bien qu'elle soit initialement positive et orientée vers l'avenir, la presse républicaine s'autorise des attaques quotidiennes, dominée par l'impératif d'empêcher une troisième restauration des Bourbons. Un processus similaire est en œuvre chez les légitimistes. Au début ils évitent le dialogue révolutionnaire, pour les raisons expliquées ci-dessus. Au moins ils font semblant de ne pas vouloir aborder un sujet écœurant :

> « Nous ne vous reprochons pas 91, 92, 93. Nous n'aurons pas ce triste courage. Nous n'aimons pas à évoquer la sanglante image de nos pères expiant sur l'échafaud, le crime d'avoir possédé quelques coins de terre devenus l'objet de la convoitise révolutionnaire. Passons, oui, passons bien vite, cette odeur nous fait mal »[946].

Si ce n'est pas la répugnance, c'est une prétendue incapacité de tout décrire qui caractérise l'attitude légitimiste. En réponse à un article du *Républicain de Vaucluse* intitulé « Les vingt-sept crimes de l'armée de l'ordre »[947], *L'Union Nationale* déclare que pour décrire toute l'horreur de la Terreur « cent journaux comme celui-ci ne suffiraient pas à en détailler la centième partie »[948]. Cela ne les empêche pas de se lancer dans des récits minutieux de meurtres de nobles, dont les traits vertueux et charitables sous l'Ancien Régime

[943] *Le Républicain de Vaucluse*, 5 mai 1849.

[944] *Le Républicain de Vaucluse*, 23 août 1849.

[945] *Le Républicain de Vaucluse*, 11 septembre 1849.

[946] *L'Union Nationale*, 31 mars 1849.

[947] *Le Républicain de Vaucluse*, 20 février 1849.

[948] *L'Union Nationale*, 28 février 1849.

vont de soi[949]. On ne tarde pas à aborder la Terreur dans le Vaucluse de brûle-pourpoint, dénombrant par exemple, « des horreurs et des saturnales sous l'exécrable proconsulat de Maignet », y compris l'incendie de Bédoin et la Commission populaire d'Orange, qui devait, dit-on, « recevoir 12 000 victimes »[950]. Une véritable guerre de chiffres s'ensuit. La presse républicaine prétend que le nombre de victimes de 1793 en France ne dépasse pas 6 000, tandis que celui de la Terreur blanche atteint plus que 30 000[951]. Selon les légitimistes « les victimes de la Terreur blanche sont à celles de la Terreur rouge dans la proportion de un à mille »[952]. *L'Union Nationale*, qui se démontre soudainement moins écœurée par le sujet, souligne le caractère arbitraire et inhumain de la justice révolutionnaire. Elle cite l'exemple de neuf habitants de Caderousse envoyés à l'échafaud parce que « par leurs paroles (ils) s'étaient montrés les ennemis de la liberté »[953]. Les plus faibles de la société n'ont pas été épargnés :

> « La Terreur a seule donné au monde le lâche et impitoyable spectacle de l'assassinat juridique des femmes et des enfants en masse »[954].

A l'instar des républicains, les journalistes blancs n'hésitent pas à se servir des épithètes pittoresques remontant au passé, pour désigner leurs adversaires. Les « rouges » de la Seconde République deviennent donc « des sectaires enténébrés de Robespierre et de Babeuf »[955], « les adorateurs des plus hideux bourreaux, nos terroristes nouveaux »[956], « fils dégénérés des montagnards de 93, ombres de Danton et de Robespierre »[957], « les hommes qui ont pour derniers moyens les assignats et la guillotine de 93 et pour but final le pillage et la destruction de la société »[958]. A noter les références fréquentes à 1793, qui contrastent avec l'utilisation de 1789 comme point de repère initial dans *Le Républicain de Vaucluse*,

[949] Par exemple, le feuilleton « Le sang innocent », *L'Union Nationale*, janvier 1849.

[950] *L'Union Nationale*, 24 et 28 février 1849.

[951] *Le Démocrate de Vaucluse*, 25 février 1850.

[952] *L'Union Nationale*, 21 juillet 1849. (Ajoutons que l'équation s'avère instable, puisque d'après un article du même journal de l'année suivante, les victimes de la Terreur dans le Vaucluse ne s'élèvent qu'à 656, celles de la réaction royaliste à 27. *L'Union Nationale*, 20 février 1850.)

[953] *L'Union Nationale*, 21 juillet 1849.

[954] *L'Union Nationale*, 14 juillet 1849.

[955] *L'Union Nationale*, 28 février 1849.

[956] *L'Union Nationale*, 21 avril 1849.

[957] *L'Union Nationale*, 20 juin 1849.

[958] *L'Union Nationale*, 20 décembre 1848.

surnommé d'ailleurs « la feuille sans-culotte »[959]. En ce qui concerne la politique démocrate-socialiste, les « blancs » ne cessent de la dévaloriser :

> « La politique des montagnards d'aujourd'hui n'est qu'une pâle répétition de la politique de 93, ils n'ont à eux ni une idée, ni un préjugé, ni un expédient qui ne soit une idée, un préjugé, un expédient de 93 »[960].

D'ailleurs ils restent des « partageux » adhèrent volontiers au dicton célèbre de Proudhon « La propriété, c'est le vol »[961]. S'ils prônent les merveilles du socialisme, la propagande blanche l'avilit en l'assimilant tout court à la violence révolutionnaire :

> « Le socialisme n'est qu'un mot, il signifie révolution : que c'est la révolution anarchique, la révolution de Robespierre et de Babeuf »[962]

Si aux yeux des « rouges », « les blancs sont toujours les blancs », de la même manière « les révolutionnaires sont partout et toujours les mêmes »[963]. L'adoption par les républicains des symboles, des habitudes, des chansons et des cérémonies de l'époque révolutionnaire ne fait que renforcer cette impression négative. *L'Union Nationale* prend un grand plaisir à indiquer l'existence, dans le département des « hideux emblèmes de la Terreur », par exemple le bonnet rouge, le triangle et le niveau qui s'arborent au café Salamon à Avignon[964]. C'est un comportement qui, une fois exploité par la presse blanche, n'a d'autre conséquence que de faire perdre aux « blancs » l'adhésion du milieu du terrain politique qui s'était montré provisoirement favorable à la République au lendemain des journées révolutionnaires de février. Une véritable phobie du sang apparaît, comme le constate le ministre de l'Intérieur :

> « Le seul aspect de ces emblèmes d'anarchie répand l'inquiétude parmi les bons citoyens et fait craindre le retour des excès qui sous la première République ont compromis la cause de la liberté elle-même. Le drapeau rouge est un appel à l'insurrection ; le bonnet rouge ne retrace que des souvenirs de sang et de deuil »[965].

---

[959] *L'Union Nationale*, 21 juillet 1849.

[960] *L'Union Nationale*, 20 octobre 1849.

[961] *L'Union Nationale*, 24 novembre 1849.

[962] *L'Union Nationale*, 26 mai 1849.

[963] *L'Union Nationale*, 28 janvier 1849.

[964] *L'Union Nationale*, 24 février 1849.

[965] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, circulaire du Ministre de l'Intérieur, 3 mars 1849.

L'Union Nationale continue d'exploiter la phobie des « rouges » en faisant des références de plus en plus nombreuses à la guillotine. La résolution apparemment ferme et sincère de la part des républicains de 1848[966], est ridiculisée par les « blancs » :

> « Les adorateurs des plus hideux bourreaux viennent dans les discours d'apparat protester contre la peine de mort. Robespierre, lui aussi, parlait contre la peine de mort, deux ans avant de changer la France en un vaste abattoir »[967]

Les extravagances des Montagnards ou « rouges » ne font que confirmer les préjugés des modérés à leur sujet ; ceux-ci lisent avec une crainte grandissante le répertoire des cris séditieux ou plutôt « les mots de sang » qui émanent des places et des cafés villageois. A Vedène on prétend avoir entendu les cris suivants : « Vive la guillotine ! Vive Robespierre ! Vive le pillage ! Vive Marat ! Il faut prendre les modérés ! A la lanterne ! »[968]. Il semble que les administrateurs radicalisés ne se privent pas non plus des excès. Le maire de Malaucène, par exemple, excite ses administrés avec les prétendus cris de « Vive la guillotine ! A bas les riches ! Qu'ils viennent les riches ! Je les embroche tous ! »[969]. Tandis qu'à Cavaillon on relate l'existence d'une guillotine et d'un mannequin qu'on promène sur la place publique, où l'on décapite « plusieurs honorables citoyens de la ville »[970]. La presse blanche s'impose nettement dans cette guerre journalière. C'est une suprématie qui se reflète également dans les résultats des élections. En désespoir de cause, la gauche[971] dorénavant dénuée de l'influence modératrice des républicains du lendemain, se permet des tactiques de plus en plus risquées.

On compare la Terreur de 1793 à « la colère du lion » qui contraste avec « la terreur de 1815 qui fut l'ignoble appétit de chacal qui se rue sur les cadavres »[972]. C'est une accusation que les « blancs » repoussent sans trop de difficulté, en constatant que la Terreur blanche n'était qu'un « soulèvement d'indignation et de douleur contre ce régime de sang,

---

[966] C'est une promesse souvent réitérée dans la presse républicaine : « Apprenez à l'homme à respecter dans son semblable l'image de Dieu ; ne familiarisez pas les esprits avec les guillotines et les bourreaux », *Le Républicain de Vaucluse*, 7 décembre 1848.

[967] *L'Union Nationale*, 21 avril 1849.

[968] *L'Union Nationale*, 28 février 1849.

[969] *L'Union Nationale*, le 14 et 31 mars 1849.

[970] *L'Union Nationale*, 7 avril 1849.

[971] Voir François FURET, *La gauche et la Révolution au milieu du XIXe*, Paris Hachette, 1986, 318 p.

[972] *Le Républicain de Vaucluse* ,2 juin 1849.

d'espionnage et de confiscation qui venait de déshonorer la patrie,…jour néfaste qu'il faudrait pouvoir effacer de l'histoire, mais qu'on n'a le droit de condamner qu'après avoir condamné 93 et ses bourreaux »[973]. Certains éloges de la Terreur, exprimés avec un style extravagant et sanglant, ne pouvaient que choquer :

> « 91, 92 93, vous répugnent, vous n'aimez pas à flairer le sang ; eh bien, nous républicains, nous ne craignons point l'odeur du sang des traîtres, cette odeur est même agréable aux vrais amis de la patrie »[974]

A la vue des excès de ce genre, l'opinion respectable a du mal à croire les assurances tout à fait contradictoires du même journal que « les scènes sanglantes d'une autre époque ne se renouvelleront pas ; on ne reverra ni la Glacière ni la Terreur »[975]. Louis-Napoléon, le principal bénéficiaire des attaques répétées contre les tenants de la République rouge, est de plus en plus visé par le venin des nouveaux Montagnards, qui craignent l'établissement d'un éventuel empire, régime qui n'équivaut qu'à la Monarchie. Typiquement, ce sont des analogies rétrospectives qui dominent l'offensive. Le Premier Empire, du point de vue des républicains, ne constitue qu'une des « trois monarchies restaurées »[976]. Napoléon, dénommé « l'ogre de Corse », a rétabli « l'odieux despotisme de l'Ancien Régime »[977]. Encore pire, on l'accuse d' « avoir porté sur la République un coup parricide le 1 vendémiaire en balayant de ses canons les bataillons de l'église Saint-Roch »[978]. Qui plus est, son coup du 18 Brumaire constitue « l'usurpation sur la souveraineté du peuple »[979]. Mais, principalement, les républicains redoutent que l'arrivée de Louis-Napoléon Bonaparte, « l'héritier de son oncle », n'ouvre la porte aux Bourbons comme en 1815. A la veille de l'élection présidentielle du 10 décembre 1848, les républicains prétendent que le jeune Bonaparte ne fera que continuer les principes du Premier Empire :

---

[973] *L'Union Nationale*, 28 février 1849.

[974] *Le Républicain de Vaucluse*, 19 avril 1849.

[975] *Le Républicain de Vaucluse*, 2 juin 1849. (La Glacière : meurtre des prisonniers royalistes dans la tour de la Glacière du Palais des Papes à Avignon par une bande menée par Jourdan Coupe-Tête, le 17 octobre 1791).

[976] *Le Républicain de Vaucluse*, 28 octobre 1848.

[977] *Le Républicain de Vaucluse*, 30 novembre 1848.

[978] *Le Républicain de Vaucluse*, 9 et 30 novembre 1848.

[979] *Le Républicain de Vaucluse*, 11 novembre 1848.

> « Napoléon, c'est-à-dire l'empire avec ses idées de conquête ; l'empire décimant les populations, noyant la liberté dans des flots de sang, et s'intronisant sur des morceaux de cadavres et d'ossements humains ; l'empire désolant les familles, ruinant l'agriculture ; l'empire c'est-à-dire le règne maudit du sabre ; l'empire mutilant la pensée, et éventrant la presse ; l'empire provoquant contre nous la méfiance et la colère des peuples ; et substituant aux droits de l'homme, le droit de la violence »[980].

La propagande de la presse n'est peut-être pas le seul déterminant du succès de la propagande bonapartiste qui s'installe dès les premiers mois de 1852. Il ne faut pas sous-estimer l'influence considérable qu'elle a exercée dans les cercles bourgeois, les cafés et les cabarets, aussi bien que dans les sociétés montagnardes. La lecture publique des journaux joue un rôle majeur dans ces foyers de sociabilité, permettant aux classes les plus basses et illettrées d'entrer dans les affaires politiques. C'est largement grâce à la presse que les idées reçues de cette révolution obsédante se concrétisent dans l'esprit de la nouvelle génération. Si la phobie des « blancs » et la promesse de la « belle » République de 1852 galvanise une minorité de communes rurales, qui se dressent contre le coup d'Etat de Louis Napoléon, la phobie des « rouges » qui s'avère encore plus puissante, mène la vaste majorité de la société respectable vers le parti de l'Ordre. Après tout, les modérés, brièvement ralliés à la République en février 1848 ne veulent pas subir le triste sort des girondins, auxquels d'ailleurs on les compare trop souvent[981]. La guerre des héritages qui s'exerce par la voie de la presse permet de déceler le discours « anti-rouges » des « blancs ». La propagande de l'après-coup d'Etat s'installe dans une logique de continuité frappante[982]. La « peur des rouges » relatée quotidiennement dans la presse, permet à Louis-Napoléon Bonaparte de légitimer son coup d'Etat. D'ailleurs, le coup d'Etat de 1851 s'effectue d'une manière prévisible. C'est un coup que Karl Marx nomme un second 18 Brumaire[983]. Lui aussi, malgré son intérêt pour la lutte des classes, se laisse aveugler par l'héritage du passé. Dans ce moment même d'agonie républicaine, l'influence néfaste de la mémoire reste accablante. Comme l'a si adroitement prévu un journaliste en juillet 1849, les extravagances de la presse ont été un déterminant primordial dans cette entreprise néfaste : « les violences de la presse

[980] *Le Républicain de Vaucluse*, 30 novembre 1848.

[981] *Le Républicain de Vaucluse*, 1er février 1849.

[982] Voir Émilie BERTRAND, *La presse, les journalistes et le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Francis Démier, Université Paris 10, 1996.

[983] Karl MARX, *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, Paris, Flammarion, 2007 (réédition, 1852), 216 p.

ont perdu notre première République. Si la République de 1848 ne veut pas périr, il faut qu'elle oppose le frein des lois aux violences de la presse »[984].

2. « 1793 » dans le discours des insurgés de Décembre et la mémoire d'un idéal révolutionnaire

Décembre 1851 dans l'arrondissement d'Apt se distingue par une manifestation nettement politique à caractère républicain démocrate-socialiste[985]. D'après les recherches de Maurice Agulhon dans le département du Var, ce radicalisme rural date au plus tôt des dernières années de la Monarchie de Juillet, et n'a donc pas grand-chose à voir avec les années révolutionnaires de la Première République : « Cette République, si aisément installée en 1848, nous avons eu peine à trouver les liens qui pouvaient la rattacher à la République de 1792. Du moins dans la conscience à la démocratie rouge par une véritable conversion »[986]. La presse de la Seconde République publie des récits rétrospectifs d'où peuvent émané une mémoire digne d'une mythologie ancré dans l'imagerie populaire. A partir de la lecture de récits mémoriels, les villageois peuvent s'approprier un héritage qui leur est totalement étranger. Les insurgés de Décembre, qui rappellent le souvenir de 1793, de la Terreur, ou plus généralement de la guillotine, ne font qu'exalter un passé perçu comme le seul instant où le peuple s'est exercé à l'égalitarisme, par le nivellement des privilèges, mythe colportée depuis l'époque révolutionnaire, qui retrouve toute sa force dans le discours des « rouges ».

Avec le régime répressif qui s'installe dès 1849, les « rouges » qui tiennent des propos offensant les oreilles sensibles de l'administration bonapartiste, sont perçus comme des descendants de Robespierre. Des villageois veulent remplacer cette République tyrannique de Bonaparte par « une République comme celle que Barbès avait désirée, pareille à celle de quatre-vingt-treize, suivie d'une guillotine à purger les riches »[987]. Certains souhaitent la renaissance de la Terreur de la première République, comme un insurgé qui promet que la « Terreur de quatre-vingt-treize n'était rien à l'égard de ce qui devait survenir »[988]. Un autre

[984] *Le Mémorial du Vaucluse*, 25 juillet 1849.

[985] *Cf. supra*. pp. 235-244.

[986] Maurice AGULHON, *La République du Village*, ouv. cité, p. 471.

[987] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750.

[988] Arch. dép. Vaucluse, 1M 776.

déclare que « tout à l'heure nous sommes à la rouge, nous ferons du sang de nouveau »[989]. De nouveau, c'est-à-dire à l'instar des premiers révolutionnaires. Partout on chante la gloire de la guillotine comme, par exemple, à Ménerbes où l'on conseille aux habitants de ne rien acheter au chapelier parce que « quand la rouge viendra, il y aurait des chapeaux de reste »[990]. Au moment où la colonne révolutionnaire quitte Apt pour se diriger vers l'Isle, Chateminoy, chef des Montagnards de Saint Saturnin d'Apt, marchant en tête de l'armée à cheval, rencontre Françoise Gay de St Saturnin et lui déclare : « Je vais te charger d'une commission et garde toi bien de l'oublier, va dire à ma femme qu'elle s'occupe de faire presser les olives, pour moi je vis au frais de l'Etat. Je reviendrai vendredi, j'y viendrai faire l'office de bourreau suivi d'une guillotine, je la ferai placer sur la place de St Saturnin, il me faudra quatorze têtes[991], je prendrai d'abord celle du curé et ensuite celles des gendarmes »[992]. A Villars, le refrain de *La Farigoule* se fait entendre : « Bon Républicain arraparas (tu voleras) et rararas (tu décapiteras) »[993].

La violence verbale qui s'exprime envers les « possédants » et les détenteurs du pouvoir administratif, politique et économique explique la réalité de cette « peur des rouges ». Des placards affichés dans le chef-lieu en font la preuve : « Vive la guillotine, prêtres, religieux et légitimistes, préparez-vous. L'heure va sonner. Vive Barbès, Ledru-Rollin, Digne et Mule. Vive Robespierre. Vive la Rouge. Mort aux tyrans. Mort aux préfets, aux employés. Démocrates, armez-vous pour exterminer, c'est le moment »[994]. Dans chaque village on prépare des listes de « personnes qui devaient être sacrifiées »[995]. A Lauris, on prête serment de poignarder « celui qui serait désigné, » tandis qu'à Saint Martin de Castillon trois menuisiers construisent une guillotine « pour se débarrasser de tous les aristocrates de la commune »[996]. Les références à Robespierre, à la guillotine sont bien présentes dans le

[989] *Ibidem.*

[990] Arch. dép. Vaucluse 1M 775, Déposition de Joseph Victorien Silvestre, peseur public à Ménerbes, 5 janvier 1852.

[991] Joseph François Garnier rapporte également ces déclarations dans sa déposition.

[992] Arch. dép. Vaucluse, 1M 774, Déposition d'Antoine Escartefigue, brigadier de gendarmerie à la résidence de St Saturnin, le 23 décembre 1851.

[993] Arch. dép. Vaucluse, 1M 774, Déposition de Marius Bernard de Saint-Pour, propriétaire demeurant à Villars, 3 janvier 1852.

[994] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Rapport du sous-préfet d'Apt, 10 mai 1851.

[995] Arch. dép. Vaucluse, 1M 776.

[996] Arch. dép. Vaucluse, 1M 774 et 775.

discours des « rouges » de la Seconde République. Cependant, ces phrases lancées dans l'espace public par une minorité de radicaux, qui veulent voir le sang coulé, ne constitue pas un phénomène unanime et majoritaire. Bien que ces paroles licencieuses aient pu être prononcées sous le coup de la colère contre les exploiteurs s'accommodant de la misère des classes populaires, les insurgés de l'arrondissement ne commettent aucun acte de violence au cours des journées insurrectionnelles. La volonté d'égalité, prônée cinquante ans plus tôt par Robespierre, constitue le thème central des « rouges ». Ces attaques verbales vont être utilisées par les conservateurs pour légitimer le coup d'Etat et disqualifier l'élan pacifique des insurgés. En dénonçant ces attitudes minoritaires, la seule vision qui va rester dans l'esprit des contemporains est celle défendue par les autorités, et de fait va jouer en défaveur des tenants de la République rouge. Un insurgé à Bonnieux, par exemple, raconte à sa femme que « nous allons à Paris pour tuer ou nous faire tuer, mais nous ne reviendrons pas sans avoir au moins vingt mille francs »[997]. Ailleurs, on reste convaincu que « Pin d'Apt allait renverser le gouvernement et qu'il ferait notre fortune à tous »[998]. Il se peut que la motivation de certains insurgés soit uniquement matérielle, comme l'a démontré Maurice Agulhon : « la mobilisation des masses rurales, consent outre la participation du groupe des militants instruits et politisés, si cet appel est massivement entendu la mobilisation d'une partie de la population plus frustre dont les causes de mécontentement sont plus locales que nationales ou plus sociales que politiques »[999]. A l'inverse, la perspective de 1852 et de l'établissement d'une République démocratique et sociale laisse place à de réels espoirs, comme l'explique un Montagnard de Cheval Blanc, « en 1852 nous renouvellerons la semence de la terre, nous ferons un monde nouveau »[1000]. Mais l'image véhiculée par certains « rouges » ne peut que servir aux partisans de la réaction, comme par exemple des « rouges » qui se qualifient volontiers comme « les vrais descendants de Robespierre »[1001]. Utilisant le mythe de la Terreur pour qualifier la « véritable volonté » des « rouges », la propagande bonapartiste déploie le schéma du *Spectre rouge de 1852*[1002], ouvrage dont l'écho dans les classes aisées a été retentissant, et qui évoque l'effroi que les « rouges » causent aux conservateurs.

---

[997] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Rapport du commissaire de police de Bonnieux.

[998] Arch. dép. Vaucluse, 1M 775.

[999] Préface de Maurice Agulhon dans Robert SERRE, *1851, dix mille drômois se révoltent. L'insurrection pour la République démocratique et sociale*. Crest, Editions Peuple Libre/ Notre Temps, 2004, p. 7.

[1000] Arch. dép. Vaucluse, 1M 776.

[1001] Par exemple dans la chanson *Le vrai Montagnard*, Arch. dép. Vaucluse, 1M 751.

[1002] Auguste ROMIEU, *Le Spectre rouge de 1852*, Berlin, Librairie Behr, 1851 (2ème édition), 64 p.

L'étude attentive de la sociologie des insurgés montre une hétérogénéité des acteurs de Décembre[1003]. L'affirmation que la majorité des insurgés souhaite une « épuration robespierriste menant sans doute à une nouvelle ère de prospérité rurale »[1004], parait archaïque et doit être nuancée. Comme d'autres historiens, Jonathan Skinner conçoit les mécanismes de la violence collective agitant les campagnes, comme un prolongement de ceux de la Grande Peur ou, plus largement, des gestes de la révolution paysanne de 1789. Alain Corbin émet certaines réserves sur ces hypothèses et les décrit comme appartenant à une historiographie désuète[1005]. Selon Alain Corbin, l'histoire des comportements politiques présuppose, « la connaissance des structures de la famille et de la parenté, réelle, fictive ou symbolique ainsi que celle des réseaux d'amicalité, de fidélité, de clientèle ». En fonction de ces préalables, on peut analyser « la configuration des sociétés d'interconnaissance qui constituent la communauté de hameau, la communauté villageoise ou, selon les régions, ces entités plus vastes que sont le « pays » ou la communauté de vallée »[1006]. Sans notamment, le repérage de l'aire de reconnaissance à l'intérieur de laquelle la défense de la réputation se révèle impérative, il est peu d'espoir de bien comprendre les comportements individuels et collectifs. L'histoire des temps sociaux constitue, au sens d'Alain Corbin, le second travail indispensable à la compréhension de ce qui noue la violence au politique. On peut mesurer désormais, le poids de la mémoire collective, le rôle de la gestion du souvenir des antagonismes, des violences, des événements qui ont marqué la communauté, affectée par tout ce qui a perturbé la société englobante. « L'histoire des attitudes politiques dans les campagnes françaises du premier XIXe siècle est totalement incompréhensible à qui ignore la façon dont les souvenirs des révolutions et des guerres, voire ceux de l'Ancien Régime finissant, ont été construits, puis réaménagés »[1007]. Pour nuancer ces faits, il faut se demander d'où peut surgir cet enthousiasme révolutionnaire ? Ce n'est certainement pas du jacobinisme traditionnel remontant à la Première République, car le district d'Apt pendant l'an II reste relativement à

[1003] Voir Éric DARRIEUX, *Résister en Décembre 1851 en Ardèche. Essai d'histoire sociale d'une insurrection*, thèse d'histoire, sous la direction de Jean-Luc MAYAUD, Université Lumière Lyon 2, 2007.

[1004] Jonathan SKINNER, « Une mémoire orale de la Révolution ? Le Jacobinisme des Montagnards de l'arrondissement d'Apt en décembre 1851 », dans *L'espace et le temps reconstruits. La Révolution française comme révolution des mentalités et des cultures ? Actes du colloque de Marseille (février 1989)*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires d'Aix-en-Provence, 1990, p. 273.

[1005] Alain CORBIN, « La violence rurale dans la France du XIXe siècle et son dépérissement : l'évolution de l'interprétation politique », dans *Cultures & Conflits*, n°9-10 (1993) pp. 61-73.

[1006] *Ibidem*, p. 66.

[1007] *Ibid.*

l'abri de la turbulence politique[1008]. Il n'y a point de chasses aux aristocrates ou de disputes amères au sein des villages comme elles ont pu avoir lieu au sein du Comtat Venaissin et donc peu de suspects et peu d'exécutions pendant l'an II. Ce que proposent les « rouges » de l'arrondissement d'Apt en 1851 ne ressemble aucunement à l'expérience éprouvée par leurs ainés. On ne peut donc pas parler de « tradition révolutionnaire » dans le pays d'Apt à travers la période 1789-1851. Mais il est clair que la période révolutionnaire lègue une mémoire collective qui influence profondément les mentalités du XIXe siècle[1009]. Les visions de la belle époque révolutionnaire vécue dans l'arrondissement d'Apt se transmettent à la génération subséquente, mais de façon à transformer l'essence même de cette Révolution.

Les moyens de transmission de cette mémoire ont pu être divers et variés. Il y a d'abord le rôle des soldats de la République, dont l'influence est admirablement démontrée par le roman de Félix Gras, *Les Rouges du Midi*[1010]. Même peu nombreux, l'influence de la poignée des soldats qui partent et reviennent de la guerre a pu être énorme. Plus important était le rôle de ceux qui restent dans le village pour faire la Révolution dans un cadre relativement à l'écart des combats dangereux. La Révolution semble avoir été une expérience plutôt positive pour la plupart des villages du district[1011]. Les habitants participent harmonieusement aux festivités qu'offre une époque qui augmente nettement la sociabilité villageoise. Les adultes forment les légions montagnardes qui se chargent de la sécurité de la commune et se félicitent en juillet 1793, d'avoir repoussé, de Cadenet les fédéralistes marseillais. C'était une opération militaire qui s'accomplit plutôt grâce à l'armée des Allobroges du Général Carteaux, qu'aux légions villageoises, mais la Convention Nationale remercie les clubs du district d'avoir héroïquement empêché la jonction des fédéralistes des Basses-Alpes et des Bouches-du-Rhône[1012]. C'est surtout l'ambiance de festivité qui s'accentue pendant l'an II. Les fêtes sont de plus en plus fréquentes. La défaite des rebelles fédéralistes à Toulon et la grande série des victoires armées républicaines servent comme prétexte pour les repas civiques, les farandoles, les chansons patriotiques et les feux d'artifice.

[1008] Jonathan SKINNER, *Republicanism and royalism. The conflicting traditions of peasant politics in the department of the Vaucluse, 1789-1851*, ouv. cité, pp. 83-182.

[1009] Jonathan SKINNER, « Une mémoire orale de la Révolution ? Le Jacobinisme des Montagnards de l'arrondissement d'Apt en décembre 1851 », art. cité, p. 275.

[1010] Félix GRAS, *Les Rouges du Midi*, Raphèle-les-Arles, Marcel Petit-CPM, réédition 1989, 3 tomes, 1000 p.

[1011] Jonathan SKINNER, ouv. cité, pp. 184-248.

[1012] Voir l'ouvrage collectif, *Histoire de la Révolution en pays d'Apt*, Apt, Archipal, 1990.

Tout le village participe à cette explosion de joie qui se déclenche spontanément quand on fait lecture des communications dans la société populaire. On fête aussi les mesures que prennent les jacobins contre les aristocrates dans d'autres régions, et notamment dans le Comtat Venaissin. Les nouvelles de l'incendie de Bédoin et des exécutions de la Commission Populaire d'Orange sont vivement applaudies et célébrées de la manière habituelle. On considère ces sanctions comme un « châtiment qu'avait justement mérité ce pays » qui était, selon les villageois aptésiens, « un repaire habituel de l'aristocratie »[1013]. Bref, l'an II dont l'image terrible a pu être laissée dans de nombreuses régions, a été une époque positive, dont la mémoire révolutionnaire transmise aux générations postérieures témoigne d'une vision idéalisée de la Révolution, dans l'arrondissement d'Apt.

Si l'euphorie de la Révolution délie facilement les langues dans les chambrées, une raison additionnelle pousse les vétérans de l'an II à raconter leurs souvenirs. La rhétorique révolutionnaire souligne l'importance de l'éducation des générations futures. A Oppède, on recommande aux clubistes d'élever leurs enfants « dans la carrière révolutionnaire » : « il faut que les pères et mères rappellent leurs enfants à l'honneur de combattre les tyrans »[1014]. A Cheval Blanc, on cherche un instituteur « capable d'enseigner les mœurs d'un soldat républicain »[1015]. Partout les administrateurs prêchent le rôle futur des enfants : « Sachez qu'ils appartiennent à la République et qu'ils doivent être un jour son plus ferme appui »[1016]. Combien d'entre eux ont « joué au soldat et entonné des chansons patriotiques » comme le jeune Agricol Perdiguier[1017] ? Pendant la Révolution de nombreux enfants participent aux clubs et s'habillent en uniforme sans-culotte comme leurs aînés. Introduits aux séances, ils chantent des chansons patriotiques ou répètent l'Acte Constitutionnel ou les discours de Robespierre[1018].

Les chansons de la Révolution dont on se souvient dans les villages de l'arrondissement d'Apt pendant le XIXe siècle nourrissent la propagation de la mémoire orale. *La Marseillaise*, *ça ira* et *Le Chant du Départ* continuent à se faire entendre dans une

[1013] Arch. dép. Vaucluse, 6L 5, Délibérations de la société populaire d'Oppède, an II.

[1014] *Ibidem.*

[1015] Arch. dép. Vaucluse, 3L 45, Correspondance avec le district d'Avignon, an II.

[1016] Arch. dép. Vaucluse, 3L 47, Correspondance avec le district d'Avignon, an II.

[1017] Agricol PERDIGUIER, *Mémoires d'un Compagnon,* Paris, F. Maspero, 1977, p. 85.

[1018] Arch. dép. Vaucluse, 6L 5, Délibérations de la société populaire d'Oppède, an II.

région où la chanson joue un rôle très important dans la vie rurale[1019]. C'est dans le cadre des chambrées, qui réunissent cultivateurs et paysans pour boire et jouer aux cartes, que de telles chansons s'entonnent. En outre, c'est dans les cafés dits chantants, ouverts, d'après un vieil usage du pays, les jours de fête, que les refrains patriotiques fleurissent[1020]. Les chansons, traitées comme séditieuses et sanguinaires par les royalistes dans les villages divisés du Vaucluse comtadin n'outragent presque personne dans le pays d'Apt. Les administrateurs municipaux ne voient aucune objection, tant que l'ordre est maintenu. Seuls les gendarmes se plaignent des administrations municipales « qui veulent tout ignorer et laisse faire »[1021]. En conséquence, la chanson politique renforce l'image d'une République égalitaire, et en même temps enrégimente avec la haine des tyrans et des bourgeois, les jeunes gens de l'arrondissement[1022]. Les chansons héritées des années guerrières leur répètent sans cesse « Formez vos bataillons », « Marchons tous ensemble sur nos ennemis », « Vivons tous pour la liberté, et s'il faut, mourons pour elle, chassons les tyrans, la mort c'est la gloire éternelle »[1023]. En observant la formation de la colonne insurrectionnelle, le 8 décembre 1851, perçoit-on l'héritage de la Révolution chez les insurgés ? Jonathan Skinner suggère que la formation des colonnes et la participation active et déterminée des insurgés, montrent cette mémoire orale[1024]de la Première République pratiquée au sein de cet arrondissement. Il faut nuancer ces propos en proposant une étude plus fine des acteurs de l'insurrection face aux moyens de transmission de cette mémoire. Certes la propagande montagnarde fait écho du glorieux passé révolutionnaire mais prennent-ils les armes sans peur des dangers ou de défaite ? Pour une partie des insurgés la peur est forte et nombreux sont ceux qui quittent la colonne durant la marche en direction de l'Isle. Cette vision de l'événement par Jonathan Skinner ne prend pas en compte l'hétérogénéité du mouvement, qui mieux étudiée, montre la faiblesse de ce « cloisonnement collectif ».

Mais c'est aussi le motif de « la tyrannie », au cœur de ces chansons, qui influence les campagnards du pays d'Apt. Il n'y a pas de tradition jacobine, mais la Révolution lègue une

[1019] *Cf. supra*, pp. 115-125.

[1020] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Rapport du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 27 août 1850.

[1021] Arch. dép. Vaucluse, 1M 747.

[1022] Voir la chanson ci-dessus p. 116.

[1023] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751 et *Le Républicain de Vaucluse,* 6 avril 1848.

[1024] Jonathan SKINNER, « Une mémoire orale de la Révolution ? Le Jacobinisme des Montagnards de l'arrondissement d'Apt en décembre 1851 », art. cité, p. 277.

vive tradition anti-despotique. C'est la destruction du pouvoir seigneurial qui reste le bénéfice le plus important de la Révolution. On avait vendu les biens nationaux en petits lots pour contre-carrer la domination des grands propriétaires. Comme à Ménerbes où « les citoyens n'ont pas vu sans enthousiasme dérober le ci-devant fort au despotisme ». Ils avaient porté plainte au mois de messidor an VI contre la vente du local en un seul lot parce qu'ils « le verraient avec peine à la disposition d'un seul, parce qu'ils craignent que le particulier qui en faisait l'acquisition pût un jour abuser de sa position, attendu qu'il dominerait sur tout le reste des citoyens »[1025]. Pendant la première moitié du XIXe siècle l'arrondissement continue à préférer des administrations populaires, la gestion du village par le village, la mairie occupée par un homme du peuple et, si possible, un petit propriétaire[1026]. En même temps on perçoit une grande hostilité contre tout grand propriétaire qui cherche à jouer le seigneur. De vifs antagonismes se forment pendant la Restauration lorsque les grandes familles tentent de retrouver leurs anciennes positions de suprématie villageoise[1027]. En 1831, par exemple, il y a une manifestation contre « l'abus de puissance féodale » quand un notaire de Bonnieux achète « les droits de l'ancien seigneur sur la montagne communale » à Caseneuve[1028]. Mais les problèmes s'accentuent nettement sous la Seconde République, quand les maires du peuple, normalement des « rouges », sont remplacés par des administrateurs qui ferment les cafés, défendent les chansons et interprètent la loi au pied de la lettre[1029]. Tout cela blesse la sensibilité d'une génération élevée dans les principes révolutionnaires. D'abord, cette « fausse » République ne correspond nullement aux idées reçues d'une République bienfaisante. Et puis la répression bonapartiste représente un assaut contre la sociabilité traditionnelle du pays, représentant le despotisme, la tyrannie, tout ce qu'on s'est habituée à abhorrer et à combattre. Ce qui explique la colère de certains insurgés contre les administrateurs bonapartistes en Décembre 1851. Selon un insurgé « il fallait les tuer tous depuis le préfet jusqu'au dernier employé »[1030]. A Ménerbes, on lapide les gendarmes qui avaient dressé des procès-verbaux pour délits forestiers, tandis qu'à Apt un percepteur est

[1025] Arch. dép. Vaucluse, 1L 219, Plainte des habitants d'Oppède, an VI.

[1026] Pour la Seconde République, voir Arch. dép. Vaucluse, 2M 68, Rapport du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 12 février 1850 et pour la Monarchie de Juillet voir Arch. dép. Vaucluse, 2M 57, 58 et 63.

[1027] Comme par exemple à Oppède, Arch. dép. Vaucluse, 2M 55.

[1028] Arch. dép. Vaucluse, 2M 61.

[1029] *Cf. supra*, pp. 79-90.

[1030] Arch. dép. Vaucluse, 1M 776, Déposition de Jacques Mazel, commissaire de police d'Apt, le 15 janvier 1852.

menacé parce qu'il avait « fait payer de trop »[1031]. A Bonnieux on veut assassiner le juge de paix qui s'est montré trop sévère contre les chansons et les cris dits séditieux[1032]. Il est clair que la répression blesse la sensibilité traditionnelle d'un pays qui déteste l'intervention extérieure. On rejette donc une administration qui ne convient aucunement à la vision d'une « bonne » République. Un insurgé informe les gendarmes de Ménerbes qu' « à présent nous ne reconnaissons plus des gendarmes », tandis qu'au maire on déclare qu' « il n'y a plus de lois aujourd'hui »[1033]. A Beaumont, on cherche à se libérer « des hommes qui ne connaissent en rien ce que c'est que le droit du peuple »[1034]. C'est donc la déception d'une République qui ne ressemble pas à celle d'un idéal ancré dans l'imaginaire collectif, qui déchaîne l'enthousiasme pour une République rouge.

Cette mémoire qu'on distingue au milieu du XIXe siècle s'avère quand même complexe. Elle se fonde sur une expérience commune de la Révolution, mais se transforme en se transmettant de veillée en veillée et de bouche en bouche. Pourtant, au-dessus de la marée des anecdotes individuelles se dressent les mêmes motifs : la vision d'une Révolution bienfaisante, le culte de Robespierre et l'horreur de la tyrannie municipale. L'exagération qui accompagne les histoires épiques provoque une déformation : l'héritage des chansons révolutionnaires, uni aux mythes populaires donne aux « rouges » de 1851 une détermination inébranlable appuyée par une imagerie faussée et inexacte ; d'où la désillusion amère post-insurrectionnelle difficile à admettre par les insurgés du pays d'Apt. Pour expliquer la présence de cet idéal révolutionnaire, il faut s'attarder sur la perception des populations sur le devoir du citoyen envers la République. L'exemple qu'offre la commune d'Oppède, peut permettre, grâce aux archives de la société populaire, pour l'année 1793, de mettre en avant l'harmonie qui règne dans le pays d'Apt sous la Révolution contrastant avec le mythe de la Terreur de 1793. Les discours issus d'une vision globale ne retranscrivent pas la réalité quotidienne des localités, qui ne vivent pas la période de la Terreur comme aime à le décrire la propagande réactionnaire.

[1031] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Rapport de la gendarmerie de Lumières, 23 décembre 1849 et 1M 774, Déposition de Pierre Joseph Cherfils, percepteur des contributions directes à St Saturnin, le 21 décembre 1851.

[1032] Arch. dép. Vaucluse, 1M 775, Déposition de Michel Honoré Etienne François Carbonnel, juge de paix du canton de Bonnieux, le 22 décembre 1851 et Rapport sur les insurgés du canton de Bonnieux, 11 décembre 1851.

[1033] *Ibidem.*

[1034] Arch. dép. Vaucluse, 1M 774, décret du comité insurrecteur de Beaumont, 7 décembre 1851.

3. Les legs rouges. « 1793 » au village, ou l'exemple-type de la société populaire d'Oppède

La conversion des campagnes aux idées de la démocratie socialiste n'est pas sans rapport avec le passé, et en particulier avec les attitudes adoptées sous la Révolution. Maurice Agulhon précise par exemple que la société populaire de La Garde-Freinet, à la pointe du combat, était « remarquable par son zèle et sa vitalité »[1035]. Pendant la période révolutionnaire, le contraste entre les terres comtadines[1036] et celles du district d'Apt est saisissant. Les idées apportées par la Révolution sont reçues avec enthousiasme dans le pays d'Apt. Pour percevoir l'homogénéité du territoire tel qu'il s'est constitué depuis la Révolution, il est nécessaire de revenir sur la période révolutionnaire pour comprendre les héritages et la mémoire particulière ancrés dans le pays d'Apt. Oppède comme la vaste majorité des communes du pays d'Apt, est une commune qui traverse la Révolution tranquillement. Bien qu'Oppède fasse partie du Comtat Venaissin à la veille de la Révolution, le village ne souffre pas des excès de l'armée avignonnaise qui ne se déplace pas à l'est de Cheval-Blanc[1037]. Elle ne connaît pas non plus, en automne 1792, l'anarchie qui s'empare de la région carpentrassienne. Il y a peu d'émigrés, peu de suspects, aucun problème grave en ce qui concerne les prêtres réfractaires ; aucune victime à la Commission Populaire d'Orange ; et aucun assassinat pendant la « réaction royale ». Les habitants d'Oppède peuvent donc profiter tranquillement des bénéfices de l'abolition de la féodalité. Oppède se trouve dans une région où la tranquillité et l'ordre restent respectés, il n'y aucun besoin d'adopter les mesures extrêmes que prônent les patriotes dans les terres du Comtat[1038]. Le gouvernement révolutionnaire est doux et tolérant à Oppède ; les habitants ne sont pas divisés en deux partis, au contraire ce qui frappe quand on étudie les registres de la société populaire, c'est l'harmonie qui règne dans le village[1039]. D'après l'étude de Ted Margadant[1040], on peut

[1035] Maurice AGULHON, *La République au village*, ouv. cité., dans Jean-Luc ORMIERES, « Les rouges et les blancs », art. cité.

[1036] Voir Martine LAPIED, Le Comtat et la Révolution française, Naissance des options collectives, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1996, 492 p.

[1037] Voir Jonathan SKINNER, *Republicanism and royalism…*ouv. cité, pp 31-82.

[1038] *Ibidem*, pp. 125-183.

[1039] Arch. dép. Vaucluse, 1M 748.

[1040] Ted. W. MARGADANT, *French Peasants in Revolt. The Insurrection of 1851*, Princeton N. J., Princeton University Press, 1979, 379 p.

observer au plan national un lien direct entre la densité des sociétés populaires de 1793 et la vigueur de l'insurrection de 1851. Les archives permettent de constater le dynamisme de la société populaire d'Oppède en 1793[1041].

Le club d'Oppède interprète les lois et les instructions révolutionnaires avec circonspection ; il rejette les instructions qui pourraient provoquer des troubles au sein de la communauté, par exemple la recommandation reçue le 10 germinal an II, qui demande l'exclusion du club des membres qui manquent trois séances consécutives. On accepte la motion d'un membre qui constate qu' « une pareille mesure pourrait compromettre la cause de l'égalité en attirant la jalousie, et la désunion pourrait occasionner aux sans-culottes des désagréments, et qu'il trouverait plus à propos et pour le plus grand bien de tâcher par la prédication républicaine de faire rentrer dans la carrière de la liberté ceux qui par indifférence avaient pu s'en écarter, que la voix de la douceur ramènerait plus facilement le peuple de campagne aux principes révolutionnaires que celle de la rigueur »[1042]. Pour les mêmes raisons il n'y a pas d'épuration à Oppède et les membres ne dénoncent pas leurs concitoyens. Les mesures prises ne sont pas accompagnées de violences et excès qu'on trouve par exemple à Malemort[1043]. Libéré des divisions, le club s'occupe des problèmes sociaux et surtout de la charité. Le club fait tout pour que les terres du ci-devant seigneur puissent être cultivées par les pauvres[1044]. Les membres les plus aisés font de bon cœur des donations patriotiques « pour payer la cote des plus pauvres citoyens frères »[1045]. La troisième décade de messidor est nommée « une décade de bienfaisance ». Pour que les cultivateurs les plus pauvres puissent assister à un repas patriotique, le club décide de payer leur journée de travail[1046]. En plus le club a un rôle pédagogique ; on donne à la population une éducation dans les principes révolutionnaires. Les articles de la Déclaration des Droits de l'Homme et l'Acte Constitutionnel sont expliqués pendant les séances[1047]. Et, chose importante, on essaye de

[1041] Arch. dép. Vaucluse, 6L 5, Délibérations de la société populaire d'Oppède, an II.

[1042] Arch. dép. Vaucluse, 6L 5, Délibérations de la société populaire d'Oppède, séance du 10 germinal an II.

[1043] Jonathan SKINNER, « L'héritage de la révolution française sous la seconde République dans le Vaucluse », *Provence historique*, Tome *XXXVII*, fascicule 148 : « Midi rouge et Midi blanc », avril-juin 1987, p. 328.

[1044] Arch. dép. Vaucluse, 6L 5, Délibérations de la société populaire d'Oppède, séances du 25 vendémiaire et du 6 et 11 brumaire, an II

[1045] Arch. dép. Vaucluse, 6L 5, Délibérations de la société populaire d'Oppède, séance du 5 ventôse, an II.

[1046] Arch. dép. Vaucluse, 6L 5, Délibérations de la société populaire d'Oppède, séance du 5 brumaire, an II.

[1047] Arch. dép. Vaucluse, 6L 5, Délibérations de la société populaire d'Oppède, séance du 18 frimaire, an II.

transmettre ces principes aux enfants : « il faut que les pères et mères rappellent leurs enfants à l'honneur de combattre les tyrans »[1048]. Les idées républicaines sortent de la salle de séances dans les rues du village pour être adoptées par tous. Aucune barrière ne sépare la majorité de la population, d'une minorité sélective qui domine le club. Une séance extraordinaire où on annonce la prise de Toulon se termine avec une farandole à laquelle tout le monde assiste, en criant « Vive la République ! Vive les sans-culottes ! Vive l'armée du Midi ! ». Les jeunes filles chantent les « airs patriotiques » et « l'hymne de la patrie » devient « le chant d'allégresse de tous »[1049]. Les enfants sont souvent introduits au sein du club : un enfant de 12 ans prononce un discours patriotique suivi de la récitation de l'Acte Constitutionnel[1050].

Donc l'unité, introuvable dans les autres communes du Vaucluse comtadin, est présente dans le district d'Apt[1051]. Mais le langage reste fortement militaire. On crée une « légion montagnarde » en frimaire an II. Les clubistes jurent « de répandre plutôt jusqu'à la dernière goutte de leur sang, que de permettre qu'il soit jamais porté atteinte à la sans-culotterie »[1052]. Sacrifier sa vie pour la défense de la République devient l'ultime honneur. On regarde la journée révolutionnaire du 10 août comme une « sainte insurrection »[1053]. Les nouvelles des victoires républicaines exaltent et déifient presque, le soldat républicain : « les satellites des tyrans coalisés fuient à l'approche des héros républicains »[1054]. Tout habitant qui porte des armes et défend la République dans le village, se métamorphose en soldat républicain (comme le jeune garçon Viala devenu héros grâce à ses actions courageuses au bord de la Durance en juillet 1793). La Révolution, une époque d'euphorie et de divertissement à Oppède, lègue aux générations suivantes un puissant langage militaire et une vision héroïque de la République. En décembre 1851, un certain nombre d'habitants d'Oppède prennent un fusil et volent à la défense de la République[1055].

[1048] Arch. dép. Vaucluse, 6L 5, Délibérations de la société populaire d'Oppède, séance du 20 prairial, an II.

[1049] Arch. dép. Vaucluse, 6L 5, Délibérations de la société populaire d'Oppède, séance du 30 frimaire, an II.

[1050] Arch. dép. Vaucluse, 6L 5, Délibérations de la société populaire d'Oppède, séance du 20 germinal, an II.

[1051] Voir Jonathan SKINNER, *Republicanism and royalism.*…ouv. cité, pp. 183-248.

[1052] Arch. dép. Vaucluse, 6L 5, Délibérations de la société populaire d'Oppède, séance du 11 brumaire, an II.

[1053] Arch. dép. Vaucluse, 6L 5, Délibérations de la société populaire d'Oppède, séance du 10 thermidor, an II.

[1054] Arch. dép. Vaucluse, 6L 5, Délibérations de la société populaire d'Oppède, séance du 15 thermidor, an II.

[1055] Romain GARDI, *Pour une relecture de Décembre 1851.*…mémoire cité, p. 123.

Dans le Vaucluse les traditions républicaines ne s'enracinent facilement que dans la région d'Apt, qui ne subit pas trop de violences et de divisions pendant l'époque révolutionnaire. Dans les villages de cette région les administrateurs peuvent instaurer une gestion ferme, mais raisonnable, tolérante, éducative et charitable. Par contre le Comtat Venaissin éprouve une violence anarchique et par conséquent semé de divisions[1056]. Le gouvernement devient autoritaire et injuste, ce qui donne un caractère antirépublicain à une grande majorité des habitants de cette région. Le radicalisme qui se manifeste sous la Seconde République a des racines profondes qui peuvent remonter à l'expérience révolutionnaire de la Première République ; il y a des continuités bien marquées dans le comportement politique des villages du pays d'Apt. On trouve beaucoup plus qu'une simple « mémoire » créée par les mythes venus de l'extérieur du village ; on trouve plutôt une véritable « tradition » républicaine léguée et transmise par les hommes de 93.

La mise en avant de l'héritage de 1793 dans le discours de la réaction permet de disqualifier le passé révolutionnaire des « rouges » dans l'opinion publique. Les accusations et la propagande menée par les partis conservateurs sur 1793 et sur 1852 apparaissent dans une continuité patente. Après le coup d'Etat, l'accusation d'avoir voulu déclenché une jacquerie est combattue par les républicains. Les conservateurs ont enfermé les démocrates-socialistes dans une vision archaïsante et calomnieuse et comme l'avance très justement Victor Schœlcher dans son *Histoire du crime du 2 décembre*[1057], la réunion de la rue de Poitiers n'avait pas dépensé en pures pertes 500 000 ou 600 000 francs[1058] pour livrer une guerre de mensonges contre les tenants de la République démocratique et sociale :

> « En vain, reconnaissait-il, les démocrates, les socialistes protestaient à la tribune ou par la voix de leurs journaux, en vain ils en appelaient à l'histoire des trente dernières années pour témoigner de leur générosité de leurs doctrines, on criait toujours aux anarchistes, aux partageux, et les classes aisées se laissaient persuader que les classes laborieuses aspiraient à les dépouiller »[1059].

[1056] Jonathan SKINNER, *Republicanism and royalism…*ouv. cité, pp. 31-82.

[1057] Victor SCHŒLCHER, *Histoire des crimes du deux décembre*, Londres, J. Chapman, 1852, 469 p.

[1058] *Ibidem*., pp. 113-114.

[1059] *Ibid.*, pp. 19-20.

Il y avait continuité donc, entre la campagne commencée par les orléanistes et les légitimistes en 1849 et la possibilité pour les bonapartistes d'accréditer la fantasmagorie d'une jacquerie en 1851 ou en 1852. En 1853, dans *Le 2 Décembre devant le code pénal*, Marc Dufraisse dénonce lui aussi vigoureusement la fausseté du prétexte imaginé pour commettre le coup d'Etat et le justifier dans les jours qui l'ont suivi : « La société n'était pas en péril »[1060]. Dans la proclamation qu'il fait afficher le mardi 2 décembre 1851, Louis-Napoléon Bonaparte prétend tenir du peuple la mission de « fermer l'ère des révolutions » et de le « protéger contre les passions subversives »[1061]. Dans une proclamation du ministre de la Guerre aux habitants de Paris, dans les premières heures du soulèvement, Saint-Arnaud écrit : « Les ennemis de l'ordre et de la société ont engagé la lutte. Ce n'est pas contre le gouvernement, contre l'élu de la nation qu'ils combattent, mais ils veulent le pillage et la destruction. Que les bons citoyens s'unissent au nom de la société et des familles menacées »[1062]. Ces mots sont ceux du discours « anti-rouge » développé depuis trois ans par les partisans de l'ordre. Quand la campagne pour légitimer le coup d'Etat a commencé, les journaux proches du pouvoir se sont empressés de la relayer. Par exemple, quand on a apprit à Paris que des mouvements de résistance se développaient dans les départements, le ton est devenu plus acrimonieux encore. C'est dans *Le Moniteur* qui reprenait les écrits des autres journaux, que Victor Schœlcher a puisé la matière de sa dénonciation contre la campagne de calomnies dirigée contre les insurgés, contre les ruraux en particulier. Les résistants au coup d'Etat étaient accusés de se livrer à toutes sortes de pillages, au massacre d'enfants et de prêtres, à la torture[1063], à des danses macabres autour de leurs victimes[1064], au partage et au viol des jeunes femmes[1065], au blasphème, à la dévastation des presbytères[1066]…Pour conclure

[1060] Marc DUFRAISSE, *Le Deux Décembre devant le code pénal*, Madrid, Impr. del Mundo literario, 1853, 154 p., en particulier pp. 97-98.

[1061] *Le Moniteur universel*, « Appel au peuple », 2 décembre 1851.

[1062] *Le Moniteur universel*, « Proclamation du ministre de la guerre aux habitants de Paris », 5 décembre 1851.

[1063] *Le Moniteur universel*, 9 décembre 1851, citant un article de la *Patrie*, à propos de l'insurrection à Clamecy.

[1064] Victor SCHŒLCHER, *Histoire des crimes du deux décembre*, ouv. cité, p. 129, cite le *Messager de Moulins* daté du 12 décembre 1851 : « Un gendarme tombe entre les mains des bandits de Clamecy ; on délibère sur le genre de mort qu'on lui fera subir et l'on se décide enfin à l'attacher sur une échelle. On lui ouvre le ventre dont on fait sortir les entrailles, et une danse infernale a lieu autour du malheureux supplicié, avec l'aide de quelques affreuses mégères, dignes compagnes de pareils anthropophages ».

[1065] Victor SCHŒLCHER, *Histoire des crimes du deux décembre*, ouv. cité, p. 116-118, cite en particulier un article du *Constitutionnel* daté du 13 décembre 1851, signé par Véron.

sur cette campagne pour légitimer les crimes des « décembriseurs » , Schœlcher, amer écrivait : « Les termes manquent pour stigmatiser d'aussi abominables discours. Où la haine imagina-t-elle jamais des accusations plus repoussantes, plus impossibles ? Notre cœur se soulève à y penser »[1067]. La propagande mise en place pour légitimer une répression féroce ne constitue pas deux activités distinctes l'une de l'autre. Les deux sont intimement liés. Etudier ou esquisser la période de l'après coup d'Etat doit permettre la mise en évidence des formes de persistances républicaines au village mais également la cassure que provoque l'acte de Louis-Napoléon dans la progression des idées démocrates-socialistes dans les campagnes françaises.

C. Les « rouges » et la République : un « avant et après » Décembre 1851 ?

René Merle a écrit récemment dans un article sur 1851[1068] : « […] tant se sont noués de façon complexe les fils qui de 1851 mènent à notre présent. Ils nous conduisent à reconsidérer la vision de ce présent, et, de ce fait, à reconsidérer nos engagements et notre action, comme l'a montré en son temps une réflexion novatrice de Jean-Paul Damaggio[1069] sur le sens de la résistance et le rôle décisif, voire irréversible, du Second Empire dans l'orientation de la société française : ce Second Empire n'a pas été une parenthèse à placer aux oubliettes de l'Histoire, entre deux Républiques. La Troisième République n'est pas la continuation en droite ligne de la Seconde. Quelque chose s'est brisé, qui ne reviendra plus… »[1070]. Cette cassure chronologique peut être interprétée sous différents aspects. Premièrement, l'élan de politisation des milieux populaires ruraux sous la Seconde

[1066] Victor SCHŒLCHER, *Histoire des crimes du deux décembre,* ouv. cité, p. 126 : « Nous ferons simplement remarquer à ce propos, que les histoires des prêtres maltraités, volés, assassinés, de presbytères dévastés, saccagés, incendiés, tiennent une grande place dans les élucubrations que « décembriseurs ». Cela devait être. Elles répondent au troisième terme de la formule stéréotypée contre les républicains, ennemis de la propriété, de la famille et de la religion. »

[1067] Victor SCHŒLCHER, *Histoire des crimes du 2 décembre*, ouv. cité, p. 118.

[1068] René MERLE, « Aux couleurs de 1851 », article en ligne sur www.1851.fr

[1069] Jean-Paul DAMAGGIO, *2 décembre 1851, La dictature à la française ? Analyse de l'événement à partir de l'insurrection dans le Sud-ouest*, Point Gauche, 2001, 190 p.

[1070] René MERLE, « Aux couleurs de 1851 » art. cité.

République conduit à penser que la répression[1071] vécue ultérieurement à l'insurrection de Décembre 1851 constitue une rupture dans cette prise de conscience collective du pouvoir que détient le citoyen grâce à la démocratie. L'idéologie prônée par le pouvoir bonapartiste a eu finalement raison des espérances démocrates-socialistes, la réalité économique l'emportant sur le reste. En observant le programme démocrate-socialiste tel qu'il devait s'appliquer en 1852, quelles sont les propositions qui ont été appliqué par les gouvernements de la Troisième République ? Outre ce phénomène de rupture irréversible, la vie politique sous la Seconde République n'ouvre-t-elle pas le champ au futur bipartisme droite-gauche, particularité française et continuité idéologique depuis la Révolution française ? Par ailleurs, le groupe des « rouges » au village perdurent sous le Second Empire, étroitement surveillé par les autorités. Cette persistance doit être mise en évidence pour relever les continuités et les ruptures dans le processus d'appartenance idéologique et politique de l'individu à l'idée de République sociale.

1. Une répression annihilatrice ?

Le 10 décembre, alors que le comité insurrectionnel d'Apt siège à la mairie depuis le 7, l'échec complet de l'insurrection annonce le début de la répression militaire. S'exposant à être arrêtés, les insurgés commencent à fuir pour éviter l'arrivée de la troupe. Le 11 décembre la colonne mobile venant de Cavaillon arrive dans la matinée à Apt où de nombreuses arrestations sont effectuées, après avoir entendu des notabilités et personnes « digne de foi »[1072]. Le coup d'Etat et l'insurrection provoquent dans tout le pays un trouble profond. Les autorités, pour rétablir l'ordre emploient une énergie d'autant plus farouche, qu'ils veulent faire voter quelques jours plus tard, le plébiscite annoncé dans la proclamation du 2 décembre. A partir de cette date les autorités administratives, judiciaires et militaires font arrêter les suspects et les compromis dans les soulèvements insurrectionnels. Par exemple, dès le dimanche 7 décembre, l'insurrection située au midi de l'arrondissement échoue par l'arrivée des 21ème et 36ème de ligne venus d'Aix-en-Provence, et permet l'arrestation de nombreux « rouges » des communes de Beaumont, de Mirabeau, de Pertuis, de Cabrières d'Aigues ou de

[1071] Voir Vincent WRIGHT, «The Coup d'Etat of December 1851. Repression and the Limits of the Repression», dans Roger PRICE [ed.], *Revolution and Reaction: 1848 and the Second French Republic*, Londres, Croom Helm, 1975, pp. 303-333.

[1072] Arch. dép. Vaucluse, 1M 774, voir pièces sur les arrestations des prévenus, 11 décembre 1851.

La Tour d'Aigues[1073]. Le 11 décembre, après la dispersion des insurgés, le général d'Antist, commandant l'état de siège dans le département de Vaucluse met en mouvement d'importantes colonnes mobiles et la gendarmerie, pour traquer et emprisonner les coupables dans tout l'arrondissement d'Apt. Lors de la première battue du 11 décembre, 39 personnes sont arrêtées à Bonnieux, 58 à Apt, 55 à Saint-Martin-de-Castillon et 22 à Villars. Une atmosphère de peur voire de terreur s'installe dans les campagnes et plus généralement dans le pays[1074]. Le républicain Bouquet écrit le 12 décembre : « La terreur est générale. Les cafés et lieux publics sont peu fréquentés, on ne s'aborde qu'avec méfiance, ne parle politique qu'entre personnes sûres, pour ne pas donner prise à la délation[1075] qui se glisse partout. La peur a gagné jusqu'aux campagnes, si enthousiastes en 1848 »[1076]. Par ailleurs, la terreur a changé de camp, « elle est passé du coté des anarchistes » note avec soulagement le sous-préfet de Die[1077].

Par une circulaire du 7 décembre, le ministre de l'Intérieur demande d'urgence au préfet des départements « la liste des chefs des sociétés secrètes de leur département et leurs principaux affiliés, et celle de tous les meneurs du parti socialiste, qui, à un moment donné peuvent pousser à l'insurrection ». L'objectif des autorités est de légitimer le coup d'Etat par la mise en évidence du rôle des sociétés secrètes qui en réalité ne constitue qu'une continuité avec le discours des conservateurs depuis trois ans au sujet d'une conspiration « rouge ». La participation des « amis de l'ordre » pour guider les autorités dans les recherches et arrêter les coupables ne constitue pas moins l'évidence de la partialité de la répression mise en place. Cette activité permet ainsi pour les conservateurs de se débarrasser de leurs plus farouches ennemis politiques[1078]. De plus, la prime de douze francs allouée aux agents de la force publique (militaires, gendarmes, agents de police) par personne capturée ajoute un caractère arbitraire. A la fin du mois de décembre, plus de 1200 personnes ont été arrêtées dans le département de Vaucluse. Après un sommaire interrogatoire, 776 prévenus sont maintenus

[1073] Voir les différents dossiers relatifs au canton de Pertuis dans le carton 1M 774 des Arch. dép. Vaucluse.

[1074] Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome II*, ouv. cité, p. 338.

[1075] Voir les listes de dénonciations d'insurgés, notamment à Bonnieux *in* Arch. dép. Vaucluse, 1M 775.

[1076] Cité dans *ibidem*, p. 339.

[1077] *Ibid*, p. 338.

[1078] Voir les dépositions des « blancs » de Gordes dénonçant farouchement les leaders Montagnards, mais qui font preuve d'indulgence à l'égard des « petits », jugés égarés et inoffensifs par ces notables, Arch. dép. Vaucluse, 1M 775.

dans les prisons des quatre arrondissements[1079]. Toutefois, malgré la promptitude avec laquelle le commandant de l'état de siège avait fait procéder ces arrestations, cela n'a pas empêché les principaux chefs de l'insurrection à s'enfuir. La fuite d'Elzéar Pin en est un exemple illustratif :

> « Du 11 au 14 décembre, il traverse à pied le département des Basses-Alpes. Le 15, il se trouve à Entrevaux, près de la frontière italienne, lorsque qu'un préposé des douanes l'arrête. Elzéar Pin lui montre alors son passeport, car l'ordre d'arrêter toutes les personnes munies de passeports signés par les chefs de l'insurrection avait été donné par l'administration supérieure. Le douanier emmène Elzéar Pin chez le juge de paix local. Devant ce magistrat, il déclare avec assurance, que son passeport est absolument régulier, et que par conséquent, son arrestation, même provisoire, serait illégale. Il insiste avec habileté pour recouvrer sa liberté immédiate, invoquant la protection de la loi dans laquelle il croit trouver abri, et ajoute que sa situation est parfaitement régulière, son droit est inviolable. Dès lors perplexe, le juge de paix ne croit pas avoir le droit de détenir ce voyageur dont la digne attitude et le langage recherché lui inspirent confiance. Dès lors, libre de ses mouvements, il prépare ses projets de fuite. Pour éloigner les soupçons qui peuvent subsister dans l'esprit du juge et de son gardien, il envoie le domestique d'une auberge, chercher la malle qu'il a soit disant laissée au pont de Gueydar, laissant croire qu'il allait se fixer à Entrevaux, et pendant ce temps, il visite tranquillement le village. Désirant inspirer confiance au fonctionnaire qui est chargé de le garder provisoirement à vue, Elzéar Pin lui fait part de son désir de visiter, en sa compagnie, les curiosités du village. Il demande notamment à entrer dans l'église paroissiale où se trouvent généralement des œuvres d'art. […] Le gardien prend l'initiative de le laisser examiner à sa guise l'intérieur du monument, attendant le retour d'Elzéar Pin à la porte de l'église. Mettant, sans plus tarder à profit l'excellente occasion qui lui est offerte, Elzéar Pin se dirige vers la deuxième porte qui se situe à l'extrémité du bâtiment pour s'enfuir vers le proche Piémont »[1080].

Le 6 janvier, le procureur général de Nîmes note avec inquiétude que « dans l'arrondissement d'Apt, quelques groupes assez nombreux d'insurgés ont trouvé moyen d'échapper aux recherches des colonnes mobiles, et se cachent dans les bois »[1081]. A partir du 15 janvier, un bataillon occupe les principaux points de l'arrondissement. Employant tour à tour la mansuétude et la rigueur, son commandant le major de France, parvient durant la

[1079] Arch. dép. Vaucluse, 1M 779, Etat nominatif des détenus politiques des prisons d'Avignon, d'Apt, de Carpentras et d'Orange.

[1080] Arch. dép. Vaucluse, 1M 782, Dossier Elzéar Pin, Lettre du Procureur de la République de Castellane au conseiller d'instruction Marquezy, 26 décembre 1851.

[1081] Arch. nat., BB30 382, cité dans Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome II,* ouv. cité, p. 351 et les nombreux rapports du commissaire de police de Gordes, fin décembre 1851, Arch. dép. Vaucluse, 1M 775.

seconde quinzaine du mois à disperser les bandes insurgées ; le 1er février, *Le Mercure Aptésien* peut noter avec soulagement : « la panique disparait dans nos campagnes »[1082]. En avril 1852, les rapports de police signalent encore 5 fuyards pour l'arrondissement d'Avignon, 24, pour celui de Carpentras, 23 pour celui d'Orange et 69 pour l'arrondissement d'Apt.

La cour d'appel de Nîmes a chargé, le 15 décembre, le président Troplong de diriger l'instruction sur les troubles survenus dans le département de Vaucluse. Celui-ci se rend à Apt foyer principal de l'insurrection. Ignorant tout du pays, il laisse les « mains libres » au procureur de la République d'Apt, Guillibert. Membre actif du parti conservateur, ce dernier songe surtout, au cours de l'instruction qu'il dirige pratiquement dans tout l'arrondissement, à profiter de l'occasion pour assurer durablement la suprématie de son parti, en éliminant ses adversaires[1083]. Par ailleurs, dans le but de rechercher les armes, écrits et tous objets de nature à établir leur culpabilité, des perquisitions sont faites au domicile de tous les absents signalés comme ayant pris part au soulèvement. A la suite des ces visites domiciliaires, 67 prévenus sont condamnés par contumace[1084]. Dans certains cas, les visites domiciliaires tournent mal. A Gordes, le commissaire de police, avec le garde champêtre, sont allés perquisitionner chez Auguste Nicolas, maçon qui se trouve sous mandat d'arrêt comme « insurgé de Décembre ». Ils entrent pour perquisitionner lorsque le prévenu surgit et tente de s'échapper. Le commissaire de police le saisit et une lutte s'engage entre les deux hommes. Le garde champêtre s'approche avec sa carabine pour s'interposer et Auguste Nicolas parvient « d'un geste vigoureux » à prendre la carabine et dirige le canon sur le commissaire de police. Mais seule la capsule prend feu. Par la suite, le garde champêtre prenant peur, part chercher du secours, laissant seul le commissaire aux prises avec l'insurgé. La femme de ce dernier l'aide à s'enfuir « en mordant le commissaire à la main »[1085].

[1082] *Le Mercure Aptésien*, 1er février 1852.

[1083] Le rôle décisif et partisan joué par Guillibert dans la répression au coup d'Etat est bien mis en relief dans un rapport, très postérieur du préfet de Vaucluse : Guillibert devenu entre temps président du tribunal, « est accusé par la population d'Apt toute entière d'avoir servi de dénonciateur officieux dans les troubles de 1851, et d'avoir compromis une quantité de personnes étrangères au mouvement insurrectionnel, […] si bien que chacun flétrit ce dénonciateur de bas étage », Rapport du préfet de Vaucluse, 19 novembre 1861 *in* Arch. nat., F1cIII, Vaucluse, 10, cité dans Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome II*, ouv. cité, p. 353.

[1084] Arch. dép. Vaucluse, 1M 778, Etat nominatifs des individus du département de Vaucluse condamnés par contumace

[1085] Arch. dép. Vaucluse, 1M 684, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 26 mars 1852.

Un décret présidentiel du 7 décembre 1851 défère à la juridiction militaire, la connaissance de tous les faits se rattachant à l'insurrection, et le jugement de tous les individus poursuivis en raison de ces faits. Le Ministre de la Guerre constitue pour le département de Vaucluse, et ceux des Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône et du Var, une commission militaire à laquelle sont attribués de pouvoirs très étendus pour centraliser la procédure[1086]. La commission vauclusienne est constituée de Monsieur Goyneau, président, major du 54ème régiment de ligne, Monsieur Boissie, capitaine d'état-major du 54ème régiment de ligne, Monsieur de Bremond, capitaine d'état-major du 4ème régiment de hussards. Ces trois officiers, assistés d'un sous-officier, remplissant le rôle de greffier, doivent se réunir en chambre du conseil pour consulter les dossiers de procédure mis à leur disposition par les magistrats chargés de l'instruction de crimes et délits commis à la suite de l'évènement du 2 Décembre[1087]. Après un « prompt et sommaire examen »[1088], la commission militaire doit inscrire son avis sur chaque dossier pour former une des quatre catégories suivantes : conseils de guerre, transportations (Cayenne ou Lambessa), mises en liberté, étrangers à renvoyer dans leur domicile pour y être surveillés. Les chefs et les meneurs de bandes insurrectionnelles doivent être proposés pour les conseils de guerre. Les insurgés ayant suivi activement les bandes insurrectionnelles, notamment les chefs et leaders doivent être destinés à la transportation à Cayenne (de 5 à 10 ans). Mais le rôle de ces commissions ne doit pas se borner à statuer sur le cas de ceux qui ont pris une part effective à l'insurrection ; la circulaire officielle spécifie, « qu'en dehors de ceux-là, les commissions statueraient sur ceux qui devaient être transportés pour cause d'affiliation à une société secrète, même s'ils n'avaient pas pris part au mouvement insurrectionnel »[1089]. Par mesure de sûreté générale, les chefs affiliés doivent être envoyés à Cayenne et les affiliés simples à Lambessa. « Pour établir ces listes, les commissions ne doivent pas avoir nécessairement des preuves matérielles ; elles seraient trop difficiles à obtenir. La désignation de ces affiliés par les agents secrets de la

[1086] Arch. dép. Vaucluse, 1M 778, Lettre du ministre de la guerre du 19 décembre, confirmée par un ordre du général de division Hecquet, 28 décembre 1851.

[1087] Le conseiller Troplong est désigné par la Cour d'Appel de Nîmes pour diriger l'instruction des affaires de l'insurrection vauclusienne, 15 décembre 1851.

[1088] Arch. dép. Vaucluse, 1M 778, Recommandation textuelle adressée au président de la commission militaire de Vaucluse par le général Hecquet, commandant la 7ème division militaire, 30 janvier 1852.

[1089] Arch. dép. Vaucluse, 1M 778, Instructions données par le général Hecquet, commandant la 9ème division militaire, aux présidents des commissions militaires de son ressort, 21 janvier 1852.

police, ou par la rumeur publique doit leur suffire »[1090]. La commission ayant inscrit ses propositions, adresse chaque soir les dossiers examinés au président de la commission centrale de Marseille[1091], lequel a seul qualité pour prendre les décisions à soumettre au gouvernement. Ainsi la répression qui se met en place, ne se traduit pas dans les faits par l'arrestation des insurgés proprement dit mais des individus soupçonnés d'appartenir aux sociétés secrètes. Par ce seul phénomène, les statistiques de la répression sont faussées. Utiliser les documents de la répression pour expliquer le rôle des sociétés secrètes devient un exercice éminemment bancal, puisque les autorités « seulement par la rumeur ou quelques renseignements sommaires » statuent sur le sort des inculpés. Le pouvoir central ne met pas en place une lutte acharnée contre les « insurgés » mais contre les soi-disant « affiliés » de sociétés secrètes. Le discours des autorités vise ensuite à établir un lien formel entre activisme des membres de sociétés secrètes et insurrection pour établir une propagande efficace dans le pays. Cette construction de la culpabilité des insurgés doit être mieux prise en compte pour étudier la portée de la répression de l'insurrection. Le cas du village de Roussillon en est un exemple criant[1092].

La commission militaire de Vaucluse commence ses travaux le 20 janvier. Depuis un mois et demi, plus d'un millier de prévenus sont incarcérés dans les prisons de Vaucluse, notamment dans celle du Palais des Papes. D'autre part, les autorités reçoivent journellement de pressantes suppliques de la part des familles privées pour obtenir des libérations ou atténuer les jugements. Des pétitions ont cours dans les nombreux villages de l'arrondissement d'Apt au cours des premiers mois de l'année 1852[1093]. Pour hâter la procédure, le gouvernement recommande aux membres des commissions militaires « de ne pas perdre de vue qu'en raison de leur création toute exceptionnelle et commandée par les évènements qui ont suivis l'acte de décembre, ils doivent se débarrasser de toutes les lenteurs que réclame la procédure régulière »[1094]. Mais, en raison des difficultés qu'éprouvent les

[1090] Arch. dép. Vaucluse, 1M 684, Circulaire du Ministre de l'Intérieur, 11 janvier 1852.

[1091] Le colonel du 14ème régiment d'infanterie légère à Marseille.

[1092] *Cf. supra*. pp. 163-172.

[1093] Voir dans les dossiers individuels de chaque prévenu, les lettres et pétitions jointes des habitants de leur village, Arch. dép. Vaucluse, 1M 782-792., voir également pour une vue d'ensemble, Hamlaoui LAHRAKI, *Le problème des grâces, au lendemain du coup d'État de décembre 1851 jusqu'à l'année 1853*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Philippe Vigier, Université Paris 10, 1984, 157 p.

[1094] Arch. dép. Vaucluse, 1M 684, Circulaire du Ministre de l'Intérieur, 11 janvier 1852.

magistrats à recueillir les nombreuses informations, la commission de Vaucluse, ne peut examiner qu'une vingtaine de dossiers par jour, sur lesquels doit ensuite statuer la commission centrale de Marseille. A la suite d'innombrables plaintes adressées au président au sujet de détentions arbitraires, et de l'encombrement des prisons, le ministre de l'Intérieur doit ordonner aux préfets de faire mettre immédiatement en liberté tous les individus contre lesquels il n'y a pas de charges suffisantes. D'ailleurs, après le vote des 20 et 21 décembre[1095], la détention de bon nombre d'opposants au gouvernement, ne s'impose plus. La circulaire de Morny en date du 11 janvier 1852 déclare : « Aujourd'hui que le peuple tout entier a donné ses pouvoirs au neveu de l'Empereur ; aujourd'hui qu'il a constitué de ses mains un gouvernement puissant dont l'autorité légitime impose à tous les partis le respect de l'obéissance, rien ne doit s'opposer à ce que le chef de l'Etat se montre le plus clément »[1096]. La commission militaire de Vaucluse fait alors mettre 79 prévenus en liberté. Se basant sur cette circulaire, le préfet de Vaucluse fait procéder à un rapide examen du dossier de nombreux détenus et en libère encore 274. De plus, les conditions sanitaires déplorables des prisons, notamment celle du Palais des Papes, qui renferme le plus grand nombre de détenus vauclusiens conduit à accélérer les procédures[1097]. Faute de place dans les nombreuses prisons locales, les nombreux prisonniers de l'arrondissement sont transportés vers Avignon[1098], entrainant la saturation des geôles du Palais des Papes.

Pour prendre une prompte décision à l'égard des nombreux détenus qui encombrent encore les prisons et pour « concilier à la fois les intérêts de la justice, de la sûreté générale et de l'humanité », le gouvernement se résout à instituer un tribunal spécial par département, composé de hauts fonctionnaires des trois ordres qui avaient opéré les arrestations. Une circulaire commune des ministres de l'Intérieur, de la Justice et de la Guerre, datée du 17 janvier 1852, ordonne de créer dans chaque département, une commission formée : du Préfet, du Procureur général (ou du Procureur de la République du chef-lieu), et de l'officier

[1095] Voir les résultats exceptionnels dans le département de Vaucluse, c'est l'un des départements français où ils sont les moins favorables à l'auteur du coup d'Etat, notamment à Cadenet, *in* Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome II*, ouv. cité, pp. 349-350.

[1096] Arch. dép. Vaucluse, 1M 684, Circulaire du Ministre de l'Intérieur, 11 janvier 1852.

[1097] Voir le rapport du procureur d'Avignon Reyne, 1er avril 1852 *in* Arch. dép. Vaucluse, 1M 777.

[1098] Voir les registres d'écrou de la maison d'arrêt d'Apt, Arch. dép. Vaucluse 1Y 45-46.

supérieur commandant des troupes[1099]. Les commissions militaires qui sont jusqu'alors chargées de centraliser la procédure, sont complètement dessaisies et doivent cesser leurs opérations ; tous les dossiers d'informations sont mis à la disposition du nouveau tribunal[1100]. La commission départementale (c'est son nom officiel, dans l'usage on l'appelle Commission Mixte) n'est pas un tribunal. Elle siège à la préfecture où doivent être centralisés les documents de diverses provenances, « toutes les pièces de procédure, d'information, procès-verbaux ». Elle ne prononce pas de jugement : « elle doit compulser tous les documents mis à sa disposition…et prendre à l'égard de chaque inculpé, une décision qui doit être transcrite sur un registre avec les motifs à l'appui, et signée des trois membres ». Elle ne doit renvoyer aux conseils de guerre « que les individus convaincus de meurtre ou tentative de meurtre » ; elle ne doit transporter à Cayenne que les « repris de justice ». La commission doit mener à la fois deux opérations : l'une de forme judiciaire : statuer sur le sort d'individus compromis dans les troubles et qualifiés l'autre purement politique : débarrasser la société de gens présumés dangereux, mais qui n'ont commis aucun acte répréhensible. La décision doit être prise en secret, sur des documents écrits ou des renseignements privés, sans entendre le détenu, sans ne lui donner aucun moyen de se défendre ou même de rectifier une erreur. Ce n'est qu'une mesure de sûreté que le pouvoir exécutif reste maître de modifier ; aussi, la commission ne doit-elle pas fixer la durée de la transportation, parce qu'elle ne « prononce pas une peine et que le gouvernement reste toujours maître d'atténuer la mesure prise ou de la faire lever ». Les mesures que peuvent prendre la commission sont fixées par le gouvernement : renvoi en conseil de guerre pour les meurtres ; transportation à Cayenne ; transportation en Algérie, divisé en deux catégories. L'une appelée « Algérie + », avec emprisonnement dans un fort ou un camp, l'autre appelée « Algérie - », avec liberté de choisir sa résidence ; expulsion définitive de France avec défense de revenir sous peine de transportation ; éloignement momentanée, internement dans une ville de France, autre que celle du domicile avec interdiction d'en sortir ; mise sous la surveillance de la police dans la ville de son domicile avec défense d'en sortir sans autorisation ; mise en liberté.

[1099] Les préfets, par voie administrative, sur les personnes réputées dangereuses, les magistrats, par la voie judiciaire sur les individus inculpés de crimes : les officiers par la voie militaire, sur les prisonniers faits par la troupe au cours des battues, voir Arch. dép. Vaucluse, 1M 778

[1100] Arch. dép. Vaucluse, 1M 778, La commission militaire de Vaucluse, qui a commencé ses travaux le 20 janvier, les clôture le 5 février après avoir statué sur 304 individus, à savoir : Mis en liberté : 79 ; Proposés pour les conseils de guerre (avec mention plus) : 95 ; Avec mention moins : 127 ; 1ère catégorie : 3. Toutes ces décisions seront annulées par la commission mixte de Vaucluse.

La Commission mixte[1101] de Vaucluse est composée du Préfet Costa, du général Meyrand, commandant la subdivision de l'état du siège dans le département, et du Procureur de la République d'Avignon Reyne. Elle se réunit le 10 février 1852 à la préfecture pour commencer ses travaux. Elle les clôture en mars après avoir pris les décisions suivantes[1102] : 19 individus doivent être transportés à Cayenne ; 107 individus doivent être transportés en Algérie avec la peine + ; 158 individus doivent être transportés en Algérie avec la peine - ; 7 individus sont expulsés de France ; 5 individus sont éloignés du territoire ; 302 individus doivent être internés ; 24 individus doivent être soumis à la surveillance ; un individu est renvoyé devant une autre commission ; 17 individus doivent être renvoyés devant les tribunaux correctionnels et enfin 42 individus sont remis en liberté. La Commission mixte de Vaucluse a donc statué sur le sort de 682 individus. Il faut ajouter à ce nombre 79 individus mis en liberté par la commission militaire et 274 individus mis en liberté par le préfet pour atteindre un total de 1035 personnes inculpées dans le département de Vaucluse et pour le seul fait de l'insurrection. Malgré les libérations des détenus considérés comme « peu compromis »[1103], la Commission prononce des peines sévères. La politique libérale du préfet Costa, dans la lignée de la volonté du gouvernement, a été contrecarrée par l'action du général Meyran et du procureur d'Avignon, partisans d'une répression rigoureuse. La rigueur des condamnations frappe avant tout les artisans et cultivateurs de l'arrondissement d'Apt[1104].

Pour la France, la statistique militaire des individus arrêtés ou poursuivis donnait un total de 26 884 ainsi répartis : Individus transportés à Cayenne : 239 ; Individus transportés en Algérie + : 4549 ; Individus transportés en Algérie - : 5032 ; Individus expulsés de France : 980 ; Individus éloignés du territoire : 640 ; Individus internés : 2827 ; Individus soumis à la surveillance : 5197 ; Individus renvoyés devant une autre commission : 247 ; Individus renvoyés devant les tribunaux correctionnels : 645 ; Individus mis en liberté : 5857[1105]. Les motifs de ces décisions forment un mélange de griefs matériels et d'appréciations morales où se manifeste la confusion d'où sont nées les commissions mixtes. On a voulu à la fois frapper

[1101] Sur ce thème, voir Charles SEIGNOBOS, « Les opérations des commissions mixtes en 1852 », dans *La Révolution de 1848*, tome 6, mai-juin 1909, pp. 59-67.

[1102] Arch. dép. Vaucluse, 1M 779, Registres des procès verbaux de la Commission mixte du département de Vaucluse, février-mars 1852.

[1103] *Ibidem.*

[1104] Pour les peines infligés aux individus compromis dans l'arrondissement d'Apt, voir le tableau, pp. 351-357.

[1105] Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République…*, ouv. cité, p. 258.

les républicains « rouges » qui avaient agi dans les soulèvements insurrectionnels, et ceux qu'on jugeait capables d'agir. Voici par exemple, sur quels motifs on a décidé de transporter à Cayenne les 5 prévenus suivants : Denis Bruno, cordonnier à Carpentras : « Fondateur de la société secrète, chef du parti socialiste de l'arrondissement de Carpentras ». Claude Chauvenet, cordonnier à Caderousse : « Membre actif de société secrète, anarchiste violent ». Narcisse Fernando, cultivateur à Velleron : « Démocrate exalté, a pris part au mouvement insurrectionnel ». Joseph Rigaud, cultivateur à Pernes : « soupçonné d'avoir organisé le complot insurrectionnel de Pernes, chef de société secrète ». Jean-Louis Tallet, propriétaire, ancien notaire au Thor : « Participation à un attentat contre la sûreté de l'Etat »[1106]. Mais le gouvernement se rend compte que ces condamnations, encore trop nombreuses et trop sévères, causent dans tout le pays une émotion profonde. Il décide alors d'envoyer dans les provinces des commissaires extraordinaires, pour la révision des décisions rendues par les commissions mixtes. Le conseiller d'Etat Quentin-Bauchard est ainsi délégué dans les départements du Midi. Il arrive à Avignon dans la soirée du 3 avril 1852. Dès le lendemain, il s'installe à la préfecture et se fait communiquer tous les dossiers des prévenus et il fait ensuite appeler quelques-uns de ceux-ci pour les interroger[1107]. Dans la seule journée du 4 avril, le conseiller d'Etat Quentin-Bauchard fait une remise de la peine « d'internement » à 216 individus, qui ne sont dès lors soumis qu'à la surveillance de la police générale. Le lendemain, la peine de la transportation en Algérie, prononcée contre 88 individus, est également commuée en surveillance de la police générale[1108]. Tous les graciés doivent signer la déclaration suivante :

> « Je soussigné, déclare sur l'honneur accepter avec reconnaissance, la grâce qui m'est faite par le Prince-Président de la République, et m'engage à ne plus faire partie des sociétés secrètes, à respecter les lois, et à rester fidèle au gouvernement que le peuple s'est donné ».

D'autre part, la rapidité de l'effectivité des condamnations permet la déportation immédiate de nombreux détenus. Le 27 février 1852, 33 détenus, condamnés à la transportation en Algérie (catégorie plus, c'est-à-dire pour 10 ans) sont conduits à Marseille

[1106] Voir les dossiers des prévenus, Arch. dép. Vaucluse, 1M 782-792.

[1107] Les prévenus considérés comme les plus dangereux ont été incarcérés dans le Palais des Papes.

[1108] Arch. dép. Vaucluse, 1M 779, Registres des procès verbaux de la commission mixte du département, février-mars 1852.

pour y être embarqués[1109]. Le même jour, 117 autres prisonniers, condamnés à la peine de l'internement, sont dirigés sur leur résidence obligée[1110]. Celle-ci doit être éloignée d'au moins 10 myriamètres du département de Vaucluse et située dans un département n'étant pas en état de siège[1111]. Le département de Vaucluse reçoit 69 condamnés à l'internement des commissions mixtes du Rhône, des Bouches-du-Rhône, de l'Ardèche, de Saône-et-Loire, de la Drôme, de l'Hérault, du Cher, de la Haute-Garonne, des Basses-Alpes et de la Lozère. Le 24 mars 1852, à cinq heures du matin, les 17 condamnés dont les noms suivent, sont extraits des prisons du Palais des Papes à Avignon, pour être dirigés sur Toulon ; ils doivent ensuite être transportés à Cayenne : Placide Blanc, barbier, de St-Martin-de-Castillon ; Denis Bruno, cordonnier, de Carpentras ; François Carabet, maréchal-ferrant, de Pertuis ; Claude Chauvenet, cordonnier, de Caderousse ; Laurent Combe, homme de peine, du Pontet ; Chateminois, de St Saturnin d'Apt ; Pierre François Ferland, cordonnier, de la Tour-d'Aigues ; Narcisse Fernando, cultivateur, de Velleron ; Paul Frison, ex-garde forestier, de Cheval-Blanc ; Etienne Gros, tanneur, de Cavaillon ; Ferdinand Icard, cultivateur, de Cabrières ; Joseph Journet, cultivateur, du Thor ; Antoine Auguste Loursac, marchand de vin, d'Orange ; Henri Miaille, jardinier, d'Orange ; Jean Rigaud, cultivateur, de Pernes ; Joseph Rigaud, cultivateur, de Pernes ; Jean-Louis Tallet, ancien notaire, du Thor. Le 9 juin, un autre convoi de 56 condamnés à la déportation en Algérie[1112], est dirigé sur le port de Marseille[1113]. Ceux qui doivent être expulsés de France temporairement, sont munis d'un passeport et accompagnés en Belgique, en Angleterre et en Espagne[1114]. Et enfin, les inculpés politiques, contre lesquels on n'a appliqué que la peine de surveillance de police générale, sont autorisés à rentrer dans leur foyer, mais ils doivent y être constamment et étroitement observés par la police. Malgré les lourdes peines et une répression orchestrée de manière ciblée[1115] dans l'arrondissement d'Apt, les oppositions et contestations « rouges » ne cessent pas sous le régime autoritaire des débuts du Second Empire.

[1109] Arch. dép. Vaucluse, 1M 779, Lettre du préfet de Vaucluse au Ministre de l'Intérieur, 28 février 1852.

[1110] Arch. dép. Vaucluse, 1M 880, Registre des changements de résidence des condamnés à la surveillance, 1852.

[1111] Arch. dép. Vaucluse, 1M 779, Lettre du préfet de Vaucluse au préfet maritime de Toulon, 23 mars 1852.

[1112] Sur la déportation en Algérie, voir l'article de Fernand RUDE, « Mourir à Douera », dans *Le Mouvement social*, n° 161, octobre-décembre 1992, pp. 7-24.

[1113] Arch. dép. Vaucluse, 1M 779, Lettre du préfet de Vaucluse au Ministre de la police générale, 9 juin 1852.

[1114] Arch. dép. Vaucluse, 1M 779, Instructions ministérielles, 21 mars 1852.

[1115] Voir par exemple, Vincent WRIGHT, « The Coup d'Etat of December 1851. Repression and the Limits of the Repression », dans Roger PRICE [ed.], *Revolution and Reaction: 1848 and the Second French Republic*, Londres, Croom Helm, 1975, pp. 303-333.

2. Persistance(s) rouge(s). Esquisse d'une continuité politique sous le Second Empire.

La répression bonapartiste ne provoque pas « une extinction de l'opposition républicaine ». Les « rouges » continuent à s'ériger contre le pouvoir central, d'autant plus qu'ils éprouvent une haine féroce et une rancœur immense vis-à-vis de l'auteur du coup d'Etat. Le 27 mai 1853, à Saignon, Eugène Chauvin prononce dans le café Charpin les mots suivants : « Napoléon est un brigand, un assassin, l'Impératrice est une putain qui a fait cinq moutards. Tous les napoléonistes sont des brigands comme l'Empereur. La République est imminente, mais cette fois-ci gare …. (il accompagne ces paroles d'un geste de menace faite avec la main) »[1116]. Ensuite, il continue son intervention par « si, à l'époque de l'insurrection, on avait suivi mes conseils, on aurait aussitôt pendu le maire, le curé et le percepteur dans les petites localités ». Le jour de son arrestation, alors qu'il se trouve à Rustrel chez des membres de sa famille, il se fait arrêter par la brigade de gendarmerie de Saint-Saturnin, et puis arrivé sur la place de la Bouquerie à Apt, il s'évertue « à crié de toute la force de ses poumons » : « Vive la République ! ». Lors de son interrogatoire le prévenu s'accorde à dire qu'il a bien poussé ce dernier cri devant les gendarmes et en présence de la foule, mais « qu'il se réserve le droit de dire le reste devant des tribunaux ordinaires, si tel était le cas »[1117]. Eugène Chauvin a été condamné antérieurement par la commission mixte du département des Bouches-du-Rhône, pour sa participation aux événements de Décembre à Marseille où il exerçait la profession de confiseur. Il est interné le 11 mars 1852 à Apt, sa ville natale. Par suite de sa mauvaise conduite, il est déplacé à Avignon le 9 avril de la même année. Quelques temps après, il est transféré à Toulouse. Au début de l'année 1853, en février, il fait la demande au préfet de Vaucluse d'exaucer sa requête de transfert à Apt, mais celle-ci est refusée. Il décide de passer outre et de revenir au sein du pays d'Apt, où habite sa famille. Mais l'autorité délivre un mandat d'arrêt à son encontre le 16 avril 1853 et la gendarmerie l'interpelle le 17 pour le transporter à Avignon. A la suite de ses prières réitérées au préfet, il est remis en liberté munis d'un passeport à destination de Toulouse avec un itinéraire obligatoire à respecter. Cependant, il revient à nouveau à Apt le 9 mai, le sous-préfet informé de son apparition en ville, lance un nouveau mandat d'arrêt à son encontre. Eugène

[1116] Arch. dép. Vaucluse, 3U 1/377, « affaire Eugène Chauvin : cris séditieux et d'offenses envers sa Majesté et les membres de la famille Impériale », Interrogatoire d'Eugène Chauvin, 28 juin 1853.

[1117] *Ibidem.*

Chauvin parcourt les communes de Gargas et Rustrel pour rencontrer les anciens affiliés Montagnards, et leur proclamer qu'il est « un vrai martyr à la cause de la République Rouge », en leur « vomissant mille imprécations contre l'autorité et contre le gouvernement »[1118]. Il est perçu par les autorités comme un « homme de plus ardent et un des démagogues le plus dangereux » :

> « Il a abandonné sa femme et ses enfants,[…] et a subi de nombreuses condamnations : le 30 novembre 1838, par le tribunal d'Apt, 2 jours de prison pour outrages à la gendarmerie, le 23 juin 1842, par le tribunal d'Avignon, à 3 jours de prison pour rébellion, le 16 mars 1843, par le tribunal de Carpentras, à 5 mois de prison pour coups, le 17 février 1844, par arrêt de la Cour d'Aix, à 2 mois de prison pour coups et blessures, le 8 juin 1847, par le tribunal de Marseille, à 4 mois de prison pour coups et blessures, le 3 octobre 1848, par le tribunal de Marseille, à 3 mois de prison pour coups et injures, le 14 février 1849, par arrêt de la Cour d'Aix , à un mois de prison pour coups et blessures »[1119].

L'ordonnance de renvoi au tribunal de police correctionnelle offre les mots et expressions stigmatisés par le régime impérial, Eugène Chauvin est accusé d'avoir déclaré soit à Saignon, soit à Apt : « que Mogador, ou soit l'empereur Napoléon est un tyran, un brigand, un assassin, un chef de voleurs qui a exilé en Afrique, ou à Cayenne tant d'honnêtes républicains, des biens desquels il veut s'emparer[1120]. L'impératrice est une coucourde, une putain, qui s'est livrée au premier venu dans les rues de Toulouse et qui avait fait quatre ou cinq moutards avant son mariage »[1121]. Il a cherché par les moyens énoncés en l'article 1er de la loi du 17 mai 1819, à troubler la paix publique, en excitant le mépris ou la haine des citoyens contre une ou plusieurs classes de personnes et ce, par les menaces qu'il a proférées et notamment par les propos suivants : « Les royalistes, les blancs sont des assassins et des brigands, comme l'empereur ; les républicains rouges sont d'honnêtes gens. Si les socialistes avaient suivi les conseils que je leur donnais quand je prêchais au club à Apt, ils auraient fait pendre, dans chaque localité, le curé, le maire, les adjoints, le percepteur et le médecin ». Il est

[1118] Arch. dép. Vaucluse, 3U 1/377, Rapport du commissaire de police d'Apt, 28 juin 1853.

[1119] *Ibidem.*

[1120] Pour les détails, voir la déposition de François André Charles Massie, propriétaire à Saignon, 2 juillet 1853. Notamment lors de la discussion dans le café Charpin, avec 8 autres personnes présentes, on demande à Chauvin « Te-souviens-tu de l'époque où tu étais sur la sellette à Marseille, avec Ailhaud de Forcalquier ? » Eugène Chauvin répond que quand le président lui a demandé ce que comptaient faire les républicains, il lui a déclaré, que s'ils avaient réussi, cela aurait été pire qu'en 93 ».

[1121] Arch. dép. Vaucluse, 3U 1/377, Ordonnance de renvoi, 3 juillet 1853.

accusé d'avoir proféré des cris séditieux sur la place de la Bouquerie à Apt, le jour de son arrestation : « Vive la République ! La République rouge est imminente[1122], mais cette fois-ci, gare… ». Egalement, il est accusé d'outrages par paroles et gestes envers le sieur Crévolin, adjoint au maire de Saignon, en lui disant « qu'il était un brigand et qu'il ne valait pas mieux que les autres ». Enfin, d'avoir injurié et diffamé publiquement le commissaire de police de la ville d'Apt en disant le 27 mai dans le café Charpin à Saignon, « qu'il était un voleur de moutons, une canaille, un brigand »[1123]. Tous ces délits sont prévus et punis par les articles 86 et 87 du code pénal modifiés par la loi du 10 juin 1853, les articles 222 et 223 du code pénal, et les articles 16 et 19 de la loi du 17 mai 1819[1124]. Le jugement rendu condamne Eugène Chauvin à trois ans de prison, cinq cent francs d'amende et cinq ans de surveillance[1125].

Les mots employés par Eugène Chauvin témoignent des sentiments ressentis par de nombreux républicains au début du régime impérial, comme l'exprime Victor Hugo dans *Les Châtiments*[1126] où l'auteur se donne pour tâche la dénonciation de deux crimes : le dix-huit Brumaire et le coup d'État du deux décembre commis par Louis-Napoléon Bonaparte (le second crime étant la suite du premier, voir « L'Expiation » et « Fable ou histoire »). Le dix-huit Brumaire est un crime contre la France car Bonaparte a pris le pouvoir par la violence. Le 2 décembre est un crime à cause de la violence des répressions (Souvenir de la Nuit du 4, II, 3 ; Pauline Roland, V, 11), parce que Louis-Napoléon Bonaparte est parjure (il avait juré fidélité à la Constitution de 1848) et parce qu'il viole les lois de la République (cf. Nox). *Les Châtiments* sont des poèmes de la dénonciation du crime. La parole poétique dénonce le crime en parlant. L'acte de verbalisation est dénonciation. (cf. Ultima Verba : même les dernières paroles du poète seront dénonciation et attaque contre Louis-Napoléon Bonaparte). La parole poétique devient parole du peuple : Hugo parle par exemple pour la grand-mère dont le petit-fils a été tué (Souvenir de la Nuit du 4). La parole poétique parle aussi pour le Peuple, pour lui redonner courage même dans les épreuves (cf. eschatologie de Lux). Dieu, selon Hugo, a laissé faire le crime et infligé le châtiment pour permettre l'expiation. L'arrivée de temps meilleurs de liberté et de fraternité sera le résultat « positif » du crime, du châtiment

[1122] Sur les rumeurs sous le Second Empire, voir François PLOUX « Imaginaire politique et représentations sociales : les rumeurs dans les campagnes françaises sous le Second Empire », *Ruralia*, 1999-05, pp. 33-54.

[1123] *Ibidem.*

[1124] Arch. dép. Vaucluse, 3U 1/377, Réquisitoire, 3 juillet 1853.

[1125] Arch. dép. Vaucluse, 3U 1/377, Jugement du tribunal de police correctionnelle, 8 juillet 1853.

[1126] Victor HUGO, *Châtiments*, Bruxelles, Henri Samuel et Cie, 1853, 389 p.

et de l'expiation. Hugo développe une eschatologie politique grandiose (mais relativement vague), où la société sera heureuse et libre. (cf. Stella et surtout Lux).

Cette persistance peut être perçue dans la création de nouvelles sociétés, faisant perdurer les formes de sociabilité coutumière, très ancrées dans les villages de l'arrondissement d'Apt. A Beaumont, dans le canton de Pertuis, une société dite de bienfaisance est inauguré le 22 février 1857, organisé sans autorisation préfectorale. Depuis ce jour « des réunions quotidiennes ont lieu dans un appartement d'Alfred Laugier, épicier, pour y faire la partie aux cartes ou la conversation ; la société est composée de trente cinq à quarante membres et deux repas ont été organisé par les membres, le 25 février et le 1er mars »[1127]. La société est abonnée au journal *Les Chroniqueurs parisiens*. L'inquiétude des autorités se porte sur la composition de la société, « qui est très mal composée, et son organisation a produit un très mauvais effet dans le pays, car la majorité des membres appartiennent au parti démagogique, et dont la plupart ont été compromis dans les affaires du 2 décembre 1851 »[1128]. Parmi les membres de la société, deux individus sont jugés particulièrement dangereux : Dominique Rival, trésorier de la société, était le chef des insurgés de Beaumont en Décembre 1851, il a été condamné à cinq ans d'internement par la commission mixte, et « a été de tout temps un chef de parti, et il est de notoriété publique que cet homme est seul la cause des divisions politiques qui agitent depuis longtemps le pays ». La rumeur qui circule dans le village, sur la formation de la société, est « que les anciens condamnés de Décembre, ayant perdu le droit de se réunir à cause de leurs antécédents politiques, ont admis quelques personnes respectables afin d'écarter tous soupçons, soit pour se réunir sans obstacle, soit pour faire une réunion politique ». La suspicion sur les anciens insurgés perdure de manière flagrante, notamment sur les anciens leaders Montagnards, sur lesquels la surveillance n'est que plus active. Les internements, qui, en général, ont été prononcés pour cinq ans, permettent de comprendre la création de cette société en 1857. Les anciens insurgés qui ont purgés leurs peines, se retrouvent au village et cherchent à renouer des liens pouvant permettre une entraide mutuelle. L'article 4 du règlement de la société permet de constater les liens hérités des sociétés montagnardes créées sous la Seconde République : « Dans le cas de maladie d'un de ses membres, la société lui doit sa surveillance

[1127] Arch. dép. Vaucluse, 3U 1/377, Dossier « association illicite à Beaumont », Lettre du commissaire de police du canton de Pertuis au sous-préfet d'Apt, 4 mars 1857.

[1128] *Ibidem.*

et ses soins : à cet effet deux membres et un commissaire seront désignés pour veiller le malade pendant la nuit, le visiter pendant le jour, l'assister enfin dans tout ce qui pourra lui être utile et le commissaire sera tenu de faire au président, un rapport journalier afin que ce dernier, s'il y a lieu, fasse intervenir le conseil d'administration ». Les articles 6 et 7 : « Dans le cas de décès d'un de ses membres, la société rendra tous les honneurs de la sépulture » ; « Toutes les années, après l'octave des morts, une grande messe commémorative sera célébrée pour le repos de l'âme des membres décédés Tous les membres sont tenus d'assister au convoi funèbre et à la messe, sous peine d'exclusion, sauf le cas d'empêchement par force majeure »[1129]. Pour tenter de pallier le manque de politique sociale du régime, on s'associe dans le but d'offrir secours et assistance à son prochain. On retrouve là les caractéristiques de la société montagnarde de Gordes de 1848, la seule dont son règlement nous est parvenu jusqu'à aujourd'hui[1130]. Les tenants d'une République sociale ne font que perpétuer l'esprit d'entraide et de soutien mutuel dont l'élan et la vigueur entrepris pendant les années de la Seconde République, permet la persistance d'une entité à l'échelon communal grâce aux anciens condamnés. Dominique Rival, sous étroite surveillance, « prouve à l'autorité qu'il n'a pas changé, par le fait suivant »[1131] :

> « Le jeudi gras, lors du carnaval, lui et sa femme se sont amusés à habiller un jeune homme qui a parcouru tout le pays, meublé d'une redingote brune mouchetée rouge et coiffé du célèbre bonnet rouge phrygien qui avait figuré en 1850. Placé par lui sur la tête d'un individu de la société faisant la farandole dans les rues, à la vue de ce bonnet, chacun criait « le bonnet de Monsieur Rival »[1132].

Perçu comme « le même homme d'avant les événements de 1851 », le commissaire de police tempère les remarques du maire de la commune, par l'exposition des faits constatés après enquête :

> « J'ai l'honneur de vous transmettre les renseignements que j'ai recueillis à Beaumont, à la suite de l'enquête que je viens de faire, sur des insignes séditieux dont on aurait revêtu un enfant. Ce fait, Monsieur le sous-préfet, est bien moins grave que ce qu'il parait, il s'agit simplement d'un travestissement de marin ; qui se compose d'un bonnet qui est effectivement rouge mais qu'il n'est pas

[1129] Arch. dép. Vaucluse, 3U 1/377, Règlement de la société de bienfaisance sous le patronage de Saint-Jean l'Evangéliste, 15 février 1857.

[1130] *Cf. supra* pp. 152-153.

[1131] Arch. dép. Vaucluse, 3U 1/377, Lettre du maire de Beaumont au sous-préfet d'Apt, 7 mars 1857.

[1132] *Ibidem.*

du tout phrygien, c'est un bonnet appelé de catalan, que l'on voit sur la tête de plusieurs marins dans les ports de mer. Il a la forme très longue, et une fois sur la tête, le bout vient retomber presque sur les épaules ; ce bonnet, une chemise blanche et un pantalon à large raie bleue et blanche fait un costume de marin de théâtre. J'ai appris par le nommé Marius bien-aimé, qui n'est plus un enfant, car il a seize ans, qui a porté ce déguisement, qu'il avait demandé aux époux Rival quelques temps avant de se déguiser, s'il ne pouvait pas, maintenant que nous n'étions plus en république, mettre l'habillement de marin. […] J'ai acquis la certitude Monsieur le sous-préfet, que ce costume, qui avait pu choquer quelques personnes, ou peut-être quelques ennemis de Monsieur Rival, en avait exagéré le fait ; mais qu'il n'avait produit aucune impression dans le pays, car les personnes qui m'ont renseigné, sont loin de penser comme Monsieur Rival »[1133].

Le rapport de la gendarmerie de Mirabeau vient confirmer l'enquête diligentée par le commissaire de police, exprimant la faible portée d'un tel événement sur l'esprit des populations locales. L'affaire de la société est la plus importante du point de vue des autorités. Dans sa déposition, le commissaire énumère la position politique et les antécédents de chaque membre de la société de bienfaisance, faisant de nombreux rapprochements avec la participation de nombreux membres aux sociétés secrètes sous la Seconde République :

« Fortuné Aubert, était l'un des membres les plus ardents du parti démagogique, il prit les armes à l'époque de l'insurrection de 1851 : il fut incarcéré mais il ne subit pas de condamnation, il avait fait parti précédemment des sociétés secrètes qui existaient en grand nombre dans le canton de Pertuis. Marcelin Filassier, vice-président de la société et conseiller municipal de Beaumont est un des démagogues les plus exaltés de la commune, qui a cependant été assez habile pour ne pas se compromettre publiquement, il exerçait une grande influence sur les membres de la société secrète du même canton […] Jean-Baptiste Filassier est un ancien membre des sociétés secrètes. Honoré Denis appartient au parti socialiste dont il est un des chefs dans le pays. Simon Jourdan, membre actif du même parti. Léon Pellegrin a pris également part à l'insurrection de 1851 à la suite de laquelle il fût incarcéré. Joseph Bernard a pris également part à l'insurrection mais s'est soustrait aux recherches dont il était l'objet. François Moulard et Pascal Nallin, conseillers municipaux appartiennent au parti socialiste dont ce dernier est un des plus exaltés. […] Jean-Baptiste Brochier était un des chefs de la société secrète mais il a été assez habile pour ne pas se compromettre. Enfin, Monsieur Rival, officier de santé, est un des plus ardents propagateurs des doctrines socialistes dans le canton. […] La majorité des individus que je viens de désigner a appartenu aux sociétés secrètes »[1134].

[1133] Arch. dép. Vaucluse, 3U 1/377, Lettre du commissaire de police du canton de Pertuis au sous-préfet d'Apt, mars 1857.

[1134] Arch. dép. Vaucluse, 3U 1/377, Déposition de Joseph Aubert, commissaire de police à Pertuis, 28 mars 1857.

Le commissaire de police de Pertuis fait remarquer que le règlement de cette société « est le même que ceux des anciennes sociétés secrètes qui avaient toutes une apparence de société de bienfaisance ». Mais le président de cette association, Etienne Boyer, ne tarde pas de donner les explications détaillées de cette entreprise « illégale ». La société de bienfaisance sous le patronage de Saint-Jean l'Evangéliste a pour but de remédier « à des inconvénients qui se produisent chaque fois que l'un des habitants décède et des difficultés que l'on éprouve à trouver des personnes qui moyennant rétribution, se charge de porter le défunt jusqu'à sa dernière demeure. Une confrérie de pénitents blancs[1135] existe bien dans le pays depuis longtemps, et elle se charge en principe de cette pénible mission moyennant une rétribution ayant été élevé récemment à cent francs contre douze francs auparavant. Il devient impossible aux familles pauvres de se procurer des pénitents lorsqu'elles perdent un de leurs membres. C'est ce qui m'est arrivé dans le courant de février à l'occasion de la mort de l'un de mes frères. Par suite de ces circonstances, quelques personnes ont eu l'idée de former une société qui aurait pour but de secourir chacun de ses membres »[1136]. Etienne Boyer ajoute qu'il a approuvé complètement ce projet auquel se sont joints pour l'organiser, Dominique Rival, Marcelin Filassier, Louis Laugier, Baptistin Abel, Joseph Roux et le maire Jacquet. La présidence lui a été donnée car il a présidé une société composée d'hommes d'ordre en 1848 à Beaumont. « Dans l'intention exclusive de faire le bien, il a accepté la présidence de celle-ci avec les personnes concernées ». Il reconnait néanmoins la présence d'anciens participants à l'insurrection, « qui professent des opinions hostiles au gouvernement et à l'empereur », mais qui sont en minorité dans la société contrairement à ce qu'affirment les autorités[1137].

Les réunions quotidiennes, en soirée, permettent aux sociétaires de reprendre une activité associative héritée des chambrées et cercles, permettant aux travailleurs et villageois de faire « la partie aux cartes et prendre quelques consommations »[1138]. Cette forme de sociabilité qu'est le cercle, a été ardemment combattue par les autorités sous la Seconde République, y voyant le repaire de conspirateurs « rouges », les autorités ont fait fermer de nombreuses chambrées et cercles, sans réellement y parvenir dans la réalité quotidienne villageoise. Cette entreprise doit être perçue comme la continuité du comportement et des mentalités ancrés dans les villages de l'arrondissement d'Apt. Onze membres sont finalement

[1135] Voir Maurice AGULHON, *Pénitents et Francs-Maçons dans l'ancienne Provence*, ouv. cité.

[1136] Arch. dép. Vaucluse, 3U 1/377, Déposition d'Etienne Boyer, courtier demeurant à Beaumont, 30 mars 1857.

[1137] *Ibidem.*

[1138] Arch. dép. Vaucluse, 3U 1/377, Déposition de Rosalie Bonnefoy, sans profession, 31 mars 1857.

jugés, les membres antérieurement jugés pour les événements de Décembre, plus les responsables de la société, sur les trente cinq sociétaires que compte la société, et sont condamnés à payer cinq francs d'amende chacun, pour s'être réunis contrairement aux lois qu'ils leur interdisaient le droit de s'associer et de se réunir[1139]. L'ouverture d'une classe d'adultes par un ex-instituteur de l'arrondissement de Forcalquier, venu s'installer à Beaumont constitue un autre délit qui témoigne de la volonté manifeste des villageois à persister dans l'application d'idées liées au progrès social au niveau communal. Cet instituteur perçu par l'autorité comme un homme « aux opinions contraires au gouvernement actuel », a été révoqué l'année antérieure et a été poursuivi judiciairement pour l'impression d'un libelle. De plus, son intention d'ouvrir en parallèle, une école libre de filles a engendré une division au sein de la commune entre le curé du lieu et les religieuses en charge de l'école des filles. Le curé, « par une bizarrerie »[1140], soutient cet instituteur révoqué, dans ses entreprises dans le village de Beaumont, « mettant le trouble » dans la commune. L'inspecteur qui ne « comprend pas » ce phénomène, demande « une juste répression qui fera peut-être du bien », et exprime par la même occasion toute la suspicion qui entoure les activités des « rouges » au village de Beaumont.

Le 14 janvier 1858, Felice Orsini avec deux autres complices provoque un attentat contre l'empereur Napoléon III à Paris, alors que ce dernier se dirige, en calèche, en direction de l'opéra. L'attentat échoue mais provoque la mort de 12 personnes et blessent 156 individus[1141]. A Gordes, le mercredi 20 janvier, une réunion de huit personnes se déroule dans le café Arnaud. Parmi ces huit personnes, il se trouve Hilarion Perret et Michel Maillet, anciens internés à la suite de l'insurrection de Décembre 1851. On parle de l'attentat du 14 janvier et « chacun déplore la perte de tant de victimes ». Cependant les deux anciens internés ne soufflent mot. Seul Cyprien Marre après avoir pris part à la conversation s'écrie : « On l'a manqué cette fois (l'empereur), on ne le manquera peut-être pas une autre fois »[1142]. Le sieur Donat, greffier, s'adresse à Marre et lui dit : « comment peux-tu parler de la sorte, toi qui étais

[1139] Arch. dép. Vaucluse, 3U 1/377, Jugement du tribunal de police correctionnelle, 1er mai 1857.

[1140] Arch. dép. Vaucluse, 3U 1/377, Lettre de l'inspecteur du canton de Pertuis au procureur de la République, 1857

[1141] Alain PLESSIS, *De la fête impériale au mur des fédérés 1852-1871*, Paris, Seuil, Nouvelle histoire de la France contemporaine, Tome 9, 1979, 253 p.

[1142] Arch. dép. Vaucluse, 3U 1/377, Lettre du juge de paix du canton de Gordes au procureur impérial, 25 janvier 1858.

autrefois si partisan de Napoléon ? Tes paroles m'ont fait frémir ! ». Cyprien Marre lui répond : « Oui, en 1852, après l'insurrection, comme toujours, je me suis montré à Gordes, grand partisan de l'Empereur ; j'ai fait dans les diverses élections, plus de propagande en sa faveur que personne ; mais je ne le croyais pas un hypocrite, et je ne suis plus pour lui, depuis qu'il nous force à présent à aller à la messe malgré nous (allusion à la fermeture des cafés pendant les offices religieux) »[1143]. Nous avons là un bel exemple de conversion politique. La réalité du quotidien, avec les restrictions de liberté qu'engendre le régime bonapartiste, provoque l'irritation des citoyens qui lui ont été fidèles depuis 1848 et son retour sur la scène politique par son élection à la présidence de la République. Par l'intervention de nombreux hommes d'ordre, témoins à décharge, pour expliquer « l'égarement passager du prévenu », Cyprien Marre est condamné à cinq jours de prison et à vingt francs d'amende par le tribunal d'Apt[1144].

Une étude détaillée sur le comportement d'ouvriers de Cadenet, qui ont refusé de travailler sur le chantier de récurage du canal du moulin du village, « à moins de quatre francs par jour » serait d'autant plus intéressante que les autorités cherchent à savoir les liens que ces ouvriers entretiennent avec le parti « rouge ». Cependant, le juge de paix du canton de Cadenet exprime son avis au procureur impérial, et témoigne d'une véritable imprudence de la part des autorités, par la tentation à condamner l'ensemble des ouvriers qu'il en ressort. En définitive, quatre ouvriers, présentés comme les principaux instigateurs de cette « coalition entre ouvriers », sont condamnés à vingt-quatre heures de prison[1145].

Les oppositions à Napoléon III, par l'étude de la violence verbale, offrent de multiples exemples. A Apt, Hyppolite Jaumard, horloger, présent dans le café Pascal, alors que la vente d'un volume contenant la collection des *Messages, discours et proclamations de sa Majesté l'Empereur* s'opère à l'intérieur du café, le propriétaire se propose d'offrir un volume à Jaumard, lequel rétorque après avoir feuilleter l'ouvrage : « Je n'en prendrai pas, mais si j'en

[1143] *Ibidem.*

[1144] Voir les nombreuses dépositions des partisans de l'ordre visant à tempérer l'attitude et les paroles de Cyprien Marre, expliquant l'exemplarité de son zèle entre 1848 et 1851 en faveur de Louis-Napoléon Bonaparte, « ce n'est assurément pas un homme dangereux ». De plus, les suppliques adressées au procureur impérial, par les membres de sa famille, notamment, sa jeune fille de douze ans, expriment un profond sentiment de regret, expriment tout le désarroi causé par la réalité de l'action judiciaire, Arch. dép. Vaucluse, 3U 1/377.

[1145] Voir le dossier « coalition entre ouvriers », septembre 1858, Arch. dép. Vaucluse, 3U 1/377.

prenais ce serait pour m'en torcher le derrière, et encore je craindrais que le papier ne soit pas assez propre »[1146]. Sur ces paroles « aussi grossières qu'inconvenantes et déplacées, proférées dans un lieu public et en présence de nombreux assistants », l'agent de police présent dans la salle répond : « votre langage ne me surprend pas, je connais depuis longtemps vos opinions, mais je vous supposais plus raisonnable, vous ne devriez pas ignorer que beaucoup de gens mangent leur pain tranquille, et que sans l'Empereur, ils le mangeraient loin d'ici »[1147]. La référence à la récente amnistie générale des condamnés politiques du 15 août 1859 est patente. Deux mois auparavant, « à l'époque de l'ouverture des chambrées », le même Jaumard s'est exclamé en prenant un journal sur une table du café Pascal : « Je ne comprends pas comment trois cent cochons ont pu rester deux heures pour entendre un gros porc »[1148]. Faisant directement référence à l'allocution de l'Empereur devant les sénateurs, il exprime non seulement son opposition au chef de l'Etat mais également aux serviteurs du régime. Par les nombreuses dépositions rapportant les mêmes propos[1149], ces paroles « outrageantes » valent au prévenu une condamnation à vingt jours de prison et vingt cinq francs d'amende[1150].

A la Tour d'Aigues, Claude Dubois, ouvrier menuisier, aurait offensé publiquement la personne de l'Empereur « en montrant les poings à un buste de sa Majesté et disant au milieu de beaucoup de gestes : Brigand, voleur, déserteur, scélérat ; si je pouvais te tuer, je te tuerai ; puis il a proféré des injures contre un gendarme en déclarant : si tu étais l'Empereur, je te poignarderais »[1151]. L'individu, récidiviste[1152], est condamné à un an et un jour de prison assortie de cinq cent francs d'amende. A Villars, dans le café Moucan, Maximin Julien, sculpteur, poignarde l'effigie de l'Empereur avec la pointe d'un couteau qui se trouve sur une table. Puis il déclare : « la Justice n'est aujourd'hui que pour les riches, qu'il faut en venir à établir l'égalité de fortune et supprimer la Justice et l'armée. Il faut supprimer la rente de six

[1146] Arch. dép. Vaucluse, 3U 1/377. Dossier Hyppolite Jaumard, « offenses envers sa Majesté l'Empereur et le sénat », juin 1861.

[1147] Arch. dép. Vaucluse, 3U 1/377, Rapport du commissaire de police d'Apt, 18 juin 1861.

[1148] Arch. dép. Vaucluse, 3U 1/377, Déposition de Joseph Arsène Gelly, agent de police demeurant à Apt, 22 juin 1861.

[1149] Voir les nombreuses dépositions dans le dossier qui confirment les paroles tenues par le prévenu.

[1150] Arch. dép. Vaucluse, 3U 1/377, Jugement du 6 juillet 1861.

[1151] Arch. dép. Vaucluse, 3U 1/377, Dossier Claude Dubois « Offenses envers la personne de l'Empereur et diffamations envers des particuliers », Réquisitoire définitif du 23 septembre 1863.

[1152] Voir la lettre du juge d'instruction de l'arrondissement d'Apt au procureur impérial, 18 septembre 1863. Arch. dép. Vaucluse, 3U 1/377.

millions de francs que l'Etat donne à l'Empereur et la distribuer aux pauvres »[1153]. Lors de son interrogatoire, le prévenu défend ses opinions par : « j'ai seulement déclaré qu'il serait à désirer pour la paix et la tranquillité du peuple, que toutes les puissances viennent à s'entendre pour qu'il n'y est plus de guerres et que de cette manière on pourrait supprimer les armées. Il faudrait niveler le monde, en ce sens que l'on fasse disparaitre les limites et que tous les peuples fraternisent ensemble »[1154]. Il ajoute qu'en supprimant les souverains, « on pourrait reverser les millions au peuple pour servir à son instruction ». L'espérance d'un monde plus juste se traduit par le rétablissement imminent de la République, dans le café Germain, il aurait déclarait « que l'on proclamerait bientôt la République, qu'elle serait plus terrible car on en prendrait mieux ses mesures qu'en 1789 et en 1848 ». Par ailleurs, Maximin Julien prend la défense d'ouvriers en confiserie auxquels il déclare qu'ils sont sous-payés et « qu'un jour ceux-ci se rendront peut-être maitre de la fabrique et qu'alors les salaires seraient mieux rétribuer ». Pour expliquer sa démarche, il explique que leur patron, Monsieur Granval, raffineur de sucre à Marseille, gagne dix mille francs par jour de bénéfice et « qu'il pourrait se contenter de cinq mille francs et distribuer le reste à ses employés ou à ses ouvriers, car il y en a qui, tout en travaillant beaucoup, meurent de faim »[1155].

La surveillance des « rouges » s'opère et amène à constater la vision d'une autorité toujours préoccupée par l'activisme des anciens condamnés. Pour l'arrondissement d'Apt, un tableau établi après la loi de sureté générale du 27 février 1858[1156], permet de constater la continuité politique de certains anciens insurgés[1157]. Par exemple, Joseph Méritan dit Barbès, cultivateur âgé de 30 ans est signalé comme un « Rouge exalté et dangereux, ses opinions n'ont pas changé », le médecin Jean-Baptiste Berlié de Ménerbes est vu comme un « homme très dangereux, soupçonné d'entretenir une correspondance avec des ennemis du gouvernement », Pierre Molinas dit Libéral, maçon à Lacoste, comme « un Rouge très

[1153] Voir le réquisitoire définitif pour toutes les paroles subversives reprochées au prévenu, voir également les brochures prisent en sa possession, où figurent les chants de la Marseillaise, le chant du départ ainsi que d'autres chansons interdites, Arch. dép. Vaucluse, 3U 1/377.

[1154] Arch. dép. Vaucluse, 3U 1/377. Dossier Maximin Julien « Offenses envers la personne de l'Empereur et excitation à la haine et au mépris du gouvernement », Interrogatoire du prévenu, 21 octobre 1863.

[1155] *Ibidem.*

[1156] Voir Jean SAINT-MARTIN, *La loi des suspects de 1858 dans le département de Vaucluse*, Avignon, Rullière frères, 1898.

[1157] Arch. dép. Vaucluse, 1M 801, Etat des individus compromis dans les événements de Décembre 1851 dans l'arrondissement d'Apt, 7 mars 1858.

turbulent et à craindre. Il a été accusé d'avoir tenu des propos séditieux contre l'Empereur après l'attentat du 14 janvier ». Cependant, certains anciens insurgés jugés « entrainés » lors de l'insurrection « ont une bonne conduite morale et politique ». Parallèlement, l'autorité « n'a rien à reprocher » à certains « démocrates exaltés » comme François Bourne de Roussillon. Dans l'ensemble, ce sont 240 individus dans l'arrondissement qui sont soumis à la surveillance des autorités en 1858[1158]. Il faudrait étudier et comparer les trajectoires individuelles des anciens insurgés pour percevoir la véritable teneur de l'engagement politique des « rouges » de l'arrondissement d'Apt sur la période post-insurrectionnelle.

3. Une « préhistoire » du bipartisme ou l'opposition politique entre « blancs » et « rouges » au XIXe siècle

« Le drapeau blanc contre le drapeau rouge. Le vieux monde contre le nouveau » déclarait Jules Vallès dans *Le Cri du peuple*, le 6 avril 1871. Périodiquement, il se trouve en France des hommes publics pour clamer haut et fort que l'opposition droite et gauche est révolue[1159]. Invariablement le terrain politique qu'ils cherchent à ouvrir entre les deux blocs (qu'on le situe au « centre » ou aux « extrêmes ») est victorieusement reconquis et réabsorbé par les partisans, affrontés mais complices de la dichotomie. Nulle part la division droite-gauche ne suscite une telle ferveur, nulle part on n'attache autant d'importance au vote[1160]. Jean-Louis Ormières s'accorde à dire que « deux grands moments ont modelé ou remodelé le paysage politique, la Révolution de 1789 et la Seconde République ». Cependant, le parti « rouge » ne se voit offrir son premier baptême que sous la Seconde République[1161] :

> « La force du mouvement étonne plus d'un observateur, mais c'est surtout son extension dans le monde rural qui crée la véritable surprise. Les élections de mai 1849, dont Engels et dans une moindre mesure Marx semblent avoir ignoré les résultats, révèlent en effet, un extrémisme rural chez des paysans aux

[1158] Arch. dép. Vaucluse, 1M 801, Etat des individus compromis dans les événements de Décembre 1851 dans l'arrondissement d'Apt, 10 mars 1858.

[1159] Jean-Jacques Servan-Schreiber, convaincu du caractère archaïque de cette opposition, déclarait : « A part les parlementaires, plus personne ne comprend ce que cela veut dire. En vérité, c'est une langue morte », cité par René REMOND, *Les Droites en France*, Paris, Aubier-Montaigne, 1982, p. 360.

[1160] Voir Annick PERCHERON, *L'Univers politique des enfants*, Paris, F. N. S. P/ Armand Colin, 1974, 253 p.

[1161] Jean-Louis ORMIERES, « Les rouges et les blancs », dans Pierre NORA [dir.], *Les lieux de mémoire. Les France*, volume 1 : *Conflits et partages*, Paris, Éditions Gallimard, 1992, p. 237.

> idées sociales les plus avancées. A lire les nombreuses brochures et professions de foi des candidats, l'année 1849 est le point d'incandescence de l'affrontement entre les rouges et les blancs. Cet affrontement est déjà pourvu d'un riche arrière-plan mémoriel tant du côté des rouges (qui se baptisent eux-mêmes Montagnards), que des blancs (qui les dénoncent comme les héritiers directs des hommes de 93) »[1162].

Dans l'arrondissement d'Apt, cette opposition est démontrée par le maire de Pertuis et membre du conseil général, Antoine Meil, qui écrit le 18 juin 1850 : « le canton de Pertuis, renfermant quatorze communes, est comme le reste de l'arrondissement d'Apt, divisé en deux partis. Lesquels sont désignés depuis l'avènement de la République par les noms, l'un de « Blanc » et l'autre de « Rouge »[1163]. Le suffrage universel a changé la donne politique, « le premier de ces deux parties est celui qui formait la majorité avant le suffrage universel. Aujourd'hui, c'est le second qui domine ». Avant 1848, deux « coteries » se sont partagé la commune. L'une dirigée par Monsieur Maurel et l'autre par le notaire Arréat ont successivement investit le conseil municipal de la commune. L'administration du notaire Arréat, « qui rapportait toute son initiative dans les affaires publiques à son intérêt personnel a été la principale cause de sa dépopularité. Pendant qu'il exerçait la fonction de maire, son beau-père était juge de paix à Cadenet et son beau-frère était greffier du tribunal de commerce. Cette famille exploitait, c'est le mot, tout le canton de Pertuis »[1164]. Après la révolution de 1848, la population de Pertuis a manifesté une grande hostilité contre Monsieur Arréat, et l'intervention d'Antoine Meil « a permis d'éviter son assassinat ». L'éveil politique des masses paysannes par le vote démocratique instauré en 1848 permet à l'arrondissement d'Apt d'adhérer aux idées démocrates-socialistes. Le sous-préfet d'Apt écrit à ce sujet : « le parti révolutionnaire et anarchique a fait de grands progrès dans le canton de Pertuis. L'exaltation s'est emparée de toute la population sous l'influence d'Alphonse Gent, d'André Ailhaud, garde général et des autorités d'Apt »[1165].

Parallèlement, Antoine Meil se plaint que les hommes d'ordre, présents dans les deux camps, se refusent à faire fusion dans un parti unique pour lutter contre « les partisans du désordre et de l'anarchie ». L'exemple du juge de paix de Pertuis en est un modèle frappant : « au lieu de tâcher de concilier les deux partis en faisant son choix, il n'a puisé les délégués

[1162] *Ibidem.*

[1163] Arch. dép. Vaucluse, 1Z 33, Lettre d'Antoine Meil au sous-préfet d'Apt, 18 juin 1850.

[1164] Arch. dép. Vaucluse, 1M 751, Lettre du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 6 août 1850.

[1165] *Ibidem.*

des diverses communes de son canton, que dans un des partis : celui dénommé « Blanc ». Indubitablement, […] il n'a que mieux tracé la ligne qui divise les deux partis au lieu de la rendre moins prononcé ». L'ambition et les intérêts particuliers sont presque toujours la cause de cette division, division funeste à la société. En effet, les partisans de l'ordre luttent pour conserver leurs intérêts personnels, contrairement aux démocrates-socialistes qui prônent l'intérêt général par des mesures sociales nécessaires aux populations. Le « code de l'égoïsme » érigé en exemple par les capitalistes et combattu par les républicains « rouges » doit tomber lors de l'avènement de la République démocratique et sociale.

L'incompétence très nette de l'autorité dans l'observation des opinions politiques est révélée par le rapport du sous-préfet d'Apt en date du 30 mars 1849, rapport sur l'état des esprits[1166] de son arrondissement. L'inexactitude et la volonté sournoise de cacher la réalité politique de l'arrondissement vaut au sous-préfet Rabot, sa révocation et son remplacement par Louis Grave. Pour le sous-préfet Rabot, « l'état des esprits, au point de vue de la tranquillité publique est généralement bon dans l'arrondissement d'Apt. Les habitants presque tous agriculteurs sont paisibles, et instinctivement soumis à l'autorité. Les idées contagieuses les trouvent peu impressionnable, et, si elle les atteignent, elles les atteignent accidentellement »[1167]. Le sous-préfet ajoute, « dans l'arrondissement d'Apt, il n'y a, dans aucune classe, depuis la première jusqu'à la dernière, ni foi, ni convictions, ni opinions politiques, il n'y a que des haines personnelles, déplorable héritage de la guerre des places qu'on s'est faite pendant vingt ans. On n'est ici Républicain modéré ou Républicain exalté […] que parce qu'on a des sympathies pour tel ou tel champion politique ». Le sujet des élections de mai 1849 permet d'examiner le dessin « de la répartition précise des opinions politiques »[1168]. Avant l'issue du scrutin, le sous-préfet d'Apt se plait à dire que dans l'arrondissement d'Apt, trois partis se disputent les suffrages des électeurs, « celui des légitimistes et anciens conservateurs, alliés de rencontre, celui des républicains modérés et celui des républicains exaltés »[1169]. Le premier de ces partis, le parti légitimiste veut fixer son choix sur des candidats légitimistes. Le second parti, de la modération, est dans l'impossibilité d'adopter une liste de candidats, quant au troisième, le choix des hommes a été fait « mais ces

[1166] Voir sur le sujet, Pierre KARILA-COHEN, *L'État des esprits. L'invention de l'enquête politique en France (1814-1848)*, Rennes, PUR, 2008, 402 p.

[1167] Arch. dép. Vaucluse, 1M 684, Rapport du sous-préfet d'Apt, 30 mars 1849.

[1168] Jacques BOUILLON, « Les démocrates-socialistes aux élections de 1849 », art. cité, p. 70.

[1169] Arch. dép. Vaucluse, 1M 684, Rapport du sous-préfet d'Apt, 30 mars 1849.

derniers ne doivent trouver aucun suffrage ». Les républicains modérés, représentés par les hommes qui ont voté le Général Cavaignac et d'une partie de ceux qui ont voté pour Louis-Napoléon Bonaparte, « devraient assurément l'emporter ; mais sans candidats jusqu'à ce jour, si ce n'est le docteur Bourbousson, une attente s'opère ». Les voix des électeurs devraient alors se reporter sur les légitimistes et les démocrates avancés. Dans l'arrondissement d'Apt, la liste démocrate obtient une nette majorité[1170]. Au niveau national, les démocrates-socialistes progressent, et obtiennent le score de 34,8% des suffrages exprimés, succès qui provoque l'effroi dans le rang des conservateurs. Les élections du 13 mai, voit donc, l'écrasement du centre (les républicains modérés) et l'apparition de deux camps distincts, les conservateurs regroupant les légitimistes, orléanistes et bonapartistes et les républicains « rouges » regroupant les démocrates-socialistes ou montagnards.

Le sous-préfet d'Apt mentionne dans un rapport adressé au préfet de Vaucluse en date du 11 janvier 1850 : « les idées socialistes s'inoculent dans l'esprit des habitants de la campagne par le biais des sociétés établies dans chaque village »[1171]. Pour cet administrateur, « depuis quelques temps, les positions politiques se dessinent d'une manière assez nette ». Le parti de l'Ordre se recrute dans presque toute la bourgeoisie et la haine manifestée contre la bourgeoisie permet aux « rouges » de recruter leurs disciples dans les classes laborieuses. Néanmoins, dans les localités où la bourgeoisie est divisée, les « rouges » trouvent un appui considérable dans les administrateurs locaux, « comme à Apt et Cadenet où le mal est le pire, une minorité d'hommes intelligents aux mauvais instincts les apprécient ou les excitent ». L'Assemblée Législative « conservatrice » est vivement critiqué dans l'arrondissement d'Apt. D'une part, par le parti de l'Ordre qui lui reproche de ne pas assez soutenir l'action du pouvoir exécutif et d'autre part par le parti exalté qui lui reproche de ne rien faire[1172]. Parallèlement, « de vives sympathies se manifestent pour le président de la République, dans la grande majorité de la classe aisée ». Maurice Agulhon a bien mis en évidence les aspects financiers de l'opposition blanc/rouge[1173]. Les camps politiques qui se dessinent sont d'une part, le camp du conservatisme, ou des possédants, qui exploitent les classes laborieuses, et qui ne veulent pas perdre leur patrimoine et privilèges, et d'autre part les partisans de la

[1170] Pour les résultats dans l'arrondissement, voir la carte p.

[1171] Arch. dép. Vaucluse, 1M 684, Rapport du sous-préfet d'Apt au préfet de Vaucluse, 11 janvier 1850.

[1172] *Ibidem.*

[1173] Maurice AGULHON, « La mairie : Liberté, Egalité, Fraternité », dans Pierre NORA [dir.], *Les lieux de mémoire 1. La République*, Paris, Gallimard, 1984, p. 173.

République sociale, ou le camp de l'égalité, donc du mouvement, dirigé par les Montagnards ou démocrates-socialistes.

Jacques Bouillon explique, que le succès des démocrates-socialistes aux élections de 1849 esquisse des tendances politiques fermement établies. Dans le Sud-Est, dès 1849, en particulier en Provence, « où les démocrates, sans avoir la majorité, avaient emporté un nombre élevé de suffrages »[1174] la tendance va s'accentuer : peu favorables au régime impérial, ils constitueront par la suite un des bastions les plus solides des partis avancés. Peut-on constater une certaine permanence de l'opinion avancée dans l'arrondissement d'Apt ? Après la défaite de Sedan en 1870, et le rétablissement de la République, les républicains du département du Vaucluse ne sont pas divisés comme sur le plan national entre les modérés de Jules Favre qui ont signé l'armistice, et les radicaux de Gambetta, car en Vaucluse, les républicains restent unis autour des républicains de la veille, ou quarante-huitard[1175]. Donc, la gauche républicaine se rassemble autour des anciens constituants de 1848, Alphonse Gent et Elzéar Pin, auquel se joignent de jeunes républicains tel Alfred Naquet. La liste nommée « rouge » confirme la continuité établie en Vaucluse depuis la Seconde République, où la cause républicaine est confisquée par les radicaux. Le péril « rouge » est toujours le centre d'attention et de discussion des conservateurs. *L'Union de Vaucluse* en date du 7 février 1871 explique dans un long paragraphe la différence entre les « rouges » et les « blancs », récit très comparable aux attaques perpétrées par les légitimistes de la Seconde République :

> « Les rouges, c'est l'exploitation effrontée de la France par une faction avec l'arbitraire subtilisé à la loi et foulant aux pieds tous les droits par la suppression violente de toutes les libertés, c'est l'augmentation sans règle des impôts, c'est transformer la société en un assemblage de purs animaux »[1176]

Les conservateurs se posent une fois de plus en sauveur de la société et de l'ordre, et attaque la République. « Le péril en ce moment est du côté de la République qui, sans Dieu s'est alliée au mangeur de prêtres Garibaldi. Souvenez-vous que laissez passer la liste rouge c'est accepter l'épuisement complet de la France, c'est permettre aux complices de Gambetta que la République leur profite, c'est envoyer vos fils, vos frères, vos époux à la boucherie, mal vêtus, mal nourris, équipés par des fournisseurs qui volent impunément l'armée,

[1174] Jacques BOUILLON, « Les démocrates-socialistes aux élections de 1849 », art. cité, p. 94.

[1175] Voir Geofroy MICHEL-BECHET, *Les débuts de la Troisième République en Vaucluse*, mémoire de Master 2, direction Frédéric Monier-Natalie Petiteau, Université d'Avignon, 2009.

[1176] *L'Union de Vaucluse*, 7 février 1871.

souvenez vous de nos libertés confisquées les unes après les autres et remplacées par de monstrueuses dictatures »[1177]. *Le Démocrate de Vaucluse* met en garde les électeurs des mensonges colportés par les conservateurs « voter républicain, c'est voter pour la guerre à outrance et les derniers sacrifices, disent les meneurs réactionnaires, mensonges hypocrites, la République c'est la paix, son désir c'est de faire cesser la guerre qui désole notre pays »[1178] . Le 8 février 1871, la liste « rouge » l'emporte en Vaucluse. Dans l'arrondissement d'Apt, les résultats se rapprochent des attitudes de vote de 1849 où les cantons de Bonnieux et de Gordes demeurent majoritairement conservateurs[1179].

La conversion des campagnes aux idées de la démocratie socialiste n'est pas sans rapport avec le passé, et en particulier avec les attitudes adoptées sous la Révolution. Dans les régions qu'ils ont étudiées, Alain Corbin et Maurice Agulhon laissent à penser que 1849 entérine des appartenances plus anciennes. Voici la vallée de l'Argens inférieur acquise aux idées rouges en 1849 : « Il y a là une portion de basse Provence, note Maurice Agulhon, où l'on a été bon révolutionnaire et où, chose plus rare, le souvenir de la Révolution ne s'est pas complètement éclipsé »[1180]. Dans le Gard, le cœur de la culture politique populaire de 1848 est constitué du souvenir de la Révolution française : on ressort les reliques de la Révolution (drapeaux, écharpes de maire), les vocables (le « citoyen »), les grands hommes (Robespierre, Marat, Couthon, Saint-Just) dont on dresse les bustes et les portraits dans les clubs et les banquets[1181]. Par ailleurs, l'approche généalogique a permis à Pierre Simoni la mise en évidence à Apt, du lien entre les clans politiques de la Première République et de la Troisième République, et de dégager pour chacun des deux camps, rouge et blanc, de véritables dynasties[1182]. En premier lieu, prenant pour exemple Eugène Reboulin, maire d'Apt de 1891 à 1905, les funérailles[1183] célébrées en son honneur attirent « une foule impressionnante mêlant les notables du parti radical et une grande partie de la population aptésienne ». Chargés de

[1177] *L'Union de Vaucluse*, 5 février 1871.

[1178] *Le Démocrate de Vaucluse*, Avignon, 9 février 1871.

[1179] Voir Geofroy MICHEL-BECHET, *Les débuts de la Troisième République en Vaucluse*, mémoire cité.

[1180] Maurice AGULHON, *La République au village*, ouv. cité.

[1181] Raymond HUARD, *Le Mouvement républicain en bas-Languedoc, 1848-1881*, ouv. cité.

[1182] Pierre SIMONI, « Dynasties blanches, dynasties rouges : essai sur la mémoire révolutionnaire sous la IIIe République à Apt, « Midi rouge et Midi blanc », colloque d'Avignon, 1986, *Provence historique*, 1987, t. XXXVI, fasc. 148, pp. 229-240.

[1183] Voir pour le premier XIXe siècle, Emmanuel FUREIX, *La France des larmes. Deuils politiques à l'époque romantique (1814-1840)*, Paris, Champ Vallon, 2009, 506 p.

prononcer les oraisons funèbres, ces notables ne tarissent pas d'éloges, et évoquent notamment les succès industriels du défunt, important fabriquant de fruits confits à Apt, et les emplois qu'il a ainsi créés, son action dans le parti républicain, mais encore, les lettres de noblesse républicaine que lui a valut l'engagement de ses ancêtres au sein du « parti plébéien » depuis, et y compris surtout, la Révolution de 1789[1184]. Ainsi la Révolution laisse entrevoir un cheminement familial perdurant tout au long du XIXe siècle, tout autant pour les familles « blanches » que pour les familles « rouges ». Des témoignages viennent étayer cette hypothèse. Dans le canton d'Apt, nous avons perçu que les communes rurales montagneuses étaient bien ancrées dans la tendance politique conservatrice. La nomination de l'ancien seigneur, le comte De Saqui Destourès, comme maire en 1815 fait beaucoup perpétuer les divisions nées sous la Révolution. Ainsi le sous-préfet d'Apt en 1849, s'autorise à attribuer le comportement politique des habitants de Saint-Martin-de-Castillon aux haines et passions datant de la fin du siècle précédent[1185]. Pour le commissaire de police de Carpentras, le lien nominal et familial apparait comme évident entre les chefs légitimistes de 1848 et les meneurs lors de la Terreur Blanche un demi-siècle plus tôt[1186].

Les commissaires de police perpétuant l'exercice de surveillance entrepris avec vigueur sous le Second Empire, dépeignent la société aptésienne comme une société polarisée au début de la Troisième République. Républicains et conservateurs se réunissent les uns et les autres, dans leurs propres lieux de rencontre, ceux-ci dans leurs cercles bourgeois, littéraires et de tendance félibrige, ceux-là dans leurs cafés, en particulier dans le café Méritan. La famille Méritan, qui a donné un des chefs les plus radicaux à l'insurrection de Décembre à Apt, Joseph Méritan dit Barbès, perdure dans le radicalisme rouge. Le sous-préfet d'Apt, se plaint du café Méritan lors des premières années de la Troisième République, « les radicaux forcenés viennent faire de la politique rouge sous les yeux de leur Déesse, la Marianne (le buste de la République coiffée du bonnet phrygien se trouve en effet dans le café) et de leurs saints, les illustres bourreaux de 1793, leurs pères comme ils les appellent, Marat, Robespierre, Saint-Just, Danton dont les images sacrées décorent ce sanctuaire de la démagogie »[1187]. Autre exemple, Elzéar Pin, exilé du Second Empire après les événements de

[1184] *Le Beffroi aptésien*, 5 mai 1905, cité dans Pierre SIMONI, « Dynasties blanches, dynasties rouges… » art. cité. p. 229.

[1185] Pierre SIMONI, « Dynasties blanches, dynasties rouges… » art. cité. p. 230.

[1186] Arch. dép. Vaucluse, 1M 750, Rapport du commissaire de police de Carpentras, 7 octobre 1848.

[1187] Arch. dép. Vaucluse, 4M 82, Rapport du sous-préfet d'Apt, 4 mars 1873.

Décembre 1851, député et sénateur sous la Troisième République, est le fils de Jules César Pin, notaire et membre actif des jacobins, jusqu'à prairial an II[1188]. Coutarel, un autre insurgé aptésien, reprend une activité politique en famille au début de la Troisième République, puisque son fils et son cousin sont « membres actifs de la politique républicaine aptésienne » à cette période. Tant que l'avenir de la République reste en suspend, la question de l'héritage révolutionnaire reste pertinente. Le danger d'un retour à l'Ancien Régime est légitimement brandi comme un épouvantail par les républicains sur une affiche en faveur du vote « Ledru-Rollin » pour les élections législatives dans l'arrondissement d'Apt en 1874[1189].

Le Mercure Aptésien, journal local clérical, n'hésite pas à dénoncer la « trahison des bourgeois », opérant un véritable transfuge du parti conservateur vers le parti républicain au cours du XIXe siècle. Le journal attaque Elzéar Pin, lors de son décès : « ses prises de position en faveur de la République sont une trahison à la fois de ses traditions familiales et de sa classe. […] Le défunt avait déserté le camp bourgeois pour redorer le blason des républicains »[1190]. Le journal conclut par cette observation acerbe : « La blouse aime la redingote ». Evidemment, le parti pris est flagrant, et la dénonciation n'en ai pas moins fausse. Comme nous l'avons mentionné Elzéar Pin est le fils d'un jacobin de 1793. De plus, dans sa profession de foi d'avril 1848, Elzéar Pin mentionnait son attachement à la République depuis « ses plus jeunes années ». Pierre Simoni démontre très bien que de nombreux cas inverses se sont produits tout au long du XIXe siècle à Apt. Des petits-fils de jacobins deviennent d'ardents conservateurs par la position qu'ils occupent dans les municipalités conservatrices au début de la Troisième République[1191]. La nuance sur le long terme sur l'importance du clivage républicain/conservateur doit être faite, celle-ci persistant jusqu'à l'établissement définitif de la République à la fin des années 1870, mais s'estompent au delà, prenant les aspects d'une lutte entre partis et militants d'une politique moderne où la République n'est plus le centre des enjeux et discussions partisanes.

[1188] Voir Fernand SAUVE, *Le club des Jacobins d'Apt. Analyses des procès-verbaux des séances*, Apt, 1906.

[1189] Arch. dép. Vaucluse, 3M 266, Affiche du 25 février 1874.

[1190] *Le Mercure Aptésien*, 24 décembre 1882.

[1191] Voir les cas Dessane et Tissot, cités par Pierre SIMONI, « Dynasties blanches, dynasties rouges… » art. cité. p. 235.

En conclusion, la « Montagne » aurait-elle été un laboratoire de la République sociale ? Au début du XXe siècle, Jean Jaurès[1192], membre fondateur du parti socialiste français en 1902, expose sa vision de l'Histoire et les buts à atteindre pour tendre à la République sociale :

> « Certes, le prolétariat est bien loin du but qu'il se propose. L'injustice essentielle n'est point abolie. Le monopole de fait de la propriété subsiste et la domination économique de la classe capitaliste a pour effet d'abaisser et d'exploiter l'immense multitude des hommes qui tourmentent la société d'aujourd'hui et accablent la classe ouvrière, il y aurait une sorte d'impudence à étaler, dans le jugement d'ensemble porté sur l'évolution française depuis la Révolution, une sorte d'optimisme béat et satisfait. […] Mais en fait, la Révolution française a abouti. Ce qu'il y avait en elle de plus hardi et de plus généreux a triomphé. Deux traits caractérisent le mouvement politique et social de la France depuis 1789 jusqu'au commencement du XXe siècle. C'est d'abord l'avènement de la pleine démocratie politique. Tous les compromis monarchiques ont été balayés ; toutes les combinaisons de monarchie traditionnelle et de souveraineté populaire ont été écartées ; toutes les contrefaçons césariennes ont été rejetées. La Constitution mixte de 1791 a sombré dans l'imbécillité et dans la trahison royale. La monarchie restaurée de 1815 a révélé l'incapacité de la bourgeoisie française à gouverner seule, parce qu'elle ne peut se défendre contre les forces subsistantes du passé sans faire appel aux forces de l'avenir. Deux fois la démocratie napoléonienne a été engloutie dans le désastre, et maintenant sous la forme républicaine, c'est bien le peuple qui gouverne par le suffrage universel. Il dépend de lui de conquérir le pouvoir. Ou plutôt il l'a déjà conquis, puisqu'aucune force ne peut faire échec à sa volonté légalement exprimée »[1193].

La République fermement installée[1194], le peuple se doit de conquérir le pouvoir pour entreprendre les réformes sociales qu'il prétend atteindre par le suffrage universel. « Mais il ne sait pas encore en faire usage. Il ne sait pas l'employer vigoureusement à sa pleine émancipation économique. Les millions de travailleurs, ouvriers ou paysans, ne sont plus théoriquement des citoyens passifs. Ils le sont restés trop souvent encore par la résignation aux vieilles servitudes, par l'indifférence à l'idée nouvelle qui les affranchira »[1195]. Cinquante ans après l'avancée des démocrates-socialistes en France et de l'idée de République sociale, qui devait inaugurer une nouvelle ère en 1852, la mise en application des grandes idées de la

---

[1192] Voir Rémy PECH, *Jaurès paysan*, Toulouse, Editions Privat, 2009, 236 p. et Jean-Pierre RIOUX, *Jean Jaurès*, Paris Perrin, 2005, 326 p.

[1193] Jean JAURES [dir.], *Histoire socialiste*, Paris, Rouff, 1901-1908, Tome 12, p. 308.

[1194] Voir Jérôme GREVY, *La République des opportunistes*, Paris, Perrin, 1998, 415 p. et François CARON, *La France des patriotes de 1851 à 1918*, Paris, Fayard 1988, 665 p.

[1195] Jean JAURES [dir.], *Histoire socialiste*, ouv. cité, p. 308.

« Montagne » sous la Seconde République, ont en partie étaient mises en application sous la Troisième République. En 1881, la loi du 16 juin promulgue la gratuité de l'enseignement primaire, la loi du 28 mars 1882, rend cet enseignement public obligatoire et laïc, mais il faut attendre le Front populaire de 1936[1196] pour voir la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 14 ans. Le décret du 7 décembre 1851, des insurgés de Beaumont, promulguait déjà cette réforme de la scolarité gratuite de 5 à 14 ans[1197]. Sur ce sujet, Jean Jaurès écrit :

> « Mais c'est déjà chose immense qu'il suffise d'un progrès d'éducation du prolétariat pour que sa souveraineté formelle devienne une souveraineté substantielle. Aussi bien dans l'ordre de l'enseignement aussi, le progrès est grand depuis un siècle. Tous les enfants de la nation sont appelés à l'école : le grand idéal de Condorcet est réalisé ou en voie de réalisation. Et ce n'est plus l'Eglise, complice des tyrannies sociales qui domine l'éducation et façonne le peuple. Elle a été réduite à n'être plus qu'une association privée ; et c'est la science, c'est la raison qui anime l'enseignement public. C'est la grande lumière de l'Encyclopédie, mais plus large et plus ardente, qui emplit l'horizon. La pensée socialiste, héritière des audaces extrêmes du XVIIIe siècle, commence à pénétrer les instituteurs de la nation »[1198].

Le 29 juillet 1881, la promulgation de la loi sur la liberté de la presse et sur la liberté de réunion entérine une réforme attendue depuis 1848. La loi sur les associations de 1901, mise en œuvre par le décret du 16 août, sous le gouvernement Waldeck-Rousseau, entérine la vision de Ledru-Rollin : « La liberté de s'associer est inséparable de la liberté de penser ; elle en est le corollaire »[1199]. Le bloc des gauches qui remporte des élections législatives de 1902 permet à l'Etat français de se séparer de l'Eglise, par la loi du 9 décembre 1905, cela marque la fin du régime concordataire de 1801. Cependant « la création de retraites pour les travailleurs des villes et des campagnes »[1200] met énormément de temps à voir le jour. L'opposition du patronat ne permet pas, avant la première guerre mondiale, de trouver un accord pour les salariés du privé. Concernant les impôts, le programme de la « Montagne » a

[1196] Voir Frédéric MONIER, *Le Front populaire*, Paris, La Découverte, 2002, 123 p.

[1197] *Cf. supra*. p. 237.

[1198] Jean JAURES [dir.], *Histoire socialiste*, Paris, Rouff, ouv. cité, p. 309.

[1199] *Le Républicain de Vaucluse*, 7 décembre 1848.

[1200] *Ibidem.*

mis en avant la nécessité d'un impôt progressif[1201], et Jaurès attend du socialisme qu'il le mette en application :

> « De même, au point de vue social et dans cette portion même de la démocratie française qui n'a pas encore adhéré au socialisme explicite, c'est une conception bourgeoise, encore mais déjà sociale, de la propriété qui a prévalu. Elle n'a pas, comme pour les Constituantes, la condition de la souveraineté politique : l'homme le plus pauvre, le plus dénué, est politiquement légal du plus riche. Elle n'est pas non plus un absolu intangible. En demandant au Capital, par un impôt progressif sur les successions, une part croissante des ressources publiques, en proclamant que l'Etat a le droit et le devoir d'imposer aux possédants des contributions pour assurer les non possédants contre les risques naturels et sociaux, le radicalisme français subordonne théoriquement le droit de propriété au droit supérieur de la nation : il reprend à son compte le mot de Robespierre définissant la propriété : la portion de ses biens garantie au citoyen par la loi. Et il se peut que le radicalisme, après avoir accepté cette formule, maniée par un prolétariat vigoureux et fort, et appliquée à une société où la puissance économique est concentrée à nouveau dans une oligarchie, ne conduise par degrés à la socialisation générale de la société capitaliste. Cette défaillance du radicalisme gouvernemental, si elle se produit, n'empêchera point l'effet de l'idée qui s'est développé dans la démocratie française. C'est le socialisme lui-même qui se substituera alors au radicalisme dans la mise en œuvre de cette idée sociale de la propriété et qui la poussera jusqu'à ses conséquences nécessaires. […] Non, tous ceux qui ont lutté, souffert, espéré depuis un siècle, n'ont pas perdu leur effort ; leur souffrance n'a pas été vaine ; leur espérance n'a pas été décevante, et si le prolétariat peu se réjouir de cette victoire de la démocratie révolutionnaire, ce n'est pas seulement parce qu'elle lui permet d'espérer et de préparer une victoire plus décisive, mais parce que c'est lui, débile encore pourtant et incertain, qui a assuré ce triomphe de la Révolution. C'est par lui qu'elle a été portée d'abord, comme en un jet de flammes à ce niveau de 1793, d'où elle ne tarda pas à retomber, mais où sans cesse elle tendait à revenir. C'est lui qui a aidé, qui a obligé la bourgeoisie à en finir avec les prétentions renaissantes de l'ancien régime. C'est lui qui a arraché à la bourgeoisie son privilège étroit pour créer enfin une vaste démocratie politique qui évoluera en démocratie sociale. »[1202].

Cependant, le socialisme tel qu'il est prôné au début du XXe siècle ne se rattache pas aux notions prônées en faveur du monde rural au mitant du XIXe siècle. Le prolétariat, en minorité sous la Seconde République, ne constituait pas la cible première des politiques de la « Montagne » bien qu'elles prennent en compte le problème ouvrier. Le monde rural constituait le centre névralgique de la propagande démocrate-socialiste. C'est cette forme d'adhésion croissante en faveur de la République sociale, promise pour les élections de 1852,

[1201] Dans le programme de Ledru-Rollin : « L'établissement de l'impôt progressif. Jusque à quand verra-t-on le riche ne payer qu'une faible portion de son superflu, et le travailleur des campagnes retrancher sur son nécessaire » *in Le Républicain de Vaucluse*, 7 décembre 1848.

[1202] Jean JAURES [dir.], *Histoire socialiste*, ouv. cité, p. 309.

qui constitue l'originalité de la Seconde République. Pour éclairer cette vigueur rurale, le procureur général de Grenoble écrit le 19 septembre 1851 : « les démocrates des villes ont plus au moins laissé place aux socialistes de village »[1203]. Brisant cet élan, le coup d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte, a annoncé le rétablissement de l'ordre et de la confiance. De fait, s'amorce en même temps, un mouvement général de reprise économique et de hausse des prix agricoles, succédant à leur « vileté ». Peter McPhee écrit pour les Pyrénées-Orientales : « Trente ans après l'écrasement du mouvement démocrate-socialiste de 1851, les républicains peuvent donc célébrer leur triomphe, tant au niveau national que départemental. Leurs victoires aux élections législatives de 1876 et 1877 permettront au gouvernement de ramener le siège de l'Assemblé de Versailles à Paris et, en 1880, de célébrer officiellement, pour la première fois, le 14 juillet. Dans ce processus, le département des Pyrénées-Orientales fait encore preuve de son solide soutien au régime républicain, même si pour suivre Etienne Frénay, « jamais le mouvement populaire ne retrouvera la fraicheur et la vigueur » de 1848-1851. Sous le Second Empire (1852-1870), la simultanéité entre la répression politique et la prospérité économique, surtout dans le secteur viticole, réussit à rendre docile le département. Au moins en apparence »[1204]. Il faudrait une étude approfondie sur le Second Empire et les débuts de la Troisième République dans l'arrondissement d'Apt pour connaitre les caractéristiques précises et locales de cette transformation essentielle des attitudes politiques dans les campagnes[1205].

[1203] Paul LEUILLIOT, « En marge d'une thèse : la Seconde République et le socialisme rural », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, Année 1964, Volume 19, Numéro 5, p. 977.

[1204] Peter MAC PHEE, *Les semailles de la République dans les Pyrénées orientales 1846-1852*, ouv. cité, p. 415.

[1205] Pour une vue d'ensemble sur une période large voir Maurice AGULHON, « L'essor de la paysannerie, 1789-1852. Attitudes politiques », dans Étienne JUILLARD [dir.], *Apogée et crise de la civilisation paysanne, 1789-1914*, tome 3 de Georges DUBY et Armand WALLON [dir.], *Histoire de la France rurale*, Paris, Éditions du Seuil, 1976, pp. 143-180. Pour une vision du monde rural en Vaucluse fin XIXe, voir Claude MESLIAND, *Paysans de Vaucluse (1860-1939)*, Aix-en-Provence, publications de l'Université d'Aix-Marseille 1, 1989, 2 volumes, 1039 p.

Conclusion

Dans notre étude sur le mouvement insurrectionnel de Décembre 1851 dans l'arrondissement d'Apt, nous avons pu mettre en évidence le rôle prépondérant de petits notables locaux dans le travail « de conquête républicaine » exercé dans les « espaces ruraux ». La diffusion des idées de « République » à partir de 1848 est l'œuvre dans les campagnes de l'arrondissement d'Apt, de médecins (Berlié à Ménerbes, Appy à Gordes), de fonctionnaires (André Ailhaud dans le canton de Pertuis), d'écrivains-poètes (Elzéar Pin), de maires (Icard à Roussillon, Germain dit Saint-Martin à Gordes). Observer le rôle de ces élites locales et de la réception de leurs messages sur les masses populaires des campagnes a permis le constat d'une constitution de solides réseaux républicains. Les réseaux en question peuvent être divisé en deux structures essentiellement différentes mais complémentaires comme a pu le démontrer Raymond Huard[1206] : la chambrée et la société montagnarde. Cette construction de « réseaux » permet en Décembre 1851, la mise en action rapide de nombreux artisans, paysans, ouvriers, pour « défendre un idéal républicain ou l'espoir d'une République démocratique et sociale ». Outre ce constat, la retraduction de normes politiques extérieures permet l'avancée de cet idéal de « République démocratique et sociale »[1207] dans l'arrondissement d'Apt, permettant de percevoir les prémices d'un « socialisme rural » dans les campagnes selon la formule de Philippe Vigier. Qu'est-ce qu'être partisan de la République démocratique et sociale en 1848-1851 ? Au niveau local, nous avons aperçu différents modes d'adhésions, du paysan rouge à l'élite rouge, « l'égalité » est au cœur des attentes, symbolisés par le programme des « Montagnards » avec entre autre le droit au travail, la réforme de l'impôt, la suppression de l'usure par la création des banques hypothécaires ou la création d'un crédit agricole. Quant aux voies d'adhésions, la chanson populaire[1208], les cris ou emblèmes séditieux[1209] constituent à la fois des modes de

[1206] Raymond Huard parle d'une véritable symbiose entre ces structures, dans Raymond HUARD, « Une structure politique ambigüe : les sociétés secrètes quarante-huitardes dans le midi de la France », art. cité, p. 359.

[1207] *Cf. supra*, pp. 214-243.

[1208] *Cf. supra*, pp. 115-125.

[1209] *Cf. supra* pp. 126-140 et pp. 140-148.

contestations à cette « fausse République »[1210] et des pratiques de reconnaissance entre les individus d'une même communauté d'idée.

Proposer une relecture des interprétations générales de l'insurrection de Décembre 1851 dans l'arrondissement d'Apt n'est pas sans fondement. L'étude attentive du discours des autorités conservatrices entre 1849 et 1851 conduit à conclure, que le caractère éminemment décalé et faussé de la production administrative des représentants du pouvoir central a dû être « déconstruit » pour permettre une analyse fine des résistances « rouges ». Peut-on avancer que les « Montagnards » organisent un réseau très serré de « sociétés secrètes républicaines » sous la Seconde République, qui conduit le jour de l'insurrection, à une mobilisation en masses des affiliés[1211] ? L'observation critique des sources conduit à infirmer le caractère général de cette interprétation[1212]. D'une part, les cercles et chambrées qui existent dans chaque village de l'arrondissement d'Apt, permettent aux « Montagnards », l'utilisation d'un lieu commun d'expression pour répandre les idées démocrates-socialistes entre 1848 et 1850. S'impliquant réellement dans la vie politique, les membres des cercles villageois, subissent la répression arbitraire des agents du gouvernement. Pour contrôler ce vaste élan démocratique, les autorités tentent de dissoudre les chambrées en multipliant les arrêtés contre celles qui sont soupçonnées de s'occuper ostensiblement de politique. Cette attitude conduit de nombreuses chambrées à se reconstituer de manière informelle, provoquant l'irritation des autorités. Cette irritation se forge sur l'idée que « les lois sont bafouées quotidiennement par les Montagnards » et déclenche l'acharnement administratif de l'autorité, bien décidée à faire condamner les « Montagnards » comme des membres de « sociétés secrètes ». La « mythologie des sociétés secrètes »[1213] est perceptible avec l'exemple des accusations perpétrées à l'égard du cercle Mathieu de Roussillon, qui a permis la mobilisation de nombreux républicains modérés ou « Montagnards » lors des journées de Décembre[1214].

[1210] Arch. dép. Vaucluse, 1M 774, Discours de Félix Pyat du 24 février 1849, propagande électorale démocratique et sociale aux paysans de la France.

[1211] Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome II*, ouv. cité, p. 367 et pp. 438-439.

[1212] Voir la conclusion de Maurice Agulhon, qui nuance cette interprétation par la mise en avant d'autres voies, notamment celle de « la sociabilité provençale, qui offre aux foules populaires une ossature d'organisation toute prête, dont la souplesse permet, presque spontanément, de tourner les lois successives de répression des clubs », dans *La République au village*, ouv. cité, p. 475.

[1213] Pour les périodes antérieures à la Seconde République, voir John Morris ROBERTS, *La Mythologie des Sociétés Secrètes*, Paris, Payot, 1979, 346 p.

[1214] *Cf. supra*, pp. 163-172.

Cependant, le secret est bien présent dans certaines affiliations montagnardes. Certaines affiliations ont hérité des traditions liées au carbonarisme, comme la société montagnarde de Gordes, créée en octobre 1848. De même, les sociétés montagnardes, importées par des « Montagnards » de la ville après le vote de la loi du 31 mai 1850 sur la restriction du suffrage universel, utilisent le secret de manière à éviter l'élan répressif des autorités, mais le secret ne constitue en aucun cas le moyen choisi par des conjurés d'une vaste conspiration nationale. Le réseau montagnard « d'une clandestinité contingente plus que structurelle » permet de constituer dans les villages des « noyaux durs », de défenseurs de la République et de propagateurs de la République démocratique et sociale. Un processus de contamination a été mis au jour à travers le rôle joué par François Bourne à Roussillon, tant au sein du cercle villageois qu'au sein de la société montagnarde communale. L'importance des meneurs Montagnards dans le mouvement de Décembre est assez significative pour interpréter ce phénomène comme étant primordial dans l'importance de la mobilisation villageoise, le jour de l'insurrection.

L'avancée des idées démocrates-socialistes dans les campagnes françaises au cours de la période 1849-1851, malgré la répression établie par les agents du pouvoir central, devait permettre l'établissement de la République démocratique et sociale lors des élections de mai 1852[1215]. Dans cette perspective légaliste, les leaders démocrates ont encouragé leur troupe à observer une prudence et une méfiance vis-à-vis des provocations du pouvoir et des partisans de l'Ordre. C'est en grande partie pour cette raison, que l'année 1851 s'opère dans « l'attente de l'échéance de 1852 ». Une minorité révolutionnaire au sein du groupe politique de la « Montagne » (les 24) prône néanmoins la nécessité d'une « insurrection démocratique ». Cette scission manifeste entre les personnes influentes au sein du « parti » rouge conduit à des préparations différentes selon les lieux et les personnes. Certains, privilégiant la clandestinité, et donc la prise d'armes massives des partisans radicaux de la République sociale, peut être perçu dans des cas distincts. Cependant, l'idée avancée par les autorités et par les conservateurs du « spectre rouge », « rouges » qui doivent en 1852 renverser la société et instaurer un régime de Terreur digne « des descendants de Robespierre », constitue la pierre angulaire de la réussite de l'entreprise bonapartiste en Décembre 1851[1216]. Le crédo de la

[1215] *Cf. supra*, pp. 223-234.

[1216] Voir en particulier François FOURN, « 1849-1851, l'anticommunisme en France. *Le Spectre rouge de 1852* », art. cité, pp. 135-151.

« peur » permet à Louis-Napoléon Bonaparte de se poser en « sauveur de la société » le 2 décembre 1851. Sans la prise en compte de cette volonté sournoise du pouvoir à faire croire au pays et aux Français, que les « rouges » sont un danger pour la civilisation, et qu'un complot est ourdi contre le gouvernement, avec à sa base, les sociétés secrètes, la compréhension du mouvement insurrectionnel ne peut être exacte.

Le coup d'Etat du 2 décembre 1851 aurait-il été « contre la République démocratique »[1217] et sociale ? Les hommes qui prennent les armes, lors des journées insurrectionnelles de Décembre, et qui dépassent le stade du simple geste d'imitation du « frère montagnard », veulent défendre un idéal, la « Bonne » ou la « Belle », la République démocratique et sociale. L'acte de Louis-Napoléon Bonaparte coupant court à cette espérance, conduit les partisans de la « République des petits », à se soulever pour permettre « au peuple de reprendre ses droits ». Le viol de la Constitution par le président parjure et donc sa défense par les citoyens, constitue l'autre source d'insurrection, intimement liée à la première. Une scène qui se déroule à Apt, au moment de l'insurrection, est un profond témoignage de la signification réelle de l'événement pour le militant « rouge »[1218]. L'opposition entre les représentations de « République » et celle de « République rouge » permet d'émettre que la République ne peut être que démocratique et sociale pour les insurgés. Par exemple, le décret du comité « insurrecteur » de Beaumont constitue à l'évidence la preuve que la République comme forme, et le progrès social comme contenu, sont indissociables pour les « rouges ». D'autre part, la proclamation du comité révolutionnaire d'Apt, dans le but de constituer une colonne armée, évoque l'obligation pour tous les citoyens âgés de 18 à 30 ans de s'armer et se joindre à l'insurrection, « sous peine d'être passé par les armes »[1219]. Le thème qui prévaut que des hommes « ont été forcé à partir » est à mettre en lien avec cette proclamation. Quant aux autorités, elles mettent en avant le serment de l'affilié, comme moyen de pression sur le campagnard. L'exemple des participants du village de Roussillon offre des références multiples concernant la contribution d'hommes, perçus comme « des partisans de l'Ordre », à la colonne insurrectionnelle et témoigne de la diversité des acteurs de Décembre.

[1217] Pierre LEVEQUE, « Le 2 décembre 1851 : contre la République démocratique », art. cité, p. 445.

[1218] *Cf. supra*, p. 235.

[1219] Arch. dép. Vaucluse, 1M 774, Proclamation du comité révolutionnaire d'Apt dans la matinée du 8 décembre 1851.

La répression mise en place, les jours qui suivent le coup d'Etat, permet une étude critique du discours des autorités, qui nient le caractère profond de l'insurrection et qui cherchent avant tout à arrêter des prétendus membres de « sociétés secrètes » sur la seule base des témoignages émis par les « amis de l'Ordre ». La partialité des arrestations et des jugements conduit à penser que les autorités veulent avant tout éliminer l'opposition « rouge ». La statistique des individus arrêtés n'est pas forcément représentative de celle des participants à l'insurrection. Par une circulaire du 7 décembre, le ministre de l'Intérieur demande à chaque préfet « que la liste de tous les chefs de sociétés secrètes et des principaux affilés » lui soit transmise. Les soupçons d'affiliation à une société secrète constitue la principale source d'inculpation d'un prévenu. Toutefois, sur quelles informations, les autorités locales peuvent se baser, pour émettre de telles listes ? Depuis 1849, les autorités luttent contre toutes les formes d'associations et de réunions montagnardes, sans parvenir, une fois arrivées au stade judiciaire, à prouver la réalité d'une telle accusation. L'exemple de l'acharnement des autorités contre la société Saint-Mathias à Villelaure permet de révéler la véritable teneur de la volonté des autorités : dissuader et réprimer l'élan sociétaire des « rouges », qui sont des opposants farouches au pouvoir. De ce fait, les commissions militaires en charge des dossiers liés à la répression de l'insurrection, « doivent également statuer sur ceux qui doivent être transportés pour cause d'affiliation à une société secrète, même s'ils n'ont pas pris part au mouvement insurrectionnel », et ont pour instruction principale : « pour établir ces listes, les commissions ne doivent pas avoir nécessairement des preuves matérielles ; elles seraient trop difficiles à obtenir. La désignation de ces affiliés par les agents secrets de la police, ou par la rumeur publique doit leur suffire »[1220]. Dans ces conditions, comment ne pas percevoir la construction d'une répression reposant sur des imaginaires en lien avec les discours calomnieux émis par le pouvoir central les années précédentes ? Ainsi, faute de preuves suffisantes, de nombreux prévenus sont relâchés au début de l'année 1852. De plus, de nombreux insurgés ne seront jamais inquiétés par les autorités, notamment les « petits », et n'apparaissent donc pas dans les statistiques de la répression. Trois cent quarante trois individus de l'arrondissement d'Apt sont condamnés à des peines diverses à la fin de la procédure[1221], contrastant avec la colonne insurrectionnelle évaluée à mille six cent insurgés dans la journée du 8 décembre[1222]. En additionnant les

[1220] Arch. dép. Vaucluse, 1M 684, Circulaire du Ministre de l'Intérieur, 11 janvier 1852.

[1221] Voir le tableau pp. 351-358.

[1222] *Cf. supra*, p. 238.

insurgés du midi de l'arrondissement, ce chiffre grimpe à environ deux mille. Donc travailler à partir des interrogatoires des prévenus pour dresser un tableau de la participation à l'insurrection, ainsi qu'une sociologie, ne peut traduire la véritable importance de la mobilisation. De même, tous les indemnisés[1223] de Décembre 1851 n'ont pas forcément été des résistants de la cause républicaine au moment du coup d'État. Cela peut se comprendre, en 1881, pour être considéré comme une victime et bénéficier d'une pension d'indemnisation[1224], il fallait faire la preuve de son attachement à la défense des valeurs de la République et les notices individuelles étaient rédigées en conséquence[1225].

Malgré cette remarque, la compréhension du mouvement tant sur le plan collectif qu'individuel ne peut être totale sans une étude sociale fine des participants à l'insurrection. Ainsi telle l'étude, au cœur de l'historiographie actuelle, de Louis Hincker sur les citoyens-combattants à Paris durant la Seconde République[1226], une approche socio-biographique éclairerait ce que « participer » veut dire et représente aux yeux des protagonistes de ce mouvement insurrectionnel[1227]. Car les acteurs sont encore mal connus sur le plan individuel, et cette démonstration permettrait d'évaluer le « niveau d'engagement réel de l'insurgé » dans le mouvement, ses attentes ou espoirs dans cette participation. L'étude d'Eric Darrieux sur le mouvement ardéchois[1228] montre des motivations complexes et diverses, d'où l'idée d'une hétérogénéité des acteurs de Décembre, sociologie encore peut explorer sauf dans les études les plus récentes.

[1223] Voir L. LEBRUN, *L'indemnisation des victimes du coup d'État de 1851. Loi du 31 juillet 1881*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Maurice Agulhon, Université Paris 1, 1982 et Guy THUILLIER et Vincent WRIGHT, « Pour l'histoire du coup d'État, une source à exploiter : les dossiers des pensionnés du 2 décembre 1851 », dans *Le Mouvement social*, n° 94, janvier-mars 1976, pp. 97-106.

[1224] Voir Denise DEVOS, *La Troisième République et la Mémoire du coup d'État de Louis Napoléon Bonaparte*, Paris, Archives nationales, 1992, 598 p.

[1225] Voir les cartons 1M 803-805, liées aux indemnisations « des victimes du coup d'Etat de décembre 1851 », Arch. dép. Vaucluse.

[1226] Louis HINCKER, *Citoyens-combattants à Paris, 1848-1851*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2008, 352 p.

[1227] En exemple, nous citerons une phrase révélatrice d'un insurgé de Gargas, François Ripert, condamné à la déportation en Algérie, qui écrit à sa femme en 1856 pour lui dire de ne pas demander de grâce : « je préfère mourir debout, que vivre à genoux », Arch. privées d'Alain Daumen, Lettre de François Ripert à sa femme, 1856.

[1228] Éric DARRIEUX, *Résister en Décembre 1851 en Ardèche. Essai d'histoire sociale d'une insurrection*, thèse d'histoire, sous la direction de Jean-Luc MAYAUD, Université Lumière Lyon 2, 2007.

Etat des sources

I. Sources inédites : archives

A. Archives départementales

Série M : Administration générale et économie (1800-1940)
Sous-série 1M : Administration générale

Rapports des préfets et sous préfets
1M 684 Rapports des préfets et sous préfets : instructions, circulaires (1847-1873), mensuels du préfet (mars, juin, juillet, août, octobre 1849) bimensuels des sous-préfets (janvier 1850), du sous préfet d'Apt (février 1850) du préfet (mars 1850) préfet et sous préfet d'Apt (février 1850) du sous préfet d'Apt (Juin 1850) du sous préfet d'Apt (mars, septembre, décembre 1852). 1849-1852

Enquêtes sur des fonctionnaires et personnes diverses.
1M 722 Dossiers d'enquête sous des fonctionnaires révoqués (1849 - 1852). 1849-1852

Brigandage et trouble de l'ordre public
1M 739 Désordres, troubles, rixes de caractère particulier ou local, charivaris (an IX-1855) ; duels (an X – 1863) surveillance des individus se rendant à la foire de Beaucaire (an XI – 1848)

Sécurité publique
1M 740 Police secrète, fonds secrets (An IX-1852), surveillance de la vente des armes et de la fabrication des poudres (an VIII – 1857)

Surveillance de l'opinion.
1M 750-751 Correspondance, rapports (Seconde République). 1848-1851

750 1848-1849
751 1850-1851

Surveillance des cercles, chambres et associations.
1M 758-759 Cercles et associations civiles, chambres, instructions enquêtes, rapports, statistiques. 1815-1938

758 1815-1874

Surveillance de la presse et de l'affichage
1M 762 Instructions, correspondance An XIII-1940

Atteintes portées aux municipalités

1M 766-767 Plaintes, insultes, dénonciations, voies de fait contre des maires ou adjoints An IX- 1936

Attentats et complots

1M 768 Prince président (1849-1852). 1849-1852

Soutien au gouvernement et adresses

1M 772 Adhésion aux régimes, correspondance, délibérations de conseils municipaux. Constitution IIème République (1848), coup d'Etat (1851) 1848-1851

773 Au prince, président au sujet du rétablissement de l'empire. 1852

Coup d'Etat du 2 décembre 1851

1M 774 Dossier remis au procureur de la République d'Avignon. Inventaire général des dossiers des cantons d'Apt, de Pertuis : pièces de procédures relatives aux cantons (1851), rapport du chef de bataillon commandant la colonne mobile. 1851

1M 775 Inventaire général des dossiers de cantons de Gordes, de Bonnieux, de Cadenet, affaire de Lumières (Goult) ; de la commune de Velleron. 1851

1M 776 Inventaire général des dossiers des communes d'Avignon, Morières, Bédarrides, Cheval Blanc, Cavaillon, Courthézon, et du canton de l'Isle sur la sorgue. 1851

1M 777 Inventaire général des dossiers des communes de Caderousse, Uchaux, Mondragon, Valréas, Orange, Sérignan, Mornas, Sablet, Sainte Cécile, Cairanne. Ordre de mise en liberté, lettres diverses, pièces collectives. 1851-1852

1M 778 Décisions de la 3ème commission militaire ; états de mise en liberté, états des condamnations, mise en liberté par le préfet, états des mises en liberté et déclarations des libérés, notes et renseignements divers ; listes nominatives des libérés des individus arrêtés (1851) des condamnés (1854). 1851-1854

1M 779 Registres des procès verbaux de la commission mixte du département (10 février 1852) et des décisions de Quentin Bouchard (4septembre 1852) ; état nominatif des détenus politiques de la prison d'Avignon, état des prévenus mis en liberté pour non-lieu, état des individus renvoyés devant les tribunaux correctionnels, état des inculpés renvoyés devant une autre commission mixte, état des détenus politiques placés sous la surveillance de la haute police, état des prévenus politiques classés dans les catégories « Cayenne », « Algérie moins coupable », « Algérie plus coupable », états des prévenus politiques expulsés ou éloignés de France. 1852

1M 780 Etat des détenus (1852), répertoire alphabétique des inculpés sur lesquels la commission mixte de Vaucluse a statué (1852), registre des changements de résidence des condamnés à la surveillance (1852-1859), état des prévenus non incarnés (1852-1859), liste alphabétique des personnes poursuivies à l'occasion du coup d'Etat de 1851 (1853), dépenses des commissions (1852-1868). 1852-1868

1M 781 Grâces : demandes et obtentions, correspondances, états (1852-1856) condamnés du 2 décembre 1851, correspondance et renseignements à leur sujet (1851-1870). 1851-1870

1M 782-792 Dossiers individuels d'enquête : mandats d'amener, citations de témoins, correspondance, interrogatoires, fiches 1-1035. 1852-1854

1M 793-794 Répertoire sur fiches des prévenus et condamnés (avec leur numérotations) A-Z
793 A-K
794 L-Z

1M 795-798 Dossiers des condamnés du département : correspondance A-Z 1852-1862

1M 799-800 Dossiers des condamnés étrangers au département : correspondance A-V

799 (A-F)
800 (H-V) 1852-1859

Loi de sureté générale
1M 801 Loi de sureté générale (27 février 1858), états des individus surveillés : correspondance 1858-1859

Secours aux victimes de changements politiques
1M 803 Secours aux victimes du 2 décembre 1851 et de la loi de sureté générale (loi du 30 juillet 1881) : instructions (1881-1893), état des personnes ayant eu à souffrir des événements (1880), commission départementale d'examen : constitution, procès-verbaux des séances, états nominatifs de ses décisions (1881-1882) enregistrement des brevets remis aux ayant-droits (1883), rectification, réclamation, pension non réversibles (1883-1896) 1880-1896

1M 804-805 Pensions et réversion de pensions : dossiers individuels (A-Z) 1881-1908

1M 806 Indemnités aux victimes de février 1848 (loi du 18 avril 1888) : instructions, dossiers Amezin, Hautelin 1888

Cérémonies publiques
1M 879 Deuxième République : Correspondance au sujet des fêtes de la Révolution de 1848 (1848-1851), fêtes de la proclamation de la République (1848-1851), discours du président à la chambre (1850), passage du prince-président (1852) 1848-1852

Sous-série 2M Personnel administratif
Préfecture et sous-préfectures
2M 20 Sous-préfets d'Apt (dossiers individuels) An XII-1914

Maires et adjoints et conseillers municipaux
Seconde République
Régime du décret du 3 juillet 1848
2M 67 Maires et adjoints : comités républicains : maires et adjoints provisoires et commissions municipales Mars-Juillet 1848

2M 68 Maires et adjoints. Etats de propositions, nominations collectives (1848-1851) Renouvellement (1848) Etat du personnel (1848-1852), Présentation, nominations, p-v d'installation et de prestation de serment, démissions, révocations 1848-1852

Sous-série 3M Plébiscites, Elections, Listes électorales
Seconde République
3M 26 Elections présidentielles du 10 décembre 1848. Instructions, sectionnement, correspondance, résultats par canton, par commune, recensement général, procès-verbaux des élections par canton 1848

3M 27 Plébiscite (21 décembre 1851) pour l'établissement d'une constitution (décennal) : instructions, proclamations, rapports, correspondance, résultats, financement (1851-1853) 1851-1853

3M 39 Elections législatives des 23 avril, 4 juin et 17 septembre 1848 (instructions, correspondance, recensement des votes), 13 et 15 mai 1849, 5 mars 1852 (instructions, correspondance, procès-verbaux, recensements des votes) 1848-1852

3M 40 Conseil général et conseil d'arrondissement. Listes des membres des conseils (1848-1852). Elections de 1852 (instructions, rapports, procès-verbaux des élections, résultats, prestations de serment) 1848-1852

3M 41-43 Maires et adjoints : élections, procès-verbaux d'installations et de prestations de serment, démissions 1848-1852

3M 44 Conseillers municipaux : généralités, p.-v. d'élection, d'installation et de prestation de serment, listes de membres du conseil, contestations : liste de communes 1848,1849, 1852

Sous-série 7M Agriculture, Eaux et forêts
Eaux et forets : fonds de la préfecture
7M 260 Délits forestiers An VIII-1823

7M 265 Affermage du droit de chasse dans les forêts domaniales

7M 309 Chasse, police de chasse : ferme du droit de chasse 1838-1920

Eaux et forêts : fonds de l'inspection d'Avignon
7M 355 Enquêtes : anticipations et usurpations des bois communaux dans l'arrondissement d'Apt (XIXème siècle)

Série U : Justice (An IX-1926)
Sous-série 2U : Cour d'assises
2U 344 Fraude électorale, destructions de titres ; cris séditieux, fraude électorale 1848

2U 347 Délit de presse 1849

2U 349 Cris séditieux royalistes ; délit de presse ; cris séditieux ; cris séditieux ; chants séditieux, délit politique 1849

2U 350 Délit de presse, délit de presse, délit de presse 1849

2U 351 Délit politique ; contravention à la loi électorale du 15 mars 1849 (droit de vote), chants séditieux 1849

2U 353 Outrage envers un commissaire de police 1849

2U 355 Tentative d'assassinat sur un commissaire de police ; délit de presse 1850

2U 356 Délit politique 1850

2U 358 Délit de presse 1850

2U 359 Rébellion et attroupement 1850

2U 361 Outrage à la religion 1851

2U 365 Coups et blessures et cris séditieux 1851

2U 366 Délit de presse ; délit de presse 1851

2U 367 Délit de presse, membres ou fondateurs d'une société secrète, cris séditieux 1851

Sous-série 3U Tribunaux de première instance
Tribunal civil de l'arrondissement d'Apt
Dossiers de procédures : affaires jugées

3U 1/376 Chasse sans permis ; délits forestiers (4) ; évasion et violence envers la force publique ; rébellion envers un garde forestier ; vente illicite de poudre à feu ; chasse sans permis en temps prohibé (2) ; chasse sans permis (3), chasse sans permis, chasse sans permis, coup envers le garde général des forêts ; chasse sans permis en temps prohibé; chasse sans permis ; chasse sans permis ; chasse sans permis (2), délits forestiers (4) ; chasse sans permis (4) ; délit forestier ; chasse sans permis ; chasse sans permis ; injures envers le commissaire de police ; chasse sans permis ; injures envers le commissaire de police ; coups et blessures à la suite d'un charivari, fabrication de poudre de guerre 1821-1845

3U 1/ 377 Fabrication clandestine de poudre ; cris séditieux ; association illicite d'une société de bienfaisance ; offenses envers l'empereur, coalition entre ouvriers ; fabrication illicite de poudre ; offenses envers l'empereur et le sénat ; offenses envers l'empereur et diffamations envers des particuliers ; offenses envers l'empereur et excitation à la haine ; offenses envers l'empereur ; infraction au droit de vote (3) ; cris séditieux et rébellion ; excitation à la haine et au mépris de du gouvernement ; réunion publique illégale ; réunion publique et politique illégale 1849-1872

Sous-série 4U Justice de paix et tribunaux de simple police
Justice de paix du canton d'Apt
Tribunal de paix et de simple police
4U 1/52 1848
53 1849
54 1850
55 1851
56 1852

Justice de paix du canton de Bonnieux
Tribunal de paix et de simple police
4U 6/28 (1848-1849)
29 (1850-1851)

Justice de paix du canton de Cadenet
Tribunal de paix et de simple police
4U 7/35 1846-1848
36 1849-1851

Justice de paix du canton de Gordes
Tribunal de paix et de simple police
4U 11/19 1847-1849
20 1850-1852

Justice de paix du canton de Pertuis
Tribunal de paix et de simple police
4U 17/49 1848
50 1849
51 1850
52 1851

Série Z : sous-préfectures (1800-1940)
Sous-série 1Z : sous-préfecture d'Apt

Courrier de la sous-préfecture
1Z 21-24 Correspondance passive 1837-1850

Police
1Z 29-30 Rapports des commissaires de police 1843-1888

29 Apt-Cucuron 1850-1888
30 Gordes-La Tour d'Aigues 1843-1888

1Z 33 Esprit public : correspondance, rapports An VIII-1939

Personnels administratifs
Seconde République
1Z 48 Régime du décret du 3 juillet 1848 et de la loi du 7 juillet 1852 : Maires et adjoints : nominations, procès-verbaux d'installation, révocations, démissions, réintégrations
1848-1852

Elections
Seconde République
Procès verbaux
1Z 57 Titres électoraux : instructions, correspondance. 1850-1852

1Z 58 Plébiscite du 22 décembre 1851 1851

1Z 59 Elections législatives 1852

1Z 60 Elections communales 1848-1852

1Z 83 Chambrées, cercles, associations 1812-1888

Série L : Administration et tribunaux de la période révolutionnaire (1790-1800)
Sous-série 6L Comité de surveillance et sociétés populaires
6L 5 Délibérations de la société populaire d'Oppède 1793-An III

B. Archives municipales

Archives municipales d'Apt

2I 39 Police Politique
Dossier sur « le procès Guirandy, armurier de la ville d'Apt, pour armes enlevées suite aux événements du 2 décembre 1851 » 24 Décembre 1851-15 Septembre 1853

Dossier sur « les dépenses occasionnées suite au coup d'Etat du 2 décembre 1851 »
20 Décembre 1851-9 Février 1857

2I 40 Police Politique/Informations confidentielles
Dossier « Seconde République » 1848-1849

2I 42 Police Politique/ Sociétés secrètes, espionnage Second Empire : 16 Avril 1852

2I45 Police Politique/Condamnés politiques
Dossier « Seconde République » 1er Mars 1848-20 Novembre 1852

C. Archives communales

Archives communales de Ménerbes

1D 11 Délibérations du conseil municipal 1846-1852

1K 15 Listes d'émargement 1848-1851

1K 17 Listes électorales : tableaux de rectification 1850-1852

1K 25 Procès-verbal d'élection du Président de la République 1848

1K 34 Listes des conseillers municipaux 1831-1852

1I 14 Délits forestiers, plaintes des gardes forestiers de Mérindol contre les habitants de Ménerbes, an 11, 1808, 1822, 1866, délits de pâturage : extr. de jug., 1821, 1868, coupes de bois illicites : P.V du garde forestier, 1826, 1847. An 10-1851

1I 15 Chasse, autorisation de ports d'armes : instr. du s.p., an 11, 1817, pétitions pour l'obtention, 1827, chasse gratuite dans les bois communaux : extr. de délib., 1844, permis de chasse : liste, 1846-1849 An 11-1851

2I 1 Administrateurs des Bouches du Rhône. Ordre public, adresse aux citoyens : circ. impr., 1792, signalement de suspects : circ. impr., an 4, recherche de prêtres réfractaires, visites domiciliaires : P.V. de l'agent municipal d'Oppède, an 6. Déplacement d'une brigade de gendarmerie d'Apt : lettre du s.p., 1850. Colportage, refus de patente : lettre du s.p., 1863, recherche d'individus : signalements, 1852, 1879, 1836. 1792-1936

2I 7 Société patriotique, règlement concernant un bal : arr. approuvé par le maire, (n.d), fermeture du cercle de la fraternité : arr. du préfet, statuts du même cercle et liste des membres, 1896. 1850-1946

2I 8 Détenus politiques placés sous la surveillance de la haute police : tableau, 1853, liste de suspects, 1858. 1852-1871

1N 2 Propriétés communales, ventes de parcelles : plan ; P.V. d'estimation ; extr. de délib., 1842, 1909, 1920, ventes d'arbres : P.V. d'adjudication et extr. de délib., 1831, 1912-1928. 1831-1928

2N 2 Bois communaux, conservation et aménagement : circ. du s.p., an 11, an 13, 1847 ; PV de reconnaissance des vides et clairières, 1858, construction d'une maison forestière : devis et plans, 1966, 1870 ; défrichement : autorisations, 1838, 1847 An 11-1968

Archives communales de Roussillon

1D 4 Délibérations du conseil municipal 21 février 1847-12 août 1855

3H 1 Etats de citoyens susceptibles d'être enrôlés dans la garde nationales, états d'officiers, tableaux de recensement (1817-1870) ; bulletins individuels de citoyens mobilisables (1831) ; état nominatif des hommes faisant partie de la garde nationale sédentaire (1870). 1817-1870

3H 2 Organisation de la garde nationale, règlements, circulaires (1821-1870) ; correspondance concernant l'armement (1848-1872) ; cahier d'ordres du jour (1870). 1821-1872

1J 1 Plaintes et délits (1807-1907) ; arrêtés de police et règlements (1816-1931) ; lettre relatant la chute de l'arbre de la liberté due au mauvais temps, et d'une procession et plantation de croix sans autorisation (1850). 1807-1850

1J 4 Chasse : enregistrement, correspondance, spécimens (1850-1881) ; société de chasse « La Diane » : correspondance (1911-1938). 1850-1938

2J 1 Pétition et correspondance afin que les notaires Ripert et Anselme de Roussillon ne soient plus longtemps suspendus dans leurs fonctions (1793) ; vote pour désigner les mauvais patriotes (1793) ; correspondance sur les biens d'émigrés (qq. Pièces) (ans II-X) ; plainte de citoyens relative à la distribution et au paiement des grains provenant de la propriété séquestrée Avon (an III) ; quelques pièces concernant les réquisitions, les armes, les attroupements (1792-1852, 1940). 1792-1852, 1940

2J 2 Arrestations (an IV-1840) ; états de condamnés libérés et détenus politiques soumis à la surveillance de la commune (an XIII-1864, 1949) ; recherches dans l'intérêt des familles (1845-1871). An IV-1949

3J 1 Jugements, acquittement, condamnations, perquisitions, expulsions (an IV- 1905) ; demandes de renseignements complémentaires par les autorités judiciaires pour enquête (an IV-1943) ; demande en réhabilitation (1870-1898) ; nomination du greffier du tribunal de police municipale (1828). An IV-1943

1K 1 Listes électorales et tableaux de rectifications 1834-1870

1K 11 Elections municipales : procès-verbaux, listes d'émargement, recours en annulation, tableaux des conseillers. 1837-1947

1K 12 Maires, adjoints, conseillers : nominations, démissions, suspensions (an VIII 1894 ;1941-1947). An VIII- 1947

Archives communales d'Oppède

1D 1 Délibération du conseil 3 mars 1793-20 Brumaire an IV ; état des sommes provenant de la souscription pour l'achat des grains, arrêtés du district et correspondance, avis et certificats divers, déclarations de résidence, dispenses de conscription militaire 1793-1853

1K 1 Listes des électeurs 1834-1862

1K 4 Elections : Président de la République 1848

1K 5 Elections : Elections législatives 1849-1863

1K 8 Elections : Elections municipales 1834-1881

1J 1 Délits et procès-verbaux en II-1837 ; police des cimetières : frais de sépultures et abus 1823, 1860 ; refus d'autorisation de débits de boissons 1838-1862 ; autorisations de colportage de gravures 1861-1864. An II-1864

2J 3 Condamnés libérés : surveillance légale. 1823-1861 : assassinat 1838 1823-1861

Archives communales de Gargas

1J 2 Lieux publics. « Cabarets des divers hameaux de la commune », horaires de fermeture : arr. mun. 1841, 1846, auberges, cafés-cabarets, débits de boisson : décl. 1853-1937, 1959-1984. Fêtes et commémorations. « Remplacement de l'arbre de la liberté, vu que celui qui existait, menaçait ruine ». Fête populaire : P.V. des administrateurs du canton de St-Saturnin, an 7, fêtes patronales de Notre-Dame et St-Denis, subventions, 1848

2J 1 Passeports pour l'intérieur reg. An 8 – 1807, condamnation pour colportage et vente de poudre de contrebande, 1867, décès de forçats en Guyane et Nouvelle-Calédonie : décl., 1900, 1914. Condamnés libérés soumis à la surveillance légale : circ. s.p. 1843, 1853, 1859-1863, 1869. Mouvement insurrectionnel, condamnés politique internés ou placés sous la surveillance de la police : tabl. 1852, cabaret d'un condamné politique soupçonné d'être resté « le rendez-vous des anarchistes » : « circ. du s.p. 1852, renseignements sur les citoyens qui ont souffert du coup d'Etat du 2 déc. 1851 : tabl. 1880. An 8-1960

1K 9 Elections municipales. Nomination du maire et des adjoints, an 8 – 1870, 1944, tableau des 5 conseillers municipaux « les plus marquants, par leurs talents, fortune et considération dont ils jouissent », 1812, liste des membres du conseil établie par ordre des suffrages obtenus, 1840-1888. Protestation en matière électorale : arr. du conseil de préfecture, 1848, rejet d'un pourvoi au conseil de préfecture, 1848, rejet d'un pouvoir au conseil d'Etat, 1912, dissolution d'une délégation spéciale, 1912.

1K 10 Conseil municipal, maire, adjoints : P.V. d'élection. 1840-1977

II. Sources imprimées

A. Périodiques

- *La Commune*, Avignon, Avril 1849 - Janvier 1852

- *Le Conciliateur de Vaucluse*, Carpentras, Janvier 1849 - 1852

- *Le Courrier de Vaucluse,* Avignon, 1850-1851

- *Le Démocrate de Vaucluse,* Avignon, Janvier - Décembre 1850

- *Le Département,* Avignon, 1851-1852

- *L'Etoile de Vaucluse,* Avignon, Octobre – Décembre 1851

- *Le Journal d'Orange,* Orange, Hebdomadaire 1850 - 1857

- *La Liberté,* Avignon, 1848 - 1849

- *Le Mémorial de Vaucluse,* Avignon, bihebdomadaire, Octobre 1845 - Août 1865

- *Le Mercure aptésien,* Apt, Hebdomadaire, Juillet 1840- 1852

- *Le Républicain de Vaucluse,* Avignon, Mars 1848 - Octobre 1849

- *La Ruche,* Orange, 1844 - 1853

- *L'Union nationale,* Avignon, Bihebdomadaire, Décembre 1848 - Mars 1850

B. Ouvrages contemporains à caractère de source

1. Témoignages immédiats

Ernest DU BARRAIL, *Histoire de la Jacquerie de 1851*, Paris, aux bureaux du *Public*, 1852, 80 p.

Paul BELOUINO, *Histoire d'un coup d'État (décembre 1851) d'après les documents authentiques, les pièces officielles et les renseignements intimes*, Paris, L. Brunet & Cie, 1852, 492 p.

Charles BRUN, *Récit des événements de décembre. Oui ou non !!! Appel à la nation Vote universel du 21 décembre 1851*, Paris, Ledoyen, 1851.

Pierre Auguste CALLET, *La voix mystérieuse, les proscrits, le scrutin du 20 décembre, la constitution de 1852, les conseillers de M. Bonaparte,* Londres, Jeffs, 1852.

Barnabé CHAUVELOT, *La Restauration de l'autorité*, Paris, Allouard et Kaeppelin, 1851, 94 p.

Joseph DELAORA, *Le Coup d'État, c'est l'avenir !*, Paris, Garnier frères, 1851, 48 p.

Marc DUFRAISSE, *Le Deux-Décembre devant le code pénal,* Madrid, Impr. del *Mundo literario*, 1853, 154 p.

Pascal DUPRAT, *Les tables de proscription de Louis Bonaparte et de ses complices*, Liège, Redouté, 1852, 2 volumes, 318 et 387 p.

Xavier DURRIEU, *Le Coup d'État de Louis Bonaparte, Histoire de la persécution de décembre : événements, prisons, casemates et pontons,* Londres/Genève/New York, J. Thomas, 1852, 217 p.

Jean-Claude-Barthélémy GALLIX et GUY, de l'Hérault, *Histoire complète et authentique de Louis-Napoléon Bonaparte, depuis sa naissance jusqu'à ce jour, précédée d'un avant propos intitulé le 2 décembre devant l'histoire*, Paris, H. Morel, 1852, 502 p.

Victor HUGO, *Napoléon le petit*, Londres, Jeffs, 1852, 464 p.

Victor HUGO, *Discours de M. Victor Hugo prononcé à Jersey sur la tombe d'un proscrit français le 20 avril 1853, suivi du discours de M. Bancel prononcé le même jour à Bruxelles sur la tombe d'un autre proscrit français,* Bruxelles, 1853, 16 p.

Henri LASERRE, *L'opinion et le coup d'État*, Paris, Charpentier, 1851.

LAURENT (de l'Ardèche), *Coup d'œil philosophique sur la Révolution de décembre*, Paris, Garnier, 1852, 16 p.

Henri LEMULLIER, *Histoire parlementaire de la présidence depuis l'élection du prince Louis Napoléon Bonaparte jusqu'au 2 décembre 1851*, Paris, Garnier frères, 1852, 230 p.

Léo LESPÈS, *Histoire politique, anecdotique et philosophique de la première présidence du prince Louis Napoléon Bonaparte depuis le 10 décembre 1848 jusqu'au 20 décembre 1851*, Paris, C. Ploche, 1852, 2 volumes.

Hippolyte MAGEN, *Histoire de la terreur bonapartiste ; préliminaires et présages du coup d'État ; complément des débauches prétoriennes à Paris et dans les départements ; bastilles, casemates et pontons ; la nouvelle Caprée*, Londres, W. Jeffs, 1852, 280 p.

Hippolyte MAQUAN, *L'Insurrection de décembre 1851 dans le Var*, Draguignan, Bernard, 1853, 279 p.

Pierre-Joseph PROUDHON, *La Révolution sociale démontrée par le coup d'État du 2 décembre*, Paris, Garnier frères, 1852, 283 p.

Hippolyte de MAUDUIT (capitaine), *Révolution militaire du 2 décembre 1851 ; précédée de la vérité quand même à tous les partis, et de curieux entretiens de l'auteur avec le prince Louis-Napoléon*, Paris, A. Delahays, 1852, 304 p.

Esprit PRIVAT, *Le doigt de Dieu. La situation avant et après le 2 décembre*, Paris, Lévy frères, 1852, 107 p.

Charles RIBEYROLLES, *Les bagnes d'Afrique, histoire de la transportation de décembre*, Londres, Jeffs, 1853, 263 p.

Victor SCHŒLCHER, *Histoire des crimes du deux décembre*, Londres, J. Chapman, 1852, 469 p.

Théophile THORÉ, *La restauration de l'autorité ou l'opération césarienne, par un ex-représentant du peuple*, Bruxelles, J. Tarride, 1852, 24 p.

Édouard TURQUETY, *Les représentants en déroute ou le 2 décembre, poème en cinq chants*, Paris, Ledoyen, 1852, 108 p.

2. Mémoires et correspondances

François-Charles BARRAIL, *Mes souvenirs, 1820-1879*, Paris, Librairie Plon, 1894-1896, 3 volumes.

Jean Baptiste BOICHOT, *Souvenirs d'un prisonnier d'État sous le Second Empire*, Leipzig, Muquardt, 1867, 284 p.

Louis BONAPARTE (Prince), *Loi d'enseignement, le deux décembre 1851*, Paris, 1925, 393 p.

Albert DU CASSE (baron), *Les dessous du Coup d'État. 1851*, Paris, Albert Savine, 1891, 316 p.

Alfred de FALLOUX (comte), *Mémoires d'un royaliste. Tome 2 : La présidence du Prince Louis Bonaparte, Loi d'enseignement, le deux décembre 1851*, Paris, Perrin, 1925, 393 p.

François GUIZOT, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, Paris, Michel Lévy, 1872, 8 volumes.

Pierre JOGNEAUX, *Souvenirs historiques*, Paris, Éditions Flammarion, 1891, 2 volumes.

Martin NADAUD, *Mémoires de Léonard, ancien garçon maçon*, Bourganeuf, Duboueix, 1895, 512 p.

KERRY (Lord), *Le secret du coup d'État, correspondance inédite du Prince Louis Napoléon, de MM. Morny, de Flahaut et les autres*, Évreux, E. Paul, 1928, 315 p.

Hippolyte MONIN, *François Désiré Bancel, représentant de la Drôme, proscrit, professeur à Bruxelles, député de Paris, 1822-1871*, Paris, É. Cornély et Cie, 1911, 148 p.

Alexandre QUENTIN-BEAUCHART, *Études et souvenirs sur la Deuxième République et sur le Second Empire (1848-1870)*, Paris, 1901-1902, 2 volumes, 484 et 622 p.

C. Ouvrages postérieurs

Noël BLACHE, *Histoire de l'insurrection du Var en décembre 1851*, Paris, Lechevalier, 1869, 236 p.

Joseph DÉCEMBRE et Edmond ALLONIER, *Le Coup d'État du 2 décembre 1851 : historique des événements qui ont précédé le coup d'État, pièces et documents officiels*, Paris, Décembre-Allonier libraire-éditeur, 1868, 216 p.

Joseph DÉCEMBRE et Edmond ALLONIER, *Histoire des conseils de guerre de 1852 ou précis des événements survenus dans les départements à la suite du coup d'État de décembre 1851*, Paris, Décembre-Allonier libraire-éditeur, 1869, 467 p.

Benjamin GASTINEAU, *Les Suites du coup d'État, dossier du Deux décembre, les transportés de décembre 1851*, Paris, Librairie centrale, 1869, 277 p.

Adolphe GRANIER DE CASSAGNAC, *Histoire de la chute du roi Louis-Philippe, de la république de 1848 et du rétablissement de l'Empire (1847-1855)*, Paris, Librairie Plon, 1857, 2 volumes.

Adolphe GRANIER DE CASSAGNAC, *Récit authentique des événements de décembre 1851 à Paris et dans les départements. Nouvelle édition précédée d'une introduction sur les coups d'État*, Paris, Dentu, 1869, 144 p.

Victor HUGO, *Histoire d'un crime*, Paris, Calmann-Lévy, 1877, 2 volumes.

Hippolyte MAGEN, *Le Pilori. Liste par départements des proscripteurs de décembre 1851*, Paris/Bruxelles, chez tous les libraires, 1854-1871, 200 p.

Victor SCHOELCHER, *Le crime de décembre en province*, Paris, Bibliothèque démocratique, 1875, 191 p.

Eugène TÉNOT, *La Province en décembre 1851, Étude historique sur le coup d'État*, Paris, Lechevalier, 1865, 360 p.

Eugène TÉNOT, *Paris en décembre 1851, Étude historique sur le coup d'État*, Paris, Lechevalier, 1868, 236 p.

Bibliographie

I. Guides et instruments de recherche

A. Instruments de recherche archivistiques

Michel HAYEZ et Claude-France HOLLARD, *Guide des archives de Vaucluse*, Avignon, Archives départementales, 1985, 525 p.

Michel HAYEZ, *Guide des ressources documentaires et archivistiques de Vaucluse : Histoire locale et patrimoine*, Velleron, Les Amis du vieux Velleron, 1994, 50 p.

Claude-France HOLLARD, *Archives Galéan de Gadagne. 36 J 1-566, 2 E 13/1-168*, Avignon, 1992.

Robert LE MINOR, *Répertoire numérique de la série M. Administration générale et économie du département (1800-1940)*. Avignon, 1972, 228 p.

Robert LE MINOR, *Répertoire numérique de la série Z : sous-préfectures 1800-1940*, Avignon, Archives départementales, 1975, 36 p.

Jean-Pierre LOCCI, *Répertoire numérique de la série U. Justice. An IX-1926*, Avignon, Archives départementales, 1979.

Marie-Noëlle PERRIN et Bernard THOMAS, *Répertoire numérique de la série F. Fonds d'érudits, travaux et recherches*, Avignon, 1996.

B. Instruments de travail

Robert BAILLY, *Dictionnaire des communes de Vaucluse*, Avignon, A. Barthélémy, 1985, 476 p.

Casimir-François-Henri BARJAVEL, *Dictionnaire historique, biographique et bibliographique du département de Vaucluse : ou recherches pour servir…*,2 tomes, Marseille, Laffitte reprints, 1970, 1033 p.

Raymond BOUDON et François BOURRICAUD, *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, Quadrige Puf, 2002, (1ère édition 1982).

François CARADEC, *Dictionnaire du français argotique et populaire*, Paris, Larousse, 1998, 298 p.

François FURET et Mona OZOUF [dir.], *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Paris, Flammarion, 1988, 1128 p.

Jean JOLLY, *Dictionnaires des parlementaires français : notices biographiques, sur les ministres, sénateurs et députés français*, Paris, PUF 1960-1977, 8 volumes.

Marcel LACHIVER, *Dictionnaire du monde rural. Les mots du passé.* Paris, Fayard, 1997, 1766 p.

Pierre LAROUSSE, *Grand dictionnaire universel du XIXème siècle ; historique, géographique, mythologique, bibliographique, littéraire, artistique, scientifique*, Paris 1982, 17 tomes en 34 volumes. Reproduction du grand dictionnaire universel de 1866-1879.

Jean MAITRON [dir.], *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, 1789-1864, Paris, Éditions ouvrières, 1964-1966, 3 volumes.

Alain REY [dir.], *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1998, (1ère édition 1992), Trois volumes.

Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires français ,1789-1889*, Paris, Bourloton, 1891.

II. Méthodologie

Maurice AGULHON, *Histoire vagabonde*, 3 tomes, Paris, Gallimard, 1988 et 1996

Maurice AGULHON, *Marianne au combat – L'imagerie et la symbolique républicaines de 1789 à 1880*, Paris, Flammarion, 1980, 233 p.

Frédéric CHAVAUD et Jacques PETIT, *L'histoire contemporaine et les archives judiciaires (1800-1939)*, Paris, Champion, 1998, 490 p.

Jean-Claude FARCY, *L'Histoire de la justice française de la Révolution à nos jours*, Paris, P.U.F, 2001, 494 p.

Raoul GIRARDET, Mythes *et mythologies politiques*, Paris, Le Seuil, 1986, 210 p.

Raymond HUARD, *Le suffrage universel*, Paris, Aubier-Montaigne, 1990, 493 p.

Pierre MERCKLÉ, *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La Découverte, 2004, 121 p.

John Morris ROBERTS, *La Mythologie des Sociétés Secrètes*, Paris, Payot, 1979, 346 p.

Gérard NOIRIEL, *La socio-histoire*, Paris, La Découverte, 2006, 121 p.

Pascal ORY, *Nouvelle histoire des idées politiques*, Paris, Hachette, 1987, 644 p.

René REMOND, *Pour une histoire politique*, Paris, Le Seuil, 1996, 399 p.

Jean Pierre ROYER, *Histoire de la justice en France*, Paris, P.U.F, 2001, 1032 p.

Georg SIMMEL, *Sociologie et épistémologie*, Paris, PUF, 1991, 238 p.

Théodore ZELDIN, *Histoire des passions françaises, 1848-1945*, Paris, Encres-Recherches, 5 volumes.

III. Ouvrages généraux sur la France au XIXe siècle

Maurice AGULHON, *Le Cercle dans la France bourgeoise 1810-1848. Etude d'une mutation de sociabilité*, Paris, Armand Colin, 1977, p. 7.

Serge BERSTEIN et Michel WINOCK [dir.], *L'invention de la Démocratie, 1789-1914*, Paris, Éditions du Seuil, 2002, 523 p.

Fernand BRAUDEL et Ernest LABROUSSE, *Histoire économique et sociale de la France*, t.3, *1789-années 1880*, Paris, PUF, 1976, 2 volumes.

Christophe CHARLE, *Histoire sociale de la France au XIXème siècle*, Paris, Le Seuil, 1991, 392 p.

Jeanine CHARRON-BORDAS, *Ouvriers et paysans au milieu du XIXème siècle, l'enquête de 1848 sur le travail*, Paris, Publisud, 1994, 513 p.

Adeline DAUMARD, *Les bourgeois et la bourgeoisie en France depuis 1815*, Paris, Aubier, 1987, 430 p.

Georges DUBY, *Histoire de la France urbaine*, Tome 3, Paris, Le Seuil, 1985, 651 p.

Jacques DUPAQUIER et Denis KESSLER, *La société française au XIXème siècle : tradition, transition, transformations*, Paris, Fayard, 1982, 539 p.

Henri GUILLEMIN, *Histoire des catholiques français au XIXème siècle* (1815-1905), Paris, Ed. du milieu du monde, 1947, 394 p.

André JARDIN et André-Jean TUDESQ, *La France des notables 1815-1848. 1-L'évolution générale. 1815-1848, 2. La vie de la nation. 1815-1848*, Nouvelle histoire de la France contemporaine, Paris, Éditions du Seuil, 1973, 254 p et 256 p.

Jean LHOMME, *La Grande Bourgeoisie au pouvoir (1830 – 1880)*, Paris, PUF, 1960, 377 p.

Bernard MÉNAGER, *Les Napoléon du Peuple*, Paris, Éditions Aubier, 1988, 445 p.

Annie MOULIN, *Les paysans dans la société française de la Révolution de nos jours*, Paris, Le Seuil, 1988, rééd, 1992, 322 p.

Gérard NOIRIEL, *Les Ouvriers dans la société française, XIXème-XXème siècle*, Paris, Le Seuil, 1986, 320 p.

Didier NOURISSON, *Le Buveur du XIXème siècle*, Paris, Albin Michel, 1990, 378 p.

Patricia O'BRIEN, *The promise of Punishment. Prisons in Nighteenth Century France*, Princeton University Press, 1982, 330 p.

Félix PONTEIL, *Les Institutions de la France de 1814 à 1870*, Paris, PUF, 1966, 489 p.

Michel VANDERPOOTEN, *Les campagnes françaises au XIXème siècle : économie, société, politique*, Nantes, Editions du temps, 2005, 382 p.

IV. Histoire sociale, économique et politique de la France rurale

Maurice AGULHON, *Pénitents et Francs-Maçons de l'ancienne Provence*, Paris, Fayard, 1968.

Annie ANTOINE et Julian MISCHI [dir.], *Sociabilité et politique en milieu rural. Actes du colloque de Rennes, Juin 2005*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, 472 p.

Jean-Claude CARON et Frédéric CHAUVAUD [dir.], *Les campagnes dans les sociétés européennes. France, Allemagne, Espagne, Italie (1830-1930)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, 270 p.

Jeannine CHARON-BORDAS, *Ouvriers et paysans au milieu du XIXe siècle. L'enquête de 1848 sur le travail*, Paris, Publisud, 1994, 512 p.

Alain CORBIN, « Recherche historique et imaginaire politique. A propos des campagnes françaises au XIXe siècle » dans Actes du Colloque international de l'École française de Rome. Rome, 20-22 février 1997, *La politisation des campagnes au XIXe siècle. France, Italie, Espagne, Portugal*, Collection de l'École française de Rome, 2000, pp. 47-55

Georges DUBY, Armand WALLON [dir.], *Histoire de la France rurale. Tome 3 de 1789 à 1914*, Paris, Seuil, 1976, 560 p.

Alain CORBIN, *Les cloches de la terre. Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes du 19e siècle*, Paris, Albin Michel, 1994, 359 p.

Pierre CORNU, *La Forteresse vide. Une histoire des hautes terres du Massif central entre déprise humaine et emprise symbolique. (XIXe-XXe siècle)*, thèse d'histoire, sous la direction de Gilbert Garrier et Jean-Luc Mayaud, Université Lyon II, 2000.

Gilbert GARRIER et Ronald HUBSCHER [dir.], *Entre faucilles et marteaux. Pluriactivités et stratégies paysannes*, Lyon/Paris, PUL, Editions de la MSH, 1988, 242 p.

Geneviève GAVIGNAUD, *Les campagnes en France au XIXe siècle*, Paris, Ophrys, 1990, 172 p.

Jean-Pierre HOUSSEL [dir.], *Histoire des Paysans français du XVIIIe à nos jours,* Roanne, Horvath, 1976, 548 p.

Ronald HUBSCHER, « Réflexions sur l'identité paysanne au XIXe siècle : identité réelle ou supposée ? », *Ruralia,* 1997/01, pp. 65-80.

Jean-Luc MAYAUD, *La petite exploitation rurale triomphante, France XIXe siècle,* Paris, Éditions Belin, 1999, 278 p.

Jean-Luc MAYAUD, « Pour une communalisation de l'histoire rurale », dans *Actes du Colloque international de l'École française de Rome. Rome, 20-22 février 1997, La politisation des campagnes au XIXe siècle. France, Italie, Espagne, Portugal,* Collection de l'École française de Rome, 2000, pp. 153-167.

Jean-Luc MAYAUD et Lutz RAPHAEL [dir.], *Histoire de l'Europe rurale contemporaine. Du village à l'État,* Paris, Armand Colin, 2006, 405 p.

Henri MENDRAS, *Les sociétés paysannes. Éléments pour une théorie de la paysannerie,* Paris, Gallimard, 1995, (1ère édition, 1976), 368 p.

Henri MENDRAS, *La fin des paysans,* Babel, Actes Sud, 1992, 438 p.

Claude MESLIAND, *La double-activité d'hier à aujourd'hui,* Colloque de l'Association des ruralistes français. L'Isle-d'Abeau, 19-20 novembre 1981, Paris ARF Éditions, 1984, 343 p.

Philippe VIGIER, *Essai sur la répartition de la propriété foncière dans la région alpine. Son évolution de l'origine du cadastre à la fin du Second Empire,* thèse complémentaire, SEVPEN, 1963, 276 p.

Nadine VIVIER, *Propriété collective et identité communale. Les biens communaux en France, 1750-1914,* Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, 352 p.

Nadine VIVIER, *Le briançonnais rural au XVIIIe et XIXe siècles,* Paris, l'Harmattan, 1992, 296 p.

Eugen WEBER, *La fin des terroirs, la modernisation de la France rurale 1870-1914,* Fayard, 1983, 839 p. [1ère édition Stanford University Press, California, 1976].

V. Histoire politique de la France au XIXe siècle

A. La Seconde République en France

Maurice AGULHON, « La crise dans un département méditerranéen : le cas du Var », dans Ernest LABROUSSE [dir.], *Aspects de la crise et de la dépression de l'économie française au milieu du XIXème siècle, 1846-1851*. Études, Bibliothèque de la révolution de 1848, tome XIX, Paris, Société d'histoire de 1848, 1956, pp. 316-356.

Maurice AGULHON, « L'enquête du Comité du travail de l'Assemblée constituante (1848) : étude critique de son exécution dans deux départements du Midi », dans *Annales du Midi*, n° 70, 1958, pp. 73-85.

Maurice AGULHON, « La diffusion d'un journal montagnard, le *Démocrate du Var* sous la deuxième République », dans *Provence historique*, n° 39, 1960, pp. 2-27.

Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République, 1848-1852*, Paris, Le Seuil, Nouvelle Histoire de la France Contemporaine, tome VII, 1973, réédition 1992, 284 p.

Maurice AGULHON, « Esquisse pour une archéologie de la République. L'allégorie civique féminine », dans *Annales, économies, sociétés, civilisations*, tome 28, n° 1, janvier-février 1973, pp. 5-34.

Maurice AGULHON, *Les quarante-huitards*, Collection archives, Paris, Gallimard/Julliard, 1975, 253 p.

Maurice AGULHON, « Dix années d'études générales sur 1848 et la Seconde République, 1965-1975 », dans *Annales historiques de la révolution française*, n° 222, octobre-décembre 1975, pp. 603-612.

Maurice AGULHON, « Le problème de la culture populaire en France autour de 1848 », dans *Le peuple. Romantisme, revue de la Société des études romantiques*, n° 9, 1975, pp. 50-64.

Maurice AGULHON, « L'essor de la paysannerie, 1789-1852. La pauvreté et les classes sociales », dans Étienne JUILLARD [dir.], *Apogée et crise de la civilisation paysanne, 1789-1914*, tome 3 de Georges DUBY et Armand WALLON [dir.], *Histoire de la France rurale*, Paris, Éditions du Seuil, 1976, pp. 87-106.

Maurice AGULHON, « L'essor de la paysannerie, 1789-1852. Attitudes politiques », dans Étienne JUILLARD [dir.], *Apogée et crise de la civilisation paysanne, 1789-1914*, tome 3 de Georges DUBY et Armand WALLON [dir.], *Histoire de la France rurale*, Paris, Éditions du Seuil, 1976, pp. 143-180.

Sylvie APRILE, Raymond HUARD, Pierre LEVEQUE, Jean-Yves MOLLIER, *La Révolution de 1848 en France et en Europe*, Paris, Editions Sociales, 1998, 255 p.

Sylvie APRILE, *La IIe République et le Second Empire. 1848-1870. Du prince président à Napoléon III*, Paris, Éditions Pygmalion, 2000, 398 p.

Robert BEZUCHA, « Mask of Revolution: a study of Popular Culture during the Second French Republic », dans Roger PRICE [dir.], *Revolution and Reaction. 1848 and the Second French Republic*, Londres/New York, Croom Helm/Barnes and Nibb, 1975.

Annie BLETON-RUGET, « Aux sources de l'agrarisme républicain : la propagande démocrate-socialiste et les campagnes (1848-1851) », dans *Cahiers d'histoire*, tome 43, n°2, 1998, pp. 283-299.

Roger BONNIOT, *Pierre Dupont, Poète et Chansonnier du Peuple*, Paris, Librairie Nizet, 1991, 444 p.

Jacques BOUILLON, « Les démocrates-socialistes en 1849 », dans *Revue française de sciences politiques*, 1956, n°6, vol 1, pp. 70-95

Denis BOUILLER, *Les questions agricoles à l'Assemblée législative de la Seconde République (mai 1849-décembre 1851)*, thèse de 3ème cycle, sous la direction de Philippe Vigier, Paris X, 1988.

Alvin Rosenblatt CALMAN, *Ledru-Rollin après 1848 et les proscrits français en Angleterre*, Paris, F. Rieder et Cie, 1921.

Jean DAUTRY, *Histoire de la révolution de 1848 en France*, Paris, Editions Hier et Aujourd'hui, 1948, 374 p.

Jean DAUTRY, *1848 et la Seconde République*, Paris, Editions sociales, rééd. 1957, 187 p.

Pierre-Jacques DERAINNE, *Le travail, les migrations et les conflits en France : représentations et attitudes sociales sous la Monarchie de Juillet et la Seconde République*, thèse de doctorat en Histoire sous la direction de S. Wolikow, Dijon, 1999, 409 p.

Georges DUVEAU, *1848*, Paris, Idées Gallimard, 1965, 250 p.

Louis GIRARD, *La IIème République. Naissance et mort (1848-1851)*, Paris, Calmann-Lévy, 1968, 318 p.

Anne GIROLLET, « La Constitution de 1848 face au risque de césarisme », dans Sylvie Aprile, Nathalie Bayon, Laurent Clavier, Louis Hincker, Jean-Luc Mayaud [dir.], *Comment meurt une République ? Autour du 2 Décembre*, Actes du colloque de Lyon - décembre 2001, Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIXème siècle, Paris, Créaphis, 2004, pp. 113-126

Jacques GODECHOT, *Les Révolutions de 1848*, Paris, Albin Michel, 1971, 504 p.

Rémi GOSSEZ, *Les ouvriers de Paris. L'organisation. 1848-1851*, Bibliothèque de la Révolution de 1848, tome XXIV, 1968, 442 p.

Rémi GOSSEZ, « La résistance à l'impôt : les quarante-cinq centimes », dans *Bibliothèque de la révolution de 1848*, tome XV, 1953, pp. 89-132

Raymond HUARD, « 24 février 1848, la résurrection de la République », dans *Bulletin de l'Association 1851-2001*, n° 1, novembre 1997.

Raymond HUARD, « Aspects de l'opinion et de la pratique du suffrage entre mai 1849 et décembre 1851 : le témoignage des élections partielles à l'Assemblée législative », dans *Autour de décembre 1851, Revue d'Histoire du XIXème siècle*, n° 22, 2001/1.

François JARRIGE, « Une barricade de papiers : le pétitionnement contre la restriction du suffrage universel masculin en mai 1850 », dans *Revue d'histoire du XIXème siècle*, n°29, 2004-2, pp. 53-70.

Jean JARRY, « Michel de Bourges », dans *Bulletin de l'Association 1851-2001*, n° 3, mai 1999.

Jacqueline LALOUETTE, « La politique religieuse de la Seconde République », dans *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n°28 - 2004/1, pp. 79-94.

Jean-Luc MAYAUD, « Les paysanneries françaises face à la Seconde République », dans *1848, révolutions et mutations au XIXème siècle*, n° 6, 1990, pp. 55-64.

Jean Luc MAYAUD [dir.], *1848, actes du colloque international du cent cinquantenaire de la révolution de février 1848*, Paris, Ed. Créaphis, 2002, 585 p.

René MERLE, « Quelques remarques sur l'usage de la langue d'Oc dans la propagande démocrate-socialiste sous la Seconde République », dans *Lengas*, CNRS, Université Paul Valéry-Montpellier II, n°46, décembre 1999.

Inès MURAT, *La Deuxième République, 1848-1851*, Paris, Fayard, 1987, 533 p.

Gilles PECOUT, « La France en République de 1848 à 1852 », dans *Verdon 1851*, n°5, 2001.

Charles SEIGNOBOS, *La Révolution de 1848 et le Second Empire (1848-1859)*, tome VI de l'Histoire de la France contemporaine de Lavisse, Paris, Hachette, 1926, 377 p.

Jean SIGMANN, *1848, les révolutions romantiques et démocratiques de l'Europe*, Paris, Calmann-Lévy, 1970, 368 p.

Iouda TCHERNOFF, *Associations et sociétés secrètes sous la IIème République*, Paris Editions Pedone, 1905, 71 p.

Jacques VALETTE, « Utopie sociale et utopistes sociaux en France vers 1848 », dans *1848, les utopismes sociaux. Utopie et action à la veille des journées de février*, Paris, CDU-SEDES, 1981, pp. 11-110.

Bernard VANDEPLAS [dir.], *Fidélité républicaine et monde rural, (1848-1851)*, Actes du colloque d'Aurillac, 27-28 août 1999, rassemblées par Jean-Eric Lung, Aurillac, Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts, « La Haute-Auvergne », tome 7, 2001.

Philippe VIGIER, *1848, les Français et la République*, Paris, Hachette, 1998, 437 p.

Philippe VIGIER, *La Seconde République*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », réédition 2001, 126 p.

Eugen WEBER, « The Second Republic. Politics and the Peasant », dans *French Historical Studies*, n°11, 1980, pp. 521-550

B. Le coup d'Etat du 2 décembre 1851 en France

Maurice AGULHON, «La résistance au coup d'État en province. Esquisse d'historiographie», dans *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, tome 21, janvier-mars 1974, pp. 18-26.

Maurice AGULHON, « Le coup d'État était-il inévitable ? », dans Jean TULARD [dir.], *Pourquoi réhabiliter le Second Empire ? Actes du colloque de Paris, 21 octobre 1995*, Paris, Bernard Giovanangeli éditeur, 1997, pp. 51-56.

Association 1851, *1851, une insurrection pour la République, actes des journées d'étude de 1999 à la Tour d'Aigues et de 2001 à Sainte Tulle*, Les Mées, Imprimerie B.Vial, 2004, 229 p.

Sylvie APRILE, Nathalie BAYON, Laurent CLAVIER, Louis HINCKER (Dir.), *Comment meurt une République : autour du 2 Décembre 1851*, Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIXème siècle, Grâne, Éd. Créaphis, 2004, 459 p.

Émilie BERTRAND, *La presse, les journalistes et le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Francis Démier, Université Paris 10, 1996.

Frédéric BLUCHE, [dir.], *Le prince, le peuple et le droit. Autour des plébiscites de 1851 et 1852*, Paris, Presses universitaires de France, 1999, 318 p.

Jacques-Olivier BOUDON, « Baudin et la barricade du 3 décembre 1851 : histoire et représentation de l'Empire à la République », dans Alain CORBIN et Jean-Marie MAYEUR [dir.], *La Barricade*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997, pp. 221-234.

Georges BOURGIN, « Les préfets de Napoléon III, historiens du coup d'État », dans *Revue historique*, tome 166, 1931, pp. 274-289.

Christophe CHARLE, « Le souvenir du Deux-décembre, les étudiants et le boulangisme », dans *La France démocratique, mélanges offerts à Maurice Agulhon*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, pp. 277-286.

Adrien DANSETTE, *Louis-Napoléon à la conquête du pouvoir*, Paris, Librairie Hachette, 1961, 420 p.

Denise DEVOS, *La Troisième République et la Mémoire du coup d'État de Louis Napoléon Bonaparte*, Paris, Archives nationales, 1992, 598 p.

Pierre DOMINIQUE, *Louis-Napoléon et le Coup d'État du deux décembre*, Paris, SFELT, 1951, 320 p.

André ENCREVÉ, «Protestantisme et politique : Les protestants du Midi en décembre 1851», dans *Droite et Gauche en Languedoc-Roussillon de 1789 à nos jours. Actes du colloque de Montpellier, 9-10 juin 1973*, Montpellier, Centre d'histoire contemporaine du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, 1975, 376 p., pp. 161-196.

Michel GASSE, *Coup d'Etat du 2 décembre 1851. Militaires récompensés et civils tués*, Paris, Editions généalogiques de La Voûte, 2007.

Rémi GOSSEZ, « Bibliographie critique de la littérature du Coup d'État », dans *1848 et les révolutions du XIXème siècle*, n° 44, 1951, pp. 153-158.

Henri GUILLEMIN, *Le coup du 2 Décembre*, Paris, Gallimard, 1951, 478 p.

Hamlaoui LAHRAKI, *Le problème des grâces, au lendemain du coup d'État de décembre 1851 jusqu'à l'année 1853*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Philippe Vigier, Université Paris 10, 1984, 157 p.

André LEBEY, *Les trois coups d'État de Louis-Napoléon Bonaparte*, Paris, Perrin, 1906, 519 p.

L. LEBRUN, *L'indemnisation des victimes du coup d'État de 1851. Loi du 31 juillet 1881*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Maurice Agulhon, Université Paris 1, 1982.

Marianne LEULLIEZ, « La fortune romanesque des insurrections méridionales de décembre 1851 », dans Roland ANDRÉANI et Marianne LEULLIEZ [dir.], *De la Révolution au coup d'État (1848-1851). Les répercussions des événements parisiens entre Alpes et Pyrénées. Actes du colloque des 18 et 19 septembre 1998, Université Paul Valéry-Montpellier 3*, Montpellier, Centre d'histoire moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries, 1999, pp. 261-274.

Peter MAC PHEE, *The Politics of the Rural Life, Political Mobilization in the French Countryside 1846-1852*, Oxford, Clarendon Press, 1992, 310 p.

Ted. W. MARGADANT, *French Peasants in Revolt. The Insurrection of 1851*, Princeton N. J., Princeton University Press, 1979, 379 p.

John M. MERRIMAN, *The Agony of the Republic, The Repression of the Left in Revolutionary France, 1848-1851*, New Haven Conn., Yale University Press, 1978, 298 p.

André ROSSEL, *D'un coup d'Etat à l'autre : 1799-1851*, Montreuil, L'arbre verdoyant, 1990, 319 p.

Édith ROZIER-ROBIN, « Le souvenir du 2 décembre dans la mémoire républicaine 1868-1901 », dans *1848, Révolutions et mutations au XIXème siècle*, n° 1, 1985, pp. 87-113.

Fernand RUDE, « Mourir à Douera », dans *Le Mouvement social*, n° 161, octobre-décembre 1992, pp. 7-24.

Axel SANSON, *La mémoire du passé, l'image de la barricade au XIXème siècle*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Ségolène Le Men, Université Paris 10, 1999.

Charles SEIGNOBOS, « Les opérations des commissions mixtes en 1852 », dans *La Révolution de 1848*, tome 6, mai-juin 1909, pp. 59-67.

Iouda TCHERNOFF, *Le parti républicain au coup d'État et sous le Second Empire*, Paris, Éditions Pedone, 1906, 671 p.

Guy THUILLIER et Vincent WRIGHT, « Pour l'histoire du coup d'État, une source à exploiter : les dossiers des pensionnés du 2 décembre 1851 », dans *Le Mouvement social,* n° 94, janvier-mars 1976, pp. 97-106.

Vincent WRIGHT, « The Coup d'Etat of December 1851. Repression and the Limits of the Repression », dans Roger PRICE [ed.], *Revolution and Reaction: 1848 and the Second French Republic*, Londres, Croom Helm, 1975, pp. 303-333.

C. Thèses intéressant la Seconde République et la période d'étude

Maurice AGULHON, *La république au village (les populations du Var de la Révolution à la Seconde république),* Paris, Editions du Seuil, 1979, (1ère édition, 1970), 543 p.

André ARMENGAUD, *Les populations de l'Est aquitain au début de l'époque contemporaine. Recherche sur une région moins développée vers 1845-vers 1871,* Paris/La Haye Mouton, 1961, 590 p.

Paul BOIS, *Paysans de l'Ouest. Des structures économiques et sociales aux options politiques depuis l'époque révolutionnaire dans la Sarthe,* Paris/La Haye, Mouton, 1960, 716 p.

Louis CHEVALIER, *Fondements économiques et sociaux de l'histoire politique de la région parisienne (1848-1870),* Paris-Sorbonne, 1951.

Alain CORBIN, *Archaïsme et modernité en Limousin au XIXe 1845-1880,* Paris Marcel Rivière, 1975, 2 tomes 1168 p.

Éric DARRIEUX, *Résister en Décembre 1851 en Ardèche. Essai d'histoire sociale d'une insurrection,* thèse, sous la direction de Jean-Luc MAYAUD, Université Lumière Lyon 2, 2007, 945 p.

Georges DUPEUX, *Aspects de l'histoire sociale et politique du Loir-et-Cher 1848-1914,* Paris/La Haye, Mouton, 1962, 631 p.

Jean-Claude FARCY, *Les paysans beaucerons au XIXe siècle,* Chartres, Société archéologique d'Eure-et-Loire, 1989, 2 tomes, 1236 p.

Pierre GOUJON, *Le vigneron citoyen. Mâconnais et Chalonnais 1848-1914,* Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1993, 325 p.

Raymond HUARD, *La préhistoire des partis. Le mouvement républicain en Bas-Languedoc 1848-1881,* Paris, FNSP, 1982, 520 p.

Louis HINCKER, *Citoyens-combattants à Paris, 1848-1851,* Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaire du Septentrion, 2008, 352 p.

Laurent Le GALL, *L'électeur en campagnes. Une Seconde République dans le Finistère*, Thèse d'histoire, sous la direction de Jean-Luc MAYAUD, Université Lyon II, Quatre volumes, 1006 pages et un volume d'annexes.

Pierre LÉVÊQUE, *Une société en crise : la Bourgogne au milieu du XIXe*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1983, 592 p.

Jean-Luc MAYAUD, *Les Secondes Républiques du Doubs*, Paris, les Belles-Lettres, 1986, 475 p.

Peter McPHEE, *Les semailles de la République dans les Pyrénées-Orientales 1846-1852*, Perpignan, Éditions de l'Olivier, 1995, 507 p.

Jean-François SOULET, *Les Pyrénées au XIXe*, Toulouse, Éché, 1987, 2 tomes, 478 p. et 713 p.

André-Jean TUDESQ, *Les grands notables en France 1840-1849. Étude historique d'une psychologie sociale.* Paris, PUF, 1964, 2 tomes, 1278 p.

Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine*, PUF, 2 tomes, 1963, 328 p. et 534 p.

Marcel VIGREUX, *Paysans et notables du Morvan au XIXe jusqu'en 1914*, Château-Chinon, Académie du Morvan, 1987, 756 p.

VI. Approche de la politisation

La politisation des campagnes au XIX^e siècle, France, Italie, Espagne, Portugal. Actes du Colloque international organisé par l'École française de Rome en collaboration avec l'École normale supérieure (Paris), *l'Universitat de Girona et l'Università degli studi della Tuscia Viterbo*, Rome, 20-22 février 1997, Rome, École française de Rome, *2000, 376 p.*

Maurice AGULHON, « Attitudes politiques » dans Georges DUBY et Armand WALLON [dir.], *Histoire de la France rurale. Tome 3 de 1789 à 1914*, Seuil, 1976, pp. 469-501.

Maurice AGULHON, « Le suffrage universel et la politisation des campagnes françaises » dans *Histoire vagabonde* Tome III, Paris, Gallimard,1996, pp. 61-82.

Pierre ARDAILLOU, « Les républicains bleus du Havre sous la Seconde République », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, 1998/1, pp. 31-45.

Mélanie ATRUX, « La politisation des campagnes lyonnaises au 19e siècle : Collonges-au-Mont-d'Or (Rhône), 1830-1853, *Ruralia*, n°12/13-2003, pp. 33-64.

Robert BALLAND, « De l'organisation à la restriction du suffrage universel en France (1848-1850) », *Bibliothèque de la Révolution de 1848*, tome XXII, 1963, pp. 67-173.

Pierre CHAMARD, « Conflit au village et politisation des campagnes au 19e siècle : Boisset-Saint-Priest (Loire), 1830-1892 », *Ruralia*, n°14-2004, pp. 11-42.

Roger DUPUY, *La politique du peuple. Racines, permanences et ambiguïtés du populisme,* Paris, Albin Michel, 2002, 251 p.

Melvin EDELSTEIN, « La participation électorale des Français (1789-1870), *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, octobre-décembre 1993, pp. 629-642.

Christian ESTÈVE, *Mentalités et comportements politiques dans le Cantal de 1852 à 1914*, Thèse d'histoire, sous la direction de Philippe Vigier et Francis Démier, Université Paris X-Nanterre,1995.

François FURET, *La gauche et la Révolution au milieu du XIXe*, Paris Hachette, 1986, 318 p.

Alain GARRIGOU, *Le vote et la vertu. Comment les Français sont devenus électeurs*, Paris, FNSP, 1992, 286 p.

Fabien GAVEAU, « Bouche à oreille et porte-à-porte. La propagande orale en Côte-d'Or au milieu du XIXe siècle » dans Maurice CARREZ et Thomas BOUCHET [dir.], *Le verbe et l'exemple, Colporteurs et propagandistes en Europe de la Révolution française à nos jours*, Éditions universitaires de Dijon, Territoires Contemporains. CAHIERS DE L'IHC, n°5, 2000, pp. 56-81.

Daniel GAXIE [dir.], *Explications du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, FNSP, 1985.

Christine GUIONNET, *L'apprentissage de la politique moderne. Les élections municipales sous la Monarchie de Juillet*, Paris, L'Harmattan, 1997, 328 p.

Christine GUIONNET, « Élections et apprentissage de la politique. Les élections municipales sous la monarchie de Juillet », *Revue française de Science politique*, n°4, août 1996, pp. 55-579.

Louis HINCKER, « La politisation des milieux populaires en France au XIXe Esquisse d'un bilan (1948-1997) », *Revue d'Histoire du XIXe siècle*, 1997/1, n° 14.

Raymond HUARD, *Le suffrage universel en France. 1848-1946*, Paris, Aubier, 1991, 493 p.

Raymond HUARD, « La défense du suffrage universel sous la Seconde République », *Annales du Midi* n°103, Juillet-septembre 1971, pp. 315-336.

Jean-Luc ORMIÈRES, « Les rouges et les blancs » dans Pierre NORA [dir.], *Les lieux de mémoire. La France*, volume I : *Conflits et partages*, Paris, Gallimard, 1992, pp. 231-273.

Gilles PÉCOUT, « La politisation des paysans au XIXe siècle. Réflexions sur l'histoire politique des campagnes françaises », *Histoire et sociétés rurales*, n°2, 1994, pp. 91-125.

Gilles PÉCOUT, « Les campagnes dans l'évolution socio-politique de l'Europe (1830 - fin des années 1920). France, Allemagne, Espagne et Italie. Orientations thématiques et bibliographie », dans *Histoire et sociétés rurales*, n° 23 - 1er semestre 2005, pp. 11-64 (première partie) et *Histoire et sociétés rurales*, n° 24 - 2e semestre 2005, pp. 123-170 (seconde partie).

Stéphane RIALS, « Les royalistes français et le suffrage universel au XIXe siècle », *Pouvoirs*, n°26, 1983, pp. 145-152.

Pierre ROSANVALLON, *Le sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, 1992, 490 p.

Pierre ROSANVALLON, *Pour une histoire conceptuelle du politique*, Paris, Seuil, 2003, 61 p.

Odile RUDELLE, « Le suffrage universel » dans *Histoire des droites en France*, SIRINELLI Jean-François [dir.], Tome III, Paris, Gallimard, 1992, pp. 251-320.

Frédéric SALMON, « La « gauche » avancée aux élections de 1849 », *Communisme*, 1991.

André-Jean TUDESQ, *L'élection présidentielle de Louis-Napoléon Bonaparte, 10 décembre 1848*, Paris, Armand Colin, 1965, 272 p.

Georges WEILL, *Histoire du parti républicain en France 1814-1870*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1928, 552 p.

VII. Contestation, insurrection et répression

Maurice AGULHON, *Coup d'État et République*, Paris, Presses de Sciences-Po, 1997, 97 p.

Ronald AMINZADE, *Ballots and Barricades. Class Formation and Republican Politics in France 1830-1871*, Princeton University Press, 1993, 321 p.

Pierre BARRAL, « Mouvements paysans et troubles agraires en France après la révolution industrielle 1850-1950 », *Actes du XIIIe congrès international des sciences historiques, Moscou, 16-23 août 1970* dans *Cahiers internationaux d'histoire économique et sociale*, n°6, Genève, Librairie Droz, 1973.

Yves-Marie BERCÉ, *Croquants et nu-pieds : les soulèvements paysans en France du XVIe au XIXe siècle*, Paris, 1974, 240 p.

Nicolas BOURGUINAT, *Les Grains du désordre. L'État face aux violences frumentaires dans la première moitié du XIXe siècle*, Paris, Éditions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2002, 542 p.

Nicolas BOURGUINAT, « De la question frumentaire à l'idée d'une « économie morale » sous la Seconde République » dans *1848 en provinces, Cahiers d'histoire*, tome XLIII, n°2, 1998, pp. 177-199.

Jean Claude CARON, *L'été rouge. Chronique de la révolte populaire en France. (1841)*, Paris, Aubier, 2002, 348 p.

Frédéric CHAUVAUD, « Les îlots de la marginalité rurale », *Mentalités*, n°4, 1990, pp. 10-134.

Frédéric CHAUVAUD, *Les passions villageoises au XIXe siècle. Les émotions rurales dans les pays de Beauce du Hurepoix et du Mantois,* Paris, Publisud, 1995, 272 p.

Frédéric CHAUVAUD, « Les violences rurales et l'émiettement des objets au XIXe siècle. Lectures de la ruralité » dans *Cahiers d'histoire,* tome XLII, 1997, n°1, pp. 49-88.

Frédéric CHAUVAUD et Jean Luc MAYAUD [dir.], *Les violences rurales au quotidien,* Actes du 21e colloque de l'Association des ruralistes français, Paris La Boutique de l'Histoire, 2005, 376 p.

Alain CORBIN, *Le village des cannibales,* Paris, Aubier, 1990, 204 p.

Alain CORBIN, *La violence rurale dans la France du XIX et son dépérissement : l'évolution de l'interprétation politique, Cultures et conflits,* n°9-10, 1993.

Jean-Claude FARCY, « Justice et pénalités dans la France du XIXe siècle », dans *Historiens et Géographes*, n° 338, décembre 1992, dossier *La France au XIXe siècle* », pp. 161-173.

Jérôme LAFARGUE, *La protestation collective*, Paris, Nathan, 1998, 127 p.

Jérôme LAFARGUE, *Protestations paysannes dans les Landes. Les gemmeurs en leur temps (1830-1870),* Paris, Éditions L'Harmattan, 2001, 216 p.

Jérôme LAFARGUE, « Le maniement du droit dans la France rurale du 19e siècle. Sur l'efficacité symbolique de champs juridiques incertains » dans *Ruralia*, n°15-2004, pp. 15-34.

Jacqueline LALOUETTE, *La libre pensée en France 1848-1940,* Paris, Bibliothèque Albin Michel Histoire, 1997, 636 p.

Claude LÉVY, « Note sur les fondements sociaux de l'insurrection de décembre 1851 en province », *Information historique,* n°4, septembre-octobre 1954, pp. 142-145.

Aurélien LIGNEREUX, *La France rébellionnaire. Les résistances à la gendarmerie (1800-1859),* Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, 365 p.

Serge MOSCOVICI, *L'âge des foules. Un traité historique de psychologie des masses,* Paris, Éditions Complexe, 1985, [1ère édition, Fayard, 1981], 503 p.

Jacques-Guy PETIT, Nicole CASTAN, Claude FAUGERON, Michel PIERRE, André ZYSBERG, *Histoire des galères, bagnes et prisons XIIIe-XXe siècle. Introduction à l'histoire pénale de la France*, Toulouse, Privat, 1991, 368 p.

Jacques-Guy PETIT [dir.], *Une justice de proximité : la justice de paix (1790 – 1958),* PUF, Coll. Droit et Justice, 2003, 332 p.

Natalie PETITEAU, « Violence verbale et délit politique. 1800-1830 », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n°36, 2008/1, pp. 75-90.

François PLOUX « Imaginaire politique et représentations sociales : les rumeurs dans les campagnes françaises sous le Second Empire », *Ruralia*, 1999-05, pp. 33-54.

François PLOUX, *De bouche à oreille, naissance et propagation des rumeurs dans la France du 19e siècle,* Collection historique, Paris, Aubier, 2003, 289 p.

François PLOUX, *Guerres paysannes en Quercy. Violences, conciliations et répression pénale dans les campagnes du Lot (1810-1860),* Paris, Éditions de la Boutique de l'Histoire, 2002, 376 p.

Société d'histoire de la révolution de 1848 (collectif), *Répression et Prisons politiques en France et en Europe au XIXème siècle*, Paris, Créaphis, 1990, 327 p.

Charles TILLY, *La France conteste de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986, 622 p.

Philippe VIGIER, Alain FAURE [dir.] *Maintien de l'ordre et police en France et en Europe au XIXe,* Société d'Histoire de la Révolution de 1848 et des Révolutions du XIXe siècle, Paris, Créaphis, 1987, 414 p.

VIII. Histoire générale de Vaucluse

A. La Seconde République et 1851 en Vaucluse

Aimé AUTRAND, « La résistance vauclusienne au coup d'Etat du 2 décembre 1851 », dans *Annuaire administratif et statistique de Vaucluse*, 1951, pp. 279-370.

Aimé AUTRAND, *Statistiques des élections parlementaires et des partis politiques en Vaucluse de 1848 à 1928,* Vaison-la-Romaine, Macabet frères, 1935, 312 p.

Aimé AUTRAND, *Un siècle de politique en Vaucluse. Les élections, les événements, les partis et les candidats de 1848 à 1956,* Avignon, Rullières, 1958, 410 p.

Jacques BARMOIN, *Le parti légitimiste en Vaucluse (1830-1883),* Montpellier, DES, 1950.

Odile BELLOT-SINGLA, *Les carbonari en Vaucluse, 1833-1852,* mémoire de maîtrise sous la direction de Christine Peyrard, Université de Provence, Aix-en-Provence, 1999. 181 p.

René BRUNI, *Bonnieux, Histoire et vie sociale d'une ancienne enclave pontificale en terre de Provence,* Apt, études, 1989, pp. 200-207.

Marcel CHAMPLOY, « Une révolte à Mirabeau », in *Rapapéou,* n°2, 1996.

Marcel CHAMPLOY, « André Ailhaud dans la région de Pertuis. Aux origines du mouvement de décembre 1851 à Mirabeau », dans *Provence 1851. Une insurrection pour la République,* Actes des journées d'étude de 1997 à Châteauroux et de 1998 à Toulon, Association pour 150ème anniversaire de la résistance au coup d'Etat du 2 décembre 1851, Gap, 2000, 238 p.

M. GLOCKNER, *Le parti républicain à Avignon au coup d'Etat et sous le Second Empire 1851-1870*, DES, sous la direction de Monsieur Guiral, Université d'Aix-en-Provence, 1964, 196 p.

Pierre GOURINARD, *Trois théoriciens du légitimisme vauclusien de 1836 à 1893 : Armand de Pontmartin, Léopold de Gaillard et Gustave de Bernardi*, Aix, thèse 3è cycle, 1977.

René GROSSO [Dir.], René MOULINAS, Alain MAUREAU, André SIMON, Histoire *de Vaucluse. Les Vauclusiens dans la vie nationales de 1793 à nos jours*, et Jacques GALAS, Jean-Pierre LOCCI, Sylvestre CLAP, *Histoire de Vaucluse. Les Vauclusiens des campagnes à la ville*, Avignon, A. Barthélémy, 1993, 2 volumes, 350 p. et 387 p.

Christian MAUREL, « Ailhaud de Volx et la diffusion des idées républicaines dans le pays de Pertuis en 1848-1849 », in *1851, une insurrection pour la République. Actes des journées d'étude de 1999 à La Tour d'Aigues et de 2001 à Sainte-Tulle*, Association 1851 pour la mémoire des Résistances républicaines, Les Mées, 2002, pp. 69-90.

André MERCIER, « Il y a 120 ans, le Vaucluse se soulevait contre le coup d'Etat de Louis Napoléon Bonaparte », dans *Le Provençal*, édition de Vaucluse, 2, 3, 4, 5, 7 décembre 1971.

Corinne MIRALLES, *Cavaillon en 1848, une ville soumise aux rouges ?*, mémoire de maîtrise sous la direction de Natalie Petiteau, Université d'Avignon, 2002, 120 p.

Natalie PETITEAU, « 1848 en Vaucluse ou l'impossible République bourgeoise », dans *Cahiers d'Histoire*, n°2, 1998, pp. 223-245.

Alain SICARD, « Bédarrides : la réaction des républicains face au coup d'Etat », dans *Bulletin de l'Association 1851-2001*, n° 18, octobre/novembre 2001.

Pierre SIMONI, « La lutte contre l'insurrection de décembre 1851 et la curée des honneurs », dans *1851, une insurrection pour la République. Actes des journées d'étude de 1999 à La Tour d'Aigues et de 2001 à Sainte-Tulle*, Association 1851 pour la mémoire des Résistances républicaines, Les Mées, 2002, pp. 105-129.

Jonathan SKINNER, « L'héritage de la révolution française sous la seconde République dans le Vaucluse », dans *Provence historique*, Tome XXXVII, fascicule 148 : « Midi rouge et Midi blanc », avril-juin 1987, pp. 327-336.

Jonathan SKINNER, *Republicanism and royalism. The conflicting traditions of peasant politics in the department of the Vaucluse*, 1789-1851, Ph. D, University of Manchester, 1988, 494 p.

Jonathan SKINNER, « Une mémoire orale de la Révolution ? Le Jacobinisme des Montagnards de l'arrondissement d'Apt en décembre 1851 », dans *L'espace et le temps reconstruits. La Révolution française comme révolution des mentalités et des cultures ? Actes du colloque de Marseille (février 1989)*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires d'Aix-en-Provence, 1990, pp. 273-279.

Jonathan SKINNER, « La guerre civile révolutionnaire, oubli ou héritage, l'exemple de la presse vauclusienne », dans Jean-Clément Martin [édit.], *La Guerre civile entre histoire et mémoire*, Nantes, Ouest éditions, coll. « Enquêtes et documents », 1995, 247 p.

Jean-Noël TARDY, « Les mystères de Marseille : secret et sociétés secrètes à Marseille et dans le Vaucluse en 1841 », dans *Revue d'Histoire du XIXème siècle*, n°35, 2007/2, pp. 91-105.

Françoise VEYNE, *L'insurrection républicaine dans le canton d'Orange lors du coup d'Etat du 2 décembre 1851*, Mémoire de maitrise sous la direction de Maurice Agulhon, Université d'Aix en Provence, 1970, 99 p.

B. La société vauclusienne au XIXe siècle

David LAURENTI, *Le tabac dans le Vaucluse au XIXe siècle*, mémoire de maîtrise sous la direction de Natalie PETITEAU, Université d'Avignon, 2000, 171 p.

Martine LAPIED, *Le Comtat et la Révolution française, Naissance des options collectives, Aix-en-Provence*, Publications de l'Université de Provence, 1996, 492 p.

Gérard LEBOUCHET, *Aspects de la vie à Gordes de la Révolution à l'aube du XXème siècle*, Gap, Editions c'est-à-dire, 2007, 448 p.

Claude MESLIAND, *Paysans de Vaucluse (1860-1939)*, Aix-en-Provence, publications de l'Université d'Aix-Marseille 1, 1989, 2 volumes, 1039 p.

Céline NAVARRO, *Cabarets et cabaretiers dans le Vaucluse au XIXe siècle*, mémoire de maîtrise sous la direction de Natalie PETITEAU, Université d'Avignon, 1999, 113 p.

Christine PEYRARD, « Du club à la chambrée : la résistance républicaine en Provence pendant la Terreur Blanche », dans *La France démocratique. Mélanges offerts à Maurice Agulhon*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 207-216.

Julie RAFFANEL, *Les sociétés de secours mutuels à Avignon au XIXe siècle*, mémoire de maîtrise sous la direction de Natalie PETITEAU, Université d'Avignon, 2001, 157 p.

Pierre SIMONI, *Un canton rural au XIXème siècle, Etude de la société et de l'économie aptésienne de 1806 à 1913*, Aix, thèse, 3ème cycle, 1975.

Pierre SIMONI, *L'industrie dans le canton d'Apt au XIXème siècle*, Avignon, Association pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine industriel de Vaucluse, 1992, 174 p.

Isabelle VERNHET, *Les gardes-champêtres en Vaucluse au XIXe siècle. L'exemple de l'arrondissement de Carpentras*, mémoire de maîtrise sous la direction de Natalie PETITEAU, Université d'Avignon, 1999, 127 p.

Annexes

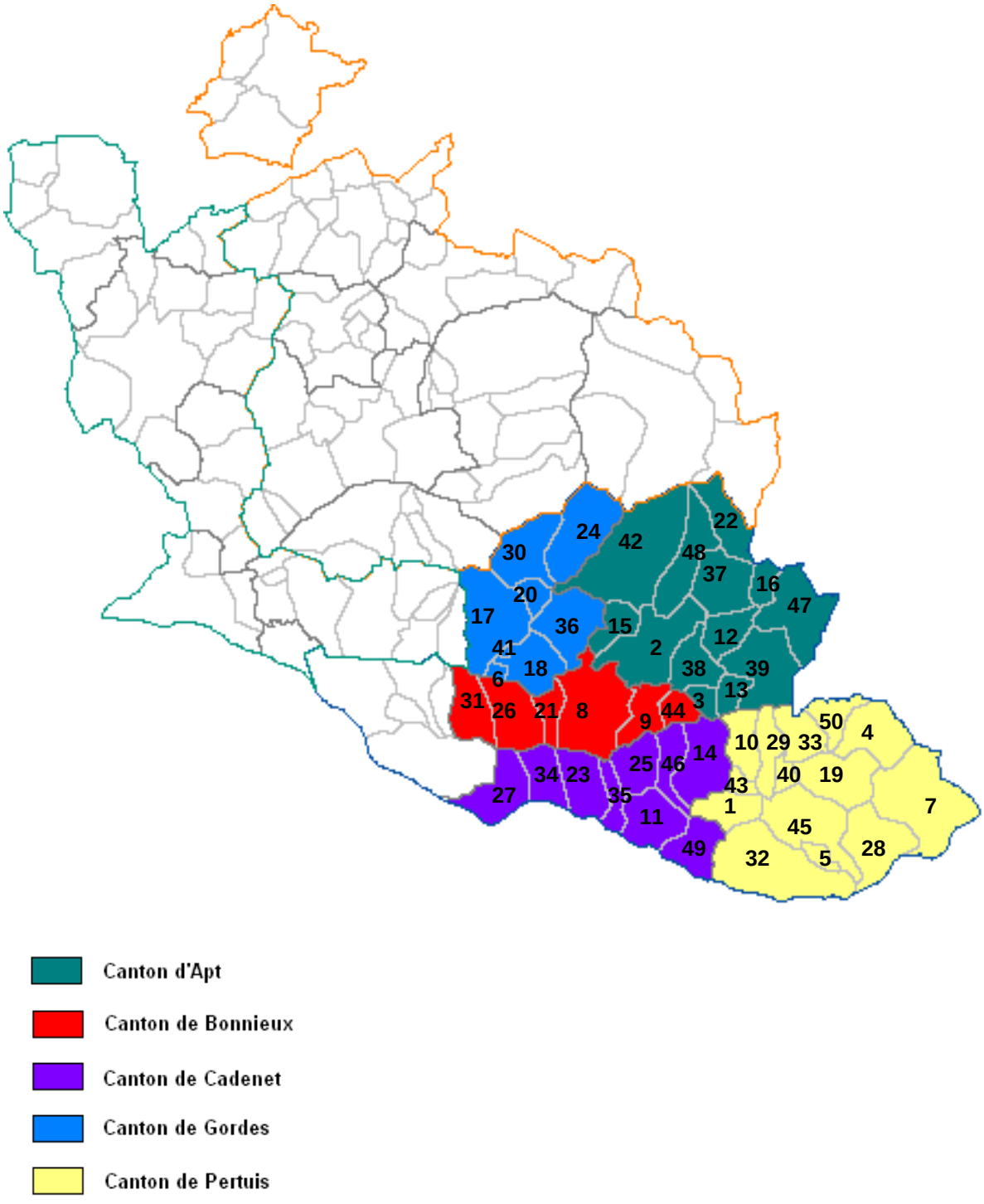

Annexe 1. Situation géographique des communes et des cantons de l'arrondissement d'Apt (1848-1852)

1	Ansouis	**26**	Ménerbes
2	Apt	**27**	Mérindol
3	Auribeau	**28**	Mirabeau
4	Bastide-des-Jourdans	**29**	Motte d'Aigues (La)
5	Bastidonne	**30**	Murs
6	Beaumettes	**31**	Oppède
7	Beaumont-de-Pertuis	**32**	Pertuis
8	Bonnieux	**33**	Peypin d'Aigues
9	Buoux	**34**	Puget
10	Cabrières d'Aigues	**35**	Puyvert
11	Cadenet	**36**	Roussillon
12	Caseneuve	**37**	Rustrel
13	Castellet	**38**	Saignon
14	Cucuron	**39**	Saint Martin de Castillon
15	Gargas	**40**	Saint Martin de la Brasque
16	Gignac	**41**	Saint Pantaléon
17	Gordes	**42**	Saint Saturnin les Apt
18	Goult	**43**	Sannes
19	Grambois	**44**	Sivergues
20	Joucas	**45**	Tour d'Aigues (La)
21	Lacoste	**46**	Vaugines
22	Lagarde d'Apt	**47**	Viens
23	Lauris	**48**	Villars
24	Lioux	**49**	Villelaure
25	Lourmarin	**50**	Vitrolles en Luberon

Tableau des communes de l'arrondissement d'Apt par ordre alphabétique

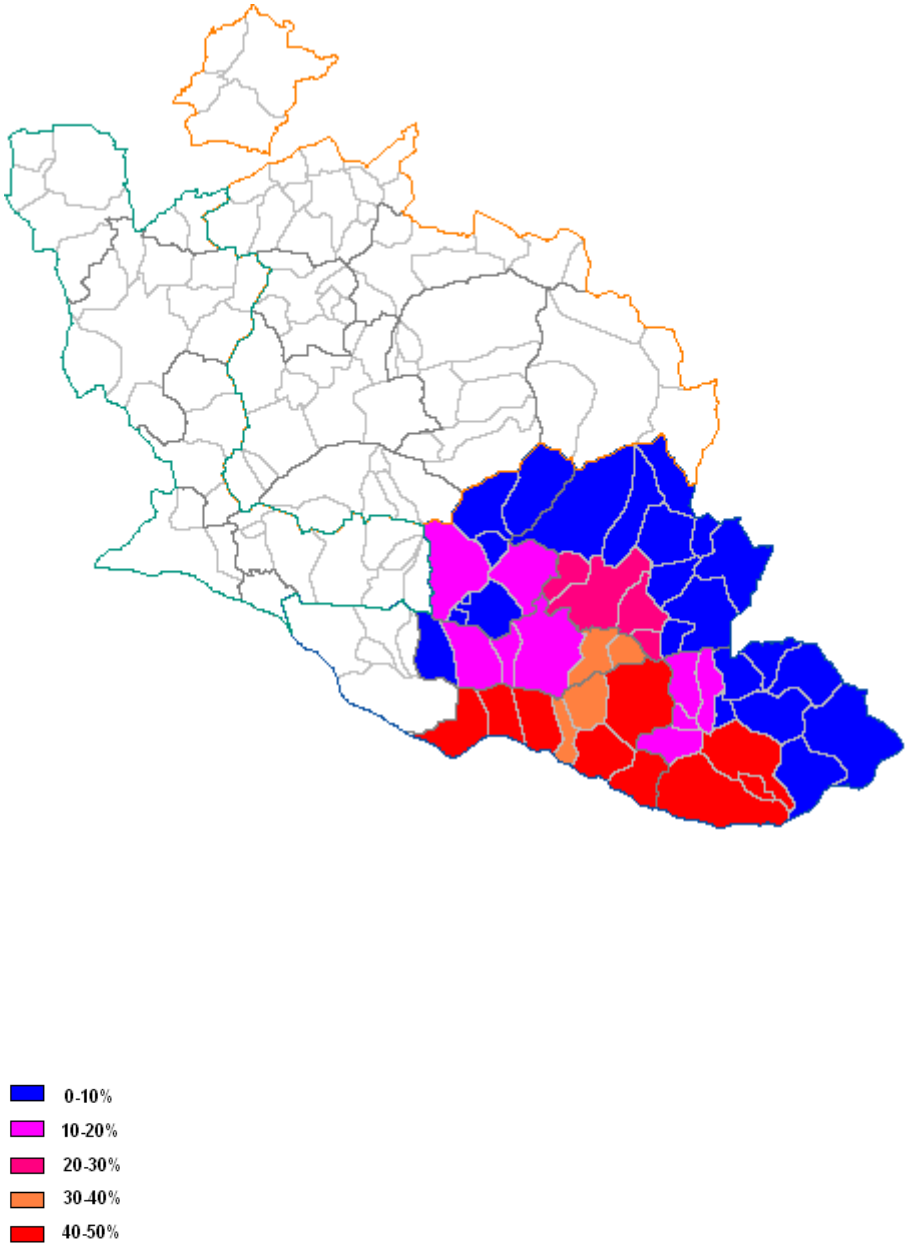

Annexe 2. Le vote « Ledru-Rollin » dans l'arrondissement d'Apt à l'élection présidentielle du 10 décembre 1848

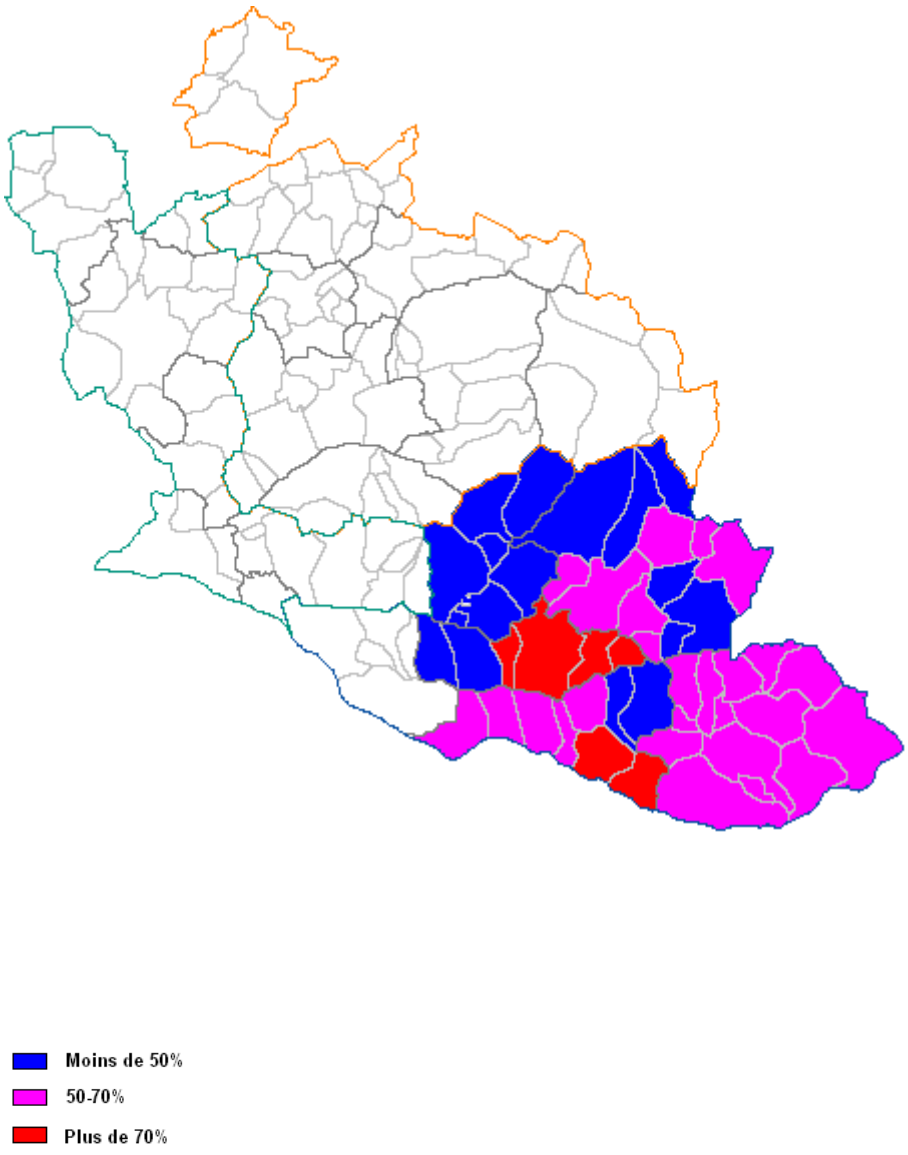

Annexe 3. Le vote démocrate-socialiste dans l'arrondissement d'Apt aux élections législatives du 13 mai 1849

Annexe 4. Tableau des peines infligées aux individus arrêtés, après l'insurrection de Décembre 1851, de l'arrondissement d'Apt, par commune et par nom.

Domicile	Nom	Prénom	Age	Profession	Peine infligée
Ansouis	CONSOLIN	Barthélémy	23 ans	Cultivateur	Surveillance police 5 ans
Ansouis	DANIEL	Frédéric	55 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Ansouis	PELICOT	Hyppolyte	18 ans	Voiturier	Surveillance police 5 ans
Apt	AUDIBERT	Amédée	33 ans	Chapelier	Liberté
Apt	BAUDON	Hilaire	62 ans	Propriétaire	Surveillance police
Apt	BONNET	Louis	26 ans	Quincailler	Liberté
Apt	BOURGUE	Joseph	35 ans	Cultivateur	Police correctionnelle
Apt	BOURGUE	Marius		Cordonnier	Liberté
Apt	BRIAN	Jean	55 ans	Cultivateur	Algérie +
Apt	CAIRE	Adolphe	25 ans	Serrurier	Algérie + fuite
Apt	CARBONNEL	André	57 ans	Négociant	Interné 5 ans
Apt	CAVALIER	André	26 ans	Négociant	Police correctionnelle
Apt	CHAPEL	Mathieu	73 ans	Propriétaire	Liberté
Apt	CHAIX	Eugène	24 ans	Faïencier	Liberté
Apt	CHATEMINOIX	Maurice		Serrurier	Cayenne
Apt	CLEMENT	Jacques	22 ans	Cultivateur	Lambessa
Apt	CHILANT	Antoine	50 ans	Faïencier	Liberté
Apt	COMBE	Jean-Joseph	42 ans	Aubergiste	Lambessa
Apt	CORRIOL	Hippolyte	33 ans	Cordonnier	Interné 5 ans
Apt	COULIN	Placide	59 ans	Cultivateur	Police correctionnelle
Apt	COURENT	François	34 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Apt	COUTAREL	Esprit	34 ans	Propriétaire	Interné 2 ans
Apt	CREST D'ALENCON			Avocat	Eloigné territoire 5 ans
Apt	CREST	Louis	26 ans	Cultivateur	Algérie +, fuite
Apt	CRESTE	Barthélémy	21 ans	Boulanger	Liberté
Apt	DESORGUES	J.-Baptiste		Voiturier	Interné 5 ans
Apt	DESORGUES fils		18 ans	Voiturier	Algérie -
Apt	DUFOUR	Mathieu		Aubergiste	Liberté, fuite
Apt	DUPUIS	Joseph	45 ans	Tanneur	Algérie +, fuite
Apt	ESTACHON				Algérie +
Apt	ESTEVE	Marius	30 ans	Faïencier	Liberté
Apt	EYMIEU	François	20 ans	Faïencier	Lambessa +
Apt	GAILLARD	Désiré	50 ans	Peintre	Algérie +, fuite
Apt	GAY	Hippolyte	26 ans	Cultivateur	Algérie -
Apt	GOUDARD	Joseph	45 ans	Teinturier	Interné 5 ans
Apt	GOFFREDY	Elzéar	25 ans	Avocat	Liberté, fuite
Apt	GOURDES fils cadet				Algérie -
Apt	GUIGUE	Henri	42 ans	Faïencier	Algérie +
Apt	GUIGOU	Isidore	34 ans	Aubergiste	Interné 5 ans
Apt	HORTOS	Marie	35 ans	Avoué	Liberté
Apt	HUGUES	Félix	21 ans	Cultivateur	Police correctionnelle
Apt	IMBERT	Jean		Fabricant de chaises	Surveillance police
Apt	JOUVAL	Jean-Joseph	67 ans	Cultivateur	Liberté
Apt	LEVESQUE	Pierre	40 ans	Peigneur de chanvre	Interné 5 ans
Apt	MAGNAN	Pancrace	51 ans	Cultivateur	Liberté

Apt	MARE	Henri	37 ans	Cordonnier	Algérie +
Apt	MARTIN	Elzéar		Faïencier	Liberté
Apt	MARTIN	Pierre	39 ans	Cantonnier	Liberté
Apt	MARTIN	Gustave	22 ans	Faïencier	Liberté
Apt	MAUREL	Ange	30 ans	Cultivateur	Liberté
Apt	MERITAN	Jean	26 ans	Avocat	Algérie +
Apt	MERITAN	Pierre	49 ans	Propriétaire	Interné 5 ans
Apt	MERITAN dit BARBES	Joseph	26 ans	Cultivateur	Algérie +
Apt	MILLE	Isidore	43 ans	Propriétaire	Liberté
Apt	MOIRENC	André	50 ans	Charcutier	Police correctionnelle
Apt	MONESTIER	Xavier			Interné 2 ans
Apt	OLIVIER	Joseph	26 ans		Police correctionnelle
Apt	OLLIVIER	Joseph	36 ans	Postillon	Liberté, fuite
Apt	OLLIVIER	Louis	17 ans	Clerc d'avoué	Lambessa
Apt	OLLIVIER	Jean-Baptiste	44 ans	Mineur	Algérie -
Apt	PASCAL	Jules	64 ans	Hôtelier	Liberté
Apt	PAVINY	Joseph	52 ans	Cordonnier	Surveillance police
Apt	PEYSSON	Etienne	47 ans	Cordonnier	Algérie -
Apt	PIN	Elzéar	42 ans	Propriétaire	Algérie +, fuite
Apt	NIVIERE	Joseph	29 ans	Tailleur	Liberté
Apt	NIVIERE	Joseph	52 ans	Tailleur	Liberté
Apt	RIPERT	Etienne	45 ans	Cultivateur	Lambessa
Apt	ROUGE	Jean-Baptiste	27 ans	Boulanger	Interné 2 ans
Apt	ROUSSET	Louis	23 ans		Interné 5 ans
Apt	ROUX	Claude	28 ans	Sellier	Algérie +
Apt	ROUX	Théophile	41 ans	Aubergiste	Interné 5 ans
Apt	SEYMARD	André	31 ans	Menuisier	Algérie +
Apt	TAMISIER	Jean	50 ans	Boucher	Algérie +
Apt	VERNIN	Elzéar	27 ans	Tailleur	Lambessa
Apt	VERNIN	Frédéric	41 ans	Marchand de tissus	Algérie -
Apt	VITALIS	Véran	30 ans	Ouvrier	Algérie +
Apt	ZENO	Joseph	44 ans	Vitrier	Surveillance police
Les Beaumettes	APPY	Jacques	37 ans	Cultivateur	Algérie -
Les Beaumettes	AURAGNIER	Simon	47 ans	Meunier	Interné 5 ans
Les Beaumettes	FARNAUD	André		Cultivateur	Interné 5 ans
Les Beaumettes	FALLET	Dominique	62 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Les Beaumettes	MALBEC	Dominique	46 ans	Carrier	Interné 5 ans
Beaumont-de-Pertuis	AGNEL	Barthélémy	42 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Beaumont-de-Pertuis	ALLAMELLE	Joseph	29 ans	Cultivateur	Algérie -
Beaumont-de-Pertuis	ALLAMELLE	Marius	29 ans	Cultivateur	Liberté
Beaumont-de-Pertuis	AUBERT	Marius	24 ans	Cultivateur	Algérie -
Beaumont-de-Pertuis	ARLAUD	Napoléon	48 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Beaumont-de-Pertuis	AUQUIER	Hippolyte	47 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Beaumont-de-Pertuis	AUQUIER	Hippolyte fils	24 ans	Cultivateur	Surveillance police
Beaumont-de-Pertuis	BAYLE	Antoine	51 ans	Maçon	Algérie -
Beaumont-de-Pertuis	BLANC	François	30 ans	Cultivateur	Algérie -
Beaumont-de-Pertuis	BOYER	Jean	34 ans	Cordonnier	Interné 5 ans
Beaumont-de-Pertuis	BOYER	Mathieu	29 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Beaumont-de-Pertuis	COUSIN	Etienne	37 ans	Maçon	Expulsé de France
Beaumont-de-Pertuis	FIOL	Pascal	38 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Beaumont-de-Pertuis	FREYSSINIER	Ferdinand	42 ans	Fourrier-Mairie	Surveillance police
Beaumont-de-Pertuis	GIRAUD	André	23 ans	Cultivateur	Police correctionnelle

Beaumont-de-Pertuis	IMINIER	Jean	30 ans	Cultivateur	Police correctionnelle
Beaumont-de-Pertuis	JAUSSERAND	Alphonse	34 ans	Maréchal-ferrant	Interné 5 ans
Beaumont-de-Pertuis	LANEES	Zacharie	22 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Beaumont-de-Pertuis	LAUDET	Jean	31 ans	Instituteur privé	Liberté
Beaumont-de-Pertuis	MASSOT	Charles	52 ans	Tisserand	Algérie -
Beaumont-de-Pertuis	MASSOT	Cyrille	21 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Beaumont-de-Pertuis	MATHIEU	Luc	41 ans	Boucher	Interné 5 ans
Beaumont-de-Pertuis	MOULARD	Edouard	28 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Beaumont-de-Pertuis	MOULARD	Hippolyte	24 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Beaumont-de-Pertuis	PELLEGRIN	Léon	24 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Beaumont-de-Pertuis	RIVAL	Dominique	42 ans	Officier de santé	Interné 5 ans
Beaumont-de-Pertuis	ROYERE	Jean-Baptiste	24 ans	Cultivateur	Algérie -
Beaumont-de-Pertuis	SILVI	Louis		Militaire	Algérie +
Beaumont-de-Pertuis	VION	Louis	29 ans	Charron	Interné 5 ans
Bonnieux	AMOURDEDIEU	François	65 ans	Tisserand	Interné 5 ans
Bonnieux	CARLES	Victor	30 ans	Cultivateur	Algérie +
Bonnieux	COULOMME	Eugène		Ex-receveur enregistrement	Algérie +
Bonnieux	CHAULIER	Elzéar	52 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Bonnieux	DARRIES	Elzéar	30 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Bonnieux	DEVAUX	Hilarion	55 ans	Cordonnier	Interné 5 ans
Bonnieux	DEVAUX	Jean-Baptiste	36 ans	Cultivateur	Algérie +
Bonnieux	DEVAUX	Paulin	25 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Bonnieux	IMBERT	Joseph	39 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Bonnieux	DE LAPEIRE	Hippolyte	25 ans	Cultivateur	Algérie -
Bonnieux	LAURENT père, dit KELY			Cultivateur	Algérie +
Bonnieux	PEYSSON	Frédéric	38 ans	Cultivateur	Algérie -
Bonnieux	PLEINDOUX	Paul	30 ans	Cultivateur	Algérie -
Bonnieux	PONS cadet		30 ans	Cultivateur	Algérie -
Bonnieux	REY	François		Perruquier	Algérie -
Bonnieux	TRUPHEME	Philippe	38 ans	Musicien	Interné 5 ans
Bonnieux	VIARD	Antoine	38 ans	Cordonnier	Algérie -
Cabrières d'Aigues	BERTRAND	Joseph	36 ans	Cultivateur	Algérie -
Cabrières d'Aigues	BONNAUD	Maximin	33 ans	Cultivateur	Algérie +
Cabrières d'Aigues	BRUN	Marius	29 ans	Cultivateur	Algérie -
Cabrières d'Aigues	CORTASSE	Séverin	20 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Cabrières d'Aigues	GIRARD	Louis	42 ans	Buraliste	Algérie +
Cabrières d'Aigues	ICARD	Fernand	36 ans	Cultivateur	Cayenne
Cabrières d'Aigues	JOURDAN	Alexandre	29 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Cabrières d'Aigues	JOURDAN	Mathieu	52 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Cabrières d'Aigues	PERRIN	Jean	30 ans	Menuisier	Interné 5 ans
Cabrières d'Aigues	ROUX	Adolphe	26 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Cabrières d'Aigues	SEDAILLAN	Mathieu	34 ans	Cultivateur	Algérie -
Cadenet	BLAUVAC	Denis	26 ans	Propriétaire	Algérie -
Cadenet	CHANAUD	Athanase	23 ans	Cultivateur	Algérie -
Cadenet	CONSOLIN	Eugène	31 ans	Maçon	Algérie -
Cadenet	DELCOR	François	39 ans	Colporteur	Algérie -
Cadenet	RICHARD	Joseph	23 ans	Vannier	Algérie -
Cadenet	TERRIS	Eugène	22 ans	Menuisier	Algérie -
Cadenet	VALLON	Marie Casimir	48 ans	Propriétaire	Algérie -
Caseneuve	MIFFRE	Joseph	68 ans	Cultivateur	Liberté
Cucuron	JOURDAN	François	29 ans	Menuisier	Interné 2 ans
Cucuron	LANCHIER	Joseph	28 ans	Cultivateur	Interné 1 an

Gargas	ALLEMAND	Joseph	16 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Gargas	BOURGUE	Jean	44 ans	Marchand de cochons	Algérie +
Gargas	BOURGUE	Joseph	37 ans	Fermier	Algérie +
Gargas	BOURGUE	Thomas	41 ans	Cultivateur	Algérie +
Gargas	CLEMENT	Mathieu	30 ans	Maçon	Interné 2 ans
Gargas	GUENDE	Laurent	46 ans	Cultivateur	Interné 2 ans
Gargas	GUERIN	Joseph	41 ans	Domestique	Algérie -
Gargas	LOMBARD	Adolphe	25 ans	Cordonnier	Algérie +
Gargas	LOMBARD	Baptiste	19 ans	Boulanger	Liberté
Gargas	MOIRENC	François	40 ans	Aubergiste	Interné 2 ans
Gargas	NICOLAS	Philibert	27 ans	Cultivateur	Interné 2 ans
Gargas	RIPERT	Denis	35 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Gargas	RIPERT	François	34 ans	Cultivateur	Algérie -
Gargas	SAUVAN	François	24 ans	Tailleur d'habits	Algérie -
Gargas	TAMISIER	Mathieu	25 ans	Cultivateur	Interné 2 ans
Gordes	APPY			Docteur en médecine	Algérie +
Gordes	BARTHELEMY	Joseph			Interné 5 ans
Gordes	BERIDOT	Victorin		Cafetier	Algérie -
Gordes	BERNARD	Firmin	35 ans	Cordonnier	Interné 5 ans
Gordes	BOURGUE	Jean	33 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Gordes	CASTE	François	53 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Gordes	GRAILLE	Firmin			Algérie -
Gordes	IMBERT	Jean	36 ans	Aiguiseur	Algérie +
Gordes	MAILLET	Maximilien	39 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Gordes	MAILLET	Michel	21 ans	Cordonnier	Interné 5 ans
Gordes	MEILLE	Pierre	30 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Gordes	NICOLAS	Auguste		Maçon	Algérie -
Gordes	PERET	Hilarion	34 ans	Cordonnier	Algérie +
Gordes	REY	François	25 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Gordes	ROUSSET	Alphonse	27 ans	Cordonnier	Algérie -
Gordes	ROUSSET	Jean			Interné 5 ans
Gordes	ROUSSET	Frédéric	42 ans	Tailleur	Algérie +
Gordes	SPITALIER	Gens	22 ans	Perruquier	Algérie -
Goult	CARBONNEL	Frédéric	24 ans	Tailleur	Interné 5 ans
Goult	SAUNIER	Auguste	24 ans	Maçon	Algérie -
Grambois	VIRE	Martin	32 ans	Maçon	Interné 5 ans
Joucas	BOURGUE	Auguste	33 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Joucas	BRUN	Véran	28 ans	Cultivateur	Algérie +
Joucas	CORTASSE	Etienne	21 ans	Cultivateur	Interné 2 ans
Joucas	EYMARD	François	23 ans	Clerc d'avoué	Interné 5 ans
Joucas	GRANIER	Henri	31 ans	Boulanger	Algérie -
Joucas	IMBERT	Firmin	32 ans	Cultivateur	Algérie -
Joucas	JAUMARD	Bernard	32 ans	Maçon	Algérie +
Joucas	RASTOUIL	Joseph			Algérie +
Lacoste	BELLUQUET	Augustin	60 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Lacoste	BOURGUE	Joseph	46 ans	Cultivateur	Algérie -
Lacoste	BRUNEAU	Amédée	36 ans	Cultivateur	Algérie +
Lacoste	GARDIOL	Fortunet	28 ans	Cultivateur	Algérie -
Lacoste	GARDIOL	Pierre	46 ans	Cabaretier	Interné 5 ans
Lacoste	GILLES	Michel	38 ans	Charron	Interné 5 ans
Lacoste	GIRARD	François		Cultivateur	Interné 5 ans
Lacoste	GREGOIRE	Alfred	36 ans	Carrier	Algérie -

Lacoste	JAUMARD	Jean-Louis	28 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Lacoste	MAILLET	Jean-Baptiste	32 ans	Boulanger	Interné 5 ans
Lacoste	MARTIN	Joseph	36 ans	Cultivateur	Algérie -
Lacoste	MARTIN, dit LE LONG	Joseph	59 ans	Cultivateur	Algérie -
Lacoste	MOLINAS	Joseph			Algérie -
Lacoste	MOLINAS	Joseph	32 ans	Maçon	Algérie -
La Motte d'Aigues	GROS	Antoine	30 ans	Menuisier	Surveillance police
Lauris	GARDON	Hyacinthe	40 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Lauris	LIAUTAUD	Barthélémy	34 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Lauris	MONCLAR	Ambroise	44 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Lauris	MONCLAR	Auguste	38 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Lauris	ROUBERT	Benoit	46 ans	Propriétaire	Interné 5 ans
Ménerbes	AVON	Xavier	39 ans	Menuisier	Interné 5 ans
Ménerbes	BERLIE		55 ans	Médecin	Algérie +
Ménerbes	CHABRAN	Auguste	30 ans	Cultivateur	Algérie -
Ménerbes	COSTE	Hippolyte	25 ans	Charron	Algérie +
Ménerbes	DUPLAN	Benoit	40 ans	Cafetier	Algérie +
Ménerbes	DUPONT	Michel	25 ans	Propriétaire	Interné 5 ans
Ménerbes	GOUVEN	Armand	30 ans	Cultivateur	Algérie +
Ménerbes	IRISSON	Louis	41 ans	Scieur de long	Interné 5 ans
Ménerbes	JOLY	Pierre	38 ans	Cabaretier	Interné 5 ans
Ménerbes	PASCAL	Charles	24 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Ménerbes	PEYRAUD	Jean	51 ans	Tisserand	Algérie -
Ménerbes	PEYSSON	Marius	21 ans	Cultivateur	Algérie -
Ménerbes	PIQUET	Joseph	53 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Ménerbes	PITOT	Louis	18 ans	Boulanger	Algérie +
Ménerbes	PITOT	Louis	20 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Ménerbes	RANDOULET	Jean	29 ans	Cordonnier	Algérie +
Ménerbes	REBOULIN	Dominique	25 ans	Tailleur	Interné 5 ans
Ménerbes	RENOUX	Pierre	28 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Ménerbes	REY	Pierre	30 ans	Cultivateur	Cayenne
Ménerbes	SERRE	Hilaire	20 ans	Maçon	Algérie -
Ménerbes	SERRE	Louis	67 ans	Maçon	Algérie -
Ménerbes	TEMPIER	François	39 ans	Cultivateur	Algérie -
Ménerbes	VILLON	Joseph	32 ans	Aubergiste	Algérie +
Ménerbes	VILLON	Pierre	34 ans	Sans profession	Algérie -
Mirabeau	NOQUE	Rémy	29 ans	Cultivateur	Algérie +
Mirabeau	PARDIGON	Louis	63 ans	Propriétaire	En fuite
Mirabeau	PARDIGON	Louis	21 ans	Propriétaire	Interné 5 ans
Mirabeau	PELLEGRIN	Frédéric	24 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Murs	BOURGUE	Joseph	47 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Murs	CHRISTIN	Victor	36 ans	Buraliste	Algérie -
Murs	ICARD	Pierre	47 ans	Cantonnier	Interné 5 ans
Murs	VIENS	Firmin	25 ans	Cafetier	Interné 5 ans
Oppède	GILLES	Adolphe	32 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Oppède	GOUIN	Joseph	46 ans	Cultivateur	Algérie -
Oppède	IMBERT	Augustin	33 ans	Cultivateur	Algérie +
Oppède	INGUIMBERT	Michel	38 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Oppède	JAUFFRET	Amédée	35 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Oppède	MOLINAS	Gabriel	30 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Oppède	MOURET	Pancrace	36 ans	Menuisier	Interné 5 ans
Oppède	PONCET	Jean	40 ans	Ferblantier	Algérie -

Oppède	ROCHE		30 ans	Meunier	Algérie -
Oppède	SARINAS	Xavier	33 ans	Cabaretier	Algérie +
Oppède	SILVAN	Victor	35 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Oppède	VIDEAU	Joseph	33 ans	Cabaretier	Algérie +
Pertuis	ARNAUD	Joseph	32 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Pertuis	BOUVETIER	Pierre	28 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Pertuis	CARABET	François	25 ans	Maréchal-ferrant	Cayenne
Pertuis	CARBONNEL	Joseph	20 ans	Cordonnier	Liberté
Pertuis	CARTIER	Jean	33 ans	Bourrelier	Interné 5 ans
Pertuis	DOUCELIN	Frédéric	23 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Pertuis	FERREOL	Antoine	25 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Pertuis	FERREOL	Mathieu	40 ans	Cultivateur	Algérie +
Pertuis	GREGOIRE	Gustave		Cultivateur	Algérie -
Pertuis	MARCHIEN	Jean-Baptiste	28 ans	Cultivateur	Algérie +
Pertuis	MAUREL	Félix	24 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Pertuis	NOIRAT	Jean-Baptiste	37 ans	Maçon	Expulsé de France
Pertuis	PAYAN	Antoine		Maire de Pertuis	Surveillance police
Pertuis	RIGOARD	Gabriel	50 ans	Mineur	Algérie -
Pertuis	ROCHE	Joseph	40 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Pertuis	ROSSIGNOL	François		Cultivateur	Interné 5 ans
Pertuis	ROYERE	Joseph	52 ans	Cultivateur	Algérie -
Pertuis	ROYERE	Joseph	22 ans	Cultivateur	Algérie -
Pertuis	TAVEL	Antoine	41 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Pertuis	THOMAS	Alfred	31 ans	Cafetier	Liberté
Pertuis	TURGAN	Joseph	37 ans	Boulanger	Interné 5 ans
Pertuis	VIAN	Joseph	55 ans	Confiseur	Interné 5 ans
Pertuis	VIRE	Maurice	50 ans	Cultivateur	Algérie +
Roussillon	BLANC	Ange	53 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Roussillon	BLANC	Frédéric	39 ans	Cultivateur	Surveillance police
Roussillon	BLANC	Mare	23 ans	Tisserand	Interné 5 ans
Roussillon	BONTEMPS	François	44 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Roussillon	BOUIS	Elzéar	29 ans	Cordonnier	Interné 5 ans
Roussillon	BOURGUE	Hippolyte	39 ans	Aubergiste	Interné 5 ans
Roussillon	BOURNE	François	32 ans	Cordonnier	Algérie +
Roussillon	BOURNE	Michel	33 ans	Cultivateur	Algérie -
Roussillon	CASTEAU	Joseph	47 ans	Cultivateur	Liberté
Roussillon	COUDRAY	Joseph	24 ans	Instituteur	Interné 5 ans
Roussillon	CORVEILLE	Désiré	20 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Roussillon	CLOT	Louis	22 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Roussillon	DEVAUX	Xavier	43 ans	Boulanger	Algérie -
Roussillon	DUES	Philippe	26 ans	Maçon	Interné 5 ans
Roussillon	GRAND	Camille	30 ans	Propriétaire	Interné 5 ans
Roussillon	GREGOIRE	Augustin	18 ans	Cultivateur	Algérie -
Roussillon	GREGOIRE	Joseph	25 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Roussillon	GUITTON	Joseph	45 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Roussillon	ICARD	Philippe	42 ans	Maçon	Interné 5 ans
Roussillon	JAUFFRET	Joseph	28 ans	Cultivateur	Surveillance police
Roussillon	JAUFFRET	Marius	53 ans	Cultivateur	Surveillance police
Roussillon	MOLINAS	Edouard			Interné 5 ans
Roussillon	MOLINAS	Joseph	23 ans	Perruquier	Interné 5 ans
Roussillon	REY	André	22 ans	Cultivateur	Algérie -
Roussillon	ROUX	Camille	24 ans	Maréchal-ferrant	Algérie -

Roussillon	TAMISIER	Louis	22 ans	Cultivateur	Algérie -
Roussillon	TEISSIER	Adrien	41 ans	Propriétaire	Liberté
Rustrel	AUBERT	Antoine	30 ans	Cultivateur	Algérie -
Rustrel	BERNARD	Jean-Baptiste	34 ans	Remplaçant militaire	Interné 5 ans
Rustrel	BONNEFOY	Etienne	32 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Rustrel	JEAN	Joseph	33 ans	Cultivateur	Algérie -
Rustrel	LEBON	Joseph		Propriétaire	Algérie +
Rustrel	PEYSSON	Bazile	37 ans	Propriétaire	Algérie -
Saignon	BEAUMES	Etienne	28 ans	Cultivateur	Police correctionnelle
Saignon	BESSE	Fidèle	24 ans	Cultivateur	Police correctionnelle
Saignon	BESSE	Nicolas	57 ans	Cultivateur	Police correctionnelle
Saignon	OLIVIER	Henri		Maréchal-ferrant	Algérie +
Saignon	SOLLIER	Hippolyte	28 ans	Agriculteur	Algérie -
Saint-Martin-de-la-Brasque	GUION	Mathurin	33 ans	Cultivateur	Surveillance police
Saint-Martin-de-Castillon	BLANC	Placide		Barbier	Cayenne
Saint-Martin-de-Castillon	BRUNEL	André	30 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Saint-Martin-de-Castillon	JEAN	Antoine	39 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Saint-Martin-de-Castillon	JULLIEN	Joseph	33 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Saint-Martin-de-Castillon	LAMBERT	Louis	34 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Saint-Martin-de-Castillon	LIAUTAUD	Pierre	40 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Saint-Martin-de-Castillon	MAURICE	Auguste	47 ans	Propriétaire	Algérie +
Saint-Martin-de-Castillon	MICHEL	Michel			Algérie -
Saint-Martin-de-Castillon	PEYSSON	Fortuné	27 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Saint-Martin-de-Castillon	PEYSSON	Marius	38 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Saint-Martin-de-Castillon	PREVOT	Louis	38 ans	Menuisier	Algérie +
Saint-Martin-de-Castillon	RAYMOND	Alphonse	38 ans	Menuisier	Algérie +
Saint-Saturnin-d'Apt	CEPHALE	Pierre	27 ans	Boulanger	Algérie -
Saint-Saturnin-d'Apt	PARIS	Etienne	27 ans	Boulanger	Algérie -
Saint-Saturnin-d'Apt	PINTHEVILLE	Charles	26 ans	Armurier	Algérie -
La Tour-d'Aigues	BIBAL	Jacques	45 ans	Forain	Cayenne
La Tour-d'Aigues	FERLAUD	Pierre	43 ans	Cordonnier	Cayenne
La Tour-d'Aigues	NOUVEAU	Joseph	45 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Vaugines	AGNEL	François	23 ans	Cultivateur	Algérie -
Vaugines	DELUY	Joseph	24 ans	Cultivateur	Algérie -
Villars	JOUVAL	Louis	41 ans	Cultivateur	Interné 5 ans
Villars	ROUX	Paul	44 ans	Cultivateur	Surveillance police
Villelaure	AUGIER	Prosper	36 ans	Cultivateur	Algérie -

Table des matières

Remerciements……..p. 3

Introduction……...p. 4

Première partie. De l'échelle nationale à l'échelle locale : la République, des « éclairs » de Février au « coup » de Décembre dans l'arrondissement d'Apt……...p. 12

A. 1848, ou le rôle d'une élite locale dans l'enracinement de la République……...p. 14

1. Organiser la République au village ou l'action résolue d'un « républicain de la veille », Elzéar Pin……..p. 15
2. Une concorde « idéale » ? Discours officiels et illusions fraternelles……..p. 27
3. La révolution au village. Pouvoir municipal et enjeux locaux…….p. 33

B. La pratique du suffrage universel « au village » : de la République modérée à « la République rouge »……...p. 39

1. La République « plébiscitée ». Les élections à l'Assemblée constituante du 23 avril 1848……...p. 40
2. L'apparition de la « Montagne » et l'élection présidentielle du 10 décembre 1848…….p. 54
3. La révélation « rouge ». Les élections à l'Assemblée législative du 13 mai 1849…....p. 65

C. La République contre les « authentiques républicains ». Aspects de la répression gouvernementale dans un arrondissement « rouge »……p. 79

1. La démocratie communale remise en question. Révocations et remplacements des autorités républicaines villageoises…….p. 79

2. L'éternel « complot socialiste ». L'imaginaire des conspirations dans le discours des autorités…….....p. 90
3. L'espace public épié. Les fêtes locales, un objet de contrôle et de surveillance……p. 102

Deuxième partie. Résistance(s). Espaces publics et oppositions à la « République conservatrice »……...p. 112

A. Occuper l'espace public. Vecteurs d'adhésions et d'identification locale à une autre République……..p. 114

1. La « voix du peuple » : exprimer ses idées par la chanson populaire…….p. 115
2. « Violence verbale et délit politique »……p. 126
3. Braver l'autorité : la couleur rouge, symbole d'identité politique séditieuse…….p. 141

B. Conquérir les territoires. Répandre les idées « démocrates-socialistes » par l'utilisation des moyens d'expression de la sociabilité coutumière au profit de la « Montagne »……...p. 149

1. De l'ancienne chambrée à la société montagnarde ou les étapes d'un processus de mutation hétérogène……...p. 150
2. Le cercle Mathieu et la société montagnarde à Roussillon : un exemple de vie en symbiose…….....p. 163
3. L'impuissance des autorités. De la dissolution à la reconstitution informelle des sociétés ou la persistance d'un usage coutumier….....p. 173

C. Les campagnes en rébellion ? Les résistances « quotidiennes » à l'autorité….....p. 182

1. « Liberté et droit de chasse » : une question centrale dans les campagnes du Luberon ?..... p. 183
2. Les bien communaux menacés : des inquiétudes populaires localisées…….p. 192
3. Les forces de l'ordre en première ligne : un climat rébellionnaire ?.....p. 198

Troisième partie. S'insurger pour la République rouge ? Représentations, discours et héritages…….p. 213

A. 1852 ou l'espoir d'une République « démocratique et sociale »….....p. 215

1. La « Montagne » et l'avancée de la « Sociale » dans les campagnes…….p. 216
2. 1852, l'année « climatérique » du XIXe siècle….....p. 224
3. Le « coup » de Décembre entre l'aplomb et l'évanouissement d'une aspiration populaire….....p. 237

B. Le « spectre rouge » de 1852 : « Le fantôme de 1793 » ou le rajeunissement du spectre de la Terreur au profit de la réaction……p. 246

1. « Terreur rouge, Terreur blanche ». La « guerre des mots » dans la presse vauclusienne ou la déformation des héritages de la Révolution……p. 247
2. « 1793 » dans le discours des insurgés de Décembre et la mémoire d'un idéal révolutionnaire….....p. 259
3. Les legs rouges. « 1793 » au village, ou l'exemple-type de la société populaire d'Oppède…….p. 268

C. Les « rouges » et la République : un « avant et après » Décembre 1851 ?.....p. 273

1. Une répression annihilatrice ?.....p. 274
2. Persistance(s) rouge(s). Esquisse d'une continuité politique sous le Second Empire…p. 285
3. Une « préhistoire » du bipartisme ou l'opposition politique entre « blancs » et « rouges » au XIXe siècle….....p. 296

Conclusion…….p. 308

Etat des sources…….p. 314

Bibliographie…….p. 328

Annexes……..p. 346

Table des matières……p. 358